



**Nations Unies**

# **Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001**

**Volume III**

**(Chapitres 16 à 33 des dépenses  
et chapitres 1er à 3 des recettes)**

**Assemblée générale**

**Documents officiels**

**Cinquante-quatrième session**

**Supplément N° 6 (A/54/6/Rev.1)**

**Assemblée générale**  
Documents officiels  
Cinquante-quatrième session  
Supplément N° 6 (A/54/6/Rev.1)

## Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001

### Volume III

(Chapitres 16 à 33 des dépenses  
et chapitres 1er à 3 des recettes)



Nations Unies • New York, 1999



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Le présent volume du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 contient les chapitres 16 à 33 des dépenses et les chapitres 1er à 3 des recettes. L'avant-propos et l'introduction figurent dans le volume I. Les chapitres 1er à 15 des dépenses figurent dans le volume II.



**Nations Unies – Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001**

**54 – Suppl. No 6/Rev.1, Vol. III**



## Table des matières

### **Volume I** **(Avant-propos et introduction)**

Sigles  
Avant-propos

### **Introduction**

Vue d'ensemble

- A. Effectif proposé
  - B. Présentation et méthode suivie
  - C. Autres facteurs pris en considération dans les propositions budgétaires
- Aperçu des chapitres

Annexe. Produits habituellement inclus dans le budget-programme qui en seront supprimés pour l'exercice biennal 2000-2001

Tableaux

- 1. Budget ordinaire
- 2. Postes par source de financement
- 3. Tableau récapitulatif du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001
- 4. Prévisions de dépenses, par objet de dépense
- 5. Répartition des crédits ouverts pour 1998-1999 et des crédits demandés pour 2000-2001 par chapitre du budget et par objet de dépense
- 6. Budget ordinaire : Répartition des postes (permanents et temporaires), par titre du budget-programme
- 7. Budget ordinaire : Postes permanents approuvés pour l'exercice biennal 1998-1999 et proposés pour l'exercice biennal 2000-2001
- 8. Exercices biennaux 1998-1999 et 2000-2001 : Montant estimatif des fonds extrabudgétaires, par chapitre du budget-programme
- 9. Exercices biennaux 1998-1999 et 2000-2001 : Montant estimatif des fonds extrabudgétaires, par chapitre du budget-programme et par objet de dépense
- 10. Exercices biennaux 1998-1999 et 2000-2001 : Postes imputés sur des fonds extrabudgétaires, par chapitre du budget et par classe ou rang
- 11.A Taux de change de diverses monnaies vis-à-vis du dollar des États-Unis et taux annuel d'inflation de 1998 à 2001, pour les principaux lieux d'affectation
- 11.B Coefficient d'ajustement et ajustement au coût de la vie, de 1998 à 2001, pour les principaux lieux d'affectation
- 11.C Rapport (en pourcentage) entre les dépenses communes de personnel et les traitements nets pour les exercices biennaux 1996-1997, 1998-1999 et 2000-2001, pour les principaux lieux d'affectation

## **Volume II**

**(Chapitres 1er à 15 des dépenses)**

Abréviations

### **Prévisions de dépenses**

#### **Titre I.**

#### **Politique, direction et coordination d'ensemble**

*Chapitre*

##### **1. Politique, direction et coordination d'ensemble**

Vue d'ensemble

###### **A. Organes directeurs**

1. Assemblée générale
2. Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)
3. Comité des contributions
4. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (et son secrétariat)
5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse)
6. Comité du programme et de la coordination

###### **B. Direction exécutive et administration**

1. Le Secrétaire général
2. Cabinet du Secrétaire général
3. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève
4. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne
5. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi
6. Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba

##### **2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence**

*(Programme 27 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)*

Vue d'ensemble

###### **A. Organes directeurs**

1. Assemblée générale
2. Conseil de tutelle
3. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

###### **B. Direction exécutive et administration**

###### **C. Programme de travail**

1. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence, New York
2. Services de conférence et bibliothèque, Genève
3. Services de conférence et bibliothèque, Vienne

###### **D. Appui au programme**

## **Titre II**

### **Affaires politiques**

#### **3. Affaires politiques**

*(Programme 1 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)*

Vue d'ensemble

- A. Organes directeurs
  - 1. Conseil de sécurité
  - 2. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
- B. Direction exécutive et administration
- C. Programme de travail
  - 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits
  - 2. Assistance et appui au Secrétaire général dans les aspects politiques de ses relations avec les États Membres
  - 3. Assistance électorale
  - 4. Affaires du Conseil de sécurité
  - 5. Décolonisation
  - 6. Question de Palestine
- D. Missions politiques spéciales
- E. Appui au programme

#### **4. Désarmement**

*(Programme 26 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)*

Vue d'ensemble

- A. Organe directeur
  - Conférence du désarmement
- B. Programme de travail

#### **5. Opérations de maintien de la paix**

*(Programme 2 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)*

Vue d'ensemble

- A. Département des opérations de maintien de la paix
  - 1. Direction exécutive et politique
  - 2. Opérations
  - 3. Administration, logistique et action antimines
  - 4. Personnel militaire et police civile : avis et planification
- B. Missions de maintien de la paix
  - 1. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
  - 2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
- C. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés

#### **6. Utilisations pacifiques de l'espace**

*(Programme 3 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)*

Vue d'ensemble

Programme de travail

## **Titre III**

### **Justice internationale et droit international**

#### **7. Cour interne de Justice**

Vue d'ensemble



- A. Membres de la Cour
- B. Le Greffe
- C. Appui au programme

**8. Affaires juridiques**

*(Programme 4 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)*

Vue d'ensemble

- A. Organes directeurs
  - 1. Commission du droit international
  - 2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
  - 3. Tribunal administratif des Nations Unies (y compris son secrétariat)
- B. Programme de travail
  - 1. Direction, gestion et coordination générales des services de conseils et autres services juridiques assurés pour l'ensemble des Nations Unies
  - 2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes de l'Organisation des Nations Unies
  - 3. Développement progressif et codification du droit international
  - 4. Droit de la mer et affaires maritimes
  - 5. Harmonisation et unification progressives du droit commercial international
  - 6. Garde, enregistrement et publication des traités
- C. Appui au programme

**Titre IV**

**Coopération internationale pour le développement**

**9. Affaires économiques et sociales**

*(Programme 28 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)*

Vue d'ensemble

- A. Organes directeurs
  - 1. Organes permanents (organes intergouvernementaux et organes d'experts)
  - 2. Sessions extraordinaires et processus intergouvernementaux
- B. Direction exécutive et administration
- C. Programme de travail
  - 1. Appui au Conseil économique et social et coordination
  - 2. Parité entre les sexes et promotion de la femme
  - 3. Politiques sociales et développement social
  - 4. Développement durable
  - 5. Statistiques
  - 6. Population
  - 7. Tendances, questions et politiques relatives au développement mondial
  - 8. Administration publique, financement et développement
  - 9. Lutte contre la désertification, en particulier en Afrique
- D. Appui au programme
  - 1. Service administratif
  - 2. Groupe de l'appui informatique

**10. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement**

*(Programme 6 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)*

Vue d'ensemble

Programme de travail

- 1. Mobilisation de la solidarité internationale et coordination mondiale

2. Contrôle, évaluation, facilitation et suivi de la mise en oeuvre des programmes d'action en faveur du développement de l'Afrique
3. Campagne de sensibilisation à la situation économique critique de l'Afrique

**11. Commerce et développement**

*(Programme 9 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)*

**11A. Commerce et développement**

Vue d'ensemble

- A. Organe directeur
- B. Direction exécutive et administration
- C. Programme de travail
  1. Mondialisation et développement
  2. Investissement, développement des entreprises et technologie
  3. Commerce international des biens et services et questions liées aux produits de base
  4. Infrastructure de services pour le développement et efficacité commerciale
  5. Pays en développement les moins développés, sans littoral ou insulaires
- D. Appui au programme

**11B. Centre du commerce international CNUCED/OMC**

**12. Environnement**

*(Programme 10 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)*

Vue d'ensemble

- A. Organes directeurs
- B. Direction exécutive et administration
  1. Bureau du Directeur exécutif
  2. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants
- C. Programme de travail
  1. Évaluation de l'environnement et alerte rapide
  2. Élaboration des politiques et droit
  3. Mise en oeuvre des politiques
  4. Technologie, industrie et économie
  5. Coopération et représentation régionales
  6. Conventions sur l'environnement
  7. Communications et information

**13. Établissements humains**

*(Programme 11 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)*

Vue d'ensemble

- A. Organes directeurs
- B. Direction exécutive et administration
- C. Programme de travail
  1. Un logement convenable pour tous
  2. Développement urbain durable

**14. Prévention du crime et justice pénale**

*(Programme 12 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)*

Vue d'ensemble

- A. Organes directeurs

- 1. Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
- 2. Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants
- B. Programme de travail

**15. Contrôle international des drogues**

*(Programme 13 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)*

Vue d'ensemble

- A. Organes directeurs
- B. Direction exécutive et administration
- C. Programme de travail
  - 1. Coordination et promotion du contrôle international des drogues
  - 2. Élaboration des politiques et suivi de la lutte internationale contre la drogue
  - 3. Réduction de la demande : prévention et réduction de l'abus des drogues
  - 4. Réduction de l'offre : élimination des cultures illicites et répression du trafic de drogues
- D. Appui au programme

**Volume III**

(Chapitres 16 à 33 des dépenses et chapitres 1er à 3 des recettes)

**Prévisions de dépenses** *(suite)*

Page

**Titre V****Coopération régionale pour le développement**

<b>16. Développement économique et social en Afrique</b> <i>(Programme 14 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)</i> .....	1
<b>16A. Commission régionale</b> .....	1
Vue d'ensemble .....	1
A. Organes directeurs .....	6
B. Direction exécutive et administration .....	9
C. Programme de travail .....	12
1. Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales .....	14
2. Assurer la sécurité alimentaire et le développement durable .....	18
3. Renforcement de la gestion du développement .....	22
4. Utilisation de l'information aux fins du développement .....	27
5. Promotion de la coopération et de l'intégration régionales .....	32
6. Promotion de la femme .....	37
7. Appui aux activités sous-régionales pour le développement .....	41
D. Appui au programme .....	51
<b>16B. Bureau des commissions régionales à New York</b> .....	58
<b>17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique</b> <i>(Programme 15 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)</i> .....	61
Vue d'ensemble .....	61
A. Organes directeurs .....	66
B. Direction exécutive et administration .....	68
C. Programme de travail .....	70
1. Coopération économique régionale .....	72
2. Recherche et analyse des politiques en matière de développement .....	79
3. Développement social .....	84
4. Population et développement rural et urbain .....	92

## Table des matières

---

5.	Environnement et mise en valeur des ressources naturelles .....	98
6.	Transports, communications, tourisme et développement des infrastructures .....	105
7.	Statistiques .....	111
D.	Appui au programme .....	115
<b>18.</b>	<b>Développement économique de l'Europe</b> <i>(Programme 16 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)</i> .....	126
	Vue d'ensemble .....	126
A.	Organes directeurs .....	132
B.	Direction exécutive et administration .....	132
C.	Programme de travail .....	135
1.	Environnement .....	138
2.	Transport .....	145
3.	Statistiques .....	150
4.	Analyse économique .....	154
5.	Énergie durable .....	159
6.	Développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise .....	164
7.	Foresterie .....	171
8.	Établissements humains .....	175
D.	Appui au programme .....	178
<b>19.</b>	<b>Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes</b> <i>(Programme 17 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)</i> .....	186
	Vue d'ensemble .....	186
A.	Organes directeurs .....	191
B.	Direction exécutive et administration .....	193
C.	Programme de travail .....	196
1.	Insertion dans l'économie mondiale, compétitivité et spécialisation de la production .	199
2.	Intégration, régionalisme ouvert et coopération régionale .....	202
3.	Développement des moyens de production, des techniques et de l'esprit d'entreprise	206
4.	Équilibre macroéconomique, investissement et financement .....	211
5.	Développement social et équité sociale .....	216
6.	Gestion administrative .....	219
7.	Viabilité écologique et ressources .....	223
8.	Population et développement .....	229

## Table des matières

9.	Statistiques et projections économiques .....	234
10.	Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale .....	238
11.	Activités sous-régionales dans les Caraïbes .....	244
12.	Prise en compte des critères de sexospécificité dans les principaux domaines du développement régional .....	251
D.	Appui au programme .....	255
<b>20.</b>	<b>Développement économique et social en Asie occidentale</b> <i>(Programme 18 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)</i> .....	263
	Vue d'ensemble .....	263
A.	Organes directeurs .....	268
B.	Direction exécutive et administration .....	269
C.	Programme de travail .....	271
1.	Gestion des ressources naturelles et de l'environnement .....	273
2.	Amélioration de la qualité de la vie .....	277
3.	Développement économique et changements mondiaux .....	282
4.	Coordination des politiques et harmonisation des normes et règlements aux fins du développement sectoriel .....	285
5.	Exploitation, coordination et harmonisation des statistiques et de l'information .....	289
D.	Appui au programme .....	293
<b>21.</b>	<b>Programme ordinaire de coopération technique</b> .....	301
	Vue d'ensemble .....	301
A.	Services consultatifs sectoriels .....	303
B.	Services consultatifs régionaux et sous-régionaux .....	313
 <b>Titre VI</b> <b>Droits de l'homme et affaires humanitaires</b>		
<b>22.</b>	<b>Droits de l'homme</b> <i>(Programme 19 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)</i> .....	325
	Vue d'ensemble .....	325
A.	Organes directeurs .....	330
B.	Direction exécutive et administration .....	338
C.	Programme de travail .....	342
1.	Droit au développement, recherche et analyse .....	345
2.	Appui aux organes qui s'occupent des droits de l'homme .....	351

3.	Services consultatifs, coopération technique, appui aux procédures d'établissement des faits et aux activités hors Siège dans le domaine des droits de l'homme .....	358
D.	Appui au programme .....	364
E.	Comité des personnes disparues à Chypre .....	367
<b>23.</b>	<b>Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés</b> <i>(Programme 21 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)</i> .....	371
	Vue d'ensemble .....	371
	Programme de travail .....	374
1.	Protection internationale .....	375
2.	Assistance .....	377
<b>24.</b>	<b>Réfugiés de Palestine</b> <i>(Programme 22 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)</i> .....	382
	Vue d'ensemble .....	382
	Programme de travail .....	385
<b>25.</b>	<b>Aide humanitaire</b> <i>(Programme 20 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)</i> .....	392
	Vue d'ensemble .....	392
A.	Direction exécutive et administration .....	397
B.	Programme de travail .....	400
1.	Analyse des politiques .....	404
2.	Situations d'urgence complexes .....	409
3.	Prévention des catastrophes naturelles .....	414
4.	Secours en cas de catastrophe .....	416
5.	Information sur les situations d'urgence humanitaire .....	421
C.	Appui au programme .....	424

## **Titre VII Information**

<b>26.</b>	<b>Information</b> <i>(Programme 23 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)</i> .....	435
	Vue d'ensemble .....	435
A.	Programme de travail .....	441
1.	Services de promotion .....	442
2.	Services d'information .....	451

## Table des matières

3.	Services de bibliothèque .....	458
4.	Services de publications .....	461
B.	Ressources nécessaires .....	463
1.	Direction exécutive et administration : Bureau du Secrétaire général adjoint .....	463
2.	Département de l'information (New York) .....	466
a)	Bureau du porte-parole du Secrétaire général .....	466
b)	Division des informations et des médias .....	468
c)	Division des services à l'intention du public .....	471
d)	Activités d'information sur la question de Palestine .....	474
e)	Service des centres d'information .....	475
f)	Division de la Bibliothèque et des services de documentation électronique ....	477
3.	Service de l'information des Nations Unies à Genève .....	482
4.	Service de l'information des Nations Unies à Vienne .....	485
5.	Centres d'information des Nations Unies .....	487
6.	Conférences spéciales .....	490
7.	Appui au programme : administration du Département .....	491

## Titre VIII

### Services communs d'appui

<b>27.</b>	<b>Gestion et services centraux d'appui</b> <i>(Programme 24 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)</i> .....	497
<b>27A.</b>	<b>Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion</b> .....	501
	Vue d'ensemble .....	501
A.	Direction exécutive et administration .....	505
B.	Programme de travail .....	507
1.	Services de gestion .....	507
2.	Gestion financière .....	510
3.	Administration de la justice .....	514
C.	Appui au programme .....	516
<b>27B.</b>	<b>Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité</b> .....	520
	Vue d'ensemble .....	520
A.	Direction exécutive et administration .....	524
B.	Programme de travail .....	527



## Table des matières

---

1.	Comptabilité générale et information financière .....	527
2.	Planification des programmes et établissement du budget .....	531
3.	Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix .....	535
<b>27C.</b>	<b>Bureau de la gestion des ressources humaines .....</b>	<b>542</b>
	Vue d'ensemble .....	542
A.	Direction exécutive et administration .....	547
B.	Programme de travail .....	549
1.	Services opérationnels .....	549
2.	Services de spécialistes .....	555
3.	Services médicaux .....	562
C.	Programmes de formation et de perfectionnement du personnel .....	565
<b>27D.</b>	<b>Bureau des services centraux d'appui .....</b>	<b>575</b>
	Vue d'ensemble .....	575
A.	Direction exécutive et administration .....	580
B.	Programme de travail .....	582
1.	Sécurité et sûreté .....	583
2.	Services informatiques .....	587
3.	Système intégré de gestion .....	593
4.	Achats .....	597
5.	Voyages et transports .....	600
6.	Gestion des installations .....	604
7.	Gestion des archives et des dossiers .....	609
<b>27E.</b>	<b>Administration (Genève) .....</b>	<b>623</b>
	Vue d'ensemble .....	623
A.	Direction exécutive et administration .....	626
B.	Programme de travail .....	628
1.	Gestion des ressources financières et de l'électronique .....	629
2.	Gestion des ressources humaines .....	634
3.	Services généraux .....	637
4.	Formation et valorisation des ressources humaines .....	641

<b>27F. Administration (Vienne)</b> .....	647
Vue d'ensemble .....	647
A. Direction exécutive et administration .....	651
B. Programme de travail .....	653
1. Finances et budget .....	653
2. Gestion des ressources humaines .....	656
3. Services d'appui .....	660
C. Services de sécurité et de sûreté cofinancés .....	666
<b>27G. Administration (Nairobi)</b> .....	672
Vue d'ensemble .....	672
A. Direction exécutive et administration .....	676
B. Programme de travail .....	678
1. Gestion des ressources financières .....	678
2. Gestion des ressources humaines .....	681
3. Services d'appui .....	683
4. Informatique et télécommunications .....	686
5. Sécurité et sûreté .....	688
6. Services de conférence .....	690

**Titre IX**  
**Contrôle interne**

<b>28. Contrôle interne</b> <i>(Programme 25 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)</i> .....	695
Vue d'ensemble .....	695
A. Direction exécutive et administration .....	699
B. Programme de travail .....	702
1. Évaluation centrale .....	702
2. Audit et conseils de gestion .....	705
3. Contrôle et inspection centraux .....	710
4. Investigations .....	713

## **Titre X** **Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales**

<b>29. Activités administratives financées en commun</b> .....	719
Vue d'ensemble .....	719
A. Commission de la fonction publique internationale (CFPI) .....	722
B. Corps commun d'inspection .....	728
C. Comité de coordination des systèmes d'information .....	732
D. Comité consultatif pour les questions administratives .....	735
E. Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations .....	738
<b>30. Dépenses spéciales</b> .....	742
Vue d'ensemble .....	742
A. Assurance maladie après la cessation de service .....	744
B. Indemnités .....	745
C. Assurances générales .....	746
D. Frais bancaires .....	747
E. Mesures de sécurité interorganisations .....	748
1. Part à la charge de l'Organisation .....	748
2. Montant total des prévisions de dépenses au titre des mesures de sécurité interorganisations (budget intégral) .....	750
F. Pension de retraite servie à d'anciens secrétaires généraux .....	753

## **Titre XI** **Dépenses d'équipement**

<b>31. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien</b> <i>(Programme 24 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)</i> .....	755
Vue d'ensemble .....	755
A. Transformation et amélioration des locaux .....	758
B. Gros travaux d'entretien .....	765

## **Titre XII** **Contributions du personnel**

<b>32. Contributions du personnel</b> .....	773
---	-----

## Titre XIII

### Compte pour le développement

<b>33. Compte pour le développement</b> .....	775
---	-----

### Prévisions de recettes

*Chapitre*

<b>1. Recettes provenant des contributions du personnel</b> .....	777
<b>2. Recettes générales</b> .....	778
A. Recettes provenant des loyers .....	778
B. Remboursement au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes .....	779
C. Intérêts bancaires .....	780
D. Vente de matériel usagé .....	780
E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs .....	780
F. Contributions d'États non membres .....	780
G. Services de télévision et services analogues .....	780
H. Recettes accessoires .....	780
<b>3. Services destinés au public</b> .....	782
Vue d'ensemble .....	782
A. Programme de travail .....	786
1. Services de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies .....	786
2. Vente des publications des Nations Unies .....	791
3. Services destinés aux visiteurs .....	796
4. Vente de produits statistiques .....	800
5. Vente d'articles-cadeaux .....	801
6. Kiosque à journaux .....	802
7. Exploitation des garages .....	802
8. Services de restauration .....	804
9. Autres activités commerciales .....	805
B. Appui au programme .....	806
Section des comptes de recettes .....	806

---

## Abréviations

AEC	Association des États des Caraïbes
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AL	Agent local
AN	Administrateur recruté sur le plan national
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
APNU	Administration postale de l'Organisation des Nations Unies
ATNUSO	Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental
BafD	Banque africaine de développement
BasD	Banque asiatique de développement
BDC	Banque de développement des Caraïbes
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale)
BO	Budget ordinaire
CAC	Comité administratif de coordination
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CCI	Centre du commerce international (CNUCED/OMC)
CDA	Communauté de développement de l'Afrique australe
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEI	Communauté d'États indépendants
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CIC	Centre international de calcul
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CM	Agent des corps de métier

## Abréviations

---

CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
CNUEH	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
EDIFACT	Échange de données informatisées pour l'administration, le commerce et le transport
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant
FORDEPRENU	Force de déploiement préventif des Nations Unies
FPNU	Forces de paix des Nations Unies
FxB	Fonds extrabudgétaires
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GS	Agent des services généraux
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
INFOTERRA	Système international d'information sur l'environnement
INSTRAW	Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
ISO	Organisation internationale de normalisation
LEA	Ligue des États arabes
MINUAR	Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda
MINUBH	Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine
MINUGUA	Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala
MINURCA	Mission des Nations Unies en République centrafricaine
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MIPONUH	Mission de police civile des Nations Unies en Haïti
MONUA	Mission d'observation des Nations Unies en Angola
MONUG	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
MONUIK	Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït
MONUL	Mission d'observation des Nations Unies au Libéria
MONUP	Mission des Nations Unies à Prevlaka
MONUSIL	Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone
MONUT	Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale

## Abréviations

---

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCI	Organisation de la Conférence islamique
OEA	Organisation des États américains
OECS	Organisation des États des Caraïbes orientales
OICS	Organe international de contrôle des stupéfiants
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OLP	Organisation de libération de la Palestine
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida
ONUSOM	Opération des Nations Unies en Somalie
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
OPS	Organisation panaméricaine de la santé
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
OTICEN	Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
OUA	Organisation de l'unité africaine
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SDO	Système à disques optiques
SELA	Système économique latino-américain
SGA	Secrétaire général adjoint
SIG	Système intégré de gestion
SM	Agent du Service mobile
SSG	Sous-Secrétaire général
UIP	Union interparlementaire
UIT	Union internationale des télécommunications
UNAVEM	Mission de vérification des Nations Unies en Angola
UNCJIN	Réseau mondial d'information des Nations Unies sur la justice pénale

## Abréviations

---

UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNESIS	Système de gestion de l'information économique et sociale des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIDIR	Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNISPACE III	Troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
UNISPAL	Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
UNRISD	Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNU	Université des Nations Unies
UPU	Union postale universelle
VIH/sida	Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise



---

# Prévisions de dépenses *(suite)*

## Titre V

### Coopération régionale pour le développement

#### Chapitre 16

#### Développement économique et social en Afrique

(Programme 14 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)

#### Chapitre 16A

#### Commission régionale

#### Vue d'ensemble

- 16A.1 Le programme de travail ci-après sera exécuté par la Commission économique pour l'Afrique.
- 16A.2 À l'approche du nouveau millénaire, de nombreux changements positifs se produisent en Afrique. Les réformes économiques créent un environnement favorable à la croissance et au développement, le passage à des systèmes démocratiques de gouvernance permet aux Africains de prendre part aux décisions qui les touchent directement et, dans de nombreux pays, le dynamisme croissant du secteur privé et des organisations de la société civile favorise le développement économique et tend à consolider la démocratie.
- 16A.3 Cependant, de graves difficultés subsistent. Dans certains pays, des conflits persistants compromettent les possibilités de redressement et de croissance accélérés. La faible diversification économique du continent l'empêche de s'intégrer activement à l'économie mondiale. Les infrastructures sociales et économiques restent insuffisantes et fonctionnent le plus souvent de façon peu efficace. La dette extérieure demeure un obstacle majeur au développement et la pression démographique et écologique, conjuguée à une faible productivité agricole, a pour effet d'exacerber la pauvreté.
- 16A.4 Plusieurs initiatives et programmes régionaux et internationaux adoptés ces dernières années visaient à consolider les acquis économiques du continent et à lever les principaux obstacles à son développement. Ils ont surtout permis d'élargir le consensus sur les grandes priorités en la matière, à savoir : réduire la pauvreté, développer la coopération et l'intégration régionales, promouvoir une bonne gouvernance, mettre en place des infrastructures technologiques, en matière d'information notamment, promouvoir un développement à visage humain et favoriser une meilleure prise en compte des questions interdépendantes que sont la population, l'environnement et l'agriculture. Un appui efficace des institutions régionales peut faciliter la réalisation de ces objectifs.
- 16A.5 Les réformes dont la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a fait l'objet ces dernières années visaient surtout à lui permettre d'accélérer la réalisation des principaux objectifs de développement de l'Afrique, en étroite coopération avec d'autres institutions. Le programme de travail de la Commission pour l'exercice biennal 2000-2001 représente un nouveau pas dans cette direction. Il doit aussi permettre d'aider les pays d'Afrique à se préparer en vue des grandes manifestations internationales prévues durant l'exercice biennal, notamment les examens quinquennaux de la suite donnée aux conférences mondiales tenues au cours des années 90.
- 16A.6 Le programme de travail de la Commission découle du plan à moyen terme révisé pour la période 1998-2001, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/207 du 18 décembre 1998 (voir aussi A/51/6/Rev.1 et A/53/6/Rev.1). C'est pourquoi il comprend deux nouveaux sous-programmes (Promouvoir la condition de la femme et Appuyer les activités sous-régionales de développement), ce qui porte à sept le nombre des sous-programmes.

- 16A.7 Durant l'exercice biennal 2000-2001, ce programme de travail vise essentiellement à consolider l'évolution encourageante de l'économie africaine en appuyant les programmes régionaux et internationaux adoptés à cette fin ces dernières années. Comme on l'a déjà indiqué, les principaux objectifs économiques de l'Afrique font désormais l'objet d'un large consensus. Les gouvernements africains sont responsables au premier chef de leur réalisation mais des organisations régionales telles que la Commission peuvent les aider à accroître et accélérer leurs efforts en ce sens.
- 16A.8 La Commission a tenu compte, pour établir son programme de travail, des recommandations et observations qui ont été formulées par divers organes délibérants et de contrôle interne. Ainsi, elle a renforcé les centres de développement sous-régionaux pour qu'ils puissent la seconder pleinement dans ses activités opérationnelles en conseillant les États membres et les organisations intergouvernementales sous-régionales sur les politiques à suivre et en réalisant des travaux pour leur compte. Les centres, qui seront chargés d'exécuter le nouveau sous-programme relatif à la promotion des activités sous-régionales de développement, bénéficieront d'environ 35 % des ressources allouées au programme de travail. De même, la Commission renforce actuellement le Centre africain pour la femme de manière à le doter de moyens plus puissants pour accélérer la participation des femmes au développement. Le Centre sera chargé d'exécuter le nouveau sous-programme de promotion de la condition de la femme.
- 16A.9 La Commission appuie les États membres, qui sont ses principaux interlocuteurs, sous forme de conseils et de recommandations dans le cadre de séminaires, d'ateliers et de cours de formation, en leur suggérant les meilleures pratiques à suivre, en leur fournissant une assistance technique, en renforçant leurs capacités, en constituant un forum de discussions permettant à leurs protagonistes du développement de parvenir à un consensus et en fixant des normes. Dans la lignée des initiatives qu'elle a engagées durant l'exercice biennal précédent pour améliorer son mode de fonctionnement, la Commission s'est efforcée de limiter le nombre de ses réunions et de ses publications, d'éviter la dispersion de ses ressources et de donner plus d'efficacité à son action. De nouvelles procédures visant à améliorer les communications internes et le dialogue entre les responsables sont actuellement mises en place. Elles prévoient notamment l'organisation sur place de séminaires qui procéderont à un examen critique de certaines publications et l'examen, par des experts extérieurs, de documents importants, dont les publications phares. Les publications constituant l'un des principaux moyens qu'a la Commission de s'acquitter de la plupart de ses fonctions, l'amélioration de leur qualité technique, qui exige qu'elles soient rédigées avec le plus grand soin, et leur large diffusion à bref délai restent des objectifs importants. Le présent programme prévoit donc des mesures spécifiques destinées à renforcer les unités administratives de communication et de traduction.
- 16A.10 Afin de faciliter la réalisation du programme de travail de fond de la Commission, une grande place a été faite à la modernisation des équipements. La Commission demeure en retard par rapport à de nombreuses unités administratives de l'ONU en matière d'informatisation en général et d'utilisation des technologies de l'information en particulier. Le présent budget-programme vise à renforcer ses capacités dans ce domaine et à lui permettre de recourir aux nouvelles technologies de l'information pour mieux faire connaître ses travaux. Il vise également à développer les moyens d'action des centres de développement sous-régionaux, qui lui servent d'antennes d'information. Une attention particulière sera accordée à la qualité des réseaux locaux au siège de la Commission et dans les centres de développement sous-régionaux, à la mise en place de réseaux étendus entre le siège de la CEA, les centres de développement sous-régionaux et le Siège de l'ONU, à la fourniture de services Intranet au siège de la CEA et aux centres de développement sous-régionaux et à leur gestion ainsi qu'à la gestion centralisée des logiciels exploitables en réseau. On veillera aussi avec une attention particulière à équiper le Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba de technologies et de moyens de communication de pointe, de manière à lui permettre de s'acquitter pleinement de son rôle d'instance de débat sur les problèmes de l'Afrique en matière de développement.
- 16A.11 La Commission fera appel aux services de consultants à deux fins très précises, à savoir, d'une part, recueillir des données et entreprendre des études au niveau national et, d'autre part, exécuter des tâches ponctuelles pour la réalisation desquelles elle ne dispose pas – et n'a au demeurant pas besoin – de compétences à long terme. Elle veillera à ce que les consultants se tiennent en contact plus étroit avec les membres concernés du personnel de son secrétariat de manière à leur transmettre leurs compétences et connaissances.

- 16A.12 Les ressources qu'il est proposé d'allouer au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2000-2001 accusent une augmentation de 225 200 dollars, qui résulte à la fois de la création de trois postes P-4 et de deux postes P-3 au titre des deux nouveaux sous-programmes, de la création de trois postes locaux d'agent de sécurité du Centre de conférences, auparavant financés au moyen des crédits ouverts pour le personnel temporaire, du reclassement d'un poste P-3 à P-4 et des augmentations ou diminutions enregistrées pour divers objets de dépense autres que les postes. Les augmentations correspondent principalement aux besoins supplémentaires découlant des nouveaux sous-programmes, les diminutions étant imputables pour la plupart à la réduction des dépenses générales de fonctionnement, grâce à l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- 16A.13 Au cours de l'exercice biennal, on prévoit d'utiliser des fonds extrabudgétaires d'un montant de 16 359 400 dollars pour compléter les ressources du budget ordinaire destinées à financer les services consultatifs techniques, la publication de documents d'information, l'organisation d'ateliers, de cours de formation et de séminaires, les programmes de bourses d'études et la mise en oeuvre de projets sur le terrain.
- 16A.14 On estime que les ressources demandées au titre du chapitre 16A pour l'exercice biennal 2000-2001 se répartiront comme suit :

	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires
	(En pourcentage)	
A. Organes directeurs .....	0,7	—
B. Direction exécutive et administration .....	3,6	1,9
C. Programme de travail .....	56,0	73,2
D. Appui au programme .....	39,7	24,9
<b>Total .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau 16A.1

**Prévisions de dépenses, par grande rubrique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
A. Organes directeurs	564,6	747,7	(209,8)	(28,0)	537,9	26,1	564,0
B. Direction exécutive et administration	3 863,6	2 205,2	690,5	31,3	2 895,7	82,1	2 977,8
C. Programme de travail	40 050,7	43 280,0	1 346,6	3,1	44 626,6	1 094,0	45 720,6
D. Appui au programme	28 656,4	33 189,8	(1 602,1)	(4,8)	31 587,7	1 405,8	32 993,5
<b>Total</b>	<b>73 135,3</b>	<b>79 422,7</b>	<b>225,2</b>	<b>0,2</b>	<b>79 647,9</b>	<b>2 608,0</b>	<b>82 255,9</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	1 026,9	1 978,6	a) Services d'appui à :	
	1 110,2	1 128,2	i) Des organismes des Nations Unies	2 901,6
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	1 478,5
			b) Activités de fond	–
	1 322,5	1 758,9	c) Projets opérationnels :	
			PNUD	198,6
	249,0	200,0	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique	–
	3 495,4	5 200,4	FNUAP	4 507,8
	4 410,7	5 574,5	Sources bilatérales	7 272,9
<b>Total</b>	<b>11 614,7</b>	<b>15 840,6</b>		<b>16 359,4</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>84 750,0</b>	<b>95 263,3</b>		<b>98 615,3</b>

Tableau 16A.2

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	56 351,2	58 895,8	1 273,4	2,1	60 169,2	1 717,0	61 886,2
Autres dépenses de personnel	2 407,2	2 550,4	93,4	3,6	2 643,8	128,5	2 772,3
Consultants et experts	1 222,1	1 542,8	202,6	13,1	1 745,4	84,9	1 830,3
Voyages	2 073,1	2 234,7	(292,4)	(13,0)	1 942,3	94,5	2 036,8
Services contractuels	757,9	996,0	398,9	40,0	1 394,9	67,5	1 462,4
Frais généraux de fonctionnement	5 215,7	7 124,0	(1 301,0)	(18,2)	5 823,0	283,1	6 106,1
Dépenses de représentation	23,2	24,2	–	–	24,2	1,2	25,4
Fournitures et accessoires	1 647,1	2 035,7	–	–	2 035,7	98,9	2 134,6
Mobilier et matériel	2 341,3	2 792,8	(133,5)	(4,7)	2 659,3	129,3	2 788,6
Subventions et contributions	1 096,5	1 226,3	(16,2)	(1,3)	1 210,1	3,1	1 213,2
<b>Total</b>	<b>73 135,3</b>	<b>79 422,7</b>	<b>225,2</b>	<b>0,2</b>	<b>79 647,9</b>	<b>2 608,0</b>	<b>82 255,9</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Objet de dépense	2000-2001 Montant estimatif
	4 938,6	7 565,0	Postes	6 705,4
	38,2	35,2	Autres dépenses de personnel	72,2
	2 329,8	2 751,7	Consultants et experts	3 147,8
	995,4	1 296,8	Voyages	828,8
	298,5		– Services contractuels	440,6
	56,1	183,5	Frais généraux de fonctionnement	534,9
	236,3	382,0	Fournitures et accessoires	410,6
	581,8	1 051,0	Mobilier et matériel	592,9
	1 422,0		– Subventions et contributions	2 758,9
	718,0	2 575,4	Dépenses diverses	867,3
<b>Total</b>	<b>11 614,7</b>	<b>15 840,6</b>		<b>16 359,4</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>84 750,0</b>	<b>95 263,3</b>		<b>98 615,3</b>

Tableau 16A.3

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Commission économique pour l'Afrique*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	15	15	–	–	1	1	16	16
P-5	40	40	–	–	16	14	56	54
P-4/3	127	132	–	–	4	4	131	136
P-2/1	29	29	–	–	3	3	32	32
<b>Total</b>	<b>213</b>	<b>218</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>24</b>	<b>22</b>	<b>237</b>	<b>240</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	340	343	–	–	46	38	386	381
Service mobile	3	3	–	–	–	–	3	3
<b>Total</b>	<b>343</b>	<b>346</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>46</b>	<b>38</b>	<b>389</b>	<b>384</b>
<b>Total général</b>	<b>556</b>	<b>564</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>70</b>	<b>60</b>	<b>626</b>	<b>624</b>

## A. Organes directeurs

Tableau 16A.4

### Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
Organes directeurs	564,6	747,7	(209,8)	(28,0)	537,9	26,1	564,0
<b>Total</b>	<b>564,6</b>	<b>747,7</b>	<b>(209,8)</b>	<b>(28,0)</b>	<b>537,9</b>	<b>26,1</b>	<b>564,0</b>

Tableau 16A.5

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
Autres dépenses de personnel	475,6	566,6	(179,9)	(31,7)	386,7	18,8	405,5
Services contractuels	49,0	50,5	(11,9)	(23,5)	38,6	1,9	40,5
Frais généraux de fonctionnement	37,7	97,6	(15,1)	(15,4)	82,5	4,0	86,5
Fournitures et accessoires	2,3	33,0	(2,9)	(8,7)	30,1	1,4	31,5
<b>Total</b>	<b>564,6</b>	<b>747,7</b>	<b>(209,8)</b>	<b>(28,0)</b>	<b>537,9</b>	<b>26,1</b>	<b>564,0</b>

- 16A.15 Dans sa résolution 826 (XXXII), en date du 8 mai 1997, concernant la réforme de son mécanisme intergouvernemental, la Commission a établi comme suit la structure et le fonctionnement de ce mécanisme:

#### Organes chargés de questions générales de développement

*La Conférence des ministres africains responsables du développement économique et social et de la planification (la Commission) et son Comité technique préparatoire plénier*

- 16A.16 La Conférence des ministres africains responsables du développement économique et social et de la planification (la Commission) définit les grandes orientations des travaux de la Commission; examine et approuve les programmes de travail établis par son secrétariat; sert aux pays africains de cadre de débat en vue de définir leur position sur les questions de développement inscrites à l'ordre du jour des Nations Unies et se prononce sur les recommandations que lui soumettent ses organes subsidiaires et le Secrétaire exécutif de la Commission.
- 16A.17 Depuis 1997, la Conférence des ministres (la Commission) s'est réunie tous les deux ans (sa prochaine réunion aura lieu en 1999). Le Bureau de la Commission a été élargi et comprend désormais un représentant de chacune des cinq sous-régions du continent : Afrique du Nord, Afrique de l'Est, Afrique australe, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale. Il se compose d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur.
- 16A.18 Un comité de suivi, composé des membres du nouveau Bureau et du Bureau sortant de la Commission, a été créé. Il se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins une fois durant l'année où la Commission ne siège pas pour examiner les questions dont la Commission est saisie et les progrès réalisés dans l'application de ses décisions. Le Secrétaire exécutif le convoque lorsqu'il y a lieu, en consultation avec le président de la Commission. Le comité préparatoire technique plénier se réunit avant les sessions de la Conférence et continue de fournir à celle-ci un appui technique.

*Comités intergouvernementaux d'experts des centres de développement sous-régionaux*

- 16A.19 Ces cinq comités intergouvernementaux d'experts des centres de développement sous-régionaux se réunissent tous les ans et font rapport à la Commission par l'intermédiaire du Comité technique préparatoire plénier. Les années où la Commission ne siège pas, leurs rapports sont soumis au Comité de suivi du Bureau. Ils supervisent l'élaboration et la mise en oeuvre générales du programme de travail et des objectifs prioritaires du centre de développement sous-régional dont ils relèvent et formulent des recommandations au sujet des questions importantes touchant le développement économique et social de leurs sous-régions respectives ainsi qu'au sujet de la promotion et du renforcement de la coopération et de l'intégration économiques sous-régionales.

*Conférence des ministres africains des finances*

- 16A.20 Cette conférence a été maintenue. Elle se réunit tous les deux ans, l'année où la Conférence des ministres africains responsables du développement économique et social et de la planification (la Commission) ne siège pas. La Conférence a un comité d'experts qui se réunit avant chacune de ses sessions pour préparer ses travaux.

**Organes subsidiaires devant être créés ou maintenus**

*Comité «Femmes et développement»*

- 16A.21 Le Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement, désormais dénommé Comité "Femmes et développement", a été maintenu. Instance consultative d'experts et de décideurs, il a pour rôle d'orienter la Commission dans ses travaux relatifs à la promotion de la femme et de fournir aux gouvernements africains un cadre où ils peuvent promouvoir et évaluer la mise en oeuvre et le suivi des programmes d'action mondiaux en faveur des femmes. Il s'occupe en particulier des questions concernant l'autonomisation économique des femmes, la protection de leurs droits juridiques et humains et l'amélioration de leur accès à l'éducation et à la santé. Il se réunit tous les deux ans.

*Comité de l'information pour le développement*

- 16A.22 Ce comité, qui se compose de planificateurs, de statisticiens et de spécialistes des systèmes géo-informatisés et d'information, vise à mieux permettre à la Commission d'aider les États membres à mettre en place des infrastructures nationales d'information et de communication. Il se réunit tous les deux ans.

*Comité du développement durable*

- 16A.23 Ce comité, qui est composé de spécialistes de la sécurité alimentaire, de la population, de l'environnement et des établissements humains, a pour mission de fournir des conseils à la Commission dans ces domaines interdépendants. Il offre aux gouvernements africains un cadre où ils peuvent promouvoir et évaluer la suite qu'ils donnent à certains plans d'action régionaux et mondiaux tels que la Position africaine commune sur l'environnement et le développement, la Position africaine commune sur Habitat II, la Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable, Action 21, le Programme pour l'habitat et les programmes d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et du Sommet mondial sur l'alimentation. Il propose des mesures spécifiques pour favoriser la protection et la régénération de l'environnement, améliorer la sécurité alimentaire en Afrique, promouvoir des établissements humains durables et traiter des problèmes engendrés par l'accroissement de la population. Il se réunit tous les deux ans.

*Comité du développement humain et de la société civile*

- 16A.24 Ce comité, qui a pour mission de contribuer à renforcer la société civile et à accélérer le développement humain, permet à la Commission de s'appuyer, dans ses travaux, sur les avis d'experts des secteurs public et privé et de la société civile. Il participe à la mise en oeuvre et au suivi de programmes d'action régionaux et mondiaux tels que la Déclaration de Copenhague sur le développement social, le programme d'action du Sommet mondial pour le développement social et la Charte africaine de la participation populaire au développement et à la transformation, et examine les principales questions touchant le développement social et la société civile de la région. Il se réunit tous les deux ans.

*Comité de l'industrie et du développement du secteur privé*

- 16A.25 Ce comité, qui est chargé de proposer des mesures destinées à renforcer le secteur privé, s'occupe de questions telles que l'amélioration du partenariat entre le secteur public et le secteur privé, la promotion de l'investissement privé et la création d'un cadre juridique et réglementaire favorable aux entreprises. Il examine et suit les progrès réalisés dans l'industrialisation de l'Afrique et propose des mesures destinées à accélérer ce processus. Il définit des orientations et des stratégies susceptibles d'améliorer la formulation des programmes portant sur certains aspects du développement industriel régional et sous-régional et fournit des conseils sur les moyens de renforcer la compétitivité de l'Afrique sur le plan industriel en favorisant la complémentarité et l'intégration, compte dûment tenu de l'évolution scientifique et technique dans le monde. Il se compose d'experts représentant tant l'éventail des groupes qui composent le secteur privé (chambres de commerce, associations industrielles, marchés financiers, fonctionnaires et de hauts responsables ministériels, etc.) Il se réunit tous les deux ans.

*Comité des ressources naturelles, de la science et de la technologie*

- 16A.26 Ce comité, qui a pour mandat de promouvoir la coopération entre les pays d'Afrique dans les domaines de la science, de la technologie et de la mise en valeur des ressources naturelles et de donner des conseils sur les questions d'ordre scientifique et technologique intéressant le développement de ces pays, se réunit tous les deux ans.

*Comité de la coopération et de l'intégration régionales*

- 16A.27 Le commerce jouant un rôle important dans la coopération et l'intégration régionales, le Comité, qui se compose d'experts du commerce international et de l'intégration travaillant dans les secteurs public et privé, axe ses travaux sur le commerce intra-africain et le commerce international. Il s'emploie également à promouvoir l'application de mesures destinées à renforcer la coopération et l'intégration économiques entre les pays africains, aide ceux-ci et leurs organisations intergouvernementales à appliquer plus efficacement les instruments régionaux de coopération et d'intégration économiques et définit les mesures à prendre pour coordonner et harmoniser les politiques micro et macroéconomiques nationales, condition indispensable à l'accélération de l'intégration économique régionale. Il se réunit tous les deux ans.
- 16A.28 À l'exception de la Commission, qui se réunit tous les deux ans pour une durée de huit jours, tous les organes intergouvernementaux se réunissent pour une durée de quatre à six jours.
- 16A.29 La Conférence des ministres africains des transports et des communications sera dissoute à l'issue de la deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique, en 1999. Le Comité des transports, des communications et du tourisme de la Communauté économique africaine, qui en prendra le relais, sera la nouvelle instance régionale chargée d'examiner les questions relatives à ces domaines.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Autres dépenses de personnel*

- 16A.30 Les ressources demandées à cette rubrique (386 700 dollars), qui accusent une diminution de 179 900 dollars, doivent permettre de financer les dépenses afférentes au personnel temporaire nécessaire pour assurer le secrétariat des sessions de la Commission et de ses organes subsidiaires (355 200 dollars) et au paiement d'heures supplémentaires (31 500 dollars). La diminution des ressources demandées (179 900 dollars) s'explique par la réduction des ressources prévues au titre du personnel temporaire chargé d'assurer le secrétariat des réunions (151 400 dollars) et par celle du coût des heures supplémentaires (28 500 dollars), qui résultent toutes deux de la restructuration du mécanisme intergouvernemental de la Commission.

*Services contractuels*

- 16A.31 Les ressources demandées (38 600 dollars), qui accusent une diminution de 11 900 dollars, doivent permettre de financer la publication des rapports de la Commission.

*Frais généraux de fonctionnement*



16A.32 Les ressources demandées (82 500 dollars), qui accusent une diminution de 15 100 dollars, doivent servir à financer les dépenses de télécommunications afférentes aux sessions de la Commission et de ses organes subsidiaires.

*Fournitures et accessoires*

16A.33 Le montant demandé (30 100 dollars), qui accuse une diminution de 2 900 dollars, doit permettre de financer l'achat de fournitures et accessoires nécessaires pour les sessions des conférences des ministres et des organes subsidiaires de la Commission.

## B. Direction exécutive et administration

Tableau 16A.6

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 468,3	1 890,0	534,0	28,2	2 424,0	59,2	2 483,2
Consultants et experts	139,2	101,0	–	–	101,0	4,9	105,9
Voyages	256,1	214,2	58,2	27,1	272,4	13,2	285,6
Services contractuels	–	–	98,3	–	98,3	4,8	103,1
<b>Total</b>	<b>3 863,6</b>	<b>2 205,2</b>	<b>690,5</b>	<b>31,3</b>	<b>2 895,7</b>	<b>82,1</b>	<b>2 977,8</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	459,4	453,2	ii) Des activités extrabudgétaires	300,0
	–	–	b) Activités de fond	–
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>459,4</b>	<b>453,2</b>		<b>300,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>4 323,0</b>	<b>2 658,4</b>		<b>3 277,8</b>

Tableau 16A.7

**Postes nécessaires**
*Programme : Direction exécutive et administration*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	2	2	–	–	–	–	2	2
P-4/3	2	4	–	–	–	–	2	4
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>8</b>
<b>Autres catégories</b>								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Agents locaux	7	10	–	–	2	–	9	10
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>9</b>	<b>10</b>
<b>Total général</b>	<b>13</b>	<b>18</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>15</b>	<b>18</b>

- 16A.34 Les activités au titre de ce programme englobent les fonctions du Secrétaire, du Secrétaire exécutif adjoint, de leurs proches collaborateurs, de l'Assistant spécial du Secrétaire exécutif, du Secrétaire de la Commission et de l'Équipe des services d'information et de communication.
- 16A.35 Le Bureau du Secrétaire exécutif assure la direction stratégique et la supervision d'ensemble nécessaires à la gestion intégrée du programme de travail et des ressources de la CEA dans le sens de l'efficacité et de l'efficacité de l'ensemble du secrétariat. Il procède à l'analyse continue des politiques et arrête les grandes stratégies régionales ainsi que les plans d'action pour le développement socioéconomique de l'Afrique, et il exerce des fonctions de plaidoyer pour le compte des États membres et de leurs organisations sous-régionales et régionales. À cet égard, il assure la liaison avec les organisations intergouvernementales sous-régionales et régionales, notamment la coopération avec l'OUA et la Banque africaine de développement (BAfD) dans le cadre du secrétariat conjoint OUA/CEA/BAfD, touchant les principaux problèmes et questions ayant trait au développement régional qui appellent des décisions et un suivi de la part des responsables.
- 16A.36 En outre, le Bureau facilite et coordonne les activités tendant à la mobilisation d'un soutien politique constant en faveur des importantes initiatives internationales spéciales visant à favoriser la relance économique globale de l'Afrique, telles que l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique et le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.
- 16A.37 Le Bureau participe également à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et au sein de leurs organes subsidiaires, aux débats consacrés à l'élaboration des politiques générales, coordonne et harmonise l'examen des questions d'intérêt mutuel et établit des contacts avec les institutions et organismes du système des Nations Unies et les autres commissions régionales en la matière.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**
*Postes*

- 16A.38 Les ressources prévues (2 424 000 dollars) doivent permettre de couvrir les besoins en personnel, à savoir 8 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 10 postes d'agent local, ainsi qu'il est indiqué au tableau 16A.7. La modification du tableau d'effectifs et l'augmentation de 534 000 dollars qui en résulte découlent de la réaffectation au Bureau du Secrétaire exécutif de cinq postes, dont un poste P-3 et deux postes d'agent local du sous-programme 4 (Utilisation de l'information aux fins du développement) ainsi que d'un poste P-4 et d'un poste d'agent local au titre de l'appui au programme, pour étoffer l'Équipe des services d'information et de communication, déjà dotée de trois postes (1 P-5, 1

P-3 et 1 poste d'agent local) et pour renforcer les activités d'information de la CEA sous la direction de ce bureau.

*Consultants et experts*

- 16A.39 Le montant prévu (101 000 dollars), correspondant au maintien des programmes, doit permettre de couvrir les honoraires des consultants chargés d'aider à l'élaboration des documents directifs et à la définition de vastes stratégies régionales et plans d'action orientés vers le développement socioéconomique de l'Afrique.

*Voyages*

- 16A.40 Le montant prévu (272 400 dollars), correspondant à une augmentation de 58 200 dollars, doit permettre de couvrir les frais de voyage du Secrétaire exécutif et de ses collaborateurs a) à l'occasion des réunions dans la région et ailleurs, notamment aux travaux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social (122 600 dollars); et b) au titre de l'encadrement stratégique et du soutien administratif aux activités menées à l'intérieur de la région et ailleurs, en vue de coordonner et harmoniser les activités avec celles d'autres organismes du système des Nations Unies, tenir des consultations et fournir des conseils sur les questions et politiques de développement régional et participer aux réunions des chefs d'État de l'OUA, à la réunion du secrétariat OUA/CEA/BAfD et aux réunions du Comité directeur du Comité administratif de coordination sur l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique (149 800 dollars). L'augmentation de 58 200 dollars est imputable aux besoins accrus de l'Équipe des services d'information et de communication.

*Services contractuels*

- 16A.41 Le montant prévu (98 300 dollars) doit permettre de fournir des services spécialisés liés aux activités de l'Équipe des services d'information et de communication en matière de sensibilisation, de couverture médiatique et de vulgarisation. Il s'agit des produits des services d'information et de communication destinés à promouvoir les conférences, séminaires et autres activités de la CEA et des activités visant à en diffuser les résultats auprès de différents groupes, notamment par le biais de pochettes audiovisuelles et radio, de communiqués de presse, de produits multimédia et de matériaux de promotion.

## C. Programme de travail

Tableau 16A.8

### Prévisions de dépenses, par sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Sous-programme	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
1. Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales	5 474,1	8 102,1	(2 055,8)	(25,3)	6 046,3	116,5	6 162,8
2. Action en faveur de la sécurité alimentaire et du développement durable	6 885,8	5 370,7	(519,0)	(9,6)	4 851,7	112,1	4 963,8
3. Renforcement de la gestion du développement	1 148,7	4 647,7	(42,9)	(0,9)	4 604,8	106,4	4 711,2
4. Utilisation de l'information aux fins du développement	3 130,3	5 881,5	(333,4)	(5,6)	5 548,1	181,7	5 729,8
5. Promotion de la coopération et de l'intégration régionales	21 732,0	19 278,0	(14 516,1)	(75,2)	4 761,9	112,5	4 874,4
6. Promotion de la femme	1 679,8	–	3 288,9	–	3 288,9	74,2	3 363,1
7. Soutien des activités régionales en faveur du développement	–	–	15 524,9	–	15 524,9	390,6	15 915,5
<b>Total</b>	<b>40 050,7</b>	<b>43 280,0</b>	<b>1 346,6</b>	<b>3,1</b>	<b>44 626,6</b>	<b>1 094,0</b>	<b>45 720,6</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	169,9	69,4	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	1 322,5	1 758,9	PNUD	198,6
	249,0	200,0	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique	–
	3 495,4	5 200,4	FNUAP	4 507,8
	4 410,7	5 574,5	Sources bilatérales	7 272,9
<b>Total</b>	<b>9 647,5</b>	<b>12 803,2</b>		<b>11 979,3</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>49 698,2</b>	<b>56 083,2</b>		<b>57 699,9</b>

Tableau 16A.9

**Postes nécessaires**
*Programme de travail*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	12	12	–	–	1	1	13	13
P-5	29	29	–	–	16	14	45	43
P-4/3	84	90	–	–	3	1	87	91
P-2/1	20	21	–	–	2	1	22	22
<b>Total</b>	<b>145</b>	<b>152</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>22</b>	<b>17</b>	<b>167</b>	<b>169</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	118	119	–	–	16	6	134	125
<b>Total</b>	<b>118</b>	<b>119</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>134</b>	<b>125</b>
<b>Total général</b>	<b>263</b>	<b>271</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>38</b>	<b>23</b>	<b>301</b>	<b>294</b>

16A.42 Comme indiqué plus haut (par. 16A.6), le programme de travail de la Commission issu du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, tel que révisé, s'inspire de la nouvelle structure de programmation approuvée en 1996, qui comprend la facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales, l'action en faveur de la sécurité alimentaire et du développement durable, le renforcement de la gestion du développement, l'utilisation de l'information aux fins du développement et la promotion de la coopération régionale. Deux nouveaux sous-programmes (Promotion de la femme et Soutien des activités sous-régionales en faveur du développement) ont été ajoutés dans le cadre des révisions du plan à moyen terme approuvées en 1998, ce qui porte à sept le nombre des sous-programmes.

16A.43 La répartition des tâches entre les sous-programmes au titre de l'exécution du programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2001 varie suivant l'étendue des activités. Les prévisions de répartition des ressources en pourcentage entre les sous-programmes sont dont les suivantes :

<i>Sous-programme</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra-budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
1. Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales .....	13,6	1,5
2. Action en faveur de la sécurité alimentaire et du développement durable .....	10,9	37,6
3. Renforcement de la gestion du développement .....	10,3	32,6
4. Utilisation de l'information aux fins du développement .....	12,4	15,9
5. Promotion de la coopération et de l'intégration régionales .....	10,6	1,1
6. Promotion de la femme .....	7,4	11,3
7. Soutien des activités sous-régionales en faveur du développement .....	34,8	–
<b>Total .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Sous-programme 1**
**Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales**

Tableau 16A.10

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	4 085,0	6 078,7	(1 736,8)	(28,5)	4 341,9	89,5	4 431,4
Autres dépenses de personnel	14,0	45,7	(9,9)	(21,6)	35,8	1,8	37,6
Consultants et experts	116,0	375,8	(123,5)	(32,8)	252,3	12,2	264,5
Voyages	125,0	346,5	(132,0)	(38,0)	214,5	10,4	224,9
Services contractuels	37,6	108,2	(53,6)	(49,5)	54,6	2,6	57,2
Subventions et contributions	1 096,5	1 147,2	-	-	1 147,2	-	1 147,2
<b>Total</b>	<b>5 474,1</b>	<b>8 102,1</b>	<b>(2 055,8)</b>	<b>(25,3)</b>	<b>6 046,5</b>	<b>116,5</b>	<b>6 162,8</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	-	-	i) Des organismes des Nations Unies	-
	-	42,8	ii) Des activités extrabudgétaires	-
	-	-	b) Activités de fond	-
			c) Projets opérationnels :	
	114,3	-	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique	-
	540,4	1 700,0	Sources bilatérales	181,9
<b>Total</b>	<b>654,7</b>	<b>1 742,8</b>		<b>181,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>6 128,8</b>	<b>9 844,9</b>		<b>6 344,7</b>

Tableau 16A.11

**Postes nécessaires**
*Sous-programme : Facilitation de l'analyse des politiques*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	2	1	–	–	–	–	2	1
P-5	4	3	–	–	–	–	4	3
P-4/3	13	10	–	–	1	–	14	10
P-2/1	6	4	–	–	1	–	7	4
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>27</b>	<b>18</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	18	11	–	–	4	–	22	11
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>22</b>	<b>11</b>
<b>Total général</b>	<b>43</b>	<b>29</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>49</b>	<b>29</b>

- 16A.44 Ce sous-programme sera exécuté par la Division de l'analyse des politiques économiques et sociales.
- 16A.45 Les activités entreprises au titre de ce sous-programme visent à permettre de mieux appréhender les problèmes clefs du développement de l'Afrique. L'accent est mis sur l'analyse de la politique économique en vue d'une croissance soutenue et d'une plus grande stabilité macroéconomique, de la promotion des échanges et des investissements, de la gestion de la dette, de l'instauration d'une politique sociale et de la réduction de la pauvreté.
- 16A.46 Les activités durant l'exercice biennal seront réalisées notamment grâce à l'élaboration d'études sur les pays, de documents de recherche, de rapports analytiques et de synthèse, ainsi que de documents directifs. On aura également de plus en plus recours à des séminaires, des conférences et des ateliers de formation consacrés à des questions spécifiques de développement, regroupant de hauts responsables nationaux, des représentants de la société civile et du secteur privé qui permettraient de dégager une interprétation commune des défis que devront relever les pays d'Afrique dans le domaine du développement et des choix qui s'offrent à eux. Autre facteur important, il faudra tisser des liens plus efficaces avec les centres de recherche économique et politique et les groupes de réflexion sur le développement de plus en plus nombreux en Afrique.

**Réalisations escomptées**

- 16A.47 On compte que ces activités permettront : a) de renforcer la capacité des États membres d'élaborer des stratégies et politiques de développement appropriées; b) d'influer sur l'orientation des politiques des États membres en ce qui concerne l'utilisation de l'aide de façon que celle-ci ait réellement un effet favorable sur le développement et les réalisations économiques; c) de formuler des stratégies de réduction de la dette et d'examiner l'évolution de la dette en Afrique et les efforts pour en réduire la charge; d) de construire des lignes de pauvreté et des cartes de la pauvreté dans les pays africains et de les actualiser; et e) de renforcer la capacité des pays africains d'analyser les liens entre l'expansion commerciale et la croissance économique et de cerner les difficultés qui font obstacle à la compétitivité de l'Afrique sur le plan international.

**Produits**

- 16A.48 Les produits ci-après seront fournis au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :
- a) *Services fournis aux organes d'experts intergouvernementaux*
- i) Services fonctionnels pour les réunions. Neuf réunions de la Conférence des ministres africains des finances et de son comité d'experts;

- ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Trois rapports à l'intention de la Conférence des ministres responsables du développement économique et social et de la planification : *Rapport économique sur l'Afrique*; rapport d'activité sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social; et rapport d'activité sur l'exécution du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des petits pays insulaires en développement d'Afrique; six rapports aux ministres africains des finances et à son comité d'experts sur : le développement de l'Afrique au XXI<sup>e</sup> siècle : conditions préalables; le financement du développement de l'Afrique : nouveaux défis; un agenda pour le développement de l'Afrique; l'estimation des besoins liés au financement sectoriel; le rôle du secteur privé dans le financement du développement, et le rôle des flux de l'aide dans le financement du développement;
  - iii) Cinq réunions de groupes spéciaux d'experts sur : la situation de la dette en Afrique; les réformes de l'enseignement supérieur; les meilleures pratiques en matière d'allocations de dépenses publiques; les stratégies de développement en Afrique; la compétitivité des exportations africaines;
- b) *Autres activités de fond*
- i) Publications en série. Rapport économique sur l'Afrique; *Étude des conditions économiques et sociales en Afrique*; et six séries de rapports de synthèse;
  - ii) Neuf publications isolées. Élargissement de l'agenda pour le développement de l'Afrique : orientation et priorités; relèvement des taux d'épargne et d'investissement en Afrique : besoins de financement du développement; conséquences des réformes commerciales en Afrique sur la promotion de la compétitivité des exportations; promotion des organismes d'investissement en Afrique; situation de la dette en Afrique et récentes mesures d'allègement de la dette; réformes de l'enseignement supérieur en ce qui concerne l'utilisation des techniques d'information; étude multinationale sur l'efficacité des stratégies de réduction de la pauvreté; étude multinationale sur les tendances en matière d'allocations de dépenses publiques en vue d'atténuer la pauvreté aux niveaux communautaire, national et sous-régional; et trois modules d'enseignement en anglais, arabe et français;
- c) *Coopération internationale, coordination et liaison interinstitutions*
- Coopération et liaison, en ce qui concerne les questions et politiques de développement, notamment la planification, la mise en valeur et l'utilisation des ressources humaines, la pauvreté et la transformation sociale, avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales africaines et non africaines; participation et contribution importante aux activités d'autres institutions et organismes des Nations Unies tels que les équipes spéciales du CAC; le projet LINK des Nations Unies et les consultations sur les plans et programmes d'action, y compris ceux adoptés par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, le Sommet mondial pour le développement social, ainsi que le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique;
- d) *Coopération technique (fonds extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs. Services consultatifs à titre d'appui aux activités relatives à la gestion de la dette et aux négociations sur la dette; suivi des conférences ministérielles et des réunions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), y compris la fourniture d'une assistance aux négociations commerciales; conception et formulation de cadres politiques; analyse et exécution de politiques et définition de politiques et de stratégies de lutte contre la pauvreté; et soutien à la mise en oeuvre de programmes mondiaux, notamment le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, le Programme d'action pour le développement durable des petits pays insulaires en développement, la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague sur le développement social, ainsi que de programmes régionaux spécifiques, à savoir le nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique;



- ii) Formation de groupe (séminaires/ateliers/colloques). Un séminaire de formation sur la pauvreté et la politique des pouvoirs publics dans certains pays africains : un colloque sur la promotion de l'interaction entre les organismes d'investissement en Afrique.

### Ressources nécessaires

#### *Postes*

- 16A.49 Les ressources demandées (4 341 900 dollars), qui font apparaître une diminution de 1 736 800 dollars, correspondent aux besoins en personnel de ce sous-programme qui, compte tenu du réaménagement du programme de travail, consisteraient en 18 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (1 D-1; 3 P-5, 5 P-4, 5 P-3, 4 P-2/1) et 11 postes d'agent local, comme indiqué au tableau 16A.11. Cette diminution de 1 736 800 dollars est imputable au fait qu'un poste D-1, un poste P-5, un poste P-4, deux postes P-3 et un poste P-2/1 et six postes d'agent local doivent être transférés de ce sous-programme au nouveau sous-programme 6 (Promotion de la femme), et à ce que un poste P-2/1 et un poste d'agent local doivent être transférés au nouveau sous-programme 7 (Soutien des activités régionales en faveur du développement).

#### *Autres dépenses de personnel*

- 16A.50 Le montant prévu à cette rubrique (35 800 dollars), qui fait apparaître une diminution de 9 900 dollars, devrait permettre de couvrir les dépenses correspondant au personnel temporaire à recruter pour recueillir les informations nécessaires en vue de l'établissement du *Rapport économique sur l'Afrique*, publié chaque année, et de l'*Étude des conditions économiques et sociales en Afrique*, publiée tous les deux ans, et de la préparation de l'analyse par pays servant à l'établissement des études multinationales sur l'efficacité des stratégies de réduction de la pauvreté; ainsi que l'allocation des dépenses publiques.

#### *Consultants et experts*

- 16A.51 Les ressources demandées à cette rubrique (252 300 dollars), qui font apparaître une diminution de 123 500 dollars, devraient permettre de couvrir : a) les honoraires de consultants (133 300 dollars) nécessaires à la mise en oeuvre efficace du programme de travail, en particulier pour l'analyse des données en vue de l'établissement des publications suivantes : i) *Étude des conditions économiques et sociales en Afrique*; ii) documents techniques pour la huitième session de la Conférence des ministres africains des finances; iii) *Rapport économique sur l'Afrique*; iv) modules de formation sur la pauvreté; v) réformes de l'enseignement supérieur; vi) effets des réformes commerciales sur la promotion de la compétitivité des exportations; vii) tendances en matière d'allocations de dépenses publiques; et b) les dépenses relatives à la convocation des cinq réunions de groupes spéciaux d'experts dont il est fait mention plus haut (119 000 dollars).

#### *Voyages*

- 16A.52 Les ressources demandées (214 500 dollars), qui font apparaître une diminution de 132 000 dollars, devraient permettre de couvrir a) le coût des voyages officiels des fonctionnaires appelés à prendre part aux activités menées par d'autres organismes et institutions des Nations Unies sur les questions et politiques de développement et aux consultations y ayant trait (24 800 dollars) et b) les frais de voyage des fonctionnaires chargés de recueillir des informations et de tenir des consultations avec les responsables des questions liées aux activités visées par le programme de travail, notamment l'*Étude des conditions économiques et sociales en Afrique*, de fournir des services consultatifs ainsi que de participer à d'autres activités au titre de la coopération internationale et de la coordination et de la liaison interinstitutions (189 700 dollars).

#### *Services contractuels*

- 16A.53 Les ressources demandées (54 600 dollars), qui font apparaître une diminution de 53 600 dollars, devraient permettre de : a) couvrir les frais de publication contractuelle de l'*Étude sur les conditions économiques et sociales en Afrique* et du *Rapport économique sur l'Afrique* (29 800 dollars); et b) financer l'impression à l'extérieur de l'*Étude sur les conditions économiques et sociales en Afrique* (24 800 dollars).

#### *Subventions et contributions*

16A.54 Le montant prévu à ce titre (1 147 200 dollars), qui correspond au maintien des programmes, concerne la prorogation des subventions octroyées à l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) et à l'Institut régional africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, dont 942 400 dollars représentent le coût de 4 postes d'administrateur à l'IDEP (1 poste D-1, 1 poste P-4 et 2 postes P-3) et 204 800 dollars correspondent aux postes de directeur et de directeur adjoint et aux dépenses administratives de l'Institut régional africain.

## Sous-programme 2 Assurer la sécurité alimentaire et le développement durable

Tableau 16A.12

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
Postes	6 499,0	4 887,5	(460,1)	(9,4)	4 427,4	91,4	4 518,8
Consultants et experts	107,2	250,9	(41,1)	(16,3)	209,8	10,2	220,0
Voyages	279,6	191,9	(36,9)	(19,2)	155,0	7,6	162,6
Services contractuels	–	40,4	19,1	47,2	59,5	2,9	62,4
<b>Total</b>	<b>6 885,8</b>	<b>5 370,7</b>	<b>(519,0)</b>	<b>(9,6)</b>	<b>4 851,7</b>	<b>112,1</b>	<b>4 963,8</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	
	4,3	26,6	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	1 063,5	1 208,9	PNUD	–
	3 495,4	5 200,4	FNUAP	4 507,8
	–	200,0	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique	–
	209,5	800,0	Sources bilatérales	–
<b>Total</b>	<b>4 772,7</b>	<b>7 435,9</b>		<b>4 507,8</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>11 658,5</b>	<b>12 806,6</b>		<b>9 471,6</b>

Tableau 16A.13

**Postes nécessaires**

*Sous-programme : Assurer la sécurité alimentaire et le développement durable*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	1	1	2	2
P-5	3	3	–	–	14	13	17	16
P-4/3	13	11	–	–	–	–	13	11
P-2/1	3	3	–	–	1	1	4	4
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>36</b>	<b>33</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	11	11	–	–	7	2	18	13
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>18</b>	<b>13</b>
<b>Total général</b>	<b>31</b>	<b>29</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>23</b>	<b>17</b>	<b>54</b>	<b>46</b>

16A.55 Les activités entreprises au titre de ce sous-programme le seront par la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable.

16A.56 Les activités menées viseront à renforcer les capacités d'analyse locales sur lesquelles s'appuieront les responsables nationaux dans les domaines interdépendants de l'agriculture, de la population et de l'environnement et à assurer la sécurité alimentaire et le développement durable. Elles devraient également faciliter l'adoption et la mise en oeuvre de mesures susceptibles de promouvoir un développement socialement acceptable, économiquement viable et écologiquement durable. Les activités relatives à la science et à la technologie devraient permettre aux États Membres de renforcer les capacités scientifiques et technologiques endogènes nécessaires au développement de l'Afrique, compte tenu notamment de la nécessité d'intégrer le plus rapidement possible les questions relatives à l'alimentation, la population et l'environnement dans la planification du développement, et d'être mieux à même de résoudre les problèmes relatifs à la science et à la technologie se posant aux niveaux régional et sous-régional. Sont prévues l'organisation d'une conférence régionale, l'élaboration de publications portant sur les principaux sujets d'intérêt, des activités de plaidoyer et de sensibilisation, la constitution de réseaux et des projets de coopération technique.

**Réalisations escomptées**

- 16A.57 Les activités menées devraient permettre : a) de sensibiliser les intéressés à la question de l'intégration de tout ce qui concerne la population, l'agriculture et l'environnement dans la planification du développement et l'élaboration des politiques, d'améliorer leurs connaissances en la matière et de promouvoir les débats y relatifs (l'établissement de liens entre population, agriculture et environnement bénéficie d'un appui politique important); b) de renforcer les capacités nationales et locales d'analyse et de gestion de ces questions dans le cadre du développement durable; c) d'améliorer le suivi des engagements d'ordre politique et social pris en ce qui concerne la mise en oeuvre de certains programmes et des plans d'action définis lors des diverses conférences régionales et mondiales; et d) d'adopter dans le domaine de la science et de la technologie, des politiques et stratégies judicieuses permettant de résoudre les questions relatives à la population, l'agriculture et l'environnement, les États Membres étant de plus en plus conscients qu'il leur faut utiliser la science et la technique pour assurer la sécurité alimentaire et le développement durable et de plus en plus résolus à prendre des dispositions à cet effet.

### Produits

- 16A.58 Les produits suivants seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :
- a) *Services fournis aux organes intergouvernementaux et aux groupes d'experts*
    - i) Services fonctionnels. Sept réunions du Comité du développement durable; quatre réunions du Comité de suivi de l'application de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; sept réunions du Comité des ressources naturelles, de la science et de la technologie;
    - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants
      - a. Six rapports au Comité du développement durable portant sur l'examen et l'évaluation de la mise en oeuvre des plans d'action adoptés lors des conférences mondiales et régionales, à savoir : le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et la Déclaration de Dakar/Ngor; les plans d'action du Sommet mondial sur l'alimentation, de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II); la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Action 21); la stratégie africaine d'évaluation des ressources en eau; et le plan d'action concernant la science et la technologie au service de la sécurité alimentaire et du développement durable;
      - b. Rapport à la quatrième réunion du Comité africain de suivi de la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;
      - c. Rapport au Comité des ressources naturelles, de la science et de la technologie sur les questions relatives à la science et à la technologie essentielles au développement de l'Afrique;
    - iii) Trois réunions de groupes spéciaux d'experts sur : les liens entre la population, l'agriculture et l'environnement en Afrique; la science et la technologie au service de la sécurité alimentaire et du développement durable et la mise au point de technologies alimentaires autochtones;
  - b) *Autres activités de fond*
    - i) Publications en série. Les liens entre la population, l'agriculture et l'environnement en Afrique : quelques indicateurs clefs; deux recueils des meilleures pratiques concernant la population, l'environnement et l'agriculture en Afrique; deux recueils des meilleures pratiques concernant la science et la technologie au service de la sécurité alimentaire et du développement durable;
    - ii) Publications isolées. Guide sur le modèle population-environnement-agriculture-développement; cinq études sur l'état de l'environnement en Afrique; l'évolution démographique de l'Afrique; les liens entre la population, l'environnement, l'agriculture et le développement durable; les liens entre la recherche et l'agro-industrie en Afrique; et les technologies alimentaires autochtones : application et possibilités d'amélioration;

- iii) Brochures, plaquettes, fiches de synthèse, planches murales pochettes d'information : cinq brochures sur le modèle population-environnement-agriculture-développement par pays; deux affiches sur la Journée mondiale de l'environnement; quatre plaquettes sur le réseau africain pour la science et la technologie;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*. Coopération et liaison avec en particulier l'Institut régional d'étude de la population, l'Institution de formation et de recherche démographiques, l'OUA, le Centre régional africain de technologie, le Centre régional africain de conception et de fabrication techniques et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales nationales, sous-régionales et internationales en vue de la diffusion du modèle population-environnement-agriculture-développement et de la promotion des programmes de sécurité alimentaire et du développement durable. Collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et institutions s'occupant de la sécurité alimentaire et de développement durable tels que la FAO, le PNUE, le FNUAP, le PNUD, le PAM, Habitat, l'OMS, la BIRD, l'OMM, l'UNESCO, l'OIT, l'ONUDI, le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, ainsi que coordination et harmonisation, notamment participation aux activités du Comité administratif de coordination, du Groupe de travail interinstitutions chargé des questions démographiques, de la Commission du développement durable, de la Commission des établissements humains et de la Commission de la science et de la technique au service du développement;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*. Services consultatifs. Missions dans des États Membres et services fournis à ces derniers pour un développement intégré tenant compte des questions relatives à la population, l'environnement et l'agriculture et de l'utilisation de la science et de la technique au service du développement; et appui technique aux institutions sous-régionales concernant la conception et la mise en oeuvre de programmes portant sur la sécurité alimentaire et le développement durable.

### Ressources nécessaires

#### *Postes*

- 16A.59 Le montant demandé (4 427 400 dollars), en diminution de 460 100 dollars, devrait permettre de financer les dépenses afférentes au personnel affecté au sous-programme à savoir, en raison de la réorganisation du programme de travail, 18 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (1 D-1, 3 P-5, 6 P-4, 5 P-3, 3 P-2/1) et 11 postes d'agent local, comme l'indique le tableau 16A.13. La diminution du montant demandé (460 100 dollars) résulte du redéploiement d'un poste P-4 et d'un poste P-3 de ce sous-programme vers le sous-programme 7: Appui aux activités sous-régionales en faveur du développement.

#### *Consultants et experts*

- 16A.60 Les ressources prévues à ce titre (209 800 dollars), en diminution de 41 100 dollars, permettraient de financer : a) les services de consultants (53 600 dollars) chargés d'établir des documents de base ainsi que des études et publications sur l'état de l'environnement en Afrique; l'évolution démographique de l'Afrique; les liens entre, d'une part, la population, l'environnement et l'agriculture et, d'autre part, le développement durable en Afrique; et b) l'organisation des trois réunions de groupes spéciaux d'experts susmentionnées (156 200 dollars).

#### *Voyages*

- 16A.61 Les ressources prévues à ce titre (155 000 dollars), en diminution de 36 900 dollars, devraient permettre de financer les voyages entrepris par le personnel devant a) prendre part aux activités menées dans le cadre de la coopération internationale et de la coordination et de la liaison interinstitutions (48 500 dollars) et b) participer à des ateliers, consulter des États Membres et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales sur des questions relatives au programme de travail, réunir des données et fournir des services consultatifs (106 500 dollars).

*Services contractuels*

- 16A.62 Le montant prévu à ce titre (59 500 dollars), en augmentation de 19 100 dollars, permettrait a) de finaliser l'étude sur l'état de l'environnement en Afrique; l'étude sur l'évolution démographique de l'Afrique; et l'étude sur les liens entre, d'une part, la population, l'environnement et l'agriculture et, d'autre part, le développement durable en Afrique (14 800 dollars); et b) de confier l'impression de ces publications à des entreprises extérieures (44 700 dollars).

**Sous-programme 3**  
**Renforcement de la gestion du développement**

Tableau 16A.14

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 131,1	4 215,3	3,1	–	4 218,4	87,6	4 306,0
Consultants et experts	20,4	240,5	(17,1)	(7,1)	223,4	10,9	234,3
Voyages	15,2	130,2	(22,0)	(16,8)	108,2	5,3	113,5
Services contractuels	–	61,7	(6,9)	(11,1)	54,8	2,6	57,4
<b>Total</b>	<b>1 148,7</b>	<b>4 647,7</b>	<b>(42,9)</b>	<b>(0,9)</b>	<b>4 604,8</b>	<b>106,4</b>	<b>4 711,2</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	140,2	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	1 236,2	700,0	Sources bilatérales	3 902,9
<b>Total</b>	<b>1 376,4</b>	<b>700,0</b>		<b>3 902,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>2 525,1</b>	<b>5 347,7</b>		<b>8 614,1</b>

Tableau 16A.15

**Postes nécessaires**
*Sous-programme : Renforcement de la gestion du développement*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	4	3	–	–	1	1	5	4
P-4/3	11	12	–	–	–	–	11	12
P-2/1	1	1	–	–	–	–	1	1
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>18</b>	<b>18</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	10	10	–	–	2	2	12	12
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
<b>Total général</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>30</b>	<b>30</b>

16A.63 La Division de la gestion du développement sera chargée de la mise en oeuvre des activités prévues au titre de ce sous-programme, qui vise à promouvoir l'adoption de mesures propres à améliorer la gestion du secteur public et à renforcer le dynamisme du secteur privé et la participation de la société civile au développement et à l'administration des affaires publiques.

16A.64 Les activités porteront sur la recherche de gains d'efficacité, la création de conditions favorables et l'adoption de mesures permettant de renforcer les partenariats entre les secteurs public et privé, et notamment les organisations de la société civile, et devraient permettre d'accélérer la mise au point des capacités de gestion du développement qui seront nécessaires au cours du prochain millénaire. À cet égard, la Division procédera à des analyses, établira des notes d'orientation et d'information et étudiera les perspectives en vue d'améliorer l'administration des affaires publiques, la compétitivité du secteur privé au sein de l'économie régionale et mondiale ainsi que la participation des organisations de la société civile au processus de développement. Elle devra pour ce faire renforcer ses interventions, développer ses partenariats, faire appel à des ressources extérieures, créer des réseaux d'information s'appuyant sur des bases de données, organiser des tables rondes permettant de partager et diffuser données d'expérience et informations, soutenir le renforcement des capacités et fournir des conseils techniques et une assistance consultative.

**Réalisations escomptées**

16A.65 De manière générale, les activités menées devraient contribuer à renforcer le sens des responsabilités des gestionnaires du secteur public et la transparence dans ce secteur, le dynamisme du secteur privé et la

participation des organisations de la société civile au processus de développement. Il s'agira notamment :

- a) de mettre au point des stratégies portant sur la compétitivité dans le cadre de la mondialisation de l'économie;
- b) d'élaborer des codes et indicateurs permettant d'assurer le suivi de la gestion des affaires publiques en Afrique;
- c) de renforcer les capacités des organisations de la société civile, notamment leurs liens avec les gouvernements, afin qu'elles puissent contribuer utilement au processus de développement;
- d) de mettre au point des stratégies favorisant les partenariats entre les secteurs public et privé en vue de maximiser le rôle du secteur privé dans l'économie.

### Produits

16A.66 Les produits suivants seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :

- a) *Services fournis aux organes intergouvernementaux et aux groupes d'experts*
  - i) Services fonctionnels. Sept réunions du Comité du développement humain et de la société civile et sept réunions du Comité de l'industrie et du développement du secteur privé;
  - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports au Comité du développement humain et de la société civile sur : a) la participation de la société civile au développement et à la gestion des affaires publiques et b) les problèmes se faisant jour dans le domaine de l'administration du secteur public; un rapport au Comité de l'industrie et du développement du secteur privé sur les nouvelles questions concernant le développement du secteur privé;
  - iii) Quatre réunions de groupes spéciaux d'experts sur : le cadre stratégique d'appui permettant de renforcer la compétitivité régionale et mondiale des petites et moyennes entreprises; les codes et indicateurs prototypes de suivi de l'efficacité de la gestion des affaires publiques en Afrique; le renforcement de l'efficacité avec laquelle les autorités locales gèrent les ressources financières dont elles disposent; les indicateurs permettant d'évaluer et de suivre la participation des organisations de la société civile africaine aux programmes de développement;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Publications en série. Rapport sur l'état de l'administration des affaires publiques en Afrique (*Africa State of Governance*); et bulletin d'information sur la gestion du développement (semestriel);
  - ii) Publications isolées. a) Étude critique des services d'appui à l'amélioration de la compétitivité des petites et moyennes entreprises africaines sur le plan mondial et régional; b) cadre stratégique d'appui permettant de renforcer la compétitivité régionale et mondiale des petites et moyennes entreprises; c) analyse des besoins des entreprises du secteur privé dans certains pays d'Afrique; d) manuel et répertoire des meilleures pratiques concernant le financement par le secteur privé des projets d'infrastructure; e) évaluation des besoins en matière d'assistance technique pour le développement des marchés de capitaux en Afrique; f) codes et indicateurs prototypes de suivi de l'efficacité de la gestion des affaires publiques en Afrique; g) étude de base devant permettre d'établir des indicateurs d'évaluation et de suivi de la participation des organisations de la société civile africaine aux programmes de développement; h) études des meilleures pratiques concernant le passage volontaire des entreprises du secteur non structuré au secteur structuré; i) étude des meilleures pratiques concernant les partenariats entre l'État et le secteur privé permettant d'améliorer la conjoncture économique et les services d'appui aux entreprises; j) renforcement de l'efficacité avec laquelle les autorités régionales et locales gèrent les ressources financières dont elles disposent; k) cadre de partenariat pour les relations entre les organisations de la société civile et la CEA; l) manuel mis à jour des organisations populaires africaines; m) directives portant sur l'établissement d'alliances stratégiques permettant de relier certains organismes professionnels et administratifs africains à leurs homologues du Nord et du Sud;
  - iii) Exposition. Table ronde d'entreprises et exposition permettant de mieux faire prendre conscience de l'importance de la compétitivité sur le plan régional et mondial;



- iv) Manifestations spéciales. a) Forum sur les investissements et le transfert de technologie dans le cadre de la coopération Sud-Sud; b) forum annuel à l'intention des parlementaires et dirigeants d'entreprises nouvellement nommés ou élus sur leur rôle dans la gestion du développement; c) conférence régionale sur la participation populaire 10 ans après l'adoption de la Charte africaine; d) table ronde de haut niveau sur l'établissement d'alliances stratégiques permettant de relier certains organismes professionnels et administratifs africains à leurs homologues du Nord et du Sud;
  - v) Supports techniques destinés à des utilisateurs extérieurs (bases de données, logiciels, etc.). Base de données comportant des informations sur un certain nombre de questions touchant la gestion du développement et d'activités relatives aux indicateurs portant sur les secteurs public et privé et la société civile;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*. Coopération avec un réseau d'organismes des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales et de la société civile sur des questions touchant le développement et la gestion des secteurs public et privé ainsi que la participation des organisations de la société civile au processus de développement. En particulier, coopération avec le Département des affaires économiques et sociales pour la réalisation d'activités communes portant sur la gouvernance et la participation à des réunions d'experts de l'administration des affaires publiques; participation aux réunions et autres activités de l'ONUDI pour ce qui est du développement industriel; aux activités de la CNUCED concernant les petites et moyennes entreprises; aux activités du PNUD portant sur le Forum sur la gouvernance en Afrique; aux activités de la Banque mondiale concernant les secteurs public et privé et les organisations non gouvernementales; aux activités de la BafD pour ce qui est du programme spécial pour l'Afrique, du développement du secteur privé et des organisations non gouvernementales; aux activités de l'OUA sur la paix et le règlement et la gestion des conflits; aux activités du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales, du Fonds pour le renforcement des capacités de l'Afrique, de la Coalition mondiale pour l'Afrique et du Forum des dirigeants africains sur la promotion des organisations de la société civile et les questions de renforcement des capacités; aux activités de développement du secteur privé menées par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) dans le cadre de la coopération Sud-Sud; aux activités de l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux sur des questions liées à la décentralisation et à l'efficacité des autorités locales; aux activités de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, de la Communauté de développement de l'Afrique australe, du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, des chambres de commerce, de l'Association des entrepreneurs africains et de l'Association des administrations fiscales africaines sur des questions liées aux secteurs public et privé, etc.;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs. Fourniture de services concernant des questions liées à l'efficacité du secteur public et à la qualité des prestations de services; aux autorités régionales et locales pour ce qui est de la gestion des ressources financières; s'agissant des politiques et programmes en faveur du développement des entreprises et de l'esprit d'entreprise; assistance technique permettant de renforcer la participation des organisations de la société civile et leur rôle dans la politique et autres questions de développement national connexes;
  - ii) Formation de groupe (séminaires, ateliers et colloques). Cinq ateliers sous-régionaux portant sur la mise au point de codes et indicateurs de suivi de la gestion des affaires publiques; cinq ateliers sous-régionaux permettant de concevoir des programmes de renforcement des capacités des organisations de la société civile; un atelier de haut niveau sur le financement des infrastructures par le secteur privé;
  - iii) Projets opérationnels. Développement du secteur privé africain dans le cadre de la coopération Sud-Sud; promotion de la participation de la population au développement; promotion du secteur non structuré pour le développement de l'Afrique; promotion des marchés de capitaux en Afrique : coopération technique et renforcement des capacités.

## Ressources nécessaires

### *Postes*

- 16A.67 Les ressources demandées (4 218 400 dollars) devraient permettre de financer les dépenses afférentes au personnel affecté au sous-programme, à savoir, en raison de la réorganisation du programme de travail, 17 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (1 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 8 P-3, 1 P-2/1) et 10 postes d'agent local, comme l'indique le tableau 16A.15.
- 16A.68 L'augmentation des dépenses de personnel (3 100 dollars) résulte d'un redéploiement de postes à partir de ce sous-programme ou vers ce sous-programme devant permettre de parvenir à une répartition efficace des postes en vue de la mise en oeuvre des activités proposées comme suit : il est proposé de redéployer deux postes à partir de ce sous-programme – un poste P-5 vers le nouveau sous-programme 6 (Promotion de la femme) et un poste P-3 vers le nouveau sous-programme 7 (Appui aux activités sous-régionales en faveur du développement) – et deux autres postes vers ce sous-programme – un poste P-4 du sous-programme 5 (Promotion de la coopération et de l'intégration régionales) et un poste P-4 à partir de l'Appui au programme.

### *Consultants et experts*

- 16A.69 Les ressources prévues à cette rubrique (223 400 dollars), en diminution de 17 100 dollars, seraient réparties comme suit : a) services de consultants (136 100 dollars) chargés de la mise au point de bases de données intégrées et de la création de réseaux informatiques devant permettre la constitution de réseaux publics, privés et d'organisations de la société civile et l'échange d'informations ainsi que l'établissement de documents de travail, d'études et de publications : i) études des meilleures pratiques concernant le passage volontaire des entreprises du secteur non structuré au secteur structuré; ii) identification des besoins en matière d'assistance technique pour le développement des marchés de capitaux en Afrique; iii) rapport biennal sur l'état de l'administration des affaires publiques en Afrique; iv) rapport biennal sur les organisations de la société civile et le développement participatif en Afrique; v) directives portant sur l'établissement d'alliances stratégiques permettant de relier certains organismes professionnels et administratifs africains à leurs homologues du Nord et du Sud; vi) supports techniques destinés à des utilisateurs extérieurs (bases de données, logiciels, etc.); vii) base de données comportant des informations sur un certain nombre de questions touchant la gestion du développement et d'activités relatives aux indicateurs portant sur les secteurs public et privé et la société civile; et b) organisation des quatre réunions de groupes spéciaux d'experts susmentionnées (87 300 dollars).

### *Voyages*

- 16A.70 Les ressources demandées à ce titre (108 200 dollars), en diminution de 22 000 dollars, devraient permettre de couvrir les frais de voyage du personnel participant à des réunions et ateliers, chargé de réunir des données, de consulter des États Membres et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales sur des questions liées aux activités relevant du programme de travail, de fournir des services consultatifs et prenant part aux activités menées dans le cadre de la coopération internationale et de la coordination et de la liaison interinstitutions.

### *Services contractuels*

- 16A.71 Les ressources demandées (54 800 dollars), en diminution de 6 900 dollars, devraient permettre de couvrir a) les travaux contractuels d'édition des publications (29 900 dollars) et l'organisation et la gestion par des sociétés extérieures de certaines manifestations comme : i) le forum sur les investissements et le transfert de technologie dans le cadre de la coopération Sud-Sud; ii) la table ronde d'entreprises et l'exposition permettant de mieux faire prendre conscience de l'importance de la compétitivité sur le plan régional et mondial; iii) une table ronde de haut niveau sur l'établissement d'alliances stratégiques permettant de relier certains organismes professionnels et administratifs africains à leurs homologues du Nord et du Sud; et b) les travaux contractuels d'impression du rapport biennal sur l'état de l'administration des affaires publiques en Afrique (24 900 dollars).

## Sous-programme 4

## Utilisation de l'information aux fins du développement

Tableau 16A.16

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépenses	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	2 894,1	5 397,6	(425,2)	(7,8)	4 972,4	153,6	5 126,0
Consultants et experts	92,0	135,6	92,8	68,4	228,4	11,1	239,5
Voyages	97,7	151,1	7,9	5,2	159,0	7,9	166,9
Services contractuels	46,5	45,6	3,9	8,5	49,5	2,4	51,9
Fournitures et accessoires	–	151,6	(12,8)	(8,4)	138,8	6,7	145,5
<b>Total</b>	<b>3 130,3</b>	<b>5 881,5</b>	<b>(333,4)</b>	<b>(5,6)</b>	<b>5 548,1</b>	<b>181,7</b>	<b>5 729,8</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
	–	–	c) Projets opérationnels	
			PNUD	65,6
			Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique	–
	24,2	–	Sources bilatérales	–
	1 022,0	1 898,4		1 837,4
<b>Total</b>	<b>1 046,2</b>	<b>1 898,4</b>		<b>1 903,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>4 176,5</b>	<b>7 779,9</b>		<b>7 632,8</b>

Tableau 16A.17

### Postes nécessaires

Sous-programme : Utilisation de l'information aux fins du développement

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	3	3	–	–	–	–	3	3
P-4/3	13	12	–	–	1	–	14	12
P-2/1	3	2	–	–	–	–	3	2
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>21</b>	<b>18</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	34	32	–	–	3	–	37	32
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>32</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>37</b>	<b>32</b>
<b>Total général</b>	<b>54</b>	<b>50</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>58</b>	<b>50</b>

- 16A.72 Ce sous-programme sera exécuté par la Division des services d'information pour le développement.
- 16A.73 Les activités consisteront à renforcer les capacités nationales en matière d'utilisation des technologies de l'information et de la communication, et de mise en place, d'interconnexion et d'utilisation de bases de données statistiques, bibliographiques, référentielles et spatiales en tant qu'instruments d'appui à la décision aux fins du développement socioéconomique. Ces activités prendront les formes ci-après : services consultatifs, organisation d'ateliers de formation, de séminaires et de colloques, et exécution de projets sur le terrain; coordination des politiques et normalisation des cadres conceptuels, des méthodes et des pratiques; établissement de liens pour l'intégration et la connectivité des données; mise au point de nouveaux produits de diffusion; et partenariats avec les institutions spécialisées.

### Réalisations escomptées

- 16A.74 Les activités devraient permettre d'obtenir les résultats suivants : diffusion de l'information dans la société africaine; mise en place d'un réseau de bibliothèques et de centres d'information entre établissements d'enseignement supérieur et instituts de développement africains; amélioration de la portée et de la qualité des statistiques sur l'Afrique, harmonisation des concepts, des méthodes, des classifications et des normes en ce qui concerne les données recueillies et définition plus précise des besoins actuels; meilleure gestion de l'information relative au développement et adoption par les États membres de la CEA de technologies appropriées pour la mise en place de bases de données sur le développement et la diffusion des informations; efforts accrus en vue de créer et d'utiliser des banques de données spatiales cohérentes dans le cadre des infrastructures d'information nationales, et partenariat et création de réseaux dans ce domaine; intégration progressive des données socioéconomiques collectées et utilisées par la CEA dans des banques de données spatiales où elles pourront être stockées, consultées et analysées.

### Produits

- 16A.75 Les produits pour l'exercice biennal 2000-2001 seront les suivants :
- a) *Services de secrétariat fournis aux organes intergouvernementaux et groupes d'experts*
    - i) Services fonctionnels fournis aux réunions. Vingt réunions du Comité de l'information pour le développement et de ses sous-comités des technologies de l'information et de la communication, des services de bibliothèque, des statistiques et de l'information géographique;
    - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Neuf rapports au Comité de l'information pour le développement, à sa deuxième session, sur les questions suivantes : évaluation de l'application du Plan d'action d'Addis-Abeba pour le développement de la statistique en Afrique dans les années 90; mise en oeuvre du système de comptabilité nationale de 1993 dans les pays africains; suivi de la première session du Sous-Comité des statistiques (deux rapports); suivi de la première session du Sous-Comité de l'information géographique; avantages économiques et sociaux des systèmes d'information géographique (SIG); systèmes d'information foncière destinés aux décideurs africains; nouvelles tendances et technologies pour combler les lacunes en matière d'information spatiale en Afrique; activités de mise en place et de gestion de base de données;
    - iii) Quatre réunions de groupes spéciaux d'experts sur les questions suivantes : initiative «La société africaine à l'ère de l'information»; directives et modalités de mise en place d'un réseau électronique des bibliothèques de recherche africaines; organisation et gestion des services nationaux de statistiques; orientation des SIG en Afrique;
  - b) *Autres activités de fond*
    - i) Publications en série. *Annuaire statistique pour l'Afrique*; répertoire des statistiques du commerce intra-africain et des échanges commerciaux extérieurs y relatifs; indicateurs intégrés de la situation économique, sociale et environnementale aux niveaux national et sous-régional;
    - ii) Neuf publications isolées. État des technologies de l'information et de la communication en Afrique; incidence de la société de l'information en Afrique; recensements et enquêtes

économiques en Afrique; étude comparative sur les pratiques en matière de comptabilité nationale en Afrique; étude technique portant sur les réussites en matière d'application des SIG pour la prise de décisions et sur l'évaluation critique de l'incidence de l'information géographique, ses coûts et ses avantages; tendances en matière de création et de gestion des bases de données et de diffusion de l'information pour appuyer la prise de décisions en Afrique; étude sur l'utilisation des SIG dans les services nationaux de statistiques; état actuel des statistiques de l'énergie en Afrique;

- iii) Produits électroniques, audio et vidéo. *Annuaire statistique* sur CD-ROM; répertoire des statistiques du commerce intra-africain et des échanges commerciaux extérieurs y relatifs sur CD-ROM; indicateurs intégrés de la situation économique, sociale et environnementale aux niveaux national et sous-régional sur CD-ROM; moyens électroniques d'information et résultats des études sur l'information géographique dans le développement;
  - iv) Plaquettes, brochures, fiches analytiques, panneaux muraux et pochettes d'information. Répertoire des publications officielles africaines; *ECA-in-Print* (publications de la CEA sous forme imprimée); bibliographie des nouvelles acquisitions de la bibliothèque de la CEA; African Index (articles de publications périodiques et de revues sur les questions de développement de l'Afrique); plaquettes et autres publications destinées aux partenaires, aux interlocuteurs et aux coordonnateurs institutionnels; matériel publicitaire pour la Journée de l'information pour le développement en Afrique et pour la Journée africaine de la statistique, y compris un communiqué de presse;
  - v) Support technique. Base de données statistiques régionale de la CEA; base de données active sur l'Afrique et base de données active sur cinq pays; information bibliographique dont le catalogue d'accès public en ligne à la bibliothèque de la CEA; bases de données des publications officielles et sources primaires; publications de la CEA; nouvelles acquisitions; catalogues des journaux et publications périodiques résumés; données bibliographiques sur le développement économique, social, scientifique et technique de l'Afrique; information géographique en Afrique, y compris les applications des SIG, la couverture cartographique et les structures d'éducation et de formation;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
- i) Coordination, harmonisation et liaison, en ce qui concerne les activités d'information liées à l'initiative «La société africaine à l'ère de l'information», avec les partenaires à tous les niveaux, y compris la gestion du partenariat pour les technologies de l'information et de la communication en Afrique et le Comité consultatif technique africain de l'initiative susmentionnée ainsi que l'outil correspondant de partage de l'information; participation aux réunions du Comité directeur pour l'Afrique de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires; consultations et activités de collaboration au sein du groupe de travail technique du Comité administratif de coordination sur les bibliothèques et les centres d'information; participation au Consortium du système des Nations Unies;
  - ii) Services fonctionnels aux dixième et onzième sessions du Comité de coordination pour le développement de la statistique en Afrique (trois rapports à chacune des sessions); appui aux équipes spéciales du Comité de coordination, notamment aux activités des équipes spéciales pour les bases de données actives sur l'Afrique et sur différents pays, et pour les bibliothèques de données concernant les enquêtes sur les ménages et appui à l'achèvement du rapport de l'Équipe spéciale pour la parité entre les sexes dans les comptes nationaux; *CASD News* (bulletin d'information du Comité de coordination pour le développement de la statistique en Afrique);
  - iii) Harmonisation, concertation et collaboration avec les autres organismes des Nations Unies et réunions de la Commission de statistique, du Sous-Comité du Comité administratif de coordination sur les activités statistiques et de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international; des organismes bilatéraux et multilatéraux sur l'établissement et le renforcement des relations bilatérales pour le développement de la statistique en Afrique; et des

- groupements économiques régionaux et d'AfriStat sur le développement de la statistique en Afrique;
- iv) Appui fonctionnel aux initiatives régionales telles que le Système d'information géographique pour l'Afrique et les systèmes d'information sur l'environnement pour l'Afrique subsaharienne (Banque mondiale); participation aux travaux du Comité administratif de coordination et collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies dans le domaine de l'information géographique;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs. Appui à la formulation de politiques, plans et stratégies concernant les infrastructures d'information et de communication; amélioration de la qualité des données dans les divers secteurs du développement de la statistique (tels que comptabilité nationale, statistiques des prix, commerce international); questions relatives à l'information géographique; mise en place de bases de données relatives à l'information pour le développement;
  - ii) Formation de groupe (séminaires, ateliers et colloques). Deux ateliers sur la formulation de politiques, plans et stratégies nationaux concernant les infrastructures d'information et de communication; un séminaire sur le partage des ressources et l'établissement de réseaux entre les établissements d'enseignement supérieur et les bibliothèques de recherche en Afrique; deux ateliers de formation régionaux sur les comptes des ménages; séminaire sur les statistiques du commerce; deux ateliers sur le système de comptabilité nationale de 1993 et d'autres secteurs de développement de la statistique; un atelier régional sur les enquêtes auprès des ménages en Afrique; un atelier à l'intention des décideurs portant sur certaines applications spatiales des SIG; un séminaire sur les normes et spécifications pour l'information géoréférencée adaptée à l'environnement de l'Afrique, élargissant le réseau des SIG; un atelier sur les nouvelles technologies de mise en place de bases de données et sur l'organisation et la gestion de l'information pour le développement, y compris la diffusion sur le Web et l'utilisation des SIG dans les bureaux de statistiques;
  - iii) Projets sur le terrain. Mise en application de l'initiative «La société africaine à l'ère de l'information»; établissement d'un réseau avec les bibliothèques et centres de documentation africains; et renforcement des capacités pour les services statistiques.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Postes*

- 16A.76 Les ressources prévues (4 972 400 dollars), en diminution de 425 200 dollars, sont destinées à couvrir les dépenses de personnel du sous-programme qui, suite à la restructuration du programme de travail, compte 18 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (1 D-1; 3 P-5; 5 P-4; 7 P-3; 2 P-2/1) et 32 postes d'agent local comme l'indique le tableau 16A.17. La baisse de 425 200 dollars résulte du redéploiement proposé de ce sous-programme d'un poste P-3 et de deux postes d'agent local au Cabinet du Secrétaire exécutif afin de renforcer l'Équipe d'information et de communication et d'un poste P-2/1 au nouveau sous-programme 7 (Appui aux activités sous-régionales de développement).

#### *Consultants et experts*

- 16A.77 Les ressources demandées (228 400 dollars), en augmentation de 92 800 dollars, se répartissent comme suit :
- a) services de consultants (152 500 dollars) pour l'élaboration de publications et documents techniques sur les questions suivantes : i) coordination, harmonisation et liaison pour la mise en application de l'initiative «La société africaine à l'ère de l'information»; l'économie de l'information en Afrique; ii) mise en réseau des bibliothèques; iii) préparation de documents techniques sur la compilation des comptes des ménages dans le cadre du système de comptabilité nationale de 1993, les statistiques du commerce des marchandises en Afrique et le rôle des statistiques dans la prise de décisions; iv) formation aux nouvelles technologies de mise en place de bases de données, y compris la diffusion sur le Web et des SIG dans les bureaux de statistique; poursuite de l'élargissement de la base de données multisectorielle de la CEA; v) documents de base pour

la deuxième session du Sous-Comité de l'information géographique du Comité de l'information pour le développement; un rapport de base pour la réunion envisagée du groupe d'experts ad hoc sur les SIG, et formatage et édition d'un CD-ROM sur les SIG; et b) convocation des quatre réunions de groupe d'experts ad hoc énumérées ci-dessus (75 900 dollars).

*Voyages*

- 16A.78 Les ressources prévues (159 000 dollars), en augmentation de 7 900 dollars, sont destinées à financer a) les voyages pour assister aux réunions des centres sous-régionaux pour le développement; aux réunions de coordination et d'harmonisation et aux réunions de consultation avec les États membres sur les questions relatives aux activités inscrites dans le programme de travail (76 400 dollars) et b) les voyages en vue de collecter les données pour l'établissement des rapports et des publications, d'effectuer des missions de consultation, et d'organiser des ateliers et des séminaires, ainsi que des missions de consultation avec les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la sous-région (82 600 dollars).

*Services contractuels*

- 16A.79 Les ressources prévues (49 500 dollars), en diminution de 3 900 dollars, permettront de financer les travaux contractuels d'édition (17 400 dollars) et d'impression (32 100 dollars) de l'*Annuaire statistique pour l'Afrique* et de quatre autres publications.

*Fournitures et accessoires*

- 16A.80 Un montant de 138 800 dollars, en diminution de 12 800 dollars est nécessaire pour l'acquisition de livres et de monographies, le renouvellement d'abonnements et la prise de nouveaux abonnements à des revues spécialisées, publications périodiques et journaux, ainsi que l'acquisition de bases de données sur CD-ROM, de matériel audiovisuel, de microfilms ainsi que de documentation diverse pour la bibliothèque.

**Sous-programme 5  
Promotion de la coopération et de l'intégration régionales**

Tableau 16A.18

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	18 820,3	16 267,6	(11 955,2)	(73,4)	4 312,4	90,6	4 403,0
Autres dépenses de personnel	491,3	355,0	(355,0)	(100,0)	–	–	–
Consultants et experts	525,6	439,0	(187,0)	(42,5)	252,0	12,3	264,3
Voyages	1 014,4	876,3	(678,8)	(77,4)	197,5	9,6	207,1
Services contractuels	173,5	189,8	(189,8)	(100,0)	–	–	–
Frais généraux de fonctionnement	428,7	863,4	(863,4)	(100,0)	–	–	–
Fournitures et accessoires	134,8	177,5	(177,5)	(100,0)	–	–	–
Mobilier et matériel	143,4	109,4	(109,4)	(100,0)	–	–	–
<b>Total</b>	<b>21 732,0</b>	<b>19 278,0</b>	<b>(14 516,1)</b>	<b>(75,2)</b>	<b>4 761,9</b>	<b>112,5</b>	<b>4 874,4</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997	1998-1999	Provenance des fonds	2000-2001
	Dépenses	Montant estimatif		Montant estimatif
a) Services d'appui à :				
i) Des organismes des Nations Unies	–	–		–

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	25,4	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
	253,0	550,0	c) Projets opérationnels PNUD Fonds d'affectation spéciale des Nations	133,0
	110,5	–		–
	468,0	476,1	Sources bilatérales	–
<b>Total</b>	<b>856,9</b>	<b>1 026,1</b>		<b>133,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>22 588,9</b>	<b>20 304,1</b>		<b>5 007,4</b>

Tableau 16A.19

**Postes nécessaires**
*Sous-programme : Promotion de la coopération et de l'intégration régionales*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	7	1	–	–	–	–	7	1
P-5	15	4	–	–	1	–	16	4
P-4/3	34	11	–	–	1	–	35	11
P-2/1	7	1	–	–	–	–	7	1
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>17</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>65</b>	<b>17</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	45	11	–	–	–	–	45	11
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>11</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>45</b>	<b>11</b>
<b>Total général</b>	<b>108</b>	<b>28</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>110</b>	<b>28</b>

16A.81 La Division de la coopération et de l'intégration régionales mènera les activités prévues au titre du présent sous-programme en coordination avec des partenaires de développement, d'autres divisions organiques de la CEA et les centres de développement sous-régionaux.

16A.82 Le sous-programme sera axé sur l'intégration économique régionale qui recouvre un large éventail d'activités englobant les questions qui se posent aux gouvernements, l'aménagement d'infrastructures et les services connexes dans le domaine des transports et des communications ainsi que les secteurs des ressources minérales, énergétiques et hydrauliques. Le sous-programme vise principalement à : a) promouvoir les



politiques et programmes tendant à favoriser le processus d'intégration économique dans le cadre de la Communauté économique africaine et conformément à son plan d'exécution graduelle; b) fournir un appui et des services consultatifs aux États membres et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales dans les domaines susmentionnés grâce i) à la formulation de politiques et programmes régionaux; ii) au renforcement des capacités; iii) à la collecte, à l'analyse, à la gestion et à la diffusion de données d'informations et de données pertinentes; iv) au renforcement du partenariat entre les secteurs public et privé; v) à la promotion de flux d'investissements financiers accrus; et vi) à la promotion d'approches multisectorielles intégrées regroupant tous les acteurs qui s'intéressent à ce domaine d'activité. Ces activités devraient contribuer à renforcer la coopération et l'intégration régionales en Afrique notamment grâce à une véritable libéralisation du commerce et à des politiques macroéconomiques et sectorielles coordonnées et convergentes, à favoriser l'accroissement des investissements nécessaires à l'aménagement d'infrastructures dans les domaines des transports et des communications, de l'énergie et des ressources en eau et de l'exploration et de l'exploitation des ressources minérales par le biais d'une coopération régionale renforcée.

### Réalisations escomptées

- 16A.83 On espère a) mieux harmoniser les politiques en établissant des mécanismes d'appui destinés à assurer la continuité du processus d'intégration régionale; b) élaborer des stratégies de mobilisation efficace des ressources pour constituer les «maillons manquants» des réseaux régionaux de transport et de communication par voie terrestre et améliorer les capacités de gestion et d'entretien; et raffermir les autres maillons que sont les transports aériens et ceux de la chaîne multimodale comme les ports, les chemins de fer et les voies navigables intérieures; c) établir et mettre en branle des mesures et mécanismes de coopération renforcée dans le domaine de la mise en valeur des ressources minérales et énergétiques; et d) lancer des programmes intégrés et écologiquement rationnels de mise en valeur des bassins fluviaux.

### Produits

16A.84 Les produits ci-après sont prévus pour l'exercice biennal 2000-2001 :

- a) *Services fournis aux organes d'experts/intergouvernementaux*
- i) Service organique de réunions. Vingt réunions de la Conférence des ministres africains des transports et des communications; du Comité sur la coopération et l'intégration régionales; et le Comité technique des ressources naturelles, de la science et de la technologie;
  - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Un rapport à l'intention de la Conférence des ministres africains des transports et des communications sur l'évaluation finale de la deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique; un rapport à l'intention du Comité sur la coopération et l'intégration régionales sur l'harmonisation des calendriers des projets de libéralisation du commerce sous-régional, un rapport d'activité sur les mesures d'appui en faveur de l'exécution de projets de libéralisation des échanges; et un rapport d'activité sur l'application des décisions de la première session du Comité technique des ressources naturelles, de la science et de la technologie;
  - iii) Trois réunions de groupes spéciaux d'experts sur : l'évaluation de l'efficacité des mécanismes de convergence politique établis en vue d'assurer l'harmonisation des politiques macroéconomiques entre pays africains; l'établissement de programmes sous-régionaux de mise en valeur des ressources énergétiques et minérales en Afrique centrale; et un plan directeur pour la prochaine décennie des transports en Afrique;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Publications en série. Deux rapports d'information sur de nouvelles questions intéressant l'Afrique dans le cadre des négociations placées sous l'égide de l'OMC et *Bulletin d'information : État actualisé des ressources minérales et énergétiques en Afrique* (2 numéros); et *Bulletin d'information : développement de l'infrastructure et des services de transport en Afrique* (2 numéros);

- ii) Publications isolées. Deux études sur les liaisons ferroviaires dans deux sous-régions d'Afrique; deux études sur les tronçons manquants de la route transafricaine; un répertoire des normes environnementales en matière de transport; directives concernant la politique en matière de transport rural et de démarginalisation des femmes : meilleures pratiques; effets des barrières non matérielles sur l'intégration et l'amélioration de l'infrastructure et des services de transport; manuel d'application des conventions et traités se rapportant au secteur des transports aérien, maritime, ferroviaire et multimodal; nouveaux mécanismes de financement et de mobilisation des ressources pour les groupements économiques sous-régionaux d'Afrique centrale; deux études de cas sous-régionales sur la répartition des coûts et des avantages de l'intégration économique; cadre de coopération renforcée entre le gouvernement et le secteur privé en vue de la mise en valeur des ressources énergétiques; cadre de coopération renforcée entre le gouvernement et le secteur privé en vue de la mise en valeur des ressources minérales en Afrique; plan-cadre pour l'électrification rurale axé sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, notamment les ministations hydroélectriques; un répertoire des meilleures pratiques dans le sous-secteur des petites industries extractives; documents-cadres pour les projets d'électrification rurale (prototypes); un rapport sur les divers arrangements de coopération en vue de la mise en valeur du bassin du Zambèze; un rapport sur les expériences, perspectives et problèmes de mise en valeur de bassins fluviaux et lacustres transfrontières en Afrique; deux rapports sur la coopération interinstitutions en matière de mise en valeur des bassins fluviaux et lacustres transfrontières en Afrique et sur les perspectives de transfert d'eau entre bassins pour rétablir le niveau du bassin du lac Tchad en baisse;
  - iii) Manifestations spéciales : deuxième Forum africain des transports; et une table ronde pour la mobilisation de ressources en faveur de projets d'aménagement d'infrastructures de transport;
- c) *Coopération internationale, coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)*
- i) Coopération en vue de renforcer le processus d'intégration économique régionale aux niveaux sous-régionaux avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États d'Afrique centrale, l'Union africaine pour les mathématiques, le Marché commun des États d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, la Communauté sud-africaine de développement, l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest, l'Union douanière et économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Commission océanographique intergouvernementale, l'OUA, la BAfD, la Banque mondiale et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED);
  - ii) Coopération avec la Commission de l'aviation civile africaine, l'Union africaine des chemins de fer, l'Union internationale des chemins de fer, la Fédération routière internationale, l'OACI, l'OMI, l'Union panafricaine des télécommunications et l'Organisation des couloirs de transit dans le domaine des transports; toutes les organisations africaines de bassins fluviaux, le PNUE, l'OMM et l'UNESCO, dans le domaine de la mise en valeur des bassins fluviaux; le Groupe de la Banque mondiale et les Centre pour la mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Est et Centre pour la mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique centrale dans le domaine de l'énergie et des mines; et collaboration avec des homologues d'autres commissions régionales sur des questions d'intérêt mutuel;
  - iii) Coopération à la tenue des réunions ci-après et fourniture à celles-ci d'un appui technique, notamment en matière de documentation :
    - a. Réunion intergouvernementale des pays du bassin du Zambèze : rapport sur les diverses modalités de coopération en vue de la mise en valeur du bassin du Zambèze;
    - b. Réunion des chefs de secrétariat et des hauts responsables des organisations de mise en valeur des bassins fluviaux et lacustres transfrontières en Afrique : rapport sur les

- expériences, les perspectives et les problèmes liés à la mise en valeur des bassins fluviaux et lacustres transfrontières en Afrique;
- c. Réunions du Groupe interorganisations pour l'eau en Afrique : rapports sur la coopération interinstitutions au titre de la mise en valeur des bassins fluviaux et lacustres transfrontières en Afrique et sur les perspectives de transfert d'eau entre bassins pour rétablir le niveau du bassin du lac Tchad qui est en baisse;
- d) *Coopération technique*
- i) Services consultatifs et fourniture d'un appui dans le domaine du renforcement des capacités en vue de l'amélioration des services de transport; harmonisation et rationalisation des données statistiques en matière de transport; établissement de cadres de réglementation et de programmes de promotion des investissements efficaces aux fins de la mise en oeuvre des ressources énergétiques, hydrauliques et minérales; harmonisation et exécution des politiques et programmes énergétiques et miniers, y compris l'interconnexion de réseaux électriques, de gazoducs et d'oléoducs; exécution de programmes d'exploitation minière dans la sous-région de l'Afrique centrale; nouveaux mécanismes de financement et de mobilisation de ressources en vue de l'intégration économique;
- ii) Formation de groupe (séminaires, ateliers et colloques). Deux ateliers sur la mise en oeuvre de l'initiative en matière de sécurité routière en Afrique dans une sous-région et sur l'exécution de politiques de libéralisation des services aériens dans les sous-régions africaines; un séminaire sur les couloirs de transit pour la sous-région de l'Afrique de l'Est; un séminaire régional sur les meilleures pratiques en matière d'exploitation minière à petite échelle; sixième colloque sur les possibilités d'investissement dans le secteur minier en Afrique; un séminaire sur l'harmonisation des politiques financières; un séminaire sous-régional sur la répartition des coûts et avantages de l'intégration économique;
- iii) Des activités seront menées sur le terrain au titre du projet de la Communauté économique africaine.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Postes*

- 16A.85 Le montant prévu (4 312 400 dollars), soit une baisse de 11 955 200 dollars, doit permettre de satisfaire les besoins en personnel au titre du présent sous-programme qui, à la suite du réaménagement du programme de travail, devraient consister en 17 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 D-1, 4 P-5, 4 P-4, 7 P-3 et 1 P-2/1) et 11 postes d'agent local comme indiqué au tableau 16A.19. La baisse de 11 955 200 dollars résulte de la réaffectation de 80 postes dont 75 postes (6 D-1, 10 P-5, 11 P-4, 10 P-3, 6 P-2/1 et 32 postes d'agent local) de ce sous-programme au nouveau sous-programme 7 sur l'appui des activités sous-régionales en faveur du développement; 4 postes (1 P-5, 1 P-4 et 2 postes d'agent local) au nouveau sous-programme 6 sur la promotion de la femme; et un poste P-4 au sous-programme 3 sur le renforcement de la gestion du développement.

#### *Consultants et experts*

- 16A.86 Le montant (252 000 dollars), soit une baisse de 187 000 dollars, doit permettre de couvrir : a) les honoraires des consultants (163 700 dollars) chargés d'établir les rapports, documents techniques et publications ci-après : i) évaluation finale de la deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique; ii) forum sur les transports; iii) liaisons ferroviaires; iv) politiques en matière de transport rural; v) deux études de cas sous-régionales sur l'analyse des coûts et avantages de l'intégration économique; vi) transfert d'eau entre bassins pour rétablir le niveau du bassin du lac Tchad en baisse; vii) répertoire des meilleures pratiques en matière d'exploitation minière à petite échelle; viii) plan-cadre pour l'électrification rurale; et b) la convocation des quatre réunions de groupes spéciaux d'experts indiqués plus haut (88 300 dollars).

#### *Voyages*

- 16A.87 Le montant prévu (197 500 dollars), soit une baisse de 678 800 dollars, doit permettre de couvrir les frais de voyage a) des fonctionnaires qui participent aux réunions des organisations intergouvernementales, des organismes des Nations Unies et du Secrétariat commun OUA/BAfD/CEA (59 600 dollars) et b) des fonctionnaires chargés de recueillir les données nécessaires à l'élaboration de rapports et publications; de fournir des services consultatifs et de participer à des activités de coordination et d'harmonisation avec d'autres organismes et partenaires au sein et en dehors de la région (137 900 dollars).

*Services contractuels*

- 16A.88 À la suite du réaménagement du programme de travail, on prévoit de réaffecter les 189 800 dollars de crédits ouverts pour l'exercice biennal 1998-1999 comme suit : 131 300 dollars au nouveau sous-programme 7 sur l'appui des activités sous-régionales en faveur du développement et le solde à d'autres sous-programmes.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 16A.89 À la suite du réaménagement du programme de travail, on prévoit d'utiliser les 863 400 dollars de crédits ouverts pour l'exercice biennal 1998-1999 comme suit : réaffectation de 736 400 dollars au nouveau sous-programme 7 sur l'appui des activités sous-régionales en faveur du développement et de restituer le reste.

*Fournitures et accessoires*

- 16A.90 Pour les mêmes raisons que celles citées plus haut, on prévoit de réaffecter un montant de 171 200 dollars précédemment approuvés au titre de ce sous-programme au nouveau sous-programme 7 sur l'appui des activités sous-régionales en faveur du développement et le solde (6 300 dollars) à d'autres éléments du chapitre.

*Mobilier et matériel*

- 16A.91 En outre, on prévoit de réaffecter le montant de 109 400 dollars précédemment approuvé au titre de ce sous-programme au nouveau sous-programme 7 sur l'appui des activités sous-régionales en faveur du développement.

## Sous-programme 6 Promotion de la femme

Tableau 16A.20

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 395,4	–	3 076,4	–	3 076,4	64,0	3 140,4
Consultants et experts	217,9	–	124,0	–	124,0	6,0	130,0
Voyages	66,5	–	88,5	–	88,5	4,2	92,7
<b>Total</b>	<b>1 679,8</b>	<b>–</b>	<b>3 288,9</b>	<b>–</b>	<b>3 288,9</b>	<b>74,2</b>	<b>3 363,1</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	934,6	–	Sources bilatérales	1 350,7
	6,0	–	PNUD	–
<b>Total</b>	<b>940,6</b>	<b>–</b>		<b>1 350,7</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>2 620,4</b>	<b>–</b>		<b>4 713,8</b>

Tableau 16A.21

### Postes nécessaires

Sous-programme : Promotion de la femme

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	–	1	–	–	–	–	–	1
P-5	–	3	–	–	–	–	–	3
P-4/3	–	7	–	–	–	1	–	8
P-2/1	–	1	–	–	–	–	–	1
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>12</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>13</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	–	8	–	–	–	2	–	10
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>10</b>
<b>Total général</b>	<b>–</b>	<b>20</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>23</b>

16A.92 Ce nouveau sous-programme sera exécuté par le Centre africain pour la femme.

- 16A.93 Le sous-programme vise dans l'ensemble à intégrer une perspective sexospécifique dans les politiques, programmes et structures des États membres et à renforcer les moyens d'action des femmes pour qu'elles puissent jouer un rôle plus efficace et important dans la vie politique, sociale et économique.
- 16A.94 Les activités comprendront notamment des études générales, la formulation de politiques spéciales et la tenue de réunions et séminaires de sensibilisation; la mise au point d'outils et de méthodes permettant d'intégrer une perspective sexospécifique dans les comptes et budgets nationaux, ainsi que de mécanismes de suivi de la mise en oeuvre des divers programmes et plans d'action adoptés aux niveaux mondial et régional. La stratégie sera axée sur la sensibilisation, le dialogue, la coordination et une plus grande interaction avec les bénéficiaires et les partenaires.
- 16A.95 Le sous-programme prévu au titre de l'exercice biennal visera plus précisément à doter les États membres d'outils et de données adéquats pour qu'ils soient mieux en mesure de mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing; à harmoniser les programmes de services de soutien aux niveaux régional, sous-régional et national avec les besoins des États membres (gouvernements et organisations non gouvernementales) recensés par la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes; à établir l'Institut virtuel d'initiation des femmes africaines au rôle d'encadrement à l'intention des femmes parlementaires et responsables féminins de collectivités locales; à donner aux divisions de la CEA les moyens d'intégrer une perspective sexospécifique à leurs programmes; à promouvoir et à préconiser la prise en compte du travail non rémunéré des femmes dans les comptes nationaux et la ventilation des crédits budgétaires en vue d'une répartition équitable des ressources dans les pays ciblés; à renforcer les réseaux régionaux de femmes chefs d'entreprises et à améliorer l'accès des partenaires et des bénéficiaires aux informations relatives aux femmes.

#### Réalisations escomptées

- 16A.96 Les objectifs fixés sont notamment la formation de hauts responsables de mécanismes nationaux dans l'analyse par sexe et la formulation de politiques; la réorientation des programmes des services d'appui régionaux, sous-régionaux et nationaux en faveur du renforcement des moyens d'action des femmes; l'accroissement des capacités permettant de renforcer le rôle politique des femmes dirigeantes; la sensibilisation des décideurs et responsables politiques à la nécessité d'intégrer une perspective sexospécifique dans les processus budgétaires nationaux, et l'amélioration de l'interaction entre les femmes.

#### Produits

- 16A.97 Les produits ci-après sont prévus pour l'exercice biennal 2000-2001 :
- a) *Services fournis aux organes d'experts/intergouvernementaux*
    - i) Service organique de réunions. Sept réunions du Comité des femmes et du développement;
    - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Trois rapports au Comité des femmes et du développement sur : les réunions sous-régionales relatives au suivi de la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes; les activités du Centre africain pour la femme; et sur les questions d'actualité liées à la promotion des femmes en Afrique; cinq rapports aux cinq réunions sous-régionales sur les recommandations de la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes;
    - iii) Trois réunions de groupes spéciaux d'experts sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les comptes nationaux, la validation de modules de formation de l'Institut virtuel d'initiation des femmes au rôle d'encadrement et la validation des outils techniques, notamment le manuel de formation à l'analyse par sexe et aux directives à suivre en matière d'intégration d'une perspective sexospécifique pour évaluer les politiques nationales en faveur des femmes; et manuel de formation pour l'examen et l'évaluation des domaines prioritaires des programmes d'action mondial (Beijing) et régional (Dakar);
  - b) *Autres activités de fond* (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)

- i) Publications en série. Bulletin d'information *Gendernet* (semestriel); *African Women Report* (deux numéros) et Répertoire des meilleures pratiques en matière d'intégration d'une perspective sexospécifique (semestriel);
  - ii) Publications isolées. Document directif sur la prise en compte des sexospécificités dans les processus budgétaires; directives applicables à l'évaluation des politiques nationales en faveur des femmes; manuel de formation à l'examen et à l'évaluation des domaines prioritaires des programmes d'action mondial (Beijing) et régional (Dakar);
  - iii) Plaquettes, brochures, fiches de synthèse, affiches, pochettes d'information. Profils de pays sur la situation des femmes dans chaque État membre;
  - iv) Matériaux techniques. Établissement et entretien de l'Institut virtuel d'initiation des femmes africaines au rôle d'encadrement;
- c) *Coopération internationale et coordination interinstitutions*. Coordination et liaison avec d'autres organismes et institutions des Nations Unies comme l'INSTRAW, le PNUD, l'OIT et les commissions régionales, y compris la tenue de consultations sur le Programme d'action mondial sur les femmes et le plan à moyen terme à l'échelle du système en faveur de la promotion de la femme; liaison et coopération avec les organisations non gouvernementales africaines et non africaines, les organisations intergouvernementales sous-régionales et interrégionales et d'autres institutions travaillant dans ces domaines ainsi qu'avec les institutions de formation et de recherche, en vue d'accroître les capacités permettant de renforcer le rôle politique des femmes dirigeantes; liaison et coopération dans des domaines se rapportant aux questions et politiques liées aux femmes et au développement avec des organisations non gouvernementales africaines et non africaines, des organisations intergouvernementales sous-régionales et interrégionales et d'autres institutions travaillant dans ce domaine ainsi qu'avec les instituts de formation et de recherche; participation aux réunions du Comité administratif de coordination du Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes, et à certaines réunions des organismes compétents des Nations Unies et des départements et bureaux de l'ONU;
- d) *Coopération technique* (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
- i) Services consultatifs sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les processus budgétaires, et mise en valeur des programmes d'action régional et mondial; questions liées au renforcement de la capacité des femmes dirigeantes de participer de manière efficace aux travaux des organes décisionnels; questions liées à la mise en valeur des programmes d'action régional et mondial en faveur des femmes;
  - ii) Formation de groupe (séminaires, ateliers, colloques). Deux séminaires régionaux de formation à l'intention des associations nationales de femmes chefs d'entreprises dans le domaine des techniques de l'information, outils permettant d'améliorer l'interaction et la circulation de l'information, s'adressant l'un aux pays francophones, l'autre aux pays anglophones; un séminaire de formation à l'intention des femmes parlementaires et des femmes responsables de collectivités locales dans le domaine des processus décisionnels nationaux; un séminaire régional de sensibilisation à l'intention des responsables politiques et des femmes assumant des fonctions d'encadrement; deux séminaires sous-régionaux de formation sur l'analyse par sexe et l'intégration d'une perspective sexospécifique; cinq séminaires sous-régionaux à l'intention des responsables nationaux des questions concernant les femmes sur l'amélioration de l'interaction et de la circulation de l'information sur les questions de parité entre les sexes;
  - iii) Projets sur le terrain. Fonds de responsabilisation des femmes africaines.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 16A.98 Le montant prévu (3 076 400 dollars) doit permettre de couvrir les besoins en personnel de ce nouveau sous-programme qui, à la suite du réaménagement du programme de travail, consisterait en 20 postes dont 12 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1) et huit postes

d'agent local comme indiqué au tableau 16A.21. On prévoit de réaffecter 18 de ces postes d'autres sous-programmes comme suit : 12 postes (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1 et 6 postes d'agent local) du sous-programme 1, Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales; quatre postes (1 P-5, 1 P-4 et 2 postes d'agent local) du sous-programme 5, Promotion de la coopération et de l'intégration régionales; un poste P-5 du sous-programme 3, Renforcement de la gestion du développement, et un poste P-3 de l'Appui au programme.

- 16A.99 En outre, deux nouveaux postes d'administrateur P-4 et P-3 respectivement doivent être créés pour obtenir les réalisations escomptées et pour assumer le rôle élargi du programme relatif aux femmes. Le poste P-4 serait spécifiquement utilisé pour favoriser la production et la diffusion régulières d'informations sur les femmes et pour resserrer les liens entre les États membres et les partenaires. Le poste P-3 permettrait de mieux élaborer et exécuter les programmes d'intégration d'une perspective sexospécifique dans les activités des États membres.

*Consultants et experts*

- 16A.100 Le montant prévu (124 000 dollars) doit permettre de financer : a) les honoraires de consultants (49 600 dollars) chargés d'établir les publications, documents techniques et études ci-après : i) modalités d'intégration d'une perspective sexospécifique dans les comptes nationaux; ii) note de synthèse sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les processus budgétaires; iii) étude sur les modalités d'établissement de centres d'information sous-régionaux à l'intention des femmes chefs d'entreprise; et b) la convocation des trois réunions de groupes spéciaux d'experts indiquées ci-dessus (74 400 dollars).

*Voyages*

- 16A.101 Le montant prévu (88 500 dollars) doit permettre de financer les frais de voyage de fonctionnaires : a) devant participer à des réunions et autres activités de coordination et de liaison avec d'autres institutions et organisations à l'intérieur et en dehors de la région (29 000 dollars) et b) devant recueillir des données et tenir des consultations avec des États membres sur des questions liées à des activités inscrites au programme de travail, et leur fournir des services consultatifs; tenir des consultations avec des fonctionnaires sur des questions liées à l'Institut virtuel d'initiation des femmes africaines au rôle d'encadrement; et organiser des séminaires et ateliers de formation (59 500 dollars).

**Sous-programme 7  
Appui aux activités sous-régionales pour le développement**

Tableau 16A.22

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	-	-	13 090,8	-	13 090,8	272,4	13 363,2
Autres dépenses de personnel	-	-	400,9	-	400,9	19,4	420,3
Consultants et experts	-	-	354,5	-	354,5	17,3	371,8
Voyages	-	-	500,4	-	500,4	24,2	524,6
Services contractuels	-	-	131,3	-	131,3	6,3	137,6
Frais généraux de fonctionnement	-	-	736,4	-	736,4	35,8	772,2
Fournitures et accessoires	-	-	171,2	-	171,2	8,4	179,6
Mobilier et matériel	-	-	139,4	-	139,4	6,8	164,2
<b>Total</b>	-	-	<b>15 524,9</b>	-	<b>15 524,9</b>	<b>390,6</b>	<b>15 915,5</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*



Chapitre 16 Développement économique et social en Afrique

	1996-1997 <i>Dépenses</i>	1998-1999 <i>Montant estimatif</i>	<i>Provenance des fonds</i>	2000-2001 <i>Montant estimatif</i>
			a) Services d'appui à :	
	-	-	i) Des organismes des Nations Unies	-
	-	-	ii) Des activités extrabudgétaires	-
	-	-	b) Activités de fond	-
	-	-	c) Projets opérationnels	-
<b>Total</b>	-	-		-
<b>Total 1) et 2)</b>	-	-		<b>15 915,5</b>

Tableau 16A.23

**Postes nécessaires**
*Sous-programme : Appui aux activités sous-régionales pour le développement*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	-	6	-	-	-	-	-	6
P-5	-	10	-	-	-	-	-	10
P-4/3	-	27	-	-	-	-	-	27
P-2/1	-	9	-	-	-	-	-	9
<b>Total</b>	-	<b>52</b>	-	-	-	-	-	<b>52</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	-	36	-	-	-	-	-	36
<b>Total</b>	-	<b>36</b>	-	-	-	-	-	<b>36</b>
<b>Total général</b>	-	<b>88</b>	-	-	-	-	-	<b>88</b>

- 16A.102 Le sous-programme sera exécuté par les cinq centres de développement sous-régionaux, situés respectivement dans les sous-régions de l'Afrique du Nord, de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique centrale, de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, et par un service de coordination placé sous la supervision directe du Secrétaire exécutif adjoint au siège de la Commission à Addis-Abeba.
- 16A.103 Le sous-programme permettra à la Commission de décentraliser effectivement ses fonctions en mobilisant les ressources et en les rapprochant davantage des États membres au niveau sous-régional. Les principaux objectifs visés sont les suivants : fournir un appui technique efficace aux communautés économiques régionales et aux mécanismes de renforcement de la coopération et de l'intégration régionales au niveau sous-régional; favoriser l'établissement de réseaux et l'échange d'informations entre le secteur public, la société civile et les partenaires de développement du secteur privé; susciter la collaboration et l'échange de données d'expérience aux niveaux national et sous-régional; favoriser l'harmonisation des programmes opérationnels de l'ensemble du système des Nations Unies au niveau sous-régional, en collaboration étroite avec le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies au niveau national.
- 16A.104 Les objectifs susmentionnés seront réalisés en collaboration étroite avec les organisations et institutions au service du développement dans les sous-régions, en particulier les communautés économiques sous-régionales, les autres organisations intergouvernementales de coopération et d'intégration régionales, les organismes des Nations Unies et les institutions bilatérales de développement en activité dans les différentes sous-régions. Le sous-programme encouragera également les contacts entre les pouvoirs publics, le secteur privé et les organisations de la société civile.

**Réalisations escomptées**

- 16A.105 Les réalisations escomptées se présentent notamment comme suit : renforcement de la capacité en matière de coopération et d'intégration institutionnelles dans les sous-régions; coordination et harmonisation accrues des politiques et programmes de développement entre les États membres des sous-régions; et meilleure coordination des activités du système des Nations Unies en général et de la CEA en particulier, dans les sous-régions.

**Appui aux activités sous-régionales pour le développement en Afrique du Nord**

- 16A.106 Cet élément du sous-programme sera exécuté par le Centre de développement sous-régional pour l'Afrique du Nord, dont relèvent les sept pays suivants : Algérie, Égypte, Jamahiriya arabe libyenne, Mauritanie, Maroc, Soudan et Tunisie.

## Produits

16A.107 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits suivants seront exécutés :

- a) *Services de secrétariat fournis aux organes intergouvernementaux et groupes d'experts*
  - i) Services fonctionnels fournis aux réunions : deux sessions du Comité intergouvernemental d'experts;
  - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : deux rapports sur les conditions économiques et sociales en Afrique du Nord; un rapport sur les activités du Centre de développement sous-régional pour l'Afrique du Nord; six rapports au Comité intergouvernemental d'experts sur les perspectives à long terme et l'emploi en Afrique du Nord, les meilleures pratiques en matière de microcrédit à l'intention des femmes et des jeunes, les meilleures pratiques en matière de préparation préalable à la sécheresse, de migration et de gestion des ressources en eau en vue d'accroître la sécurité alimentaire en Afrique du Nord, la sélection et la production de plants et semences adaptés aux climats arides, l'identification et l'analyse d'approches et de stratégies permettant de réduire les disparités entre les sexes, et l'élaboration et l'utilisation d'indicateurs relatifs à la sécurité alimentaire et au développement durable;
  - iii) Deux réunions de groupes spéciaux d'experts sur les perspectives de développement à long terme en Afrique du Nord et la commercialisation des résultats de recherche en Afrique du Nord;
- b) *Autres activités de fond*
  - i) Publication en série : huit numéros du *Bulletin sur le développement de l'Afrique du Nord*;
  - ii) Publications isolées : deux volumes de documents choisis sur le développement durable en Afrique du Nord; l'intégration des politiques en matière de science et technique aux politiques économiques et sociales; les disparités entre les sexes et la culture en Afrique du Nord : questions et défis;
- c) *Coopération internationale, coordination et liaison interinstitutions*

Outre les activités de coopération et de collaboration décrites aux paragraphes 16A.103 et 104 ci-dessus, l'exécution du sous-programme nécessitera une collaboration avec les États membres, l'Union du Maghreb arabe, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union européenne et d'autres organisations intergouvernementales i) à l'application des protocoles et accords sous-régionaux de coopération et d'intégration économiques dans le contexte du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine; ii) à l'harmonisation des politiques, stratégies et instruments macroéconomiques dans les États de la sous-région; et iii) à l'élaboration, à la conception et à l'exécution de projets et programmes opérationnels;
- d) *Coopération technique*
  - i) Services consultatifs : des services seront fournis notamment sur les questions de développement prioritaires ci-après : perspectives de développement national à long terme; science et technique; gestion des questions essentielles liées à la corrélation entre population, sécurité alimentaire et environnement; égalité des sexes; coordination et harmonisation des politiques macroéconomiques entre les pays; relations entre le secteur public et la société civile; élaboration et gestion de programmes et projets;
  - ii) Formation de groupe (séminaires, ateliers et colloques) : un séminaire sur l'établissement de liens entre les politiques en matière de science et technique et les politiques économiques et sociales des États membres; un séminaire sur la gestion des ressources en eau en Afrique du Nord; deux séminaires sur la gestion des interactions entre la population, l'agriculture et l'environnement (modèle PEDDA); deux séminaires sur la gestion du commerce; un atelier sous-régional sur la comptabilité des ressources naturelles;

## Appui aux activités sous-régionales pour le développement en Afrique de l'Ouest

- 16A.108 Cet élément du sous-programme sera exécuté par le Centre de développement sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest, dont relèvent les 15 pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

### Produits

- 16A.109 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits suivants seront exécutés :
- a) *Services de secrétariat fournis aux organes intergouvernementaux et groupes d'experts*
    - i) Services fonctionnels fournis aux réunions. Deux sessions du Comité intergouvernemental d'experts;
    - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports sur la situation économique et sociale en Afrique de l'Ouest; un rapport sur les activités du Centre de développement sous-régional en Afrique de l'Ouest; deux rapports sur la sécurité alimentaire et le développement durable (environnement, population et agriculture) en Afrique de l'Ouest; un rapport sur la gestion commune et intégrée des bassins fluviaux et lacustres; deux rapports sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les politiques et programmes de développement; un rapport sur le développement des transports et des communications en vue de l'intégration physique en Afrique de l'Ouest; deux rapports sur les progrès accomplis dans la mise en place d'un site de l'Afrique de l'Ouest sur le Web concernant le développement durable;
    - iii) Cinq réunions de groupes spéciaux d'experts sur les thèmes suivants : principes directeurs pour renforcer l'échange d'informations et la mise en place de réseaux par le biais du site de l'Afrique de l'Ouest sur le Web; renforcement des réseaux sur les questions d'égalité entre les sexes; secteur non structuré et développement en Afrique de l'Ouest; gestion des politiques de transport en vue de l'intégration sous-régionale en Afrique de l'Ouest; renforcement des capacités pour l'analyse des politiques commerciales et l'élaboration des programmes en appui à l'intégration sous-régionale;
  - b) *Autres activités de fond*
    - i) Publications en série : quatre numéros du *Bulletin sur le développement de l'Afrique de l'Ouest*;
    - ii) Publications isolées : facteurs biologiques et socioéconomiques et caractéristiques communautaires de la survie de l'enfant dans les pays d'Afrique de l'Ouest; sécurité alimentaire et développement durable, l'accent étant mis en particulier sur les femmes et les groupes vulnérables en Afrique de l'Ouest;
    - iii) Support technique : gestion d'un réseau d'échange électronique de l'information par le biais du système d'information pour le développement d'Afrique de l'Ouest;
  - c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*. Outre les activités de coopération et de collaboration décrites aux paragraphes 16A.103 et 104 ci-dessus, l'exécution du sous-programme nécessitera une collaboration avec les États membres, la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest, le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel et d'autres organisations intergouvernementales à l'application des protocoles et accords sous-régionaux de coopération et d'intégration économiques dans le contexte du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine, à l'harmonisation des politiques, stratégies et instruments macroéconomiques entre les États membres de la sous-région, à l'élaboration, à la conception et à l'exécution de projets et programmes opérationnels;
  - d) *Coopération technique*
    - i) Services consultatifs sur les questions de développement, notamment : modalités d'établissement de réseaux et d'échange d'informations; gestion des questions essentielles découlant de la corrélation entre population, sécurité alimentaire et environnement; gouvernance; instauration de la paix, reconstruction et redressement; gestion intégrée des ressources en eau; et intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les politiques et programmes;

- ii) Formation de groupe (séminaires, ateliers et colloques) : un séminaire de haut niveau sur la gestion de la politique en matière de dette en Afrique de l'Ouest : options stratégiques pour réduire le fardeau de la dette; un séminaire sur les stratégies et politiques de gestion et de mise en valeur intégrées des ressources en eau en Afrique de l'Ouest; un atelier sur la formation de formateurs à l'élaboration et à l'exécution de projets d'auto-assistance générateurs de revenus à l'intention des femmes; un séminaire sur la gestion des interactions entre population, agriculture et environnement (modèle PEDDA); un atelier sous-régional sur la comptabilité des ressources naturelles.

#### **Appui aux activités sous-régionales pour le développement en Afrique centrale**

- 16A.110 Cet élément du sous-programme sera exécuté par le Centre de développement sous-régional pour l'Afrique centrale dont relèvent les sept pays suivants : Cameroun, Tchad, République centrafricaine, Congo, Guinée équatoriale, Gabon et Sao Tomé-et-Principe.

#### **Produits**

- 16A.111 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits suivants seront exécutés :

- a) *Services de secrétariat fournis aux organes intergouvernementaux et groupes d'experts*
  - i) Services fonctionnels fournis aux réunions : deux sessions du Comité intergouvernemental d'experts;
  - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : deux rapports sur la situation économique et sociale en Afrique centrale; un rapport sur les activités du Centre de développement sous-régional en Afrique centrale; deux rapports sur la promotion de l'intégration régionale comme moteur de la croissance pour le développement; deux rapports sur la sécurité alimentaire et le développement durable (environnement, population et agriculture) en Afrique centrale; deux rapports sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les politiques et programmes de développement;
  - iii) Autres services fournis : groupe consultatif sur l'intégration régionale en Afrique centrale; réunions de groupes spéciaux d'experts sur les réseaux de femmes en Afrique centrale; conférence sous-régionale des ministres chargés des affaires féminines;
- b) *Autres activités de fond*
  - i) Publications en série : quatre numéros du *Bulletin sur le développement de l'Afrique centrale*;
  - ii) Publications isolées : deux volumes de documents choisis sur l'intégration régionale en appui au développement; restructuration du secteur textile en Afrique centrale : politiques, investissements et autres questions; étude sur la restructuration du secteur pétrolier en Afrique centrale (politiques, investissements et autres questions);
  - iii) Manifestations spéciales. Deux forums sur l'intégration régionale en Afrique centrale en vue de promouvoir le secteur textile en partenariat avec les milieux d'affaires (nationaux, régionaux et internationaux) et le secteur pétrolier en partenariat avec les milieux d'affaires (nationaux, régionaux et internationaux);
  - iv) Documentation technique. Conception et gestion d'un site sous-régional sur le Web;
  - v) Expositions, visites guidées et conférences. Huit conférences-débats spéciales sur les questions stratégiques et émergentes;
  - vi) Produits électroniques, audio et vidéo concernant les consultations et les discussions sur les questions stratégiques et émergentes;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*. Outre les activités de coopération et de collaboration décrites aux paragraphes 16A.102 et 103 ci-dessus, l'exécution du sous-programme nécessitera une collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique

centrale, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et la Communauté économique des pays des Grands Lacs, d'autres organisations intergouvernementales, le secteur privé et les organisations de la société civile au renforcement des capacités en matière d'analyse des politiques, de prise des décisions et de négociation aux niveaux national et régional en vue d'appuyer, de favoriser et d'intensifier la coopération économique sous-régionale. Les activités au titre du sous-programme comprendront également la gestion de l'Intranet du système des coordonnateurs résidents, la participation à six réunions sectorielles et statutaires de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et de la Communauté économique des États d'Afrique centrale et de diverses organisations intergouvernementales sectorielles ainsi qu'à la réalisation conjointe d'activités prévues au programme;

- d) *Coopération technique*
- i) Des services consultatifs seront fournis dans le cadre des accords de partenariat signés avec la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, la Communauté économique des États d'Afrique centrale, diverses organisations intergouvernementales sectorielles et le système des coordonnateurs résidents en appui aux activités régionales de développement, notamment la conception et la mise en place d'une base de données et d'une banque d'outils analytiques et la promotion de partenariats entre les communautés économiques régionales, le secteur privé, les organisations de la société civile et/ou les organismes des Nations Unies en vue de favoriser l'intégration régionale et le développement de la sous-région;
  - ii) Formation de groupe (séminaires, ateliers et colloques) : quatre ateliers sur la formation à l'utilisation d'outils analytiques et de base de données en vue de renforcer les capacités d'analyse et de négociation dans certains domaines; un séminaire sur la gestion des interactions entre population, agriculture et environnement (modèle PEDDA); un atelier sous-régional sur la comptabilité des ressources naturelles.

**Appui aux activités sous-régionales pour le développement en Afrique de l'Est**

- 16A.112 Cet élément du sous-programme sera exécuté par le Centre de développement sous-régional pour l'Afrique de l'Est dont relèvent les 13 pays suivants : Burundi, République démocratique du Congo, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles, Somalie, et Ouganda.

**Produits**

- 16A.113 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits suivants seront exécutés :

- a) *Services aux organes intergouvernementaux et aux groupes d'experts*
  - i) Services fonctionnels fournis aux réunions. Deux sessions du Comité intergouvernemental d'experts;
  - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports sur la situation économique et sociale en Afrique de l'Est; un rapport sur les activités du Centre de développement sous-régional en Afrique de l'Est; deux rapports au Comité intergouvernemental d'experts sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les politiques et programmes de développement; deux rapports au Comité intergouvernemental d'experts sur la sécurité alimentaire et le développement durable (environnement, population, agriculture) en Afrique de l'Est;
  - iii) Quatre réunions de groupes spéciaux d'experts sur les thèmes suivants : droits fonciers et immobiliers des femmes; efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté en Afrique de l'Est; meilleures pratiques en matière de gestion des questions liées à la corrélation entre population, agriculture et environnement en Afrique de l'Est; obstacles politiques, juridiques et réglementaires au commerce sous-régional en Afrique de l'Est;
- b) *Autres activités de fond*

- i) Publications en série. Quatre numéros du *Bulletin sur le développement de l'Afrique de l'Est*;
  - ii) Publications isolées. Évaluation de l'efficacité des mécanismes mis en place pour harmoniser les politiques macroéconomiques des États membres du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe; meilleures pratiques en matière de gestion des questions liées à la corrélation entre population, agriculture et environnement en Afrique de l'Est; incidence des obstacles autres que physiques à l'intégration et à l'amélioration des services de transport en Afrique de l'Est; obstacles politiques, juridiques et réglementaires au commerce sous-régional; droits fonciers et immobiliers des femmes en Afrique de l'Est et en Afrique australe : meilleures pratiques; sécurité alimentaire et développement durable, l'accent étant mis en particulier sur les femmes et les groupes vulnérables en Afrique de l'Est; tendances en matière de dépenses publiques consacrées aux secteurs sociaux dans les pays de l'Afrique de l'Est; efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté en Afrique de l'Est;
  - iii) Manifestation spéciale. Table ronde sous-régionale sur le partenariat entre les secteurs privé et public en Afrique de l'Est;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions.* Outre les activités de coopération et de collaboration décrites aux paragraphes 16A.102 et 16A.103 ci-dessus, l'exécution du sous-programme nécessitera une collaboration avec les États membres, le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Organisation de coopération en Afrique de l'Est, la Communauté économique des pays des Grands Lacs et d'autres organisations intergouvernementales à l'application des protocoles et accords sous-régionaux de coopération et d'intégration économique dans le contexte du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine, à l'harmonisation des politiques, stratégies et instruments macroéconomiques entre États membres de la sous-région ainsi qu'à l'élaboration, à la conception et à l'exécution de projets et programmes opérationnels;
- d) *Coopération technique*
- i) Des services consultatifs seront fournis notamment pour les questions de développement prioritaires ci-après : coordination et harmonisation des politiques macroéconomiques entre les pays; mise en place et exploitation d'infrastructures économiques et de production intégrées; gestion des questions essentielles liées à la corrélation entre population, sécurité alimentaire et environnement; développement soucieux d'équité entre les sexes; développement urbain; relations entre le secteur public et la société civile; gouvernance; et instauration de la paix, reconstruction et redressement après les conflits;
  - ii) Formation de groupe (séminaires, ateliers et colloques). Un séminaire sur la gestion des interactions entre population, agriculture et environnement (modèle PEDDA); un séminaire sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les politiques et programmes de développement; un séminaire sur le renforcement des capacités de développement des entreprises en Afrique de l'Est; un atelier sous-régional sur la comptabilité des ressources nationales.

#### **Appui aux activités sous-régionales pour le développement en Afrique australe**

- 16A.114 Cet élément du sous-programme sera exécuté par le Centre de développement sous-régional pour l'Afrique australe, dont relèvent les 11 pays suivants : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe.

#### **Produits**

- 16A.115 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits suivants seront exécutés :
- a) *Services de secrétariat fournis aux organes intergouvernementaux et groupes d'experts*
    - i) Services fonctionnels fournis aux réunions. Deux sessions du Comité intergouvernemental d'experts;

- ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports sur la situation économique et sociale en Afrique australe; un rapport sur les activités du Centre de développement sous-régional en Afrique australe; un rapport sur les mécanismes nationaux d'harmonisation des politiques et de coordination de la coopération et de l'intégration régionales en Afrique australe; deux rapports sur la sécurité alimentaire et le développement durable (environnement, population et agriculture) dans la région de l'Afrique australe; rapport sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les programmes de développement des pays d'Afrique australe;
- iii) Trois réunions de groupes spéciaux d'experts sur les réseaux de promotion de l'égalité entre les sexes en Afrique australe; mise en place d'un réseau d'institutions de formation technique pour la mise en valeur des ressources minérales en Afrique australe; harmonisation des politiques et coordination de la coopération et de l'intégration régionales;
- b) *Autres activités de fond*
  - i) Publications en série. Quatre numéros du *Bulletin sur le développement de l'Afrique australe*;
  - ii) Publications isolées. Réglementation dans le secteur des communications dans les pays de l'Afrique australe; étude comparée sur l'administration urbaine en Afrique australe; harmonisation des définitions et choix des indicateurs de performance dans le secteur routier dans des couloirs de transit choisis en Afrique australe;
  - iii) Manifestation spéciale. Table ronde sous-régionale sur les relations entre les secteurs public et privé;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*. Outre les activités de coopération et de collaboration décrites aux paragraphes 16A.102 et 103 ci-dessus, le sous-programme coopérera avec les États membres, le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Commission de l'océan Indien et d'autres organisations intergouvernementales, à l'application de protocoles et d'accords sous-régionaux sur la coopération et l'intégration économiques dans le contexte du Traité d'Abuja instituant à la Communauté économique africaine, à l'harmonisation des politiques, stratégies et instruments macroéconomiques entre les États membres de la sous-région ainsi qu'à l'élaboration, à la conception et à l'exécution de projets et programmes opérationnels;
- d) *Coopération technique*
  - i) Les services consultatifs seront fournis notamment pour les questions prioritaires ci-après : coordination et harmonisation des politiques macroéconomiques entre les pays; mise en place et exploitation d'infrastructures économiques et de production intégrées; gestion des questions essentielles liées à la corrélation entre population, sécurité alimentaire et environnement; développement soucieux d'équité entre les sexes; développement urbain; relations entre secteur public et société civile; gouvernance; instauration de la paix, reconstruction et redressement après les conflits;
  - ii) Formation de groupe. Formation de formateurs à l'intention des femmes occupant des postes de responsabilité et des femmes chefs d'entreprise et enseignement de notions élémentaires de droit; un atelier sous-régional sur l'administration urbaine; un séminaire sur la gestion de la corrélation entre population, agriculture et environnement (modèle PEDDA); un atelier sous-régional sur la comptabilité des ressources naturelles.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Postes*

- 16A.116 Les ressources prévues (13 090 8000 dollars) sont destinées à couvrir les dépenses de personnel du sous-programme qui, suite à la restructuration du programme de travail, compte 52 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur (6 D-1, 10 P-5, 14 P-4, 13 P-3, 9 P-2/1) et 36 postes d'agent local, comme l'indique le tableau 16A.23. Un poste D-1, un poste P-4, un poste P-2/1 et un poste d'agent local seront



affectés au Service de coordination à Addis Abeba, sous la supervision du Secrétaire exécutif adjoint. Le Service sera chargé du contrôle général, de la gestion et de la coordination des centres de développement sous-régionaux et assurera la synergie et la liaison entre les centres et les divisions du siège de la CEA. Les autres postes seront répartis entre les cinq centres de développement sous-régionaux.

- 16A.117 Pour l'exercice 1998-1999, les ressources des cinq centres de développement sous-régionaux relevaient du sous-programme 5 (Promotion de la coopération et de l'intégration régionales). Il est maintenant proposé de réaffecter 75 postes, dont 43 d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur (6 D-1, 10 P-5, 11 P-4, 10 P-3, 6 P-2/1) et 32 postes d'agent local, de ce sous-programme 5 au nouveau sous-programme 7.
- 16A.118 En outre, il est proposé de transférer au sous-programme 7 les postes ci-après : un poste P-2/1 et un poste d'agent local du sous-programme 1 (Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales); un poste P-4 et un poste P-3, du sous-programme 2 (Assurer la sécurité alimentaire et le développement durable); un poste P-3 du sous-programme 3 (Renforcement de la gestion du développement); un poste P-2/1 du sous-programme 4 (Utilisation de l'information aux fins du développement); enfin, un poste P-2/1 et trois postes d'agent local de l'Appui au programme.
- 16A.119 Par ailleurs, afin de mettre à la disposition de chaque centre de développement sous-régional la masse critique de ressources dont il a besoin pour assumer effectivement ses fonctions, il est proposé de créer trois nouveaux postes de la catégorie des administrateurs (2 P-4 et 1 P-3) au titre de ce sous-programme.
- 16A.120 Si l'on tient compte des propositions ci-dessus, la répartition des postes entre les centres de développement régionaux et le Service de coordination se présente comme suit :

	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Postes d'agent local
Service de coordination	1	–	1	–	1	3	1
Centres de développement régional :							
Afrique du Nord	1	2	2	2	2	9	8
Afrique de l'Ouest	1	2	3	3	1	10	6
Afrique centrale	1	2	2	4	1	10	7
Afrique de l'Est	1	2	4	2	1	10	7
Afrique australe	1	2	2	2	3	10	7
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>52</b>	<b>36</b>

*Autres dépenses de personnel*

- 16A.121 Les ressources prévues (400 900 dollars) serviront à couvrir les dépenses suivantes : a) personnel temporaire pour les réunions des comités intergouvernementaux d'experts des cinq centres de développement sous-régionaux (194 100 dollars); et b) personnel temporaire devant remplacer les fonctionnaires en congé de maladie ou de maternité et coûts des services de sécurité des centres de développement sous-régionaux (206 800 dollars).

*Consultants et experts*

- 16A.122 Les ressources demandées (354 500 dollars) se répartissent comme suit : a) services de consultant (191 500 dollars) pour l'élaboration des rapports, documents techniques, publications et études; et b) organisation des réunions de groupes d'experts spéciaux des centres de développement sous-régionaux indiqués ci-dessus (163 000 dollars).

*Voyages*

- 16A.123 Les ressources prévues (500 400 dollars) sont destinées à couvrir : a) les frais de voyage du personnel appelé à participer et à fournir des services fonctionnels aux réunions des centres de développement sous-régionaux et du personnel des centres devant participer aux réunions pertinentes au siège de la CEA (144 700 dollars); et b) frais de voyage du personnel appelé à recueillir des données en vue de l'élaboration de rapports et de publications, fournir des services consultatifs et une assistance technique et participer à des activités de coordination et de liaison avec d'autres institutions et organisations dans les sous-régions et en dehors de celles-ci (355 700 dollars).

*Services contractuels*

- 16A.124 Le montant prévu (131 300 dollars) permettrait de couvrir le coût des travaux contractuels de traduction et de publication des rapports des centres de développement sous-régionaux. Sur ce montant, 104 600 dollars seront consacrés aux travaux contractuels d'édition et de traduction des documents et 26 700 dollars à des travaux d'imprimerie à l'extérieur.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 16A.125 Le montant prévu (736 400 dollars) servira à couvrir le coût de la location et de l'entretien des locaux, du mobilier et du matériel, des communications et des services divers pour les cinq centres de développement sous-régionaux.

*Fournitures et accessoires*

- 16A.126 Le montant demandé (171 200 dollars) servira à couvrir le coût des fournitures de bureaux des cinq centres de développement sous-régionaux.

*Mobilier et matériel*

- 16A.127 Le montant prévu (139 400 dollars) servira à remplacer et à acquérir du matériel de bureau pour les cinq centres sous-régionaux.

## D. Appui au programme

Tableau 16A.24

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	18 076,0	20 159,1	(853,6)	(4,2)	19 305,5	808,7	20 114,2
Autres dépenses de personnel	1 426,3	1 583,1	237,3	14,9	1 820,4	88,5	1 908,9
Consultants et experts	3,8	–	–	–	–	–	–
Voyages	218,6	324,5	(77,7)	(23,9)	246,8	12,1	258,9
Services contractuels	451,3	499,8	408,5	81,7	908,3	44,0	952,3
Frais généraux de fonctionnement	4 749,3	6 163,0	(1 158,9)	(18,8)	5 004,1	243,3	5 247,4
Dépenses de représentation	23,2	24,2	–	–	24,2	1,2	25,4
Fournitures et accessoires	1 510,0	1 673,6	22,0	1,3	1 695,6	82,4	1 778,0
Mobilier et matériel	2 197,9	2 683,4	(163,5)	(6,0)	2 519,9	122,5	2 642,4
Subventions et contributions	–	79,1	(16,2)	(20,4)	62,9	3,1	66,0
<b>Total</b>	<b>28 656,4</b>	<b>33 189,8</b>	<b>(1 602,1)</b>	<b>(4,8)</b>	<b>31 587,7</b>	<b>1 405,8</b>	<b>32 993,5</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	1 026,9	1 978,6	i) Des organismes des Nations Unies	2 901,6
	480,9	605,6	ii) Des activités extrabudgétaires	1 178,5
	–	–	b) Activités de fond	–
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>1 507,8</b>	<b>2 584,2</b>		<b>4 080,1</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>30 164,2</b>	<b>35 774,0</b>		<b>37 073,6</b>



Tableau 16A.25

**Postes nécessaires**
*Appui au programme*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	3	3	–	–	–	–	3	3
P-5	9	9	–	–	–	–	9	9
P-4/3	41	38	–	–	1	3	42	41
P-2/1	9	8	–	–	1	2	10	10
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>58</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>64</b>	<b>63</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	215	214	–	–	28	32	243	246
Service mobile	3	3	–	–	–	–	3	3
<b>Total</b>	<b>218</b>	<b>217</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>28</b>	<b>32</b>	<b>246</b>	<b>249</b>
<b>Total général</b>	<b>280</b>	<b>275</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>30</b>	<b>37</b>	<b>310</b>	<b>312</b>

16A.128 On entend par appui au programme les fonctions et structures relatives à l'administration, à la gestion et à la mise en valeur des ressources humaines, à la planification, au financement et à l'évaluation du programme; et aux services de conférence et services généraux. Ces services sont fournis par la Division de la planification du programme, des finances et de l'évaluation, la Division de la gestion des ressources humaines et des systèmes et la Division des services de conférence et services généraux, comme suit :

- La Division de la planification du programme, des finances et de l'évaluation assure l'élaboration des principes directeurs et la coordination, la planification, la budgétisation, le suivi et l'évaluation du programme. En outre, elle fournit des services de gestion administrative et financière et elle est chargée de gérer l'exécution du programme, y compris pour ce qui est des activités de coopération technique et des services de contrôle interne;
- La Division de la gestion des ressources humaines et des systèmes assurent tous les services d'appui qui aident à recruter, à retenir et à former le personnel, y compris en matière d'administration des prestations, de fourniture de services de santé et de services d'appui en informatique;
- La Division des services de conférence et des services généraux fournit un appui au secrétariat dans les domaines des services de conférence et des services généraux; elle assure notamment la gestion et l'entretien des locaux du nouveau Centre de conférences d'Addis-Abeba.

16A.129 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits suivants seront exécutés :

- Planification du programme, budget et finances.* Conseils et assistance en vue de l'élaboration et de la présentation des plans à moyen terme; établissement d'un programme de travail intégré, élaboration de documents directifs sur l'orientation stratégique de la Commission, ce qui suppose notamment la coordination, à l'échelle du secrétariat, de l'établissement des principaux documents directifs touchant la gestion et la coordination du programme; fourniture de directives et de services d'appui aux directeurs de programme pour l'établissement de propositions relatives au budget-programme; évaluation de l'intérêt effectif des différentes activités par rapport aux objectifs de départ, et contrôle de l'utilisation des ressources destinées au programme; suivi des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du programme de travail, et évaluation des résultats et des effets obtenus; gestion, approbation, examen et suivi de toutes les opérations relatives aux décaissements, notamment en ce qui concerne le versement des traitements, le règlement des fournisseurs et le versement des indemnités journalières et autres prestations; fourniture de services d'appui aux centres de développement sous-régionaux et aux

institutions parrainées par la CEA. À ces activités s'ajoute la gestion administrative et financière des activités de coopération technique entreprises par les divisions techniques;

- b) *Services d'appui administratif.* Fourniture de services administratifs et de services de gestion dans les domaines suivants : gestion financière, contrôle des directives relatives à la bonne utilisation des ressources financières; gestion financière et mécanisme de contrôle; système de gestion financière et de contrôle financier; services de trésorerie et mise au point de systèmes informatisés;
- c) *Services de contrôle interne.* Mise au point de procédures de suivi et d'évaluation systématiques des progrès accomplis dans l'exécution des programmes de travail, notamment pour ce qui est des résultats et les effets obtenus; établissement de rapports d'exécution à partir des données fournies par les unités administratives; préparation et mise en oeuvre des auto-évaluations à l'échelon du sous-programme; évaluations portant sur des questions de gestion, d'exécution et de politique générale; évaluation approfondie de certaines questions relatives au programme; établissement des rapports sur l'exécution du budget, d'abord à usage interne puis pour présentation au siège, et organisation de l'examen et de l'évaluation des projets, notamment pour ce qui est de l'établissement des rapports d'évaluation;
- d) *Gestion des ressources humaines.* Recrutement et affectations; fourniture de services en matière d'administration du personnel et de services sociaux à l'intention du personnel; perfectionnement du personnel et formulation des programmes de formation; gestion et administration de la Clinique des Nations Unies; relations entre le personnel et l'Administration; administration de la justice; services d'assistance à l'intention du personnel; fourniture de conseils personnels et professionnels aux fonctionnaires, notamment quant au choix des mesures à prendre pour résoudre les litiges et les conflits;
- e) *Services de conférence.* Fourniture de services de conférence à l'occasion des réunions des organes directeurs de la CEA et des autres réunions intergouvernementales organisées sous les auspices de celle-ci, y compris la préparation et la coordination desdites réunions; fourniture de services d'interprétation, de rédaction de procès-verbaux, de traduction et d'édition; services de documentation et de publication;
- f) *Services généraux.* Fourniture de services de sécurité et de sûreté; services d'appui informatique, notamment en ce qui concerne la qualité des raccordements au réseau local, au siège de la CEA et dans les centres de développement sous-régionaux; services commerciaux et achats; transports, logistique et voyages; expéditions; contrats et services juridiques; gestion et entretien des installations; archives et gestion des dossiers; gestion des réserves et des stocks.

### Ressources nécessaires

#### Postes

- 16A.130 Le montant prévu (19 305 500 dollars, en baisse de 853 600 dollars) correspond aux effectifs nécessaires pour assurer l'appui au programme, qui se répartissent entre trois divisions; il s'agit de 58 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur (3 D-1, 9 P-5, 17 P-4, 21 P-3 et 8 P-2/1), de 3 postes d'agent du Service mobile et de 214 postes d'agent local, comme indiqué au tableau 16A.25. La diminution de 853 600 dollars correspond à l'effet conjugué des éléments suivants : a) transfert de quatre postes d'administrateur (2 P-4, 1 P-3 et P-2/1) et de quatre postes d'agent local à d'autres sous-programmes [1 poste P-4 et 1 poste d'agent local transférés au Cabinet du Secrétaire exécutif pour renforcer l'équipe chargée de l'information et de la communication; 1 poste P-3 transféré au nouveau sous-programme 6 (Mesures propres à favoriser la promotion des femmes); 1 poste P-2/1 et 3 postes d'agent local transférés au nouveau sous-programme 7 (Appui aux activités sous-régionales pour le développement); 1 poste P-4 transféré au sous-programme 3 (Renforcement de la gestion du développement)]; b) reclassement de P-3 à P-4 du poste du chef de l'équipe de développement du réseau, pour tenir compte des fonctions et des responsabilités accrues de son titulaire; c) création de trois postes d'agent local, par la transformation de postes de personnel temporaire, pour permettre d'assurer pleinement la sécurité du bâtiment du nouveau Centre de conférences.
- 16A.131 Ces postes se répartissent de la façon suivante entre les trois unités administratives chargées de l'Appui au programme : a) 16 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur (1 D-1, 3 P-5, 7 P-4, 4 P-3 et 1 P-2/1) et 24 postes d'agent local pour la Division de la planification des programmes, des finances et de l'évaluation; b) 17 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur (1 D-1, 3 P-5, 6 P-4,

3 P-3 et 4 P-2/1), 30 postes d'agent local et 3 postes d'agent du Service mobile pour la Division de la gestion des ressources humaines et des systèmes; c) 25 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur (1 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 14 P-3 et 3 P-2/1) et 160 postes d'agent local pour la Division des services de conférence et des services généraux.

*Autres dépenses de personnel*

- 16A.132 Les ressources prévues (1 820 400 dollars), en hausse de 237 300 dollars, sont destinées à financer : a) le recrutement de personnel temporaire (674 500 dollars) pour les réunions (traduction, interprétation, édition et correction d'épreuves, en tant que personnel contractuel, pour suppléer les capacités internes pendant les périodes de pointe; b) des dépenses de 935 500 dollars concernant le remplacement provisoire du personnel en congé de maladie de longue durée ou de maternité, le renforcement des effectifs pendant les périodes de pointe et le personnel nécessaire pour les travaux de mise au point du Système intégré de gestion (SIG) à la CEA; c) heures supplémentaires et sursalaires de nuit (210 400 dollars). L'augmentation totale (237 300 dollars) se décompose comme suit : recrutement de traducteurs et d'interprètes indépendants pour les réunions de la Commission (115 400 dollars); emploi de personnel temporaire pour la mise au point du SIG (93 400 dollars); heures supplémentaires liées au service des réunions et aux besoins accrus en matière de sécurité du Centre de conférences (28 500 dollars).

*Voyages*

- 16A.133 Un montant de 246 800 dollars, soit une baisse de 77 700 dollars, est prévu pour financer les frais de voyage du personnel devant a) assurer le service des réunions des organes subsidiaires ou assister aux réunions des organes intergouvernementaux (120 000 dollars), ou b) assurer un appui technique auprès des cinq centres de développement sous-régionaux et des institutions parrainées par la CEA ou participer à des consultations soit avec des interlocuteurs situés au Siège de l'Organisation, soit avec des partenaires bilatéraux ou multilatéraux, sur les arrangements financiers (126 800 dollars).

*Services contractuels*

- 16A.134 Le montant demandé (908 300 dollars, en hausse de 408 500 dollars) se répartit comme suit : a) services contractuels pour l'évaluation, la conception, la mise au point et la mise en oeuvre de nouveaux systèmes de télécommunication et de logiciels de base pour la CEA (467 100 dollars); b) formation supplémentaire spécialisée pour le personnel linguistique (34 700 dollars); c) traitements de professeurs de langue employés à temps complet ou partiel (381 600 dollars); d) travaux d'imprimerie exécutés à l'extérieur (24 900 dollars). La hausse de 408 100 dollars tient en grande partie aux besoins relatifs à l'élaboration des systèmes de réseau et de télécommunication.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 16A.135 Le montant prévu (5 004 100 dollars, soit une baisse de 1 158 900 dollars) est destiné à financer : a) la location et l'entretien des locaux (558 100 dollars); b) les services collectifs de distribution (445 000 dollars); c) la location et l'entretien de mobilier et de matériel (1 298 100 dollars); d) les frais de communication (1 632 600 dollars); e) des services divers (1 070 300 dollars). La baisse de 1 158 900 dollars s'explique par des baisses de 299 900 dollars pour la location et l'entretien des locaux, 161 600 dollars pour les services collectifs de distribution, 408 300 dollars pour la location et l'entretien de matériel, et 304 200 dollars pour les services divers.

*Dépenses de représentation*

- 16A.136 Le montant prévu (24 200 dollars, inchangé) est destiné à couvrir le coût des réceptions officielles offertes lors des réunions des organes intergouvernementaux.

*Fournitures et accessoires*

- 16A.137 Les ressources prévues (1 695 600 dollars, soit une hausse de 22 000 dollars) doivent permettre d'acheter des articles de papeterie, des fournitures de bureau, des fournitures destinées à l'impression et à la reproduction, du matériel de bureautique et des uniformes. La hausse de 22 000 dollars est due à l'accroissement des besoins du service de formation linguistique en matière de fournitures et de matériel.

*Mobilier et matériel*

16A.138 Le montant demandé (2 519 900 dollars, soit une baisse de 163 500 dollars) servirait à financer l'achat et le remplacement de matériel, comme suit : achat de matériel de bureau (623 200 dollars); achat de matériel de traitement de données et de bureautique (ordinateurs, imprimantes, télécopieurs, amélioration du réseau local et du matériel y relatif pour les centres de développement sous-régionaux, etc.); achat d'ordinateurs et mise à niveau du matériel utilisé par la CEA à Addis-Abeba (1 153 900 dollars); remplacement de matériel de bureautique, y compris des ordinateurs et des serveurs (287 100 dollars); achat de logiciels (252 600 dollars); achat de matériel de transport (achat ou remplacement de véhicules, etc. : 111 300 dollars); achat de matériel divers, notamment un système numérique d'identification et de contrôle de l'accès aux locaux et du matériel de lutte contre les incendies, etc. (91 800 dollars).

*Subventions et contributions*

16A.139 Le montant prévu (62 900 dollars, soit une baisse de 16 200 dollars) représente les contributions aux activités administratives cofinancées à Addis-Abeba, y compris les arrangements concernant la sécurité locale.

Tableau 16A.26

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

**Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/52/7/Rev.1, chap. II, titre V)**

Le mode de présentation des programmes d'activité des commissions régionales devrait être revu afin de délimiter plus clairement les activités de fond par rapport à l'appui au programme et d'harmoniser la présentation des budgets (par. V.4).

Le montant des ressources demandées au titre de l'appui au programme aurait dû être très inférieur et les ressources ainsi rendues disponibles auraient dû financer des activités de fond (par. V.5).

Dans le présent projet de budget-programme, le mode de présentation des programmes d'activité des commissions régionales est harmonisé. La nouvelle présentation correspond à un modèle uniforme pour ce qui est des sections sur la direction exécutive et l'administration et son appui au programme. Dans chaque section sur les commissions régionales, la partie sur la direction exécutive et l'administration inclut désormais les activités et les ressources relevant du Bureau du Secrétaire exécutif, du Secrétaire de la Commission et du groupe chargé des services d'information. De la même manière, la section sur l'appui au programme comprend les activités et les ressources se rapportant aux a) services administratifs et services communs (notamment la planification du programme, le budget et les finances; la gestion des ressources humaines; les services généraux); b) les services de conférence et de bibliothèque; et c) la gestion de la coopération technique. Le mode de présentation des sections sur les organes directeurs et le programme de travail a toujours été harmonisé et n'a donc pas été modifié.

La CEA a réduit le pourcentage des dépenses d'appui, par rapport à l'ensemble du budget, de 40,5 % en 1998-1999 à 39,7 % pour 2000-2001. On n'a pas pu faire mieux pour le moment, car de nombreux services d'appui (sécurité, nettoyage, bâtiment et d'entretien) ne peuvent pas être externalisés au siège de la CEA. D'autre part, ces services doivent figurer dans le budget, car ils ne sont pas fournis dans le cadre des dispositions régissant les services communs, comme c'est le cas pour des départements comparables situés au Siège ou dans d'autres lieux d'affectation. Il faut aussi noter que la CEA assure la plupart de ces services pour les organismes installés dans le complexe des Nations Unies à Addis-Abeba. Les dépenses correspondantes sont compensées par les loyers payés par les organismes en question.

*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

Les projets de budget auraient dû indiquer la mesure dans laquelle les organes intergouvernementaux avaient examiné le programme de travail de la Commission et ses divers problèmes organisationnels et institutionnels, y compris les structures intergouvernementales. Les projets devraient préciser les incidences financières résultant des examens intergouvernementaux ainsi que la réaffectation proposée, dans le même chapitre du budget, des ressources libérées à d'autres activités prioritaires. Toute augmentation des ressources nécessaires résultant d'examen intergouvernementaux devrait être également indiquée (par. V.6).

Les ressources demandées pour des consultants devraient être calculées conformément à des directives que l'Assemblée générale pourrait arrêter après avoir examiné le rapport sur les principes directeurs devant régir l'emploi de consultants que le Secrétaire général doit lui présenter conformément au paragraphe 4 de la section VI de la résolution 51/226 de l'Assemblée, en date du 3 avril 1997 (par. V.8).

La description de la coopération internationale et de la coordination et de la liaison interinstitutions devrait être considérablement améliorée, afin que les États Membres puissent mieux se rendre compte des liens qui existent entre ces activités et d'autres activités décidées par les organes délibérants, ainsi que de la contribution qu'elles apportent à ces dernières (par. V.10).

Une étude de gestion des fonctions actuellement confiées à toutes les divisions de la CEA devrait être réalisée par le Secrétaire exécutif afin de délimiter clairement et de façon transparente la répartition des responsabilités entre les divisions qui s'occupent de questions de fond et celles qui fournissent un appui au programme (par. V.18).

Pour assurer de façon efficace le transfert de connaissances et de compétences techniques des consultants et des experts engagés pour des périodes de courte durée au personnel de la CEA, l'administration de la Commission devrait prendre des mesures délibérées pour accélérer la formation (par. V.19).

Des mesures concrètes devraient être prises pour faire en sorte que du personnel qualifié soit affecté aux centres de développement sous-régionaux et que ces derniers soient équipés des installations dont ils ont besoin pour fonctionner, notamment de moyens de communication et de matériel informatique plus performant (par. V.21).

Les aspects du présent projet de budget qui ont trait au programme seront examinés par la Conférence des ministres de la CEA en 1999. Les recommandations et observations de la Conférence seront communiquées au Siège à temps pour les réunions du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif. Toute incidence financière sera également communiquée à ce moment-là.

Les demandes de crédit pour des services de consultants qui figurent dans le projet de budget-programme ont été formulées conformément aux règles et directives en vigueur concernant le recrutement de consultants et aux instructions relatives à l'établissement du budget-programme.

On s'est efforcé de fournir une description plus précise des activités touchant la coopération internationale et la coordination et la liaison interinstitutions. On voit ainsi plus clairement en quoi ces activités aident à obtenir les résultats décrits dans le texte explicatif de ce chapitre.

Une étude de ce genre a été entreprise. Dans le seul cas où la répartition des fonctions entre la Division des services d'information sur le développement et la Section des techniques de l'information de la Division de la gestion des ressources humaines et des systèmes n'était pas clairement énoncée, le problème a été réglé.

L'acquisition des connaissances et des compétences des consultants par le personnel du secrétariat de la CEA continuera de se faire grâce à l'intensification des échanges, à la tenue de séminaires internes et d'ateliers et à des évaluations réciproques entre collègues.

La CEA a affecté certains de ses fonctionnaires les plus qualifiés dans les centres de développement sous-régionaux, et elle compte recruter des spécialistes hautement compétents pour pourvoir les postes vacants de ces centres. Doter ces centres d'installations modernes de communication reste une des principales priorités.



*Résumé de la  
recommandation*

Dans les prochains projets de budget, les publications prévues à l'initiative des secrétariats, y compris les études qui doivent être réalisées par des consultants, devraient être clairement identifiées et les cibles visées par les publications des Nations Unies devraient être indiquées de façon plus précise, qu'il s'agisse de publications en série ou isolées. Le Secrétariat devrait communiquer les données suivantes, pour chaque publication, aux organes intergouvernementaux compétents : nombre d'exemplaires, type de publication, coût, public visé, date prévue de publication, date de la première demande concernant la publication, auteur de la demande et date et auteur de la dernière révision (par. V.7 et V.26).

*Suite donnée à la  
recommandation*

Le programme relatif aux publications de la CEA sera présenté à la Commission en 1999. Toute décision prise par la Commission sera portée à l'attention du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif.

---

## Chapitre 16B

### Bureau des commissions régionales à New York

Tableau 16B.1

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 345,6	1 114,8	(1,1)	–	1 113,7	69,8	1 183,5
Autres dépenses de personnel	3,8	8,2	–	–	8,2	0,4	8,6
Voyages	23,3	31,3	–	–	31,3	1,5	32,8
Frais généraux de fonctionnement	19,8	20,7	5,9	28,5	26,6	1,4	28,0
Dépenses de représentation	0,9	1,4	–	–	1,4	–	1,4
Mobilier et matériel	7,7	8,7	–	–	8,7	0,4	9,1
<b>Total</b>	<b>1 401,1</b>	<b>1 185,1</b>	<b>4,8</b>	<b>0,4</b>	<b>1 189,9</b>	<b>73,5</b>	<b>1 263,4</b>

Tableau 16B.2

#### Postes nécessaires

##### Bureau des commissions régionales à New York

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	1	1	–	–	–	–	1	1
P-4/3	1	1	–	–	–	–	1	1
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	3	3	–	–	–	–	3	3
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Total général</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

16B.1 Le Bureau des commissions régionales à New York sert de centre de liaison, pour toutes les activités de fond et les activités opérationnelles, entre les cinq commissions régionales, d'une part, et, de l'autre, les bureaux, programmes et départements de l'ONU, ainsi que les fonds et programmes de l'Organisation, qui sont situés à New York. Le Bureau assure également les relations des commissions régionales avec les missions permanentes des États Membres de l'ONU, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, et les médias présents à New York. Il est aussi appelé à effectuer pour les commissions des analyses et des synthèses du déroulement des événements lorsque siègent l'Assemblée générale, le Conseil économique et social ou leurs organes subsidiaires, ainsi qu'au cours des réunions entre organismes des Nations Unies qui ont lieu au Siège de l'ONU.

#### Produits

16B.2 Représentation des cinq commissions régionales aux réunions intergouvernementales et aux réunions internes au Secrétariat tenues au Siège; échanges d'informations entre les commissions régionales, le Siège, les missions permanentes des États Membres à New York et le grand public, et coordination des services des différentes commissions régionales. Le Bureau publie sur support papier et sur le site Web de l'ONU un

bulletin d'information destiné aux délégations, aux départements et programmes concernés de l'Organisation, aux organismes des Nations Unies, à toute autre institution intéressée et au grand public.

- 16B.3 Le Bureau est chargé d'établir le rapport annuel du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans des domaines connexes, rapport qui est présenté au Conseil économique et social à sa session de fond, et il assure les services fonctionnels dont celui-ci a besoin lorsqu'il examine le point de son ordre du jour consacré à la coopération régionale.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 16B.4 Le montant prévu (1 113 700 dollars) correspond aux dépenses de personnel du Bureau, qui compte 1 poste D-1, 1 poste P-5, 1 poste P-4 et 3 postes d'agent des services généraux.

*Autres dépenses de personnel*

- 16B.5 Le montant prévu (8 200 dollars, inchangé) comprend les dépenses de personnel temporaire (6 200 dollars) et les heures supplémentaires (2 000 dollars).

*Voyages*

- 16B.6 Un montant de 31 300 dollars (inchangé) est prévu pour couvrir les frais de voyage du personnel devant assurer le service des séances lors des réunions semestrielles des secrétaires exécutifs, assister tous les deux ans à Genève à la session de fond du Conseil économique et social et participer aux réunions des organes subsidiaires du Comité administratif de coordination.

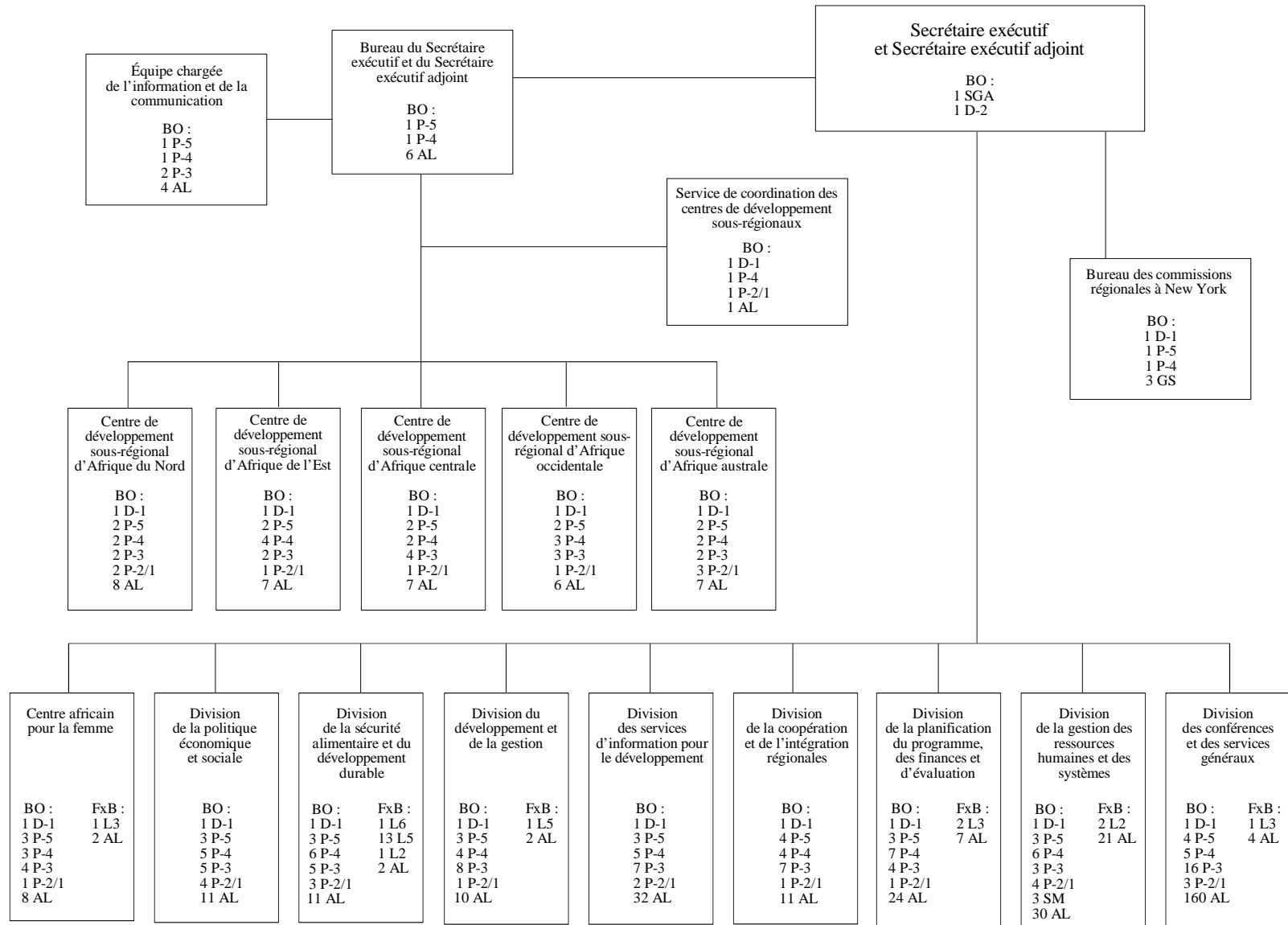
*Frais généraux de fonctionnement*

- 16B.7 Les ressources prévues (26 600 dollars, soit une hausse de 5 900 dollars) serviront à couvrir les frais de location et d'entretien du matériel de traitement de données (15 800 dollars) et les communications (10 800 dollars). La hausse de 5 900 dollars est due à l'augmentation de la contribution du Bureau aux frais d'entretien et d'exploitation des installations du réseau local (notamment les serveurs centraux) qui servent à assurer les services de gestion centralisée – courrier électronique et UNIX pour le SIG, par exemple (15 800 dollars).

*Dépenses de représentation, mobilier et matériel*

- 16B.8 Le montant demandé (10 100 dollars, inchangé) comprend 1 400 dollars pour les réceptions officielles et 8 700 dollars pour l'achat de nouveaux ordinateurs et la mise à niveau des anciens.

## Commission économique pour l'Afrique Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2000-2001



Note : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; AL : agent local; SM : agent du Service mobile;

BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires.

---

## Chapitre 17

### Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

(Programme 15 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)

#### Vue d'ensemble

- 17.1 La CESAP est chargée de l'exécution du programme. C'est à son siège, à Bangkok, et dans son Centre des opérations dans le Pacifique, situé à Vanuatu, qu'elle mène ses activités.
- 17.2 La crise financière et économique qui a frappé un certain nombre de pays de l'Asie de l'Est et de l'Asie du Sud-Est au cours du deuxième semestre de 1997 s'est accompagnée d'une forte dévaluation des monnaies, d'une poussée inflationniste et d'une récession et a entraîné chômage et pauvreté. Elle a compromis les progrès réalisés dans de nombreux secteurs du développement social au cours des 20 dernières années dans la région et elle a touché l'existence de millions de personnes, surtout dans les couches les plus vulnérables de la population. Elle a montré clairement que, si la mondialisation et la libéralisation offrent des perspectives de croissance, elles suscitent également des risques, surtout pour les pays les moins avancés. Ce faisant, la crise risque de scinder les pays et les sociétés en deux groupes, une minorité dotée de capitaux et de compétences, à même de prospérer sur le marché mondial, et une majorité incapable de profiter des avantages offerts. De ce fait, au début du XXI<sup>e</sup> siècle, les pays de l'Asie et du Pacifique devront essentiellement veiller à ce que tous les pays et tous les secteurs de la population soient en mesure de tirer équitablement parti des fruits du développement économique et social et faire en sorte que les pays en développement soient mieux à même de prévoir les avantages et les risques qui sont associés au processus de mondialisation et de libéralisation, de tirer parti des uns et de se prémunir contre les autres. Le développement économique et le développement social étant inextricablement liés, le développement durable passe par une vaste opération d'investissement social et de renforcement des capacités. L'accent sera mis sur l'amélioration de la capacité des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays insulaires en développement, ainsi que des pays à économie en transition, en vue de les intégrer plus pleinement au développement dynamique de la région et de leur permettre de participer davantage au développement international dans les secteurs économique et social.
- 17.3 Consciente de la gravité des incidences de la crise économique et financière, la Commission a révisé le plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (voir A/53/6/Rev.1, programme 15). Elle s'est inquiétée aussi de l'ampleur et de la durée de la crise. La structure du programme de travail pour l'exercice 2000-2001 a été réorganisée, le nombre des sous-programmes passant de 10 à 7, suivant la structure révisée pour les conférences approuvée par la Commission à sa cinquante-quatrième session en avril 1998. Les mesures prises pour réorganiser la structure du secrétariat de la Commission en fonction de la structure du programme, ainsi que les regroupements de fonctions et les redéploiements de ressources opérés à cette fin sont décrits en détail dans le projet de budget-programme de la CESAP pour l'exercice 2000-2001.
- 17.4 Le programme de travail relatif aux sous-programmes 1 et 3 à 7 a été examiné par les différents comités compétents en septembre et novembre 1998. Le projet de programme de travail de la CESAP a été examiné par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission à sa deux cent trente-deuxième session, en juin 1999, et il sera ensuite soumis à la Commission à sa cinquante-cinquième session, qui doit se tenir du 22 au 28 avril 1999.
- 17.5 Comme suite aux préférences indiquées par les gouvernements en 1997 lorsqu'ils ont répondu à un questionnaire sur la répartition des ressources du budget ordinaire de 1996-1997, et conformément aux mandats et priorités arrêtés en 1997 et 1998, davantage de ressources devraient être allouées a) aux statistiques; b) au développement du tourisme; c) à la recherche et à l'analyse des politiques en matière de développement, notamment l'analyse des effets des crises économiques et financières et la formulation de recommandations sur les moyens dont les pays peuvent se comporter en cas de crise et réduire les risques de celles-ci; et d) à la politique sociale et à l'intégration des groupes défavorisés et des femmes au

développement. Dans le projet de budget de la CESAP pour l'exercice 2000-2001, il est proposé de transférer des ressources et des postes de façon à renforcer ces quatre domaines, comme indiqué au tableau 17.7 ci-après.

- 17.6 Le programme a pour objectif global d'aider les gouvernements des États membres et des États membres associés à réagir de façon plus efficace face aux effets de la conjoncture mondiale dans la région, ainsi qu'à l'évolution rapide de la situation dans la région elle-même. La CESAP continuera de faire porter essentiellement son attention sur trois grands thèmes, à savoir :
- a) Coopération économique régionale. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités nationales permettant aux États de faire face à l'instabilité économique due à leur participation au processus de mondialisation et sur le renforcement de leur efficacité dans le domaine commercial afin qu'ils soient plus compétitifs sur les marchés internationaux et qu'ils puissent suivre le rythme de la mondialisation, y compris au moyen d'une restructuration de l'industrie et d'un renforcement des capacités technologiques, ainsi que de la promotion des investissements étrangers directs;
  - b) Dépaupérisation. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités nationales d'organisation et de prestation de services destinés à répondre aux besoins essentiels des pauvres et à leur permettre d'acquérir les qualifications et les compétences nécessaires pour qu'ils puissent participer véritablement au développement;
  - c) Environnement et mise en valeur des ressources naturelles. L'accent sera mis sur la mise en valeur et l'utilisation durables des ressources naturelles, sur la coopération régionale en matière de questions d'environnement transfrontières et sur la prévention et l'atténuation des effets des catastrophes naturelles.
- 17.7 La Commission s'attachera aussi à faire en sorte que l'infrastructure et les services de transport soient mis en place et exploités de façon efficace, fiable et peu onéreuse. La CESAP aidera aussi à renforcer les systèmes nationaux de statistiques, surtout pour répondre à la demande supplémentaire de données suscitée par la crise financière et pour faciliter la mise au point de données comparables sur le plan régional concernant l'incidence et la gravité de la pauvreté.
- 17.8 Le programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2001 mettra l'accent sur les éléments suivants : a) recherche et analyse concernant les effets de la crise économique et financière et formulation de recommandations sur les moyens que les pays peuvent utiliser pour faire face à la crise et en réduire les risques; b) activités d'assistance technique, surtout celles qui ont un fort effet multiplicateur, y compris des services consultatifs; c) développement et amélioration des moyens de diffusion de l'information, par le site Web et les bases de données de la CESAP; et d) échange de données d'expérience entre les pays grâce à la coopération technique entre pays en développement, à la coopération Sud-Sud et à des mises en réseau.
- 17.9 Conformément aux directives données par l'Assemblée générale, la Commission intensifiera les efforts faits pour intégrer à tous les aspects de son programme de travail un souci de parité entre les sexes. Il s'agira notamment d'exécuter un plan d'action à cette fin, de renforcer la capacité d'analyser les questions liées à la parité entre les sexes grâce à une formation interne et de constituer ou de développer des bases de données ventilées par sexe et des statistiques sur l'égalité entre les sexes. Les questions liées à l'équité entre les sexes seront prises en considération dans différents secteurs du programme de travail – dépaupérisation, développement rural, population, création de petites entreprises, renforcement des compétences et transfert de technologie.
- 17.10 La Commission continuera à jouer un important rôle de liaison dans le suivi intégré des plans d'action adoptés par les conférences mondiales et elle s'attachera à renforcer encore la coopération avec les organismes intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux, appartenant ou non au système des Nations Unies, y compris en renforçant sa collaboration avec des organisations non gouvernementales et en constituant des alliances stratégiques avec de grandes institutions en vue de l'exécution de ses travaux.
- 17.11 La Commission continuera à rationaliser son programme de publications. Le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission ayant passé en revue le programme de publications périodiques pour 1998-1999, l'analyse du public touché est devenue

obligatoire pour toutes les publications et le Comité des publications, qui avait été créé en 1993 mais qui ne s'est pas réuni depuis le début de 1994, a été constitué de nouveau. Le Comité a établi un guide, destiné à aider le secrétariat à établir les publications et à contribuer à l'amélioration de la qualité de celles-ci.

- 17.12 Il convient de noter cela dit qu'un certain nombre de gouvernements de membres et de membres associés de la Commission, en particulier parmi les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays insulaires en développement, se sont inquiétés de l'évolution que subissait la diffusion de l'information, les publications traditionnelles cédant la place aux modes électroniques de diffusion, à savoir Internet. Une forte proportion des utilisateurs dans leurs pays n'étaient pas encore équipés à cette fin. Ils ont donc demandé au secrétariat de veiller à ce qu'il soit tenu compte des besoins des principaux utilisateurs des publications techniques de la CESAP dans ces pays.
- 17.13 Le montant global des ressources demandées pour l'exercice biennal 2000-2001 (56 457 900 dollars) fait apparaître une réduction de 218 000 dollars (0,3 %). Cette réduction représente l'effet combiné des facteurs suivants :
- a) Une réduction (896 100 dollars) des ressources destinées au financement de postes, en raison i) de l'incidence différée de l'abolition de 24 postes au milieu de l'exercice précédent; ii) du reclassement d'un poste de P-4 à P-5, le poste de chef de la Section des services de rédaction ayant été reclassé, et de la transformation d'un poste d'agent du Service mobile en poste P-4, le titulaire étant chargé de superviser le Groupe des services techniques dans la Section des services électroniques et de s'acquitter des fonctions requises pour appliquer les recommandations du Bureau des services de contrôle interne (A/52/776, par. 69) concernant la création d'un groupe autonome, au sein de la Section, chargé de la sécurité de l'environnement informatique;
  - b) Une augmentation (678 100 dollars au total) du montant prévu pour les dépenses autres que le coût des postes : i) 209 800 dollars pour les autres dépenses de personnel; ii) 178 800 dollars pour les consultants et experts; iii) 4 900 dollars pour les voyages; iv) 70 200 dollars pour les services contractuels; v) 60 800 dollars pour les frais généraux de fonctionnement; vi) 3 800 dollars pour les dépenses de représentation; et vii) 182 300 dollars pour le mobilier et le matériel; par contre, une réduction de 32 500 dollars au titre des fournitures et accessoires est prévue.
- 17.14 Pour 2000-2001, les ressources mises à la disposition de la CESAP se répartiraient comme suit :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra-budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
A. Organes directeurs .....	1,7	-
B. Direction exécutive et administration .....	4,2	0,2
C. Programme de travail .....	45,7	66,2
D. Appui au programme .....	48,4	33,6
<b>Total .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>



Tableau 17.1

**Prévisions de dépenses, par grande rubrique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
A. Organes directeurs	582,5	824,2	109,2	13,2	933,4	90,9	1 024,3
B. Direction exécutive et administration	3 404,1	2 350,9	23,3	0,9	2 374,2	262,6	2 636,8
C. Programme de travail	28 178,2	26 141,1	(320,9)	(1,2)	25 820,2	2 472,9	28 293,1
D. Appui au programme	28 824,7	27 359,7	(29,6)	(0,1)	27 330,1	5 188,3	32 518,4
<b>Total</b>	<b>60 989,5</b>	<b>56 675,9</b>	<b>(218,0)</b>	<b>(0,3)</b>	<b>56 457,9</b>	<b>8 014,7</b>	<b>64 472,6</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001
				Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	–
	3 185,8	2 754,7	ii) Des activités extrabudgétaires	2 387,7
			b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	5 605,6	1 564,8	PNUD	–
	3 359,4	2 285,5	FNUAP	2 300,0
	15 563,3	17 893,1	Sources bilatérales et autres sources	16 680,6
<b>Total</b>	<b>27 714,1</b>	<b>24 598,1</b>		<b>21 368,3</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>88 703,6</b>	<b>81 274,0</b>		<b>85 840,9</b>

Tableau 17.2

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	52 361,2	48 784,5	(896,1)	(1,8)	47 888,4	6 902,0	54 790,4
Autres dépenses de personnel	587,9	958,9	209,8	21,8	1 168,7	169,3	1 338,0
Consultants et experts	439,2	381,8	178,8	46,8	560,6	81,3	641,9
Voyages	748,6	1 330,1	4,9	0,3	1 335,0	64,8	1 399,8
Services contractuels	432,7	398,2	70,2	17,6	468,4	67,6	536,0
Frais généraux de fonctionnement	4 657,5	3 350,3	60,8	1,8	3 411,1	494,3	3 905,4
Dépenses de représentation	18,2	14,6	3,8	26,0	18,4	2,7	21,1
Fournitures et accessoires	539,8	582,5	(32,5)	(5,5)	550,0	79,6	629,6
Mobilier et matériel	1 204,4	875,0	182,3	20,8	1 057,3	153,1	1 210,4
<b>Total</b>	<b>60 989,5</b>	<b>56 675,9</b>	<b>(218,0)</b>	<b>(0,3)</b>	<b>56 457,9</b>	<b>8 014,7</b>	<b>64 472,6</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Objet de dépense	2000-2001 Montant estimatif
	4 892,3	2 568,1	Postes	2 782,7
	1 571,0	2 460,3	Autres dépenses de personnel	3 290,8
	4 381,4	6 258,9	Consultants et experts	2 283,3
	1 562,9	1 214,2	Voyages	1 112,6
	3 943,4	1 348,3	Services contractuels	159,7
	938,0	1 097,9	Frais généraux de fonctionnement	452,7
	173,6	537,2	Fournitures et accessoires	345,1
	271,9	33,0	Mobilier et matériel	9,0
	–	–	Subventions et contributions	361,7
	9 979,6	9 080,2	Dépenses diverses	10 570,7
<b>Total</b>	<b>27 714,1</b>	<b>24 598,1</b>		<b>21 368,3</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>88 703,6</b>	<b>81 274,0</b>		<b>85 840,9</b>

Tableau 17.3

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	11	11	–	–	–	–	11	11
P-5	28	29	–	–	14	4	42	33
P-4/3	101	101	–	–	13	4	114	105
P-2/1	29	29	–	–	–	–	29	29
<b>Total</b>	<b>171</b>	<b>172</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>27</b>	<b>8</b>	<b>198</b>	<b>180</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	296	296	–	–	43	43	339	339
Service mobile	1	–	–	–	–	–	1	–
<b>Total</b>	<b>297</b>	<b>296</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>340</b>	<b>339</b>
<b>Total général</b>	<b>468</b>	<b>468</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>70</b>	<b>51</b>	<b>538</b>	<b>519</b>

## A. Organes directeurs

Tableau 17.4

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Autres dépenses de personnel	226,7	265,8	50,0	18,8	315,8	45,7	361,5
Consultants et experts	62,7	13,9	58,4	420,1	72,3	10,4	82,7
Voyages	206,1	475,7	(16,8)	(3,5)	458,9	22,3	481,2
Services contractuels	31,8	41,9	13,8	32,9	55,7	8,0	63,7
Frais généraux de fonctionnement	26,8	8,3	–	–	8,3	1,2	9,5
Dépenses de représentation	8,6	4,3	3,8	88,3	8,1	1,2	9,3
Fournitures et accessoires	19,8	14,3	–	–	14,3	2,1	16,4
<b>Total</b>	<b>582,5</b>	<b>824,2</b>	<b>109,2</b>	<b>13,2</b>	<b>933,4</b>	<b>90,9</b>	<b>1 024,3</b>

17.15 La Commission, qui compte 51 pays et territoires membres et neuf pays et territoires membres associés, assure la direction d'ensemble des travaux du secrétariat et rend compte au Conseil économique et social. Elle tient une session annuelle de six jours ouvrables au maximum, constituée d'un segment hauts responsables suivi d'un segment ministériel. L'appareil intergouvernemental subsidiaire de la Commission comprend trois comités thématiques (Comité de la coopération économique régionale, Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles et Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine); deux autres comités (Comité des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel et Comité de statistique) et deux organes spéciaux (Organe spécial des pays les moins

avancés et des pays en développement sans littoral et Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique). Sous réserve de l'approbation de la Commission, des conférences ministérielles ad hoc et des réunions intergouvernementales ad hoc pourront également être organisées au cours de l'exercice biennal. En plus des organes subsidiaires de la Commission, un Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission se réunit une fois par mois pour conseiller et assister le Secrétaire exécutif dans l'exercice de ses fonctions et assurer la liaison entre la Commission et le secrétariat. Les réunions de la Commission, de ses comités et des organes spéciaux se tiennent normalement au Centre de conférence des Nations Unies à Bangkok.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Autres dépenses de personnel*

- 17.16 Un crédit de 315 800 dollars, reflétant une augmentation de 50 000 dollars, est demandé au titre du personnel temporaire pour les réunions, et servira à couvrir le coût des services d'interprétation et de traduction qui doivent être assurés à l'occasion des sessions annuelles de la Commission ainsi que des réunions des comités des organes intergouvernementaux, des organes spéciaux, et des conférences ministérielles ad hoc.

##### *Consultants et experts*

- 17.17 Un montant de 72 300 dollars, reflétant une augmentation de 58 400 dollars, est demandé à cette rubrique; il se répartit comme suit : a) 13 900 dollars (montant inchangé) pour couvrir le coût des services spécialisés nécessaires à l'établissement d'études thématiques spéciales; et b) 58 400 dollars pour permettre la convocation d'un groupe de discussion dans le cadre du segment ministériel de la session annuelle de la Commission.

##### *Voyages*

- 17.18 Un montant de 458 900 dollars, reflétant une diminution de 16 800 dollars, est demandé au titre des frais de voyage du personnel des services de conférence détaché du Siège ou de Genève à l'occasion des sessions de la Commission et d'autres réunions organisées sous les auspices de la CESAP.

##### *Services contractuels*

- 17.19 Un montant de 55 700 dollars, reflétant une augmentation de 13 800 dollars, est demandé pour couvrir le coût de services d'édition nécessaires pendant les périodes de pointe, en particulier pour la documentation de présession de la Commission, pour l'ensemble de la documentation du Comité de la coopération économique régionale et pour la publication annuelle de l'*Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*, et pour couvrir les frais d'impression des études thématiques spéciales demandées par la Commission.

##### *Frais généraux de fonctionnement*

- 17.20 Un montant de 8 300 dollars (inchangé) est demandé pour couvrir le coût de services divers associés aux sessions annuelles de la Commission.

##### *Dépenses de représentation*

- 17.21 Un montant de 8 100 dollars est demandé pour couvrir les dépenses de représentation que l'Organisation est appelée à engager à l'occasion de réceptions officielles organisées à l'intention des délégations et des participants aux sessions annuelles de la Commission, montant qui fait apparaître une augmentation de 3 800 dollars, correspondant aux dépenses de représentation liées aux réunions des organes subsidiaires.

##### *Fournitures et accessoires*

- 17.22 Un montant de 14 300 dollars (inchangé) est demandé au titre des fournitures et accessoires nécessaires pour les sessions de la Commission et autres réunions.

## **B. Direction exécutive et administration**

Tableau 17.5

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 271,3	2 142,3	–	–	2 142,3	249,6	2 391,9
Consultants et experts	0,2	–	–	–	–	–	–
Voyages	121,5	190,4	23,3	12,2	213,7	10,4	224,1
Services contractuels	9,7	13,3	–	–	13,3	1,9	15,2
Fournitures et accessoires	1,4	4,9	–	–	4,9	0,7	5,6
<b>Total</b>	<b>3 404,1</b>	<b>2 350,9</b>	<b>23,3</b>	<b>0,9</b>	<b>2 374,2</b>	<b>262,6</b>	<b>2 636,8</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	–
	60,4	53,7	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	45,7
	–	–	b) Activités de fond	–
	–	–	c) Projets opérationnels :	–
	–	–	Sources bilatérales	–
<b>Total</b>	<b>60,4</b>	<b>53,7</b>		<b>45,7</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>3 464,5</b>	<b>2 404,6</b>		<b>2 682,5</b>

Tableau 17.6

**Postes nécessaires**
*Programme : Direction exécutive et administration*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	2	2	–	–	–	–	2	2
P-4/3	2	2	–	–	–	–	2	2
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	10	10	–	–	1	1	11	11
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
<b>Total général</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>18</b>	<b>18</b>

- 17.23 Le Bureau du Secrétaire exécutif assure la direction, la supervision et l'administration d'ensemble du secrétariat et fournit des services fonctionnels et des services d'appui à la Commission et à ses organes subsidiaires. Il favorise le développement économique et social et encourage la coopération régionale entre ses membres et membres associés dans le cadre de l'exécution de son mandat et de son programme de travail approuvé.
- 17.24 Afin d'harmoniser la présentation du budget des commissions régionales, le programme de travail et les ressources correspondant aux Services d'information des Nations Unies ont été transférés de l'appui au programme à la direction exécutive et à l'administration. Les Services d'information non seulement assurent les services d'information de la CESAP mais ont également été désignés, pour le compte du Département de l'information, comme centre d'information des Nations Unies pour les pays suivants : Cambodge, Hong Kong, Chine, Malaisie, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande et Viet Nam. Les Services d'information couvrent l'ensemble des activités de la Commission ainsi que les réunions et manifestations des Nations Unies tenues au siège de la Commission, afin de présenter une image cohérente de l'Organisation des Nations Unies et de sensibiliser le public à l'action économique et sociale de l'ONU dans la région. Les Services d'information diffusent en outre, localement et sur le plan régional, les matériaux d'information produits par le Département de l'information.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**
*Postes*

- 17.25 Le montant de 2 142 300 dollars permettrait le maintien des 17 postes permanents figurant au tableau 17.6.

*Voyages*

- 17.26 Le crédit demandé de 213 700 dollars, qui représente une augmentation de 23 300 dollars, se répartit comme suit : a) 198 800 dollars au titre des frais de voyage du Secrétaire exécutif et de ses proches collaborateurs qui doivent assister à des réunions dans la région et en dehors de la région, tenir des consultations avec des gouvernements et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, assurer la coordination avec d'autres entités des Nations Unies et représenter le Secrétaire général, selon qu'il convient; et b) 14 900 dollars pour permettre au personnel du SINU de remplir au nom du Département de l'information certaines fonctions pour sept pays et zones, accomplir dans la région sa tâche pour la CESAP, effectuer tous les deux

ans une visite au Siège de l'ONU pour y tenir des consultations ou assister à des séances d'information au Département de l'information et représenter le SINU/CESAP à des conférences internationales ou à des manifestations des Nations Unies organisées au Siège de l'ONU par le Secrétariat. L'augmentation tient à l'effet net d'un accroissement de 24 800 dollars des ressources nécessaires au titre des frais de voyage liés aux activités de coordination, concernant notamment le Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale (PSEPAC) et la coopération économique Bangladesh-Inde-Myanmar-Sri Lanka-Thaïlande (BIMST-EC) et d'une réduction de 1 500 dollars du budget voyages du SINU.

#### *Services contractuels*

- 17.27 Un montant de 13 300 dollars (inchangé) est prévu pour les activités suivantes : a) établissement d'une mise à jour de *Profile of ESCAP* et production du bulletin trimestriel interinstitutions *United Nations Asia-Pacific News* et de *UN Focus*, ainsi que de dossiers de presse et de brochures; et b) concours de spécialistes de la production photographique et audiovisuelle et du montage et de la préparation de matériel d'exposition.

#### *Fournitures et accessoires*

- 17.28 Un montant de 4 900 dollars (inchangé) est demandé pour l'achat de pellicules photographiques, de fournitures destinées à des manifestations spéciales et autres fournitures nécessaires à la distribution de documents d'information.

## C. Programme de travail

Tableau 17.7

### Prévisions de dépenses, par sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) *Budget ordinaire*

<i>Sous-programme</i>	<i>1996-1997 Dépenses</i>	<i>1998-1999 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>2000-2001 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour-centage</i>			
1. Coopération économique régionale	5 591,1	5 412,8	(626,3)	(11,5)	4 786,5	505,1	5 291,6
2. Recherche développementale et analyse des politiques de développement	3 448,3	3 672,2	200,0	5,4	3 872,2	364,8	4 237,0
3. Développement social	2 731,7	2 746,0	428,1	15,5	3 174,1	271,9	3 446,0
4. Population et développement rural et urbain	3 835,8	3 373,3	(284,4)	(8,4)	3 088,9	285,5	3 374,4
5. Environnement et gestion des ressources naturelles	6 459,8	5 185,6	(262,4)	(5,0)	4 923,2	434,6	5 357,8
6. Transports, communications, tourisme et développement des infrastructures	3 675,3	3 543,8	98,2	2,7	3 642,0	310,8	3 952,8
7. Statistiques	2 436,2	2 207,4	125,9	5,7	2 333,3	300,2	2 633,5
<b>Total</b>	<b>28 178,2</b>	<b>26 141,1</b>	<b>(320,9)</b>	<b>(1,2)</b>	<b>25 820,2</b>	<b>2 472,9</b>	<b>28 293,1</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	5 605,6	1 564,8	PNUD	–
	3 244,7	2 385,5	FNUAP	2 300,0
	–	–	UNIFEM	–
	16 987,1	14 095,8	Sources bilatérales et autres sources	11 840,9
<b>Total</b>	<b>25 837,4</b>	<b>18 046,1</b>		<b>14 140,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>54 015,6</b>	<b>44 187,2</b>		<b>42 434,0</b>

Tableau 17.8

**Postes nécessaires**
*Programme de travail*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	8	8	–	–	–	–	8	8
P-5	20	20	–	–	13	4	33	24
P-4/3	61	62	–	–	11	3	72	65
P-2/1	20	21	–	–	–	–	20	21
<b>Total</b>	<b>109</b>	<b>111</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>24</b>	<b>7</b>	<b>133</b>	<b>118</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	83	83	–	–	27	28	110	111
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>83</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>27</b>	<b>28</b>	<b>110</b>	<b>111</b>
<b>Total général</b>	<b>192</b>	<b>194</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>51</b>	<b>35</b>	<b>243</b>	<b>229</b>



17.29 Les ressources se répartiraient comme suit entre les sous-programmes :

<i>Sous-programme</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra-budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
1. Coopération économique régionale .....	18,5	20,3
2. Recherche développementale et analyse des politiques de développement .....	15,0	6,8
3. Développement social .....	12,3	11,7
4. Population et développement rural et urbain .....	12,0	27,6
5. Environnement et gestion des ressources naturelles .....	19,1	14,4
6. Transports, communications, tourisme et développement des infrastructures .....	14,1	13,1
7. Statistiques .....	9,0	6,1
<b>Total .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### Sous-programme 1 Coopération économique régionale

Tableau 17.9

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1996-1997 Dépenses</i>	<i>1998-1999 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>2000-2001 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	5 444,4	5 109,5	(582,7)	(11,4)	4 526,8	475,9	5 002,7
Consultants et experts	66,8	144,6	3,4	2,3	148,0	21,4	169,4
Voyages	72,2	143,4	(57,6)	(40,1)	85,8	4,1	89,9
Services contractuels	7,7	15,3	10,6	69,2	25,9	3,7	29,6
<b>Total</b>	<b>5 591,1</b>	<b>5 412,8</b>	<b>(626,3)</b>	<b>(11,5)</b>	<b>4 786,5</b>	<b>505,1</b>	<b>5 291,6</b>

## 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	-	-	i) Des organismes des Nations Unies	-
	-	-	ii) Des activités extrabudgétaires	-
	-	-	b) Activités de fond	-
			c) Projets opérationnels :	
	366,5	214,7	PNUD	-
	4 552,6	2 873,0	Sources bilatérales et autres sources	2 864,0
<b>Total</b>	<b>4 919,1</b>	<b>3 087,7</b>		<b>2 864,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>10 510,2</b>	<b>8 500,5</b>		<b>8 155,6</b>

Tableau 17.10

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Division du commerce et de l'industrie*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total		
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total		
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>									
D-1	1	1	-	-	-	-	1	1	
P-5	4	4	-	-	6	-	10	4	
P-4/3	14	11	-	-	1	-	15	11	
P-2/1	3	4	-	-	-	-	3	4	
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>20</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>29</b>	<b>20</b>	
<b>Autres catégories</b>									
Agents locaux	20	18	-	-	5	5	25	23	
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>25</b>	<b>23</b>	
<b>Total général</b>	<b>42</b>	<b>38</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>54</b>	<b>43</b>	

17.30 Ce sous-programme regroupe les activités exécutées en 1998-1999 au titre du sous-programme 1, Coopération économique régionale : commerce et investissements, et du sous-programme 3, Coopération économique régionale : industrie et technologie. Il est exécuté par la Division du commerce et de l'industrie.

17.31 Ce sous-programme a pour objet de renforcer la coopération économique régionale et sous-régionale afin de favoriser l'établissement de liens entre le commerce, les investissements et la technologie et d'accélérer le développement industriel. Pour l'exercice biennal 2000-2001, les objectifs du sous-programme sont les suivants : a) renforcer les capacités nationales des pays en développement pour leur permettre de relever les défis et de tirer parti des possibilités découlant de la conjoncture mondiale aux fins de l'élargissement des courants commerciaux, investissements et technologiques et du développement industriel; b) aider les pays en développement à accélérer leur développement industriel et technologique et à promouvoir leurs exportations, eu égard en particulier aux besoins des pays les moins avancés, des pays enclavés, des pays insulaires en développement et des économies en transition; c) renforcer la coopération régionale en matière d'efficacité commerciale et de commerce électronique et faciliter l'accès à la technologie de l'information; et d) renforcer les courants commerciaux, investissements et technologiques intrarégionaux et entre sous-régions, notamment en développant les réseaux de services d'appui institutionnel, y compris les services d'information régionaux.

- 17.32 Le sous-programme sera exécuté par un dosage concerté d'activités de recherche et d'activités opérationnelles. Des analyses directives concernant les nouveaux enjeux et les nouvelles possibilités serviront de base pour organiser le dialogue et la coopération à l'échelon régional. La capacité des gouvernements de réagir efficacement sera renforcée au moyen d'activités d'assistance technique favorisant l'échange de données d'expérience et la mise en valeur des ressources humaines. Les incidences de la mondialisation et de la libéralisation sur les courants commerciaux, investissements et technologiques intrarégionaux, ainsi que sur le développement industriel seront analysées, une attention particulière étant accordée aux groupes de pays plus vulnérables et aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays insulaires en développement ainsi qu'à ceux des pays à économie en transition. On définira les besoins en matière de renforcement des capacités des institutions nationales dans le cadre du développement économique régional en évolution et des activités seront menées pour renforcer les capacités, notamment par la réforme des institutions et la formule du réseau.
- 17.33 Le financement bilatéral a permis de compléter et donc de renforcer les effets des activités du sous-programme financé par le budget ordinaire, en particulier grâce à l'assistance technique. La coopération au niveau régional avec les autres organes, institutions spécialisées et commissions régionales des Nations Unies se poursuivra par la planification et l'exécution en commun de projets financés par des ressources extrabudgétaires. Par ailleurs, la CESAP participera aux activités d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

### Réalisations escomptées

- 17.34 Réalisations prévues au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :
- a) Sensibilisation des décideurs des pays en développement aux enjeux nouveaux et aux possibilités nouvelles et aide à la définition des éléments positifs d'intérêt commun en vue des futures négociations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ainsi qu'aux questions nouvelles qui se posent en matière de développement industriel et technologique;
  - b) Renforcement des capacités institutionnelles et humaines ainsi que de la coopération pour la promotion du développement industriel, le transfert de technologie et la diversification des exportations d'importance stratégique pour les pays les moins avancés, les pays enclavés et les pays insulaires du Pacifique ainsi que les pays à économie en transition;
  - c) Prise de conscience de l'importance des marchés des capitaux pour la privatisation et la promotion de l'investissement étranger et des mesures propres à favoriser les investissements, et amélioration de la capacité des commissions d'investissement de faciliter l'investissement étranger direct;
  - d) Renforcement de la coopération institutionnalisée en matière de commerce, d'industrie et de technologie grâce à des réseaux d'information, de recherche et de formation.

### Produits

- 17.35 Produits prévus au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux et des organes d'experts*
    - i) Service fonctionnel des réunions. Douze séances plénières de la Commission et 4 séances de comité; 6 séances plénières du Comité de la coopération économique régionale et 12 séances plénières de son groupe directeur; 12 séances plénières du Comité permanent de l'Accord de Bangkok; réunion d'un groupe chargé du thème particulier de la cinquante-sixième session de la Commission;
    - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants
      - a. Rapport annuel sur les questions liées au commerce et à l'industrie; rapport du Comité de la coopération économique régionale; rapport biennal du Groupe directeur du Comité; rapport sur le développement par la mondialisation et le partenariat au XXI<sup>e</sup> siècle :

- perspectives de l'Asie et du Pacifique concernant l'intégration des pays en développement et des pays à économie en transition dans le système commercial international sur une base juste et équitable (à paraître également sous forme de résumé);
- b. Comité pour la coopération économique régionale. Un rapport sur les questions liées au commerce et aux investissements et un rapport sur les questions liées à l'industrie et à la technologie;
  - c. Groupe directeur du Comité de la coopération économique régionale. Rapports annuels sur les questions liées au commerce et aux investissements et à l'industrie et à la technologie;
  - d. Comité permanent de l'Accord de Bangkok. Rapport annuel;
- iii) Autres services. Réunions de groupes spéciaux d'experts sur les questions suivantes : questions liées aux futures négociations commerciales multilatérales présentant un intérêt commun pour les pays en développement; régime des taux de change et résultats commerciaux; intégration des activités industrielles aux niveaux régional et mondial : perspectives et enjeux dans une ère de mondialisation et de libéralisation; promotion de nouveaux modes de financement du transfert, du développement et de l'application des écotechnologies; questions nouvelles touchant la facilitation du commerce et le commerce électronique;
- b) *Autres activités de fonds (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Publications en série. *Industrial and Technological Development News for Asia and the Pacific* (annuelle); *Small Industry Bulletin for Asia and the Pacific* (annuelle); *Directory of Trade and Investment-related Organizations of Developing Countries in Asia and the Pacific* (bisannuelle, 10e éd.); et 24 numéros du *TISNET Trade and Investment Information Bulletin*;
  - ii) Publications isolées. Incidences de la mondialisation des activités économiques sur la diversification et la restructuration industrielles et le développement technologique dans les économies de l'Asie et du Pacifique : perspectives et enjeux au XXIe siècle; étude sur les évaluations comparatives des politiques et mesures visant à promouvoir les complémentarités industrielles et l'investissement dans certains secteurs manufacturiers de certaines économies de l'Asie et du Pacifique; étude sur l'évaluation comparative du développement du secteur privé et de la privatisation dans les pays les moins avancés et les économies en transition et sur les possibilités d'action correspondantes; développement et promotion des petites et moyennes entreprises, agro-industrielles notamment; étude sur les nouvelles modalités de transfert, de financement et de gestion des écotechnologies; étude sur le renforcement de la compétitivité des petites et moyennes entreprises industrielles par les applications des technologies nouvelles; étude sur la promotion de nouveaux modes de transfert de technologie et de partenariats technologiques dans le contexte des aspects liés au commerce des droits de propriété intellectuelle et des mesures d'investissement liées au commerce (ADPIC et MIC); trois études sur les incidences du nouveau programme de travail dans le domaine du commerce pour les pays en développement; deux guides des conditions applicables en matière commerciale et investissementale; initiatives de la CESAP en matière de commerce électronique; régimes des taux de change et résultats commerciaux; moyens de faire face aux chocs extérieurs et aux discontinuités en matière de commerce et d'investissement : le rôle des arrangements de coopération régionaux; et étude sur la libéralisation du commerce des services;
  - iii) Supports techniques destinés à des utilisateurs extérieurs. Documents de formation à l'intention du personnel s'occupant du transfert de certaines écotechnologies et de leurs applications; monographies, projets pilotes, directives et recommandations en vue de l'adoption de mesures et de normes relatives à la facilitation du commerce, des pratiques les plus performantes et de stratégies entrepreneuriales en matière de commerce électronique dans l'optique d'opérations de commerce international plus efficaces; supports et modules de formation, et information sur

les mesures de facilitation du commerce et le commerce électronique, sur support papier et sous forme électronique (Internet notamment), aux fins de la mise en valeur des ressources humaines et du partage de l'information et de données d'expérience à l'échelle mondiale; manuel sur l'utilisation des marchés de capitaux aux fins de l'accélération de la privatisation, et sur les mesures de promotion des investissements; fourniture d'informations techniques à la demande des secteurs public et privé et d'organisations non gouvernementales, et diffusion d'informations;

- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*. Organisation annuelle et service du Sous-Comité du commerce et de l'industrie du Comité régional interinstitutions pour l'Asie et le Pacifique; collaboration et coopération, selon qu'il conviendra, avec des organisations intergouvernementales, dont l'OMC, le Forum économique mondial, la Coopération économique Asie-Pacifique (CEAP), la Conférence sur la coopération économique dans le Pacifique, l'Union asiatique de compensation (UAC), la Banque asiatique de développement (BAsD), la Société asiatique de réassurance (SAR), l'ANASE, l'Organisation de coopération économique (OCE), le Forum du Pacifique Sud, l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) et la Communauté du Pacifique, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales; collaboration avec les organes et institutions spécialisées des Nations Unies, dont la FAO, le CIT, le PNUD et l'ONUDI; collaboration avec les commissions régionales dans les domaines du commerce, des investissements, de l'industrie et de la technologie pour l'établissement de liens interrégionaux et la promotion d'échanges d'informations et la coopération; appui technique et fonctionnel aux organisations régionales et internationales de facilitation du commerce et du commerce électronique, telles que le Centre pour la facilitation des procédures et pratiques en matière d'administration du commerce et des transports (CEFACT) et le Conseil asiatique pour la facilitation des procédures et pratiques en matière d'administration, de commerce et de transport; appui technique et fonctionnel au Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT); appui technique, fonctionnel et gestionnel au Réseau régional de la machine agricole (RRMA); appui technique et fonctionnel au Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale (PSEPAC) et à la Coopération économique Bangladesh-Inde-Myanmar-Sri Lanka-Thaïlande (BIMST-EC);
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs fournis à la demande de gouvernements. Deux missions consultatives sur les mesures de promotion de l'investissement industriel, ainsi que sur l'appui institutionnel en faveur de la diversification industrielle et de la promotion des complémentarités; une mission consultative dans chacun des domaines suivants : promotion des liaisons agro-industrielles et développement des petites et moyennes entreprises industrielles, renforcement des capacités institutionnelles en vue d'une meilleure application des technologies nouvelles et des écotecnologies, création d'un climat propice aux transferts de technologie liés à des investissements vers les économies en transition et les pays les moins avancés;
  - ii) Formation de groupe. Trois ateliers de formation sur les questions liées à l'OMC, dont l'adhésion de nouveaux membres; un séminaire régional sur les mesures de promotion de l'investissement; deux séminaires régionaux sur la formation d'instructeurs à la préparation et à la gestion de projets industriels dans les pays les moins avancés, les pays insulaires en développement du Pacifique et les pays à économie en transition; un séminaire dans chacun des domaines suivants : renforcement des capacités en matière de politique commerciale à l'intention des pays d'Asie centrale, rôle des arrangements de coopération régionaux face aux chocs extérieurs et aux discontinuités dans le commerce et les investissements, renforcement des capacités institutionnelles nécessaires au développement commercial du secteur des produits de base, renforcement de la compétitivité des petites et moyennes entreprises industrielles par les applications des technologies nouvelles, renforcement des capacités et mise en réseau des établissements de formation commerciale, et accès aux informations commerciales et investissementsales à l'intention des économies en transition; quatre ateliers-séminaires nationaux sur les stratégies de promotion des exportations et des investissements étrangers directs en Indochine et quatre réunions du

Groupe consultatif du secteur privé et du Réseau de chambres de commerce et d'industries de la sous-région bassin du Mékong dans le cadre du Forum pour le développement global de l'Indochine; promotion annuelle du commerce intrarégional par l'organisation de foires commerciales et de séminaires; un forum de l'investissement dans certains pays de la région de la CESAP; ateliers annuels sur la promotion du matériel agrotechnique en vue de l'établissement de liaisons agro-industrielles dans les économies défavorisées; un atelier sur le renforcement du partenariat pouvoirs publics-secteur privé-organisations non gouvernementales aux fins d'une plus large utilisation des écotecnologies; formation annuelle du personnel chargé du transfert de certaines écotecnologies et de leurs applications; formation aux systèmes de gestion de la normalisation, de la métrologie et du contrôle de la qualité (NMCQ) en vue d'améliorer la compétitivité industrielle; ateliers-séminaires annuels sur le renforcement des capacités nécessaires à l'adoption de mesures propres à faciliter le commerce; un atelier sur la mise en réseau dans le contexte de la recherche en matière commerciale à l'intention des économies en transition;

- iii) Projets opérationnels (aux niveaux national, sous-régional et régional). Quatre projets sur le renforcement des capacités des entreprises dans certains pays parmi les moins avancés et dans les pays à économie en transition en vue d'améliorer la compétitivité de leurs exportations, y compris séminaires, ateliers et services consultatifs.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 17.36 Les ressources prévues (4 526 800 dollars, représentant une diminution de 582 700 dollars) permettront de financer les postes indiqués au tableau 17.10. Les effectifs indiqués et les ressources correspondantes tiennent compte : a) du redéploiement d'un poste P-2 du sous-programme 5 à ce sous-programme et du redéploiement d'un poste P-3 de ce sous-programme à chacun des sous-programmes 2, 3 et 6, du redéploiement d'un poste d'agent local au sous-programme 2 afin de renforcer le service d'appui au Centre des opérations de la CESAP dans le Pacifique, situé à Port Vila (Vanuatu), et d'un autre poste d'agent local au sous-programme 3, pour renforcer le service d'appui du Bureau du Chef de la Division du développement social; b) de l'effet-report de la suppression de deux postes au milieu de l'exercice biennal 1998-1999.

##### *Consultants et experts*

- 17.37 Les ressources prévues (148 000 dollars, représentant une augmentation de 3 400 dollars) se décomposent comme suit : a) 72 300 dollars, traduisant une diminution de 22 300 dollars, pour des services de consultants spécialisés dont le secrétariat ne dispose pas i) aux fins de l'exécution d'études sur les questions suivantes : incidences de la mondialisation des activités économiques sur la diversification et la restructuration industrielles et sur le développement technologique dans les pays d'Asie et du Pacifique, perspectives de promotion des complémentarités et de l'investissement dans certains secteurs manufacturiers, évaluations comparatives des moyens de privatisation et des enseignements à tirer pour les pays à économie en transition, nouvelles modalités du transfert de financement et gestion d'écotecnologies, renforcement de la compétitivité des petites et moyennes entreprises par l'application de technologies nouvelles; renforcement des capacités permettant de prendre en compte les incidences des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et des mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC) pour la promotion du transfert et de la mise au point de technologies; ii) de l'établissement de documents destinés à la formation du personnel chargé du transfert de certaines écotecnologies et de leurs applications; et iii) de l'établissement de documents de base sur des thèmes précis afin d'aider à la rédaction de rapports du Groupe directeur du Comité de la coopération économique régionale; des questions liées au Comité permanent de l'Accord de Bangkok dans le cadre de la troisième série de négociations; les régimes de taux de change et les résultats commerciaux; les questions nouvelles liées à la facilitation du commerce et au commerce électronique; le futur programme de travail de l'OMC et les incidences pour les pays en développement; et b) 75 700 dollars, représentant une augmentation de 25 700 dollars, au titre de cinq réunions de groupes

d'experts sur l'intégration des activités industrielles aux niveaux régional et mondial : perspectives et enjeux dans une ère de mondialisation et de libéralisation, promotion de nouveaux modes de financement pour le transfert, la mise au point et l'utilisation des écotecnologies, questions d'intérêt commun pour les pays en développement relatives aux futures négociations commerciales multilatérales, régimes de taux de change et performance commerciale et questions nouvelles touchant la facilitation du commerce et le commerce électronique.

*Voyages*

- 17.38 Les ressources prévues (85 800 dollars, représentant une réduction de 57 600 dollars tenant compte des structures de dépenses et du redéploiement du personnel) se répartissent comme suit : a) 40 400 dollars, soit une réduction de 6 200 dollars, au titre de la participation à la session biennale de la Commission de la science et de la technique au service du développement et à des réunions relatives au commerce, aux investissements, à l'industrie et à la technologie organisées par des organisations intergouvernementales et internationales, des organes des Nations Unies, des institutions spécialisées et des commissions régionales, ainsi que de la participation technique au Groupe de travail du projet, relevant du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale (PSEPAC), relatif à la restructuration des industries manufacturières visant à créer des entreprises concurrentielles sur le plan international; b) 45 400 dollars, représentant une réduction de 51 400 dollars, pour les voyages effectués aux fins suivantes : i) consultations entre les chefs de secrétariat des organisations sous-régionales et la CESAP ainsi qu'avec des gouvernements au sujet de questions liées au programme de travail, comme la collecte de données et d'informations sur les répercussions de la mondialisation et de la libéralisation sur le développement industriel et technologique des pays les moins avancés et des pays insulaires en développement ainsi que des pays à économie en transition; politiques et mesures visant à promouvoir les complémentarités industrielles et l'investissement dans certains secteurs manufacturiers de certaines économies de l'Asie et du Pacifique; modalités nouvelles de financement et de gestion du transfert d'écotecnologies; formes nouvelles de transfert de technologie et de partenariat; ii) fourniture de services consultatifs concernant la promotion de liens agro-industriels et le développement de petites et moyennes entreprises industrielles, ainsi que la création d'un climat propice au transfert de technologies liées à l'investissement; et iii) fourniture d'un appui technique aux organes et programmes sous-régionaux tels que le PSEPAC et la BIMST-EC.

*Services contractuels*

- 17.39 Un montant total de 25 900 dollars, représentant une augmentation de 10 600 dollars, est demandé pour financer l'impression des publications intitulées *Industrial and Technological Development News for Asia and the Pacific*, *The Small Industry Bulletin for Asia and the Pacific*, la 10e édition du *Directory of Trade and Investment-related Organizations of Developing Countries in Asia and the Pacific*, ainsi que d'études sur les incidences des questions commerciales émergentes intéressant les pays en développement et sur les taux de change et les résultats commerciaux.

## Sous-programme 2

### Recherche et analyse des politiques en matière de développement

Tableau 17.11

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 244,1	3 430,2	144,9	4,2	3 575,1	337,0	3 912,1
Autres dépenses de personnel	–	26,4	(26,4)	(100,0)	–	–	–
Consultants et experts	85,1	50,8	24,9	49,0	75,7	11,1	86,8
Voyages	69,3	123,1	36,1	29,3	159,2	7,7	166,9
Services contractuels	49,8	41,7	20,5	49,1	62,2	9,0	71,2
<b>Total</b>	<b>3 448,3</b>	<b>3 672,2</b>	<b>200,0</b>	<b>5,4</b>	<b>3 872,2</b>	<b>364,8</b>	<b>4 237,0</b>

##### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	–
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
	–	–	c) Projets opérationnels :	–
	203,5	–	PNUD	–
	1 635,4	1 570,0	Ressources bilatérales et autres	968,1
<b>Total</b>	<b>1 838,9</b>	<b>1 570,0</b>		<b>968,1</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>5 287,2</b>	<b>5 242,2</b>		<b>5 205,1</b>



Tableau 17.12

**Postes nécessaires**

*Unités administratives : Division de la recherche développementale et de l'analyse des politiques de développement et Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	2	2	–	–	–	–	2	2
P-5	3	3	–	–	–	–	3	3
P-4/3	7	8	–	–	1	–	8	8
P-2/1	3	3	–	–	–	–	3	3
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>16</b>	<b>16</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	10	12	–	–	2	2	12	14
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>14</b>
<b>Total général</b>	<b>25</b>	<b>28</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>28</b>	<b>30</b>

- 17.40 Le sous-programme 2 couvre les travaux menés en 1998-1999 au titre du sous-programme 2 (Coopération économique régionale : recherche et analyse des politiques) et du sous-programme 10 (Pays les moins avancés, pays sans littoral et pays insulaires en développement). Il est exécuté par la Division de la recherche développementale et de l'analyse des politiques de développement et par le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique.
- 17.41 Le sous-programme a pour principaux objectifs de permettre de se faire une idée plus exacte de l'état du développement économique et social dans la région, de mettre en évidence les problèmes nouveaux et de dégager les tendances, d'appeler l'attention des décideurs sur les questions prioritaires et de préconiser des politiques tendant à promouvoir la coopération nationale à l'appui du développement économique et social de la région de l'Asie et du Pacifique sur la base des expériences communes et de la complémentarité croissante des économies de la région. Outre les activités qui lui sont propres, le sous-programme vise à suivre et à coordonner à l'échelle de la CESAP les activités intéressant les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays insulaires en développement. Les activités inscrites au sous-programme consistent essentiellement : a) à suivre et analyser l'évolution récente des résultats macroéconomiques et des politiques connexes et leurs répercussions sur le développement, compte tenu en particulier de la crise survenue en Asie au milieu de 1997; b) à renforcer et améliorer la coordination entre les institutions où sont prises les décisions, en particulier celles qui traitent des politiques monétaires, budgétaires et financières et celles qui sont responsables des stratégies globales de développement; et c) à renforcer les ressources humaines des institutions responsables de la gestion macroéconomique.
- 17.42 Les activités du sous-programme porteront également en priorité sur des questions intéressant les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays insulaires en développement de la région du Pacifique, ainsi que les pays à économie en transition. On veillera en particulier à soutenir les efforts de ces pays s'agissant de la réforme économique, de l'utilisation efficace des ressources et de leur mobilisation, à mieux appréhender les questions relatives à la mondialisation, y compris les incidences sur le commerce et l'investissement, et les problèmes du service de la dette, et à mieux apprécier les questions qui se posent dans le secteur social et en matière de développement durable.
- 17.43 La réalisation des objectifs du sous-programme passera principalement par l'assistance technique (services consultatifs, réunions d'experts, ateliers et stages de formation), le but essentiel étant de mettre en valeur les ressources humaines, en particulier dans la fonction publique, de promouvoir la coopération entre les

secteurs public et privé s'agissant de définir, formuler, exécuter, suivre et évaluer les politiques dans les domaines retenus, et de faciliter la mise en commun des données d'expérience et des informations entre les pays. Dans le cas des pays les moins avancés, ces questions seront également abordées dans le cadre de l'examen final du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés.

- 17.44 Les produits et services financés à l'aide de fonds extrabudgétaires faciliteront la mise en commun des données d'expérience et des informations entre les pays participants, ainsi que l'assistance fournie aux pays les moins avancés, aux pays sans littoral, aux pays insulaires en développement et aux pays à économie en transition. Le programme d'assistance technique inscrit à ce sous-programme consistera à fournir des conseils consultatifs, à organiser des ateliers et à diriger des stages de formation, essentiellement dans le but de développer les ressources humaines dans les pays en développement de la région de la CESAP, en particulier les compétences des spécialistes nationaux de la définition, de la formulation, de l'exécution, du contrôle et de l'évaluation des politiques dans des domaines comme la gestion du secteur financier, le développement durable, les conséquences sociales de la crise économique et la dépaupérisation.

### Réalisations escomptées

- 17.45 D'ici à la fin de l'exercice biennal 2000-2001, on espère avoir mis les pays mieux à même de faire face aux nouveaux problèmes économiques et sociaux résultant de la mondialisation et de la libéralisation dans la région de la CESAP, y compris les problèmes auxquels sont confrontés les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays insulaires du Pacifique de la région de la CESAP, renforcé la coordination entre les institutions nationales dans lesquelles se prennent les décisions et renforcé la coopération régionale.

### Produits

- 17.46 Les produits et services suivants sont prévus pour l'exercice biennal 2000-2001 :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux et des organes d'experts*
    - i) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions. Douze séances plénières et quatre séances en comité de la Commission; 4 réunions officielles sur les pays les moins avancés, les pays insulaires en développement du Pacifique et les pays à économie en transition; 6 séances plénières du Comité de la coopération économique régionale; 6 séances plénières du Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles; 12 séances plénières du Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine; 4 séances plénières de l'Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique; et 4 séances plénières de l'Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral;
    - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants
      - a. Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Rapport régional sur le bilan final de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés;
      - b. Commission du développement durable. Rapport sur le suivi du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
      - c. Commission. Rapports annuels sur la situation économique et les questions de politique générale actuelles, rapport de l'Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique, et rapport de l'Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral;
      - d. Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique. Trois rapports sur les questions relatives aux pays insulaires en développement du Pacifique;
      - e. Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral. Trois rapports sur les questions relatives aux pays les moins avancés et aux pays en développement sans littoral;

- iii) Autres services. Deux réunions du groupe spécial d'experts sur les questions et politiques de développement;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Publications périodiques. *Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique* (publication annuelle); *Asia-Pacific Development Journal* (publication semestrielle); et *Development Papers* (publication annuelle);
  - ii) Publications isolées. Analyse des mesures prises face aux répercussions sociales de la crise économique; questions de politique générale en rapport avec l'interdépendance des questions de développement et des questions d'environnement, dans le cadre de la promotion du développement durable; mondialisation, libéralisation et instabilité : questions de politique générale se posant au secteur financier; gestion économique et renforcement des capacités institutionnelles dans les pays les moins avancés et dans les pays insulaires du Pacifique; bilan final de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés;
  - iii) Productions électroniques, audio et vidéo. Mise à jour trimestrielle de la page d'accueil de la CESAP sur la recherche et l'analyse des politiques en matière de développement (World Wide Web); conférence virtuelle de la CESAP sur la prise en compte des questions écologiques dans les processus de décision économique (activité annuelle);
  - iv) Manifestations spéciales. Lancement annuel de l'*Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*. Collaboration et liaison avec le FMI, la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement sur les questions et politiques relatives au développement, y compris concernant les pays à économie en transition; avec les comités interinstitutions et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales de la région s'occupant des questions, stratégies et politiques relatives au développement; avec les organismes intergouvernementaux, y compris le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Commission du développement durable et la Commission du Mékong, sur les questions relatives à la prise en compte des questions écologiques dans les décisions économiques; avec des organisations intergouvernementales, dont la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale, l'OIT, le PNUD, UNIFEM et l'UNESCO, sur les questions, stratégies et politiques relatives aux problèmes sociaux et à la pauvreté; avec le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud concernant le suivi du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement; avec le secrétariat du Forum et le secrétariat de la Communauté du Pacifique sur les questions touchant aux pays insulaires en développement du Pacifique; et avec la Banque mondiale, le FMI et la Banque asiatique de développement sur les questions concernant les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Services consultatifs à la demande des gouvernements. Missions consultatives dans les domaines suivants : politique macroéconomique et réforme économique dans les pays à économie en transition; mesures de politique générale visant à remédier aux conséquences sociales de la crise économique; renforcement des institutions aux fins de la prise en compte des aspects écologiques dans les décisions économiques; politique macroéconomique et renforcement connexe des institutions dans les pays les moins avancés et les pays insulaires en développement du Pacifique; et promotion du développement durable dans les petits États insulaires en développement;
  - ii) Formation de groupe. Deux ateliers nationaux, l'un sur la gestion du secteur financier, l'autre sur les stratégies de conception, d'exécution et d'évaluation des politiques de lutte contre la pauvreté; un séminaire régional sur le développement durable dans les pays à économie en transition – de la stabilisation à la croissance, et un autre sur les mesures de politique générale

destinées à remédier aux conséquences sociales de la crise économique et les enseignements à tirer pour l'avenir; quatre ateliers sous-régionaux sur la prise en compte des questions écologiques dans les décisions économiques; une réunion d'experts et un séminaire de haut niveau sur le bilan final de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés; un atelier sur la gestion économique et le développement des capacités institutionnelles dans les pays les moins avancés et les pays insulaires en développement du Pacifique.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Postes*

- 17.47 Le montant prévu (3 575 100 dollars), en augmentation de 144 900 dollars, permettra de financer les postes indiqués au tableau 17.12. L'augmentation des ressources est le résultat net : a) du redéploiement en faveur du sous-programme 2 d'un poste P-3 et d'un poste d'agent local préalablement affectés au sous-programme 1 et d'un poste d'agent local préalablement affecté au sous-programme 7; et b) des effets différés de la suppression de trois postes au milieu de l'exercice biennal 1998-1999. Le redéploiement des postes permettra de renforcer les moyens disponibles au titre du sous-programme pour réaliser les études et rapports sur les stratégies et les politiques de développement économique et social et pour formuler et conduire des travaux de recherche et réaliser des projets d'assistance technique, en particulier dans le domaine du développement durable. Le redéploiement de postes d'agent local permettra de renforcer les services d'appui de la Section des pays les moins avancés et du Centre des activités opérationnelles de la CESAP, à Port-Vila (Vanuatu). À sa cinquante-quatrième session, la Commission a accordé un degré de priorité élevé aux travaux dans ce domaine.

#### *Autres dépenses de personnel*

- 17.48 Aucune ressource n'est plus nécessaire à ce titre, puisqu'on a cessé de faire appel à des employés de bureau au titre du personnel temporaire non affecté aux réunions.

#### *Consultants et experts*

- 17.49 Le montant demandé (75 700 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 24 900 dollars, se répartirait comme suit : a) 57 300 dollars, soit une augmentation de 19 100 dollars, pour s'assurer le concours de consultants spécialisés non disponibles au secrétariat, en vue d'établir les monographies par pays et des études sur des sujets spécialisés devant faire l'objet d'un article dans l'*Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*, d'apporter une contribution aux rapports thématiques à l'intention de l'Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique et de l'Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, ainsi qu'une contribution à l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés; et b) 18 400 dollars, dont une augmentation de 5 800 dollars, pour financer l'examen par deux groupes spéciaux d'experts des projets d'étude sur les questions et politiques relatives au développement, en vue de l'*Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*.

#### *Voyages*

- 17.50 Un montant de 159 200 dollars, correspondant à une augmentation de 36 100 dollars, lié essentiellement au nouveau Programme spécial pour les économies d'Asie centrale (SPECA) et à la Coopération économique Bangladesh-Inde-Myanmar-Sri Lanka-Thaïlande (BIMST-EC), est proposé pour couvrir les frais de voyage du personnel, à savoir a) 69 100 dollars, soit une augmentation de 15 400 dollars, aux fins suivantes : participation aux réunions des organismes compétents du système des Nations Unies, notamment le Comité des politiques du développement, pour faire connaître aux participants les nouveaux problèmes qui se posent dans la région et recueillir des informations en retour sur l'évolution des questions au niveau mondial; consultations avec le Département des affaires économiques et sociales pour échanger des vues et coordonner l'élaboration de l'*Étude économique et sociale de l'Asie et du Pacifique* et de l'*Étude sur l'économie mondiale*; réunions du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED sur les questions relatives aux pays les moins avancés; réunions de la Commission du développement durable sur le suivi du Programme

d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement; secrétariat du Forum et Communauté du Pacifique sur les questions relatives aux réformes macroéconomiques; participation du Chef du Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique aux sessions annuelles de la Commission; appui technique au Groupe de travail du SPECA sur la conférence économique internationale sur le Tadjikistan et une stratégie commune de développement régional et de promotion de l'investissement étranger; participation à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; et assistance aux pays les moins avancés de la région de la CESAP dans les négociations concernant le prochain programme d'action; et b) 90 100 dollars, correspondant à une augmentation de 20 700 dollars, pour couvrir les frais de voyage du personnel chargé de recueillir des données et des renseignements sur les pays et de consulter les autorités des pays de la région sur les questions et politiques relatives au développement, en particulier pour ce qui est des pays les moins avancés et des pays à économie en transition, sur lesquels on dispose de moins d'informations; de procéder à des consultations sur l'état d'avancement de l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et, auprès des organisations intergouvernementales, concernant les réformes macroéconomiques et les questions relatives au développement durable dans les pays insulaires du Pacifique; et d'assurer des services consultatifs pour promouvoir le développement durable dans les petits pays insulaires en développement.

*Services contractuels*

- 17.51 Un montant estimé à 62 200 dollars et correspondant à une augmentation de 20 500 dollars serait nécessaire pour couvrir les frais d'impression de l'*Étude économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*, du *Asia-Pacific Development Journal* et des *Development Papers*.

### Sous-programme 3 Développement social

Tableau 17.13

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 590,2	2 565,1	411,6	16,0	2 976,7	252,3	3 229,0
Consultants et experts	63,6	55,9	22,3	39,8	78,2	11,5	89,7
Voyages	57,3	103,7	(9,3)	(8,9)	94,4	4,6	99,0
Services contractuels	20,6	21,3	3,5	16,4	24,8	3,5	28,3
<b>Total</b>	<b>2 731,7</b>	<b>2 746,0</b>	<b>428,1</b>	<b>15,5</b>	<b>3 174,1</b>	<b>271,9</b>	<b>3 446,0</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	770,3	226,2	PNUD	–
	–	25,8	FNUAP	–
	2 421,4	3 216,8	Sources bilatérales et autres	1 650,7
<b>Total</b>	<b>3 191,7</b>	<b>3 468,8</b>		<b>1 650,7</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>5 923,4</b>	<b>6 214,8</b>		<b>5 096,7</b>

Tableau 17.14

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Division du développement social*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	3	3	–	–	2	–	5	3
P-4/3	5	7	–	–	2	1	7	8
P-2/1	3	3	–	–	–	–	3	3
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>15</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	6	8	–	–	3	4	9	12
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>12</b>
<b>Total général</b>	<b>18</b>	<b>22</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>25</b>	<b>27</b>

17.52 Le sous-programme 3 regroupe les travaux qui, durant l'exercice 1998-1999, étaient couverts par le sous-programme 5 : Dépaupérisation : développement social, et par la composante «Participation des femmes au développement» du sous-programme 6 : Dépaupérisation : développement rural et urbain. Le sous-programme est exécuté par la Division du développement social.

17.53 Durant l'exercice biennal considéré, l'objectif du sous-programme sera d'aider les pays d'Asie et du Pacifique à promouvoir le développement social comme moyen de lutter contre la pauvreté. Cet objectif sera poursuivi dans trois domaines d'intervention : a) la politique sociale et l'intégration des groupes défavorisés; b) la mise en valeur des ressources humaines; et c) la participation des femmes au développement. On cherchera à renforcer la politique sociale et le cadre institutionnel nécessaires pour créer des conditions propices à l'exercice de leurs droits et à la satisfaction de leurs besoins par les groupes désavantagés et les victimes de l'exclusion sociale et en particulier les pauvres, les jeunes, les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées. On s'attachera aussi à aider les agents de développement social à favoriser la mise en valeur des ressources humaines des principaux groupes visés, notamment les pauvres et la jeunesse, par de meilleurs services sociaux. Les diverses activités entreprises auront aussi pour but de favoriser la parité entre les sexes et de promouvoir les femmes sur les plans économique et social et d'intégrer, dans le processus de

développement, la question de la parité. Dans ces activités, on prêtera spécialement attention aux besoins des pays les moins avancés, des pays sans littoral, des pays à économie en transition, ainsi que des pays touchés par la crise économique qui a frappé l'Asie.

- 17.54 Un élément important du sous-programme consistera à aider la région à remplir les mandats définis à l'échelle mondiale tels que le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, la Déclaration de Lisbonne sur les politiques et les programmes en faveur de la jeunesse, le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, et la Proclamation des Nations Unies sur le vieillissement. Le sous-programme sera également inspiré par des textes à vocation régionale : la Déclaration de Manille sur la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP, l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP, le Plan d'action de Jakarta pour la mise en valeur des ressources humaines dans la région de la CESAP, la Déclaration et le Plan d'action de Jakarta pour la promotion des femmes en Asie et dans le Pacifique, et la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés.
- 17.55 Le sous-programme coordonnera, à l'échelle de la CESAP, les activités menées au sujet de la problématique de la parité, de façon que celle-ci soit correctement intégrée dans tous les domaines de travail de la Commission.
- 17.56 Les produits et les services financés par des fonds extrabudgétaires, dans ce sous-programme, ont pour objet de valoriser le programme de travail financé par les crédits du budget ordinaire. Ceux-ci sont affectés à des produits principaux, tandis que les ressources extrabudgétaires sont utilisées pour compléter les premiers et pour en approfondir l'impact aux niveaux national et local. Par exemple, les résultats d'une étude sur dossier peuvent être diffusés à un public plus large à la faveur d'activités financées par des fonds extrabudgétaires. En même temps, les délibérations ou le rapport sur les travaux d'un atelier technique financé par des fonds extrabudgétaires peuvent aider à préparer une étude sur dossier financée par le budget ordinaire. Cette synergie est propre à valoriser au mieux les produits fournis par le secrétariat. Les fonds extrabudgétaires permettent aussi de préparer des ouvrages à publier, d'établir des bases de données, de réaliser des ateliers régionaux, des séminaires et des projets ayant pour objet de renforcer les capacités nationales et institutionnelles de planification et de programmation du développement social. Ce type de ressources est également utilisé pour permettre au secrétariat de mieux examiner et mieux suivre les mandats à vocation régionale ou mondiale définis par l'Assemblée générale ou par la Commission et de promouvoir la coopération régionale pour le développement social entre pays et territoires de la CESAP, le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales.

### Réalisations escomptées

- 17.57 À la fin de l'exercice biennal 2000-2001, on s'attend à ce que les résultats suivants soient obtenus :
- a) Les autorités nationales, le personnel des programmes et celui des organisations intergouvernementales et non gouvernementales connaîtront mieux les tendances du développement et les types de programme qui favorisent le développement social et contribuent à l'élimination de la pauvreté et à l'intégration sociale; ils auront pris mieux conscience de l'importance de la promotion des droits et de la pleine participation des personnes âgées, des personnes handicapées et autres groupes désavantagés ou exclus, qui jouent pourtant un rôle central dans le développement; ils connaîtront mieux les principales questions de revalorisation des ressources humaines, notamment l'action éducative et la formation professionnelle, l'approche synthétique des problèmes de santé, d'emploi et de génération de revenus, la question de la paupérisation des femmes, les mesures de promotion des femmes, la protection des droits fondamentaux des femmes par une amélioration des mécanismes juridiques et institutionnels et la promotion de moyens cohérents de lutter contre la violence contre les femmes et la traite des femmes et des enfants, et les mécanismes de promotion de la parité entre les sexes et d'amélioration de la condition de la femme, par l'action des administrations nationales de promotion de la condition féminine, celle des organisations non gouvernementales et autres partenaires de la société civile et par la création de réseaux d'information;

- b) Élaboration d'un ensemble d'options pour la définition des politiques et pour l'adoption de pratiques optimales, de façon à ce que les équipes dirigeantes et les administrateurs de programmes sociaux dans le secteur public et le secteur non gouvernemental puissent mieux aborder les problèmes sociaux critiques;
- c) Une amélioration de la formation du personnel chargé du développement social dans les administrations et le secteur non gouvernemental de façon qu'ils puissent mieux organiser et fournir les services sociaux de base.

### Produits

17.58 Les produits suivants seront réalisés au cours de l'exercice biennal :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux et des organes d'experts*
  - i) Services fonctionnels nécessaires pour 12 séances plénières de la Commission et 4 séances de comités; 12 séances plénières du Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine; 8 réunions intergouvernementales de haut niveau sur les progrès accomplis dans l'application, à l'échelle régionale, de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP; 8 réunions plénières et 8 réunions du Groupe de travail de la troisième Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur la mise en valeur des ressources humaines des jeunes; un colloque sur la valorisation des ressources humaines de la jeunesse : approches intégrées des problèmes de la santé des jeunes, en particulier de la santé en matière de reproduction, de la toxicomanie et de la prévention de l'infection par le VIH et du sida;
  - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants
    - a. Commission. Rapports annuels sur les questions liées au développement social; rapport de la réunion de hauts fonctionnaires sur l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP; rapport sur les travaux de la réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner l'application, dans la région, du Programme d'action de Beijing;
    - b. Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine. Rapports annuels sur les questions liées au développement social et rapport sur les résultats de l'examen mondial du Programme d'action de Beijing; rapport sur la célébration de l'Année internationale des personnes âgées et les progrès réalisés au niveau de la mise en oeuvre du Plan d'action de Macao sur le vieillissement pour l'Asie et le Pacifique (2000); rapport sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'application du Plan d'action de Macao sur le vieillissement pour l'Asie et le Pacifique (2001);
    - c. Réunion intergouvernementale de haut niveau sur les progrès accomplis dans l'application, dans la région, de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP. Deux rapports sur les questions liées à l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP;
    - d. Troisième réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur la mise en valeur des ressources humaines des jeunes. Rapports sur la mise en valeur des ressources humaines des jeunes : application au niveau régional de la Déclaration de Lisbonne sur les politiques et programmes en faveur de la jeunesse, et sur la mise en valeur des ressources humaines pour les jeunes : approches intégrées de la santé des jeunes, en particulier santé génésique, abus de drogues et prévention du sida;
  - iii) Autres services fournis. Réunions de groupes d'experts sur la mise en oeuvre au niveau régional de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et de l'Agenda pour le développement social de la région de la CESAP, en vue de la réunion intergouvernementale de haut niveau; sur la participation des personnes handicapées au mouvement général de développement; sur



les préparatifs de la troisième Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur la mise en valeur des ressources humaines des jeunes; et sur la mise en oeuvre au niveau régional des décisions issues de l'examen mondial du Programme d'action de Beijing;

- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Publications périodiques. *Social Development Newsletter* (bisannuelle); *ESCAP Human Resources Development Newsletter* (bisannuelle); *WINAP Newsletter* (bisannuelle); et une série de monographies sur les questions émergentes relatives à la participation des femmes au développement en Asie et dans le Pacifique (bisannuelle);
  - ii) Publications non périodiques. Programmes pour l'autonomisation et l'intégration sociale des pauvres et des groupes défavorisés; Renforcement des politiques publiques à l'appui du développement social en temps de crise; Plan d'action de Macao sur le vieillissement pour l'Asie et le Pacifique : buts et objectifs pour l'an 2000 et au-delà; politiques et programmes nationaux sur le vieillissement et les personnes âgées en Asie et dans le Pacifique : cas de réussite; Pathfinders (programme «Éclaireurs») : vers la pleine participation et l'égalité des handicapés dans la région de la CESAP; état de la mise en valeur des ressources humaines en Asie et dans le Pacifique : éducation, emploi et santé; état de la mise en valeur des ressources humaines par rapport aux jeunes de la région de l'Asie et du Pacifique; monographies nationales sur la mise en valeur des ressources humaines : situation des jeunes et politiques et programmes en leur faveur; directives visant à rendre le microcrédit plus accessible aux femmes; et mécanismes nationaux pour les femmes en Asie et dans le Pacifique;
  - iii) Productions électroniques audio et vidéo. Mise à jour trimestrielle de la page d'accueil CESAP (World Wide Web) sur la politique sociale et l'intégration des groupes défavorisés, sur la mise en valeur des ressources humaines et sur la participation des femmes au développement; mise à jour semestrielle de la page d'accueil CESAP (World Wide Web) sur la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés; et trois bandes vidéo sur les lauréats du prix CESAP de la mise en valeur des ressources humaines; sur les questions de santé concernant les jeunes : santé en matière de reproduction, abus de drogues et prévention du sida;
  - iv) Expositions. Exposition annuelle consacrée aux lauréats du prix CESAP de la mise en valeur des ressources humaines; exposition biennale sur la mise en valeur des ressources humaines pour les jeunes;
  - v) Dossiers d'information. Quatre brochures et plaquettes sur le prix de la CESAP sur la mise en valeur des ressources humaines; 40 fiches de synthèse sur la situation nationale en matière de mise en valeur des ressources humaines en Asie et dans le Pacifique; dossier d'information pour la troisième Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur la mise en valeur des ressources humaines pour les jeunes; et deux plaquettes et supports d'information sur des questions essentielles de la mise en valeur des ressources humaines;
  - vi) Supports techniques des utilisateurs extérieurs (bases de données, logiciels, etc.). Développement et gestion de la base de données sur les actions nationales engagées en application de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP et le suivi du Sommet mondial pour le développement social; base de données sur un réseau régional des systèmes d'information de gestion en matière de développement social; base de données sur les centres d'excellence pour la mise en valeur des ressources humaines et relatives aux ONG s'occupant des questions intéressant les femmes dans la région de la CESAP; base de données CESAP/Université d'Uppsala sur la mise en valeur des ressources humaines concernant les enfants et les jeunes victimes de sévices et d'exploitation sexuels en Asie et dans le Pacifique; modules de formation à la mise en valeur des ressources humaines pour la dépaupérisation : éducation et développement des qualifications, création d'emplois et promotion de la santé; pour la participation des jeunes au développement : activités rémunératrices et développement de l'entreprise; et pour la

protection sociale et la santé des enfants et des jeunes victimes de sévices et d'exploitation sexuels; évaluation des besoins de formation des jeunes dans les pays touchés par la crise économique régionale; supports de valorisation des ressources humaines, d'information, d'éducation et de communication destinés à sensibiliser les jeunes aux questions relatives à la santé génésique, à l'abus de drogues et à la prévention du sida;

- vii) Manifestations spéciales annuelles. Journée internationale des handicapés; campagne régionale visant à promouvoir la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés; cérémonie de remise du prix CESAP de la mise en valeur des ressources humaines;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*. Organisation et service du Sous-Comité interinstitutions régional pour l'Asie et le Pacifique pour l'Agenda régional pour le développement social et suivi du Sommet mondial pour le développement social; pour les problèmes concernant les handicapés; pour la promotion de la femme. Collaboration et coopération, s'il y a lieu, avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies : UNICEF, HCR, PNUD, PNUCID, ONUSIDA, UNESCO, OIT et OMS sur des activités et programmes de développement social; avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales en vue de programmes et activités régionaux de développement social; avec des institutions et organes spécialisés des Nations Unies comme le PNUCID, le PNUD, l'UNESCO, le FNUAP, l'OIT et l'OMS et avec des organisations non gouvernementales en vue de programmes et activités régionaux tendant à appliquer la Proclamation sur le vieillissement, le Plan d'action de Macao sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique et autres textes relatifs au vieillissement et aux personnes âgées, avec des organes et institutions spécialisées des Nations Unies, des organes intergouvernementaux, des institutions nationales et des organisations non gouvernementales pour la promotion de la mise en oeuvre du Programme d'action pour la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés; avec des organes et institutions spécialisés des Nations Unies, des organisations intergouvernementales comme l'ANASE, l'Organisation de coopération économique (OCE), l'Association sud-asiatique de coopération régionale et la Communauté du Pacifique, des organisations non gouvernementales et des établissements d'enseignement supérieur internationaux et nationaux pour la mise en oeuvre du Plan d'action de Jakarta pour la mise en valeur des ressources humaines dans la région de la CESAP; avec des organes et institutions spécialisées des Nations Unies comme le FNUAP, le PNUCID, ONUSIDA, l'UNESCO, l'OIT et l'OMS, et avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales comme le Programme du Commonwealth pour la jeunesse, la Consultation collective régionale pour la jeunesse en Asie et dans le Pacifique et les Conseils asiatiques et océaniques de la jeunesse – pour la mise en oeuvre au niveau régional de la Déclaration de Lisbonne sur les politiques et programmes en faveur de la jeunesse et du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà; avec des organisations intergouvernementales – notamment l'ANASE, l'Association sud-asiatique de coopération régionale et la Commission du Pacifique Sud, les banques de développement et les organisations non gouvernementales en vue de l'application de la Déclaration et du Plan d'action de Jakarta pour la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing; et avec les organes et les institutions spécialisées des Nations Unies au sein du Comité interinstitutions du CAC sur les femmes et l'égalité entre les sexes dans le cadre du plan à moyen terme;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Services consultatifs à la demande des gouvernements. Quatre missions consultatives portant sur la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP et du suivi au niveau régional du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, notamment sur le renforcement des stratégies nationales de dépaupérisation; quatre services consultatifs portant sur l'exécution du Plan d'action de Macao sur le vieillissement pour l'Asie et le Pacifique; quatre services consultatifs sur le Programme d'action pour la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés; deux missions consultatives pour la mise en oeuvre du Plan d'action de Jakarta pour la mise en valeur des ressources humaines dans la région de la CESAP;

deux missions consultatives portant sur l'application de la Déclaration et du Plan d'action de Jakarta pour la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing; deux missions consultatives portant sur la mise en oeuvre au niveau régional de la Déclaration de Lisbonne sur les politiques et programmes en faveur de la jeunesse et du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà;

- ii) Formation de groupe. Quatre ateliers sous-régionaux sur les mécanismes de collaboration entre secteur public, secteur privé et organisations non gouvernementales pour la planification, l'exécution et l'évaluation des programmes de développement social; deux ateliers nationaux de formation, à l'intention des représentants des pouvoirs publics, sur le droit des handicapés à participer pleinement et sur un pied d'égalité au processus de développement; études sur le terrain – atelier régional sur les filets de protection sociale pour les pauvres et sur la dépaupérisation des ruraux handicapés; réunions annuelles sur les questions et programmes sociaux essentiels; atelier régional à l'intention des représentants des pouvoirs publics et des organisations non gouvernementales sur la formulation et l'exécution des plans d'action nationaux sur le vieillissement; formation régionale d'instructeurs en matière d'aménagement convivial du milieu de vie des handicapés; et sur la participation des femmes et filles handicapées aux initiatives en faveur de l'égalité des sexes; atelier de formation sous-régional à l'intention de statisticiens sur la pleine participation et l'égalité en rapport avec les statistiques relatives aux handicapés; quatre cours sous-régionaux ou nationaux de mise en valeur des ressources humaines de la CESAP aux fins de la dépaupérisation : sur l'éducation et le développement des qualifications, sur la création d'emplois et la promotion de la santé, sur l'amélioration de la condition sociale et sanitaire des enfants et des jeunes victimes de sévices et d'exploitation sexuelle; quatre cours nationaux de mise en valeur des ressources humaines de la CESAP aux fins de la promotion de la condition des jeunes dans les pays en transition, les pays les moins avancés et les pays touchés par la crise économique; deux séminaires régionaux ou nationaux de mise en valeur des ressources humaines de la CESAP sur les approches intégrées en faveur de la santé des jeunes, axés sur la santé en matière de reproduction, l'abus de drogues et la prévention du sida; réunions régionales annuelles sur les questions essentielles de mise en valeur des ressources humaines, sur l'autonomisation des femmes grâce à la dépaupérisation, l'amélioration de l'accès aux ressources productives et une plus grande participation au processus de développement, sur les questions émergentes et les approches novatrices dans l'optique de la promotion de la condition de la femme dans un contexte économique de mondialisation rapide, et sur la mise en oeuvre de l'Accord de Bangkok et du Plan d'action pour lutter contre la traite des femmes; deux ateliers de formation sur la promotion des réseaux de femmes s'intéressant à l'informatique et sur la promotion de la femme par le développement de l'esprit d'entreprise et l'acquisition de compétences de gestion; réunion des responsables des mécanismes nationaux pour la promotion de la femme;
- iii) Bourses de recherche. Prix CESAP de la mise en valeur des ressources humaines.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Postes*

- 17.59 Les ressources prévues (2 976 700 dollars) accusent une augmentation de 411 600 dollars et permettraient de financer les postes dont la répartition est donnée au tableau 17.14. Elles tiennent compte a) du transfert d'un poste P-3 et d'un poste d'agent local du sous-programme 1, d'un poste P-3 en appui au programme et d'un poste d'agent local du sous-programme 4 afin de renforcer la capacité du sous-programme 3 d'entreprendre les travaux qu'appellent le suivi et l'application du Sommet mondial pour le développement social et de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP, de la Déclaration et du Plan d'action de Jakarta pour la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique et du Programme d'action de Beijing, ainsi que pour renforcer le service d'appui à la Section de la politique sociale et de l'insertion

sociale des groupes défavorisés; et b) pour tenir compte de l'effet différé de la suppression d'un poste à mi-parcours durant l'exercice biennal 1998-1999.

*Consultants et experts*

- 17.60 Un montant de 78 200 dollars, en augmentation de 22 300 dollars, est demandé; il se répartit comme suit : a) 41 600 dollars, en augmentation de 4 200 dollars, pour des services consultatifs spécialisés n'existant pas au sein du secrétariat en vue de la préparation des études et rapports suivants : rapports sur les questions émergentes relatives au développement social; sur la formulation de politiques et de programmes de dépaupérisation et d'insertion sociale; étude sur l'état de la mise en valeur des ressources humaines en Asie et dans le Pacifique; documents de réflexion sur les approches intégrées de la problématique de la santé des jeunes en vue de la troisième Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur la mise en valeur des ressources humaines pour les jeunes; examen de la mise en valeur des ressources humaines de la jeunesse en Asie et dans le Pacifique; modules de formation de la CESAP pour la dépaupérisation; et documents de référence en vue de l'application régionale des résultats de l'examen mondial prévu par le Programme d'action de Beijing; b) 36 600 dollars, en augmentation de 18 100 dollars, pour quatre réunions de groupes d'experts spéciaux sur : l'application régionale de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et l'Agenda pour le développement social dans la région de l'Asie et du Pacifique; sur la participation des personnes handicapées au mouvement général de développement; pour les préparatifs régionaux de la troisième Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur la mise en valeur des ressources humaines de la jeunesse; et pour l'application, à l'échelle de la région, des conclusions de l'examen mondial de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing.

*Voyages*

- 17.61 Un montant de 94 400 dollars, en diminution de 9 300 dollars, est demandé pour couvrir les frais de voyage, comme suit : a) 59 100 dollars, en augmentation de 18 100 dollars, pour participer à des réunions d'organes compétents des Nations Unies et d'autres organisations s'occupant de développement social, de mise en valeur des ressources humaines, et notamment d'actions en faveur de la jeunesse et de participation des femmes au développement. Il s'agit notamment de la participation aux sessions annuelles de la Commission du développement social, des réunions préparatoires de la session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée d'examiner l'application des résultats du Sommet mondial pour le développement social; à des réunions d'autres organes des Nations Unies s'occupant de la mise en valeur des ressources humaines (éducation, emploi et santé); à des réunions interinstitutions et des consultations internationales en vue de préparer la quatrième session du Forum mondial de la jeunesse et à la deuxième session de la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse; et aux sessions de la Commission de la condition de la femme, et aux comités interinstitutions du CAC sur les femmes et l'égalité entre les sexes, ainsi qu'à la session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée d'examiner l'application du Programme d'action de Beijing; et b) un montant de 35 300 dollars, soit une réduction de 27 400 dollars, pour les frais de voyage afférents à des services consultatifs et la consultation de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, de centres d'excellence nationaux et d'organisations non gouvernementales sur l'application des résultats du Sommet mondial pour le développement social et de l'Agenda pour le développement social dans la région Asie-Pacifique, du Plan d'action pour la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées, du Plan d'action de Jakarta pour la valorisation des ressources humaines dans la région de la CESAP, de la Déclaration de Lisbonne sur les politiques et programmes en faveur de la jeunesse et du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, et de la Déclaration et du Plan d'action de Jakarta pour la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing; pour l'élaboration de modules de formation et l'organisation de cours de formation de la CESAP sur la dépaupérisation; et pour l'organisation d'une campagne de promotion de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées.

*Services contractuels*

- 17.62 Il est demandé un montant de 24 800 dollars, en augmentation de 3 500 dollars, pour l'impression des publications suivantes : *Social Development Newsletter*; *ESCAP Human Resources Development Newsletter*;

WINAP Newsletter; State of Human Resources Development in Asia and the Pacific; et Human Resources Development Status of Youth in Asia and the Pacific.

## Sous-programme 4 Population et développement rural et urbain

Tableau 17.15

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 715,8	3 228,8	(284,1)	(8,7)	2 944,7	271,8	3 216,5
Autres dépenses de personnel	–	26,4	(26,4)	(100,0)	–	–	–
Consultants et experts	52,9	28,9	12,6	43,5	41,5	5,9	47,4
Voyages	42,6	62,1	10,5	16,9	72,6	3,5	76,1
Services contractuels	24,5	27,1	3,0	11,0	30,1	4,3	34,4
<b>Total</b>	<b>3 835,8</b>	<b>3 373,3</b>	<b>(284,4)</b>	<b>(8,4)</b>	<b>3 088,9</b>	<b>285,5</b>	<b>3 374,4</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	–
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
	441,5	–	c) Projets opérationnels :	–
	2 509,6	1 903,5	PNUD	–
	1 203,3	1 546,5	FNUAP	2 000,0
			Sources bilatérales et autres	1 902,2
<b>Total</b>	<b>4 154,4</b>	<b>3 450,0</b>		<b>3 902,2</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>7 990,2</b>	<b>6 823,3</b>		<b>7 276,6</b>

Tableau 17.16

### Postes nécessaires

Unité administrative : Division de la population et du développement rural et urbain

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	3	3	–	–	1	1	4	4
P-4/3	8	7	–	–	1	2	9	9
P-2/1	1	2	–	–	–	–	1	2



cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique et présenter un rapport lors de cette conférence, prévue pour 2002, sur l'exécution de ladite résolution. Il est souligné au paragraphe 11.26 du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement que les pays devraient créer des mécanismes d'information pour faciliter la collecte, l'analyse et la diffusion systématiques, ainsi que l'utilisation, des informations relatives à la population à tous les échelons. Au paragraphe 11.17, il est dit que les représentants élus à tous les échelons devraient avoir accès à l'information sur les questions de population et de développement durable et autres questions connexes. De plus, la Commission a fait valoir à sa cinquante-quatrième session qu'il convenait de consacrer une part plus importante des ressources de la CESAP aux activités opérationnelles, surtout à celles qui visaient le renforcement des capacités nationales. Conformément à ces mandats, des publications, des bases de données et des ateliers de formation seront assurés aux utilisateurs.

### Réalisations escomptées

- 17.68 On compte qu'à la fin de l'exercice biennal, le sous-programme aura abouti aux réalisations ci-après :
- a) Meilleure capacité des fonctionnaires responsables de la planification d'intégrer les facteurs de population à la planification du développement, grâce à l'amélioration de la recherche et de l'évaluation des programmes;
  - b) Contributions régionales à la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique;
  - c) Compétences accrues, à l'échelon national, pour l'acquisition, le traitement, la gestion et la diffusion de l'information;
  - d) Multiplication des publications et des bases de données sur la population accessibles sur Internet;
  - e) Développement accru des institutions de lutte contre la pauvreté rurale;
  - f) Information de meilleure qualité sur le bon usage des produits agrochimiques pour le développement viable de l'agriculture;
  - g) Amélioration des capacités et du dialogue entre fonctionnaires locaux et nationaux et groupes civiques face aux problèmes émergents de la gouvernance urbaine;
  - h) Capacité renforcée des gouvernements de suivre la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

### Produits

- 17.69 Le sous-programme permettra de réaliser au cours de l'exercice biennal 2000-2001 les produits suivants :
- a) *Services fournis aux organismes intergouvernementaux et aux organes d'experts*
    - i) Service fonctionnel des réunions. Douze réunions plénières et huit réunions de comités de la Commission. Douze réunions plénières de la Commission et du Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine;
    - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants;
      - a. Commission. Rapports annuels du Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine et cinq rapports sur les questions de population et de développement rural et urbain;
      - b. Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine. Rapports annuels sur les questions de population et de développement; rapport sur les questions de dépaupérisation rurale et de développement agricole durable; et rapports annuels sur les questions de développement urbain, y compris la pauvreté urbaine;
    - iii) Autres services. Réunions spéciales d'experts sur la mise au point des bases de données démographiques, et sur les sexospécificités et la santé de la procréation, préparant la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique;

- b) *Autres activités de fond (fonds extrabudgétaires/budget ordinaire)*
- i) Publications périodiques. *Asia-Pacific Population Journal* (8 livraisons); *Population Headliners* (12 livraisons); *Newsletter on Poverty Alleviation Initiatives* (8 livraisons); *Agro-Chemical News in Brief* (10 livraisons); et un recueil des programmes de travail des Nations Unies sur la dépaupérisation rurale, 2000-2001;
  - ii) Publications non périodiques. Trois études, sur la population et le développement, sur les migrations et l'urbanisation et sur la santé génésique des adolescents; un manuel sur la création des bases de données concernant les répertoires démographiques; un aperçu de pays sur le développement du secteur phytotrophique (publication annuelle); une étude sur le développement des possibilités d'activités rémunératrices pour les femmes rurales dans certaines républiques d'Asie centrale; une étude sur la promotion de l'emploi rural; et un aperçu des droits en matière de logement en Asie et dans le Pacifique;
  - iii) Productions électroniques, audio et vidéo. Mise à jour des pages d'accueil CESAP (World Wide Web) sur la population, le développement rural et les établissements humains; et deux modules de formation à la technologie de l'information démographique sur CD-ROM;
  - iv) Documentation d'information. Fiche CESAP de données démographiques et brochures sur les produits d'information démographique (publication annuelle);
  - v) Supports techniques à l'intention des utilisateurs extérieurs (bases de données, logiciels, etc.). Mise à jour annuelle de la série sur les bases de données concernant les répertoires démographiques, de la base de données sur la planification familiale, la santé génésique et le droit en matière de population, de la base de données sur les indicateurs de santé génésique, et des bases de données sur les projets et les experts dans le domaine du développement des établissements humains, sur le site Web CESAP-Institut asiatique de technologie (IAT) consacré aux établissements humains (site géré par l'IAT); mise en place d'un observatoire urbain pour l'Asie et le Pacifique sous la forme d'une base de données permettant de suivre la mise en oeuvre aux niveaux local, national et régional du Programme pour l'habitat;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*. Collaboration pour les questions de population-développement avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, avec les organisations non gouvernementales et les organes nationaux, régionaux et interrégionaux extérieurs au système des Nations Unies; coopération et coordination, le cas échéant, avec les organisations intergouvernementales – notamment le Centre de développement rural intégré pour l'Asie et le Pacifique (CIRDAP) – et les organisations non gouvernementales, et avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, notamment le Sous-Comité du développement rural du Comité administratif de coordination, pour les questions relatives à l'agriculture et au développement rural; appui technique et fonctionnel au Centre régional pour la coordination de la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique; organisation avec fournitures des services correspondants de quatre réunions du Sous-Comité sur la population et le développement du Comité interinstitutions régional pour l'Asie et le Pacifique (CIRAP), de la réunion annuelle du Sous-Comité de la dépaupérisation du CIRAP, et de quatre réunions du Sous-Comité interorganisations sur l'urbanisation du CIRAP; coordination avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies – notamment le Centre des Nations Unies pour les établissements humains – des activités de programme concernant la mise en oeuvre du Plan d'action régional sur l'urbanisation et du Programme pour l'habitat; appui technique et fonctionnel aux réseaux régionaux s'occupant du développement des établissements humains – notamment le Réseau régional des autorités locales pour la gestion des établissements humains (CITYNET), la Coalition asiatique pour les droits de l'homme, l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux/Section Asie-Pacifique, le Réseau d'institutions de formation, de recherche et d'information sur les établissements humains, et le Réseau d'établissements de formation à l'administration locale (CIVICNET);



- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs à la demande des gouvernements. Missions consultatives : quatre portant sur la mise en oeuvre de la Déclaration de Bali sur la population et le développement durable et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; cinq portant sur la santé génésique des adolescents; quatre portant sur le développement des systèmes et services d'information démographique; deux portant sur l'analyse démographique; et quatre concernant l'examen de la mise en oeuvre, aux niveaux national et local, du Programme pour l'habitat et du Plan d'action régional sur l'urbanisation;
  - ii) Formation de groupe. Séminaire de préconférence sur les migrations et le développement; ateliers sur les questions de population-développement, la publication et la diffusion d'information sur la population sur le Web, sur le remodelage de l'information démographique, sur la privatisation de l'infrastructure et de la prestation des services en milieu urbain et ses conséquences pour les citoyens pauvres, et sur le renforcement des capacités des instituts de formation à l'administration locale; atelier annuel de formation régional sur la santé génésique des adolescents; mise en valeur des ressources humaines en vue d'améliorer l'accès à l'information démographique et sa diffusion par le moyen des technologies informationnelles; coopération entre le Réseau d'information en matière de population et les organisations non gouvernementales en matière d'activités d'information démographique (atelier sur l'évaluation des besoins d'information); atelier de formation sur l'emploi de la technologie informationnelle comme outil de formation (formation d'instructeurs); séminaires et ateliers régionaux sur l'application du concept de système intégré de phytotrophie, sur les politiques et programmes de dépaupérisation rurale, sur les stratégies de développement agricole durable pour l'Asie et le Pacifique, sur les répercussions de la crise économique asiatique au regard de la dépaupérisation rurale, sur la mise en réseau par Internet en vue d'une gestion durable de l'information sur les engrais en Asie et dans le Pacifique, sur la promotion de la participation des citoyens à la gestion urbaine, et sur les problèmes urbains auxquels sont confrontées les administrations locales dans le contexte de la mondialisation; séminaire sous-régional sur les stratégies de développement de l'emploi rural; séminaires directifs sur les moyens d'endiguer la spéculation galopante sur les marchés fonciers et immobiliers et d'y assurer un accès équitable, et sur le renforcement de la participation des femmes à l'administration locale (Sommet des femmes maires – 2000); séminaire sur un réseau régional pour la lutte intégrée contre les ravageurs et une agriculture écologique;

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Postes*

- 17.70 Le montant demandé, soit 2 944 700 dollars, accuse une diminution de 284 100 dollars, et permettra de financer les postes indiqués au tableau 17.16. Ces effectifs ressortent : a) du transfert d'un poste P-4 au sous-programme 7 (afin d'étoffer les moyens de la Section du développement des statistiques), et d'un poste d'agent local au sous-programme 3 (afin d'étoffer les services d'appui de la Section des politiques sociales et de l'intégration des groupes défavorisés), et du transfert d'un poste P-2 depuis l'appui au programme, afin de donner au sous-programme 4 plus de moyens pour réunir et diffuser, notamment par des moyens électroniques, l'information sur la dépaupérisation rurale et l'agriculture durable, et pour réaliser des activités relatives à la dépaupérisation rurale; et b) des effets différés de la suppression de quatre postes au milieu de l'exercice biennal 1998-1999.

#### *Autres dépenses de personnel*

- 17.71 Il n'est plus demandé de ressources pour certaines fonctions d'appui (commis) au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

#### *Consultants et experts*

17.72 Le montant prévu (41 500 dollars, soit un accroissement de 12 600 dollars) serait réparti comme suit : a) 25 300 dollars (accroissement de 8 100 dollars) pour des services consultatifs spécialisés, dont le secrétariat ne dispose pas, pour des études de fond faisant le point des problèmes et des méthodes de constitution de bases de données de divers types, une étude sur la population et le développement, et une sur les problèmes nouveaux de la dépaupérisation rurale et du développement agricole durable; b) 16 200 dollars (accroissement de 4 500 dollars) pour des réunions spéciales de groupes d'experts sur la constitution de bases de données démographiques et les préparatifs de la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique.

*Voyages*

17.73 Le montant demandé, 72 600 dollars, qui correspond à un accroissement de 10 500 dollars, se répartit comme suit : 32 700 dollars (en accroissement de 6 800 dollars) pour les voyages de fonctionnaires représentant la CESAP à la Commission de la population et du développement, au Comité technique du Centre de développement rural intégré pour l'Asie et le Pacifique (CIRDAP), à d'autres réunions concernant la dépaupérisation rurale et le développement agricole durable, à la Commission des établissements humains, au Comité exécutif de CITYNET, au Comité exécutif de l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux/Section Asie-Pacifique, au Forum de l'urbanisme, au Groupe directeur de TRISHNET et au Forum des pouvoirs locaux de Bangalore; et b) 39 900 dollars (en accroissement de 3 700 dollars) pour les déplacements des fonctionnaires appelés à assurer des services consultatifs sur la mise en oeuvre de la Déclaration de Bali sur la population et le développement durable et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, sur la santé génésique des adolescents, sur le développement des systèmes et services d'information démographique, et sur la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, ainsi qu'à réunir des informations, à tenir des entretiens et des consultations avec des gouvernements, des responsables locaux et des experts sur des problèmes émergents touchant la dépaupérisation rurale et le développement agricole durable.

*Services contractuels*

17.74 Le montant demandé (30 100 dollars, en accroissement de 3 000 dollars) servirait à faire imprimer les publications et fiches d'information ci-après : *Asia-Pacific Population Journal; Newsletter on Poverty Alleviation Initiatives*; un recueil des programmes de travail des Nations Unies sur la dépaupérisation rurale, 2000-2001; un aperçu des droits en matière de logement en Asie et dans le Pacifique; et la fiche CESAP de données démographiques.

**Sous-programme 5  
Environnement et mise en valeur des ressources naturelles**

Tableau 17.17

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	6 257,9	4 958,5	(266,0)	(5,3)	4 692,5	410,9	5 103,4
Autres dépenses de personnel	—	26,4	(26,4)	(100,0)	—	—	—
Consultants et experts	80,1	69,7	13,5	19,3	83,2	12,0	95,2
Voyages	71,7	82,7	19,6	23,7	102,3	5,1	107,4
Services contractuels	50,1	48,3	(3,1)	(6,4)	45,2	6,6	51,8
<b>Total</b>	<b>6 459,8</b>	<b>5 185,6</b>	<b>(262,4)</b>	<b>(5,0)</b>	<b>4 923,2</b>	<b>434,6</b>	<b>5 357,8</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 <i>Dépenses</i>	1998-1999 <i>Montant estimatif</i>	<i>Provenance des fonds</i>	2000-2001 <i>Montant estimatif</i>
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
	2 866,2	723,5	c) Projets opérationnels :	
	4 167,5	2 870,9	PNUD	–
			Sources bilatérales et autres	2 041,2
<b>Total</b>	<b>7 033,7</b>	<b>3 594,4</b>		<b>2 041,2</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>13 493,5</b>	<b>8 780,0</b>		<b>7 399,0</b>

Tableau 17.18

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Division de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>		<i>Total</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	4	4	–	–	1	1	5	5
P-4/3	13	13	–	–	2	–	15	13
P-2/1	5	4	–	–	–	–	5	4
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>26</b>	<b>23</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	14	14	–	–	7	4	21	18
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>21</b>	<b>18</b>
<b>Total général</b>	<b>37</b>	<b>36</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>47</b>	<b>41</b>

- 17.75 Le sous-programme 5 couvre les activités exécutées lors de l'exercice biennal 1998-1999 au titre du sous-programme 4, Environnement et développement durable. Il est exécuté par la Division de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles.
- 17.76 Ce sous-programme a pour objectif global le renforcement des capacités nationales aux fins d'un développement écologiquement rationnel et durable, conformément au programme Action 21 et au Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21, adopté par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire, en juin 1997 (résolution S-19/2).
- 17.77 Ce sous-programme a pour objet d'aider les gouvernements membres et membres associés à formuler et à mettre en oeuvre des politiques intégrant les questions d'environnement aux plans généraux de développement économique et social ainsi qu'à des secteurs spécifiques tels que ressources énergétiques, ressources en eau, ressources minérales et marines, utilisation des sols et urbanisme. À l'échelon national, cela suppose l'amélioration des réglementations et des législations, une planification intégrée et des stratégies à moyen et à long terme, l'utilisation d'instruments économiques pour susciter des modes de consommation et de production durables et, de façon générale, une action de sensibilisation et d'éducation en matière de développement durable. Les travaux seront avant tout axés sur la mise en valeur des ressources humaines par le biais de l'assistance technique et de la formation. Outre la nécessité de renforcer les ressources humaines, les pays en développement de la région souffrent notamment d'un manque de ressources financières pour mettre en oeuvre des politiques et stratégies de développement durable. C'est pourquoi, dans le cadre du sous-programme, on étudie les moyens de faire participer les partenaires multilatéraux et le secteur privé à la mise en valeur durable des ressources naturelles.
- 17.78 Aux niveaux sous-régional et régional, ce sous-programme continuera à servir de cadre au renforcement des mécanismes de coopération s'agissant de traiter des problèmes d'environnement communs. Les activités menées dans le cadre du sous-programme seront notamment fondées sur les actions engagées dans le cadre du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable (PRORESpace), mis en place lors de la Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique qui s'est tenue en 1994, et sur les divers réseaux issus de conventions internationales relatives à l'environnement, notamment celles portant sur les changements climatiques et la désertification. Le secrétariat continuera à assurer le service des réunions et séminaires relevant du Programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du Nord-Est. On s'efforcera en outre de resserrer la coopération avec d'autres organisations sous-régionales dans différents secteurs.

L'information concernant les activités et réalisations en rapport avec les programmes régionaux et le travail accompli dans les divers pays sera diffusée par voie de publications et autres.

- 17.79 La tenue de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en l'an 2000 sera considérée comme l'activité phare de l'exercice biennal. Cette conférence, la quatrième du genre qu'organise la CESAP, fera le point sur la mise en oeuvre d'Action 21 dans la région et abordera les principales questions environnementales auxquelles les pays doivent faire face à l'aube du siècle nouveau. L'un des principaux produits de l'exercice biennal sera la contribution régionale à l'examen décennal de la mise en oeuvre d'Action 21, prévu pour 2002.
- 17.80 Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, plusieurs pays de la région ont subi des catastrophes naturelles parmi les plus graves de ces dernières années. L'exercice biennal 2000-2001 privilégiera le renforcement des politiques et des capacités afin d'être mieux préparé aux catastrophes naturelles et de pouvoir en atténuer davantage les effets, au moyen notamment du réseau PRORESPACE, qui fonctionne sur trois niveaux, et de l'appui permanent apporté au Comité des typhons, au Groupe d'experts en cyclones tropicaux et au Forum Asie-Pacifique de la géologie urbaine. On encouragera les gouvernements à améliorer la coordination interministérielle et intraministérielle, à élaborer des plans intégrés pour l'atténuation des effets des catastrophes naturelles et à mettre en oeuvre des programmes de gestion des catastrophes naturelles en faisant appel aux techniques spatiales.
- 17.81 Des ressources extrabudgétaires sont indispensables au secrétariat pour mettre en oeuvre les éléments du programme de travail portant sur le renforcement des capacités et la mise en valeur des ressources humaines, ainsi que pour continuer à soutenir les activités régionales et sous-régionales dans les différents secteurs. Ces ressources serviront essentiellement à financer des activités de formation de groupe, ainsi que l'impression de publications isolées, notamment du matériel pédagogique, et le coût du spécialiste des techniques de rendement énergétique et d'utilisation rationnelle de l'énergie qui continuera également de fournir des services consultatifs et d'organiser des activités de formation technique.

### Réalisations escomptées

- 17.82 Les activités ci-après devront avoir été menées à bien à la fin de l'exercice biennal :
- a) Renforcement des capacités nationales afin d'intégrer les aspects environnementaux aux politiques économiques et sociales; amélioration du rendement énergétique et des capacités d'utilisation rationnelle; application plus large des technologies relatives aux énergies renouvelables; formulation et mise en oeuvre de politiques intégrées de mise en valeur et de gestion des ressources hydrauliques, minérales et marines; préparation à la prévention et à l'atténuation des effets des catastrophes naturelles; et application des techniques spatiales grâce aux activités de mise en valeur des ressources humaines;
  - b) Examen global régional de la mise en oeuvre des recommandations d'Action 21 ainsi que des conventions internationales sur l'environnement;
  - c) Resserrement de la coopération régionale et sous-régionale dans le domaine de l'environnement;
  - d) Élaboration du Programme commun minimum (2000) sur les applications des techniques spatiales.

### Produits

- 17.83 Les produits suivants seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux et des organes d'experts*
    - i) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions. Douze séances plénières et 4 séances en comité de la Commission; 6 séances plénières du Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles; 12 séances plénières de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement; les sessions annuelles de la Commission du développement durable; et les sessions biennales du Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement;

- ii) Documentation à l'intention des organes délibérants
  - a. Commission. Rapports du Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles, de la Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, 1999, et de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement, 2000; et rapports annuels sur des questions relatives à l'environnement et à la mise en valeur durable des ressources naturelles;
  - b. Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles. Deux rapports sur des questions relatives à l'environnement et à la mise en valeur des ressources naturelles; un rapport sur les questions relatives à la préparation à la prévention et l'atténuation des effets des catastrophes naturelles; un rapport sur le suivi de la Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, 1999, et un rapport sur la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement, 2000;
  - c. Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement. Six rapports;
- iii) Autres services fournis
  - a. Réunions de groupes spéciaux d'experts sur la planification stratégique pour un avenir énergétique viable : politiques possibles, obstacles et plans d'action; l'utilisation rationnelle et la conservation des ressources en eau; et les applications des techniques spatiales dans l'optique du Programme commun minimum (2000);
  - b. Assistance aux organes intergouvernementaux au titre de leurs mandats : Comité consultatif intergouvernemental pour le Programme régional pour les applications des techniques spatiales (une fois par an);
- b) *Autres activités de fonds (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Publications en série. *ESCAP/UNEP Asia-Pacific Environment Newsletter* (trimestrielle); *ESCAP Energy News* (semestrielle); *Energy Resources Development*; *Electric Power in Asia and the Pacific, 1997 et 1998*; *Atlas of Mineral Resources of the ESCAP Region*; *Mineral Resources Assessment, Development and Management* (annuelle); *Atlas of Urban Geology*; *Mineral Concentrations and Hydrocarbon Accumulations in the ESCAP Region*; *Water Resources Journal* (trimestrielle); *Confluence* (semestrielle); *Water Resources Series* (annuelle); *Space Technology Applications Newsletter* (trimestrielle); *Asia-Pacific Remote Sensing and Geographic Information System Journal* (annuelle);
  - ii) Publications isolées. État de l'environnement en Asie et dans le Pacifique, 2000; Guide de la lutte antipollution dans les centrales à charbon; Défis écologiques à l'horizon du vingt et unième siècle (2001); Contribution Asie-Pacifique à l'examen décennal du programme Action 21; Indicateurs du développement durable; Financement des projets relatifs à l'utilisation rationnelle de l'énergie dans la région de l'Asie et du Pacifique; Guide pour la promotion d'une consommation énergétique durable; Évaluation des ressources en eau et de la demande d'eau par secteur d'utilisation : compte rendu des travaux de la Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, 1999; Étude d'un cadre directif pour la fusion et la convergence technologiques sur l'autoroute de l'information; et deux études sur les applications des techniques spatiales au développement durable et à la gestion des ressources naturelles;
  - iii) Supports électroniques, audio et vidéo. Mise à jour trimestrielle des pages d'accueil ci-après de la CESAP (World Wide Web) : environnement; énergie; eau et ressources minérales; applications des techniques spatiales au développement durable;
  - iv) Expositions. Expositions annuelles à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau et de la Journée marquant la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles;

- v) Pochette de documentation. Brochures annuelles pour la Journée mondiale de l'eau et la Journée marquant la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles et brochure pour la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*. Collaboration avec des organisations intergouvernementales, notamment la BAsD, les organisations non gouvernementales, les groupes de la société civile et le secteur privé pour l'application des décisions issues de la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique; des organisations intergouvernementales, y compris l'ANASE, la BIMST-EC, l'OCE et l'ASACR, la BAsD et la Banque mondiale, les établissements universitaires, dont l'AIT, les ONG et le secteur privé, pour les questions relatives aux ressources énergétiques; d'autres organisations intergouvernementales, notamment la BAsD, l'ANASE, l'ASACR, le Fonds international pour la mer d'Aral, la Commission du Mékong, le Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques concernant les zones côtières et extracôtières de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, l'OCE, la Commission du Pacifique Sud pour les sciences de la terre appliquées, la Conférence de l'océan Indien sur la coopération en matière maritime, la Sous-Commission de la Commission océanographique intergouvernementale pour le Pacifique occidental, des organisations non gouvernementales dont CITYNET et le secteur privé pour les questions relatives à la mise en valeur durable des ressources forestières, hydrauliques et minérales; des organisations intergouvernementales, y compris le Comité des satellites de télédétection, la Société internationale de photogrammétrie et télédétection et la Conférence asiatique sur la télédétection, pour les questions relatives aux applications des techniques spatiales; la FAO et l'AIEA, pour les questions relatives aux sources d'énergie; des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, y compris le Sous-Comité CAC de la mise en valeur des ressources hydrauliques (accueil de la vingt et unième session en 2000) et le secrétariat de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, pour les questions relatives aux ressources naturelles et à la prévention des catastrophes naturelles; des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, notamment la Réunion interinstitutions du CAC sur les activités spatiales pour les questions relatives aux applications des techniques spatiales; coopération et appui technique et fonctionnel au SPECA, au Comité des typhons et au Groupe d'experts en cyclones tropicaux; organisation et service du Sous-Comité CIRAP pour l'environnement et le développement durable, du Sous-Comité CIRAP pour l'eau et du Sous-Comité CIRAP pour les applications des techniques spatiales au développement durable; et collaboration avec les organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées, notamment le PNUE, pour ce qui est de la mise en oeuvre d'Action 21 et la suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1997;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Services consultatifs à la demande des gouvernements. Missions consultatives portant sur : la planification environnementale stratégique et l'application des conventions sur l'environnement (3); le développement durable et la gestion des ressources énergétiques, les mesures favorisant le rendement énergétique au niveau de la gestion de l'offre et de la demande, et la promotion des techniques d'exploitation des énergies renouvelables (4); la mise en valeur et la gestion des ressources hydrauliques et minérales, la géologie environnementale et la prévention des catastrophes naturelles (4); et le développement des techniques spatiales et leurs applications à l'environnement et au développement durable (2);
  - ii) Formation de groupe
    - a. Séminaires, réunions et ateliers. Coopération environnementale en Asie du Nord-Est (4); prise en compte de l'environnement dans les décisions économiques et sociales, y compris la planification environnementale stratégique (2); application à l'échelon régional des conventions internationales relatives à l'environnement (1); mise en valeur et gestion des ressources hydrauliques et minérales (4); et prévention des catastrophes naturelles, écologie et géologie urbaine (2);

- b. Réunions et ateliers régionaux, sous-régionaux et nationaux : promotion de la mise en oeuvre d'Action 21, notamment en ce qui concerne l'évaluation de l'environnement, la lutte contre la pollution, les indicateurs du développement durable et la gestion environnementale des zones côtières (3); la mise en valeur et la gestion durables de l'énergie, la promotion du rendement énergétique dans l'industrie, le commerce, le secteur résidentiel et/ou le secteur du matériel électrique et la promotion de la coopération régionale en matière de commercialisation des techniques d'exploitation des énergies renouvelables (6); et les applications des techniques spatiales à la gestion des ressources naturelles et la lutte contre les catastrophes naturelles (4);
  - c. Huit réunions de groupes de travail régionaux sur les divers secteurs des applications des techniques spatiales; deux réunions du Forum de concertation pour l'harmonisation des actions régionales concernant les applications des techniques spatiales; deux séminaires régionaux sur le développement des applications des techniques spatiales au titre de la phase II du PRORESPACE (Programme commun minimum);
  - d. Arrangements de coopération technique entre pays en développement (CTPD) destinés à faciliter l'échange d'informations sur le développement durable du secteur énergétique et le transfert de technologie aux fins de la promotion du rendement énergétique et d'une plus large utilisation des sources d'énergie renouvelables; et arrangements de CTPD en matière de mise en valeur et de gestion des ressources hydrauliques et minérales, de prévention des catastrophes naturelles et de gestion de l'environnement;
- iii) Bourses. Vingt bourses de longue durée et 20 de moyenne durée dans le domaine des applications des techniques spatiales;
  - iv) Projets sur le terrain (nationaux, sous-régionaux, régionaux). Quatre projets pilotes sur les applications des techniques spatiales à la gestion des ressources naturelles et à l'atténuation des effets des catastrophes naturelles.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 17.84 Le montant prévu, soit 4 692 500 dollars, qui fait apparaître une diminution de 266 000 dollars, devrait permettre de financer les postes indiqués dans le tableau 17.18, compte tenu : a) du fait qu'un poste P-2 a été transféré au sous-programme 1 et b) de l'effet-report de la suppression de trois postes à la moitié de l'exercice biennal 1998-1999.

##### *Autres dépenses de personnel*

- 17.85 Les crédits demandés au titre de l'assistance temporaire générale pour l'exécution de certaines fonctions administratives n'ont pas été renouvelés.

##### *Consultants et experts*

- 17.86 Les ressources demandées, soit 83 200 dollars, en augmentation de 13 500 dollars, devraient se répartir comme suit : a) 45 100 dollars, faisant apparaître une augmentation de 9 700 dollars, pour couvrir les services de consultants spécialisés dont les compétences ne sont pas disponibles au secrétariat et qui contribueront à l'élaboration de la brochure pour la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement, 2000, ainsi qu'à l'analyse des décisions prises à l'issue de cette conférence afin d'en faciliter l'application et d'identifier les défis à relever à l'aube du XXIe siècle; à l'élaboration et à la mise à jour des pages d'accueil de la CESAP sur les ressources énergétiques et l'environnement, y compris la publication d'informations relatives à la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement, une étude des politiques possibles, des obstacles et des plans d'action recommandés en faveur de la mise en valeur durable des ressources énergétiques dans la région de l'Asie et du Pacifique; des documents d'information sur la rationalisation de l'utilisation et la mise en valeur de l'eau; d'une étude sur l'évaluation des ressources



hydrauliques et la demande en eau; de l'*Atlas of Mineral resources of the ESCAP Region*; de l'*Atlas of Urban Geology*; de la publication *Mineral Resources Assessment, Development and Management*; et à des études sur les applications des techniques spatiales à la mise en valeur et à la gestion durables des ressources naturelles; et b) un montant de 38 100 dollars, faisant apparaître une augmentation de 3 800 dollars, pour couvrir les frais des réunions des groupes spéciaux d'experts sur la planification stratégique pour un avenir énergétique viable : politiques possibles, obstacles et plans d'action sur la rationalisation de l'utilisation et la mise en valeur des ressources en eau; et sur les applications des techniques spatiales relatives au Programme commun minimum.

*Voyages*

- 17.87 Le montant prévu, soit 102 300 dollars, faisant apparaître une augmentation de 19 600 dollars, comprend : a) 64 900 dollars (soit 21 100 dollars de plus que pour l'exercice précédent) au titre des voyages qu'effectueront les fonctionnaires pour assister aux réunions des organes compétents des Nations Unies et d'autres organisations actives dans les domaines de l'environnement, de la gestion des ressources naturelles et des applications des techniques spatiales, à savoir notamment la Commission du développement durable et ses réunions préparatoires, le Comité pour la coordination de la prospection commune des ressources minérales au large des côtes du Pacifique Sud, le Fonds international pour la mer d'Aral, la Commission du Mékong, le Groupe d'experts en cyclones tropicaux, le Comité des typhons, et le Sous-Comité CAC de la mise en valeur des ressources hydrauliques, la Réunion du Comité de coordination interinstitutions sur les activités spatiales, la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection, le Comité des satellites de télédétection et la Conférence asiatique sur la télédétection et de fournir une assistance technique au Groupe de travail du PSEPAC sur une utilisation rationnelle et efficace des ressources énergétiques et hydrauliques; b) 37 400 dollars, faisant apparaître une réduction de 1 500 dollars, pour couvrir les services consultatifs aux gouvernements et consulter les organisations intergouvernementales, y compris la Banque asiatique de développement (BAsD) et les organisations sous-régionales concernées au sujet de la mise en oeuvre d'Action 21 et des décisions issues de la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement; de recueillir des informations et de consulter les gouvernements dans le cadre de la préparation de la contribution régionale à la Commission du développement durable; et de fournir des services consultatifs sur diverses questions relatives à l'environnement et aux ressources naturelles, notamment dans les secteurs des ressources énergétiques et minérales.

*Services contractuels*

- 17.88 Un montant de 45 200 dollars est prévu, en diminution de 3 100 dollars par rapport à l'exercice précédent, pour l'impression des publications ci-après : *ESCAP-UNEP Asia-Pacific Environment Newsletter*; *Energy Resources Development, Electric Power in Asia and the Pacific, 1997 and 1998*; *Atlas of Mineral Resources of ESCAP Region*; *Mineral Resources Assessment, Development and Management Series*; *Mineral Concentrations and Hydrocarbon Accumulations in the ESCAP Region*; *Water Resources Series*; *Asian-Pacific Remote Sensing and Geographic Information Systems Journal*; *Environmental Challenges into Twenty-first Century*; brochure sur la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement, 2000; étude portant sur l'évaluation des ressources hydrauliques et de la demande d'eau par secteur d'utilisation; et compte rendu des travaux de la Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, 1999.

## Sous-programme 6

### Transports, communications, tourisme et développement des infrastructures

Tableau 17.19

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 636,8	3 481,0	52,9	1,5	3 533,9	300,7	3 834,6
Autres dépenses de personnel	–	13,2	(13,2)	(100,0)	–	–	–
Consultants et experts	–	–	43,8	–	43,8	6,4	50,2
Voyages	37,5	47,5	10,4	21,8	57,9	2,8	60,7
Services contractuels	1,0	2,1	4,3	204,7	6,4	0,9	7,3
<b>Total</b>	<b>3 675,3</b>	<b>3 543,8</b>	<b>98,2</b>	<b>2,7</b>	<b>3 642,0</b>	<b>310,8</b>	<b>3 952,8</b>

##### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	–
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
	926,0	400,4	c) Projets opérationnels :	–
	2 540,6	1 653,0	PNUD	–
			Ressources bilatérales et autres	1 854,4
<b>Total</b>	<b>3 466,6</b>	<b>2 053,4</b>		<b>1 854,4</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>7 141,9</b>	<b>5 597,2</b>		<b>5 807,2</b>

Tableau 17.20

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Division des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	2	2	–	–	3	2	5	4
P-4/3	10	11	–	–	4	–	14	11
P-2/1	3	3	–	–	–	–	3	3
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>23</b>	<b>19</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	10	10	–	–	4	3	14	13
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>13</b>
<b>Total général</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>37</b>	<b>32</b>

- 17.89 Le sous-programme 6 couvre les travaux qui ont été menés en 1998-1999 au titre du sous-programme 8, Transports et communications. Il est exécuté par la Division des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel.
- 17.90 L'essentiel des activités qui seront menées au titre du sous-programme 6 s'inscriront dans le cadre du programme d'action régional (phase I) du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique. Elles viseront notamment à répondre aux préoccupations particulières des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement, ainsi que des pays à économie en transition. Le sous-programme comprendra également des activités destinées à prendre en compte les sexospécificités dans les transports et le tourisme. Les activités de l'exercice biennal ont pour but de définir et officialiser les grandes voies de communication ferroviaires, routières et fluviales de la région et d'établir une base juridique pour le trafic international sur ces voies. On escompte des progrès sensibles dans la détermination du tracé de la Route de l'Asie et du chemin de fer transasiatique et dans l'adhésion des pays membres et membres associés de la CESAP aux conventions mentionnées dans la résolution 48/11 de la Commission, en date du 23 avril 1992. On entreprendra des activités visant à sensibiliser davantage les secteurs publics et privés aux différentes solutions possibles, afin d'accroître l'efficacité de la logistique des transports et des installations et services de transport dans la région et de faciliter l'adoption de politiques et de pratiques à caractère commercial.
- 17.91 Pour mieux faire connaître les nouveaux problèmes qui se posent dans le secteur des transports et favoriser l'adoption d'approches participatives aux fins du développement viable des transports dans la région, on mettra à la disposition des décideurs une grande quantité de données et d'informations sur les problèmes de transport et les questions connexes et on conduira des activités de formation de groupe afin de renforcer les capacités nationales. On fournira également une assistance pour renforcer les connaissances de base des décideurs et du grand public concernant les questions d'environnement, de santé et de sécurité dans les transports.
- 17.92 Une assistance sera aussi fournie aux gouvernements membres et membres associés en vue de renforcer les capacités nationales en matière de formulation des politiques et de planification du tourisme et en vue de promouvoir la coopération régionale et sous-régionale en faveur du développement du tourisme.

- 17.93 Une grande partie des produits du sous-programme seront destinés au premier chef aux hauts responsables, conseillers et autres intervenants en mesure de déterminer ou d'influencer les changements d'orientation. Ils donneront lieu à des activités conçues pour aider les responsables sur le terrain à appliquer les programmes et projets. Les produits du sous-programme s'adresseront également aux organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales et à la société civile, ainsi qu'au secteur privé.
- 17.94 Les utilisateurs pourront quant à eux bénéficier de la participation à des réunions intergouvernementales et à des réunions d'experts, ainsi qu'à des voyages d'étude; de la diffusion d'informations sous la forme de publications techniques, de directives, de bulletins d'information et de communications via Internet; du développement de réseaux d'institutions; de l'organisation d'activités de formation de groupe; et de services consultatifs.
- 17.95 Les activités financées au moyen du budget ordinaire seront complétées par des activités financées à l'aide de fonds extrabudgétaires dans différents domaines : diffusion de données et d'informations, études, formation de groupe et services consultatifs destinés à renforcer les capacités nationales en matière de planification des transports et du tourisme. Le personnel financé à l'aide de fonds extrabudgétaires participera à la réalisation d'études techniques dans les domaines relevant de ses compétences, fera des exposés techniques à l'occasion d'activités de formation de groupe et fournira des conseils aux gouvernements membres sur leur demande. Les activités financées à l'aide de fonds extrabudgétaires contribueront à faire progresser la définition et l'officialisation des réseaux de transport régionaux et la constitution d'une base juridique aux transports internationaux sur ces réseaux, à sensibiliser les décideurs aux nouveaux problèmes qui se posent dans les secteurs du transport et du tourisme, et à mettre les pays mieux à même d'y faire face.

#### Réalisations escomptées

- 17.96 On compte avoir obtenu les résultats suivants d'ici à la fin de l'exercice biennal 2000-2001 :
- a) Tracé définitif de la Route de l'Asie et du Chemin de fer transasiatique;
  - b) Sensibilisation accrue à l'utilisation de la Route de l'Asie et du Chemin de fer transasiatique pour le commerce et le tourisme internationaux;
  - c) Adhésion d'un nombre important de pays d'Asie aux conventions énumérées dans la résolution 48/11 de la Commission;
  - d) Progrès dans l'élaboration d'accords sur l'infrastructure régionale des transports et dans l'harmonisation des règles et règlements applicables à la navigation sur le Mékong; amélioration des conditions de la participation du secteur privé à l'exploitation et au développement des infrastructures;
  - e) Sensibilisation accrue des décideurs aux possibilités d'adopter des approches à caractère davantage commercial dans le développement et l'exploitation des installations et des services de transport, y compris en ce qui concerne l'environnement, la santé et la sécurité dans les transports;
  - f) Renforcement de la capacité des planificateurs du secteur du tourisme à formuler des politiques et à mettre au point des plans dans le domaine du tourisme;
  - g) Coopération accrue entre les organismes nationaux chargés du tourisme et les écoles de tourisme.

#### Produits

- 17.97 Les produits et services suivants sont prévus pour l'exercice biennal 2000-2001 :
- a) *Services des organismes intergouvernementaux et des organes d'experts*
    - i) Services fonctionnels des réunions. Douze séances plénières de la Commission et quatre séances en comité; six séances plénières du Comité des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel; 10 séances plénières de la Conférence ministérielle sur les infrastructures;

- ii) Documentation à l'intention des organes délibérants :
  - a. Commission. Rapports annuels du Comité des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel; rapport sur l'application de la résolution 52/9 de la Commission concernant les ponts terrestres en Asie et entre l'Asie et l'Europe; rapports annuels sur la mise en oeuvre du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique;
  - b. Comité des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel. Rapport sur la mise en oeuvre du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique; quatre rapports sur des questions relatives aux transports, aux communications, au tourisme et au développement des infrastructures;
  - c. Conférence ministérielle sur les infrastructures. Cinq rapports sur des questions relatives aux transports, aux communications, au tourisme et au développement des infrastructures;
- iii) Autres services. Réunions de groupes spéciaux d'experts sur la réglementation du secteur des transports et sur le programme d'action régional du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique;
- b) *Autres activités de fond*
  - i) Publications en série. *Review of the Developments in Transport, Communications, Tourism and Other Infrastructures* (publication biennale); *Transport and Communications Bulletin for Asia and the Pacific* (publication annuelle); *ESCAP Tourism Review* (publication annuelle); et *ESCAP Tourism Newsletter* (bulletin d'information annuel);
  - ii) Publications isolées. Directives pour la promotion de la Route de l'Asie; réseau révisé de la Route de l'Asie; restructuration des chemins de fer; développement du Chemin de fer transasiatique; directives révisées concernant les études d'impact sur l'environnement dans le secteur routier; base de données sur la sécurité routière; systèmes de transport intégrés; renforcement des capacités des organes de réglementation concernant les équipements et les services liés aux infrastructures; directives pour l'harmonisation des règles et règlements de navigation; supports de formation concernant le transport multimodal; système de tarification dans le secteur portuaire, politique d'investissement et indicateurs de base du fonctionnement des ports; stratégie maritime régionale concernant la conteneurisation; mise en valeur des ressources humaines dans le secteur maritime; questions de politique générale concernant le développement viable du tourisme; questions de politique générale concernant le développement des infrastructures de tourisme, les investissements dans ce domaine et les moyens de faciliter les voyages; VIH/sida et industrie des transports; et directives concernant l'évaluation et l'atténuation des effets de l'infrastructure et des services de transport sur la propagation du VIH/sida;
  - iii) Productions électroniques, audio et vidéo. Mise à jour trimestrielle de la page d'accueil de la CESAP consacrée aux transports, aux communications, au tourisme et au développement des infrastructures (World Wide Web); mise à jour semestrielle des pages d'accueil de la CESAP (World Wide Web) consacrées au Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique, à la Route de l'Asie et au Chemin de fer transasiatique;
  - iv) Supports techniques à l'intention des utilisateurs extérieurs (base de données, logiciels, etc.). Perfectionnement et mise à jour de la base de données de la CESAP sur les transports et les infrastructures; mise à jour des informations diffusées sur Internet concernant les questions maritimes;

- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Collaboration avec des organisations intergouvernementales, dont : Banque asiatique de développement, Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), Télécommunauté Asie-Pacifique (APT), Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), Coopération économique Bangladesh-Inde-Myanmar-Sri Lanka-Thaïlande (BIMST-EC), Organisation de coopération économique (OCE), Union européenne, secrétariat du Forum, Banque de développement islamique, Commission du Mékong, Organisation pour la collaboration des chemins de fer (OSShD), Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) et Banque mondiale; avec des organismes et des institutions spécialisées des Nations Unies, dont d'autres commissions régionales, la CNUCED, le PNUD, la CNUDCI, l'OIT, l'OACI, l'UIT, l'OMI et l'Union postale universelle; avec des organisations non gouvernementales, dont : Global Infrastructure Fund (GIF), Autorités portuaires de l'ANASE, Association des transitaires de l'ANASE, Association des conseils de chargeurs du Bangladesh, de l'Inde, du Pakistan et de Sri Lanka (ASCOBIPS), Association internationale des ports, Association internationale du Congrès des chemins de fer (AICCF), Union internationale des transports routiers, Association internationale permanente des congrès de navigation (AIPCN) et Conseil mondial du développement (World Development Council); et avec le secteur privé, dont Asia Infrastructure Development Alliance, en vue de la mise en oeuvre du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique, et avec le Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale;
  - ii) Collaboration avec l'Organisation mondiale du tourisme, l'Association de tourisme du Pacifique-Asie (PATA) et d'autres organismes s'occupant de tourisme, en vue de promouvoir le tourisme;
  - iii) Participation à un réseau de centres d'excellence spécialisés dans la planification des transports urbains;
  - iv) Organisation et service du Sous-Comité du CIRAP pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique (Comité interinstitutions pour les questions d'environnement et de développement en Asie et dans le Pacifique);
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs à la demande des gouvernements. Deux missions consultatives sur chacun des thèmes suivants : développement et facilitation des transports terrestres, transport maritime et développement portuaire, logistique internationale et transport multimodal, prévention et soins en rapport avec le VIH/sida dans l'industrie des transports; une mission consultative sur chacun des thèmes suivants : planification participative des infrastructures rurales, approche intégrée de la planification des transports, développement des transports par voie navigable intérieure, renforcement des capacités nationales aux fins du développement du tourisme, assistance technique à l'intégration du transport non motorisé dans les transports urbains;
  - ii) Formation de groupe
    - a. Séminaires et ateliers sur les thèmes suivants : deux sur le développement des infrastructures et la facilitation des transports; un sur le financement de l'investissement et la planification des transports sur les voies navigables intérieures; un sur le développement des infrastructures de tourisme, l'investissement et la facilitation des voyages; et un sur la prévention et les soins en rapport avec le VIH/sida dans l'industrie des transports;
    - b. Ateliers de formation sur l'approche intégrée de la planification des transports;
    - c. Promotion de la participation du secteur privé au développement des infrastructures;
    - d. Séminaires/ateliers au niveau des pays : un sur la planification participative de l'infrastructure rurale et un autre sur l'élaboration des politiques en matière de transports maritimes;

- e. Conférence internationale sur le transport par voie navigable intérieure;
- f. Deux ateliers nationaux et sous-régionaux sur le développement du transport multimodal;
- g. Un séminaire régional sur la gestion portuaire et la commercialisation et un autre sur la planification et le développement du tourisme;
- h. Réunions régionales annuelles sur la promotion du tourisme dans la sous-région du bassin du Mékong et sur la promotion de la coopération en faveur du développement du tourisme et de la formation touristique;
- i. Arrangements relatifs au développement du tourisme et à la formation touristique dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement;
- j. Réunion régionale sur les mécanismes consultatifs destinés aux principaux intéressés du secteur de l'industrie maritime.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Postes*

- 17.98 Le montant demandé (3 533 900 dollars), en augmentation de 52 900 dollars, permettrait de financer les postes figurant au tableau 17.20. Les effectifs prévus tiennent compte : a) du redéploiement d'un poste P-3 auparavant affecté au sous-programme 1, en vue de renforcer les moyens disponibles au titre du sous-programme 6 pour réaliser des recherches et des études sur les incidences socioéconomiques du tourisme, sur l'écotourisme et sur les investissements étrangers dans le secteur du tourisme (le titulaire du poste serait également chargé de mettre au point et de tenir à jour des bases de données qui permettraient de suivre et d'évaluer le développement du tourisme aux niveaux national et régional); et b) des effets différés de la suppression de deux postes au milieu de l'exercice biennal 1998-1999.

#### *Autres dépenses de personnel*

- 17.99 Aucune ressource n'est plus demandée pour l'appui administratif au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions).

#### *Consultants et experts*

- 17.100 Les nouvelles ressources (43 800 dollars) demandées à ce titre se répartiraient de la façon suivante : a) 14 600 dollars pour des services spécialisés non disponibles au secrétariat, en vue de l'élaboration de l'examen biennal de l'évolution dans les domaines des transports, des communications, du tourisme et autres infrastructures (Review of the developments in transport, communications, tourism and other infrastructure); et b) 29 200 dollars pour financer des réunions de groupes d'experts sur la réglementation du secteur des transports et sur le programme d'action régional du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique.

#### *Voyages*

- 17.101 Le montant demandé (57 900 dollars), qui correspond à une augmentation de 10 400 dollars, se répartirait comme suit : a) 40 400 dollars, soit une augmentation de 4 500 dollars, pour financer la participation aux réunions du groupe de travail sur les transports et le passage des frontières (Programme spécial de l'ONU pour l'économie des pays d'Asie centrale), de l'ANASE, de l'OCE, de l'ASACR, des transitaires de l'ASEAN et du Groupe de travail de l'APEC sur les transports; et b) 17 500 dollars, soit une augmentation de 5 900 dollars, pour consulter, aux fins de coordination, la CEA, la CESAO, la CEE, la CNUCED, l'OSSHD, l'Union internationale des chemins de fer, l'Union internationale des transports routiers, la BIMST-EC, l'OMI, les Autorités portuaires de l'ANASE, la PATA (Division Asie et Division Pacifique) et l'Organisation mondiale du tourisme, en vue de renforcer la coopération et la coordination.

#### *Services contractuels*

- 17.102 Un montant estimé à 6 400 dollars et correspondant à une augmentation de 4 300 dollars serait nécessaire pour financer l'impression des publications suivantes : *Review of the Developments in Transport*,

*Communications, Tourism and Other Infrastructure et Transport and Communications Bulletin for Asia and the Pacific.*

## Sous-programme 7 Statistiques

Tableau 17.21

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 315,7	2 111,3	125,9	5,9	2 237,2	290,3	2 527,5
Consultants et experts	27,8	18,0	(0,1)	(0,5)	17,9	2,6	20,5
Voyages	46,3	46,6	(5,7)	(12,2)	40,9	1,9	42,8
Services contractuels	46,4	31,5	5,8	18,4	37,3	5,4	42,7
<b>Total</b>	<b>2 436,2</b>	<b>2 207,4</b>	<b>125,9</b>	<b>5,7</b>	<b>2 333,3</b>	<b>300,2</b>	<b>2 633,5</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	31,6	–	PNUD	–
	735,1	456,2	FNUAP	300,0
	466,3	365,6	Ressources bilatérales et autres	560,4
<b>Total</b>	<b>1 233,0</b>	<b>821,8</b>		<b>860,4</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>3 669,2</b>	<b>3 029,2</b>		<b>3 493,9</b>



Tableau 17.22

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Division de statistique*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	1	1	–	–	–	–	1	1
P-4/3	4	5	–	–	–	–	4	5
P-2/1	2	2	–	–	–	–	2	2
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8</b>	<b>9</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	13	12	–	–	2	2	15	14
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>14</b>
<b>Total général</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>23</b>	<b>23</b>

- 17.103 Le sous-programme 7 couvre les travaux qui ont été menés en 1998-1999 au titre du sous-programme 9 (Statistiques). Il est exécuté par la Division de statistique.
- 17.104 Conformément au mandat de la Commission, les principaux objectifs du sous-programme sont de continuer à faciliter la mise en place de capacités durables dans le domaine des statistiques dans les pays de la région de l'Asie et du Pacifique; de diffuser dans la région, auprès des membres et membres associés de la Commission, des statistiques sociales, économiques et autres qui puissent donner lieu à des comparaisons; et de promouvoir une utilisation efficace des technologies de l'information dans le secteur public. Les principales activités sont les suivantes : a) apporter une assistance et des services fonctionnels et autres au Comité de statistique, qui joue un rôle central dans la promotion et la coordination du développement des statistiques dans la région; b) organiser des activités de coopération technique, notamment des services consultatifs et des séminaires techniques, et diffuser des documents techniques visant à promouvoir le développement des qualifications et l'échange de données d'expérience et de connaissances techniques dans le domaine des statistiques et des technologies de l'information; c) organiser des ateliers et des programmes de formation dans le domaine des statistiques et des technologies de l'information, en particulier en liaison avec les programmes de formation statistique de l'Institut statistique pour l'Asie et le Pacifique; d) organiser, suivre et coordonner à l'échelon régional la mise au point et la révision de normes statistiques ainsi que leur application; e) collecter, compiler et diffuser des données statistiques sur la région et fournir un appui statistique aux travaux d'analyse menés au secrétariat; f) entretenir une collaboration et une coopération étroites avec les organisations régionales, sous-régionales et internationales compétentes en vue d'améliorer la coordination de l'assistance technique en matière de statistique.
- 17.105 Les utilisateurs finals des produits du sous-programme 7 sont les offices nationaux de statistique, les agents de coordination chargés de l'informatisation et des technologies de l'information et les organismes officiels de planification, de suivi et de décision des pays membres et des membres associés; les organisations régionales, sous-régionales et internationales; les organisations non gouvernementales; les instituts nationaux et internationaux; les spécialistes de la recherche et des politiques économiques, sociales, démographiques et environnementales; les entreprises individuelles et les particuliers. Pour exécuter ce sous-programme, le secrétariat prendra dûment en considération les différences de niveaux de développement des pays de la région en matière de statistique et prêtera plus particulièrement attention aux besoins des pays les moins avancés et des pays défavorisés à économie en transition. On fera davantage fond sur le renforcement de la coopération

entre pays et sur une meilleure coordination des apports des pays qui sont les plus avancés sur le plan statistique.

- 17.106 La Commission de statistique de l'ONU, la CESAP et le Comité de statistique de la Commission ont insisté sur l'importance de données pertinentes, de qualité et à jour pour la planification nationale et l'exécution des politiques et des programmes visant à instaurer une croissance économique et un développement social durables. On compte que le secrétariat disposera de fonds extrabudgétaires qui lui permettront de financer des activités visant à renforcer la capacité des pays d'identifier, de produire et de diffuser les données nécessaires à leur développement économique et social et de se doter de politiques plus efficaces en matière de technologies de l'information. Les gouvernements ont été instamment invités par la Commission, de même que dans la Déclaration de Bali sur la population et le développement et par la Conférence internationale sur la population et le développement, à se doter de moyens accrus en matière de production et de diffusion de données sur la population, en donnant notamment la priorité à l'emploi des technologies de l'information modernes. Grâce à des fonds du FNUAP, le secrétariat devrait assister les pays dans leur effort pour améliorer leur capacité de collecter, traiter et diffuser ces données. Cette aide consistera à diffuser des données d'expérience provenant de pays avancés, à faire connaître les meilleures pratiques et à tirer des enseignements de l'expérience afin que les pays en développement puissent progresser sans gaspiller de ressources en tâtonnements.
- 17.107 On compte avoir obtenu les résultats suivants d'ici à la fin de l'exercice biennal 2000-2001 :
- a) Amélioration de la coordination et de la collaboration dans les domaines des normes statistiques et du développement des statistiques dans la région;
  - b) Développement des capacités nationales dans les domaines de l'élaboration de systèmes d'information statistique et de l'utilisation des technologies de l'information.

## Produits

- 17.108 Les produits et services suivants sont prévus pour l'exercice biennal 2000-2001 :
- a) *Service des organismes intergouvernementaux et des organes d'experts*
    - i) Service fonctionnel des réunions. Douze séances plénières de la Commission et quatre séances en comité; et six séances plénières du Comité de statistique;
    - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants
      - a. Commission. Rapport sur les questions relatives aux statistiques; rapport sur les progrès réalisés et les difficultés rencontrées par les membres et les membres associés pour rendre les ordinateurs compatibles an 2000; rapport du Comité de statistique;
      - b. Comité de statistique. Rapport du Groupe de travail d'experts en statistique; rapports sur diverses questions relatives au développement des statistiques, sur l'informatisation du secteur public, sur une présentation intégrée des programmes de travail dans le domaine des statistiques dans la région et sur les activités menées par le secrétariat depuis la onzième session du Comité;
    - iii) Autres services. Une réunion du Groupe de travail d'experts en statistique;
  - b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
    - i) Publications en série. Huit livraisons du Bulletin de statistique (*Statistical Newsletter*); quatre numéros de *Government Computerization Newsletter*; *Annuaire statistique pour l'Asie et le Pacifique*; *Foreign Trade Statistics for Asia and the Pacific*; huit numéros de *Statistical Indicators for Asia and the Pacific*; et *Asia-Pacific in Figures* (publication annuelle);
    - ii) Productions électroniques, audio et vidéo. Mise à jour mensuelle de la page d'accueil de la CESAP sur les statistiques et l'informatisation du secteur public (World Wide Web);

- iii) Expositions. Une exposition pour le Comité de statistique;
  - iv) Jeux de documents d'information. Planches murales sur des statistiques générales;
  - v) Supports techniques à l'intention des utilisateurs extérieurs (bases de données, logiciels, etc.). Données et informations diffusées par voie électronique (CD-ROM, disquettes, etc.); exploitation et tenue du système d'information statistique de la CESAP (ESIS); traitement des demandes ponctuelles d'information statistique émanant d'utilisateurs extérieurs;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*. Collaboration avec des organisations intergouvernementales ne faisant pas partie du système des Nations Unies, notamment le Centre Orient-Occident (East-West Center) et la Communauté du Pacifique; des organisations non gouvernementales, dont l'Institut international de statistique; et des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, dont la Commission de statistique de l'ONU et le Groupe de travail d'experts en statistique, des conférences régionales de statisticiens, des groupes de villes et la Commission Asie-Pacifique de la FAO sur les statistiques agricoles; le Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination (CAC); et appui fonctionnel et technique aux équipes d'appui par pays du FNUAP dans la région et à l'Institut statistique pour l'Asie et le Pacifique;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs à la demande des gouvernements. Deux missions consultatives sur l'analyse et la diffusion des données démographiques et l'utilisation des résultats des recensements; et deux autres missions consultatives sur les aspects organisationnels et institutionnels des services nationaux de statistique et sur la mise en place de systèmes officiels d'information et l'utilisation efficace des technologies de l'information;
  - ii) Formation de groupe. Séminaires annuels sur les aspects organisationnels et institutionnels des services nationaux de statistique et la mise au point de systèmes d'information gouvernementaux et l'utilisation efficace des technologies de l'information; deux ateliers régionaux sur les statistiques socioéconomiques et les statistiques relatives à l'environnement, trois sur différents aspects des statistiques démographiques, y compris sur les applications des sondages, et trois sur différents aspects des statistiques économiques.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 17.109 Le montant prévu (2 237 200 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 125 900 dollars, permettrait de financer les postes indiqués au tableau 17.22. Les effectifs demandés tiennent compte du redéploiement d'un poste P-4 auparavant affecté au sous-programme 4 et destiné à renforcer les moyens mis au service du sous-programme pour promouvoir les capacités nationales en matière de statistiques et la coopération technique dans des domaines essentiels comme les statistiques socioéconomiques et écologiques, conformément à la recommandation formulée par la Commission à sa cinquante-quatrième session, ainsi que du redéploiement d'un poste d'agent local en faveur du sous-programme 2, pour renforcer les services d'appui de la Section des pays les moins avancés.

##### *Consultants et experts*

- 17.110 Le montant demandé (17 900 dollars) se répartirait comme suit : a) 9 600 dollars au titre de services de consultants pour s'assurer le concours de spécialistes non disponibles au secrétariat, en vue de l'élaboration d'une étude statistique et afin d'améliorer les publications statistiques et autres documents, à savoir : étude sur des questions soumises à l'attention du Groupe de travail d'experts en statistique; *Annuaire statistique pour l'Asie et le Pacifique*; *Foreign Trade Statistics for Asia and the Pacific*, *Statistical Indicators for Asia and the Pacific*, *Asia-Pacific in Figures* et planches murales sur des statistiques générales; et b) 8 300 dollars en vue de la réunion du Groupe de travail d'experts en statistique.

*Voyages*

- 17.111 Le montant demandé (40 900 dollars), en diminution de 5 700 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettra de financer les déplacements du personnel, à savoir : a) 35 400 dollars, soit une diminution de 11 200 dollars, au titre de la participation aux réunions des organes compétents de l'ONU et d'autres organisations s'occupant de statistiques, y compris les réunions de la Commission de statistique de l'ONU et du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination; et b) un nouveau montant de 5 500 dollars, qui serait consacré à des consultations et des liaisons à caractère technique avec des organisations régionales et sous-régionales et des groupes d'experts concernant l'informatisation du secteur public et les statistiques.

*Services contractuels*

- 17.112 Un montant estimé à 37 300 dollars et correspondant à une augmentation de 5 800 dollars serait nécessaire pour faire imprimer et relier les publications périodiques et planches murales suivantes (activités prescrites) : *Annuaire statistique pour l'Asie et le Pacifique; Foreign Trade Statistics for Asia and the Pacific; Statistical Indicators for Asia and the Pacific; et Asia-Pacific in Figures.*

## D. Appui au programme

Tableau 17.23

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	21 885,0	21 757,8	(498,6)	(2,2)	21 259,2	4 313,5	25 572,7
Autres dépenses de personnel	361,2	600,7	252,2	41,9	852,9	123,6	976,5
Voyages	24,1	54,9	(5,6)	(10,2)	49,3	2,4	51,7
Services contractuels	191,1	155,7	11,8	7,5	167,5	24,3	191,8
Frais généraux de fonctionnement	4 630,7	3 342,0	60,8	1,8	3 402,8	493,1	3 895,9
Frais de représentation	9,6	10,3	–	–	10,3	1,5	11,8
Fournitures et accessoires	518,6	563,3	(32,5)	(5,7)	530,8	76,8	607,6
Mobilier et matériel	1 204,4	875,0	182,3	20,8	1 057,3	153,1	1 210,4
<b>Total</b>	<b>28 824,7</b>	<b>27 359,7</b>	<b>(29,6)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>27 330,1</b>	<b>5 188,3</b>	<b>32 518,4</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
	1 420,7	1 315,9	ii) Des activités extrabudgétaires	1 040,6
			b) Activités de fond	
			c) Projets opérationnels :	
			PNUD	
	114,7		FNUAP	
	280,9	5 182,4	Sources bilatérales et autres	6 141,1
<b>Total</b>	<b>1 816,3</b>	<b>6 498,3</b>		<b>7 181,7</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>30 641,0</b>	<b>33 858,0</b>		<b>39 700,1</b>

Tableau 17.24

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Division de la gestion des programmes et Division de l'administration*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	2	2	–	–	–	–	2	2
P-5	6	7	–	–	1	–	7	7
P-4/3	38	37	–	–	2	1	40	38
P-2/1	9	8	–	–	–	–	9	8
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>54</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>58</b>	<b>55</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	203	203	–	–	15	14	218	217
Service mobile	1	–	–	–	–	–	1	–
<b>Total</b>	<b>204</b>	<b>203</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>219</b>	<b>217</b>
<b>Total général</b>	<b>259</b>	<b>257</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>277</b>	<b>272</b>

17.113 L'appui au programme comprend la gestion des programmes, les services de bibliothèque, les services de conférence, les services administratifs et les services communs.

**Produits**

17.114 Les activités ci-après seront entreprises au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :

- a) *Gestion des programmes.* La Division de la gestion du programme fournit des services fonctionnels et des services de secrétariat à la Commission, à ses organes subsidiaires et aux réunions du Comité consultatif des représentants permanents et d'autres représentants désignés par les membres de la Commission (CCRP). Elle coordonne la planification, la programmation, le suivi et l'exécution du programme de travail de la Commission, y compris son programme d'activités de coopération technique conformément au mandat de la Commission et à ceux des organismes des Nations Unies de portée mondiale. En outre, la Division aide et conseille le Secrétaire exécutif quant à l'établissement d'une politique cohérente et de directives stratégiques sur la planification du programme et les activités

opérationnelles de la CESAP qui lui permettent de mobiliser, de gérer et d'utiliser les ressources du budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires. La Division apporte également une aide, en ce qui concerne la gestion des ressources extrabudgétaires et l'appui des projets d'assistance technique, aux trois organismes subsidiaires de la CESAP, à savoir le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT), situé à New Delhi, le Centre régional pour la coordination de la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules, dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique, situé à Bogor (Indonésie) et l'ISAP, situé à Tokyo;

- b) *Services de bibliothèque.* Apport de services de bibliothèque et d'informatique, ainsi que de services consultatifs et de formation, concernant le système informatique, au vu du programme de travail du secrétariat de la CESAP, et des besoins du personnel des institutions des Nations Unies à Bangkok et des secteurs public et privé;
- c) *Services de conférence.* Fourniture des services de conférence nécessaires pour les réunions des organes directeurs et d'autres réunions intergouvernementales tenues sous les auspices de la CESAP et fourniture et services d'édition, de traduction, de traitement de texte et d'impression des documents et publications;
- d) *Services administratifs et services communs.* Apport de services administratifs et de services de soutien concernant : la gestion des ressources humaines, l'administration financière et la planification des ressources, ainsi que l'utilisation des services communs pour appuyer l'exécution du programme de travail, notamment sur les points suivants : i) recrutement, placement, organisation des carrières, formation et administration du personnel, services de conseil pour le personnel et services médicaux; ii) coordination générale des budgets, gestion financière, contrôle de gestion et gestion de la trésorerie; iii) services généraux, y compris la gestion des bâtiments, les services de sécurité, les communications, les achats et les transports; et iv) services de traitement électronique de l'information.

#### **Ressources nécessaires (aux taux courants)**

##### *Postes*

- 17.115 Les ressources prévues (21 259 200 dollars), en diminution de 498 600 dollars, doivent servir à financer les postes figurant au tableau 17.24. Le montant de ces ressources s'explique par : a) le reclassement proposé d'un poste P-4 à un poste P-5, correspondant au poste de chef de la Section des services de rédaction et reclassement d'un poste du Service mobile à un poste P-4, correspondant au poste du fonctionnaire chargé de superviser le Service d'appui technique au sein de la Section des services électroniques; b) le redéploiement vers l'extérieur d'un poste P-3 au sous-programme 3 et d'un poste P-2 au sous-programme 4; et c) l'effet différé de la suppression de neuf postes, intervenue au milieu de la période biennale 1998-1999.

##### *Autres dépenses de personnel*

- 17.116 Les ressources prévues (852 900 dollars), en augmentation de 252 200 dollars, se répartissent comme suit : a) 361 400 dollars, soit une augmentation de 159 800 dollars, permettront d'engager du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) pendant les périodes de pointe et de faire face aux frais liés au remplacement des fonctionnaires en congé de maladie prolongé ou en congé de maternité (201 600 dollars) et en outre d'apporter un soutien permanent aux services IMIS après la terminaison d'une installation (159 800 dollars); b) 176 900 dollars (montant inchangé) serviront à payer les heures supplémentaires pendant les périodes de pointe et les sursalaires de nuit; et c) 314 600 dollars, soit une augmentation de 92 400 dollars, permettront de couvrir le coût des services contractuels de sécurité, d'un spécialiste des ressources humaines/conseiller du personnel à temps partiel en application du Bureau de la gestion des ressources humaines et du Comité de coordination entre l'Administration et le personnel, ainsi que d'autres services de secrétariat.

##### *Voyages*

- 17.117 Les ressources prévues (49 300 dollars), en diminution de 5 600 dollars par rapport à l'exercice précédent, sont destinées à financer : a) des voyages en vue de consultations au Siège, avec les instituts de la CESAP

et le Centre des opérations de la CESAP dans le Pacifique à Port-Vila (Vanuatu) concernant la coordination des programmes et la coordination dans les domaines de l'administration, des finances et du personnel; b) les voyages des fonctionnaires des services de conférence qui assistent aux sessions annuelles de la Réunion interorganisations sur les services linguistiques, la documentation et les publications et la Réunion interinstitutions sur la traduction et la terminologie assistées par ordinateur; et c) le voyage du bibliothécaire pour représenter l'ONU/CESAP à certains séminaires régionaux sur les services de bibliothèque/information.

*Services contractuels*

- 17.118 Les ressources prévues (167 500 dollars), en augmentation de 11 800 dollars, sont destinées à financer la formation linguistique; le contrat annuel concernant les services d'aide et de maintenance logicielles, la gestion de la base de données, des applications et des supports logiciels personnalisés; la conception et la mise au point sur une base contractuelle de logiciels permettant d'avoir accès aisément, par l'Internet et par CD-ROM, aux données et aux informations de la CESAP; la conception et la mise au point sur une base contractuelle de modules permettant la présentation directe de données par les pays participants dans le système ESIS; et la seconde phase de la conception et de la mise au point sur une base contractuelle du Système de contrôle des programmes de la CESAP. L'augmentation de 11 800 dollars s'explique par le surcroît de ressources nécessaires pour la formation linguistique et pour les services de traitement des données.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 17.119 Les ressources prévues (3 402 800 dollars), qui font apparaître une augmentation de 60 800 dollars, se répartissent comme suit : a) 999 400 dollars, en augmentation de 10 700 dollars, pour la location et l'entretien des locaux; b) 1 287 500 dollars pour l'éclairage, le chauffage, l'énergie et l'eau; c) 107 200 dollars, en réduction de 38 600 dollars, pour la location de photocopieuses et de véhicules; d) 92 800 dollars pour la location et l'entretien de matériel informatique, l'augmentation de 50 500 dollars servant à couvrir les frais d'entretien des installations câblées du réseau local et aux services d'entretien du matériel pour les serveurs du réseau local; e) 504 300 dollars, soit une diminution de 23 900 dollars, pour les communications (affranchissement, télégrammes, téléphone, télex et valise diplomatique); f) 230 500 dollars, soit une augmentation de 4 300 dollars, pour l'entretien du mobilier et du matériel, y compris notamment la part de la CESAP pour l'entretien et l'appui de l'infrastructure technique du réseau local (dont les serveurs centraux) nécessaires pour appuyer les serveurs centraux de gestion; et g) 181 100 dollars, soit une augmentation de 58 500 dollars, au titre de services divers, dont le fret, les assurances, les frais bancaires et autres services.

*Dépenses de représentation*

- 17.120 Les ressources prévues (10 300 dollars) (montant inchangé) permettront d'organiser des réceptions officielles et notamment la célébration de la Journée des Nations Unies.

*Fournitures et accessoires*

- 17.121 Un montant de 530 800 dollars est demandé pour l'achat de fournitures et accessoires de bureau, de fournitures de reproduction, de livres et fournitures de bibliothèque.

*Mobilier et matériel*

- 17.122 Les ressources prévues à ce titre (1 057 300 dollars), qui font apparaître une augmentation de 182 300 dollars, se répartissent comme suit : a) 80 800 dollars pour le remplacement de mobilier et de matériel de bureau, l'augmentation de 50 400 dollars servant notamment à remplacer des machines à photocopier; b) 784 200 dollars, en augmentation de 181 000 dollars, pour l'acquisition et le remplacement de matériel informatique et du logiciel correspondant; l'augmentation des ressources est destinée à des serveurs et des passerelles additionnels du réseau local, afin de faire face à la demande actuelle des utilisateurs du Secrétariat souhaitant une plus grande capacité de traitement et de stockage et elle est en outre destinée à l'acquisition de nouveaux systèmes en réseau permettant de reconfigurer le réseau local, pour faire face aux encombrements de trafic, mieux assurer la régulation du trafic et réduire les délais de réponse; c) 38 800 dollars pour le remplacement de matériel d'imprimerie et de matériel des services de conférence, soit une réduction de 71 500 dollars; d) 41 900 dollars (montant inchangé) pour du matériel de transport afin de remplacer deux véhicules;

- e) 65 100 dollars, soit une augmentation de 26 900 dollars, pour de l'équipement de communication; et  
 f) 46 500 dollars, soit une réduction de 4 500 dollars, pour d'autre matériel nécessaire, notamment pour l'entretien des bâtiments et la sécurité et du matériel divers, tel que des fontaines réfrigérantes et des armoires vestiaires à l'usage du personnel d'entretien des locaux, etc.

Tableau 17.25

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le CCQAB**

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
<b>Comité des commissaires aux comptes (A/53/5, vol. I, chap. II)</b>	
<p>Le Comité recommande que l'Administration fasse des centres de conférence de la CEA et de la CESAP des centres de coûts distincts et que tous les coûts y afférents leur soient imputés afin de permettre une évaluation plus précise de leur rentabilité (par. 162).</p>	<p>Pendant l'exercice biennal 2000-2001, les activités et services de la CESAP relatifs au Centre de conférences relèveront du chapitre 3 des recettes. Comme suite à l'audit de gestion des centres de conférence et aux entretiens et consultations qui ont suivi, au troisième trimestre de 1998, avec le Bureau des services de contrôle interne et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, une étude de faisabilité des diverses utilisations des centres et de leur rentabilité sera effectuée fin 1999.</p> <p>Entre-temps, la CESAP continuera de maximiser l'utilisation du Centre de conférences. Des comptes de dépenses et de recettes distincts ont été établis pour comptabiliser toutes les dépenses liées au fonctionnement, afin d'évaluer la rentabilité du Centre.</p>
<p>Le Comité recommande que l'Administration de la CESAP veille à affecter aux projets le personnel voulu une fois que les priorités ont été définies (par. 214).</p>	<p>Dans leur examen de la gestion des projets, les commissaires ont évoqué deux cas particuliers, l'un concernant l'amélioration des statistiques relatives aux femmes dans la région de la CESAP, l'autre la création d'un système d'information statistique à la Commission. Le premier projet est aujourd'hui achevé et les deux dernières monographies sont en cours d'impression. S'agissant du second cas, les formalités de recrutement sont bien avancées pour le poste d'administrateur de la base de données statistiques, dont les services sont indispensables si l'on veut réaliser des progrès sensibles dans la mise en oeuvre du projet. Pour que les ressources voulues soient allouées aux domaines d'activité, le redéploiement des postes financés par le budget ordinaire dans le contexte de la restructuration et des exercices budgétaires de la CESAP a été entrepris en deux phases, la première ayant pris fin le 15 juillet 1998. Ce redéploiement traduisait les priorités exprimées par les États Membres dans leur réponse au questionnaire distribué en février 1997, c'est-à-dire qu'un plus grand nombre de postes financés par le budget ordinaire a été alloué aux activités relatives au développement du tourisme et à celles concernant les statistiques, domaine visé par les deux projets susmentionnés (voir aussi, plus bas, la réponse à la recommandation formulée par le CCQAB au paragraphe V.6 de son rapport).</p>
<b>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/52/7/Rev.1, chap. II, titre V)</b>	
<p>Le Comité recommande que le mode de présentation des programmes d'activités des commissions régionales soit revu afin de délimiter plus clairement les activités de fond par rapport à l'appui au programme et d'harmoniser la présentation des budgets (par. V.4 et V.44).</p>	<p>Le mode de présentation du programme d'activités des commissions régionales a été harmonisé dans le présent projet de budget-programme en ce qui concerne les éléments «Direction exécutive et gestion» et «Appui au programme». Dans chaque chapitre relatif à une commission régionale, la partie «Direction exécutive et gestion» comprend désormais les activités et prévisions de dépenses concernant le Bureau du Secrétaire exécutif, le Secrétariat de la Commission et l'unité/structure chargée de l'information. De la même façon, la partie «Appui au programme» comprend les activités et prévisions de dépenses concernant a) les services administratifs et les services communs (y compris planification des programmes, budget et finances); b) les services de conférence et de bibliothèque; et c) la gestion de la coopération technique. Le mode de présentation des éléments relatifs aux organes directeurs et au programme de travail, uniformisé depuis toujours, n'a pas été modifié.</p>



Le Comité note que le montant des ressources proposées pour l'appui au programme par certaines commissions régionales continue d'être élevé par rapport aux ressources demandées au titre du programme de travail. À cet égard, le Comité réitère l'avis qu'il avait formulé au paragraphe V.7 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 (A/50/7), à savoir que le montant des ressources demandées au titre de l'appui au programme aurait dû être très inférieur et que les ressources ainsi rendues disponibles auraient dû financer des activités de fond (par. V.5).

Les projets de budget des commissions régionales devraient indiquer plus clairement la mesure dans laquelle les organes intergouvernementaux ont examiné les programmes de travail des commissions et leurs divers problèmes organisationnels et institutionnels, y compris les structures intergouvernementales. Ils devraient préciser les incidences financières résultant des examens intergouvernementaux ainsi que la réaffectation proposée, dans le même chapitre du budget, des ressources libérées à d'autres activités prioritaires. Toute augmentation des ressources nécessaires résultant d'examen intergouvernementaux devrait être également indiquée dans les projets de budget (par. V.6).

Le budget-programme de la CESAP pour l'exercice biennal 2000-2001 prévoit de redéployer, comme il a été proposé, deux postes d'administrateur financés par le budget ordinaire (1 P-3 et 1 P-2) de l'appui au programme aux domaines d'activité, de manière à allouer davantage de ressources provenant du budget ordinaire aux activités de fond. Les ressources demandées au titre de l'appui au programme de la CESAP doivent couvrir le coût des services de conférence et des services communs, qui relèvent clairement des divisions organiques. S'agissant des services communs, les dépenses concerneront, notamment, le matériel informatique et le matériel de bureau, le mobilier, les fournitures de bureau et fournitures diverses, les communications, l'entretien des bureaux et des bâtiments et l'éclairage, le chauffage, l'énergie et l'eau. On a envisagé la possibilité de décentraliser, de l'appui au programme à chaque domaine d'activité, le coût des services communs. Toutefois, afin d'assurer la rentabilité et l'utilisation optimale du montant modeste des ressources destinées à couvrir les dépenses autres que les dépenses de personnel et de réduire la charge de travail administratif des divisions organiques, la CESAP a décidé de continuer à gérer de façon centralisée les dépenses de services communs au titre de l'appui au programme.

Les organes délibérants compétents ont examiné le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2001 relatif aux sous-programmes 1, 3, 4, 5, 6 et 7 entre septembre 1998 et mars 1999. La CESAP ayant décidé, par sa résolution 53/1 du 30 avril 1997, de ramener de cinq à trois jours ouvrables la durée de leurs réunions, les comités ont étudié le programme de travail les intéressant sous l'angle du domaine d'activité concerné et non du produit à exécuter. Le Comité consultatif des représentants permanents (CCRP) a examiné le programme de travail de la CESAP le 28 janvier 1999, lors de sa session ordinaire, et le réexaminera à sa cinquante-cinquième session, prévue du 22 au 28 avril 1999.

Les réponses des gouvernements au questionnaire de 1997 sur l'allocation à la CESAP de ressources prélevées sur le budget ordinaire pour financer le programme de travail 1996-1997, ainsi que les mandats et priorités que la Commission a ensuite arrêtés en 1997

et 1998, prévoyaient expressément le prélèvement de ressources supplémentaires sur le budget ordinaire pour financer les activités suivantes : a) statistiques; b) tourisme; c) travaux de recherche et d'analyse sur les causes et les effets (tant économiques que sociaux) de la crise financière et les mesures à prendre pour les surmonter; et d) application régionale de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP. Des ressources plus importantes ont été proposées dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 pour financer les dépenses de personnel et autres dépenses.

Le Comité recommande que, dans les prochains projets de budget, les publications prévues à l'initiative des secrétariats, y compris les études devant être réalisées par des consultants, soient clairement identifiées en tant que telles et que les utilisateurs escomptés des publications des Nations Unies soient indiqués de façon plus précise, qu'il s'agisse ou non de publications périodiques. Le Comité réitère également l'avis qu'il avait formulé au paragraphe 76 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997, à savoir que le Secrétariat devrait transmettre aux organes intergouvernementaux compétents les données suivantes pour chaque publication : nombre d'exemplaires, type de publication, coût, public visé, date prévue de publication, date de la première demande de publication, auteur de la demande et date et auteur de la dernière révision (par. V.7).

Le Comité appelle l'attention sur les commentaires et observations qu'il avait formulés au paragraphe 83 du chapitre I et souligne également que les ressources demandées pour des consultants dans les prochains projets de budget devraient être calculées conformément aux directives que l'Assemblée générale pourrait arrêter à la suite de son examen du rapport sur les principes directeurs détaillés devant régir l'emploi de consultants, que le Secrétaire général doit présenter conformément au paragraphe 4 de la section VI de la résolution 51/226 de l'Assemblée, en date du 3 avril 1997 (par. V.8).

Le Comité consultatif recommande que la description de la coopération internationale et de la coordination et de la liaison interinstitutions soit considérablement améliorée afin que les États Membres puissent mieux se rendre compte des liens qui existent

entre ces activités et d'autres activités quantifiables et/ou identifiables décidées par les organes délibérants et de la contribution qu'elles apportent à ces dernières (par. V.10).

Le Comité consultatif note que les ressources demandées au titre des frais de voyage dans les projets de budget de la CESAP, de la CEE et de la CEPALC font paraître des taux de croissance divers. Il rappelle qu'il avait fait observer précédemment que, grâce aux innovations technologiques et à la possibilité de disposer d'informations en ligne, les dépenses dans ce domaine pouvaient, dans certains cas, être considérablement réduites (voir A/50/7, par. V.8). Le Comité réaffirme sa position en la matière et demande que des mesures supplémentaires soient prises pour réduire les frais de voyage prévus dans les futurs budgets de la CESAP, de la CEE et de la CEPALC (par. V.11).

Depuis le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999, la CESAP classe ses publications en série et ses publications isolées dans deux catégories, celles qui sont prescrites et celles qui ne le sont pas. En outre, elle a réduit le nombre de ses publications non prescrites pour l'exercice biennal 2000-2001 afin de rationaliser son programme de publication. En mai 1997, le CCRP a chargé un groupe de travail officieux à composition non limitée d'effectuer, notamment, des examens approfondis des publications en série de la Commission pour 1998-1999. En août 1997, le Groupe de travail a examiné les caractéristiques de chacune des 41 publications en série, y compris les éléments suivants : texte portant autorisation, lectorat visé, enquête auprès des lecteurs, source de financement (coûts directs), dates de publication au cours des cinq dernières années, diffusion et stock, et nombre de numéros vendus, le cas échéant. Comme suite à cet examen, l'enquête auprès des lecteurs a été rendue obligatoire pour toutes les publications de la CESAP et le Comité des publications, qui avait été créé en 1993 mais ne s'était pas réuni depuis le début de 1994, a été reconstitué. Les gouvernements des membres et des membres associés ont été informés des conclusions de l'étude lors de la cinquante-quatrième session de la Commission, tenue en avril 1998. Le Comité des publications a achevé le projet de guide des activités de publication de la CESAP, dont l'objet est d'aider les États membres à préparer des publications et de contribuer au renforcement général de la qualité des publications.

La CESAP a examiné les besoins relatifs aux services de consultants dans le présent projet de budget-programme et s'est assurée que le montant des ressources demandées a été réduit au minimum pour financer les services spécialisés non disponibles au secrétariat et les produits/activités prescrits.

Les propositions budgétaires de la CESAP pour l'exercice biennal 2000-2001 contiennent une description complète de la coopération internationale et de la coordination et de la liaison interinstitutions. Les voyages nécessaires au titre de ces activités sont quantifiés et les sources de financement sont définies dans chaque annexe au projet de budget présenté par la Commission au Siège.

L'Assemblée générale et la Commission ont demandé à la CESAP qu'elle contribue aux nouveaux programmes des institutions régionales, comme le BIMST-EC et le Programme spécial pour l'économie des pays d'Asie centrale, pour lesquels des ressources supplémentaires au titre des voyages sont nécessaires.

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Le Comité se félicite de l'intention de la Commission d'accroître la diffusion d'informations par voie électronique. Il espère que le prochain projet de budget de la CESAP rendra compte des économies et autres avantages résultant de la diffusion de l'information par voie électronique (par. V.46).

Pendant l'examen susmentionné du programme de publication de la CESAP pendant l'exercice biennal 1998-1999, un certain nombre de gouvernements des pays membres et membres associés de la Commission, en particulier ceux des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement, se sont déclarés vivement préoccupés par l'évolution du mode de diffusion de l'information, des publications imprimées aux publications électroniques (c'est-à-dire l'Internet). Ils ont rappelé qu'une grande partie du public visé dans ces pays n'était pas encore suffisamment équipée du matériel informatique nécessaire. Ils ont donc prié le secrétariat de faire en sorte de satisfaire les besoins des utilisateurs de base des publications techniques de la CESAP dans ces pays.

**Bureau des services de contrôle interne (A/52/776)**

Le Bureau a recommandé que, dans le contexte de la réorganisation progressive des travaux de la Commission sur une base thématique, la CESAP assure en permanence la qualité et la pertinence de ses publications. Au moment où le rapport a été publié, on attendait encore la réponse de l'administration de la CESAP (par. 25).

En décembre 1997, le Secrétaire exécutif a reconstitué le Groupe de travail des publications sous le titre de «Comité des publications de la CESAP». Il a également demandé que l'on intensifie les enquêtes auprès du lectorat, dans le cadre de toutes les publications de la Commission, afin d'en évaluer la pertinence et l'intérêt pour les groupes cibles. Il s'agissait de rationaliser le programme de publications de la CESAP dans le contexte des réformes de l'Organisation des Nations Unies et de veiller à ne produire que des publications de qualité dans les meilleurs délais et de la manière la plus économique possible.

Le Comité des publications a constitué trois groupes de travail chargés d'examiner les différents aspects de ses travaux : a) publications et questions connexes – services communs d'impression, vente de publications, listes d'adresses, publication assistée par ordinateur, utilisation efficiente des crédits destinés à l'impression, diffusion électronique et enquêtes auprès du lectorat; b) examen et actualisation des directives élaborées en 1993;

c) contrôle de la qualité. Le Comité s'est réuni 13 fois en 1998 et a achevé son rapport, qui consiste dans une récapitulation des recommandations qui se sont dégagées de l'analyse effectuée par les trois groupes de travail. Il contient aussi un projet de guide des activités de publication de la CESAP, ouvrage de référence qui a pour objet d'aider les fonctionnaires de la CESAP à préparer les publications et à en améliorer la qualité d'une manière générale.

Les points essentiels des recommandations du Comité sont les suivants :

- a) marche à suivre pour institutionnaliser l'examen critique collégial;
- b) indication du nom des consultants auteurs des documents, ce qui devrait les inciter à produire des documents de la meilleure qualité possible;
- c) attribution de davantage de responsabilités et de crédibilité aux fonctionnaires directement intéressés, en plus de la responsabilité générale des chefs de division;
- d) examen périodique, par le Cabinet du Secrétaire exécutif de la CESAP, de l'ensemble des publications afin d'améliorer les futurs programmes en la matière et de fournir un retour d'information aux divisions intéressées;
- e) attribution d'une importance particulière au guide, qui devrait servir de manuel pour la production de documents de qualité;
- f) informatisation des travaux de publication aux fins d'économie de temps et de ressources;
- g) examen critique périodique, en consultation avec les divisions intéressées, de la liste d'adresses de la CESAP pour les publications destinées à la vente, afin de l'actualiser et de la rationaliser;
- h) évaluation et normalisation, dans la mesure du possible, des enquêtes auprès du lectorat, offre d'incitations aux lecteurs et destinataires visés afin qu'ils fournissent un retour d'information, et communication avec le Service des publications de l'ONU aux fins de retour d'information sur les ventes des publications de la CESAP.

Le rapport du Comité des publications et le projet de guide ont été soumis à l'approbation du Secrétaire exécutif en janvier 1999.

*Résumé de la  
recommandation*

Le Bureau a recommandé à la CESAP de créer dans les plus brefs délais des fonds d'affectation spéciale pour lesquels des contributions ont déjà été reçues, de clore les comptes de tous les projets terminés et de déterminer l'usage qu'il convenait de faire des soldes non utilisés, en consultation avec les donateurs. L'administration de la CESAP n'avait pas encore donné sa réponse lors de l'établissement du rapport (par. 42).

Le Bureau a recommandé à la CESAP de créer, au sein de la Section des services électroniques, un groupe autonome chargé de la sécurité de l'environnement informatique de la Commission. Il lui a aussi demandé de mettre au point un plan de reprise du traitement après un sinistre afin que la fiabilité du système réponde aux impératifs de la Commission comme à ceux du Siège (par. 69).

*Suite donnée à la  
recommandation*

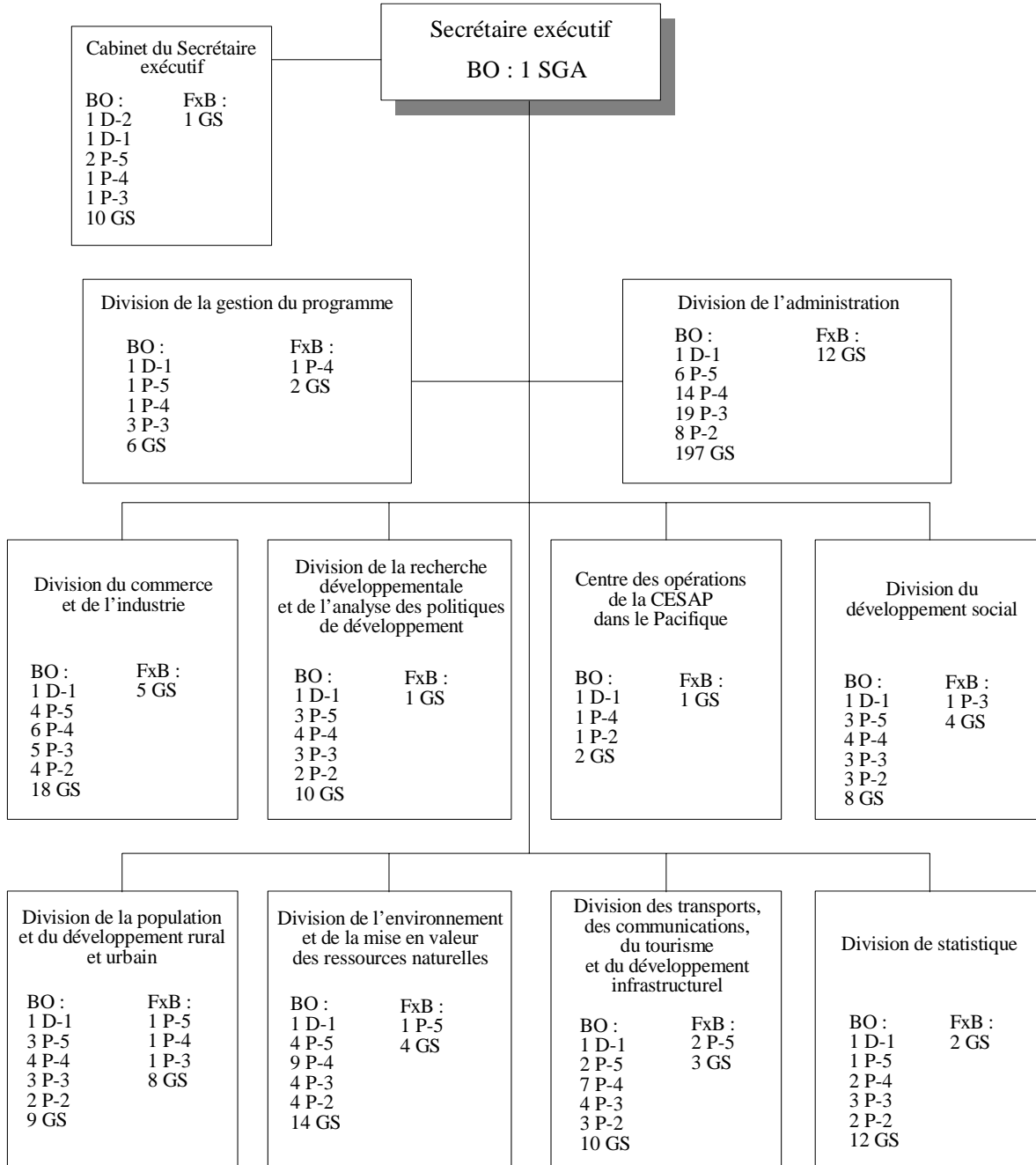
La CESAP souscrit entièrement à la recommandation du Bureau pour ce qui est de la nécessité de programmer dans les meilleurs délais les fonds extrabudgétaires disponibles en vue de l'exécution de certains projets et activités en consultation avec les donateurs intéressés. Ces fonds sont les suivants : nouvelles contributions annuelles de donateurs, économies réalisées sur des projets achevés financés au moyen des contributions annuelles d'exercices antérieurs et intérêts au titre de chaque programme de donateurs.

Il convient de noter que, si les contributions prévues peuvent être annoncées par les donateurs au cours de la session annuelle de la Commission (qui se tient normalement en avril), le versement de ces contributions est généralement effectué vers la fin de l'année. Ces contributions annoncées sont toutefois censées être utilisées au cours de l'exercice suivant. Afin d'accélérer la programmation, la CESAP formule désormais chaque année les projets extrabudgétaires, normalement entre mai et août, sur la base des contributions annoncées par les donateurs au cours de la session annuelle. Les ensembles de propositions de projet ainsi élaborés sont ensuite soumis à l'examen et à l'approbation des différents donateurs traditionnels pour être exécutés au cours de l'exercice suivant.

En 1997, la CESAP a pu également obtenir la coopération et l'appui de l'un de ses principaux donateurs traditionnels (Japon) pour accélérer sa procédure d'examen et d'approbation, grâce à quoi les nouvelles propositions de projet ont pu être approuvées à la fin de décembre 1997 et en janvier 1998. Auparavant, la CESAP ne recevait l'approbation requise qu'en mai de l'année suivante. L'ensemble de la programmation s'est ainsi trouvé considérablement accéléré. La CESAP continuera de chercher à accélérer la programmation des fonds extrabudgétaires dans le cadre des autres programmes de donateurs.

Il est proposé de reclasser un poste du Service mobile à P-4 pour remplir les fonctions qu'appelle l'application de ces recommandations.

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**  
**Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2000-2001**



Note : SGA : Secrétaire général adjoint; GS : agent des services généraux; BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires.

---

## Chapitre 18

### Développement économique de l'Europe

(Programme 16 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)

#### Vue d'ensemble

- 18.1 Le programme relève de la Commission économique pour l'Europe (CEE).
- 18.2 Le programme de travail qui sera exécuté par la Commission pendant l'exercice biennal 2000-2001 est conforme aux objectifs généraux du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 tel que révisé (A/53/6/Rev.1), qui comprend huit sous-programmes. Le plan à moyen terme révisé tient compte du processus global de réforme entrepris par la CEE ces deux dernières années. Certains éléments du processus de réforme ont déjà été décrits dans le programme de travail de la CEE pour l'exercice biennal 1998-1999. C'est le cas, notamment, de la suppression de l'ancien sous-programme 8, Industrie et technologie (document A/52/6/Rev.1, vol. II, par. 18.15). Les autres éléments de la réforme qui apparaissent dans le programme de travail de l'exercice biennal 2000-2001 décrit ci-après portent notamment sur l'intégration de l'ensemble de l'ancien sous-programme 4, Facilitation du commerce, dans le nouveau sous-programme 6, Développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise.
- 18.3 Conformément au Plan d'action adopté par les pays membres de la CEE en avril 1997, tous les organes subsidiaires principaux ont défini des priorités dans leurs programmes d'activités respectifs; le Groupe d'experts du programme de travail a examiné ces programmes et n'a recommandé aucune modification de leur orientation ou de la répartition des ressources entre les sous-programmes. Les recommandations du Groupe d'experts, qui s'est réuni à l'automne 1998, ont été approuvées par la Commission en décembre 1998. Il en est dûment tenu compte dans les propositions formulées dans le présent chapitre.
- 18.4 La CEE a pour principal objectif d'élaborer des principes, des systèmes d'information et des instruments qui aident tous les pays de la région à mieux se comprendre et à entretenir les uns avec les autres, malgré leur diversité, des relations économiques plus harmonieuses. Elle agit de concert avec d'autres organes intergouvernementaux actifs en Europe ainsi qu'avec les principaux acteurs non gouvernementaux, notamment des entreprises, les autorités locales et des organisations non gouvernementales. La CEE s'intéresse particulièrement aux groupes de pays qui ont moins avancé sur la voie de la transition vers une économie de marché ou dont l'économie a souffert de conflits.
- 18.5 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, la CEE continuera à produire des statistiques, des informations et des analyses concernant tous les pays de la région et leur interdépendance croissante. Ces travaux permettront de mieux appréhender les grandes questions économiques et serviront de base aux discussions de politique générale que tiendront les États membres dans le cadre de la session annuelle de la Commission, à laquelle la réforme a donné un nouveau souffle.
- 18.6 Les activités normatives viseront essentiellement à promouvoir l'application des conventions, normes et règles de la CEE, en particulier en offrant un appui aux pays en transition. La CEE continuera en outre à élaborer, en collaboration avec les acteurs économiques intéressés, des conventions, des normes, des règles et des directives.
- 18.7 Pour compléter et appuyer les activités de base citées ci-dessus, la CEE continuera d'entreprendre des activités d'assistance technique, qui prendront essentiellement la forme de services consultatifs et d'ateliers organisés dans le cadre de groupes sous-régionaux et d'initiatives sous-régionales, cette approche offrant l'avantage de permettre la diffusion des meilleures pratiques et d'être avantageuse en raison de son effet multiplicateur sur les pays bénéficiaires.
- 18.8 La diffusion d'informations précises sur tous les pays membres devrait offrir aux décideurs du secteur public comme du secteur privé une base pour la prise de décisions, faciliter l'analyse des grands événements économiques mondiaux et leur impact sur la région de la CEE et favoriser une meilleure compréhension entre

les pays de la région. Elle devrait aussi amener davantage de pays à ratifier et à mieux appliquer les normes et conventions, en particulier en modifiant leur législation. L'adoption de nouvelles conventions, normes et règles devrait, elle aussi, renforcer les liens entre les différents pays de la région.

- 18.9 La CEE coopérera avec d'autres organisations internationales actives en Europe, en particulier les institutions régionales et les groupements sous-régionaux. Cette coopération s'appuiera sur les complémentarités en termes de composition gouvernementale, de mandat et d'approche des questions présentant un intérêt commun. Afin d'éviter les doubles emplois, elle tiendra également compte des avantages reconnus des organisations concernées.
- 18.10 Le Plan d'action adopté par les pays membres de la CEE en avril 1997 définit l'intégration des femmes comme une question intersectorielle à prendre en compte dans les orientations stratégiques de la CEE. Tous les organes subsidiaires principaux ont été priés de tenir compte de cet élément lors de la planification et de l'exécution de leurs activités.
- 18.11 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour ce chapitre s'élèvent à 43 590 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 40 500 dollars par rapport à l'exercice biennal précédent. Les modifications dans la répartition des ressources, présentées au tableau 18.1 ci-après, peuvent être résumées comme suit :
- a) La diminution de 208 100 dollars des ressources prévues au titre de la direction exécutive et de l'administration s'explique par la réaffectation du personnel et d'autres ressources de l'Unité de coordination des activités opérationnelles à l'appui au programme. Cette réaffectation est compensée en partie par l'addition d'un poste P-2 transféré de l'appui au programme pour renforcer le Bureau du Secrétaire exécutif dans ses fonctions de direction et de supervision, la création d'un poste P-4 pour la planification et l'exécution de toutes les activités d'information de la CEE et de ses organes subsidiaires, le reclassement d'un poste P-3 à P-4 pour le suivi et l'évaluation des programmes, la coordination interorganisations, le suivi des conférences mondiales et l'intégration de la question des femmes, et une augmentation de 12 300 dollars des ressources prévues au titre des services contractuels de traduction, d'impression et de brochage des publications et brochures d'information;
  - b) La diminution de 265 600 dollars des ressources prévues au titre du programme de travail résulte d'une diminution de 397 800 dollars des ressources prévues au titre des subventions et contributions pour l'informatique, les télécommunications, le stockage des données et autres services spécialisés fournis à la CEE et d'une diminution de 23 900 dollars des ressources prévues au titre des voyages. Ces diminutions sont contrebalancées en partie par une augmentation de 81 000 dollars des ressources demandées au titre des postes en raison du reclassement proposé de deux postes P-3 à P-4, une augmentation de 15 000 dollars des ressources demandées au titre des consultants et experts, pour couvrir les besoins liés à l'élaboration d'un certain nombre de publications spécialisées, une augmentation de 40 100 dollars des ressources prévues au titre des services contractuels pour la production en sous-traitance de certaines grandes publications de la CEE comme *L'étude sur la situation économique de l'Europe*, et une augmentation de 20 000 dollars des ressources prévues au titre des fournitures et accessoires, due principalement à l'accroissement des coûts des services d'information électronique et des abonnements;
  - c) L'augmentation de 514 200 dollars des ressources demandées au titre de l'appui au programme s'explique par des augmentations correspondant au transfert à l'Unité de coordination des activités opérationnelles de postes [1 D-1, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)] de la direction exécutive et de l'administration et le reclassement du poste P-4 du Chef du Groupe de l'administration et des services de conférence à P-5. Ces augmentations sont compensées en partie par des diminutions liées au redéploiement d'un poste P-2 à la direction exécutive et l'administration et à la diminution des ressources demandées au titre des services contractuels et des frais généraux de fonctionnement.

18.12 On estime qu'au cours de l'exercice biennal, des fonds extrabudgétaires d'un montant de 9 828 500 dollars seront utilisés pour compléter les ressources du budget ordinaire, essentiellement pour financer l'organisation d'ateliers, de séminaires et de colloques pour les pays de la région, et en particulier les pays en transition, pour appuyer la mise en oeuvre des conventions sur l'environnement adoptées dans le cadre de la CEE, pour appuyer les accords de coopération en matière de transport signés par différents États membres de la CEE, et pour diffuser les meilleures pratiques et encourager les contacts dans les secteurs de la maîtrise de l'énergie, du bois, du commerce et autres.

Tableau 18.1

**Prévisions de dépenses, par grande rubrique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
Direction exécutive et administration	2 636,3	3 375,7	(208,1)	(6,1)	3 167,6	58,1	3 225,7
Programme de travail	37 002,5	36 308,6	(265,6)	(0,7)	36 043,0	581,0	36 624,0
Appui au programme : administration et services communs	4 112,4	3 865,3	514,2	13,3	4 379,5	61,4	4 440,9
<b>Total</b>	<b>43 751,2</b>	<b>43 549,6</b>	<b>40,5</b>	<b>-</b>	<b>43 590,1</b>	<b>700,5</b>	<b>44 290,6</b>



2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
114,6	484,8		b) Activités de fond :	493,6
			Fonds d'affectation spéciale pour les établissements humains	
87,3	165,0		Fonds d'affectation spéciale pour le financement de l'application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance	168,4
2 927,0	4 379,5		Fonds d'affectation spéciale «rendement énergétique 2000»	4 422,8
350,4	406,8		Fonds d'affectation spéciale pour l'étude de la CEE sur les tendances et perspectives à long terme du bois	389,9
12,3	22,6		Fonds d'affectation spéciale pour les applications de la télématique à l'administration, au commerce et aux transports	56,5
5,6	42,4		Fonds d'affectation spéciale pour l'aide aux pays en transition	75,7
647,1	849,1		Fonds d'affectation spéciale pour la réunion régionale de la CEE préparatoire à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes	700,6
6,7	–		Fonds d'affectation spéciale pour le financement des examens des résultats obtenus en matière d'environnement et du processus «Un environnement pour l'Europe»	–
228,3	442,1		c) Projets opérationnels :	576,3
1 198,7	1 604,0		FNUAP	–
1 246,2	1 038,3		PNUD	494,3
2 647,8	3 278,0		Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	2 450,4
<b>Total</b>	<b>9 472,0</b>	<b>12 712,6</b>		<b>9 828,5</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>53 223,2</b>	<b>56 262,2</b>		<b>54 119,1</b>

Tableau 18.2

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	41 972,5	40 020,9	394,1	0,9	40 415,0	624,0	41 039,0
Autres dépenses de personnel	146,7	184,5	–	–	184,5	3,4	187,9
Consultants et experts	262,7	376,2	15,0	3,9	391,2	6,9	398,1
Voyages	548,4	622,1	–	–	622,1	30,5	652,6
Services contractuels	162,3	373,7	36,7	9,8	410,4	7,4	417,8
Frais généraux de fonctionnement	93,8	158,5	(27,5)	(17,3)	131,0	2,3	133,3
Dépenses de représentation	15,6	15,6	–	–	15,6	0,2	15,8
Fournitures et accessoires	84,2	115,3	20,0	17,3	135,3	2,6	137,9
Mobilier et matériel	465,0	485,4	–	–	485,4	8,7	494,1
Subventions et contributions	–	1 197,4	(397,8)	(33,2)	799,6	14,5	814,1
<b>Total</b>	<b>43 751,2</b>	<b>43 549,6</b>	<b>40,5</b>	<b>–</b>	<b>43 590,1</b>	<b>700,5</b>	<b>44 290,6</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Objet de dépense	2000-2001 Montant estimatif
	2 508,4	1 443,1	Postes	1 110,8
	591,2	1 805,1	Autres dépenses de personnel	787,4
	390,1	842,5	Consultants et experts	763,7
	626,8	947,2	Voyages	679,0
	399,2	507,1	Services contractuels	233,0
	87,7	213,1	Frais généraux de fonctionnement	199,3
	0,1	–	Fournitures et accessoires	33,0
	88,4	198,5	Mobilier et matériel	112,7
	4 133,8	5 900,5	Subventions et contributions	5 245,0
	646,3	855,5	Dépenses diverses	664,6
<b>Total</b>	<b>9 472,0</b>	<b>12 712,6</b>		<b>9 828,5</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>53 223,2</b>	<b>56 262,2</b>		<b>54 119,1</b>

Tableau 18.3

**Postes nécessaires**
*Programme : Développement économique de l'Europe*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	9	9	–	–	–	–	9	9
P-5	21	22	–	–	1	2	22	24
P-4/3	64	64	–	–	6	1	70	65
P-2/1	18	18	–	–	–	–	18	18
<b>Total</b>	<b>114</b>	<b>115</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>121</b>	<b>118</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	6	6	–	–	–	–	6	6
Autres classes	75	75	–	–	2	2	77	77
<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>81</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>83</b>	<b>83</b>
<b>Total général</b>	<b>195</b>	<b>196</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>204</b>	<b>201</b>

18.13 Les ressources totales de la Commission en 2000-2001 se répartiraient comme suit :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra-budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
Direction exécutive et administration .....	7,2	–
Programme de travail .....	82,8	87,9
Appui au programme .....	10,0	12,1
<b>Total .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

18.14 Contrairement à ce qui se fait pour les autres commissions régionales, les ressources devant couvrir le coût des services administratifs, des services de conférence et des services généraux ne sont pas inscrites dans le budget-programme de la CEE. Les ressources prévues au titre des services administratifs et des services généraux sont regroupées et inscrites au chapitre 27E, Administration (Genève), et les ressources destinées aux services de conférence sont inscrites au chapitre 2, Affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence. C'est donc l'Office des Nations Unies à Genève qui centralise la gestion de ces ressources.

18.15 Pour permettre la comparaison entre commissions régionales, tout en conservant les avantages d'une gestion intégrée et en évitant les doubles emplois, on a récapitulé ci-après les ressources (aux taux courants) que l'Office des Nations Unies à Genève allouera à la CEE au cours de l'exercice 2000-2001 au titre des services administratifs, des services de conférence et des services généraux :

	<i>Dollars É.-U.</i>
Services administratifs et services généraux .....	9 166 100
Services de conférence et de bibliothèque .....	22 524 500
<b>Total .....</b>	<b>31 690 600</b>

## A. Organes directeurs

- 18.16 La Commission, organe subsidiaire du Conseil économique et social, assure la direction d'ensemble des travaux de son secrétariat. Elle se réunira une fois par an pendant trois à quatre jours ouvrables et tiendra également, conformément à la pratique, des sessions officieuses ad hoc d'une journée tous les trois mois selon que de besoin. Elle compte sept organes subsidiaires principaux : le Comité des politiques de l'environnement (sous-programme 1, Environnement), qui se réunira trois jours par an; le Comité des transports intérieurs (sous-programme 2, Transports), qui se réunira trois jours par an; la Conférence des statisticiens européens (sous-programme 3, Statistiques), qui se réunira deux jours et demi par an; le Comité de l'énergie durable (sous-programme 5, Énergie durable) qui se réunira trois jours par an; le Comité du développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise (sous-programme 6, Développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise), qui se réunira trois jours par an; le Comité du bois (sous-programme 7, Foresterie), qui se réunira deux jours et demi par an; et le Comité des établissements humains (sous-programme 8, Établissements humains), qui se réunira deux jours et demi par an.
- 18.17 La Commission a aussi créé un Groupe d'experts du programme de travail, ouvert à tous les États Membres. Ce Groupe se réunit au moins tous les deux ans à l'automne, avant que ne soient élaborées les demandes de crédits à présenter dans le cadre de la préparation du budget-programme, et ce afin de formuler des recommandations concernant les aménagements à apporter au programme de travail de la CEE et des modifications à opérer dans la répartition des ressources. Ces recommandations, adoptées par la Commission, ont été prises en compte lors de l'élaboration des propositions pour le budget-programme au titre du présent chapitre. Par ailleurs, les textes explicatifs concernant les programmes ont été fournis à l'avance aux États membres, dont les observations ont été prises en compte.

## B. Direction exécutive et administration

Tableau 18.4

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>1996-1997 Dépenses</i>	<i>1998-1999 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>2000-2001 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	2 354,1	3 043,8	(220,4)	(7,2)	2 823,4	46,8	2 870,2
Consultants et experts	61,3	84,9	–	–	84,9	1,5	86,4
Voyages	179,8	170,8	–	–	170,8	8,4	179,2
Services contractuels	25,5	60,6	12,3	20,2	72,9	1,2	74,1
Dépenses de représentation	15,6	15,6	–	–	15,6	0,2	15,8
<b>Total</b>	<b>2 636,3</b>	<b>3 375,7</b>	<b>(208,1)</b>	<b>(6,1)</b>	<b>3 167,6</b>	<b>58,1</b>	<b>3 225,7</b>

Tableau 18.5

**Postes nécessaires***Programme : Direction exécutive et administration*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	3	2	–	–	–	–	3	2
P-4/3	2	2	–	–	–	–	2	2
P-2/1	–	1	–	–	–	–	–	1
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	5	4	–	–	–	–	5	4
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
<b>Total général</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>13</b>	<b>12</b>

- 18.18 Le Bureau du Secrétaire exécutif dirige, supervise, gère et oriente l'exécution de tous les sous-programmes du programme de travail de la CEE. Il est notamment chargé des tâches suivantes : élaborer à l'intention du secrétariat technique les principes et directives qui doivent régir l'exécution du programme de travail de la Commission et de ses organes subsidiaires; coordonner l'exécution des programmes de la CEE; formuler, mettre en oeuvre, suivre et évaluer le programme de travail de la Commission conformément aux objectifs du plan à moyen terme et du budget-programme; faire appliquer les résolutions et décisions de la Commission, ainsi que celles de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui ont un rapport avec les travaux de la CEE; donner effet aux instructions du Secrétaire général; orienter la stratégie de planification des programmes et des activités de la CEE de façon à répondre aux priorités et besoins nouveaux et prévisibles des États membres de la région; faciliter le dialogue interorganisations sur les besoins de la région et les possibilités d'y répondre concrètement dans les domaines économique et connexes; diffuser des informations sur les travaux et les activités de la Commission et assurer les relations avec les gouvernements des États membres, les organisations et institutions internationales, les milieux d'affaires, les universités, les autorités locales et les organisations non gouvernementales; revoir de façon continue le programme de travail, la structure et les méthodes de la Commission dans un souci d'efficacité, d'économie et d'utilisation optimale des ressources, en veillant à ce que s'instaurent une coopération et une coordination effective avec d'autres organisations et institutions internationales actives dans le domaine économique, en particulier au niveau sous-régional; appuyer la Commission, son bureau et ses organes subsidiaires, notamment en présentant des rapports à la Commission (en application des décisions prises chaque année à ce sujet par celle-ci ou son bureau) et en examinant les documents établis à l'intention des organes subsidiaires; et assurer la liaison entre le bureau de la Commission et les bureaux des principaux organes subsidiaires.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)***Postes*

- 18.19 Les ressources prévues à cette rubrique (2 823 400 dollars), en diminution de 220 400 dollars, serviront à financer les postes indiqués au tableau 18.5. On propose de transférer le personnel et autres ressources de l'Unité de coordination des activités opérationnelles [1 poste D-1, 1 poste P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)] à l'appui au programme et de transférer un poste P-2 de l'appui au programme pour aider le Bureau du Secrétaire exécutif à rédiger des rapports et des notes d'information, assurer le

secrétariat de la Commission et des réunions ad hoc et assurer le suivi des questions ad hoc. On propose également de créer un poste P-4 pour la planification et l'exécution de toutes les activités d'information de la CEE et de ses organes subsidiaires dans le but de faire mieux connaître le travail de la CEE aux niveaux régional et mondial et de permettre à la CEE d'améliorer la diffusion de ses instruments d'intégration économique (conventions, normes, directives et analyses économiques) afin qu'ils soient mieux compris et utilisés par les pays membres. Les ressources prévues couvrent en outre le reclassement d'un poste P-3 à P-4 pour tenir compte des nouvelles responsabilités liées à la gestion et à la coordination du programme de travail, y compris le suivi et l'évaluation du programme, la coordination interorganisations, le suivi des conférences mondiales et l'intégration des questions relatives aux femmes.

*Consultants et experts*

- 18.20 Les ressources demandées (84 900 dollars) se répartissent comme suit : 18 800 dollars pour financer les services spécialisés fournis par des consultants dans des domaines ne relevant pas des sous-programmes et sur des questions pour lesquelles le secrétariat ne peut fournir de services spécialisés et 66 100 dollars pour le séminaire annuel organisé avant la session de la Commission, qui réunira des économistes des gouvernements, des milieux universitaires et des milieux d'affaires ainsi que des participants d'autres organisations internationales. Conjugué au débat sur les questions économiques qui sera organisé au cours de la session de la Commission, ce séminaire a remplacé, dans le cadre du processus de réforme, les conseillers économiques.

*Voyages*

- 18.21 Le montant demandé (170 800 dollars) doit permettre au Secrétaire exécutif et à ses collaborateurs, y compris son adjoint, de se déplacer pour tenir des consultations avec les différents gouvernements, participer à des réunions intergouvernementales, maintenir des relations avec d'autres organisations internationales, multilatérales et sous-régionales, tenir des consultations avec le Siège et assurer la coordination avec les autres entités des Nations Unies.

*Services contractuels*

- 18.22 Le montant demandé (72 900 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 12 300 dollars, est destiné à couvrir les frais de production en sous-traitance, y compris de traduction, d'impression et de brochage, des publications spécialisées demandées par les principaux organes de la CEE ainsi que l'impression et la conception des couvertures et des brochures d'information, qu'il n'est pas toujours possible de faire traduire et reproduire au secrétariat.

*Frais de représentation*

- 18.23 Le montant demandé (15 600 dollars pour l'ensemble de la Commission) doit couvrir les dépenses de représentation qui seront engagées à l'occasion de grandes réunions ou de réceptions organisées à l'intention de représentants d'États membres et d'organisations internationales.

## C. Programme de travail

Tableau 18.6

### Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Sous-programmes	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
1. Environnement	6 034,4	6 423,4	103,1	1,6	6 526,5	115,1	6 641,6
2. Transports	5 753,6	6 757,4	31,2	0,4	6 788,6	103,3	6 891,9
3. Statistiques	6 159,6	7 744,0	(90,8)	(1,1)	7 653,2	105,8	7 759,0
4. Analyse économique	6 102,6	5 441,2	(259,2)	(4,7)	5 182,0	89,8	5 271,8
5. Énergie durable	3 338,2	2 021,3	62,2	3,0	2 083,5	37,3	2 120,8
6. Développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise	1 603,1	3 210,9	2 708,0	84,3	5 918,9	101,7	6 020,6
7. Foresterie	1 589,1	1 325,8	2,2	0,1	1 328,0	17,9	1 345,9
8. Établissements humains	676,1	642,3	(80,0)	(12,4)	562,3	10,1	572,4
Ancien sous-programme 4, Facilitation du commerce	2 060,6	2 742,3	(2 742,3)	(100,0)	–	–	–
Ancien sous-programme 8, Industrie et technologie	3 685,2	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>37 002,5</b>	<b>36 308,6</b>	<b>(265,6)</b>	<b>(0,7)</b>	<b>36 043,0</b>	<b>581,0</b>	<b>36 624,0</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond :	
	87,3	165,0	Fonds d'affectation spéciale pour les établissements humains	168,4
	2 927,0	4 379,5	Fonds d'affectation spéciale pour le financement de l'application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance	4 422,8
	350,4	406,8	Fonds d'affectation spéciale «Rendement énergétique 2000»	389,9
	12,3	22,6	Fonds d'affectation spéciale pour l'étude de la CEE sur les tendances et perspectives à long terme du bois	56,5
	5,6	42,4	Fonds d'affectation spéciale pour les applications de la télématique à l'administration, au commerce et aux transports	75,7
	6,7	–	Fonds d'affectation spéciale pour la réunion régionale de la CEE préparatoire à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes	–
	–	–	Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux conférences et réunions régionales de la CEE, y compris les réunions préparatoires à des conférences mondiales	–
	228,3	442,1	Fonds d'affectation spéciale pour le financement des examens des résultats obtenus en matière d'environnement et du processus «Un environnement pour l'Europe»	576,3
	1 198,7	1 604,0	c) Projets opérationnels :	–
	1 246,2	1 038,3	FNUAP	494,3
	2 647,8	3 278,0	PNUD	494,3
			Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	2 450,4
<b>Total</b>	<b>8 710,3</b>	<b>11 378,7</b>		<b>8 634,3</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>45 712,8</b>	<b>47 687,3</b>		<b>45 258,3</b>



Tableau 18.7

**Postes nécessaires**
*Programme de travail*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	6	6	–	–	–	–	6	6
P-5	21	21	–	–	1	2	22	23
P-4/3	58	58	–	–	6	1	64	59
P-2/1	15	15	–	–	–	–	15	15
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>107</b>	<b>103</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	4	4	–	–	–	–	4	4
Autres classes	63	63	–	–	–	–	63	63
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>67</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>67</b>	<b>67</b>
<b>Total général</b>	<b>167</b>	<b>167</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>174</b>	<b>170</b>

18.24 Dans le cadre du programme de travail, les ressources prévues se répartiraient comme suit entre les sous-programmes :

<i>Sous-programme</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra-budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
Environnement .....	18,1	57,9
Transports .....	18,8	11,4
Statistiques .....	21,2	5,8
Analyse économique .....	14,4	–
Énergie durable .....	5,8	14,6
Développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise .....	16,4	7,5
Foresterie .....	3,7	0,9
Établissements humains .....	1,6	1,9
<b>Total .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## Sous-programme 1 Environnement

Tableau 18.8

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	5 946,4	6 228,5	119,6	1,9	6 348,1	109,7	6 457,8
Consultants et experts	24,4	35,9	–	–	35,9	0,6	36,5
Voyages	63,6	93,1	(18,5)	(19,8)	74,6	3,6	78,2
Services contractuels	–	8,4	(8,4)	(100,0)	–	–	–
Subventions et contributions	–	57,5	10,4	18,0	67,9	1,2	69,1
<b>Total</b>	<b>6 034,4</b>	<b>6 423,4</b>	<b>103,1</b>	<b>1,6</b>	<b>6 526,5</b>	<b>115,1</b>	<b>6 641,6</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	–
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
			ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond :	
	2 927,0	4 379,5	Fonds d'affectation spéciale pour le financement de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance	4 422,8
	228,3	442,1	Fonds d'affectation spéciale pour les études de performance environnementale et pour un environnement pour l'Europe	576,3
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>3 155,3</b>	<b>4 821,6</b>		<b>4 999,1</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>9 189,7</b>	<b>11 245,0</b>		<b>11 640,7</b>

Tableau 18.9

**Postes nécessaires**
*Sous-programme : Environnement*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	4	4	–	–	–	–	4	4
P-4/3	13	14	–	–	–	–	13	14
P-2/1	2	1	–	–	–	–	2	1
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	10	10	–	–	–	–	10	10
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>Total général</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>30</b>	<b>30</b>

- 18.25 Les activités prévues dans le cadre du sous-programme seront exécutées par la Division de l'environnement et des établissements humains.
- 18.26 Les principaux objectifs du sous-programme sont les suivants : a) promouvoir le développement durable régional conformément à l'Action 21; b) contribuer à l'établissement d'une législation en matière d'environnement dans les pays de la région grâce à l'application des conventions de la CEE relatives à l'environnement et de leurs protocoles; et c) renforcer la capacité des pays en transition d'évaluer leurs problèmes d'environnement et d'améliorer leur gestion de l'environnement.
- 18.27 Afin de réaliser ces objectifs, on entreprendra notamment les activités suivantes : élaboration de la documentation et organisation de réunions, séminaires, ateliers, consultations et missions consultatives aux fins : a) de l'application du Programme de protection de l'environnement pour l'Europe, qui donne suite à la Conférence ministérielle sur l'environnement pour l'Europe, tenue à Århus (Danemark) en juin 1998, et de la préparation de la Conférence ministérielle qui se tiendra en 2002 à Kiev; b) de l'application des conventions de la CEE relatives à l'environnement et de leurs protocoles, et de l'élaboration de nouveaux instruments juridiques régionaux; c) de l'établissement de nouvelles études de performance environnementale dans les pays en transition et de l'application des recommandations formulées à l'intention de ces pays; d) de la mise en oeuvre de projets régionaux de coopération intersectorielle dans des domaines comme les transports et l'environnement, la santé et l'environnement, l'agriculture et l'environnement, la foresterie et l'environnement et l'énergie et l'environnement.

**Réalisations escomptées**

- 18.28 D'ici la fin de l'exercice biennal, les activités susmentionnées permettront de : a) renforcer l'application des conventions de la CEE relatives à l'environnement et de leurs protocoles dans les législations nationales et mieux harmoniser le cadre juridique relatif à l'environnement dans l'ensemble de la région de la CEE; b) sensibiliser davantage l'opinion publique aux problèmes d'environnement et accroître la participation du public à la prise de décisions; c) améliorer la gestion environnementale au niveau paneuropéen et favoriser le développement durable dans la région de la CEE, y compris la prise en compte des questions relatives à l'environnement dans d'autres secteurs de l'économie, en particulier dans les pays en transition; et d) renforcer la coordination et la coopération internationales intersectorielles dans les pays de la CEE.

## Produits

18.29 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits ci-après seront exécutés :

- a) *Services fournis aux organes intergouvernementaux et aux groupes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Comité des politiques de l'environnement
    - a. Services fonctionnels fournis au Comité lui-même (12 réunions); au Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires pour le processus «Un environnement pour l'Europe» (24 réunions) et aux réunions d'étude de performance environnementale (8 réunions);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports sur les travaux des sessions annuelles du Comité; quatre rapports sur le Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires; un rapport concernant la Convention sur l'accès aux informations, la participation du public à la prise de décisions et l'accès à la justice en matière d'environnement; deux rapports sur l'économie de l'environnement et de la santé; sept rapports à l'intention de la Conférence ministérielle sur l'environnement pour l'Europe qui se tiendra en 2002 (publication des rapports en 2001); un rapport à l'intention de l'atelier sur les instruments économiques aux fins de l'intégration des politiques d'environnement et d'énergie; un rapport à l'intention de l'atelier sur les modes de consommation durables et un rapport sur l'initiative européenne en matière de conservation de l'énergie;
  - ii) Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance
    - a. Services fonctionnels nécessaires à l'organe exécutif (18 réunions); au Groupe de travail sur les stratégies (36 réunions); à l'organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (12 réunions); au Groupe de travail des effets (12 réunions); et au Groupe de travail des techniques de réduction de la pollution (8 réunions);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports de l'organe exécutif; 10 rapports d'autres organes subsidiaires créés en vertu de la Convention; 2 rapports sur la modélisation intégrée de l'évaluation; 2 rapports sur les aspects économiques des stratégies de réduction de la pollution atmosphérique; 2 rapports sur les données concernant les émissions; 2 rapports sur la modélisation des polluants atmosphériques; 2 rapports sur les dégâts causés aux forêts et 2 rapports sur les effets de la pollution atmosphérique sur la santé; et 1 rapport sur les 20 années de travaux réalisés dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance; 1 rapport sur le Protocole multipolluants/multieffets, 1 rapport sur les grandes stratégies d'examen et 1 rapport sur les directives concernant les techniques de réduction des oxydes d'azote, des composés organiques volatiles et des produits ammoniacés;
  - iii) Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux
    - a. Services fonctionnels fournis aux réunions des Parties à la Convention (7 réunions); au Groupe de travail de la gestion de l'eau (14 réunions); au Comité européen sur l'environnement et la santé (8 réunions); aux réunions des pays signataires du Protocole sur l'eau et la santé (14 réunions); au Groupe de travail sur l'eau et la santé (18 réunions); et aux réunions intergouvernementales sur la gestion des eaux transfrontières en Europe (7 réunions);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport de la Réunion des Parties; deux rapports du Groupe de travail de la gestion de l'eau; huit rapports d'autres organes subsidiaires créés en vertu de la Convention; un rapport sur les directives concernant la surveillance et l'évaluation des eaux souterraines transfrontières (2e éd.); un rapport sur

- les bonnes pratiques aux fins de la prévention des inondations; un rapport sur les directives concernant la surveillance et l'évaluation des fleuves transfrontières (3e éd.); un rapport sur les bonnes pratiques législatives aux fins de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières (procédures de surveillance et d'application); un rapport sur les directives relatives à la gestion intégrée de l'eau douce et des zones et eaux côtières; un rapport sur les bonnes pratiques visant à prévenir, réduire et éradiquer les maladies transmises par l'eau, y compris les résultats des projets pilotes menés dans environ cinq pays de la CEE; un rapport sur les bonnes pratiques aux fins de la participation du public à la gestion des eaux transfrontières; un rapport sur les bonnes pratiques aux fins de la gestion des eaux transfrontières par les organes mixtes; un rapport sur le système d'information concernant les eaux transfrontières et les zones humides en Europe centrale et un rapport sur les directives concernant les meilleures techniques de gestion de l'eau;
- iv) Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière
    - a. Services fonctionnels fournis aux réunions des Parties à la Convention (20 réunions) et au Groupe de travail sur la Convention (12 réunions);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports de la Réunion des Parties; un rapport contenant des recommandations sur la politique à suivre pour évaluer l'état d'application de la Convention; un rapport sur les directives à appliquer en cas de non-respect de la Convention; un rapport sur la coopération bilatérale; un rapport sur les politiques et stratégies; un rapport sur la base de données concernant l'évaluation de l'impact sur l'environnement et un rapport sur la participation du public à l'application de la Convention;
  - v) Réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels
    - a. Services fonctionnels fournis aux réunions de la Conférence des Parties à la Convention (14 réunions);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports des réunions de la Conférence des Parties; un rapport sur les directives visant à faciliter l'échange des techniques de sécurité; un rapport sur le système CEE/ONU de notification des accidents et un rapport sur les directives applicables au recensement des installations considérées comme dangereuses en vertu de la Convention;
  - vi) Réunion des pays signataires de la Convention sur l'accès aux informations, la participation du public à la prise de décisions et l'accès à la justice en matière d'environnement
    - a. Services fonctionnels fournis aux réunions des signataires de la Convention (20 réunions);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports des réunions des signataires, un rapport contenant des recommandations concernant la Convention et un rapport contenant des recommandations sur un mécanisme à appliquer en cas de non-respect de la Convention;
  - vii) Cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Kiev). Documentation préalable : un rapport sur le suivi de la quatrième Conférence ministérielle; un rapport sur le renforcement des capacités des pays en transition; et trois rapports sur la coopération intersectorielle;
  - viii) Autres services. Vingt réunions des équipes spéciales et groupes d'experts créés en vertu de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux : quatre réunions de l'Équipe spéciale sur l'économie de l'environnement et de la santé; deux réunions de groupes d'experts sur les modes de consommation durable; deux réunions de

groupes d'experts sur les instruments économiques aux fins de la mise en oeuvre des politiques environnementales et de la conservation de l'énergie; deux réunions de l'Équipe spéciale sur l'intégration des questions environnementales dans les politiques sectorielles; et 26 réunions des équipes spéciales et des groupes d'experts créés en vertu de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance;

- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, on organisera environ 24 ateliers ou on en assurera le service. Ils porteront sur les domaines suivants : les programmes de coopération permettant d'évaluer les effets de la pollution atmosphérique sur les forêts, l'eau douce, les récoltes, les matériaux et les écosystèmes; les effets de la pollution sur la santé; la cartographie des charges et niveaux critiques; l'établissement d'inventaires des émissions; le suivi et la modélisation des polluants atmosphériques; les techniques de réduction de la pollution et leurs coûts (soufre, oxydes d'azote, produits ammoniacés, composés organiques volatiles, polluants organiques persistants, métaux lourds et particules); la modélisation intégrée de l'évaluation; les aspects économiques des stratégies de réduction de la pollution; les procédures d'application; la gestion des produits dérivés contenant des métaux lourds et des polluants organiques persistants; les avantages de la prévention des incidents; l'application des conventions de la CEE relatives à l'environnement; les instruments économiques aux fins de l'intégration des politiques d'environnement et d'énergie; les schémas de consommation durable; la gestion des eaux transfrontières (8 ateliers); la planification préalable des accidents industriels et les mesures à prendre lorsqu'ils surviennent (2 ateliers); la prévention des accidents industriels (2 ateliers); le mécanisme destiné à aider les Parties à la Convention sur l'accès aux informations, la participation du public à la prise de décisions et l'accès à la justice en matière d'environnement à s'acquitter des obligations découlant de la Convention; les consultations gouvernementales visant à promouvoir l'application de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (10 ateliers); les consultations sur l'audit environnemental et l'évaluation des risques; le règlement intérieur de la réunion des Parties à la Convention relative à la participation du public; les points de contact créés en vertu de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (2 ateliers); et le code de bonnes pratiques agricoles concernant les produits ammoniacés (2 ateliers);
  - ii) Publications en série. Série de publications sur l'environnement; études sur la pollution atmosphérique (2) et série de publications sur l'eau (2);
  - iii) Publications isolées. Protocole relatif aux oxydes d'azote et autres substances; directives concernant les techniques de réduction des oxydes d'azote, des composés organiques volatils et des produits ammoniacés; 20 années de travaux réalisés dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance; les subventions pour l'environnement et l'énergie; étude de cas sur l'économie de l'hygiène de l'environnement; actes de l'atelier sur les schémas de consommation durables; études de performance environnementale (4); examen critique de l'application des obligations contractées en vertu de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance; directives concernant les instruments économiques aux fins de la mise en oeuvre des politiques environnementales; directives concernant les schémas de consommation durables; conservation de l'énergie en Europe; économie de l'environnement et de la santé; décisions de la deuxième réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière; décisions de la première réunion des Parties à la Convention relative à la participation du public; système ONU/CEE de notification des accidents; recensement des activités dangereuses; édition spéciale de la série de publications sur l'eau (2); actes de l'atelier sur les instruments économiques aux fins de l'intégration des politiques d'environnement et de l'énergie; protocole multipol-

- luants/multieffets et code de bonnes pratiques agricoles CEE/Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance;
- iv) Brochures et fiches. Une fiche sur la gestion de l'eau et une fiche sur l'eau et la santé;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Participation aux activités d'organes intergouvernementaux n'appartenant pas au système des Nations Unies y compris l'Agence européenne pour l'environnement, dans le cadre du mémorandum d'accord conclu entre la CEE et l'Agence; suivi de la Conférence de 1998 sur l'environnement pour l'Europe par l'Équipe spéciale chargée d'élaborer un programme d'action en faveur de l'environnement en Europe centrale et orientale; suivi de la Conférence par le Conseil de l'Europe et le PNUE; et suivi de l'initiative de conservation de l'énergie par le Secrétariat de la Charte européenne de l'énergie;
- ii) Coopération et coordination avec la Commission de protection de l'environnement marin de la Baltique (Commission d'Helsinki) et la Commission Paris-Oslo pour la protection de l'environnement marin de l'Atlantique du Nord-Est en ce qui concerne les inventaires, la surveillance et la modélisation des émissions; le Programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement de l'Arctique en ce qui concerne les inventaires et le contrôle des émissions; l'Expérience européenne en matière de transport et de transformation des constituants présents à l'état de trace dans la troposphère au-dessus de l'Europe importants du point de vue de l'environnement en ce qui concerne la surveillance et la modélisation de la pollution atmosphérique; et la Commission européenne en ce qui concerne le contrôle et la prévention intégrés de la pollution;
- iii) Coopération et coordination avec le Bureau régional pour l'Europe de l'OMS et la Commission européenne en ce qui concerne l'eau et la santé; l'OMS, l'UNESCO et la Banque mondiale en ce qui concerne la gestion des eaux souterraines; le PNUE et le PNUD en ce qui concerne la gestion des eaux transfrontières; le PNUE, la Commission européenne, l'Agence européenne pour l'environnement et le Conseil de l'Europe en ce qui concerne la gestion des zones côtières; l'OMS aux fins du suivi de la Conférence de 1999 sur l'environnement et la santé et en ce qui concerne la surveillance et la modélisation de la pollution atmosphérique; le PNUE, l'OMS et le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique en ce qui concerne les mesures à prendre au niveau mondial sur les polluants organiques persistants (POP); et l'OMS et le Centre européen pour l'environnement et la santé aux fins de la définition de directives concernant la qualité de l'air;
- iv) Participation à deux initiatives du Centre de synthèse météorologique-Ouest/Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués dans le domaine de la modélisation intégrée de l'évaluation;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs fournis aux pays en transition concernant l'application de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (4); les activités relatives à la sécurité industrielle prévues par la Convention sur les accidents industriels (4); l'établissement d'études de performance environnementale (8); les sources mobiles de pollution atmosphérique telles que définies par la Convention sur la pollution atmosphérique (2); les bases de données technoéconomiques sur les techniques de production et les possibilités de réduction des émissions (2); l'amélioration des capacités techniques de contrôle des émissions (2); le renforcement des capacités de participation du public (2); et l'amélioration des capacités d'évaluation de l'impact environnemental;
- ii) Formation de groupe. Quatre stages concernant la gestion des eaux transfrontières dans les pays en transition et deux stages à l'intention d'étudiants;

- iii) Projets opérationnels. Douze projets pilotes sur l'amélioration des capacités de gestion de l'eau dans les pays en transition et cinq projets concernant l'eau et la santé dans cinq pays en transition.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 18.30 Les ressources prévues (6 348 100 dollars), en augmentation de 119 600 dollars, permettront de financer les postes figurant au tableau 18.9. L'augmentation de 119 600 dollars est due au reclassement à P-4 d'un poste P-3 et au transfert d'un poste P-4 du sous-programme 8 (Établissements humains) en échange d'un poste P-2. Le reclassement proposé s'explique par les responsabilités accrues qui s'attachent au poste en question dans le cadre de la coordination de toutes les activités relatives aux effets prévues par la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (comprenant un groupe de travail permanent et sept équipes spéciales), y compris le contrôle et le suivi de l'application des protocoles relatifs aux techniques de réduction de la pollution atmosphérique et les activités connexes de collecte de fonds. Il est proposé de transférer à ce sous-programme un poste P-4 du sous-programme 8 (Établissements humains) en échange d'un poste P-2 afin de mieux tenir compte des responsabilités que le titulaire du poste P-4 doit assumer.

##### *Consultants et experts*

- 18.31 Les ressources prévues (35 900 dollars, montant inchangé) permettront de financer les services de consultant nécessaires à l'établissement de la documentation destinée aux organes délibérants et à la promotion de l'application des conventions relatives à l'environnement et des projets concernant le programme Environnement pour l'Europe.

##### *Voyages*

- 18.32 Les ressources prévues à cette rubrique (74 600 dollars), en diminution de 18 500 dollars, permettront de financer les services à fournir aux ateliers et séminaires consacrés à la mise en oeuvre des activités relatives à l'environnement dans la région de la CEE et les consultations ainsi que la participation du secrétariat aux réunions et conférences et colloques internationaux que les gouvernements et les organisations internationales organisent sur des questions relatives au programme de travail.

##### *Services contractuels*

- 18.33 Aucun montant n'est demandé à cette rubrique du fait de l'augmentation de la capacité de reprographie des documents imprimés en interne.

##### *Subventions et contributions*

- 18.34 Les ressources prévues (67 900 dollars), en augmentation de 10 400 dollars, permettront de couvrir la contribution du sous-programme aux frais afférents au traitement informatique, aux télécommunications, au stockage des données et aux autres services informatiques spécialisés fournis à la CEE.



## Sous-programme 2 Transport

Tableau 18.10

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Rubrique	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
Postes	5 551,4	6 467,5	–	–	6 467,5	95,5	6 563,0
Consultants et experts	37,6	60,3	–	–	60,3	1,0	61,3
Voyages	62,2	64,6	–	–	64,6	3,2	67,8
Services contractuels	102,4	102,3	21,4	20,9	123,7	2,3	126,0
Subventions et contributions	–	62,7	9,8	15,6	72,5	1,3	73,8
<b>Total</b>	<b>5 753,6</b>	<b>6 757,4</b>	<b>31,2</b>	<b>0,4</b>	<b>6 788,6</b>	<b>103,3</b>	<b>6 891,9</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	–
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	405,8	1 122,2	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	987,5
<b>Total</b>	<b>405,8</b>	<b>1 122,2</b>		<b>987,5</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>6 159,4</b>	<b>7 879,6</b>		<b>7 879,4</b>

Tableau 18.11

**Postes nécessaires**
*Sous-programme : Transport*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	4	4	–	–	–	–	4	4
P-4/3	10	10	–	–	–	–	10	10
P-2/1	3	3	–	–	–	–	3	3
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>18</b>	<b>18</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	13	13	–	–	–	–	13	13
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
<b>Total général</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>32</b>	<b>32</b>

- 18.35 Les activités au titre du sous-programme seront exécutées par la Division des transports.
- 18.36 Les principaux objectifs du sous-programme sont les suivants : a) promouvoir un système de transport efficace, intégré, sûr et viable dans la région de la CEE en élaborant, appuyant et faisant appliquer des recommandations ainsi que des accords, conventions et autres instruments internationaux juridiquement contraignants; b) aider les pays en transition à développer leurs systèmes et infrastructures de transport dans le cadre de ces instruments juridiques.
- 18.37 En vue d'atteindre ces objectifs, les principales activités qui seront entreprises au titre du sous-programme porteront sur l'organisation de réunions, séminaires et ateliers, l'établissement de documentation, la réalisation de publications et l'exécution de toutes autres activités prescrites par le Comité des transports intérieurs de la CEE, ses organes subsidiaires et les réunions conjointes sur le transport et l'environnement, ainsi que par le Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses (Conseil économique et social) en vue : a) d'actualiser et d'enrichir la gamme des instruments juridiques internationaux et recommandations élaborés sous les auspices de ces organes afin de mettre en place des réseaux cohérents d'infrastructures au niveau paneuropéen, d'harmoniser et d'améliorer la sécurité des transports et la réglementation relative à l'environnement et de promouvoir la simplification des procédures de passage des frontières; b) d'encourager les États membres de la CEE à adhérer à ces instruments juridiques et à les appliquer; c) de mettre en place, en coopération avec d'autres institutions et organisations internationales, les couloirs et zones de transport paneuropéens définis à la troisième Conférence paneuropéenne sur les transports qui s'est tenue à Helsinki en juin 1997; d) de rassembler et diffuser des informations concernant les transports et d'établir des rapports analytiques sur la situation des transports dans la région de la CEE; et e) d'exécuter des projets sous-régionaux en collaboration avec les pays membres en transition et de prêter assistance à ces derniers afin de favoriser un développement coordonné de leurs systèmes et infrastructures de transport.

**Réalisations escomptées**

- 18.38 Les activités susmentionnées devraient permettre : a) d'élargir et d'actualiser l'éventail des instruments juridiques internationaux dans le domaine des transports; b) de promouvoir l'adhésion à ces instruments; c) d'améliorer la sécurité de la circulation dans la région de la CEE; d) d'améliorer la réglementation internationale afin de renforcer la sécurité des véhicules et de minimiser l'impact de ces derniers sur l'environnement; e) de faciliter le trafic transfrontalier, en particulier pour les marchandises; f) d'améliorer

les systèmes et infrastructures de transport, en particulier dans les pays en transition. Les bénéficiaires finals des activités prévues au titre de ce sous-programme sont les gouvernements, l'industrie des transports et du matériel de transport et la communauté des usagers tout entière.

### Produits

18.39 Les produits et services suivants seront fournis au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
  - i) Conseil économique et social
    - a. Des services fonctionnels seront fournis au Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses (Conseil économique et social) (20 séances) et à son sous-comité (60 séances);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Un rapport établi par la session du Comité d'experts et trois rapports établis par son sous-comité; un rapport sur les travaux du Comité à l'intention du Conseil économique et social; des documents sur les modifications des Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses (240);
  - ii) Comité des transports intérieurs
    - a. Des services fonctionnels seront fournis au Comité (12 séances), à son Bureau (16 séances) et à ses 16 organes subsidiaires (618 séances);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur les sessions annuelles du Comité et son programme de travail; deux rapports sur l'application des accords et conventions internationaux relatifs aux transports; deux rapports sur l'assistance aux pays en transition; deux rapports analytiques sur la situation des transports dans les pays membres de la CEE et sur les tendances qui se font jour en matière de développement; deux rapports sur les activités des principaux organes subsidiaires de la CEE. Documentation à l'intention des organes subsidiaires du Comité, y compris des rapports et notes à l'intention des groupes de travail chargés d'examiner les tendances et l'économie des transports (3); les transports routiers (10); la sécurité de la circulation routière (13); la construction de véhicules (73); les transports par chemin de fer (12); les transports par voie navigable (14); le transport combiné (8); les problèmes douaniers intéressant les transports (21); le transport des marchandises dangereuses (21); le transport des denrées périssables (4); et les statistiques des transports (2);
    - c. Autres services. Fourniture de services fonctionnels pour 16 séances de groupes d'experts qui devraient être créés en application de décisions d'organes délibérants au cours de l'exercice biennal 2000-2001;
- b) *Autres activités de fond*
  - i) Promotion de l'adhésion aux instruments juridiques de la CEE sur les transports et aux réglementations concernant les véhicules;
  - ii) Contribution à l'élaboration et à la mise à jour d'instruments juridiques et de réglementations. Élaboration de 2 nouveaux instruments juridiques; 8 mises à jour d'instruments juridiques; 4 nouvelles réglementations et 60 mises à jour de réglementations concernant les véhicules;
  - iii) Trois examens du suivi de l'application des instruments juridiques;
  - iv) Publications en série. *Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses; Manuel d'épreuves et de critères; Statistiques des accidents de la route en Europe (2); Bulletin annuel de statistiques des transports pour l'Europe (2); Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route (ADR); Prescriptions européennes relatives au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation*

*intérieure (ADN); Recommandations concernant les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure;*

- v) Publications isolées. *Manuel TIR* (transport international routier) (mise à jour); carte du réseau des lignes de chemins de fer européennes; *Glossaire des statistiques relatives aux transports* (révision); texte complet de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international et de ses amendements; *Accord relatif au transport international des denrées périssables*; cartes du réseau des routes E (2); *Convention relative aux contrats de transport de marchandises en navigation intérieure (CMNI)*; *Inventaire des normes et paramètres figurant dans l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemins de fer*; *Inventaire des normes et paramètres figurant dans l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC)*; *Manuel sur le transport par voies de navigation intérieure en Europe*; et *Transport Information*;
  - vi) Séminaires. Quatre ateliers sur des questions telles que la restructuration des transports ferroviaires, la privatisation du secteur des transports, le développement des transports combinés, le développement des transports par voies de navigation intérieure et le transport de marchandises dangereuses;
  - vii) Communiqués de presse et autres documents d'information. Des communiqués de presse et autres documents d'information seront généralement publiés avant et après les réunions du Comité des transports intérieurs et d'autres organes subsidiaires, ou d'autres manifestations importantes concernant leurs travaux et à l'occasion de manifestations spéciales susceptibles d'attirer l'attention du public (séminaires, expositions, campagnes sur la sécurité routière, etc.);
  - viii) Supports techniques. Stockage sous forme électronique d'environ 3 000 documents en vue de leur diffusion sur Internet; mise à jour de bases de données concernant les statistiques des transports, les accidents de la route, le transport des marchandises dangereuses, le transport des denrées périssables, les transports urbains, ainsi que les transports et l'environnement; réglementations techniques pour les véhicules routiers et amendements correspondants (60); inventaire des bases de données et systèmes d'information des pays membres de la CEE dans le domaine des transports; CD-ROM comportant une présentation de la carte des voies de navigation intérieure en Europe et des données connexes; et le recensement sur les routes E (1995);
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
- i) La réalisation des objectifs du sous-programme, en particulier en ce qui concerne l'élaboration d'instruments juridiques, exige une coopération et une coordination étroites avec d'autres organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux tels que la Commission européenne, le Parlement européen, la Conférence européenne des ministres des transports, l'OCDE, l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires, la Commission centrale pour la navigation sur le Rhin, la Commission du Danube, l'Union internationale des chemins de fer, l'Union internationale des transports routiers, la Fédération routière internationale, etc. Cette coopération suppose la participation aux principales réunions desdites organisations. La Division des transports fournira un appui technique et administratif aux deux groupes créés en 1997, respectivement chargés du projet sur les infrastructures et de la simplification des procédures de passage des frontières dans le cadre de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est;
  - ii) Les différents organismes coordonnent leurs activités en participant aux réunions et en échangeant des informations, ainsi qu'en prenant part aux travaux des autres principaux organes subsidiaires de la CEE, des programmes des Nations Unies (PNUE, PNUD) et des institutions spécialisées (CNUCED, OMI, OACI, OIT, OMS, IUT et AIEA). Ils participent également aux activités que la CESAP et la CNUCED organisent à l'intention des pays membres d'Asie centrale et du

Caucase. Dans le cadre du Programme spécial de la CEE et de la CESAP pour l'économie des pays d'Asie centrale, la Division des transports fournira une assistance technique et des services d'appui en vue de l'exécution du projet prioritaire sur le développement des infrastructures de transport et la simplification des procédures de transfert transfrontalier de marchandises, de services et de main-d'oeuvre;

- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Services consultatifs. Huit missions à la demande de gouvernements;
  - ii) Formation de groupe. Huit séminaires consacrés à différents aspects des transports, tels que les autoroutes transeuropéennes et les chemins de fer transeuropéens, en vue d'assurer la formation de quelque 300 responsables au total;
  - iii) Projets opérationnels
    - a. Dans le cadre du projet d'autoroutes transeuropéennes, les activités de préinvestissement, notamment la collecte de données, seront poursuivies, compte tenu du développement prévu de l'infrastructure des transports dans les pays de la région;
    - b. Dans le cadre du projet relatif au chemin de fer transeuropéen, on poursuivra l'examen des problèmes d'infrastructure et d'organisation dans le secteur ferroviaire, ainsi que des possibilités d'améliorer la situation actuelle des transports ferroviaires dans les pays d'Europe centrale et orientale, grâce à des investissements et à des mesures structurelles. On se penchera en particulier sur la question des transports combinés et des procédures de passage des frontières. La CEE servira d'agent d'exécution pour les deux projets, qui sont financés au moyen de fonds d'affectation spéciale.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 18.40 Les ressources prévues à cette rubrique (6 467 500 dollars) serviront à financer les postes indiqués au tableau 18.11.

##### *Consultants et experts*

- 18.41 Le montant de 60 300 dollars prévu à cette rubrique, qui correspond à la base des ressources, permettra au Secrétariat de s'assurer les services de consultants possédant les connaissances spécialisées nécessaires pour l'établissement de documents, notamment des textes techniques et juridiques, en vue de l'élaboration, de l'application et du suivi de la mise en oeuvre des instruments juridiques de la CEE dans le domaine des transports; pour la saisie des règlements de la CEE figurant en annexe de l'accord de 1958 sur la construction des véhicules à moteur; et pour l'établissement de rapports spécialisés qui doivent être soumis pour examen aux organes subsidiaires de la Commission dans le domaine des transports.

##### *Voyages*

- 18.42 Le montant de 64 600 dollars prévu à cette rubrique, qui correspond à la base des ressources, devrait permettre de couvrir les frais de voyage des membres du Secrétariat qui participeront aux réunions organisées par les organisations internationales dans la région et aux consultations avec les gouvernements concernant les problèmes posés par l'application des instruments juridiques de la CEE dans le domaine des transports.

##### *Services contractuels*

- 18.43 Les ressources prévues à cette rubrique (123 700 dollars), en augmentation de 21 400 dollars, serviront à financer l'impression à l'extérieur de publications telles que les *Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses*, l'*Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route (ADR)* et d'autres publications dans le cadre de ce sous-programme, ainsi que la publication sous forme électronique des cartes des voies de navigation intérieure en Europe et des cartes du réseau des routes E sur CD-ROM.

*Subventions et contributions*

18.44 Les ressources prévues à cette rubrique (72 500 dollars), en augmentation de 9 800 dollars, représentent la part imputable à ce sous-programme du coût des services informatiques (traitement, télécommunications, stockage des données et autres) fournis à la CEE.

**Sous-programme 3**  
**Statistiques**

Tableau 18.12

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
Postes	6 060,1	6 916,5	162,2	2,3	7 078,7	92,9	7 171,6
Consultants et experts	36,1	36,1	8,0	22,1	44,1	0,8	44,9
Voyages	53,5	83,2	—	—	83,2	4,1	87,3
Services contractuels	6,4	15,8	(15,8)	(100,0)	—	—	—
Fournitures et accessoires	3,5	4,4	—	—	4,4	—	4,4
Subventions et contributions	—	688,0	(245,2)	(35,6)	442,8	8,0	450,8
<b>Total</b>	<b>6 159,6</b>	<b>7 744,0</b>	<b>(90,8)</b>	<b>(1,1)</b>	<b>7 653,2</b>	<b>105,8</b>	<b>7 759,0</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001
				Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	—
	—	—	b) Activités de fond	—
			c) Projets opérationnels :	
	1 108,0	998,3	PNUD	494,3
	113,9	776,4	FNUAP	—
<b>Total</b>	<b>1 221,9</b>	<b>1 774,7</b>		<b>494,3</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>7 381,5</b>	<b>9 518,7</b>		<b>8 253,3</b>

Tableau 18.13

**Postes nécessaires**
*Sous-programme : Statistiques*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	3	3	–	–	–	–	3	3
P-4/3	9	9	–	–	–	–	9	9
P-2/1	4	5	–	–	–	–	4	5
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>17</b>	<b>18</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	2	2	–	–	–	–	2	2
Autres classes	16	16	–	–	–	–	16	16
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>18</b>	<b>18</b>
<b>Total général</b>	<b>35</b>	<b>36</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>35</b>	<b>36</b>

- 18.45 Les activités au titre du sous-programme seront exécutées par la Division de statistique sous la direction de la Conférence des statisticiens européens et sous les auspices conjoints de la CEE et de la Commission de statistique de l'ONU.
- 18.46 Les objectifs du sous-programme sont les suivants : a) prendre des mesures efficaces pour répondre aux besoins des offices nationaux de statistique de la région de la CEE en tenant compte de leurs priorités, ainsi que de la situation et des besoins spécifiques des pays en transition en matière de statistique; b) veiller à ce que les statistiques macroéconomiques et autres statistiques essentielles sur la région de la CEE soient recueillies, traitées et communiquées en temps voulu aux utilisateurs de la CEE et aux autres organisations internationales; c) améliorer les statistiques nationales; d) promouvoir la coordination des travaux de statistique de toutes les institutions internationales actives dans la région; e) promouvoir la normalisation des concepts et méthodes statistiques.
- 18.47 Les activités consisteront à : a) faciliter l'échange de données d'expérience entre pays concernant les problèmes que posent les méthodes et les techniques utilisées pour la collecte, le traitement, la diffusion et l'analyse des statistiques économiques, sociales, démographiques et environnementales afin de favoriser l'adoption des meilleures pratiques et des normes et critères appropriés; b) recueillir auprès des États membres de la CEE, et présenter de manière cohérente, les données statistiques dont la CEE a besoin pour réaliser ses études analytiques et établir ses publications statistiques dans les domaines arrêtés par la Commission et la Conférence des statisticiens européens, et les partager avec les organismes intéressés; c) continuer de fournir une assistance aux pays dont le système statistique national est en cours de restructuration (dans le cadre du programme d'activité ordinaire, du programme des conseillers régionaux et des projets statistiques régionaux); d) organiser des réunions afin de coordonner les activités statistiques des institutions internationales dans la région et de continuer à présenter de façon intégrée les résultats de ces activités afin d'éviter les chevauchements, d'alléger la charge que représente pour chaque pays la communication d'informations et de mieux utiliser les ressources en matière de secrétariat; e) faire paraître les publications statistiques réalisées par la Division de statistique.

### Réalisations escomptées

- 18.48 D'ici à la fin de l'exercice biennal, les activités susmentionnées devraient permettre : a) de mettre en place de meilleures méthodes statistiques dans les offices nationaux de la région; b) de développer dans les pays en transition l'application des méthodes et normes utilisées dans les économies de marché; c) de recueillir les données statistiques nécessaires à la réalisation des publications statistiques et analytiques de la CEE; d) de mieux coordonner les activités des organisations internationales concernant la collecte et la mise en commun de données statistiques sur les pays de la région, ainsi que l'élaboration et la mise en oeuvre de méthodes et techniques propres à assurer la comparabilité des données au niveau international.
- 18.49 La Division de statistique coordonne toutes les activités statistiques de la CEE, en particulier celles des offices nationaux de statistique, et fournit également à la CEE des services techniques de conception graphique.

### Produits

- 18.50 Les produits et services suivants seront fournis au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
- Conférence des statisticiens européens
- i) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions de la Conférence (10) et du Bureau de la Conférence (20); ainsi que pour les réunions intergouvernementales spéciales consacrées au Programme européen de comparaison (10), aux prix à la consommation (10), aux statistiques de l'agriculture (18), aux systèmes de comptabilité nationale (10), aux registres du commerce (8), aux statistiques de l'énergie (5), aux statistiques culturelles (6), aux statistiques des migrations (6), aux statistiques ventilées par sexe (6), aux statistiques du travail (4), aux statistiques sur le revenu des ménages (6), aux registres et archives administratives utilisés pour les statistiques sociales et démographiques (6), aux statistiques sur la santé (8), aux recensements de la population et des logements (4), aux techniques de l'environnement (10), à la gestion des techniques informatiques appliquées aux statistiques (6), au séminaire sur les Systèmes intégrés d'information statistique et les questions connexes (ISIS 2000) (6), à la transmission d'informations aux médias (5), aux métadonnées statistiques (6), à l'édition des données statistiques (6), à la confidentialité des données et au contrôle de leur diffusion (6) et aux systèmes d'information géographique (6);
- ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Vingt rapports destinés au Bureau de la Conférence et 8 rapports devant être examinés aux sessions plénières de la Conférence, 20 rapports ou documents de synthèse devant être examinés lors des réunions intergouvernementales spéciales sur les prix à la consommation (2), les statistiques de l'agriculture (2), le système de comptabilité nationale (4), le Programme européen de comparaison, les registres de commerce, les statistiques des migrations, les revenus des ménages, les registres et archives administratives utilisés pour les statistiques sociales et démographiques, la gestion des techniques informatiques appliquées aux statistiques; le séminaire sur les Systèmes intégrés d'information statistique et les questions connexes (ISIS 2000), la transmission d'informations aux médias, les métadonnées statistiques, l'édition des données, la confidentialité des données et le contrôle de leur diffusion et les systèmes d'information géographique;
- b) *Autres services fonctionnels*
- i) Publications périodiques. *Trends in Europe and North America: Statistical Yearbook of the ECE* (publication annuelle); *World Robotics* (publication annuelle); *Statistical Journal of the United Nations Economic Commission for Europe* (publication trimestrielle);
- ii) Publications non périodiques. *Women and Men in Europe and North America; International Comparison in Europe* (vol. IV, Statistical Standards and Studies series);



- iii) Supports techniques. Mise à jour et maintenance de la base de données macroéconomiques, du site Internet de la Conférence des statisticiens européens et de la compilation statistique utilisée par la Division de l'analyse économique pour effectuer des travaux de recherche;
- c) *Coopération internationale, coordination et liaison interinstitutions*
  - i) Participation aux réunions organisées par et en coopération avec EUROSTAT, l'OCDE et le Conseil de l'Europe, notamment à celles consacrées à la coopération entre l'Union européenne et les pays d'Europe centrale et orientale dans le domaine des statistiques, à l'examen conjoint des programmes (EUROSTAT, OCDE et Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies), aux registres du commerce, aux statistiques industrielles, aux migrations internationales, à l'échange électronique de données et aux réunions organisées par l'Institut international de statistique;
  - ii) Participation aux activités des fonds, programmes et institutions du système des Nations Unies, notamment participation technique aux réunions organisées par la Division de statistique, le FMI, la FAO, etc., dans les domaines intéressant la Conférence des statisticiens européens, telles que les réunions consacrées à la comptabilité nationale, aux statistiques de l'agriculture, aux classifications et aux statistiques sociales et démographiques; et participation technique aux travaux de la Commission de statistique et du Sous-Comité des activités statistiques du CAC;
- d) *Coopération technique (fonds extrabudgétaires)*
  - i) Services consultatifs fournis à la demande des gouvernements, notamment consultations ponctuelles avec des experts des offices nationaux de statistique sur la compilation des données statistiques nécessaires aux activités d'analyse et de publication de la CEE;
  - ii) Formation de groupe dans le cadre de projets statistiques régionaux, y compris l'élaboration de la documentation et la participation à des réunions régionales, des ateliers de formation et des séminaires sur les statistiques.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 18.51 Les ressources prévues (7 078 700 dollars), qui font apparaître une augmentation de 162 200 dollars, serviront à financer les postes indiqués au tableau 18.13. Ce montant tient compte du transfert proposé d'un poste P-2 précédemment affecté au sous-programme 4 (Analyse économique), en vue de renforcer le présent sous-programme dans le cadre de la réorganisation du programme de travail issue de la réforme de 1997.

##### *Consultants et experts*

- 18.52 Le montant prévu (44 100 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 8 000 dollars, servira à financer les services d'experts extérieurs dans les domaines suivants : statistiques ventilées par sexe, statistiques sur le revenu des ménages, la démographie, les systèmes d'information géographique, l'agriculture, les prix, la comptabilité de l'environnement, ainsi que statistiques spécialisées figurant dans l'annuaire *Trends in Europe and North America* qui paraît chaque année. L'augmentation de 8 000 dollars tient compte des dépenses effectuées par le passé.

##### *Voyages*

- 18.53 Le montant de 83 200 dollars prévu à cette rubrique, qui correspond à la base des ressources, est destiné à financer les consultations et la participation du secrétariat aux réunions organisées avec EUROSTAT, l'OCDE, le Conseil de l'Europe, l'Institut international de statistique, la Commission de statistique, le Sous-Comité des activités statistiques du CAC, et d'autres organisations internationales, fonds, programmes et institutions des Nations Unies pour coordonner le programme de travail.

*Fournitures et accessoires*

18.54 Le montant de 4 400 dollars prévu, qui correspond à la base des ressources, est destiné à financer l'achat de publications statistiques spéciales et de recueils de données établis par les services nationaux et internationaux de statistique. Ces achats sont nécessaires pour faciliter les recherches dans le domaine économique.

*Subventions et contributions*

18.55 Le montant prévu (442 800 dollars), en diminution de 245 200 dollars, représente la part imputable à ce sous-programme du coût des services informatiques (traitement, télécommunications, stockage des données et autres) fournis à la CEE. Il reflète une baisse des besoins et tient compte des projections réalisées sur la base des dépenses actuelles.

**Sous-programme 4  
Analyse économique**

Tableau 18.14

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1996-1997 Dépenses</i>	<i>1998-1999 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>2000-2001 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	5 996,1	5 074,5	(162,2)	(3,1)	4 912,3	83,7	4 996,0
Consultants et experts	37,7	74,5	(8,0)	(10,7)	66,5	1,2	67,7
Voyages	33,2	41,6	(5,0)	(12,0)	36,6	1,8	38,4
Services contractuels	11,0	8,6	25,4	295,3	34,0	0,6	34,6
Fournitures et accessoires	24,6	20,5	20,1	98,0	40,6	0,8	41,4
Subventions et contributions	–	221,5	(129,5)	(58,4)	92,0	1,7	93,7
<b>Total</b>	<b>6 102,6</b>	<b>5 441,2</b>	<b>(259,2)</b>	<b>(4,7)</b>	<b>5 182,0</b>	<b>89,8</b>	<b>5 271,8</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	6,7	–	b) Activités de fond :	
			Conférence mondiale sur les femmes	–
	1 084,8	827,6	c) Projets opérationnels :	
			FNUAP	
	71,6	175,8	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	15,8
<b>Total</b>	<b>1 163,1</b>	<b>1 003,4</b>		<b>15,8</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>7 265,7</b>	<b>6 444,6</b>		<b>5 287,6</b>

Tableau 18.15

**Postes nécessaires**

*Programme : Analyse économique*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	5	5	–	–	–	–	5	5
P-4/3	8	8	–	–	–	–	8	8
P-2/1	2	1	–	–	–	–	2	1
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>16</b>	<b>15</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
Autres classes	8	8	–	–	–	–	8	8
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Total général</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>24</b>	<b>23</b>

18.56 Ce sous-programme sera exécuté par la Division de l'analyse économique.

18.57 Pour l'exercice biennal 2000-2001, les objectifs sont les suivants : a) fournir une analyse approfondie et détaillée de l'évolution de la situation et des problèmes économiques actuels dans la région de la CEE, notamment dans les pays en transition, ainsi que des relations économiques et financières de ces pays avec les autres pays de la région et le reste du monde. On s'attachera en particulier aux pays de l'Europe du Sud-Est et à la Communauté d'États indépendants (CEI) et, chaque fois qu'il y aura lieu, à la dimension sexospécifique des questions économiques, des changements structurels et des problèmes institutionnels; b) promouvoir, sur la base de l'analyse de la Division, des débats d'orientation sur les problèmes et les politiques économiques des pays de la CEE; et c) examiner et appuyer la mise en oeuvre des programmes adoptés lors des récentes conférences régionales et mondiales en matière de population, en particulier la Conférence internationale sur la population et le développement.

18.58 Les activités correspondant aux objectifs énoncés ci-dessus comprendront :

- a) *L'étude sur la situation économique de l'Europe*, qui, conformément au Plan d'action, paraîtra sous forme d'un volume annuel en trois numéros. Le premier numéro de chaque volume portera principalement sur l'évolution de la situation dans la région au cours des années écoulées et sur les perspectives d'avenir, une place particulière étant accordée aux pays en transition et à leurs relations avec le reste du monde; ce premier numéro traitera aussi de certains aspects structurels et institutionnels du processus de transition. Le deuxième numéro sera consacré à un certain nombre de questions concernant d'autres domaines d'activité de la CEE. Quant au troisième, il sera centré sur le commerce et les relations financières extérieures avec les pays en transition;
- b) Des débats d'orientation. Un séminaire d'une journée sera organisé juste avant la session annuelle de la Commission, et seront invités à y participer des économistes de tous horizons (administration publique, milieux universitaires, secteur privé, autres organisations internationales et organisations non gouvernementales). Les conclusions du séminaire apporteront une contribution supplémentaire au débat économique reposant sur le premier numéro de l'*Étude*, qui aura lieu le premier jour de la session annuelle;
- c) Dans le domaine de la population, la contribution du secrétariat à la poursuite de l'application des recommandations de la Conférence européenne sur la population de 1993 ainsi que du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994, dans la région de la CEE, en particulier dans les pays en transition. On s'attachera tout particulièrement aux principales questions de population et aux nouvelles orientations définies dans les conclusions de la Réunion régionale en matière de population de 1998 ainsi que dans le document sur les domaines de recherche publié à l'issue de cette réunion et présenté à la Conférence des statisticiens européens ainsi qu'à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la population et le développement. Les activités ultérieures dans le domaine de la population et du développement seront entreprises sur la base d'un nouveau programme de coopération avec le FNUAP actuellement à l'examen.

### Réalisations escomptées

- 18.59 Au nombre des réalisations escomptées d'ici à la fin de l'exercice biennal figure la mise à la disposition des États Membres, des organes et organismes du système des Nations Unies, d'autres organisations internationales, du secteur privé et des organisations non gouvernementales d'informations et d'études économiques de haute qualité. En outre, un débat économique de fond de haute qualité doit se tenir entre les participants aux séminaires et aux autres réunions de la Commission. Pour ce qui est des activités de population, elles devraient permettre aux pays de la CEE, en particulier aux pays en transition, d'enrichir leurs connaissances et de renforcer leurs capacités en vue de formuler et de mettre en oeuvre les politiques démographiques nationales indispensables.

### Produits

- 18.60 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits ci-après seront fournis :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
    - i) Conseil économique et social. Documentation à l'intention des organes délibérants. *Étude sur la situation économique de l'Europe* et résumé correspondant (2);
    - ii) Commission
      - a. Services fonctionnels. Session plénière de la Commission (4 séances) et Séminaire sur l'évolution de la situation économique dans la région de la CEE;
      - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. *Étude sur la situation économique de l'Europe*;

- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Publications en série. *Étude sur la situation économique de l'Europe* (volume annuel de trois numéros) et série d'*Études économiques* consacrées au processus de transition (deux études par an);
  - ii) Publications isolées. Analyses portant sur certains aspects des réformes économiques dans un pays en transition ou dans un groupe de pays (4); rapport sur le partenariat et la fécondité en Europe : une révolution; et rapport sur le vieillissement de la population et les personnes âgées en Europe et en Amérique du Nord à la fin du siècle;
  - iii) Communiqués de presse : annonces des principales publications ainsi que des manifestations spéciales, telles que séminaires, et rapports sur les travaux du séminaire (10);
  - iv) Support technique à l'intention des usagers extérieurs. Sites Web permettant de consulter les chapitres et tableaux récapitulatifs des publications et sites fournissant des informations sur les activités relatives à la population, notamment les résultats de l'analyse démographique;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Contribution à l'élaboration de l'*Étude sur la situation économique et sociale dans le monde* par le Département des affaires économiques et sociales, notamment en organisant des réunions de coordination et en contribuant à l'établissement du *Rapport conjoint sur l'économie mondiale* CNUCED/Département des affaires économiques et sociales et au rapport de la CNUCED sur le commerce et le développement; coopération avec d'autres organismes du système des Nations Unies, tels que le FMI, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce, dont les travaux de recherche et d'analyse économiques portent sur des questions similaires; appui fonctionnel aux ateliers sur les questions économiques dans les pays en transition; et participation aux sessions annuelles de la Commission de la population et du développement et autres réunions spéciales du FNUAP;
  - ii) Contribution à des activités d'organismes intergouvernementaux à l'extérieur du système des Nations Unies, en particulier participation active à des réunions organisées par des organismes intergouvernementaux, tels que l'Union européenne, l'OSCE, le Conseil de l'Europe, l'OTAN, l'OCDE, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque des règlements internationaux;
  - iii) Participation et collaboration aux conférences, ateliers, colloques et séminaires organisés par des organisations non gouvernementales, telles que l'Association d'instituts européens de conjoncture économique, l'Association économique européenne et autres organisations pertinentes ainsi que par les instituts de recherche et les universités s'occupant de recherche et d'analyse économiques;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaire)*. Services consultatifs sur la demande des gouvernements, y compris consultations spéciales avec des experts d'organismes gouvernementaux, en particulier d'instituts démographiques nationaux et de bureaux nationaux de statistiques, sur la mise en oeuvre des objectifs énoncés dans les documents finaux des conférences récentes sur la population et participation aux études sur la population et le développement; et réunions, ateliers de formation et séminaires devant être organisés dans le cadre du nouveau programme de coopération avec le FNUAP en vue de renforcer les capacités et de mettre en commun les acquis d'expérience pour appuyer les politiques et programmes de population.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 18.61 Les ressources prévues (4 912 300 dollars) qui font apparaître une diminution de 162 200 dollars, doivent permettre de financer les postes qui figurent dans le tableau 18.15. Ces ressources tiennent compte du transfert de ce programme d'un poste P-2 au sous-programme 3 (Statistiques) dans le contexte de la réorganisation des activités de la CEE à la suite du processus de réforme engagé en 1997.

*Consultants et experts*

- 18.62 Les ressources prévues (66 500 dollars), qui font apparaître une diminution de 8 000 dollars, doivent permettre de couvrir le coût des services de spécialistes extérieurs qui aideront le secrétariat de la CEE à établir les trois numéros annuels de l'*Étude sur la situation économique de l'Europe*. Ces consultants seront priés de mettre au point des documents d'information sur des thèmes que les gouvernements membres de la CEE devront déterminer et approuver et qui concerneront des problèmes précis liés aux politiques macroéconomiques, aux réformes structurelles et aux relations économiques internationales dont l'analyse requiert un niveau de compétence dont ne dispose pas le secrétariat de la Commission.

*Voyages*

- 18.63 Les ressources prévues (36 600 dollars), qui font apparaître une diminution de 5 000 dollars, doivent permettre de couvrir les dépenses afférentes aux missions de consultation avec les organisations nationales et intergouvernementales sur des questions de fond et à la coordination aux fins de l'élaboration des publications et de la coopération dans le domaine de l'analyse et de la recherche économiques.

*Services contractuels*

- 18.64 Les ressources prévues (34 000 dollars), qui font apparaître une augmentation de 25 400 dollars, doivent permettre de couvrir les frais d'impression de l'*Étude sur la situation économique de l'Europe* (trois numéros par an).

*Fournitures et accessoires*

- 18.65 Les ressources prévues (40 600 dollars), qui font apparaître une augmentation de 20 100 dollars, doivent permettre de couvrir les frais d'achat d'ouvrages et de fournitures, les frais de cotisation à des institutions, les frais d'abonnement à des revues traditionnelles et électroniques et l'achat de monographies.

*Subventions et contributions*

- 18.66 Les ressources prévues (92 000 dollars), qui font apparaître une diminution de 129 500 dollars, doivent permettre de couvrir la participation du sous-programme aux dépenses du Centre international de calcul – traitement de texte, télécommunications, stockage des données et autres services informatiques spécialisés – fournis à la CEE. La diminution est due à une utilisation moins fréquente de ces services et au fait que les prévisions se fondent sur les projections réalisées sur la base des dépenses actuelles.

## Sous-programme 5 Énergie durable

Tableau 18.16

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 285,1	1 962,0	40,5	2,0	2 002,5	34,7	2 037,2
Consultants et experts	15,2	17,6	5,6	31,8	23,2	0,4	23,6
Voyages	37,9	27,7	9,9	35,7	37,6	1,8	39,4
Subventions et contributions	–	14,0	6,2	44,2	20,2	0,4	20,6
<b>Total</b>	<b>3 338,2</b>	<b>2 021,3</b>	<b>62,2</b>	<b>3,0</b>	<b>2 083,5</b>	<b>37,3</b>	<b>2 120,8</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	–
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
			ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond :	
	350,4	406,8	Fonds d'affectation spéciale pour le projet «Rendement énergétique 2000»	389,9
			c) Projets opérationnels :	
	741,0	850,4	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	872,4
	138,2	40,0	PNUD	–
<b>Total</b>	<b>1 229,6</b>	<b>1 297,2</b>		<b>1 262,3</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>4 567,8</b>	<b>3 318,5</b>		<b>3 383,1</b>

Tableau 18.17

**Postes nécessaires**
*Programme : Énergie durable*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	1	1	–	–	1	1	2	2
P-4/3	4	4	–	–	1	1	5	5
P-2/1	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	3	3	–	–	–	–	3	3
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Total général</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>11</b>

- 18.67 Le programme de travail sera exécuté par la Division de l'énergie durable.
- 18.68 L'objectif global de ce sous-programme consiste à promouvoir la mise au point de systèmes énergétiques plus durables dans les pays de la région, et en particulier dans les pays en transition. À cette fin, au cours de l'exercice biennal 2000-2001, le sous-programme : a) contribuera à l'harmonisation de la législation et des politiques et à la formulation et la mise en oeuvre de normes, notamment pour l'étiquetage et la classification; b) s'attachera aux questions relatives à la restructuration, à l'ouverture et à la libéralisation des marchés énergétiques; c) s'efforcera d'améliorer les systèmes de conservation de l'énergie ainsi que le rendement énergétique, en particulier dans les pays en transition; d) favorisera les interconnexions des réseaux de transport d'énergie, en particulier d'électricité et de gaz; e) améliorera la protection de l'environnement, en particulier eu égard à l'utilisation du charbon et de l'électricité thermique; f) fournira une assistance technique accrue aux pays en transition.
- 18.69 Les activités à entreprendre seront notamment les suivantes : échanges de vues, d'informations et de données d'expérience; établissement d'analyses; comparaison et harmonisation des politiques; et mise au point de critères et de normes visant à promouvoir la mise en oeuvre de programmes et politiques énergétiques viables dans la région de la CEE et à aider les pays en transition à introduire des politiques énergétiques et des structures axées sur le marché en vue de favoriser l'intégration des économies de ces pays dans le domaine énergétique à celles d'autres pays de la région de la CEE. En outre, des conclusions, propositions et recommandations seront formulées au niveau régional en vue de leur examen par la Commission du développement durable en 2001.

**Réalisations escomptées**

- 18.70 Au cours de l'exercice biennal 2000—2001, on compte : a) adopter un certain nombre de normes et de critères, y compris dans les domaines de l'étiquetage et de la classification, de l'harmonisation des législations, réglementations et politiques énergétiques et la fourniture d'une assistance en vue de leur application dans le monde entier, en collaboration avec d'autres commissions régionales; b) identifier les questions et recommandations liées à la restructuration, à la libéralisation et à l'ouverture des marchés énergétiques; c) mettre en oeuvre des projets relatifs au rendement énergétique et établir des zones de démonstration, tout en dispensant une formation relative au financement et à la gestion des projets; d) formuler des recommandations concernant les liens entre l'environnement et l'énergie, dans le contexte du suivi du Protocole de Kyoto,



et appliquer les conventions et protocoles environnementaux de la CEE, notamment dans les secteurs du charbon et de l'énergie thermique; et e) faciliter la diffusion dans les pays en transition d'informations et de connaissances en vue de formuler des politiques dans le domaine du gaz naturel axées sur le marché.

## Produits

18.71 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits ci-après seront fournis :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
  - i) Comité de l'énergie durable
    - a. Services fonctionnels. Réunions annuelles du Comité (6); réunions du Groupe spécial d'experts du charbon et de l'énergie thermique (8); et réunions d'experts sur l'interconnexion des réseaux électriques (8);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur les questions suivantes : restructuration du secteur énergétique dans le contexte du développement durable; ouverture et libéralisation des marchés énergétiques; fixation des prix de l'énergie; interaction entre les marchés énergétiques et les marchés financiers; profil énergétique au sein de la Communauté d'États indépendants, application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les réserves/ressources en combustibles solides et produits minéraux; analyse et recommandations à l'intention de la Commission du développement durable en 2001; sécurité des approvisionnements énergétiques; énergie et environnement à la lumière du Protocole de Kyoto; législations et politiques dans le secteur énergétique; et énergie en Asie centrale et dans la mer Caspienne;
  - ii) Comité directeur du projet «Rendement énergétique 2000»
    - a. Services fonctionnels. Réunions annuelles du Comité directeur (6); réunions du Groupe spécial d'experts de l'ingénierie financière (8); et réunions du Groupe spécial d'experts des normes de rendement énergétique et de l'étiquetage (8);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur les questions suivantes : état du projet «Rendement énergétique 2000» et zones de démonstration du rendement énergétique (2); financement et planification du rendement énergétique (2); et normes de rendement énergétique et systèmes d'étiquetage (2);
  - iii) Groupe de travail du gaz
    - a. Services fonctionnels. Réunions annuelles du Groupe de travail (6); réunions d'experts des ressources en gaz naturel (8) et réunions d'experts de l'utilisation et de la distribution du gaz (12);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur les questions suivantes : réformes économiques et restructuration en Europe centrale et orientale ainsi que leurs conséquences et leur importance pour le marché et l'industrie du gaz; faits nouveaux survenus dans l'industrie du gaz, y compris le commerce du gaz et l'interconnexion et le développement des réseaux dans le secteur; évaluation des ressources en gaz naturel, y compris les méthodes géologiques et géophysiques de prospection (2); mise en place, gestion et entretien des systèmes de transport du gaz (2);
  - iv) Comité consultatif du Centre du gaz
    - a. Services fonctionnels. Réunions annuelles du Comité consultatif (4), du Groupe spécial d'experts des bases de données (8); et du Groupe spécial d'experts de la tarification du gaz (8);

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports sur l'état du projet du Centre du gaz (2) et environ quatre rapports sur les travaux d'ateliers et de conférences de haut niveau;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Ateliers sur la réforme et la restructuration de l'industrie énergétique dans les pays en transition (2) et sur la mise en valeur durable de l'énergie (2); et trois séminaires, dont un sur la structure de la consommation de l'acier par secteurs économiques et deux sur des thèmes relatifs à l'acier et à l'industrie chimique;
  - ii) Publications isolées. Étude sur le stockage souterrain du gaz en Europe; étude sur le développement de l'interconnexion des réseaux de gaz en Europe; réforme et restructuration de l'industrie du gaz dans les pays en transition; guide des législations relatives au rendement énergétique en Europe centrale et orientale; manuel sur les obstacles au financement des projets relatifs au rendement énergétique à l'intention des directeurs de banques commerciales; manuel de formation sur la tarification du gaz; politiques des prix du gaz; commercialisation du gaz; restructuration de l'industrie du charbon dans les pays en transition; définitions pour la Classification-cadre des Nations Unies pour les réserves/ressources en combustibles solides et produits minéraux;
  - iii) Communiqués de presse sur les études/séminaires consacrés à l'énergie (10);
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
  - i) Coopération et harmonisation des activités avec d'autres organisations intergouvernementales, y compris la Commission européenne, l'OCDE, l'Agence internationale de l'énergie (AIE), et le secrétariat de la Charte de l'énergie, en organisant des activités conjointes et en prenant part à leurs ateliers, séminaires et sessions annuelles;
  - ii) Appui technique à l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est dans le contexte des projets ci-après : rendement énergétique en Europe du Sud-Est; interconnexion des réseaux de gaz naturel : diversification de l'approvisionnement en gaz et amélioration de la sécurité des approvisionnements en Europe du Sud-Est; et développement de l'interconnexion des systèmes d'alimentation en électricité des pays participant à l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est en vue d'une meilleure intégration aux systèmes européens; et fourniture d'un appui technique au titre du projet du Groupe de travail sur l'énergie et l'eau du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale;
  - iii) Pour s'acquitter de son mandat dans le domaine de l'énergie et pour favoriser la mise en commun des données d'expérience, éviter les doubles emplois, améliorer les services fournis aux États membres et assurer une plus grande complémentarité des programmes de travail, la CEE participe aux travaux d'autres instances énergétiques mondiales, régionales et sous-régionales, par exemple aux sessions annuelles, aux conférences et aux ateliers du Conseil mondial de l'énergie, de l'Institut mondial du charbon, de l'Union internationale de l'industrie du gaz, de l'Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique et du Groupe européen des industries d'approvisionnement en électricité;
  - iv) Coopération avec les banques de développement, notamment la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement (BEI) et le Fonds mondial pour la protection de l'environnement;
  - v) Liaison et coopération avec des entités et organisations du système des Nations Unies, notamment le Département des affaires économiques et sociales, le PNUD, l'AIEA, l'OIT, l'OMS et le secrétariat de la Commission du développement durable ainsi que d'autres commissions régionales, en organisant des études et des activités conjointes ainsi qu'en participant à leurs manifestations;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

- i) Services consultatifs sur la demande des gouvernements
  - a. Projet «Rendement énergétique 2000». Dix missions sur la mise en place de mécanismes de financement des projets relatifs au rendement énergétique; sur l'établissement de zones de démonstration du rendement énergétique; et sur la mise au point de normes de rendement énergétique et de systèmes d'étiquetage;
  - b. Centre du gaz. Quatre missions chargées d'aider l'industrie du gaz des pays en transition à établir des cadres juridiques et réglementaires adaptés à l'économie de marché; élaboration de politiques et d'instruments de fixation des prix concernant le gaz; formulation de politiques rationnelles en matière de promotion des investissements; et harmonisation internationale des cadres juridiques et réglementaires;
- ii) Formation de groupe. Projet «Rendement énergétique 2000»: 12 séminaires et ateliers, y compris les réunions d'information lors de séminaires organisées à l'occasion de foires commerciales internationales et les ateliers sur la planification et l'ingénierie financière des projets relatifs au rendement énergétique, sur les normes de rendement énergétique et les systèmes d'étiquetage, et sur l'établissement de zones de démonstration du rendement énergétique; colloques sur les politiques en matière de rendement énergétique dans le contexte de la mise en valeur durable de l'énergie dans la région de la CEE; assistance à la formation du personnel pour la formulation de projets d'investissement dans les pays en transition en Europe centrale et en Europe orientale, qui seront présentés à des organismes de financement et à des institutions financières internationales; et quatre séminaires et ateliers sur les réformes énergétiques consacrées aux questions relatives à la transition des États membres d'Europe centrale et orientale;
- iii) Projets opérationnels
  - a. Projet «rendement énergétique 2000». Établissement de zones de démonstration du rendement énergétique dans certaines villes d'États membres de l'Europe centrale et de l'Europe orientale pour faciliter les échanges commerciaux et la coopération entre les pays à économie de marché et les anciens pays à économie planifiée dans les domaines des technologies et des pratiques de gestion rationnelle du point de vue de l'énergie et de l'environnement;
  - b. Centre du gaz. Facilitation de l'interconnexion des réseaux de gaz naturel et harmonisation des cadres juridiques et réglementaires pour l'industrie du gaz, notamment dans les pays en transition, en vue de favoriser la diversification des approvisionnements en gaz naturel et de renforcer la coopération et l'intégration de cette industrie dans la région.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 18.72 Les ressources prévues (2 002 500 dollars), qui font apparaître une augmentation de 40 500 dollars, doivent permettre de financer les postes dont il est fait état dans le tableau 18.17. L'augmentation résulte du projet de reclassement d'un poste P-3 à P-4 compte tenu des responsabilités accrues qui s'attachent à ce poste au titre de trois grands projets régionaux relatifs au gaz naturel et de la participation de son titulaire aux travaux du Groupe de travail du gaz et de ses organes subsidiaires. À l'issue de la réforme de la CEE, un rang prioritaire a été attribué au gaz naturel dans le cadre du sous-programme.
- Consultants et experts*
- 18.73 Les ressources prévues (23 200 dollars), qui font apparaître une augmentation de 5 600 dollars, doivent permettre de financer les services de consultants extérieurs spécialisés dans les domaines suivants : réformes économiques, restructuration du secteur énergétique des pays en transition, mise en place d'infrastructures énergétiques et formulation de conclusions et de recommandations relatives aux politiques et stratégies de mise en valeur durable de l'énergie, y compris les politiques de rendement et de conservation énergétiques, sur une base régionale et sous-régionale.

*Voyages*

- 18.74 Les ressources prévues (37 600 dollars), qui font apparaître une augmentation de 9 900 dollars, doivent permettre de couvrir les frais de voyage du personnel appelé à participer aux réunions aux fins de consultation, coopération et liaison avec les organisations internationales, multilatérales, intergouvernementales et non gouvernementales dans le domaine de l'énergie. L'augmentation de 9 900 dollars tient compte des dépenses effectuées par le passé.

*Subventions et contributions*

- 18.75 Les ressources prévues (20 200 dollars), qui font apparaître une augmentation de 6 200 dollars, doivent permettre de financer la part imputable au sous-programme dans le financement des services fournis à la CEE au titre du traitement des données, des télécommunications, du stockage des données et d'autres services spécialisés d'information.

**Sous-programme 6  
Développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise**

Tableau 18.18

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1996-1997 Dépenses</i>	<i>1998-1999 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>2000-2001 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	1 581,1	3 019,9	2 658,0	88,0	5 677,9	94,9	5 772,8
Consultants et experts	–	21,7	22,0	101,3	43,7	0,8	44,5
Voyages	18,5	46,4	31,8	68,5	78,2	3,8	82,0
Services contractuels	3,5	10,1	18,9	187,1	29,0	0,5	29,5
Fournitures et accessoires	–	–	6,2	–	6,2	0,2	6,4
Subventions et contributions	–	112,8	(28,9)	(25,6)	83,9	1,5	85,4
<b>Total</b>	<b>1 603,1</b>	<b>3 210,9</b>	<b>2 708,0</b>	<b>84,3</b>	<b>5 918,9</b>	<b>101,7</b>	<b>6 020,6</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond :	
	5,6	42,4	Fonds d'affectation spéciale pour le système EDIFACT	75,7
			c) Projets opérationnels :	
	1 429,4	1 129,6	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	574,7
<b>Total</b>	<b>1 435,0</b>	<b>1 172,0</b>		<b>650,4</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>3 038,1</b>	<b>4 382,9</b>		<b>6 671,0</b>

Tableau 18.19

**Postes nécessaires**
*Sous-programme : Développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	–	1	–	–	–	–	–	1
P-5	2	3	–	–	–	1	2	4
P-4/3	5	10	–	–	5	–	10	10
P-2/1	2	4	–	–	–	–	2	4
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>19</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	6	10	–	–	–	–	6	10
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>10</b>
<b>Total général</b>	<b>15</b>	<b>28</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>20</b>	<b>29</b>

18.76 Les fonds précédemment affectés à l'ancien sous-programme 4 (Facilitation du commerce) ont été réaffectés en totalité à l'actuel sous-programme 6.

18.77 Les activités prévues au titre de ce sous-programme seront exécutées par la Division du développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, selon les directives du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise. Elles se répartissent en trois domaines d'action prioritaires :

- a) La facilitation du commerce, les objectifs poursuivis étant les suivants : i) élaborer et promouvoir des mécanismes simples, transparents et efficaces pour le commerce mondial; ii) superviser la mise au point et la gestion de la norme internationale EDIFACT (Échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport); et iii) élaborer, gérer et promouvoir des normes et des recommandations internationalement reconnues et harmonisées sur la qualité commerciale des denrées périssables;
- b) La promotion du commerce et des investissements, les objectifs poursuivis étant les suivants : i) aider les gouvernements des États membres, en particulier ceux des pays en transition, à harmoniser leurs mécanismes et institutions juridiques, réglementaires et d'application en s'alignant sur les meilleures

pratiques observées à l'échelon international dans les domaines liés aux transactions commerciales, à l'investissement étranger direct et à l'harmonisation technique; ii) offrir un cadre pour l'élaboration des accords intergouvernementaux, des guides et des normes sur des questions telles que l'harmonisation technique et les réformes juridiques; et iii) aider les pays en transition à répertorier les problèmes et les handicaps susceptibles d'entraver la mise en application des principes de l'économie de marché, l'investissement étranger direct et le développement de l'entreprise privée;

- c) Le développement de l'industrie et de l'entreprise, l'objectif étant d'encourager le développement de l'entreprise dans différents secteurs, la privatisation et la restructuration industrielle, en particulier dans les pays en transition.

18.78 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, l'accent sera mis sur les activités suivantes : a) dans le domaine de la facilitation du commerce, la mise en application des normes convenues à l'échelle internationale et des recommandations intergouvernementales élaborées par le Centre pour la facilitation des procédures et des pratiques dans l'administration, le commerce et les transports (CEFACT), dont EDIFACT, ainsi que l'instauration de mesures de soutien au commerce électronique et aux normes de qualité agricole; b) dans le domaine de la promotion du commerce et des investissements, la mise au point d'instruments juridiques, la promotion et le transfert des normes et des meilleures pratiques en vue de renforcer le cadre juridique et de consolider les capacités locales, dans le but de soutenir le commerce et les investissements, et l'élargissement de la portée de l'harmonisation technique et de l'évaluation de la conformité; et c) dans le domaine du développement de l'industrie et de l'entreprise, la réalisation de projets, d'études et de séminaires de portée intersectorielle, faisant appel dans certains cas à l'industrie chimique et à la sidérurgie. La poursuite des activités relatives sur ces deux industries dépendra du renouvellement des mandats du Groupe spécial d'experts de l'industrie chimique et du Groupe spécial d'experts de l'acier.

18.79 Dans tous ces domaines, on assurera, autant que possible, la promotion des activités relatives à la parité entre les sexes.

### Réalisations escomptées

18.80 Les activités menées au titre de ce sous-programme devraient notamment permettre de créer un environnement juridique et économique plus sûr et plus favorable au développement du commerce et de l'entreprise. Les améliorations se traduiront par l'adoption et l'utilisation de nouvelles modalités et procédures juridiques dans les pays en transition, sur la base des recommandations de la Commission économique pour l'Europe (CEE); la participation directe du secteur privé et des gouvernements à l'élaboration et à la mise en application de nouvelles normes et recommandations sur le commerce électronique et les denrées périssables; une sensibilisation accrue aux meilleures pratiques, procédures et directives et leur mise en application dans les pays en transition, dans les domaines de la promotion du commerce et des investissements, du développement de l'entreprise, de la normalisation et de la restructuration industrielle; et une plus grande participation du secteur privé aux activités du sous-programme, ainsi que la multiplication des partenariats public-privé, dans les domaines pertinents, à l'échelon des pays.

### Produits

18.81 Au cours de l'exercice 2000-2001, les produits suivants seront fournis :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux ou à des comités d'experts*
  - i) Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise
    - a. Services fonctionnels. Session annuelle (10 séances); forum sur Internet et le développement de l'entreprise dans les pays en transition (2); tables rondes annuelles (4); et groupes consultatifs sur Internet et le développement de l'entreprise (4);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports sur les travaux respectifs des réunions du comité et du Groupe consultatif sur Internet et le développement

- de l'entreprise; programme de travail du Comité (2); rapport d'examen des politiques commerciales (2); rapports sur les activités réalisées par le CEFACT (2), le Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité (2), le Groupe de travail des contrats internationaux en usage dans l'industrie (2) et le Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (2); deux rapports respectivement sur la révision de la Convention européenne sur l'arbitrage commercial international, les activités menées par le Secrétariat pour assurer la liaison avec d'autres organisations, l'organisation de séminaires et d'ateliers, les activités du Secrétariat dans le domaine du développement des petites et moyennes entreprises, la coopération avec le monde des affaires, les faits nouveaux concernant les activités extrabudgétaires destinées à soutenir le programme de travail et, en particulier, les activités menées dans les pays en transition, les faits nouveaux concernant les services consultatifs régionaux proposés aux pays en transition, les activités touchant au commerce et à l'investissement réalisés par d'autres organes subsidiaires et les études destinées aux tables rondes du Comité (2);
- ii) Centre pour la facilitation des procédures et des pratiques dans l'administration, le commerce et les transports
    - a. Services fonctionnels. Réunions annuelles du CEFACT (16);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports des réunions annuelles du CEFACT (2), de ses groupes de travail (10), de ses équipes techniques spéciales (4) et de son groupe directeur (2), et documents d'information sur des sujets qui seront choisis par le CEFACT (3);
  - iii) Groupe de travail de la normalisation des denrées périssables et de l'amélioration de la qualité
    - a. Services fonctionnels. Réunions annuelles du Groupe de travail (8), réunions des sections spécialisées du Groupe de travail sur la coordination de la normalisation des fruits et légumes frais (16), la normalisation des produits secs et séchés (fruits) (16), la normalisation des pommes de terre de primeur et des pommes de terre de conservation (4), la normalisation des plants de pomme de terre (10) et la normalisation de la viande (10);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports des réunions du Groupe de travail (2) et neuf rapports des sections spécialisées du Groupe de travail (9);
  - iv) Groupe de travail des contrats internationaux en usage dans l'industrie
    - a. Services fonctionnels des réunions annuelles du Groupe de travail (10);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports sur les travaux des réunions du Groupe de travail; deux rapports respectivement sur les activités du Groupe consultatif de l'immobilier, du Groupe de travail sur les projets de construction-exploitation-transfert, du groupe des droits de propriété intellectuelle (dont l'appellation doit encore être précisée) et du Groupe de travail de la Convention sur l'arbitrage international;
  - v) Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation
    - a. Services fonctionnels pour les réunions du Groupe de travail (10);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports sur les travaux des réunions du Groupe de travail; un rapport respectivement sur le transfert des normes, la normalisation et la coordination, l'harmonisation des normes et des règlements, les faits nouveaux en matière de normalisation, les procédures d'évaluation de la conformité et les systèmes de gestion de la qualité;
  - vi) Groupe spécial d'experts de l'industrie chimique

- a. Services fonctionnels pour les réunions du Groupe spécial d'experts (10); réunions sur la banque de données comparées concernant la législation applicable à l'industrie chimique dans les pays membres de la Commission économique pour l'Europe (2); et réunions d'experts sur le projet pilote destiné à démontrer la dépollution de certains sites pollués par les produits chimiques (2);
  - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports du Groupe spécial d'experts; rapports sur les travaux de la réunion d'experts sur le projet pilote (2); deux rapports sur les questions soulevées par les réunions du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise et intéressant les travaux du Groupe d'experts; un rapport respectivement sur l'état d'avancement de la législation applicable à l'industrie chimique, le répertoire des fabricants de produits chimiques et un séminaire; et deux rapports sur le Centre régional de gestion de l'environnement pour l'industrie chimique;
- vii) Groupe spécial d'experts de l'acier
- a. Services fonctionnels pour les réunions du Groupe spécial d'experts (10) et les réunions d'experts du marché de l'acier (4);
  - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports du Groupe spécial d'experts; deux rapports respectivement sur les séminaires, les réunions consacrées à l'évolution du marché de l'acier, les questions soulevées par les réunions du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise et intéressant le travail du Groupe spécial d'experts, et sur la table ronde consacrée aux obstacles à la restructuration industrielle liés aux sureffectifs au sien de l'industrie sidérurgie;
- b) *Autres services*
- i) Facilitation du commerce. Réunions des groupes de travail désignés par le CEFAC (120);
  - ii) Promotion du commerce et des investissements. Réunions des groupes consultatifs désignés par le Groupe de travail des contrats internationaux en usage dans l'industrie (96);
  - iii) Réunions annuelles des rapporteurs et coordonnateurs du Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (12);
- c) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Publications en série. Rapport annuel du CEFAC (2); Répertoire pour l'échange de données commerciales (publication électronique) (4); Répertoire d'éléments de données commerciales; Code des Nations Unies relatif aux ports et autres lieux (LOCODE/ONU) (publication électronique) (2); CD-ROM sur certaines activités annuelles du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise; *Rapport sur Internet et le développement de l'entreprise* (2); *L'industrie chimique* (bilan annuel); *Le marché de l'acier en 2000 et ses perspectives pour 2001*; *Le marché de l'acier en 2001 et ses perspectives pour 2002*; *Statistiques du commerce mondial de l'acier*; *Bulletin annuel des statistiques de l'acier pour l'Europe*; et *Fer et chutes d'acier* (neuvième mise à jour);
  - ii) Publications isolées. Dans le domaine de la facilitation du commerce, recommandations nouvelles ou révisées sur la facilitation du commerce (12), guide à l'intention des petites et moyennes entreprises et des pays en transition concernant la mise en œuvre du commerce électronique (2), normes révisées relatives aux fruits secs et aux fruits séchés, normes révisées relatives aux fruits et légumes frais, normes de la CEE concernant les carcasses et les découpes commerciales bovines, et norme révisée de la CEE sur les plants de pommes de terre; dans le domaine de la promotion du commerce et des investissements, accord intergouvernemental sur l'harmonisation technique, guide sur les questions relatives au commerce, aux finances et aux investissements dans les pays en transition (2), guide sur les questions relatives à la réforme juridique dans les



- économies en transition (2), liste CEE des secteurs appelant une normalisation, rapport définitif sur le projet de renforcement des capacités en matière de financement et d'investissement dans le secteur du bois en Fédération de Russie, rapport sur la gestion durable des entreprises du bois et recommandations visant à améliorer les procédures commerciales de l'industrie du bois en Fédération de Russie; dans le domaine du développement de l'industrie et de l'entreprise, étude sur le développement de l'entreprise, portant sur des questions que déterminera le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise (3), rapport sur les services commerciaux d'Internet et leur financement dans les pays en transition (2), rapport sur les systèmes d'innovation en ligne dans les pays en transition (2), répertoire des produits chimiques et de leurs fabricants (2), banque de données comparées sur la législation applicable à l'industrie chimique dans les pays de la région de la CEE (CHEMLEX) (troisième et quatrième éditions sur CD-ROM), répertoire des techniques et entreprises de décontamination des sols et rapport de la table ronde sur l'industrie chimique (2);
- iii) Séminaires sur les questions de normalisation; questions relatives au commerce, au financement et à l'investissement dans les pays en transition (2); questions relatives à la réforme juridique dans les pays en transition (2); amélioration du financement du commerce et des investissements au sein de la CEI (6); Internet et le développement de l'entreprise (2); et le développement de l'entreprise dans les pays de la CEI (2);
  - iv) Plaquettes d'information sur la facilitation du commerce et l'EDIFACT, le CEFACT et le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, et sur les activités ayant trait au développement de l'entreprise; fiches d'information sur les activités; et publications sur l'industrie chimique et l'industrie sidérurgique;
  - v) Communiqués de presse. À publier à l'occasion des réunions et forums et de la parution de publications mettant l'accent sur des événements importants concernant la facilitation du commerce, la promotion des échanges commerciaux et des entreprises, les questions de normalisation, l'industrie chimique et l'industrie sidérurgique, et à l'occasion de séminaires et d'expositions destinés à attirer l'attention du public (32);
  - vi) Matériaux techniques à l'intention des usagers extérieurs. Facilitation du commerce, EDIFACT et matériaux de formation en ligne au commerce électronique et matériaux techniques à publier à la fois sur papier et sur support électronique; et publication en cours sur Internet d'informations sur les activités réalisées dans le cadre des trois secteurs du sous-programme;
- d) *Coopération internationale, coordination et liaison interinstitutions.* Participation ou contribution à des réunions, conférences, ateliers, séminaires et colloques organisés par des organisations internationales, intergouvernementales ou professionnelles sur des questions ayant trait au développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise : réunions de l'OMC sur la facilitation du commerce et les obstacles au commerce; Groupe de travail intersecrétariats CEE/CNUCED/CCI; projet commun avec la CNUCED dans les domaines du commerce électronique ou de la facilitation du commerce; séminaire et session de formation communs sur la facilitation du commerce et les stratégies de mise en œuvre du commerce électronique et les normes y afférentes, avec d'autres commissions régionales; consultations en vue de la mise en place d'un système efficace d'échange d'informations entre les cinq commissions régionales dans les domaines du commerce, du financement et des investissements; participation aux travaux du Groupe de travail de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) sur les projets de construction-exploitation-transfert et à d'autres groupes menant des activités se rattachant à celles du Groupe de travail des contrats internationaux en usage dans l'industrie; participation aux travaux du Comité du Codex FAO/OMS sur les fruits et légumes frais (les normes de qualité agricole de la CEE ont inspiré les normes élaborées par la Commission du Codex Alimentarius FAO/OMS); participation aux réunions de la Banque mondiale sur la promotion des investissements et à celles de l'OCDE sur l'élaboration de règles relatives au commerce électronique, ainsi qu'à des réunions consacrées au programme d'application des normes

internationales relatives aux fruits et légumes (les normes de qualité agricole de la CEE ont été adoptées par l'Union européenne); participation au Comité des échanges de l'OCDE et aux réunions annuelles des organismes nationaux de la CEI chargés des questions de normalisation; aux réunions du Comité de coordination du Mémoire d'accord CEE/Organisation internationale de normalisation (ISO)/Commission électrotechnique internationale; aux réunions de la Conférence annuelle de l'ISO; et liaison et consultations avec l'Union européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), le Comité économique inter-États de la CEI, la Chambre de commerce internationale et les associations de l'industrie chimique et de l'industrie sidérurgique;

- e) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs à la demande de gouvernements sur la facilitation du commerce; promotion du commerce et des investissements; et développement de l'industrie et de l'entreprise;
  - ii) Formation de groupe. Deux séminaires sur les stratégies de mise en œuvre concernant le commerce électronique et les normes, à l'intention des pays en transition; trois ateliers sur le financement du commerce et les techniques d'investissement, les obstacles techniques au commerce et le développement de l'entreprise; des voyages d'étude sur les produits chimiques et l'industrie sidérurgique en Chine et au Royaume-Uni.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Postes*

- 18.82 Les ressources prévues à cette rubrique (5 677 900 dollars), qui font apparaître une augmentation de 2 658 000 dollars, serviront à financer les postes figurant au tableau 18.19. Elles tiennent compte de la fusion des anciens sous-programmes 4 (Facilitation du commerce) et 7 (Développement du commerce international). Le nombre total de postes pour le nouveau sous-programme 6 correspond à la somme des postes qui figuraient dans les deux anciens sous-programmes 4 et 7.

#### *Consultants et experts*

- 18.83 Les ressources prévues à cette rubrique (43 700 dollars), qui font apparaître une augmentation de 22 000 dollars, serviront à financer : des services spécialisés portant sur l'analyse des transactions commerciales internationales, des mécanismes des échanges et de la modélisation; le développement des codes utilisés par l'EDIFACT et le LOCODE; le suivi des initiatives du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise concernant les droits de propriété intellectuelle et les partenariats public-privé; l'élaboration d'un logiciel de références pour l'EDIFACT et de bases de données sur Internet; l'élaboration d'un répertoire sur Internet pour le développement des entreprises dans les pays en transition; et la mise à jour de la banque de données CHEMLEX. L'augmentation de 22 000 dollars tient compte des 12 600 dollars provenant de l'ancien programme 4 et des 9 400 dollars représentant les crédits supplémentaires nécessaires pour exécuter le programme de travail.

#### *Voyages*

- 18.84 Les ressources prévues (78 200 dollars), qui font apparaître une augmentation de 31 800 dollars, sont destinées à financer : les consultations et la coordination avec les organisations nationales et intergouvernementales dans les domaines ayant trait au commerce, aux produits chimiques et à l'acier; les réunions avec la FAO, l'OMS, le Groupe directeur du CEFAC et d'autres entités. L'augmentation de 31 800 dollars tient compte du transfert des fonds précédemment approuvés au titre de l'ancien sous-programme 4.

#### *Services contractuels*

- 18.85 Les ressources prévues (29 000 dollars), qui font apparaître une augmentation de 18 900 dollars, doivent permettre de faire imprimer à l'extérieur les publications au titre du programme de travail et de produire des matériaux sur CD-ROM. L'augmentation de 18 900 dollars comprend le montant de 3 800 dollars précédemment approuvé au titre de l'ancien sous-programme 4 et le montant de 15 100 dollars destiné à financer les dépenses supplémentaires liées à la production de matériaux sur CD-ROM.

*Fournitures et accessoires*

18.86 Les ressources prévues (6 200 dollars) doivent permettre d'acquérir des fournitures électroniques, des disquettes et des disques CD-ROM pour l'EDIFACT, le LOCODE et autres produits électroniques relevant du sous-programme.

*Subventions et contributions*

18.87 Le montant prévu de 83 900 dollars, qui fait apparaître une diminution de 28 900 dollars, est destiné à financer la part que représente le sous-programme dans le financement total des services informatiques, des télécommunications, de la conservation des données et autres services spécialisés fournis à la CEE. La diminution est due à une réduction de l'utilisation de ces services et des dépenses prévues en se fondant sur les tendances actuelles.

**Sous-programme 7  
Foresterie**

Tableau 18.20

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1996-1997 Dépenses</i>	<i>1998-1999 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>2000-2001 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	1 542,8	1 263,6	–	–	1 263,6	16,2	1 279,8
Consultants et experts	19,8	24,6	–	–	24,6	0,4	25,0
Voyages	20,3	21,1	(2,5)	(11,8)	18,6	0,9	19,5
Services contractuels	6,2	5,2	2,4	46,1	7,6	0,2	7,8
Subventions et contributions	–	11,3	2,3	20,3	13,6	0,2	13,8
<b>Total</b>	<b>1 589,1</b>	<b>1 325,8</b>	<b>2,2</b>	<b>0,1</b>	<b>1 328,0</b>	<b>17,9</b>	<b>1 345,9</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	-	-	a) Services d'appui à :	
	-	-	i) Des organismes des Nations Unies	-
			ii) Des activités extrabudgétaires	-
			b) Activités de fond :	
	12,3	22,6	Fonds d'affectation spéciale pour l'étude de la CEE sur les tendances et perspectives à long terme du bois	56,5
			c) Projets opérationnels :	
	-	-	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	-
<b>Total</b>	<b>12,3</b>	<b>22,6</b>		<b>56,5</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>1 601,4</b>	<b>1 348,4</b>		<b>1 402,4</b>

Tableau 18.21

**Postes nécessaires**

*Sous-programme. Foresterie*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
P-5	1	1	-	-	-	-	1	1
P-4/3	2	2	-	-	-	-	2	2
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	-	-	-	-	1	1
Autres classes	2	2	-	-	-	-	2	2
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Total général</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

- 18.88 Le programme de travail sera exécuté par le Comité pour le développement, de l'industrie et des entreprises, en collaboration avec la FAO.
- 18.89 Le sous-programme a essentiellement pour objectif de contribuer à la réalisation d'une gestion durable du secteur du bois et de la foresterie dans la région de la CEE dans les premières années du XXIe siècle en maintenant l'équilibre voulu entre les fonctions productives, sociales et environnementales de la forêt. Il vise à aider les gouvernements, à leur demande, à s'acquitter des engagements découlant de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et des conférences ministérielles sur la protection des forêts en Europe. Intégrées et multisectorielles, les activités engloberont le commerce et les marchés des produits forestiers ainsi que la foresterie. Le sous-programme sera exécuté dans le cadre d'un programme mené conjointement par la CEE et la FAO.
- 18.90 Pendant l'exercice 2000-2001, le sous-programme sera axé sur : a) la formulation et l'application d'un programme de travail paneuropéen sur les forêts; b) l'analyse des perspectives à long terme dans les secteurs de la foresterie et du bois; c) la collecte et la diffusion régulières de statistiques et de données relatives aux marchés; d) l'enrichissement des connaissances relatives aux ressources forestières des zones tempérées et

boréales, notamment grâce à la publication d'analyses fondées sur les indicateurs de gestion durable des forêts; e) le suivi de l'aide aux pays en transition dans le domaine de la foresterie; f) la promotion d'une utilisation rationnelle du bois en tant que matériau renouvelable; et g) l'organisation de réunions consacrées au commerce et aux problèmes écologiques dans le secteur de la foresterie. En outre, le Comité du bois de la CEE continuera à faire office d'instance de coopération intergouvernementale pour ce qui est d'une large gamme de questions relevant de sa compétence.

### Réalisations escomptées

- 18.91 Les résultats attendus sont les suivants : a) enrichissement des données et des analyses, sous-tendues par des statistiques, relatives aux principaux aspects du secteur de la foresterie et des produits forestiers, notamment les analyses portant sur des questions controversées (il s'agira là d'une contribution majeure au programme d'action ministériel en faveur des forêts européennes); b) renforcement des capacités dans le secteur de la foresterie et du bois des pays en transition; et c) meilleure coordination des activités, notamment celles liées aux statistiques et aux données, entre les organisations internationales intervenant dans le secteur.

### Produits

- 18.92 Pendant l'exercice 2000-2001, les produits et services suivants seront fournis :
- a) *Services fournis aux organes gouvernementaux et aux groupes d'experts*
    - i) Comité du bois de la CEE
      - a. Services fonctionnels. Réunions annuelles (6);
      - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports annuels sur la contribution apportée à la gestion durable des forêts; assistance aux pays en transition dans le domaine de la foresterie; suivi de l'analyse des ressources forestières en l'an 2000 des zones tempérées et boréales; étude portant sur les marchés des produits forestiers; plan relatif à une étude en cours de préparation sur les tendances et perspectives de la foresterie européenne; et un rapport sur les choix qu'implique l'utilisation rationnelle du bois;
    - ii) Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières
      - a. Services fonctionnels. Réunions du Comité mixte (5);
      - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Un rapport portant, respectivement, sur les questions relatives à la mise en valeur des forêts, notamment la foresterie à usages multiples, les problèmes écologiques et économiques et les systèmes de commercialisation et d'information; les questions liées aux techniques forestières, en particulier l'ingénierie forestière, les techniques sylvicoles écologiquement et économiquement rationnelles et la coupe et le transport du bois et les questions relatives à la formation, notamment en ce qui concerne l'ergonomie appliquée, la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et les aspects sociaux de la foresterie;
    - iii) Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts
      - a. Services fonctionnels. Réunions du Groupe de travail mixte (5);
      - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Examen des systèmes statistiques internationaux concernant le secteur forestier, notamment pour ce qui est de la coopération interorganisations; des méthodes applicables à l'évaluation des futures ressources forestières; et des méthodes applicables aux études prospectives;
    - iv) Commission de la foresterie européenne de la FAO
      - a. Services fonctionnels. Réunions de la Commission (session commune avec le Comité du bois de la CEE) (4);

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Examen de l'état des forêts en Europe et rapport sur la gestion durable des forêts;
- b) *Autres activités de fond*
  - i) Publications en série. *Timber Bulletin* (12 numéros); *International Forest Fire News* (4 numéros); documents sur le bois et les forêts réalisés à Genève : profils du secteur forestier des pays en transition (3), rapports à la conférence ministérielle de Vienne consacrés aux indicateurs relatifs à la gestion forestière durable; aide aux pays en transition dans le domaine de la foresterie, études sur les questions liées au commerce et à l'environnement, et promotion de l'utilisation durable du bois; *Annuaire du Comité du bois* (2 numéros); et documents de travail sur le bois et les forêts réalisés à Genève (8);
  - ii) Séminaires sur la mise en valeur forestière, les techniques forestières et la formation des ouvriers forestiers, notamment pour ce qui est des aspects liés à la sécurité et à la santé;
  - iii) Communiqués de presse relatifs aux produits fournis (4);
  - iv) Base de données sur les forêts et les produits forestiers (enrichissement et actualisation des données existantes);
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*. Participation aux réunions de coordination et réunions de fond organisées dans le cadre du processus paneuropéen de protection des forêts en Europe, y compris la conférence ministérielle de Vienne; réunions du Comité général de coordination; liaison permanente avec le Département des forêts de la FAO aux fins de l'administration du programme intégré du Comité du bois de la CEE et de la Commission de la foresterie européenne de la FAO; coopération avec l'OIT et le PNUE; et participation aux réunions du groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques forestières;
- d) *Coopération technique (fonds extrabudgétaires)*. Ateliers sur les questions ayant trait au secteur forestier organisés à l'intention des pays en transition (2).

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Postes*

- 18.93 Les ressources prévues (1 263 600 dollars), qui correspondent au maintien des programmes, permettront de financer les postes inscrits au tableau 18.21.

#### *Consultants et experts*

- 18.94 Les ressources demandées (24 600 dollars), qui correspondent au maintien des programmes, permettront de financer les services des consultants qui aideront à élaborer les documents de travail des séminaires consacrés aux questions liées au commerce et à l'environnement dans le secteur forestier et à la promotion de l'utilisation rationnelle du bois; de concevoir et de constituer une base de données et un site Web mieux conçus sur la foresterie et le bois; d'exploiter les indicateurs relatifs à la gestion durable des forêts en vue de la conférence ministérielle de Vienne; et d'analyser les perspectives à long terme dans le cadre de la prochaine étude relative aux tendances du secteur forestier.

#### *Voyages*

- 18.95 Les ressources demandées (18 600 dollars), en diminution de 2 500 dollars, doivent permettre de financer la participation des fonctionnaires appelés à se rendre à des réunions et à des consultations avec des organisations internationales, notamment dans le cadre de la coordination des stratégies avec la FAO, la coordination des activités relatives aux statistiques avec d'autres organisations régionales et la préparation des ateliers dans les pays en transition.

#### *Services contractuels*

18.96 Les ressources prévues à cette rubrique (7 600 dollars), en augmentation de 2 400 dollars, permettront de financer les frais d'impression du compte rendu des travaux des séminaires; de mener une étude sur l'utilisation durable du bois; et d'éditer un CD-ROM contenant une base de données sur la foresterie et le bois.

*Subventions et contributions*

18.97 Les ressources prévues (13 600 dollars), en augmentation de 2 300 dollars, permettront de couvrir la contribution de la CEE aux dépenses afférentes au traitement informatique, aux télécommunications, au stockage des données et autres services informatiques spécialisés.

## Sous-programme 8 Établissements humains

Tableau 18.22

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	653,3	612,9	(79,1)	(12,9)	533,8	9,0	542,8
Consultants et experts	7,0	8,0	–	–	8,0	0,2	8,2
Voyages	15,8	16,2	(2,4)	(14,8)	13,8	0,7	14,5
Subventions et contributions	–	5,2	1,5	28,8	6,7	0,2	6,9
<b>Total</b>	<b>676,1</b>	<b>642,3</b>	<b>(80,0)</b>	<b>(12,4)</b>	<b>562,3</b>	<b>10,1</b>	<b>572,4</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond :	
	87,3	165,0	Fonds d'affectation spéciale pour les établissements humains	168,4
<b>Total</b>	<b>87,3</b>	<b>165,0</b>		<b>168,4</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>763,4</b>	<b>807,3</b>		<b>740,8</b>

Tableau 18.23

**Postes nécessaires**

*Programme : Établissements humains*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
P-4/3	2	1	–	–	–	–	2	1
P-2/1	–	1	–	–	–	–	–	1
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	1	1	–	–	–	–	1	1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Total général</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

18.98 Ce sous-programme de travail sera exécuté par la Division de l'environnement et des établissements humains.

18.99 Il a pour objet : a) de faciliter la réforme du secteur du logement en insistant sur l'instauration de partenariats entre les pouvoirs publics à tous les niveaux et le secteur privé; et b) de promouvoir la modernisation des systèmes de cadastre et d'enregistrement des biens fonciers comme fondement d'un développement urbain économiquement, socialement et écologiquement rationnel.

18.100 Ces objectifs seront atteints par la mise en oeuvre des moyens suivants : a) fourniture de services fonctionnels et techniques au Comité des établissements humains de la CEE et à la Réunion de fonctionnaires responsables de l'administration des biens fonciers; b) élaboration d'études analytiques sur les politiques en matière de logement, amélioration de l'environnement urbain et diffusion des meilleures pratiques; c) mise au point et publication de statistiques sur le logement et la construction dans la région de la CEE; et d) organisation de séminaires et d'ateliers, et apport d'une aide aux pays de la CEE. Le Comité des établissements humains contribuera à appliquer le Programme pour l'habitat et Action 21 dans la région de la CEE. En outre, des contributions seront apportées aux travaux de la Commission du développement durable et à ceux de la session extraordinaire que l'Assemblée générale consacra aux établissements humains.

**Réalisations escomptées**

18.101 Les résultats attendus sont les suivants : a) meilleure responsabilisation des autorités locales et meilleure gestion de leur part, et participation accrue du secteur privé et des particuliers; et b) meilleure prise en compte des droits réels qui sont associés aux biens immobiliers et renforcement de la dynamique du marché foncier dans un certain nombre de pays de la CEE.

**Produits**

18.102 Pendant l'exercice 2000-2001, les produits et services suivants seront fournis :

a) *Services fournis aux organes intergouvernementaux et aux groupes d'experts*

i) Comité des établissements humains

a. Services fonctionnels. Séances du Comité (10) et de la Réunion des fonctionnaires responsables de l'administration des biens fonciers (8);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur les travaux des sessions annuelles du Comité; documents de travail et d'information destinés au Comité et portant



sur les rapports issus de la Réunion des fonctionnaires responsables de l'administration des biens fonciers, et documents de travail devant être examinés au cours des réunions des fonctionnaires responsables de l'administration des biens fonciers;

- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Publications en série. *Annual Bulletin of Housing and Building Statistics for Europe and North America*;
  - ii) Publications isolées. Études du secteur du logement par pays (2); et étude sur l'administration foncière;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
  - i) Coopération et coordination étroites avec des institutions et organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales, telles que l'OCDE, le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, la Banque mondiale, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), dans le cadre des activités de la Réunion des fonctionnaires responsables de l'administration des biens fonciers et de celles relatives à la réforme des mécanismes institutionnels, législatifs et économiques en vigueur dans le secteur du logement; par l'intermédiaire du réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine, qui a été créé afin de conseiller et d'aider le Comité à appliquer son programme de travail et à en faire connaître les résultats, collaboration avec des organisations non gouvernementales, le secteur privé et les collectivités locales;
  - ii) Participation aux activités des fonds, programmes et organismes des Nations Unies, notamment à celles menées par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Nairobi), les commissions régionales et le PNUD;
- d) *Coopération technique*. Environ six ateliers sur le logement, la planification de l'occupation des sols et l'administration foncière seront organisés à la demande du Comité et des États membres.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Postes*

- 18.103 Les ressources prévues (533 800 dollars), en diminution de 79 100 dollars, permettront de financer les postes inscrits au tableau 18.23. Il est demandé qu'un poste P-4 soit transféré au sous-programme 1, (Environnement), et qu'un poste P-2 soit transféré de ce sous-programme au sous-programme 8 pour tenir compte des besoins découlant de la réforme de la CEE. Une partie du travail précédemment effectuée par le titulaire du poste P-4 continuera à être traitée par cette personne dans le cadre du sous-programme 1, les domaines de l'environnement et des établissements humains étant de plus en plus interdépendants. La diminution de 79 100 dollars représente la différence tenant un transfert des postes P-2 et P-4.

#### *Consultants et experts*

- 18.104 Les ressources demandées (8 000 dollars), qui correspondent au maintien des programmes, serviront à financer les services des consultants qui réaliseront les études relatives au secteur du logement dans les pays en transition et l'étude sur l'administration foncière.

#### *Voyages*

- 18.105 Les ressources prévues à cette rubrique (13 800 dollars), en diminution de 2 400 dollars, permettront de financer des consultations et la participation d'un certain nombre de fonctionnaires à des réunions, consultations et ateliers organisés par des organisations internationales, telles que l'OCDE et le Conseil de l'Europe, et de préparer des ateliers à l'intention des pays en transition.

#### *Subventions et contributions*

- 18.106 Les ressources demandées (6 700 dollars), en augmentation de 1 500 dollars, permettront de couvrir la contribution de la CEE aux dépenses afférentes au traitement informatique, aux télécommunications, au stockage des données et autres services informatiques spécialisés.

## D. Appui au programme

Tableau 18.24

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
Postes	3 337,9	2 773,7	533,5	19,2	3 307,2	40,6	3 347,8
Autres dépenses de personnel	146,7	184,5	–	–	184,5	3,4	187,9
Voyages	12,9	20,2	23,9	118,3	44,1	2,2	46,3
Services contractuels	–	158,9	(15,7)	(9,8)	143,2	2,6	145,8
Frais généraux de fonctionnement	93,8	158,5	(27,5)	(17,3)	131,0	2,3	133,3
Fournitures et accessoires	56,1	84,1	–	–	84,1	1,6	85,7
Mobilier et matériel	465,0	485,4	–	–	485,4	8,7	494,1
<b>Total</b>	<b>4 112,4</b>	<b>3 865,3</b>	<b>514,2</b>	<b>13,3</b>	<b>4 379,5</b>	<b>61,4</b>	<b>4 440,9</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	
	114,6	484,8	i) Des organismes des Nations Unies	–
			ii) Des activités extrabudgétaires	493,6
			b) Activités de fonds :	
	647,1	849,1	Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance aux pays en transition	700,6
			c) Projets opérationnels :	
	–	–	Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux conférences et réunions régionales de la CEE, y compris les réunions préparatoires des conférences internationales	–
<b>Total</b>	<b>761,7</b>	<b>1 333,9</b>		<b>1 194,2</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>4 874,1</b>	<b>5 199,2</b>		<b>5 635,1</b>

Tableau 18.25

**Postes nécessaires**

*Appui au programme*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	–	1	–	–	–	–	–	1
P-5	–	1	–	–	–	–	–	1
P-4/3	4	4	–	–	–	–	4	4
P-2/1	3	2	–	–	–	–	3	2
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	7	8	–	–	2	2	9	10
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
<b>Total général</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>17</b>	<b>19</b>

18.107 Le Bureau du Secrétaire exécutif continuera de fournir des services d'appui au programme pour toutes les activités de fond menées par la Commission. Ces services concernent les domaines suivants : planification des programmes, budget et finances, gestion des ressources humaines, services généraux et techniques et services de conférence. Il supervise en outre les travaux de l'Unité de coordination des activités opérationnelles.

**Produits**

18.108 Pendant l'exercice 2000-2001, les produits et services suivants seront fournis :

a) *Planification des programmes, budget et finances*

- i) Établissement des budgets-programmes pour les exercices biennaux et des rapports sur leur exécution, en liaison avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité;

- ii) Contrôle financier et certification de tous les comptes relevant de la CEE, en coopération avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et avec le Service de gestion des ressources financières de l'Office des Nations Unies à Genève;
- iii) Gestion des activités de coopération technique et des fonds extrabudgétaires de la CEE, y compris des services consultatifs régionaux fournis au titre du chapitre 21, Programme ordinaire de coopération technique;
- b) *Gestion des ressources humaines*
  - i) Administration du personnel de la CEE, y compris le recrutement et le placement des fonctionnaires et l'organisation des carrières, en coordination avec le Service du personnel de l'Office des Nations Unies à Genève et avec le Bureau de la gestion des ressources humaines du Siège;
  - ii) Recensement des besoins en formation du personnel, des activités de perfectionnement et de formation sur place en matière d'informatique et organisation de cours appropriés, en coopération avec le Service de la formation et des examens de l'Office des Nations Unies à Genève;
  - iii) Relations entre l'administration et le personnel, dans le cadre de l'Assemblée sectorielle de la CEE et des représentants élus du personnel;
- c) *Services généraux et techniques*
  - i) Orientation de la politique de la CEE relative aux technologies de l'information et élaboration de plans d'acquisition; planification et coordination des ressources informatiques et télématiques;
  - ii) Poursuite de la mise en place et de l'amélioration du système intégré d'assistance de la CEE, notamment par les activités de gestion du réseau local et la fourniture de services aux utilisateurs du réseau;
  - iii) Fourniture de services visant à appuyer les programmes de fond de la CEE et faciliter le partage des données entre les États membres, d'autres organisations internationales, les entreprises et la société civile;
  - iv) Acquisition de matériel informatique et autre matériel, et de mobilier, de fournitures et d'accessoires; et, pour la CEE, traitement et suivi des communications, de la correspondance et des voyages du personnel; gestion des locaux à usage de bureau et tenue des archives et des dossiers;
- d) *Services de conférence*
  - i) Établissement et gestion du programme des séances et de la documentation de la CEE, gestion des installations correspondantes et fournitures des services nécessaires, en étroite coordination avec le Service de conférence de Genève; organisation des réunions de la CEE tenues en dehors de Genève à l'invitation des gouvernements des pays membres et des réunions informelles tenues en dehors de Genève dans le cadre du programme d'ateliers organisés par la CEE à l'intention des pays en transition;
  - ii) Préparation et organisation de la session annuelle de la Commission et de ses réunions informelles trimestrielles, complétées par la préparation de la documentation et la fourniture des services correspondants;
  - iii) Établissement et gestion du programme de publications;
- e) *Unité de coordination des activités opérationnelles*
  - i) Action en faveur de la coopération dans la région de la CEE dans les domaines qui ne sont pas traités par les divisions de la Commission;
  - ii) Réponse à toute demande ou initiative spéciale de groupes de pays membres qui relève de la compétence de la CEE mais n'est pas traitée par les divisions de la Commission;

- iii) Appui à toutes les autres activités opérationnelles entreprises par les divisions de la CEE, notamment par les conseillers régionaux, et au besoin coordination de ces activités;
- iv) Présentation générale des activités opérationnelles de la Commission;
- v) Promotion de l'utilisation des instruments de la CEE et coordination des activités de la CEE pour ce qui est de la participation aux programmes nationaux et régionaux menés par les fonds et les programmes des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des notes de stratégie de pays.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 18.109 Les ressources prévues (3 307 200 dollars), en augmentation de 533 500 dollars, serviront à financer les postes inscrits au tableau 18.25. Il est proposé : a) de transférer à l'Unité de coordination des activités opérationnelles un poste D-1, un poste P-3 et un poste d'agent des services généraux initialement affectés à la Direction exécutive et administration; b) de transférer à la Direction exécutive et administration un poste P-2; et c) de reclasser de P-4 à P-5 le poste de chef du Groupe de l'administration et des services communs. Dans son rapport sur le programme et les pratiques administratives du secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (7 octobre 1994), le Bureau des services de contrôle interne avait recommandé que le Groupe administratif devienne un service administratif à part entière dirigé par un fonctionnaire de grade en rapport avec les responsabilités du service. La recommandation n'a pas pu être appliquée précédemment en raison du gel dont a fait l'objet le poste de chef du Groupe de l'administration et des services de conférence jusqu'en avril 1997. Le poste a été pourvu en novembre 1997. Il est maintenant proposé de le reclasser à P-5 afin de tenir compte des responsabilités qui incombent au titulaire.

##### *Autres dépenses de personnel*

- 18.110 Les ressources prévues (184 500 dollars), qui correspondent au maintien des programmes dans l'ensemble de la CEE, permettront de remplacer par du personnel temporaire le personnel en congé de longue maladie ou en congé de maternité et de recruter du personnel temporaire pendant les périodes de pointe (141 000 dollars). Le montant de 43 500 dollars servira à couvrir les heures supplémentaires pendant les périodes de pointe, notamment pendant la session annuelle de la Commission et à l'occasion de la préparation des sessions annuelles de ses principaux organes subsidiaires.

##### *Voyages*

- 18.111 Sur les ressources demandées (44 100 dollars, soit une augmentation de 23 900 dollars), 20 200 dollars sont prévus pour permettre aux fonctionnaires du Groupe de l'administration et des services de conférence de participer à des consultations périodiques au Siège et de prendre part à des réunions sur des questions administratives, budgétaires et financières et à celles relatives au personnel. Les 23 900 dollars restants permettront à l'Unité de coordination de superviser les activités opérationnelles relatives notamment aux pays en transition. Les dépenses effectuées en 1998 ont montré que l'Unité de coordination avait besoin de ressources accrues afin de pouvoir mener avec les autorités des pays en transition des consultations relatives à l'élaboration de programmes opérationnels, assister aux séminaires organisés dans ces pays et participer à des consultations avec les pays membres de l'Union européenne et d'autres organisations internationales.

##### *Services contractuels*

- 18.112 Le montant demandé (143 200 dollars), en diminution de 15 700 dollars, permettra de financer l'adaptation et la mise à jour des logiciels ainsi que les services d'assistance technique liés à l'utilisation du réseau local. Des ressources sont réservées à l'adaptation et à la mise à jour des logiciels d'exploitation du réseau local et des applications utilisateur. La diminution de 15 700 dollars s'explique principalement par la réduction des frais de mise à jour des logiciels négociée de manière globale par l'Office des Nations Unies à Genève.

##### *Frais généraux de fonctionnement*

- 18.113 Les ressources prévues (131 000 dollars), en diminution de 27 500 dollars, permettront de financer la location de matériel autre que le matériel informatique (16 200 dollars), la location et l'entretien du matériel informatique et du matériel de bureau (105 100 dollars) comme les photocopieuses et les télécopieurs; et des services divers (9 700 dollars), comme les frais de transport et d'affranchissement. La diminution de 27 500 dollars résulte d'une réduction des frais liés à des services divers (14 500 dollars) et des frais de maintenance du matériel de bureau (13 000 dollars).

*Fournitures et accessoires*

- 18.114 Le montant prévu (84 100 dollars), qui correspond au maintien des programmes, permettra d'acheter de la papeterie et des fournitures de bureau, des fournitures et accessoires informatiques, ainsi que des livres et fournitures pour la bibliothèque.

Mobilier et matériel

- 18.115 Les ressources demandées (485 400 dollars), qui correspondent au maintien des programmes, couvriront l'achat et le remplacement du matériel informatique et du matériel de bureau.

Tableau 18.26

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations pertinentes formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le CCQAB**

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
<p><b>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/52/7/Rev.1, chap. II, titre V)</b></p>	
<p>Le Comité recommande que le mode de présentation des programmes d'activité des commissions régionales soit revu afin de délimiter plus clairement les activités de fond par rapport à l'appui au programme et d'harmoniser la présentation des budgets (par. V.4).</p>	<p>Un effort a été accompli dans le présent projet de budget-programme pour harmoniser le mode de présentation des programmes d'activité des commissions régionales. La nouvelle formule est une présentation normalisée des volets direction exécutive et administration et appui au programme. Au niveau de chaque section des commissions régionales, le volet direction exécutive et administration comprend maintenant les activités et les ressources liées au Bureau du Secrétaire exécutif, au Secrétaire de la Commission et au groupe chargé des services de formation. De même, le volet relatif à l'appui au programme comprend les activités et les ressources liées a) à l'administration et aux services communs (y compris la planification des programmes, le budget et les finances, la gestion des ressources humaines et les services généraux); b) les services de conférence et de bibliothèque; et c) la gestion de la coopération technique. Le mode de présentation des parties relatives aux organes de décision et au programme de travail a été harmonisé et n'a donc pas fait l'objet de modification.</p>
<p>Les projets de budget des commissions régionales auraient dû indiquer plus clairement la mesure dans laquelle les organes intergouvernementaux avaient examiné les programmes de travail des commissions et leurs divers problèmes organisationnels et institutionnels, y compris les structures intergouvernementales. Les projets de budget devraient préciser les incidences financières résultant des examens intergouvernementaux ainsi que la réaffectation proposée, dans le même chapitre du budget, des ressources libérées à d'autres activités prioritaires. En outre, toute augmentation des ressources nécessaires résultant d'examen intergouvernementaux devrait être également indiquée dans le projet de budget (par. V.6).</p>	<p>Les activités au titre des sous-programmes sont examinées chaque année par les principaux organes subsidiaires de la Commission. En outre, le Groupe d'experts du programme de travail récemment créé a examiné, en novembre 1998, les programmes de travail assortis d'un ordre de priorité des principaux organes subsidiaires et recommandé que la répartition des ressources humaines entre sous-programmes ne change pas à l'heure actuelle mais qu'elle soit plutôt maintenue jusqu'à l'exercice biennal 1998-1999.</p>

*Résumé de la recommandation*

Le Comité recommande que, dans les prochains projets de budget, les publications prévues à l'initiative des secrétariats, y compris les études devant être réalisées par des consultants, soient clairement identifiées en tant que telles... [et] que les prochains projets de budget indiquent de façon plus précise les utilisateurs escomptés des publications des Nations Unies, qu'il s'agisse ou non de publications périodiques. Le Comité réitère également l'avis qu'il avait formulé au paragraphe 76 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 (A/50/7 et Corr.1), à savoir que le Secrétariat devrait transmettre aux organes intergouvernementaux compétents les données suivantes pour chaque publication : nombre d'exemplaires, type de publication, coût, public visé, date prévue de publication, date de la première demande de publication, auteur de la demande et date et auteur de la dernière révision (par. V.7).

Le Comité appelle l'attention sur les commentaires et les observations qu'il avait formulés au paragraphe 83 du chapitre I et souligne également que les ressources demandées pour les consultants dans les prochains projets de budget devaient être calculées conformément aux directives que l'Assemblée générale pourrait arrêter à la suite de son examen du rapport sur les principes directeurs détaillés devant régir l'emploi de consultants, que le Secrétaire général doit présenter conformément au paragraphe 4 de la section VI de la résolution 51/226 de l'Assemblée, en date du 3 avril 1997 (par. V.8).

Le Comité consultatif recommande que la description de la coopération internationale et de la coordination et de la liaison interinstitutions soit considérablement améliorée afin que les États Membres puissent mieux se rendre compte des liens qui existent entre ces activités et d'autres activités quantifiables et/ou identifiables décidées par les organes délibérants et de la contribution qu'elles apportent à ces dernières (par. V.10).

Le Comité consultatif note que les ressources demandées au titre des frais de voyage dans les projets de budget de la CESAP, de la CEE et de la CEPALC font paraître des taux de croissance divers. Le Comité rappelle, à ce propos, qu'il avait fait observer précédemment que, grâce aux innovations technologiques et à la possibilité de disposer d'informations en ligne, les dépenses dans ce domaine pouvaient, dans certains cas, être considérablement réduites. Le Comité réaffirme sa position en la matière et demande que des mesures supplémentaires soient prises pour réduire les frais de voyage prévus dans les futurs budgets de la CESAP, de la CEE et de la CEPALC (par. V.11).

*Suite donnée à la recommandation*

Les informations relatives au programme de publication de la CEE pour l'exercice biennal 1998-1999 ont été fournies aux organes intergouvernementaux compétents. Dans un document qu'il a établi sur la mise en oeuvre de la réforme de la CEE (E/ECE/1361/Add.1), le Secrétariat a présenté le programme de publication proposé pour chaque domaine d'activité de la Commission. Ces informations comprenaient les données suivantes : public visé, date de publication, date et auteur de la demande, date et auteur de la dernière révision, et estimation du coût.

La CEE s'efforce de recruter des consultants sur la base de la concurrence en tenant compte de l'équilibre géographique, le but étant d'assurer la transparence et l'objectivité dans le processus de sélection.

Il a été demandé à tous les administrateurs de programme de décrire avec plus de précision leurs activités en matière de coopération internationale et de coordination et de liaison interinstitutions. Les informations fournies ont été prises en compte dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2000-2001 afin de montrer clairement la contribution de ces activités aux produits présentés au titre de chaque sous-programme.

Pendant l'élaboration du budget actuel, les ressources demandées au titre des frais de voyage ont fait l'objet d'un examen minutieux visant à les ramener au niveau de 1998-1999. Une réduction est apparue impossible pour les raisons suivantes : a) bien que les innovations technologiques telles que la téléconférence et la vidéoconférence aient permis à la CEE d'éviter certains voyages, cela n'est possible que dans certains cas. Le travail de la CEE exige qu'elle soit en contact avec ses interlocuteurs d'Europe orientale et les États d'Asie centrale où le matériel de pointe n'est pas toujours disponible. Les voyages dans cette région, qui reviennent très cher, ne peuvent donc être évités; b) en outre, la situation économique difficile de plusieurs pays de la région de la CEI empêche, dans de nombreux cas, les ressortissants de ces pays de se rendre à Genève pour consultation, ce qui rend nécessaires les voyages du personnel de la CEE dans cette région.

*Résumé de la  
recommandation*

Le Comité consultatif recommande que les responsabilités et les fonctions de l'Unité (l'Unité de coordination des activités opérationnelles nouvellement créée), telles qu'elles sont exposées dans le projet de budget-programme, soient définies plus clairement, et que l'on prenne les mesures voulues pour que ces activités ne fassent pas double emploi avec celles d'autres unités administratives de la CEE (par. V.54).

Le Comité consultatif a été informé que le nombre de publications en série de la CEE sera ramené, pour l'exercice biennal 1998-1999, de 101 à 80. À ce propos, le Comité prie la Commission de faire moins appel à des firmes extérieures pour la production de ses publications et de tirer le meilleur parti possible des services et installations de reproduction internes (par. V.57).

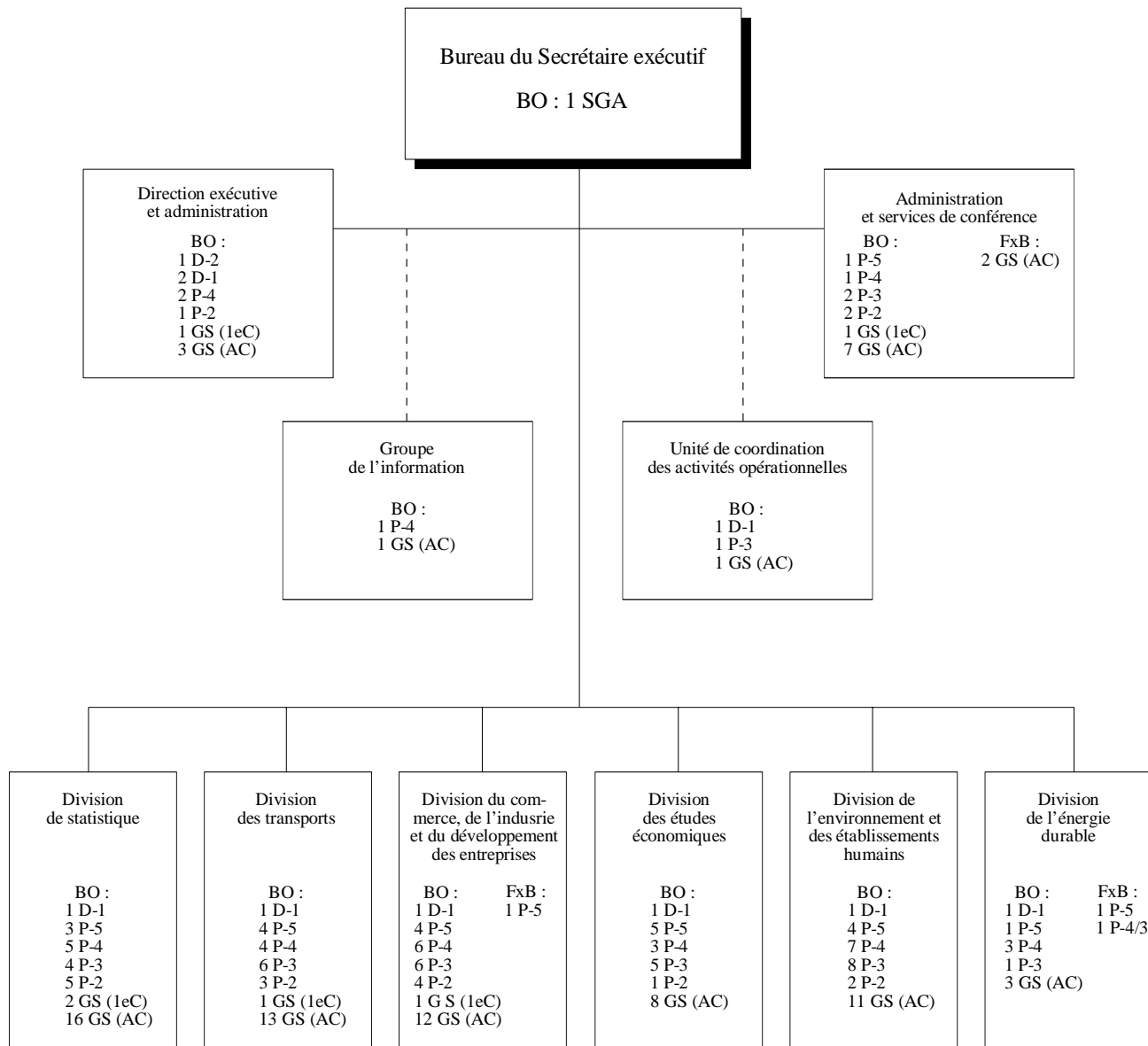
*Suite donnée à la  
recommandation*

Une attention particulière a été accordée aux activités de l'Unité de coordination dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2000-2001. La fourniture d'une assistance rapide et la satisfaction des besoins urgents des pays à économie en transition entrent dans le cadre du mandat de l'Unité, dont les activités ne font pas double emploi avec les activités ordinaires des autres divisions de la CEE qui sont planifiées à l'avance. Le mandat de l'Unité de coordination englobe également la coordination des activités opérationnelles, l'identification des besoins d'assistance technique de groupes de pays à économie en transition, l'établissement de rapports d'ensemble sur ces questions et la préparation de la contribution de la CEE aux activités régionales et nationales des fonds et programmes des Nations Unies. C'est la seule unité administrative du secrétariat chargée de ces activités.

La CEE a fait des efforts pour réduire les coûts de production de ses publications par des firmes extérieures en vue de limiter les dépenses, essentiellement celles liées à la production de films. La couverture des publications, précédemment produite à l'extérieur, fait plus souvent l'objet d'une production interne.



**Commission économique pour l'Europe**  
**Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2000-2001**



*Note* : SGA : Secrétaire général adjoint; GS : agent des services généraux; 1eC : 1re classe; AC : autres classes; BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires.

---

## **Chapitre 19**

### **Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes**

(Programme 17 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)

#### **Vue d'ensemble**

- 19.1 La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) est chargée de la mise au point du programme 17 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, tel que révisé (A/53/6/Rev.1).
- 19.2 Le mandat de la Commission a été adopté par le Conseil économique et social dans sa résolution 106 (VI) et les amendements ultérieurs y afférents. La CEPALC a un rôle bien défini à jouer au sein du système des Nations Unies et est également au nombre des organisations intergouvernementales s'intéressant aux questions touchant l'Amérique latine et les Caraïbes.
- 19.3 Le programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2001 donne avant tout une idée des tâches que les gouvernements membres entendent confier à la Commission. Les propositions ci-après ont pour objectif de préciser l'identité institutionnelle de la CEPALC, seule institution régionale adoptant, pour examiner les problèmes de développement auxquels sont confrontés les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes d'un point de vue régional, une approche systématique, combinant travaux analytiques et initiatives opérationnelles dans les domaines de l'information spécialisée, des services consultatifs, de la formation et de l'appui à la coopération régionale et internationale.
- 19.4 Le programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2001 tient compte de trois éléments essentiels : en premier lieu, la situation dans la région et son évolution vers la fin des années 90 ainsi que les priorités régionales en matière de développement résultant de cette évolution; en deuxième lieu, l'évolution de la situation internationale affectant la région et obligeant les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes à s'adapter à une nouvelle donne; et, en troisième lieu, l'initiative de réforme du système des Nations Unies qui rend nécessaire l'adoption d'une approche plus rigoureuse lors de l'élaboration du programme de travail.
- 19.5 La région est confrontée à un certain nombre de problèmes structurels inquiétants. Le problème le plus évident est peut-être l'incapacité apparente des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes à créer suffisamment d'emplois pour l'ensemble de la population économiquement active. La situation est lourde de conséquences en ce qui concerne la pauvreté et les possibilités d'y remédier, le chômage et le sous-emploi étant les principales causes des difficultés d'existence dans la région.
- 19.6 Cette situation soulève toute une série de questions, notamment : a) l'utilisation des innovations technologiques dans les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises; b) la mise au point de techniques respectueuses de l'environnement pour l'exploitation des ressources naturelles de la région; c) l'incitation à l'épargne des ménages et les moyens d'investir le produit de cette épargne dans le secteur productif; d) la mise en place d'un contexte institutionnel propice à l'investissement, à la croissance et à la bonne conduite des affaires publiques; e) l'investissement dans les ressources humaines afin notamment d'améliorer les systèmes d'enseignement et de santé; f) la fourniture d'une aide aux économiquement faibles sous forme de programmes de dépenses publiques et de participation des intéressés aux processus décisionnels; et g) le renforcement des institutions sur lesquelles repose tout système politique pluraliste et participatif. Ces questions soulèvent à leur tour des problèmes d'ordre conceptuel et pratique que la Commission se doit d'aborder dans son programme de travail.
- 19.7 La question de la justice sociale mérite d'être examinée en détail car elle revêt une importance croissante dans la région. Au cours du prochain exercice biennal, la CEPALC, désireuse de véritablement contribuer à la promotion d'une approche intégrée de la justice sociale, s'emploiera à renforcer les liens existant entre les responsables des politiques économiques et sociales des pays de la région. Cela signifie qu'il ne suffit pas de tenir compte du principe d'équité uniquement lorsque l'on traite des questions relatives à la pauvreté

mais plutôt qu'il convient de le prendre en considération dans le cadre multidimensionnel de la réforme économique, des facteurs concernant la répartition des ressources et l'intégration sociale, de l'emploi, des salaires et de la productivité et de la réforme sociale dans son ensemble. L'objectif, en dernier ressort, est de mieux faire comprendre que pour aborder le problème du développement social, il faut adopter une approche qui prenne en compte les politiques économiques et sociales et leur permette de se compléter. On s'efforcera également de fournir l'appui nécessaire aux pays de la région pour ce qui est du suivi du Sommet mondial pour le développement social. Enfin, la justice sociale devrait constituer le grand thème abordé par les États membres lors de la vingt-huitième session de la Commission qui aura lieu au Mexique en l'an 2000.

- 19.8 L'évolution de la situation mondiale et ses incidences éventuelles sur le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes sont également des questions qui influent de manière non négligeable sur le programme de travail de la CEPALC. La tendance à l'internationalisation se poursuivra probablement, du moins pour ce qui est des flux de marchandises, de services et d'informations et des flux financiers. L'accès aux technologies ne sera toutefois pas illimité. On a constaté, au contraire, partout dans le monde, que la tendance était à la protection des droits de propriété industrielle. Il est en outre peu plausible que les restrictions concernant les mouvements de main-d'oeuvre d'un pays à un autre soient assouplies; de fait, les migrations internationales risquent de devenir l'une des principales sources de conflit entre les pays développés et les pays en développement. La CEPALC continuera par conséquent d'accorder un rang de priorité élevé aux efforts déployés en collaboration avec les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes pour tirer parti des perspectives offertes par l'internationalisation et tenter de remédier aux incidences négatives qu'elle est susceptible d'avoir.
- 19.9 Compte tenu de l'évolution de la situation économique et sociale des pays de la région à la fin des années 90, il sera tout particulièrement tenu compte dans le projet de budget-programme de la réforme des institutions financières internationales et du cadre réglementaire s'appliquant aux agents financiers visant à améliorer la stabilité des marchés financiers mondiaux et à lutter contre les tendances cycliques qui les caractérisent, de l'évolution rapide des liens qui existent entre la région et d'autres groupes régionaux, en particulier l'Union européenne au lendemain d'une unification monétaire qui aura très probablement un impact majeur sur les relations commerciales et financières internationales et les liens économiques entre la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et la communauté internationale; de l'évolution du processus de négociation devant permettre l'intégration de l'hémisphère et la création d'une zone de libre-échange des Amériques d'ici à l'an 2005; de la promotion de l'intégration des femmes dans les principales activités économiques, sociales, politiques et culturelles de la région; et enfin, des services à fournir dans le cadre de l'évaluation socioéconomique des effets des catastrophes naturelles dans les pays touchés.
- 19.10 Le projet de budget-programme est adapté au programme de travail, établi après mûre réflexion et en étroite consultation avec les gouvernements des pays membres au cours de la vingt-septième session de la Commission, qui a eu lieu à Aruba en mai 1998, et examiné plus en détail par le Groupe de travail spécial créé par la résolution 553 (XXVI) qui en a fixé les priorités à sa quatrième session, tenue à Santiago en octobre 1998. Tenant également compte de l'approche sélective qui a été retenue, il porte principalement sur les activités que la CEPALC est particulièrement bien placée pour mener au nom de ses États membres. Il est en outre conçu, s'agissant des produits pertinents, pour tirer le meilleur parti des ressources qui seront allouées. Le projet est par ailleurs conforme à l'orientation générale adoptée par les Nations Unies pour l'ensemble des domaines économiques et sociaux.
- 19.11 Enfin, le projet s'inscrit dans une stratégie institutionnelle à plus long terme qui a également fait l'objet de consultations entre le secrétariat et les gouvernements membres, ce qui signifie qu'il cadre avec le plan à moyen terme pour la période 1998-2001, tel que révisé, qui comprend un nouveau sous-programme 17.12 sur la prise en compte des sexospécificités dans le développement régional. La mise en oeuvre des principaux éléments de ce nouveau sous-programme sera rendue possible par une réaffectation interne des ressources de la CEPALC.
- 19.12 S'agissant des questions d'organisation et de gestion, la restructuration de la CEPALC continuera au cours du prochain exercice biennal de constituer un processus extrêmement dynamique visant à rationaliser son organigramme et à renforcer l'obligation redditionnelle des unités administratives et des fonctionnaires eux-

mêmes. Cette restructuration portera principalement, ainsi que le fait ressortir l'actuel projet de budget-programme, sur la pleine intégration du Centre latino-américain de démographie dans la structure administrative de la CEPALC en tant que Division de la population et la réorganisation de la Division de l'environnement et du développement en deux nouvelles divisions plus restreintes et plus spécialisées chargées l'une de l'environnement et des établissements humains et l'autre des ressources naturelles et des services d'infrastructure. L'organisation interne d'autres divisions de la CEPALC a également été remaniée afin de leur permettre d'axer leurs travaux de fond sur les domaines qu'elles sont particulièrement bien en mesure de traiter. De manière générale, le secrétariat de la CEPALC a l'intention de continuer à s'employer à mettre en place un secrétariat plus efficace en prenant des mesures visant à réaliser des économies, élaborant un programme rigoureux, assurant la formation des fonctionnaires et améliorant les communications horizontales et verticales.

- 19.13 Le montant total des ressources demandées pour l'exercice biennal 2000-2001 au titre du budget ordinaire s'élève à 83 073 200 dollars, soit une augmentation aux taux courants de 389 200 dollars. Cette hausse s'explique principalement par le reclassement de trois postes d'agent local en postes d'administrateur et des besoins supplémentaires en personnel temporaire.
- 19.14 Il est prévu d'allouer un montant de 16 150 600 dollars au programme au titre des fonds extrabudgétaires afin de compléter les ressources du budget ordinaire. Ces fonds extrabudgétaires serviront à financer les publications isolées, les réunions de groupes d'experts, les services consultatifs, la formation de groupe et les projets.
- 19.15 Le montant des ressources de la CEPALC pour l'exercice biennal 2000-2001 se répartit comme suit :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra-budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
A. Organes directeurs .....	1,4	–
B. Direction exécutive et administration .....	5,4	–
C. Programme de travail .....	45,4	94,7
D. Appui au programme .....	47,8	5,3
<b>Total .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau 19.1

**Prévisions de dépenses, par grande rubrique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
A. Organes directeurs	871,8	1 209,9	–	–	1 209,9	97,0	1 306,9
B. Direction exécutive et administration	4 538,1	4 714,15	(116,5)	(2,4)	4 598,0	317,2	4 915,2
C. Programme de travail	36 243,7	37 570,2	412,5	1,0	37 982,7	3 236,4	41 219,1
D. Appui au programme	35 082,5	39 189,4	93,2	0,2	39 282,6	4 033,9	43 316,5
<b>Total</b>	<b>76 736,1</b>	<b>82 684,0</b>	<b>389,2</b>	<b>0,4</b>	<b>83 072,2</b>	<b>7 684,5</b>	<b>90 757,7</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	1 842,5	1 855,6	ii) Des activités extrabudgétaires	1 471,2
	–	–	b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	241,4	937,5	Commission des communautés européennes	1 008,0
	1 128,1	1 611,3	Banque interaméricaine de développement	679,8
	1 035,6	1 548,9	PNUD	467,5
	1 298,8	1 042,1	FNUAP	730,0
	352,8	674,4	Autres organismes des Nations Unies	875,7
	847,1	1 469,0	Autres organismes multilatéraux	363,1
	7 185,4	9 970,9	Sources bilatérales	8 163,3
			Diverses contributions à l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	2 392,0
<b>Total</b>	<b>16 498,0</b>	<b>21 377,2</b>		<b>16 150,6</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>93 234,1</b>	<b>104 061,2</b>		<b>106 908,3</b>

Tableau 19.2

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	64 382,0	65 794,1	174,7	0,2	65 968,8	6 003,7	71 972,5
Autres dépenses de personnel	1 085,8	1 891,8	205,9	10,8	2 097,7	222,8	2 320,5
Consultants et experts	734,8	1 054,2	–	–	1 054,2	120,5	1 174,7
Voyages	1 292,1	1 667,3	–	–	1 667,3	81,3	1 748,6
Services contractuels	785,9	1 661,1	–	–	1 661,1	171,5	1 832,6
Frais généraux de fonctionnement	6 302,8	8 075,1	8,1	0,1	8 083,2	788,1	8 871,3
Dépenses de représentation	23,1	28,6	–	–	28,6	3,3	31,9
Fournitures et accessoires	1 032,8	1 151,1	37,1	3,2	1 188,2	139,7	1 327,9
Mobilier et matériel	1 096,8	1 360,7	(36,6)	(2,6)	1 324,1	153,6	1 477,7
<b>Total</b>	<b>76 736,1</b>	<b>82 684,0</b>	<b>389,2</b>	<b>0,4</b>	<b>83 073,2</b>	<b>7 684,5</b>	<b>90 757,7</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Objet de dépense	2000-2001 Montant estimatif
	6 732,3	6 014,2	Postes	5 256,6
	1 219,9	1 728,3	Autres dépenses de personnel	1 399,0
	4 393,9	7 578,9	Consultants et experts	5 545,2
	987,8	1 242,9	Voyages	889,1
	992,9	1 566,5	Services contractuels	532,7
	251,1	323,2	Frais généraux de fonctionnement	196,7
	141,2	132,0	Fournitures et accessoires	144,0
	66,4	276,7	Mobilier et matériel	90,9
	0,0	44,1	Subventions et contributions	100,0
	1 712,5	2 470,4	Dépenses diverses	1 996,4
<b>Total</b>	<b>16 498,0</b>	<b>21 377,2</b>		<b>16 150,6</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>93 234,1</b>	<b>104 061,2</b>		<b>106 908,3</b>

Tableau 19.3

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	13	13	–	–	–	–	13	13
P-5	28	28	–	–	8	10	36	38
P-4/3	101	101	–	–	15	8	116	109
P-2/1	34	37	–	–	2	1	36	38
<b>Total</b>	<b>178</b>	<b>181</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>25</b>	<b>19</b>	<b>203</b>	<b>200</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	312	309	–	–	17	17	329	326
Service mobile	1	1	–	–	–	–	1	1
<b>Total</b>	<b>313</b>	<b>310</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>330</b>	<b>327</b>
<b>Total général</b>	<b>491</b>	<b>491</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>42</b>	<b>36</b>	<b>533</b>	<b>527</b>

## A. Organes directeurs

Tableau 19.4

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Autres dépenses de personnel	460,9	524,2	–	–	524,2	51,5	575,7
Voyages	236,6	440,2	–	–	440,2	21,4	461,6
Services contractuels	12,3	36,4	–	–	36,4	3,5	39,9
Frais généraux de fonctionnement	128,6	172,7	–	–	172,7	17,0	189,7
Dépenses de représentation	12,8	16,1	–	–	16,1	1,6	17,7
Fournitures et accessoires	20,6	20,3	–	–	20,3	2,0	22,3
<b>Total</b>	<b>871,8</b>	<b>1 209,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 209,9</b>	<b>97,0</b>	<b>1 306,9</b>

**Commission**

- 19.16 La Commission, qui compte 41 membres et 7 membres associés, se réunit tous les deux ans afin de déterminer les grandes orientations de l'action de son secrétariat. Depuis l'exercice biennal 1996-1997 et la mise en place d'une nouvelle structure, la session dure moins d'une semaine. La prochaine session de la Commission se tiendra en avril 2000. En application de la résolution 553 (XXVI) de la CEPALC, un comité consultatif spécial de représentants des États membres a été créé pour guider les travaux de la Commission en établissant des priorités dans l'exécution du programme de travail approuvé.

**Comité plénier**

- 19.17 Le Comité plénier se réunira pendant trois jours à New York en 2001 afin de poursuivre l'examen des questions intéressant la Commission. Le Comité se réunit les années où la Commission ne se réunit pas.

**Présidents de la Conférence régionale sur l'intégration des femmes au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes**

- 19.18 Conformément au paragraphe 88.2 du plan d'action régional sur l'intégration des femmes au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, 1995-2001, les Présidents guident les travaux du secrétariat sur les questions relatives à l'intégration des femmes dans le développement de la région. Ils se réuniront à trois reprises au cours du prochain exercice biennal, une fois en l'an 2000 à Lima et deux fois en 2001 à Brasilia et Buenos Aires.

**Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau**

- 19.19 Le Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau est un organe subsidiaire de la Commission qui est chargé d'analyser les divers aspects des stratégies de développement adoptées en Amérique latine et dans les Caraïbes et d'en évaluer les résultats. Il se réunit chaque année.

**Comité de développement et de coopération des Caraïbes**

- 19.20 Le Comité de développement et de coopération des Caraïbes est chargé de coordonner toutes les activités relatives au développement et à la coopération dans la sous-région et fait office d'organe consultatif auprès du Secrétaire exécutif de la CEPALC. Il se réunit tous les ans.

**Comité de coopération économique de l'Amérique centrale**

- 19.21 Le Comité de coopération économique de l'Amérique centrale est chargé de coordonner et de guider les travaux du secrétariat ayant trait aux activités visant à promouvoir l'intégration économique en Amérique centrale. C'est un organe subsidiaire de la Commission qui fait office d'organe consultatif auprès du Secrétaire général de la CEPALC. Le Comité se réunit tous les ans.

**Présidents du Conseil régional de la planification de l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes**

- 19.22 Les Présidents du Conseil régional de la planification, organe intergouvernemental composé de ministres du développement et chargé de mettre au point le programme de travail de l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, se réunissent tous les deux ans. La prochaine réunion, qui sera la vingtième, aura lieu en l'an 2000.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Autres dépenses de personnel*

- 19.23 Le montant demandé à cette rubrique (524 200 dollars, inchangé) se répartit comme suit : 371 700 dollars au titre du personnel temporaire nécessaire aux réunions, 85 600 dollars au titre du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) et 66 900 dollars au titre des heures supplémentaires, pour les réunions de la Commission et de ses organes subsidiaires.

*Voyages*

- 19.24 Un montant de 440 200 dollars (inchangé) est demandé pour couvrir les frais de voyage du personnel devant se rendre aux réunions des organes intergouvernementaux de la CEPALC.

*Services contractuels*



- 19.25 Le montant demandé à cette rubrique (36 400 dollars, inchangé) doit permettre de couvrir le coût des travaux contractuels d'édition et de traduction de la documentation qui sera présentée à la Commission à sa vingt-huitième session et de traduction de la documentation destinée au Comité de développement et de coopération des Caraïbes.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 19.26 Le montant demandé (172 700 dollars, inchangé) permettra de couvrir le coût de location des salles de conférence, des communications et des services divers afférents aux réunions de la Commission et de ses organes subsidiaires.

*Dépenses de représentation*

- 19.27 Un montant de 16 100 dollars (inchangé) est demandé pour couvrir les frais afférents aux réceptions officielles organisées à l'occasion des réunions de la Commission et de ses organes subsidiaires.

*Fournitures et accessoires*

- 19.28 Le montant demandé (20 300 dollars, inchangé) permettra de couvrir le coût des fournitures et accessoires nécessaires aux réunions de la Commission et de ses organes subsidiaires.

## B. Direction exécutive et administration

Tableau 19.5

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997	1998-1999	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
	Dépenses	Crédits ouverts	Montant	Pour-centage			
Postes	4 010,7	4 036,4	(135,1)	(3,3)	3 901,3	259,3	4 160,6
Autres dépenses de personnel	–	71,3	–	–	71,3	7,0	78,3
Consultants et experts	107,3	26,5	14,4	54,3	40,9	4,0	44,9
Voyages	240,5	209,1	4,2	2,0	213,3	10,4	223,7
Services contractuels	35,4	202,5	–	–	202,5	19,9	222,4
Frais généraux de fonctionnement	143,5	164,5	–	–	164,5	16,2	180,7
Fournitures et accessoires	0,7	4,2	–	–	4,2	0,4	4,6
<b>Total</b>	<b>4 538,1</b>	<b>4 714,5</b>	<b>(116,5)</b>	<b>(2,4)</b>	<b>4 598,0</b>	<b>317,2</b>	<b>4 915,2</b>

Tableau 19.6

**Postes nécessaires**
*Direction exécutive et administration*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	2	2	–	–	–	–	2	2
P-5	3	2	–	–	–	–	3	2
P-4/3	3	3	–	–	–	–	3	3
P-2/1	1	1	–	–	–	–	1	1
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>11</b>	<b>10</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	13	14	–	–	–	–	13	14
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>13</b>	<b>14</b>
<b>Total général</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>24</b>	<b>24</b>

- 19.29 Le Bureau du Secrétaire exécutif assure la direction, la supervision et l'administration générales du secrétariat de la CEPALC, dans le cadre de l'exécution des activités qui lui ont été prescrites et du programme de travail approuvé. Il fournit également des services et un appui fonctionnels à la Commission et à ses organes subsidiaires et est chargé de l'élaboration d'un rapport biennal interdivisions sur les principaux sujets qui seront examinés à la session de la Commission, ainsi que de la publication de la *CEPAL Review*.
- 19.30 Le Bureau du Secrétaire exécutif coordonne les services fournis par les organismes relevant de la CEPALC aux pays affectés dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes dans le cadre de l'évaluation socioéconomique des effets des catastrophes naturelles.
- 19.31 Le Bureau comprend le Groupe des services d'information. Les activités du Groupe, menées à Santiago en étroite coordination avec le Département de l'information au Siège, comprennent l'enregistrement d'entretiens radiophoniques et l'établissement de dépêches pour des programmes d'information ordinaires du Siège et pour des stations de radio de la région (en moyenne 50 par an); l'enregistrement sur bande magnétoscopique d'interviews et d'autres activités pour les programmes des Nations Unies et pour distribution aux médias de la région (en moyenne trois par an); des reportages photo sur les réunions et activités de la CEPALC (en moyenne 35 par an); l'organisation de réunions d'information et d'activités à l'occasion de manifestations de l'ONU et de la CEPALC, et de célébrations spéciales (une vingtaine par an); l'organisation d'expositions et autres productions visuelles sur les activités de l'ONU (en moyenne 35 par an); l'organisation de visites guidées des locaux de la CEPALC (en moyenne 35 par an); la publication d'un bulletin d'information mensuel intitulé *Notas de la CEPAL/ECLAC Notes* (12 exemplaires en espagnol et 12 exemplaires en anglais par an); la communication de renseignements en réponse aux demandes du public; des services d'information sous forme orale et écrite (en moyenne 6 000 par an); des activités de liaison avec les médias nationaux et internationaux (y compris conférences de presse et interviews), des organisations gouvernementales et non gouvernementales, des établissements d'enseignement, des bibliothèques et d'autres sources d'information locales (en moyenne 2 000 par an); la publication de communiqués de presse (en anglais et en espagnol) sur les réunions et activités de la CEPALC (une trentaine par an); des communiqués de presse (en espagnol) établis à partir des télégrammes reçus du Département de l'information du Secrétariat, d'autres bureaux de l'ONU et des institutions spécialisées (en moyenne 30 par an); l'organisation de conférences de presse du Secrétaire exécutif et d'autres hauts fonctionnaires de la Commission et du système des Nations Unies (une

trentaine par an); l'organisation de présentations des publications de la CEPALC à l'intention des médias (en moyenne 26 par an).

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 19.32 Le montant demandé (3 901 300 dollars), en diminution de 135 100 dollars, servira à financer les postes figurant au tableau 19.6. La diminution proposée de 135 100 dollars est le résultat net de la réaffectation d'un poste P-5 au sous-programme 10 (Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale), afin de renforcer la capacité de ce sous-programme de mettre en oeuvre les activités prioritaires, et du transfert d'un poste d'agent local de l'appui au programme, compte tenu des besoins accrus du Bureau du Secrétaire exécutif en matière de services de secrétariat.

##### *Autres dépenses de personnel*

- 19.33 Un montant de 71 300 dollars (inchangé) est demandé au titre du personnel temporaire pour la préparation de la *CEPAL Review* et d'autres publications à caractère multidisciplinaire et pour faire face au surcroît de travail pendant les sessions de la Commission et des organes subsidiaires.

##### *Consultants et experts*

- 19.34 Un montant de 40 900 dollars, en augmentation de 14 400 dollars, est demandé pour des consultants qui fourniraient des services spécialisés pour la *CEPAL Review* et d'autres publications à caractère multidisciplinaire.

##### *Voyages*

- 19.35 Le montant demandé (213 300 dollars), en augmentation de 4 200 dollars, doit couvrir les frais de voyage afférents aux missions officielles que le Secrétaire exécutif et ses collaborateurs effectueront pour des consultations avec les gouvernements et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, et pour la coordination des activités de la CEPALC avec celles d'autres organismes des Nations Unies (198 400 dollars), et à la participation aux réunions annuelles du Conseil économique et social et du Comité du programme et de la coordination (14 900 dollars).

##### *Services contractuels*

- 19.36 Un montant de 202 500 dollars (inchangé) est demandé pour couvrir les dépenses ci-après :
- Production d'informations, comme celles liées à un projet sur le terrain visant à établir des centres d'information au Mexique et à Port of Spain; photographies, diagrammes muraux, affiches et autres matériaux visuels; et vidéo présentant le document de fond publié par la CEPALC sur la justice sociale (46 800 dollars);
  - Services spécialisés, y compris les services d'un journaliste spécialisé dans les questions économiques et sociales, d'un spécialiste de la conception et d'un spécialiste multimédia; abonnements à des journaux et revues; et services d'agences de presse par contrat (155 700 dollars).

##### *Frais généraux de fonctionnement*

- 19.37 Le montant prévu (164 500 dollars, inchangé) couvrirait les dépenses de communication du Groupe des services d'information (télégrammes, télex, appels interurbains, frais d'affranchissement, et services de messenger et de la valise diplomatique).

##### *Fournitures et accessoires*

- 19.38 Un montant de 4 200 dollars (inchangé) est demandé pour l'acquisition de fournitures de bureau.

## C. Programme de travail

19.39 Le programme de travail de la CEPALC comprend 12 sous-programmes, dont 10 sont exécutés à Santiago et les deux autres aux sièges sous-régionaux (Mexico et Port of Spain). Comme indiqué plus haut, le sous-programme 12 (Intégration d'une perspective sexospécifique dans le développement régional) est inclus pour la première fois.

19.40 Dans le cadre du programme de travail, les ressources se répartiraient comme suit entre les sous-programmes pour l'exercice biennal 2000-2001 :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra-budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
1. Insertion dans l'économie mondiale, compétitivité et spécialisation de la production . . . . .	5,5	–
2. Intégration, régionalisme ouvert et coopération régionale . . . . .	4,3	6,6
3. Développement des moyens de production, des techniques et de l'esprit d'entreprise . . . . .	10,3	9,0
4. Équilibres macroéconomiques, investissement et financement . . . . .	15,6	13,3
5. Développement social et justice sociale . . . . .	5,3	8,4
6. Gestion administrative . . . . .	5,2	17,3
7. Durabilité des ressources écologiques et terrestres . . . . .	12,7	10,6
8. Population et développement . . . . .	4,4	13,1
9. Statistiques et projections économiques . . . . .	10,6	3,8
10. Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale . . . . .	15,1	12,8
11. Activités sous-régionales dans les Caraïbes . . . . .	8,9	3,2
12. Intégration d'une perspective sexospécifique dans le développement régional . . . . .	2,1	1,9
<b>Total . . . . .</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau 19.7

**Prévisions de dépenses, par sous-programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Sous-programme	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
1. Insertion dans l'économie mondiale, compétitivité et spécialisation de la production	3 405,8	3 178,1	(1 054,8)	(33,1)	2 123,3	123,2	2 246,5
2. Intégration, régionalisme ouvert et coopération régionale	1 736,6	1 730,1	(66,4)	(3,8)	1 663,7	110,2	1 773,9
3. Développement des moyens de production, des techniques et de l'esprit d'entreprise	2 631,7	4 000,9	10,6	0,2	4 011,5	246,3	4 257,8
4. Équilibres macroéconomiques, investissement et financement	6 715,0	5 999,7	42,8	0,7	6 042,5	402,8	6 445,3
5. Développement social et justice sociale	2 519,0	2 645,3	(597,2)	(22,5)	2 048,1	115,7	2 163,8
6. Gestion administrative	2 370,7	1 981,9	–	–	1 981,9	152,0	2 133,9
7. Durabilité des ressources écologiques et terrestres	2 769,6	3 805,7	1 113,0	29,2	4 918,7	303,9	5 222,6
8. Population et développement	2 169,6	1 674,8	29,0	1,7	1 703,8	106,6	1 810,4
9. Statistiques et projections économiques	4 280,9	4 029,5	65,1	1,6	4 094,6	293,6	4 388,2
10. Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale	4 822,0	5 121,7	42,7	0,8	5 164,4	1 066,3	6 230,7
11. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	2 822,8	3 402,5	–	–	3 402,5	265,0	3 667,5
12. Intégration d'une perspective sexospécifique dans le développement régional	–	–	827,7	–	827,7	50,8	878,5
<b>Total</b>	<b>36 243,7</b>	<b>37 570,2</b>	<b>412,5</b>	<b>1,0</b>	<b>37 982,7</b>	<b>3 236,4</b>	<b>41 219,1</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
831,2	719,2		ii) Des activités extrabudgétaires	620,1
–	–		b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
241,4	937,5		Commission des Communautés européennes	1 008,0
1 128,1	1 611,3		Banque interaméricaine de développement	679,8
1 035,6	1 548,9		PNUD	467,5
1 298,8	1 042,1		FNUAP	730,0
352,8	674,4		Autres organismes des Nations Unies	875,7
847,1	1 469,0		Autres organismes multilatéraux	363,1
7 185,4	9 970,9		Sources bilatérales	8 163,3
			Diverses contributions à l'Institut de planification économique et sociale d'Amérique latine et des Caraïbes	
2 566,3	2 267,5			2 392,0
<b>Total</b>	<b>15 486,7</b>	<b>20 240,8</b>		<b>15 299,5</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>51 730,4</b>	<b>57 811,0</b>		<b>56 518,6</b>

Tableau 19.8

**Postes nécessaires**
*Programme de travail*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	10	10	–	–	–	–	10	10
P-5	19	20	–	–	7	9	26	29
P-4/3	76	76	–	–	15	8	91	84
P-2/1	21	24	–	–	1	1	22	25
<b>Total</b>	<b>126</b>	<b>130</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>23</b>	<b>18</b>	<b>149</b>	<b>148</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	117	114	–	–	7	7	124	121
<b>Total</b>	<b>117</b>	<b>114</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>124</b>	<b>121</b>
<b>Total général</b>	<b>243</b>	<b>244</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>30</b>	<b>25</b>	<b>273</b>	<b>269</b>

## Sous-programme 1 Insertion dans l'économie mondiale, compétitivité et spécialisation de la production

Tableau 19.9

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 307,4	3 023,2	(1 025,8)	(33,9)	1 997,4	113,9	2 111,3
Consultants et experts	36,5	64,2	–	–	64,2	6,3	70,5
Voyages	61,9	90,7	(29,0)	(31,9)	61,7	3,0	64,7
<b>Total</b>	<b>3 405,8</b>	<b>3 178,1</b>	<b>(1 054,8)</b>	<b>(33,1)</b>	<b>2 123,3</b>	<b>123,2</b>	<b>2 246,5</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997	1998-1999	Provenance des fonds	2000-2001
	Dépenses	Montant estimatif		Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	513,8	966,9	Autres sources bilatérales	–
	169,0	16,1	PNUD	–
	–	–	Autres organismes des Nations Unies	–
	155,1	4,2	Autres organisations multilatérales	–
<b>Total</b>	<b>837,9</b>	<b>987,2</b>		<b>–</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>4 243,7</b>	<b>4 165,3</b>		<b>2 246,5</b>

Tableau 19.10

**Postes nécessaires**

*Sous-programme : Insertion dans l'économie mondiale, compétitivité et spécialisation de la production*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	2	1	–	–	–	–	2	1
P-4/3	5	3	–	–	2	–	7	3
P-2/1	3	4	–	–	–	–	3	4
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>13</b>	<b>9</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	8	3	–	–	–	–	8	3
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8</b>	<b>3</b>
<b>Total général</b>	<b>19</b>	<b>12</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>21</b>	<b>12</b>

- 19.41 Les activités prévues au titre de ce sous-programme seront exécutées par la Division du commerce international et du financement du développement.
- 19.42 Depuis la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le choix des orientations en matière de politique commerciale s'est considérablement élargi, tant en ce qui concerne leur champ d'application que leur complexité, et la distinction entre politique commerciale et politique nationale en matière d'investissement et de développement tend à s'estomper. Le remplacement de la série de négociations commerciales multilatérales par un mécanisme permettant de conclure des accords sur une base continue, exige que les pays prennent les mesures techniques et directives nécessaires pour déterminer et promouvoir leurs intérêts de manière systématique. En outre, la multiplicité des liens qui caractérisent la situation économique et commerciale mondiale accroît les pressions sur les ressources limitées dont disposent les pays de la région pour l'analyse des questions susmentionnées, notamment aux niveaux bilatéral, sous-régional et de l'hémisphère.
- 19.43 Dans ce contexte, les activités de ce sous-programme sont organisées comme suit : a) analyse des tendances de l'économie mondiale et des politiques commerciales des pays d'Amérique latine et des Caraïbes; b) mondialisation et évolution de la conjoncture internationale; c) politiques commerciales nationales et règles régissant le commerce international; d) questions spécifiques soulevées par les modifications de la structure de la concurrence internationale; e) aspects liés à la répartition du revenu et financiers de l'insertion de la région dans l'économie mondiale; et f) structure des spécialisations commerciales.
- 19.44 Les principaux utilisateurs finals des produits seront les autorités gouvernementales et les responsables chargés de l'élaboration, de la mise en oeuvre et de la gestion des stratégies et politiques en matière de commerce extérieur et de négociations commerciales internationales, de même que les entités du secteur privé (associations de producteurs et d'exportateurs et chambres de commerce).

**Réalisations escomptées**

- 19.45 Les réalisations escomptées du sous-programme seraient les suivantes : a) meilleure compréhension par les États membres des grandes tendances de l'économie mondiale et des défis et possibilités qu'elles représentent sur le plan de l'intégration dans l'économie mondiale, par la publication de documents de haute qualité et la diffusion d'informations sur les principaux courants et tendances du commerce international dans la région



d'Amérique latine et des Caraïbes; et b) renforcement de la capacité de négociation des gouvernements de la région dans le domaine du commerce international, afin qu'ils puissent tirer parti des possibilités et des défis résultant de la récente évolution des politiques commerciales, du développement des exportations et des règles régissant le commerce international.

### Produits

19.46 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits ci-après seraient fournis :

- a) *Services aux organes intergouvernementaux et organes d'experts.* Appui fonctionnel aux réunions. Deux réunions de groupes spéciaux d'experts chargés d'examiner le système des règles régissant le commerce multilatéral, les politiques commerciales nationales et le processus de développement économique (2000), ainsi que l'impact de la libéralisation et de la mondialisation, en particulier sur les groupes sociaux les plus vulnérables, et de formuler des politiques appropriées (2001);
- b) *Autres activités de fond*
  - i) Publications périodiques. *Panorama de la Inserción Internacional de América Latina y el Caribe* (annuelle);
  - ii) Quinze publications isolées sur les sujets suivants :
    - a. Tendances récentes de la structure des échanges mondiaux et des principaux courants d'échanges internationaux, du financement extérieur et des investissements étrangers directs; croissance tendancielle des principaux marchés d'exportation de la région et expansion dynamique des liens des divers pays d'Amérique latine et des Caraïbes et de la région dans son ensemble avec l'économie mondiale (une publication par an);
    - b. Examen des principaux faits concernant l'OMC et les politiques commerciales des grands pays industrialisés (une publication par an);
    - c. Changements dans la législation, les orientations et les aspects institutionnels relatifs au commerce international, introduits par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et leur impact sur l'intégration économique (une publication par an);
    - d. Changements dans la structure de la concurrence internationale sur les marchés intéressant la région;
    - e. Nouveaux marchés pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes;
    - f. Les pays en développement d'Asie et du Pacifique et leurs liens avec les pays de la région;
    - g. Pays en transition, une attention particulière étant accordée à l'évolution de leurs liens avec l'économie mondiale et aux effets sur les pays de la région;
    - h. Conséquences de la libéralisation et de la mondialisation sur la production et l'emploi, et examen de leurs effets sur un certain nombre de groupes sociaux vulnérables, y compris les femmes, dans certains pays de la région;
    - i. Caractéristiques du secteur des services dans certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes (une publication par an);
    - j. Développement et structure du commerce extérieur de la région, pour des groupes, produits et agents similaires (une publication par an);
- c) *Coopération internationale et coordination, liaison interorganisations.* La coopération et la liaison continueront d'être assurées avec les organismes des Nations Unies et les organisations internationales, régionales et sous-régionales, comme la CNUCED, l'OMC, la CESAP, le Système économique latino-américain (SELA) et la Banque interaméricaine de développement (BID), l'Organisation des États américains (OEA), l'Association latino-américaine d'intégration, la Banque latino-américaine d'exportations, la Société andine de développement, la Banque

centraméricaine d'intégration économique et la Banque de développement des Caraïbes, ainsi qu'avec les groupes d'Amérique latine et des Caraïbes à New York, Genève et Bruxelles.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### Postes

- 19.47 Les ressources demandées (1 997 400 dollars), en diminution de 1 025 800 dollars, permettraient de financer les postes figurant au tableau 19.11. La réduction de 1 025 800 dollars résulte de l'effet combiné : a) de la réaffectation d'un poste P-5, d'un poste P-4 et de 4 postes d'agent local au sous-programme 7 (Durabilité des ressources écologiques et terrestres) et d'un poste P-3 au sous-programme 2 (Intégration, régionalisme ouvert et coopération régionale), du fait de la restructuration continue de la CEPALC; et b) du reclassement d'un poste d'agent local à la classe P-2.

#### Consultants et experts

- 19.48 Les ressources demandées (64 200 dollars, inchangé) permettraient de financer les dépenses suivantes : a) services spécialisés de consultants non assurés par le secrétariat de la CEPALC, requis pour réaliser une étude sur l'évolution de la structure de la concurrence internationale sur les marchés intéressant la région de l'Amérique latine et des Caraïbes; deux études examinant les principaux faits nouveaux survenus dans le cadre de l'OMC et les politiques commerciales des grands pays industrialisés; et deux études sur les changements dans la législation, les politiques et aspects institutionnels relatifs au commerce international introduits par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et leur impact sur l'intégration économique (44 800 dollars); et b) la tenue des deux réunions des groupes spéciaux d'experts susmentionnées.

#### Voyages

- 19.49 Le montant prévu (61 700 dollars), en diminution de 29 000 dollars, couvrirait les frais de voyage des fonctionnaires participant à des consultations et à des missions relatives à l'établissement d'études, au cours du prochain exercice biennal, et à des réunions traitant de questions relatives aux activités prévues dans le cadre du sous-programme.

## Sous-programme 2 Intégration, régionalisme ouvert et coopération régionale

Tableau 19.11

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
Postes	1 675,4	1 641,1	(39,1)	(2,3)	1 602,0	106,0	1 708,0
Consultants et experts	22,0	63,6	(36,7)	(57,7)	26,9	2,6	29,5
Voyages	39,2	25,4	9,4	37,0	34,8	1,6	36,4
<b>Total</b>	<b>1 736,6</b>	<b>1 730,1</b>	<b>(66,4)</b>	<b>(3,8)</b>	<b>1 663,7</b>	<b>110,2</b>	<b>1 773,9</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
40,0	97,7		ii) Des activités extrabudgétaires	84,5
			b) Activités de fond	
–	–		c) Projets opérationnels :	–
9,6	210,0		Commission des Communautés européennes	678,0
–	150,0		Banque interaméricaine de développement	–
218,9	174,4		Autres sources bilatérales	247,4
<b>Total</b>	<b>268,5</b>	<b>632,1</b>		<b>1 009,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>2 005,1</b>	<b>2 362,2</b>		<b>2 783,8</b>

Tableau 19.12

**Postes nécessaires**
*Sous-programme : Intégration, régionalisme ouvert et coopération régionale*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
P-5	1	1	–	–	–	1	1	2
P-4/3	4	4	–	–	–	1	4	5
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>7</b>
<b>Autres catégories</b>			–	–				
Agents locaux	5	5	–	–	1	1	6	6
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>Total général</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>13</b>

- 19.50 Les activités prévues à ce sous-programme seront exécutées par la Division du commerce international et du financement du développement.
- 19.51 Au début du nouveau millénaire, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes sera confrontée à un défi, celui qui consiste à concilier la mondialisation de l'économie avec les accords d'intégration régionale, compte tenu de la multiplicité des engagements, bilatéraux et multilatéraux, contractés par de nombreux pays au niveau de la sous-région, de la région ou de l'hémisphère. L'intégration régionale emprunte deux voies : celle des accords limités et celle des accords d'intégration multiforme. Dans le même temps, les progrès réalisés dans les négociations visant à mettre en place une zone de libre-échange au niveau de l'hémisphère d'ici à 2005 modifieront considérablement les priorités dans les domaines de l'intégration et de la coopération régionales.
- 19.52 Dans ce contexte, les principaux domaines d'activité du sous-programme sont les suivants : a) l'évolution et l'avenir de l'intégration régionale, l'accent étant mis en particulier sur les aspects économiques, juridiques et institutionnels qui conditionnent la convergence future des divers accords possibles; b) l'impact de l'intégration au niveau de l'hémisphère sur l'intégration de l'Amérique latine et des Caraïbes; et c) l'internationalisation des entreprises latino-américaines.

- 19.53 Les principaux utilisateurs des produits du sous-programme seront les administrations publiques et fonctionnaires s'occupant d'intégration et de coopération régionales, auxquels viendront s'ajouter les organismes régionaux et sous-régionaux d'intégration et de coopération, les établissements universitaires, les centres de recherche et diverses organisations de droit privé telles que les associations de producteurs, les chambres de commerce et les syndicats, et les organismes professionnels et techniques s'occupant des questions susmentionnées.

### Réalisations escomptées

- 19.54 Les réalisations escomptées du sous-programme sont notamment les suivantes : a) application et élargissement des accords d'intégration dans la région; b) renforcement de la capacité des États membres en matière de prise de décisions et de formulation des politiques dans le domaine de l'intégration et de la coopération économiques; et c) amélioration de la capacité des États membres de mobiliser des ressources financières pour l'investissement et de mettre en place des institutions et instruments financiers permettant de transformer ces ressources en accumulation de capital.

### Produits

- 19.55 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits suivants seront fournis :
- a) *Services d'appui aux organes intergouvernementaux et aux groupes d'experts.* Service des réunions. Une réunion d'experts ad hoc étudiera les liens entre l'intégration au niveau de l'hémisphère et l'intégration de l'Amérique latine et des Caraïbes;
  - b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
    - i) Vingt et une publications isolées sur :
      - a. L'évolution du processus d'intégration dans le cadre des accords sous-régionaux en Amérique du Sud (une publication par an);
      - b. Les conséquences commerciales de la formation du Mercosur dans le contexte des négociations en vue de la création d'une zone interaméricaine de libre-échange;
      - c. Les accords au niveau de l'hémisphère sur la libéralisation du commerce des biens et des services et leur impact sur l'intégration de l'Amérique latine et des Caraïbes;
      - d. L'harmonisation des politiques, des législations et des institutions au niveau de l'hémisphère et son impact sur l'intégration de l'Amérique latine et des Caraïbes;
      - e. Impact des petites et moyennes entreprises sur le volume des échanges dans le cadre des plans d'intégration régionale et sous-régionale des pays d'Amérique latine et des Caraïbes;
      - f. Application aux États-Unis d'Amérique de l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA);
      - g. Application de l'ALENA au Canada;
      - h. Obstacles aux exportations d'Amérique latine et des Caraïbes imposés par les États-Unis (publication annuelle);
      - i. L'économie des États-Unis (publication annuelle);
      - j. L'économie du Canada (publication annuelle);
      - k. L'économie de Porto Rico (publication annuelle);
      - l. Les effets macroéconomiques et financiers des réformes du système des pensions;
      - m. Les taux nationaux d'épargne et le développement des systèmes financiers;
      - n. Les critères d'efficacité et d'équité dans le cadre des réformes du système de financement du secteur de la santé;

- o. Politiques visant à attirer les capitaux étrangers et leurs effets financiers réels sur les économies d'accueil;
  - p. Les politiques d'accès au financement du logement social;
  - ii) Plaquettes, brochures, etc. *CEPAL News* (mensuel);
  - iii) Supports techniques. Mise à jour et développement des bases de données statistiques et documentaires sur les flux de capital étranger, les réformes des systèmes de pensions et le financement du logement;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
- i) Appui au processus d'intégration de l'hémisphère lancé lors du Sommet des Amériques qui s'est tenu à Miami (États-Unis) en décembre 1994. Les chefs d'État et de gouvernement sont convenus de créer une zone interaméricaine de libre-échange d'ici à l'an 2005 et ont prié l'OEA, la BID et la CEPALC d'aider les gouvernements à réaliser cet objectif;
  - ii) La coordination et la liaison continueront d'être assurées dans le domaine de l'intégration avec le SELA, la BID, l'OEA, et les secrétariats des différentes institutions intégrées de la région ainsi qu'avec les organismes publics et privés chargés des questions d'intégration, et dans le domaine de l'épargne, de l'investissement et des finances avec le PNUD et d'autres sources de fonds extrabudgétaires et d'autres organisations et institutions financières internationales;
- d) *Coopération technique (ressources extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs, fournis sur demande, concernant l'historique et les perspectives d'avenir du processus d'intégration régionale; les questions liées à l'impact de l'intégration au niveau de l'hémisphère sur l'intégration de l'Amérique latine et des Caraïbes; les politiques visant à améliorer les liaisons entre les marchés financiers internationaux et l'analyse des effets macro-économiques et financiers des réformes des systèmes de sécurité sociale;
  - ii) Formation dans les domaines des réformes des systèmes de pensions et du financement de la santé et du logement;
  - iii) Lancement de projets régionaux concernant l'intégration, les réformes du financement des systèmes de santé en Amérique latine et dans les Caraïbes, les caisses des pensions et la retraite.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 19.56 Les ressources nécessaires (1 602 000 dollars), en diminution de 39 100 dollars, ont trait aux postes indiqués dans le tableau 19.12. La réduction de 39 100 dollars s'explique par l'effet combiné, du fait de la restructuration de la CEPALC, de la réaffectation d'un poste P-4 au sous-programme 3, Développement des moyens de production, des techniques et de l'esprit d'entreprise, et de l'ajout, par transfert, d'un poste P-3 du sous-programme 1, Insertion dans l'économie mondiale, compétitivité et spécialisation de la production.

##### *Consultants et experts*

- 19.57 Les ressources prévues (26 900 dollars), soit une réduction de 36 700 dollars, comprennent : a) un montant de 15 100 dollars qui servira à financer les services de consultants spécialisés, non assurés par le secrétariat de la CEPALC, requis pour réaliser deux études sur l'état du processus d'intégration dans le cadre des accords sous-régionaux en Amérique du Sud et une étude sur l'harmonisation des politiques, des législations et des institutions au niveau de l'hémisphère et son impact en Amérique latine et dans les Caraïbes; et b) un montant de 11 800 dollars qui couvrira la tenue de la réunion du groupe d'experts ad hoc mentionnée ci-dessus.

##### *Voyages*

- 19.58 Un montant de 34 800 dollars, soit une réduction de 9 400 dollars, est demandé pour couvrir les frais de voyage officiel des fonctionnaires qui participeront à des consultations et des missions en vue de l'établisse-

ment de trois études et un rapport et qui fourniront assistance et appui à des États membres de la région en coopération étroite avec l'OEA et la BID.

### Sous-programme 3 Développement des moyens de production, des techniques et de l'esprit d'entreprise

Tableau 19.13

#### Prévisions de dépenses, par grande objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	2 555,9	3 711,8	39,1	1,0	3 750,9	225,5	3 976,4
Autres dépenses de personnel	–	30,5	–	–	30,5	3,0	33,5
Consultants et experts	41,6	154,2	(21,9)	(14,2)	132,3	13,0	145,3
Voyages	34,2	104,4	(6,6)	(6,3)	97,8	4,8	102,6
<b>Total</b>	<b>2 631,7</b>	<b>4 000,9</b>	<b>10,6</b>	<b>0,2</b>	<b>4 011,5</b>	<b>246,3</b>	<b>4 257,8</b>

##### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	204,6	141,0	ii) Des activités extrabudgétaires	76,2
	–	–	b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	56,6	18,3	Autres organismes des Nations Unies	–
	467,1	1 753,2	Autres ressources bilatérales	1 235,0
	–	65,0	Banque interaméricaine de développement	68,0
	110,8	23,7	PNUD	–
<b>Total</b>	<b>839,1</b>	<b>2 001,2</b>		<b>1 379,2</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>3 470,8</b>	<b>6 002,1</b>		<b>5 637,0</b>

Tableau 19.14

**Postes nécessaires**

*Sous-programme : Développement des moyens de production, des techniques et de l'esprit d'entreprise*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	3	3	–	–	–	1	3	4
P-4/3	8	8	–	–	1	–	9	8
P-2/1	2	2	–	–	–	–	2	2
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	8	8	–	–	1	1	9	9
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
<b>Total général</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>24</b>	<b>24</b>

- 19.59 Les activités relatives à ce sous-programme seront entreprises par la Division de la production, de la productivité et de la gestion.
- 19.60 On espère qu'au début du nouveau millénaire la stabilisation économique et la restructuration seront achevées dans la région à la suite de la première phase de réformes, caractérisée par une profonde réorientation stratégique et macroéconomique. Quoiqu'il en soit, malgré les succès remportés jusqu'ici, la fin des années 90 sera marquée par un taux de croissance régional relativement bas, ainsi que par le maintien des inégalités dans la distribution des revenus. Pour accélérer la croissance et profiter des effets bénéfiques initiaux de l'ajustement structurel, un nouveau train de réformes des politiques sera nécessaire dans la région, principalement dans les domaines micro et mésoéconomiques, en vue d'achever la modernisation de la production au niveau de l'unité de production, du secteur et de l'agent pour améliorer substantiellement la compétitivité.
- 19.61 Les principales activités du sous-programme visant à traiter les problèmes susmentionnés relèveront des domaines suivants : a) L'analyse des tendances de la production dans la région, dans le monde et par secteur; b) le développement de l'environnement dans lequel opèrent les sociétés, y compris les infrastructures physiques et technologiques et les marchés de facteurs de production; c) le renforcement des principaux agents du développement (sociétés transnationales, conglomerats nationaux et petites et moyennes entreprises); d) les stratégies d'industrialisation axées sur le développement des complexes productifs organisés autour de l'exploitation de ressources naturelles; et e) la mise au point de politiques de compétitivité dans le cadre de l'intégration et du régionalisme ouvert.
- 19.62 Les principaux utilisateurs des résultats seront les administrations publiques et les fonctionnaires s'occupant de la formulation et de l'application des politiques de développement des moyens de production, des techniques et de l'esprit d'entreprise dans les domaines de l'industrie et de l'agriculture, de l'investissement étranger, des sociétés transnationales et des systèmes d'innovations technologiques. S'ajouteront à ces principaux utilisateurs les entreprises du secteur privé, les organisations syndicales et professionnelles, les universités et autres établissements universitaires et de recherche, et les centres pour la mise au point et la diffusion des technologies.

### Réalisations escomptées

- 19.63 Les réalisations escomptées de ce sous-programme sont les suivantes : a) renforcement de la capacité des pays de la région de formuler et d'appliquer des politiques et des mesures en matière d'utilisation et d'adaptation à la situation locale des meilleures pratiques et technologies de production actuellement disponibles à l'échelon international, l'élimination des goulets d'étranglement sur les principaux marchés de facteurs, la stimulation du développement de l'esprit d'entreprise, et l'accroissement de la compétitivité; b) une amélioration des connaissances sur les liaisons et les chaînes de production en cours de constitution dans la région et sur les meilleures politiques s'agissant d'appuyer le processus et leur impact sur les structures industrielles et la compétitivité internationale; c) une amélioration de l'aptitude à recenser et utiliser les ressources naturelles et les complexes productifs reposant sur leur exploitation dans les pays de la région; et c) une meilleure compréhension du rôle des principaux agents du développement.

### Produits

- 19.64 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits suivants seront fournis :
- a) *Service des organes intergouvernementaux et des groupes d'experts.* Service des réunions. Six réunions de groupes spéciaux d'experts sur les sujets suivants : proposition pour accélérer l'amélioration de la productivité en Amérique latine et dans les Caraïbes; changements intervenus dans les systèmes d'innovation technologique nationaux dans les pays de la région et leur impact sur la compétitivité industrielle; résultats de l'étude sur les options qui s'offrent aux secteurs agricole et agro-industriel en matière de compétitivité dans le contexte de l'ouverture et des accords commerciaux internationaux; questions liées à la mise à jour et à l'amélioration des informations juridiques et statistiques sur l'investissement étranger en Amérique latine et dans les Caraïbes; changements intervenus dans les conglomérats et les petites et moyennes entreprises dans les pays de la région, et l'impact de ces changements sur la compétitivité industrielle des unes et des autres; et politiques visant à renforcer le développement des complexes productifs reposant sur l'exploitation de ressources naturelles en Amérique latine et dans les Caraïbes;
  - b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)*
    - i) Publication en série. *La Inversión Extranjera en América Latina y el Caribe* (2);
    - ii) Vingt-quatre publications isolées sur les sujets suivants :
      - a. Changements intervenus dans la structure industrielle et la compétitivité internationale des pays de la région (1 publication sur le secteur industriel, et 1 sur le secteur agricole et agro-industriel; 1 publication par an);
      - b. Les indicateurs de productivité et de qualité pour les activités du secteur tertiaire, l'accent étant mis sur les tendances se faisant jour dans deux domaines précis à choisir parmi les suivants : enseignement, santé, administration publique et services aux entreprises;
      - c. Typologie des comportements des sociétés transnationales et des conglomérats nationaux, et leur effet sur la compétitivité;
      - d. Propositions pour accélérer l'amélioration de la productivité en Amérique latine et dans les Caraïbes;
      - e. Les nouveaux défis auxquels est confronté le secteur des affaires en Amérique latine dans le contexte de la mondialisation, sur la base de monographies concernant des secteurs et des pays donnés de la région, à déterminer (2);
      - f. Impact des changements intervenus dans les systèmes nationaux d'innovation technologique sur la structure industrielle et la compétitivité internationale;



- g. Le crédit, l'investissement et la conversion des avoirs financiers en titres (titrisation) dans les secteurs de la foresterie et de l'agriculture, en vue de renforcer l'efficacité du marché foncier;
  - h. Les principaux acteurs du développement; examen du rôle des grands conglomerats nationaux dans les domaines du financement et du transfert de technologies et limitations auxquelles sont confrontées les petites et moyennes entreprises industrielles parce qu'il leur est difficile d'avoir accès au financement et à la technologie;
  - i. Rôle des sociétés transnationales dans le transfert de technologie et la facilitation de l'accès aux marchés étrangers dans les pays de la région;
  - j. Modèles d'investissement et de transfert de technologie dans certains pays de la région;
  - k. Cadre juridique de l'investissement étranger en Amérique latine et dans les Caraïbes;
  - l. Complexes productifs organisés autour de l'exploitation d'une ressource naturelle (à choisir) dans divers pays de la région;
  - m. Élaboration d'une stratégie d'industrialisation reposant sur les ressources naturelles en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'accent étant mis sur la formulation de propositions concernant les politiques en la matière;
  - n. Les politiques de compétitivité industrielle dans les pays de la région, l'accent étant mis sur la formulation de propositions en la matière;
  - o. Les possibilités s'offrant aux secteurs agricole et agro-industriel en matière de compétitivité et d'exportations dans le contexte de l'ouverture internationale et des accords commerciaux, une attention particulière étant accordée à la formulation de propositions en la matière;
  - p. Analyse récapitulative des propositions concernant les politiques d'investissement et de développement commercial des sociétés transnationales et des conglomerats nationaux;
  - q. Les moyens et politiques propres à promouvoir la diffusion des innovations technologiques dans le secteur de la foresterie et de l'agriculture;
  - r. Les complexes productifs reposant sur l'exploitation de ressources naturelles nouvellement créés dans des domaines présentant un intérêt particulier pour l'Amérique latine et les Caraïbes (4);
- iii) Supports techniques. Révision et actualisation annuelles de deux logiciels : CAN (Analyse de la compétitivité des différents pays) et PADI (Programme d'analyse de la dynamique industrielle); création et mise à jour d'une base de données sur les tendances dans le secteur de la foresterie et de l'agriculture; et mise à jour et publication de la base de données statistiques sur l'investissement étranger en Amérique latine et dans les Caraïbes;
- c) *Coopération internationale, coordination et liaison interinstitutions.* Les liaisons et les rapports de coopération seront maintenus avec des entités des secteurs public, universitaire et privé, ainsi qu'avec la FAO, la CNUCED, l'ONUDI, le PNUD et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA). Des relations de collaboration seront également maintenues avec divers organismes internationaux et régionaux tels que la Banque mondiale, la BID et le SELA;
- d) *Coopération technique (ressources extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs. Services de coopération technique fournis à la demande dans les domaines suivants : restructuration industrielle, systèmes et politiques d'innovation technologique, développement des petites et moyennes entreprises, et méthodes de collecte et de traitement de données statistiques et d'informations juridiques sur l'investissement étranger direct;

- ii) Formation de groupe. Ateliers de formation sur l'utilisation des logiciels CAN et PADI; cours postuniversitaires dans des disciplines liées à la restructuration industrielle; et cours postuniversitaires dans des disciplines liées à la formulation de politiques industrielles compétitives;
- iii) Projets. Projets régionaux dans les domaines suivants : création de foyers de développement industriel autour de la transformation de ressources naturelles; politiques visant à améliorer la qualité, l'efficacité et l'utilité des services techniques et spécialisés; politiques possibles pour favoriser le développement des marchés des terrains agricoles; développement des zones rurales; conception de politiques relatives à la compétitivité; et petites et moyennes entreprises.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 19.65 Les ressources prévues (3 750 900 dollars), en augmentation de 39 100 dollars, doivent permettre de financer les postes indiqués au tableau 19.14 ci-dessus. L'augmentation de 39 100 dollars représente l'effet net, résultant de la poursuite de la restructuration de la CEPALC, de l'addition par transfert d'un poste P-4 du sous-programme 2, Intégration, régionalisme ouvert et coopération régionale, et de la réaffectation d'un poste P-3 au sous-programme 7, Durabilité des ressources écologiques et terrestres.

##### *Autres dépenses de personnel*

- 19.66 Un montant de 30 500 dollars est prévu au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) en vue de la mise à jour et de la maintenance des logiciels CAN et PADI.

##### *Consultants et experts*

- 19.67 Le montant estimatif des dépenses, 132 300 dollars, en diminution de 21 900 dollars, se décompose comme suit : a) 74 500 dollars pour les services de consultants spécialisés manquant au secrétariat de la CEPALC pour l'élaboration des éléments nécessaires à des études dans les domaines suivants : évolution des structures de production et compétitivité internationale des pays de la région; nouveaux défis auxquels est confronté le secteur des affaires en Amérique latine eu égard à la mondialisation; rôle des grands conglomerats nationaux dans les domaines du financement et du transfert de technologie; contraintes que font peser sur les petites et moyennes entreprises industrielles les difficultés qu'elles connaissent pour obtenir des crédits et des technologies; rôle des sociétés transnationales dans le transfert de technologie et la facilitation de l'accès aux marchés étrangers dans les pays de la région; cadre juridique de l'investissement étranger en Amérique latine et dans les Caraïbes; politiques de compétitivité industrielle des pays de la région, l'accent étant mis sur la formulation de propositions; options qui s'offrent aux secteurs agricole et agro-industriel en matière de compétitivité et d'exploitation dans le contexte de l'ouverture internationale et des accords commerciaux; et b) un montant de 57 800 dollars pour les six réunions de groupes d'experts visés ci-dessus. La diminution de 21 900 dollars comprend 14 600 dollars au titre des consultants et 7 300 dollars au titre des réunions de groupes d'experts.

##### *Voyages*

- 19.68 Les ressources prévues (97 800 dollars), en diminution de 6 600 dollars, sont demandées au titre des voyages autorisés en vue des consultations et des missions à entreprendre dans le cadre de la réalisation de huit études et pour maintenir une collaboration et une coopération étroites avec les établissements universitaires et du secteur privé concernés et avec les organisations compétentes du système des Nations Unies ou extérieures à celui-ci.

## Sous-programme 4 Équilibre macroéconomique, investissement et financement

Tableau 19.15

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	6 427,4	5 734,7	42,8	0,7	5 777,5	382,9	6 160,4
Autres dépenses de personnel	–	50,9	–	–	50,9	5,0	55,9
Consultants et experts	151,8	89,6	–	–	89,6	8,8	98,4
Voyages	135,8	124,5	–	–	124,5	6,1	130,6
<b>Total</b>	<b>6 715,0</b>	<b>5 999,7</b>	<b>42,8</b>	<b>0,7</b>	<b>6 042,5</b>	<b>402,8</b>	<b>6 445,3</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	77,5	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	–	132,7	Banque interaméricaine de développement	–
	177,6	400,9	PNUD	224,0
	2,2	–	Autres organismes des Nations Unies	–
	3 254,0	4 260,4	Autres sources bilatérales	1 808,4
<b>Total</b>	<b>3 511,3</b>	<b>4 794,0</b>		<b>2 032,4</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>10 226,3</b>	<b>10 793,7</b>		<b>8 477,7</b>

Tableau 19.16

**Postes nécessaires**
*Sous-programme : Équilibre macroéconomique, investissement et financement*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	5	5	–	–	–	–	5	5
P-4/3	9	9	–	–	3	1	12	10
P-2/1	3	4	–	–	–	–	3	4
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>21</b>	<b>20</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	19	18	–	–	–	–	19	18
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>18</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>19</b>	<b>18</b>
<b>Total général</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>40</b>	<b>38</b>

19.69 Le sous-programme sera exécuté par la Division du développement économique, avec l'aide des services du siège de la CEPALC et des bureaux sous-régionaux de Buenos Aires, Brasilia et Montevideo. Il englobe les activités confiées au Centre latino-américain pour la documentation économique et sociale.

19.70 Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes procèdent actuellement à des réformes institutionnelles et des politiques macroéconomiques de grande envergure visant à transformer le mode de fonctionnement de leur économie. Ce processus devrait être suivi d'une seconde vague de réformes, qualitativement différente de la première. La CEPALC continuera donc à étudier les effets des politiques budgétaires, monétaires et de change et des réformes structurelles appliquées dans la région. En outre, compte tenu de la mondialisation de l'économie, elle accordera une attention particulière aux stratégies de développement durable et à l'intégration économique de la région. Dans ce contexte, le sous-programme sera essentiellement consacré à : a) l'analyse de la situation économique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes; b) l'analyse des stratégies de développement et des politiques économiques et sociales appliquées par leurs gouvernements; et c) l'analyse de la manière dont les pays de la région gèrent et traitent techniquement les informations économiques et sociales. Le produit de ces activités sera destiné aux ministères des affaires économiques et des finances, aux services publics chargés de la planification économique et sociale, aux banques, aux universités et autres établissements d'enseignement supérieur, aux bibliothèques, aux chercheurs et aux organisations internationales économiques et financières.

**Réalisations escomptées**

19.71 Elles consisteront à : a) aider les pouvoirs publics et le secteur privé des pays de la région à améliorer leurs stratégies économiques; b) faciliter la prise de décisions et la formulation des politiques dans des domaines tels que les flux de capitaux et les réformes économiques; et c) aider les utilisateurs finaux à prendre des décisions et à formuler des politiques concernant la gestion de l'information et les technologies de l'information et des communications.

**Produits**

19.72 Pendant l'exercice biennal 2000-2001, le sous-programme donnera lieu aux activités ci-après :

a) *Prestation de services à des organes intergouvernementaux et à des groupes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*. Quatre réunions de groupes spéciaux d'experts concernant les

conclusions du document relatif aux politiques d'intégration économique, les conclusions du document relatif aux secteurs financiers nationaux dans le contexte de la libéralisation des capitaux, les stratégies visant à améliorer la gestion de l'information et à renforcer l'utilisation des technologies de l'information et des communications en Amérique latine et dans les Caraïbes et l'évolution de la structure industrielle et de la compétitivité de l'économie brésilienne;

b) *Autres activités de fond*

- i) Quatre publications périodiques. *Étude préliminaire de l'économie de l'Amérique latine et des Caraïbes* (2000 et 2001); et *Étude économique de l'Amérique latine et des Caraïbes* (1999-2000 et 2000-2001);
- ii) Publications non périodiques. Elles porteront sur les questions ci-après :
  - a. Les politiques d'intégration économique;
  - b. Les secteurs financiers nationaux dans le contexte de la libéralisation des capitaux;
  - c. Les rapports entre l'environnement et le modèle d'intégration internationale inhérent à la politique actuelle de développement vers l'extérieur;
  - d. L'intégration et l'exclusion sur le marché du travail : analyse des tendances simultanées et contradictoires à l'intégration et à l'homogénéisation et à l'exclusion et à la différenciation;
  - e. L'investissement et le financement considérés comme le fondement du développement à long terme;
  - f. Les aspects de la situation économique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui devront être examinés en priorité au début du XXI<sup>e</sup> siècle;
  - g. Les expériences en matière de régulation économique;
  - h. Les fluctuations économiques dans le contexte de l'intégration régionale;
  - i. Les tendances et les cycles dans les périodes de réforme économique;
  - j. L'évolution de l'économie argentine durant les périodes 1999-2000 et 2000-2001 (2 rapports);
  - k. Les mécanismes de création de l'épargne publique et privée au Brésil, comparés à ceux d'autres pays;
  - l. L'expérience des pays de la région en matière de politique d'exportation, comparée à celle du Brésil;
  - m. Les incidences de la concurrence mondiale sur la formulation des politiques commerciales au Brésil;
  - n. L'évolution des stratégies des sociétés transnationales dans les domaines du commerce et des flux de facteurs, relativement à l'économie brésilienne;
  - o. L'évolution des stratégies des sociétés transnationales et les effets de ces stratégies sur l'économie des pays membres du Marché commun du Sud (Mercosur);
  - p. Les réseaux d'information des organisations;
  - q. La qualité totale de la gestion de l'information et des technologies de l'information et des communications;
  - r. *«Información y Desarrollo»*, publication annuelle traitant des questions relatives à la gestion de l'information et aux technologies de l'information dans les milieux gouvernementaux et universitaires;

- s. Les stratégies d'amélioration de la gestion de l'information et des technologies de l'information et des communications;
  - t. L'expérience brésilienne en matière de rationalisation de l'industrie et de compétitivité à l'échelle internationale;
  - u. L'étude des stratégies et mesures commerciales appliquées dans divers pays (en particulier ceux de l'OCDE et de l'Asie du Sud-Est), destinée à trouver des points de référence sur lesquels les pays de la région puissent s'appuyer pour adapter leur industrie aux meilleures pratiques internationales;
  - v. Le rôle des investissements étrangers dans les structures de production;
  - w. Les effets de l'ouverture économique et de l'intégration des pays membres du Mercosur sur la dynamique commerciale de leurs petites et moyennes entreprises;
  - x. Les mesures microéconomiques qu'exige la nouvelle situation économique de l'Argentine;
- iii) Opuscules, brochures, fiches d'information, cartes murales et pochettes d'information. Bulletins mensuels sur la gestion de l'information, distribués par courrier électronique aux entités des pays de la région s'occupant de la question, dans le cadre d'un processus permanent de formation, de diffusion d'informations et d'élargissement des réseaux d'échanges de données d'expérience entre des particuliers et des organisations;
- iv) Documents techniques. Mise à jour et amélioration des bases de données sur les résultats économiques des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier celles contenant les informations nécessaires à l'établissement des publications périodiques susmentionnées; publication trimestrielle des indicateurs macroéconomiques de l'Argentine; rapport biennuel sur l'économie brésilienne; et publication mensuelle d'un bulletin de statistiques sur l'évolution de l'économie brésilienne (en anglais, espagnol et français);
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations.* Elles seront maintenues :  
a) dans le domaine des questions et politiques de développement, avec divers programmes et unités administratives du système des Nations Unies (en particulier, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, aux fins de l'établissement de l'*Étude sur l'économie mondiale*) ainsi qu'avec des organismes publics des pays de la région et des organes sous-régionaux, régionaux et internationaux; et b) dans le domaine de la gestion de l'information au service du développement, avec des organismes publics et privés, en particulier des universités et des bibliothèques. Des relations de travail seront également maintenues avec des organisations internationales s'occupant de ce domaine d'activité telles que la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, l'Association latino-américaine de design industriel et la Communauté des Caraïbes (CARICOM);
- d) *Coopération technique (fonds extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs. Prestation de services de coopération technique, sur demande, aux pays de la région, dans les domaines ci-après: a) amélioration de l'application des politiques budgétaires (recettes, dépenses, administration fiscale, remaniements institutionnels et décentralisation des finances publiques); et b) gestion stratégique de l'information et technologies de l'information et des communications;
  - ii) Services consultatifs. Prestation de services de coopération technique, sur demande, aux organismes publics brésiliens afin de leur permettre d'analyser l'expérience acquise par divers pays de la région en matière de macroéconomie et de remaniements institutionnels et de la comparer à celle du Brésil, et d'étudier l'évolution de l'intégration régionale en cours, d'en faire une analyse comparative et de dégager les perspectives en la matière;
  - iii) Prestation de services de coopération technique, sur demande, aux pouvoirs publics argentins relativement à la promotion du développement commercial des petites et moyennes entreprises,

des investissements et de la productivité et à l'établissement de liens internationaux dans le contexte de stratégies d'intégration;

- iv) Formation de groupe. Deux séminaires sur la gestion de l'information, deux ateliers sur la modernisation des technologies de l'information utilisées dans les administrations et ateliers annuels sur les méthodes de gestion de l'information et les technologies de l'information et des communications;
- v) Mise en oeuvre de projets concernant les conditions institutionnelles du développement dans une économie de marché, la décentralisation et la promotion du développement économique, les budgets militaires et les stratégies de lutte contre la pauvreté.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 19.73 Le montant demandé (5 777 500 dollars), qui accuse une augmentation de 42 800 dollars, doit permettre de financer les postes indiqués au tableau 19.16. L'augmentation de 42 800 dollars est due au reclassement d'un poste d'agent local au grade P-2.

##### *Autres dépenses de personnel*

- 19.74 Le montant demandé (50 900 dollars), inchangé en valeur constante, servirait à financer le personnel temporaire nécessaire en période de pointe, en particulier pour mettre à jour et élargir les bases de données sur les résultats économiques des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et établir l'*Étude préliminaire de l'économie de l'Amérique latine et des Caraïbes* et l'*Étude économique de l'Amérique latine et des Caraïbes*.

##### *Consultants et experts*

- 19.75 Le montant demandé (89 600 dollars), inchangé en valeur constante, permettrait : a) de financer les services de consultants qui font défaut au secrétariat de la CEPALC et dont il a besoin pour réaliser les études nécessaires à l'établissement des publications susmentionnées concernant les politiques d'intégration économique, les secteurs financiers nationaux dans le contexte de la libéralisation des capitaux, les rapports entre l'environnement et le modèle d'intégration internationale inhérent à la politique actuelle d'ouverture vers l'extérieur, l'intégration et l'exclusion sur le marché du travail (analyse des tendances simultanées et contradictoires à l'intégration et l'homogénéisation et à l'exclusion et la différenciation), l'investissement et le financement en tant que fondements du développement à long terme, les aspects de la situation économique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui devront être examinés en priorité au début du XXI<sup>e</sup> siècle, la qualité totale de la gestion de l'information et des technologies de l'information et des communications (68 200 dollars); et b) de financer les trois premières réunions de groupes spéciaux d'experts énumérées ci-dessus (21 400 dollars).

##### *Voyages*

- 19.76 Le montant demandé (124 500 dollars), inchangé en valeur constante, permettrait à des fonctionnaires de la Commission d'assister aux réunions du Comité de la planification du développement et d'autres organes et de mener des consultations et d'effectuer des missions en vue de l'établissement de l'*Étude économique de l'Amérique latine et des Caraïbes* (1999-2000 et 2000-2001) et de l'*Étude préliminaire de l'économie de l'Amérique latine et des Caraïbes* (2000 et 2001) et de la réalisation de huit autres études.

## Sous-programme 5 Développement social et équité sociale

Tableau 19.17

### Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	2 377,9	2 437,4	(507,3)	(20,8)	1 930,1	107,1	2 037,2
Autres dépenses de personnel	–	–	9,3	–	9,3	1,0	10,3
Consultants et experts	94,4	105,2	(59,1)	(56,1)	46,1	4,5	50,6
Voyages	46,7	102,7	(40,1)	(39,0)	62,6	3,1	65,7
<b>Total</b>	<b>2 519,0</b>	<b>2 645,3</b>	<b>(597,2)</b>	<b>(22,5)</b>	<b>2 048,1</b>	<b>115,7</b>	<b>2 163,8</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001
				Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	156,1	621,0	PNUD	243,5
	11,7	111,0	Autres organismes des Nations Unies	127,1
	–	88,4	Autres organisations multilatérales	88,1
	416,0	1 059,5	Autres ressources bilatérales	831,3
<b>Total</b>	<b>583,8</b>	<b>1 879,9</b>		<b>1 290,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>3 102,8</b>	<b>4 525,2</b>		<b>3 453,8</b>



Tableau 19.18

**Postes nécessaires**
*Sous-programme : Développement social et équité sociale*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	1	–	–	–	1	1	2	1
P-4/3	6	6	–	–	5	3	11	9
P-2/1	2	1	–	–	–	–	2	1
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>12</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	4	3	–	–	–	–	4	3
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
<b>Total général</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>20</b>	<b>15</b>

- 19.77 Ce sous-programme sera exécuté par la Division du développement social.
- 19.78 Comme la mondialisation le montre de plus en plus clairement, un développement fondé sur une main-d'œuvre abondante mais mal formée et donc mal rémunérée finit par avoir des effets perniciose. En outre, l'insuffisance des investissements dans la mise en valeur du capital humain que représente la main-d'œuvre est un facteur déterminant de marginalisation. C'est pourquoi les politiques sociales visant à valoriser ce capital – c'est-à-dire les politiques sanitaires et éducatives essentiellement – sont indispensables pour permettre aux individus de disposer des atouts voulus pour avoir un travail convenable et un salaire décent et de bénéficier d'une qualité de vie raisonnable. Dans cette perspective, des recherches sur les problèmes liés à la drogue seront entreprises.
- 19.79 Les activités prévues au titre du sous-programme concerneront essentiellement : a) la formulation, l'application et l'évaluation des politiques, programmes et projets sociaux; b) l'établissement d'études de diagnostic sur la situation de la société en général et des groupes vulnérables en particulier, axées sur la pauvreté et l'équité; c) l'étude des incidences des réformes économiques sur les politiques sociales et la stratification socioéconomique dans les pays d'Amérique latine; et d) l'étude des effets de la culture, du trafic et de la consommation de drogues et les stratégies permettant d'y remédier. Le produit de ces activités sera destiné aux pouvoirs publics, aux organes régionaux et sous-régionaux, aux universités et autres établissements d'enseignement supérieur, aux centres de recherche et à divers organes et organisations non gouvernementaux.

**Réalisations escomptées**

- 19.80 Les activités menées au titre du sous-programme devraient permettre : a) d'aider les États Membres à entreprendre des réformes sociales qui leur permettent d'atteindre les objectifs des conférences régionales de suivi du Sommet mondial pour le développement social; b) de les aider aussi, dans une large mesure, à pallier les incidences, sur la société et la stratification socio-économique, des réformes économiques qu'ils entreprennent dans des domaines tels que l'éducation, la santé, la sécurité sociale et le logement; et c) de contribuer sensiblement à renforcer leur capacité de prendre des décisions et de formuler des stratégies intersectorielles intégrées de lutte contre les effets de la culture, du trafic et de la consommation de drogues.

**Produits**

- 19.81 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, le sous-programme donnera lieu aux activités ci-après :

- a) *Prestation de services à des organes intergouvernementaux et à des groupes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Appui fonctionnel à la conférence régionale de suivi du Sommet mondial pour le développement social;
  - ii) Appui fonctionnel à quatre réunions de groupes spéciaux d'experts concernant les indicateurs sociaux et les méthodes d'analyse sociale quantitative; les effets de la réforme économique dans les principaux domaines sociaux et l'équité sociale dans la répartition des biens; les contextes et les effets sociaux, économiques et institutionnels de la culture, du trafic et de la consommation de drogues; et la réforme, l'élaboration, l'administration et l'évaluation des politiques sociales;
- b) *Autres activités de fond*
  - i) Publications périodiques : *Social Panorama of Latin America* (2);
  - ii) Publications non périodiques. Elles traiteront des questions ci-après :
    - a. L'utilisation rationnelle des ressources financières et humaines dans les réformes sociales (2 publications);
    - b. La participation croissante de la population à la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques sociales (2 publications);
    - c. L'évaluation des programmes destinés à faciliter l'entrée des jeunes sur le marché du travail (2 publications);
    - d. Les progrès réalisés par les pays de la région dans le domaine des réformes sociales;
    - e. La stratification sociale et les politiques visant à améliorer la qualité de vie et à réduire les inégalités (2 publications);
    - f. Les effets sociaux, économiques et institutionnels de la culture, du trafic et de la consommation de drogues (3 publications);
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations*. Elles seront maintenues :
  - a) dans le domaine du développement social, avec diverses entités du système des Nations Unies – dont le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, le PNUD, l'UNESCO, l'UNICEF et le FNUAP – ainsi qu'avec des organismes publics, des organes régionaux et sous-régionaux et des organisations internationales telles que la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, l'Organisation des États américains et l'Organisation panaméricaine de la santé; et b) dans le domaine des drogues, avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et des organismes publics s'occupant de la question;
- d) *Coopération technique (fonds extrabudgétaires)*
  - i) Prestation de services consultatifs concernant les méthodes de collecte et d'analyse des informations statistiques nécessaires à la réalisation et à la mise à jour d'études de diagnostic social et à l'évaluation des politiques, programmes et projets sociaux;
  - ii) Formation de groupe. Modules de formation concernant l'évaluation des politiques, programmes et projets sociaux (1 module annuel), l'application de nouvelles technologies à la conception, au suivi et à l'évaluation de programmes et projets sociaux (2 modules de formation); et les méthodes de formulation et d'évaluation des programmes et projets sociaux (2 modules par an);
  - iii) Projets d'appui à l'établissement de rapports sur le développement humain et projets concernant les politiques sociales, les jeunes des zones rurales, la formation à l'évaluation des programmes sociaux et le développement social et l'équité sociale.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

19.82 Le nombre de postes nécessaires est indiqué au tableau 19.18. Ce tableau tient compte du transfert d'un poste P-5, d'un poste P-2/1 et d'un poste d'agent local du présent sous-programme au sous-programme 12 (Prise en compte des impératifs sexospécifiques dans le développement régional).

*Autres dépenses de personnel*

19.83 Le montant demandé (9 300 dollars) doit permettre de financer le personnel temporaire dont la Division aura besoin en période de pointe, en particulier afin d'organiser la conférence régionale de suivi du Sommet mondial pour le développement social et de lui apporter un appui fonctionnel.

*Consultants et experts*

19.84 Le montant prévu (46 100 dollars), qui accuse une diminution de 59 100 dollars, permettra de financer : a) les services de consultants qui font défaut au secrétariat de la CEPALC et dont il a besoin pour établir les publications susmentionnées relatives à la stratification sociale, à l'amélioration de la qualité de vie et à la réduction des inégalités (2 consultants) et étudier les effets sociaux, économiques et institutionnels de la culture, du trafic et de la consommation de drogues (3 consultants) (24 700 dollars); et b) les trois premières réunions de groupes spéciaux d'experts énumérées ci-dessus (21 400 dollars).

*Voyages*

19.85 Le montant demandé (62 600 dollars), qui accuse une diminution de 40 100 dollars, doit permettre de financer les voyages des fonctionnaires qui participeront à la conférence régionale de suivi du Sommet mondial pour le développement social et/ou mèneront des consultations et effectueront des missions aux fins de l'établissement du *Social Panorama of Latin America* (2000 et 2001) et de la réalisation de cinq des études mentionnées au paragraphe 19.81 ci-dessus.

## Sous-programme 6 Gestion administrative

Tableau 19.19

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 339,5	1 901,6	–	–	1 901,6	145,6	2 047,2
Autres dépenses de personnel	–	40,7	–	–	40,7	4,0	44,7
Consultants et experts	8,0	10,2	–	–	10,2	1,0	11,2
Voyages	23,2	29,4	–	–	29,4	1,4	30,8
<b>Total</b>	<b>2 370,7</b>	<b>1 981,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 981,9</b>	<b>152,0</b>	<b>2 133,9</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	278,4	273,4	ii) Des activités extrabudgétaires	268,0
	–	–	b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	544,9	236,0	Autres ressources bilatérales	–
			Diverses contributions à l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	2 392,0
	2 566,3	2 267,5	PNUD	–
	328,3	141,1		
<b>Total</b>	<b>3 717,9</b>	<b>2 918,0</b>		<b>2 660,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>6 088,6</b>	<b>4 899,9</b>		<b>4 793,9</b>

Tableau 19.20

**Postes nécessaires**
*Sous-programme : Gestion administrative*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
P-5	2	2	–	–	4	4	6	6
P-4/3	2	2	–	–	2	2	4	4
P-2/1	–	–	–	–	1	1	1	1
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	9	9	–	–	3	3	12	12
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
<b>Total général</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>23</b>	<b>23</b>

- 19.86 Les activités au titre de ce sous-programme seront exécutées par l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ILPES).
- 19.87 Les milieux politiques d'Amérique latine et des Caraïbes sont de plus en plus conscients qu'il existe une convergence et une complémentarité entre les fonctions du marché et celles de l'État. La consolidation de la démocratie et l'édification de sociétés plus justes exigent, de la part de l'État, de nouvelles modalités d'intervention qui soient compatibles avec le fonctionnement de l'économie de marché. Ces nouvelles modalités ne peuvent ni restreindre ni altérer la dynamique du marché et de l'initiative privée et doivent, dans le même temps, combler leurs éventuelles déficiences et remédier à leurs débordements. Dans un souci d'équité, l'État se voit donc chargé de responsabilités et de fonctions d'un nouveau genre, obligé d'adapter ses structures, de moderniser ses méthodes de travail, de développer le caractère professionnel des fonctionnaires et d'adopter une vision stratégique.
- 19.88 Les activités relevant de ce sous-programme, essentiellement de formation, de recherche appliquée et de services consultatifs, sont regroupées en cinq sphères thématiques : a) programmation du secteur public;

b) développement et gestion locale; c) politiques et planification régionales; d) projets et programmes d'investissement; et e) coopération entre organismes de planification d'Amérique latine et des Caraïbes.

- 19.89 Les utilisateurs finals des produits de ce sous-programme seraient au premier chef les autorités et les fonctionnaires gouvernementaux des pays de la région, en particulier lorsqu'ils font partie d'organismes de planification et de coordination des politiques économiques et sociales aux niveaux régional, national, des États fédérés et local, ainsi que toutes les personnes chargées de réaliser des activités de planification, de programmation et de gestion dans d'autres organisations et entreprises publiques. Certains produits seront également utilisés par diverses institutions de la société civile, telles que les groupes et les partis politiques, les associations patronales, syndicales et professionnelles, ainsi que les universités et d'autres établissements d'enseignement et de recherche.

### Réalisations escomptées

- 19.90 Le sous-programme devrait aboutir aux réalisations ci-après : a) faciliter la prise de décisions et le choix d'orientations par les utilisateurs finals dans les domaines de la programmation du secteur public, des réformes économiques et de la gestion du secteur public; du développement économique et de la gestion locale; du développement régional et de la décentralisation; b) concourir par la formation de groupe au renforcement de projets et programmes régionaux d'investissement public; c) resserrer la coordination et la collaboration avec le Conseil régional de la planification et les organes de planification de la région d'Amérique latine et des Caraïbes.

### Produits

- 19.91 Les produits de ce sous-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 seront les suivants :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
    - i) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions. Vingt-trois et vingt-quatre réunions des présidents du Conseil régional de la planification;
    - ii) Autres services. Cinq réunions techniques destinées à étudier : les expériences de développement économique local dans les pays de la région, en particulier de développement des entreprises; les progrès de la mise en place dans les pays de la région, de systèmes d'information géoréférencés permettant la prise de décision décentralisée; la gestion des politiques d'aménagement du territoire en Amérique latine, comparée à ce qui se fait en Europe; les conceptions nouvelles du développement régional; et le fonctionnement des systèmes nationaux d'investissement public en Amérique latine et dans les Caraïbes dans le contexte des réformes économiques en cours;
  - b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
    - i) Vingt et une publications isolées sur les sujets suivants :
      - a. Degré d'avancement des processus de réforme économique dans les pays de la région;
      - b. Méthodologies d'évaluation des répercussions sur la croissance à long terme de pays de la région des interventions de pouvoirs publics;
      - c. Cadre institutionnel des politiques de réglementation macroéconomique;
      - d. Conception stratégique des services d'infrastructure de base;
      - e. Études méthodologiques sur le développement et la gestion à l'échelon local, notamment en termes d'expansion de la production, de création d'emplois et de projets sociaux (2 études par an);
      - f. Systèmes d'information géoréférencés à l'échelon local (comprenant la mise au point d'un logiciel);

- g. Indicateurs de problèmes environnementaux et territoriaux, permettant la détection précoce de solutions;
- h. Méthodologies d'évaluation des structures de l'économie et du pouvoir à l'échelon territorial;
- i. Processus de décentralisation dans les pays de la région;
- j. Préparation et évaluation de projets d'investissement local mettant l'accent sur la complémentarité entre l'investissement public et privé (2 manuels par an);
- k. Nouvelles modalités de gestion et de contrôle des projets d'investissement local;
- l. *Boletín del Instituto* (2 numéros par an);
- ii) Activités techniques. Administration du réseau de communication de l'Institut (REDILPES) servant à diffuser les données d'expériences, et mise à jour régulière de l'information en matière de gestion publique stratégique (utilisée surtout par les stagiaires et les diplômés des stages de formation de l'Institut, les universités et les centres d'étude et de recherche);
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations.* On continuera d'entretenir des liens de coopération et d'assurer la liaison avec les organismes nationaux de planification en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'avec les universités et les centres de recherche, les organismes privés et les organisations intergouvernementales, régionales et non gouvernementales s'occupant de planification gouvernementale. On maintiendra des liens étroits de collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, l'Institut international d'administration publique du Gouvernement français, le Secrétariat général à la planification et au budget du Gouvernement espagnol et l'Association interaméricaine pour le budget public;
- d) *Coopération technique (fonds extrabudgétaires)*
  - i) Services consultatifs. Fourniture aux pays qui en font la demande de services de coopération technique concernant la programmation du secteur public, le développement économique et la gestion à l'échelon local, la gestion de l'aménagement du territoire, les systèmes nationaux d'investissement public, et la gestion intégrée des projets d'investissement;
  - ii) Formation de groupe. Cours internationaux sur les réformes économiques et la gestion publique stratégique (2 cours); sur le développement et la gestion à l'échelon local (2 cours); sur la préparation et l'évaluation de projets de sécurité communautaire (2 cours); sur les politiques et la planification régionales (2 cours); sur l'identification, la préparation et l'évaluation de projets d'investissement à l'échelon local (4 cours); et deux cours régionaux par enseignement à distance, orientés vers la réalisation de projets d'investissement à l'échelon local.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

19.92 Le montant prévu (1 901 600 dollars, inchangé) doit permettre de financer les postes indiqués dans le tableau 19.20.

##### *Autres dépenses de personnel*

19.93 Un montant de 40 700 dollars (inchangé) est demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour les activités de recherche, de collecte des données et d'assistance préparant la rédaction de quatre numéros du *Boletín del Instituto* et de cinq des publications énumérées précédemment, ainsi que pour l'administration du réseau REDILPES.

##### *Consultants et experts*

19.94 Le montant prévu (10 200 dollars, inchangé) correspond aux services de consultants qui apporteraient des compétences spécialisées pour deux études, l'une d'évaluation des répercussions sur la croissance à long terme dans des pays de la région des interventions des pouvoirs publics, l'autre sur le cadre institutionnel des politiques de réglementation macroéconomique.

## Voyages

- 19.95 Le montant prévu (29 400 dollars, inchangé) doit permettre de couvrir les frais de voyage du personnel appelé à participer à des réunions dans la région ou à l'extérieur et à engager des consultations avec les gouvernements ainsi qu'avec les institutions intergouvernementales et non gouvernementales au sujet de questions procédant du programme de travail.

## Sous-programme 7

### Viabilité écologique et ressources

Tableau 19.21

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 639,2	3 507,3	1 068,6	30,4	4 575,9	276,4	4 852,3
Autres dépenses de personnel	–	76,4	–	–	76,4	7,5	83,9
Consultants et experts	67,0	113,0	29,0	25,6	142,0	13,9	155,9
Voyages	63,4	109,0	15,4	14,1	124,4	6,1	130,5
<b>Total</b>	<b>2 769,6</b>	<b>3 805,7</b>	<b>1 113,0</b>	<b>29,2</b>	<b>4 918,7</b>	<b>303,9</b>	<b>5 222,6</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	231,8	636,0	Commission des communautés européennes	70,0
	8,1	100,0	PNUD	–
	14,2	13,6	Banque interaméricaine de développement	–
	1 202,0	1 134,0	Autres sources bilatérales	1 547,7
<b>Total</b>	<b>1 456,1</b>	<b>1 883,6</b>		<b>1 617,7</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>4 225,7</b>	<b>5 689,3</b>		<b>6 840,3</b>

Tableau 19.22

#### Postes nécessaires

Sous-programme : Viabilité écologique et ressources

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	2	2	–	–	–	–	2	2
P-5	–	1	–	–	1	1	1	2
P-4/3	10	12	–	–	1	–	11	12

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
P-2/1	2	2	-	-	-	-	2	2
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>18</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	7	11	-	-	-	-	7	11
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>11</b>
<b>Total général</b>	<b>21</b>	<b>28</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>23</b>	<b>29</b>

- 19.96 Les activités relevant de ce sous-programme seront exécutées par la Division de l'environnement et des établissements humains et la nouvelle Division des ressources naturelles et des services d'infrastructure (Groupe des transports compris) par le biais d'équipes interdivisions et multisectorielles.
- 19.97 À l'aube du nouveau millénaire, le souci croissant de la dimension écologique du développement portera à se préoccuper particulièrement dans la région de la pression croissante exercée sur les ressources naturelles, du rôle prépondérant du secteur privé dans la mise en valeur de ces ressources et l'octroi de concessions de services basés sur lesdites ressources, des problèmes résultant de la pollution et de l'occupation des sols, et de l'obligation de respecter les accords multilatéraux portant sur l'environnement, en particulier Action 21, et les accords internationaux visant des aspects spécifiques du problème.
- 19.98 À cette fin, ce sous-programme répondra aux besoins de la région en aidant à concevoir et appliquer des stratégies propres à étoffer les moyens de gestion de l'environnement, et à définir des modèles de gouvernance permettant d'harmoniser des objectifs d'ordre social, économique et écologique qui soient viables. Compte tenu de l'industrialisation en cours, le sous-programme aidera les pays de la région à formuler des politiques, mettre en place des réglementations, promouvoir le développement durable et consolider les mécanismes institutionnels de protection de l'environnement. On aidera en outre les pouvoirs locaux à se doter de moyens accrus pour que l'expansion et la modernisation des équipements urbains répondent à des normes bien pensées d'occupation des sols et d'utilisation des ressources, vu les rythmes élevés que connaît l'urbanisation dans la région malgré ses répercussions écologiques.
- 19.99 Les principales activités de ce sous-programme se répartissent entre sept sphères thématiques : a) appui aux pays pour la mise en oeuvre d'Action 21 et des recommandations issues de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement; b) industries extractives et ressources énergétiques; c) mise en valeur multiple et viable des ressources en eau; d) assistance technique aux pays en vue de la négociation et de l'application d'instruments juridiques internationaux et régionaux visant l'environnement et les ressources naturelles; e) élaboration de stratégies de gestion aux fins du développement durable; f) économie et environnement; g) établissements humains et utilisation des sols; h) transports internationaux et compétitivité des exportations; i) mise en place d'équipements de transport propres à favoriser le processus d'intégration régionale, avec des activités visant l'infrastructure et les services de transport régionaux, et les transports urbains.
- 19.100 Les principaux utilisateurs seront les pouvoirs publics et les fonctionnaires qui s'occupent de gestion de l'environnement et développement durable, de coordination et mise en valeur des ressources naturelles et de l'énergie, et d'établissements humains (particulièrement ministères du logement et de l'urbanisme, administrations territoriales, responsables des transports internationaux et régionaux). Les activités du sous-programme seront utiles aussi à des organes régionaux et sous-régionaux, à des universités et établissements universitaires, à des centres de recherche appliquée et d'autres organes et organisations non gouvernementaux.

### Réalisations escomptées

- 19.101 Ce sous-programme devrait déboucher sur les réalisations ci-après : faciliter aux utilisateurs finals la prise de décisions et l'adoption d'orientations politiques (stratégies de développement écologiquement rationnel pour la



gestion des ressources naturelles et de l'énergie; mise en oeuvre d'Action 21 et d'autres instruments juridiques internationaux et régionaux visant l'environnement et la gestion des ressources naturelles; gestion des établissements humains et aménagement du territoire; équipements et services de transports régionaux, transports urbains et services d'appui aux transports).

### Produits

19.102 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2000-2001 sont les suivants :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts (budget ordinaire/fonds extra-budgétaires)*
  - i) Services fonctionnels pour des réunions. Conférence des ministres des mines des Amériques (services comprenant l'établissement de documents techniques sur les perspectives du secteur minier dans la région), et Réunion régionale des ministres et hauts responsables chargés du secteur du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes (services comprenant l'établissement de documents techniques);
  - ii) Sept réunions de groupes d'experts ad hoc qui seront chargés :
    - a. D'étudier le tourisme écologique dans l'optique des accords internationaux sur la diversité biologique et le secteur des forêts;
    - b. D'étudier différentes manières d'intégrer à la réglementation de la gestion des utilisations multiples de l'eau des principes juridiques, économiques et institutionnels;
    - c. D'évaluer la viabilité à terme des activités halieutiques, compte tenu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et des instruments connexes;
    - d. D'examiner certains aspects des transports maritimes en Amérique latine et dans les Caraïbes;
    - e. De définir et d'étudier dans quelles conditions on pourrait préserver l'équilibre compétitif entre transports routiers et transports ferroviaires;
    - f. D'analyser les modalités de la coopération pour la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique en matière d'accès aux ressources génétiques;
    - g. D'étudier les conséquences économiques et sociales de l'octroi de concessions d'exploitation de services et de gestion des équipements dans le secteur des transports;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Une publication en série. *Bulletin FAL*, publication bimensuelle sur la facilitation des échanges et des transports en Amérique latine et dans les Caraïbes;
  - ii) Trente-six publications isolées, traitant des questions suivantes :
    - a. Le rôle du tourisme pour la préservation de l'environnement dans l'optique d'Action 21;
    - b. L'adoption des mesures prévues dans le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres;
    - c. Le rôle de la science et de la technologie dans les politiques de développement durable;
    - d. La législation, les normes et les capacités institutionnelles des pays de la région dans le contexte de l'application d'Action 21;
    - e. Les progrès de l'application des mesures convenues figurant au chapitre 18 d'Action 21;
    - f. Les flux d'investissement et la compétitivité de l'industrie minière des pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans le contexte des marchés mondialisés;
    - g. La systématisation de la législation minière actuellement en vigueur dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes;

- h. La réglementation des marchés des produits énergétiques dans des pays de la région;
- i. L'intégration dans le domaine énergétique en Amérique latine et dans les Caraïbes (dans certains espaces sous-régionaux à préciser);
- j. Les droits coutumiers et les droits des communautés autochtones sur l'eau dans certains pays de la région;
- k. Les progrès accomplis dans l'adoption de politiques relatives à l'exploitation multiple de l'eau au niveau des bassins hydrographiques (dans certains cas à préciser);
- l. La mise en place de systèmes de réglementation des monopoles naturels dans les services publics concernés par l'eau;
- m. La structure administrative responsable de la gestion de l'eau dans les pays de la région;
- n. La suite donnée à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et l'Accord des Nations Unies aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs, sous l'angle de la viabilité des ressources halieutiques et de la conservation des écosystèmes;
- o. Les politiques propres à stimuler la recherche scientifique marine, à la lumière des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et des principes directeurs de l'Année internationale de l'océan, dans certains pays de la région;
- p. Les progrès accomplis au niveau de l'Autorité internationale des fonds marins quant à la prise en compte des facteurs environnementaux dans la formulation de dispositions relatives à la prospection, l'exploration et l'exploitation de la zone; la biotechnologie des fonds marins; et la situation des pays producteurs terrestres;
- q. La législation de protection de la propriété intellectuelle dans le domaine de la biotechnologie, dans le contexte des dispositions de la Convention sur la diversité biologique relatives à l'accès à et au transfert de technologie, ainsi qu'à l'accès aux ressources génétiques;
- r. Évaluation des mécanismes propres à assurer le contrôle régional du trafic illicite de produits et de déchets dangereux, tels qu'ils sont prévus dans la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination;
- s. L'application de procédures de gestion propres à favoriser un développement durable au niveau de territoires délimités selon des critères politiques et administratifs ou géographiques (dans certains pays à préciser);
- t. Les moyens des institutions centrales et locales pour l'application des normes relatives à l'environnement (dans certains pays de la région);
- u. Les priorités et les obstacles économiques et sociaux quant à l'application à l'échelon régional de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et ses instruments connexes, notamment dans le cas des petits États insulaires en développement;
- v. Les progrès accomplis dans la valorisation des ressources naturelles et l'élaboration d'une comptabilité du patrimoine naturel, dans certains pays de la région;
- w. Les tendances de l'application d'instruments économiques à la gestion de l'environnement;
- x. Les clauses environnementales incluses dans les accords d'intégration sous-régionale, régionale ou hémisphérique, qu'ils soient actuellement en vigueur ou en processus de négociation. On cherchera plus particulièrement à renforcer la complémentarité entre les accords multilatéraux en matière d'environnement et de commerce, ainsi que l'insertion sur les marchés mondialisés;

- y. L'incidence au niveau de l'environnement des modifications de la structure de production résultant du nouveau modèle d'insertion internationale dans certains pays de la région;
  - z. Une étude régionale sur la mise en oeuvre du Programme d'Habitat et du chapitre 7 d'Action 21 dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes;
  - aa. Les méthodologies utilisées dans la région pour formuler les plans d'aménagement du territoire à l'échelon municipal ou local;
  - bb. Les plans d'aménagement du territoire et de réhabilitation urbaine dans certains pays de la région;
  - cc. Deux annuaires des transports maritimes en Amérique latine et dans les Caraïbes;
  - dd. Les coûts des transports maritimes dans la région (avec définition et étude des facteurs susceptibles de faire baisser ces coûts);
  - ee. Formulation des politiques visant les ports et les transports maritimes;
  - ff. Interaction, complémentarité et répartition du trafic entre les différents modes de transport, à l'heure de la nouvelle répartition des tâches entre secteur public et secteur privé;
  - gg. Évaluation des répercussions socioéconomiques des concessions accordées dans le secteur des transports;
  - hh. Évolution actuelle et future de l'informatique appliquée au secteur des transports;
  - ii. Effets des différentes options de développement des transports sur la mise en valeur des ressources et les conditions de vie de la population;
- iii) Brochures, plaquettes, fiches, panneaux muraux et pochettes d'information. Bulletin du réseau de coopération pour la gestion intégrée des ressources en eau dans la perspective du développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes (2 bulletins par an) et Bulletin sur les cours d'eau et les lacs communs à plusieurs pays (2 bulletins par an);
- iv) Documentation technique. Préparation d'un bulletin statistique sur le volume des transports et des échanges dans les pays de la région;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
- i) Dans le domaine de l'environnement, avec des programmes et des organismes des Nations Unies, en particulier le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat, le PNUD, des bureaux régionaux de la FAO et du PNUE, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et l'UNESCO, ainsi qu'avec la BID et l'OEA;
  - ii) Dans le domaine des activités concernant l'eau, avec des programmes et des organismes du système des Nations Unies, dont la Commission du développement durable, le Sous-Comité de la mise en valeur des ressources en eau du CAC, la FAO, l'UNESCO, l'OMM et d'autres organes et organismes régionaux et internationaux tels que la Banque mondiale, la Commission océanographique intergouvernementale, l'OEA et la BID;
  - iii) En ce qui concerne les secteurs minier et énergétique, avec l'Organisation latino-américaine de l'énergie, l'Organisation latino-américaine des mines, et le programme de coopération de l'Union européenne sur l'utilisation rationnelle de l'énergie en Amérique latine;
  - iv) Dans le domaine des transports, avec l'Association latino-américaine pour l'intégration, l'Association latino-américaine des chemins de fer, CARICOM, la Commission centraméricaine des transports maritimes, le Conseil de l'Accord de Carthagène, Mercosur, le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale, le SELA, la Conférence des ministres sud-américains des transports, des communications et des travaux publics, la Banque mondiale et la BID;
- d) *Coopération technique (fonds extrabudgétaires)*

- i) Services consultatifs. Des services de coopération technique fournis aux pays qui en feront la demande porteront sur les technologies applicables aux domaines ci-après : mise en oeuvre d'Action 21 et d'autres instruments juridiques internationaux et régionaux visant l'environnement; politiques, législation et réglementation du marché dans les secteurs minier et énergétique; législation visant la mise en place d'entités de gestion pour les utilisations multiples de l'eau et réglementation des sociétés de services collectifs liés à l'eau; mise en oeuvre des instruments internationaux concernant l'environnement et les ressources naturelles, et renforcement du pouvoir de négociation dans les instances compétentes; gestion locale d'initiatives encourageant le développement durable dans des territoires délimités selon des critères politiques et administratifs ou géographiques; négociation et coordination des politiques environnementales dans le contexte des accords d'intégration, et coordination avec les aspects techniques de l'accès aux marchés et des engagements pris à l'OMC; gestion des services assurés pour les établissements humains et l'aménagement du territoire; transports internationaux et transport multimodal; infrastructure et transports terrestres, et services d'appui aux transports; transports urbains et interurbains;
- ii) Formation de groupe. Cours régionaux annuels portant sur la gestion des utilisations multiples de l'eau, les droits d'usage de l'eau et la réglementation des sociétés de services collectifs liés à l'eau et sur la gestion du développement durable à l'échelon local;
- iii) Projets. On envisage d'entreprendre des projets régionaux portant sur la promotion de l'efficacité énergétique, sur des politiques énergétiques favorisant le développement durable, sur l'environnement et le développement économique, sur les ressources en eau, sur la gestion urbaine dans les villes moyennes, et sur l'imposition éventuelle de redevances aux usagers de la voirie dans les villes d'Amérique latine.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 19.103 Il est demandé 4 575 900 dollars (accroissement : 1 068 600 dollars) à cette rubrique, pour les postes indiqués au tableau 19.22. L'accroissement de 1 068 600 dollars correspond au transfert vers ce sous-programme d'un poste P-5, d'un poste P-4 et de quatre postes d'agent local depuis le sous-programme 1 (Insertion dans l'économie mondiale, compétitivité et spécialisation de la production), et d'un poste P-3 depuis le sous-programme 3 (Développement des moyens de production, des techniques et de l'esprit d'entreprise), transferts qui procèdent de la restructuration de la CEPALC.

##### *Autres dépenses de personnel*

- 19.104 Le montant demandé à cette rubrique (76 400 dollars, inchangé) est destiné à recruter du personnel temporaire (autre que pour les réunions) chargé de préparer la documentation technique nécessaire aux réunions des ministres et hauts responsables chargés du secteur du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que le coût des travaux de recherche et de collecte des données en prévision de trois études, du *Bulletin FAL* et d'une lettre d'information.

##### *Consultants et experts*

- 19.105 Le montant demandé (142 000 dollars, en accroissement de 29 000 dollars) servirait : a) à s'assurer des services spécialisés de consultants (84 900 dollars) dont le secrétariat de la CEPALC ne dispose pas mais dont il a besoin pour la réalisation de publications : i) sur l'adoption des mesures prévues dans le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres; ii) sur la législation, les normes et les capacités institutionnelles des pays de la région dans l'optique de l'application d'Action 21; iii) sur la systématisation de la législation minière actuellement en vigueur dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes; iv) sur la réglementation des marchés de l'énergie dans certains pays de la région; v) sur les droits coutumiers et les droits des communautés autochtones sur l'eau dans certains pays de la région; vi) sur les méthodologies utilisées dans la région pour formuler les plans d'aménagement du territoire à l'échelon municipal ou local; vii) sur l'interaction, la complémentarité et la répartition du trafic entre les différents modes de transport, vu la nouvelle

répartition des tâches entre secteur public et secteur privé; viii) deux annuaires sur les transports maritimes en Amérique latine et dans les Caraïbes; b) à réunir les cinq premiers groupes spéciaux d'experts énumérés plus haut (57 100 dollars).

*Voyages*

- 19.106 Un montant de 124 400 dollars, en accroissement de 15 400 dollars, est demandé au titre des frais de voyage du personnel qui doit se rendre aux réunions du Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement et d'autres organes, ainsi qu'aux consultations qui devront se tenir en vue de la préparation de certaines des publications mentionnées précédemment.

## Sous-programme 8 Population et développement

Tableau 19.23

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 117,7	1 575,9	–	–	1 575,9	96,6	1 672,5
Autres dépenses de personnel	–	40,8	–	–	40,8	4,0	44,8
Consultants et experts	–	15,2	22,4	147,3	37,6	3,7	41,3
Voyages	51,9	42,9	6,6	15,3	49,5	2,3	51,8
<b>Total</b>	<b>2 169,6</b>	<b>1 674,8</b>	<b>29,0</b>	<b>1,7</b>	<b>1 703,8</b>	<b>106,6</b>	<b>1 810,4</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	76,3	–	ii) Des activités extrabudgétaires	26,2
	–	–	b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	461,4	250,0	Banque interaméricaine de développement	27,8
	1 097,6	835,2	FNUAP	730,0
	221,2	302,2	Autres organismes multilatéraux	–
	22,6	–	Autres ressources bilatérales	1 219,5
<b>Total</b>	<b>1 879,1</b>	<b>1 387,4</b>		<b>2 003,5</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>4 048,7</b>	<b>3 062,2</b>		<b>3 813,5</b>

Tableau 19.24

**Postes nécessaires**
*Sous-programme : Population et développement*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	1	1	–	–	1	1	2	2
P-4/3	3	3	–	–	1	–	4	3
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	4	4	–	–	–	–	4	4
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Total général</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>10</b>

- 19.107 Ce sous-programme, dont la réalisation est assurée par la Division de la population, vise à répondre aux problèmes difficiles que soulève la dialectique entre tendances démographiques et dynamique socioéconomique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, tant sur le plan de l'appréhension des phénomènes que sur celui de l'élaboration des mesures de politique générale. L'une des circonstances déterminantes qui s'opposent à l'instauration de l'équité sociale dans la région est la multiplication des groupes à haut risque très exposés aux dangers inhérents à la misère et à l'exclusion sociale. En même temps, cela grève les ressources qui permettraient d'assurer les services sociaux – santé, santé génésique, planification familiale, enseignement – susceptibles de briser le cercle vicieux du paupérisme.
- 19.108 Ce sous-programme couvre quatre grands secteurs d'activité : a) coopération et formation sur le plan régional en matière de population et de développement; b) analyses et prévisions démographiques; c) exploitation des données démographiques et mise au point des techniques nécessaires; d) intégration des variables socioéconomiques dans les politiques, les programmes et les projets de développement.
- 19.109 Le sous-programme est exécuté à l'intention des autorités publiques et des fonctionnaires des pays de la région, notamment ceux qui s'occupent des questions de démographie dans les ministères de la santé, de l'enseignement, du logement et dans les services nationaux de statistique. Parmi les autres bénéficiaires, on peut citer les organismes

publics et privés et les entités responsables de la conception, de la réalisation et de l'administration des programmes, des politiques et des projets exécutés dans le domaine de la population, ainsi que les agences nationales, régionales et locales qui s'occupent de développement social et économique.

### Réalisations escomptées

- 19.110 À la fin de l'exercice biennal, le sous-programme devrait avoir : a) facilité chez les destinataires la prise de décisions et l'élaboration des orientations politiques concernant l'incorporation des variables démographiques dans les politiques sectorielles et les programmes et projets de développement, le recours à l'analyse et à la prévision démographiques, grâce à la mise en oeuvre de progiciels modernes, et l'intégration de la dynamique démographique dans les politiques nationales; b) renforcé les moyens dont disposent les gouvernements pour mettre en application le Plan régional d'action sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et accomplir les missions définies à la Conférence internationale sur la population et le développement.

### Produits

- 19.111 Les produits et services prévus au cours de l'exercice biennal 2000-2001 sont les suivants :
- a) *Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
    - i) Services fonctionnels pour les réunions. Prestation de services fonctionnels nécessaires au Comité spécial de session de la CEPALC sur la population et le développement, notamment élaboration de documents techniques pour le suivi biennal du Plan d'action régional sur la population et le développement, et participation à la préparation et au déroulement des réunions de quatre groupes de travail du Comité spécial sur les questions relevant du suivi du Plan régional d'action;
    - ii) Groupes spéciaux d'experts. Réunion d'experts chargés d'examiner : les résultats de la campagne de recensement de l'an 2000 et leur exploitation aux fins des politiques sociales et des programmes de développement; l'analyse sociodémographique des secteurs vulnérables des sociétés de la région; la mise en application des recommandations du Plan d'action régional sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et du Programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement; et la promotion de l'exploitation et de la diffusion des données censitaires de l'an 2000 aux fins de la décentralisation des administrations publiques;
  - b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
    - i) Dix périodiques. *Annuaire démographique* (4 numéros); *Notas de población* (4 numéros); *REDATAM Informa* (2 numéros);
    - ii) Onze publications isolées
      - a. Rapports sur les données démographiques estimatives et prévisionnelles, en coordination avec les institutions de certains pays de la région (à déterminer) (2 rapports); sur l'application de l'analyse démographique à la programmation dans le domaine social (sécurité sociale, enseignement, santé) (2 rapports);
      - b. Études sur l'informatique appliquée à la démographie, dans l'optique des administrations publiques locales (2 études); sur la répartition de la population en fonction de l'évolution économique et sociale des pays de la région (1 étude); sur les migrations internationales et les schémas d'échanges de population dans certains pays de la région (à déterminer) (1 étude); sur la situation sociodémographique des groupes vulnérables dans certains pays de la région (à déterminer) (2 études); sur la contribution de l'analyse sociodémographique à l'exécution des politiques sectorielles dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (1 étude);
    - iii) Supports techniques

- a. Mise à jour et actualisation de la base de données sur les tendances démographiques, les projections par âge et par sexe et les indicateurs démographiques;
  - b. Mise à jour et actualisation de la banque de données du Programme de recherche sur les migrations internationales en Amérique latine (IMILA);
  - c. Mise à niveau des logiciels pour faciliter l'exploitation des données démographiques multisectorielles, du point de vue en particulier des données censitaires, grâce à l'utilisation combinée du système de recherche de données sur les petites régions par micro-ordinateur et du Système d'information géographique (WIN-REDATAM/GIS);
  - d. Élaboration de logiciels d'analyse et de projection démographiques adaptés aux nouveaux systèmes d'exploitation;
  - e. Publication annuelle sur disques optiques de la bibliographie démographie connue sous le nom de Système de documentation sur la population latino-américaine;
  - f. Mise à jour de la base de données sur la répartition géographique de la population et l'urbanisation en Amérique latine et dans les Caraïbes (CEPALC);
  - g. Conception et élaboration d'un logiciel WIN-REDATAM/GIS pour l'étude sociodémographique des migrations internes;
- c) *Coopération internationale et liaison interinstitutions.* Les activités de coopération et de liaison se poursuivront avec les divers programmes et organismes des Nations Unies, essentiellement la Division de la population et la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, le FNUAP, l'UNICEF, le PNUD, la FAO, l'UNESCO, et d'autres organisations des pays de la région comme l'Organisation panaméricaine de la santé, la Banque interaméricaine de développement et l'Organisation internationale pour les migrations;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs. Collaboration avec les pays de la région, à leur demande, dans les domaines suivants : collecte de données, en particulier de données censitaires, analyse démographique, élaboration de prévisions et de projections démographiques et utilisation de procédés permettant d'incorporer l'information démographique dans les politiques et les programmes sectoriels; conception et exploitation des logiciels WIN-REDATAM/GIS et création de bases de données démographiques, en particulier à partir des recensements de l'an 2000; incorporation des variables démographiques dans les politiques, les programmes et les projets de développement et questions relatives aux politiques et aux programmes en matière de population, de migration, d'urbanisation et de groupes vulnérables;
  - ii) Formation de groupe
    - a. Deux stages d'analyse démographique (ou autres disciplines dont relèvent la population et le développement);
    - b. Coopération avec les administrations publiques, les universités, les organisations non gouvernementales et les organes régionaux et sous-régionaux qui en font la demande, aux fins des activités de formation à l'analyse démographique et à la prévision démographique, de l'intégration des variables sociodémographiques dans les politiques, les programmes et les projets de développement; de l'exploitation de logiciels de recherche sur micro-ordinateur de données sur les petites zones et du Système d'information géographique (WIN-REDATAM/GIS) et de la définition de politiques de gestion des bases de données démographiques; questions liées au Plan régional d'action sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et au Programme d'action;
  - iii) Réalisation de projets régionaux dans les domaines suivants : population et développement; enseignement bilingue; incorporation de l'analyse démographique à la planification et aux programmes



sociaux; besoins particuliers des personnes âgées; poursuite et élargissement des programmes régionaux de formation en matière de population.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

19.112 Le montant demandé, soit 1 575 900 dollars (inchangé), permettra de financer les postes indiqués au tableau 19.24.

*Autres dépenses de personnel*

19.113 Un crédit de 40 800 dollars, inchangé, financera les activités d'aide à la recherche et au traitement de données nécessaires à la mise à jour et à l'actualisation de la banque de données IMILA, des logiciels d'exploitation (WIN-REDATAM) et de la base de données (DEPUALC) mentionnée ci-dessus.

*Consultants et experts*

19.114 Le crédit demandé, soit 37 600 dollars (en augmentation de 22 400 dollars), permettra de financer : a) les services spécialisés de consultants non disponibles au secrétariat de la CEPALC, chargés d'établir deux rapports sur les prévisions et les projections démographiques, et deux rapports sur l'analyse démographique au service de la programmation des secteurs sociaux (15 200 dollars); b) les trois premières réunions de groupes d'experts spéciaux indiqués ci-dessus (22 400 dollars). L'augmentation de 22 400 dollars concerne le service des réunions spéciales des groupes d'experts.

*Voyages*

19.115 Un crédit de 49 500 dollars, en augmentation de 6 600 dollars, est demandé pour financer les voyages des fonctionnaires qui participent aux réunions de groupes de travail spéciaux sur les questions liées au suivi du Plan régional d'action, aux réunions qui se tiennent à l'intérieur et à l'extérieur de la région et aux consultations avec les gouvernements et les institutions intergouvernementales et non gouvernementales à l'occasion de la rédaction d'un certain nombre d'études et de rapports.

## Sous-programme 9

### Statistiques et projections économiques

Tableau 19.25

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	4 156,7	3 758,5	72,4	1,9	3 830,9	272,5	4 103,4
Autres dépenses de personnel	–	67,6	–	–	67,5	6,6	74,2
Consultants et experts	32,7	107,3	(7,3)	(6,8)	100,0	9,8	109,8
Voyages	91,5	96,1	–	–	96,1	4,7	100,8
<b>Total</b>	<b>4 280,9</b>	<b>4 029,5</b>	<b>65,1</b>	<b>1,6</b>	<b>4 094,6</b>	<b>293,6</b>	<b>4 388,2</b>

##### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	–
	154,4	207,1	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	165,2
	–	–	b) Activités de fond	–
	640,0	640,0	c) Projets opérationnels :	–
	282,3	155,2	Banque interaméricaine de développement	–
	77,8	54,0	Autres institutions des Nations Unies	139,0
	447,4	404,3	PNUD	–
	–	12,9	Autres organismes multilatéraux	275,0
	–	–	Autres ressources bilatérales	–
<b>Total</b>	<b>1 601,9</b>	<b>1 473,5</b>		<b>579,2</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>5 882,8</b>	<b>5 503,0</b>		<b>4 967,4</b>

Tableau 19.26

**Postes nécessaires**
*Sous-programme : Statistiques et projections économiques*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	2	2	–	–	–	–	2	2
P-4/3	5	5	–	–	–	–	5	5
P-2/1	2	3	–	–	–	–	2	3
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	16	15	–	–	2	2	18	17
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>18</b>	<b>17</b>
<b>Total général</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>28</b>	<b>28</b>

- 19.116 Les activités prévues au titre de ce sous-programme seront exécutées par la Division des statistiques et des projections économiques.
- 19.117 Les réformes économiques, sociales et institutionnelles engagées par les gouvernements de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et les schémas de développement inédits qui se font progressivement jour ont créé de nouveaux besoins en informations et prévisions statistiques, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Pour répondre à ces nouvelles demandes, la CEPALC poursuivra l'élaboration et la diffusion d'informations statistiques et continuera de prêter son concours à ses États membres désireux d'obtenir les statistiques et les projections qu'exigent la formulation et le contrôle des politiques et des programmes de développement dans les domaines économique, social et écologique. Dans ce contexte, les activités du sous-programme seront axées sur les domaines suivants : a) banques de données statistiques et diffusion de statistiques et d'indicateurs régionaux; b) comptabilité nationale et développement économique; c) coopération technique avec les États membres et les instituts régionaux de statistique; d) évaluation et analyse prospective du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes; e) statistiques et analyses quantitatives des tendances sociales en Amérique latine et dans les Caraïbes.
- 19.118 Ces activités s'adressent aux administrations publiques des États membres, notamment les services nationaux de statistique, les banques centrales et les ministères chargés des questions économiques. Parmi les autres destinataires, on peut citer les associations d'entrepreneurs, les syndicats, les associations techniques et professionnelles du secteur de la production, les universités, les centres de recherche, les organes d'intégration régionale et sous-régionale et les autres entités publiques et privées qui ont besoin d'informations du même genre sur les pays de la région, y compris les experts travaillant auprès du PNUD et d'autres organismes des Nations Unies appelés à rédiger des rapports et à réaliser des projets de coopération technique.

**Réalisations escomptées**

- 19.119 À la fin de l'exercice biennal, le sous-programme devrait avoir facilité la prise de décisions et l'élaboration d'orientations politiques des destinataires : a) grâce à la mise en place de nouvelles méthodes et de nouvelles technologies appliquées améliorant la collecte des données, la production d'informations statistiques et l'analyse quantitative utile à la redéfinition des politiques de développement et des réformes institutionnelles et à la création d'un réseau régional de services nationaux de statistique et de banques centrales; ainsi que grâce à la coopération technique avec les États membres et les instituts régionaux de statistique en matière de conception de modèles et de méthodes de projection; b) grâce au renforcement des moyens dont disposent les services nationaux et régionaux

de statistique pour mettre en place le nouveau Système de comptabilité nationale; c) grâce à l'élaboration de nouvelles conceptions, de nouvelles méthodes et de nouveaux modèles dans les matières statistiques les plus importantes.

## Produits

19.120 Les produits et services prévus au cours de l'exercice biennal 2000-2001 sont les suivants :

- a) *Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*. Dix réunions de groupes spéciaux d'experts : chefs des services de statistique des Amériques; experts chargés d'évaluer la mise en place du nouveau Système de comptabilité nationale de l'ONU et le nouveau questionnaire y relatif et de concevoir des programmes de coopération régionale dans ce domaine; experts chargés d'examiner le dispositif régional de collecte de données économiques sur de courtes périodes et l'élargissement des secteurs couverts par le système; experts chargés d'examiner les problèmes méthodologiques et les questions de fond que soulèvent les études prospectives et les projections économiques; experts des statistiques et des indicateurs sociaux chargés d'examiner les aspects techniques et méthodologiques des enquêtes sur les ménages et de l'incorporation des données qui en sont tirées dans un système d'information sociale, l'exploitation des informations de diverses sources aux fins de l'analyse du paupérisme et de l'égalité sociale, et la formulation de politiques sociales (2 réunions par an); et experts chargés d'examiner les méthodes et les procédures d'incorporation dans les statistiques nationales d'indicateurs écologiques internationalement comparables (1 réunion par an);
- b) *Autres activités de fond*
  - i) Quatorze périodiques : *Annuaire statistique de l'Amérique latine et des Caraïbes* (2 numéros); récapitulation statistique et évaluation du *Premier aperçu du panorama économique annuel de l'Amérique latine et des Caraïbes* (2 livraisons); *Principal short-term indicators* (4 éditions); et *Cuadernos Estadísticos de la CEPAL* (2 livraisons pendant l'exercice, sur les statistiques du secteur externe et sur les registres de comptabilité nationale des pays de la région);
  - ii) Vingt-deux publications isolées portant :
    - a. Sur les statistiques du secteur externe;
    - b. Sur les statistiques du commerce international de services;
    - c. Sur les projections macroéconomiques mondiales et sectorielles à moyen et à long terme;
    - d. Sur les effets structurels de la mondialisation et des réformes macroéconomiques et institutionnelles dans des domaines comme l'accumulation de capital, la balance fiscale, les échanges et les équilibres financiers externes et les prix relatifs (1 publication par an);
    - e. Sur la mise en place au niveau national du nouveau Système de comptabilité nationale de l'ONU (1 rapport par an);
    - f. Sur l'évaluation à moyen et à long terme des grandes tendances de la production et du progrès social dans certains pays d'Amérique latine (1 publication par an);
    - g. Sur les grandes études prospectives de l'économie mondiale dans des domaines prioritaires pour la région, l'accent étant mis sur les aspects de la mondialisation qui touchent aux schémas de production et à l'intermédiation financière (1 rapport par an);
    - h. Sur les aspects structurels de la conjoncture en Amérique latine et sur les perspectives de l'économie mondiale et de l'économie latino-américaine (4 publications, 2 par an);
    - i. Sur la répartition du revenu, l'indigence, l'emploi et d'autres indicateurs sociaux (2 rapports par an);
    - j. Sur les indices de production par secteur et les indices de prix intérieurs (1 rapport par an);

- iii) Supports techniques. a) entretien, mise à jour et expansion des bases de données existantes et création de nouvelles bases dans d'autres domaines d'information; amélioration de l'interconnexion avec les réseaux informatiques internes de la CEPALC et avec le Système d'information économique et sociale (UNESIS) de l'Organisation; mise en réseau au niveau régional des services nationaux de statistique et des banques centrales afin d'accélérer la compilation et l'échange de données; b) entretien et mise à jour des bases de données actuelles et création de bases de données sur les nouveaux champs statistiques de l'information sociale;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions.* Une collaboration étroite sera maintenue avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, en ce qui concerne la rédaction et la diffusion des manuels techniques sur le nouveau Système de comptabilité nationale et la version espagnole de *SNA News and Notes*; les activités de coopération et de liaison intéresseront également divers programmes et organismes du système des Nations Unies, dont la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales, le Centre de recherche du projet LINK, les commissions économiques régionales, la CNUCED, le PNUD, la FAO, la Banque mondiale et des organes régionaux comme la Banque interaméricaine de développement, l'Organisation des États américains, le Centre d'études monétaires latino-américain, l'Office statistique de l'Union européenne, le Centre européen de formation des statisticiens des pays en développement de Madrid, ainsi que les services de statistique des pays de la région. En outre, le sous-programme assurera la coordination du programme régional de statistiques écologiques, en collaboration avec le Gouvernement mexicain, dans le cadre duquel s'échangent entre pays en développement et pays de la région des témoignages sur les expériences réussies et les nouvelles méthodes;
- d) *Coopération technique (fonds extrabudgétaires)*
  - i) Services consultatifs. Fourniture sur demande de services de coopération technique en ce qui concerne les enquêtes sur les ménages, les statistiques et indicateurs sociaux et la quantification, la description et l'analyse du phénomène du paupérisme; l'organisation des statistiques économiques et des comptes nationaux; l'utilisation des techniques de diffusion électronique de données statistiques; la conception de méthodes et modèles de projection à utiliser dans la formulation et l'application des politiques et des stratégies de développement; les conclusions des principaux groupes techniques internationaux qui s'occupent de statistique économique sous la conduite de la Commission de statistique de l'Organisation en matière de politique de production et de diffusion de l'information;
  - ii) Formation de groupe. Formation sur demande dans les matières suivantes : évaluation et exploitation des indicateurs sociaux de la répartition du revenu, de l'indigence et de l'emploi dans divers groupes sociaux; organisation de journées d'études et de séminaires sur la suite à donner aux recommandations de la Commission de statistique de l'Organisation dans des domaines comme la production d'informations sur les variables sociales, les méthodes d'analyse des situations d'indigence et des statistiques techniques spécialisées, notamment sous leurs aspects informatiques;
  - iii) Projets. Un projet régional de production et d'analyse de statistiques sociales concernant les enfants.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 19.121 Le crédit demandé, 3 830 900 dollars, en augmentation de 72 400 dollars, permettra de financer les postes indiqués au tableau 19.26. L'augmentation tiendrait au reclassement à P-2 d'un poste d'agent local.

##### *Autres dépenses de personnel*

- 19.122 Un montant de 67 600 dollars, inchangé, sera consacré aux services de chercheurs chargés d'établir des documents techniques à l'intention de la réunion des chefs des services de statistique des Amériques, à l'entretien, à l'actualisation et à l'élargissement des bases de données existantes et à la création de nouvelles bases sur de nouveaux sujets, en particulier sur les nouveaux champs statistiques de l'information sociale.

*Consultants et experts*

19.123 Le montant demandé, 100 000 dollars, en diminution de 7 300 dollars, se décompose comme suit : 49 800 dollars pour les services de spécialistes dont le secrétariat de la CEPALC ne dispose pas qui auront à rassembler les données destinées aux rapports et études suivants : a) statistiques du commerce international des services; b) mise en place dans les pays du nouveau Système de comptabilité nationale de l'Organisation; c) grandes études prospectives dans les domaines prioritaires pour la région, l'accent étant mis sur les aspects de la mondialisation qui touchent aux schémas de production et à l'intermédiation financière; d) distribution du revenu, indigence, emploi et autres indicateurs sociaux; et 50 200 dollars) pour les quatre premières réunions des groupes d'experts énumérées ci-dessus.

*Voyages*

19.124 Un montant de 96 100 dollars, inchangé, sera nécessaire pour couvrir les frais de voyage des fonctionnaires qui participent à des réunions comme celles de la Commission de statistique de l'Organisation, et aux consultations qu'appellent l'*Annuaire statistique de l'Amérique latine et des Caraïbes*, la récapitulation statistique et l'évaluation du *Premier aperçu du panorama économique de l'Amérique latine et des Caraïbes*, et un certain nombre d'autres études et rapports.

**Sous-programme 10**  
**Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale**

Tableau 19.27

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	4 564,5	4 745,4	42,7	0,8	4 788,1	1 015,8	5 803,9
Autres dépenses de personnel	–	39,4	–	–	39,4	11,1	50,5
Consultants et experts	111,5	169,7	–	–	169,7	31,3	201,0
Voyages	146,0	167,2	–	–	167,2	8,1	175,3
<b>Total</b>	<b>4 822,0</b>	<b>5 121,7</b>	<b>42,7</b>	<b>0,8</b>	<b>5 164,4</b>	<b>1 066,3</b>	<b>6 230,7</b>

## 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	12,5	360,0	Banque interaméricaine de développement	584,0
	7,9	192,1	PNUD	–
	–	236,5	Autres organismes des Nations Unies	383,0
	23,3	30,0	Autres organisations multilatérales	–
	504,0	327,3	Autres ressources bilatérales	989,0
<b>Total</b>	<b>547,7</b>	<b>1 145,9</b>		<b>1 956,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>5 369,7</b>	<b>6 267,6</b>		<b>8 186,7</b>

Tableau 19.28

**Postes nécessaires**
*Sous-programme : Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	1	2	–	–	–	–	1	2
P-4/3	15	14	–	–	–	1	15	15
P-2/1	4	4	–	–	–	–	4	4
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>21</b>	<b>22</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	18	18	–	–	–	–	18	18
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>18</b>	<b>18</b>
<b>Total général</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>39</b>	<b>40</b>

19.125 Les activités relevant de ce sous-programme seront exécutées par le siège sous-régional de la CEPALC au Mexique. Le programme de travail tient compte du fait que d'ici au début du nouveau millénaire, les réformes économiques et sociales déjà en chantier auront été consolidées et le processus de modernisation, la déréglementation, la transparence et la complémentarité dans les échanges et la production ne seront plus des nouveautés dans la sous-région.

19.126 Dans le domaine des politiques publiques, des investissements et de la croissance économique, les tendances en ce qui concerne les résultats économiques continueront d'être examinées dans le cadre du sous-programme, l'accent étant mis en particulier sur l'application des politiques de réforme structurelle. Les activités de développement social seront axées sur la lutte contre la marginalisation, le logement, les services de base et la participation des femmes au développement rural; on continuera de travailler à l'élaboration d'indicateurs sociaux de base. Les activités en matière de commerce international et d'intégration concerneront essentiellement les rapports entre les échanges de biens et les échanges de services et la réalisation d'analyses de la compétitivité dans divers secteurs. On accordera une attention particulière aux efforts d'intégration sous-régionaux et aux effets de la Zone de libre-échange des Amériques sur les pays d'Amérique centrale. Pour ce qui est des politiques agricoles et de

modernisation, la priorité sera accordée à la transformation des institutions rurales, au lien entre les politiques agricoles et le commerce et au rapport entre les activités de production et le développement durable. Dans le domaine de la compétitivité industrielle et du progrès technique, des études seront réalisées sur les politiques visant à promouvoir la compétitivité industrielle et le développement de l'esprit d'entreprise dans les pays ou régions les moins avancés. On poursuivra l'analyse de la situation économique dans laquelle doit opérer le secteur manufacturier. Enfin, pour ce qui est de l'intégration dans le secteur de l'énergie, on étudiera la réforme de l'industrie pétrolière et de la production d'électricité au Mexique et en Amérique centrale.

- 19.127 Les utilisateurs finaux des produits de ce sous-programme sont les autorités gouvernementales et les entités du secteur public qui s'occupent de questions économiques et sociales, les organisations internationales, régionales et sous-régionales qui s'emploient à favoriser l'intégration et la coopération, les institutions du secteur public et du secteur privé et les universités et autres établissements d'enseignement.

### Réalisations escomptées

- 19.128 On compte que le sous-programme aura pour résultat de faciliter la prise de décisions et l'élaboration de politique générale par les utilisateurs finaux, en particulier : a) en apportant une contribution notable à la consolidation des réformes structurelles nécessaires pour parvenir à une croissance soutenue et équitable; b) en aidant les décideurs et les autorités à formuler et à appliquer des politiques et des programmes sociaux; c) en fournissant aux décideurs, aux autorités et aux organisations et organismes régionaux des services et conseils de qualité concernant le commerce international, l'intégration économique et la coopération régionale; et d) en fournissant aux décideurs et aux autorités des services et conseils de qualité concernant le développement rural, les politiques agricoles, la compétitivité industrielle, le développement de l'esprit d'entreprise et l'intégration et la gestion du secteur de l'énergie; ainsi qu'en contribuant à l'amélioration de la coordination et de la collaboration avec les organisations et organes régionaux.

### Produits

- 19.129 Les produits, pendant l'exercice biennal 2000-2001, seront les suivants :
- a) *Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
    - i) Réunions d'organes intergouvernementaux : deux sessions du Comité de coopération économique de l'Amérique centrale au cours desquelles sera examinée la corrélation entre l'intégration de l'Amérique centrale et d'autres processus d'intégration dans l'hémisphère;
    - ii) Huit réunions de groupes spéciaux d'experts sur :
      - a. Les modifications des politiques publiques dans les pays de la sous-régions;
      - b. Les tendances concernant les flux d'investissements étrangers dans la sous-région et les facteurs qui les déterminent;
      - c. Les questions ayant trait à la marginalisation et à l'intégration sociale des groupes vulnérables;
      - d. Le tourisme, son développement et ses effets sur la croissance économique récente dans certaines parties de la sous-région;
      - e. Les facteurs qui déterminent la compétitivité dans certains secteurs et entre pays, et la mise en évidence, dans la sous-région, de domaines dans lesquels il peut être tiré parti des possibilités offertes par la mondialisation, ainsi que des effets négatifs contre lesquels on peut se prémunir;
      - f. Questions ayant trait aux politiques agricoles et au commerce dans le cadre réglementaire établi par l'OMC;
      - g. Les problèmes que soulève la création d'une zone de libre-échange dans l'hémisphère au niveau des politiques visant à assurer la compétitivité industrielle;



- h. Les défis découlant des tendances en matière d'aménagement du territoire dans la sous-région et les problèmes qui se posent dans le domaine de la coopération intrarégionale;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Vingt-trois publications isolées sur :
    - a. La rationalisation de la gestion publique et la conception et l'application des politiques publiques dans certains pays de la sous-région;
    - b. Les investissements étrangers directs et les placements de portefeuille dans la sous-région et leur contribution à la croissance économique;
    - c. Les changements qualitatifs en ce qui concerne la croissance économique et l'emploi et les perspectives en la matière à Cuba, en Haïti et en République dominicaine, compte tenu d'une comparaison des facteurs déterminant les investissements au début et à la fin de la décennie;
    - d. La marginalisation et l'intégration sociale, en particulier des femmes, l'accent étant mis sur l'identification et l'analyse des aspects pouvant servir à la formulation d'une stratégie de lutte contre la pauvreté dans les pays de la sous-région (à déterminer);
    - e. La situation en ce qui concerne le logement et les services de base dans les pays de la sous-région (à déterminer);
    - f. Les tendances en matière de politiques commerciales nationales et l'intégration de la sous-région de l'Amérique centrale. Un rapport sera consacré à la corrélation entre les investissements et les échanges et l'autre à la coopération régionale, en particulier pour la facilitation des échanges et l'adoption de règles et normes régionales (un rapport par an);
    - g. Le tourisme, son développement et ses effets sur la croissance économique récente dans certaines parties de la sous-région;
    - h. L'analyse des facteurs qui déterminent la compétitivité dans certains secteurs et entre pays, en vue de faire apparaître les domaines dans lesquels il peut être tiré profit des possibilités offertes par la mondialisation ainsi que les effets négatifs possibles contre lesquels on peut se prémunir;
    - i. Le cadre institutionnel rural et l'équité dans des pays et dans des régions au sein de pays de la sous-région (à déterminer);
    - j. Les politiques agricoles et les échanges entre pays développés et les pays de la sous-région, dans le cadre réglementaire établi par l'OMC (à déterminer);
    - k. La structure agraire et la paysannerie dans les pays de la sous-région (à déterminer);
    - l. Les politiques visant à assurer la compétitivité industrielle des pays de la sous-région et leurs rapports avec la négociation de l'intégration commerciale de l'hémisphère;
    - m. Le développement de l'esprit d'entreprise dans les pays ou les régions au sein des pays où les initiatives privées sont rares;
    - n. Les tendances dans le secteur manufacturier dans les pays de la sous-région (1 étude par an);
    - o. Les progrès réalisés dans la réforme de l'industrie pétrolière, et les conséquences pour l'environnement en Amérique centrale;
    - p. La réforme du secteur de l'électricité au Mexique, en Amérique centrale et en République dominicaine;
    - q. Les progrès réalisés sur la voie de l'intégration du secteur de l'électricité en Amérique centrale;
    - r. Le cadre réglementaire régissant les services publics de distribution d'énergie au Mexique, en Amérique centrale et en République dominicaine;

- s. La participation des femmes au développement rural et les activités nécessaires pour la renforcer dans les pays de la sous-région;
  - t. L'impact social de la relocalisation d'activités économiques en raison de la mondialisation et les mesures à prendre pour surmonter les nouveaux problèmes sociaux qui apparaissent dans les régions et les pays de la sous-région;
  - u. Les activités productives, l'utilisation des ressources naturelles et le développement durable dans certains pays de la sous-région;
- ii) Supports techniques. a) Notes sur l'évolution économique des pays de la sous-région en 1999-2000 et 2000-2001 (10 par an); b) mise à jour et développement des bases de données sur les statistiques économiques et sociales, l'industrie manufacturière, les secteurs agricoles dans les pays de la sous-région, le commerce, l'intégration et la coopération économiques dans les pays de la sous-région, et l'énergie en Amérique centrale; c) établissement d'indicateurs concernant le développement économique et social; d) établissement d'indicateurs sociaux de base pour les pays desservis par le siège sous-régional; et e) traitement de l'information, réalisation d'analyses et élaboration de documents pour l'étude de la participation des femmes au développement rural et des activités nécessaires pour la renforcer;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions.* La coopération, la coordination et la liaison continueront d'être assurées avec le siège de la CEPALC, d'autres organismes des Nations Unies et des organismes internationaux, régionaux ou sous-régionaux tels que la CNUCED, l'OMC, la FAO, l'ONUDI, l'OIT, la BID, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale, la Banque centraméricaine d'intégration économique, le secrétariat du Conseil monétaire centraméricain, l'Organisation latino-américaine de l'énergie, le Conseil agricole centraméricain et l'Institut centraméricain de recherche et de technologie industrielles. On s'efforcera également de renforcer les relations avec des entités du secteur privé national ou sous-régional, en particulier la Fédération des entités privées d'Amérique centrale et du Panama, la Fédération des chambres de commerce et d'industrie d'Amérique centrale et des Caraïbes, la Fédération des chambres de commerce et des associations industrielles d'Amérique centrale et d'autres organismes publics des pays de la sous-région. En outre, le bureau sous-régional de la CEPALC au Mexique collaborera avec le Forum régional de l'énergie en Amérique centrale, le Conseil de l'électrification d'Amérique centrale et le Comité centraméricain de coopération sur les hydrocarbures, notamment dans le cadre des réunions annuelles ordinaires et extraordinaires convoquées par les secrétariats respectifs;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs. Prestation de services de coopération technique en faveur des pays de la sous-région qui en feront la demande pour la mise au point et l'évaluation de politiques publiques et de programmes de développement, de politiques visant à promouvoir les investissements étrangers et de politiques d'aménagement du territoire aux niveaux national et intrarégional; commerce international, intégration économique et coopération régionale; développement rural et politiques agricoles; développement social et équité; compétitivité industrielle et développement de l'esprit d'entreprise; le programme d'harmonisation et d'intégration du marché des hydrocarbures dans l'isthme centraméricain; et coordination des services de coopération fournis aux pays d'Amérique centrale et des Caraïbes pour l'évaluation socioéconomique des effets des catastrophes naturelles;
  - ii) Formation de groupe. Des cours sur les liens avec l'économie mondiale, l'intégration et la coopération économique (organisés conjointement avec des institutions régionales et nationales); la gestion économique des secteurs de l'énergie et du pétrole, et la réglementation des services publics de distribution d'énergie;
  - iii) Projets. Projets régionaux sur la coopération technique en vue d'améliorer l'harmonisation et l'intégration du marché des hydrocarbures; l'environnement et les hydrocarbures; les échanges de services; et la paternité responsable.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 19.130 Le montant prévu (4 788 100 dollars), qui accuse une augmentation de 42 700 dollars, est destiné à financer les postes inscrits au tableau 19.28. L'augmentation de 42 700 dollars correspond au transfert de la rubrique Direction exécutive et gestion à ce sous-programme d'un poste P-5 en vue d'améliorer l'exécution des programmes, compensé par le transfert d'un poste P-4 au sous-programme 12 (Prise en compte des critères de sexospécificité dans les principaux domaines du développement régional) afin de renforcer les capacités pour la réalisation pendant l'exercice biennal 2000-2001 de produits hautement prioritaires relevant de ce dernier sous-programme.

*Autres dépenses de personnel*

- 19.131 Le montant prévu (39 400 dollars, inchangé) servirait à la rémunération de personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) qui apporterait son concours pour la mise à jour et le développement des bases de données mentionnés ci-dessus ainsi que pour le traitement de l'information, la réalisation d'analyses et l'élaboration de documents aux fins de l'étude sur la participation des femmes au développement rural et sur les activités requises pour la renforcer.

*Consultants et experts*

- 19.132 Le montant prévu (169 700 dollars, inchangé) servirait à financer : a) les services de consultants ayant des compétences spécialisées dont ne dispose pas le secrétariat de la CEPALC, qui contribueraient à l'élaboration d'études et de rapport sur : i) la rationalisation de la gestion publique et la conception et l'application des politiques publiques dans certains pays de la sous-région; ii) les investissements étrangers directs et les placements de portefeuille dans la sous-région et leur contribution à la croissance économique; iii) les tendances relevées dans les politiques commerciales nationales et l'intégration de la sous-région de l'Amérique centrale (1 rapport par an); iv) le tourisme, son développement et ses effets sur la croissance économique récente dans certains pays de la sous-région; v) le cadre institutionnel rural et l'équité dans des pays et des régions au sein de pays de la sous-région (à déterminer); vi) la structure agraire et la paysannerie dans les pays de la sous-région (à déterminer); vii) les politiques visant à favoriser la compétitivité industrielle dans les pays de la sous-région et leurs rapports avec la négociation de l'intégration commerciale dans l'hémisphère; viii) les progrès de la réforme de l'industrie pétrolière et les conséquences sur l'environnement en Amérique centrale; et ix) le cadre réglementaire régissant les services publics de distribution d'énergie au Mexique, en Amérique centrale et en République dominicaine (97 900 dollars); et b) les sept premières réunions de groupes spéciaux d'experts énumérées ci-dessus (71 800 dollars).

*Voyages*

- 19.133 Le montant prévu (167 200 dollars, inchangé) servirait à financer les frais de voyage du personnel devant se rendre à des réunions à l'intérieur ou en dehors de la région ou se déplacer pour mener des consultations avec des gouvernements et des institutions intergouvernementales ou non gouvernementales, pour coordonner les activités avec d'autres organismes des Nations Unies et pour rassembler des informations et des données aux fins de l'établissement de documents et de publications.

**Sous-programme 11**  
**Activités sous-régionales dans les Caraïbes**

Tableau 19.29

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

- 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 697,2	3 127,8	-	-	3 127,8	237,7	3 365,5
Autres dépenses de personnel	-	74,6	-	-	74,6	8,9	83,5
Consultants et experts	62,0	123,0	-	-	123,0	14,6	137,6
Voyages	63,6	77,1	-	-	77,1	3,8	80,9
<b>Total</b>	<b>2 822,8</b>	<b>3 402,5</b>	-	-	<b>3 402,5</b>	<b>265,0</b>	<b>3 667,5</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	-	-	a) Services d'appui à :	
	-	-	i) Des organismes des Nations Unies	-
	-	-	ii) Des activités extrabudgétaires	-
	-	-	b) Activités de fond	-
	-	91,5	c) Projets opérationnels :	
	201,2	206,9	Commission des Communautés européennes	260,0
	-	153,4	FNUAP	-
	-	639,9	Autres organismes des Nations Unies	226,6
	42,1	46,3	Autres organisations multilatérales	-
			Autres sources bilatérales	-
<b>Total</b>	<b>243,3</b>	<b>1 138,0</b>		<b>486,6</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>3 066,1</b>	<b>4 540,5</b>		<b>4 154,1</b>

Tableau 19.30

**Postes nécessaires**
*Sous-programme : Activités sous-régionales dans les Caraïbes*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	1	1	–	–	–	–	1	1
P-4/3	9	9	–	–	–	–	9	9
P-2/1	3	3	–	–	–	–	3	3
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	19	19	–	–	–	–	19	19
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>19</b>	<b>19</b>
<b>Total général</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>33</b>	<b>33</b>

- 19.134 Les activités prévues au titre de ce sous-programme seront exécutées par le siège sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes qui assure également le secrétariat du Comité de développement et de coopération des Caraïbes.
- 19.135 D'ici à l'an 2000, les pays des Caraïbes devraient avoir adopté des mesures de stabilisation et d'ajustement des économies et consolidé le premier train de réformes institutionnelles. La mondialisation crée des difficultés considérables pour les économies de ces pays, notamment du fait de l'établissement de liens commerciaux et financiers plus étroits avec des marchés, des régions et des blocs commerciaux nouveaux et, plus généralement, de la recherche de nouvelles formes de coopération internationale. On pense que les pays des Caraïbes resteront également très vulnérables face aux aléas économiques et politiques internationaux et régionaux, ce qui aura une incidence sur divers aspects du développement social, tel que l'emploi, la condition des femmes, la santé et l'éducation.
- 19.136 Dans ce contexte, les travaux qui seront exécutés au titre du présent sous-programme couvrent six domaines thématiques et portent sur la réalisation d'activités liées au développement économique des Caraïbes et à leur insertion dans l'économie mondiale; à l'intégration et à la coopération régionales; à l'application de la science et de la technique au développement; à la gestion de l'information; au développement humain et social; et à la réalisation d'un développement durable dans les Caraïbes. Les produits du sous-programme sont destinés essentiellement aux organismes et aux responsables gouvernementaux des pays de la région qui s'occupent des questions économiques et sociales et qui sont chargés de formuler et de mettre en oeuvre des politiques, programmes et projets dans les domaines susmentionnés, ainsi qu'aux organismes internationaux, régionaux et sous-régionaux d'intégration et de coopération. Ils seront également utiles à d'autres institutions des secteurs public et privé telles que les associations patronales, syndicales et professionnelles, les universités et d'autres établissements d'enseignement supérieur, les instituts de recherche appliquée et les centres de développement et de diffusion des technologies.

**Réalisations escomptées**

- 19.137 Les résultats attendus sont les suivants : a) expression d'un sentiment de satisfaction par les autorités nationales chargées de la définition des politiques macroéconomiques à l'égard des informations diffusées et des services fournis par la CEPALC pour les aider à mieux faire face aux défis posés par la restructuration des relations internationales; b) renforcement de la coordination et de la collaboration avec les secrétariats des mécanismes et des groupements d'intégration sous-régionaux tels que la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS) et l'Association des États des Caraïbes (AEC), et l'OMC; c) contribution

notable à la promotion et à la diffusion de techniques judicieusement utilisées dans les processus de production parmi les pays des Caraïbes; d) meilleure utilisation des techniques de traitement et de gestion de l'information pour maximiser les avantages que les utilisateurs en retirent; e) contribution notable à la mise en place de politiques et de programmes nationaux axés sur le développement humain et social; et f) renforcement de la coordination et de la collaboration avec les institutions nationales et sous-régionales et les organisations gouvernementales et non gouvernementales qui oeuvrent pour la réalisation d'un développement durable.

## Produits

19.138 Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Services fonctionnels pour des réunions. Dix-neuvième et vingtième sessions du Comité de développement et de coopération des Caraïbes, y compris la rédaction des rapports et des documents de base connexes, deux sessions du Conseil des Caraïbes pour la science et la technique en plénière et quatre réunions de son Comité exécutif;
  - ii) Dix réunions de groupes spéciaux d'experts :
    - a. Analyse de questions relatives à la gestion et à la planification économiques dans la sous-région dans le contexte de la conjoncture régionale, y compris les aspects commerciaux et financiers et le rôle de l'État par rapport aux forces du marché dans la définition des politiques de développement des pays de taille modeste sur le plan économique;
    - b. Évaluation de l'adhésion des pays des Caraïbes à la norme spéciale de diffusion des données et examen de certains aspects relatifs à la diffusion de renseignements sur les nouvelles techniques de gestion de l'information;
    - c. Analyse des problèmes auxquels se heurtent les programmes de développement social dans les pays de la sous-région;
    - d. Examen des questions relatives à la nature des informations et des installations requises pour créer une base de données sous-régionale sur la parité entre les sexes;
    - e. Analyse des questions liées à la mise en oeuvre du Programme d'action adopté lors de la Conférence internationale sur la population et le développement;
    - f. Examen des incidences des politiques de développement du point de vue de la réalisation d'un développement durable;
    - g. Analyse de certains aspects du progrès technologique susceptibles de contribuer au renforcement de la compétitivité et à l'insertion de la sous-région des Caraïbes dans l'économie mondiale;
    - h. Analyse des schémas d'intégration des femmes dans le processus de développement des Caraïbes en prévision de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes qui doit se tenir prochainement;
    - i. Évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des plans d'action nationaux visant à éliminer la pauvreté, dans le cadre du suivi du Sommet mondial pour le développement social;
    - j. Tour d'horizon des activités sous-régionales dans les Caraïbes après l'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui doit être effectuée en 1999;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Trente-huit publications isolées sur les sujets suivants :
    - a. Tendances économiques dans les pays de la sous-région (1 par an);
    - b. Enjeux commerciaux et financiers et leurs conséquences pour les pays des Caraïbes;

- c. Liens entre les pays des Caraïbes et le reste du monde dans les domaines du commerce et de l'investissement;
- d. Indicateurs statistiques à l'usage des pays des Caraïbes (1 par an);
- e. Intégration des pays non indépendants des Caraïbes dans les programmes techniques du système des Nations Unies;
- f. Évaluation du degré de convergence entre les politiques, s'agissant en particulier des accords de commerce et de paiements conclus par les différents groupes d'intégration;
- g. Questions commerciales abordées dans les négociations relatives à la création d'une zone de libre-échange des Amériques;
- h. Commerce entre les pays membres du Comité de développement et de coopération des Caraïbes ainsi qu'entre ces pays et les autres pays de l'hémisphère occidental;
- i. Statistiques du commerce extérieur des pays des Caraïbes comprenant une analyse des échanges commerciaux et des courants d'investissement entre les Caraïbes et l'Amérique latine;
- j. Effets éventuels de la création de la zone de libre-échange des Amériques sur les économies des pays non indépendants des Caraïbes et possibilités de collaboration avec ces pays dans le cadre du Programme d'action du Sommet des Amériques;
- k. Rapports entre la compétitivité et le développement technologique dans les pays des Caraïbes;
- l. Application de la science et de la technique au développement de la communauté des pays des Caraïbes, y compris la fixation de priorités;
- m. Législations et réglementations pour la protection de la propriété intellectuelle et leurs incidences;
- n. Étude des problèmes associés aux mécanismes de transfert de technologie dans les pays des Caraïbes;
- o. Étude de certains aspects de la relation entre information et gouvernance;
- p. Adhésion des pays des Caraïbes à la norme spéciale de diffusion des données;
- q. Évaluation des effets que les technologies de l'information et de la communication peuvent produire sur la gestion de certaines institutions publiques;
- r. Application de la dernière version révisée du Système de comptabilité nationale dans les pays des Caraïbes;
- s. Publication annuelle de *Social Panorama of the Caribbean*;
- t. Application du Programme d'action adopté lors du Sommet mondial pour le développement social et suite donnée à ce programme dans les pays des Caraïbes;
- u. Développement social dans les Caraïbes;
- v. Qualité des données dans les statistiques ventilées par sexe, utilisation de ces données dans la planification en matière d'égalité des sexes et résultats obtenus dans la sous-région des Caraïbes;
- w. Condition des femmes dans les pays de la sous-région à la fin de la décennie;
- x. Mesures prises par les gouvernements des pays de la sous-région pour favoriser l'adoption d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes;
- y. Corrélations entre le développement durable, la pauvreté et les facteurs démographiques;
- z. Tendances démographiques, avec un aperçu des indicateurs utilisés par les pays des Caraïbes en matière de population et de développement;

- aa. Utilisation des données sociodémographiques dans la formulation de politiques et de programmes et production d'un recueil de statistiques démographiques et sociales pour les Caraïbes;
  - bb. Facteurs contribuant à la marginalisation des jeunes gens dans la région des Caraïbes et incidences de cette marginalisation sur les structures économiques et sociales;
  - cc. Rédaction d'un plan d'action après l'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États en développement insulaires, qui sera effectuée en 1999;
  - dd. Mécanismes appropriés pour incorporer les indicateurs de durabilité au processus de planification du développement;
  - ee. Incidences du commerce mondial sur la pauvreté et l'environnement dans certains pays des Caraïbes;
  - ff. Politiques de planification du développement et règlements de zonage visant à protéger l'accès des collectivités locales aux ressources côtières;
  - gg. Incidences des politiques de développement touristique sur les régimes fonciers;
  - hh. Incidences des politiques et des décisions relatives à l'utilisation du sol sur la qualité de l'environnement;
  - ii. Évaluation des incidences de l'affectation de terrains publics sur l'intégrité des bassins fluviaux et sur la qualité de l'eau et du sol dans certains pays;
  - jj. Évaluation des politiques de fixation des prix de l'énergie et des politiques visant à promouvoir l'utilisation de sources d'énergie renouvelables dans les pays des Caraïbes;
- ii) Livres, brochures, fiches documentaires, affiches et dossiers de presse. Bulletin d'informations sur le secteur externe, *External Briefing Notes* (4 par an); *Focus Newsletter* (4 par an); *Associate Newsletter* (4 par an); *Current Awareness Bulletin* (4 par an); *Current Contents Bulletin* (4 par an); *Bulletin du Conseil des Caraïbes pour la science et la technique* (4 par an); *Caribbean Action on Population and Development* (4 par an); bulletin sur des questions relatives à l'utilisation du sol et à la planification du développement qui sera diffusé en ligne et sur support papier (2 par an); bulletin sur le degré d'avancement des projets et des programmes concernant les petits États insulaires en développement, qui sera diffusé en ligne et sur support papier (4 par an); et profils des pays membres du Comité de développement et de coopération des Caraïbes et des pays associés (1 par an);
- iii) Supports techniques. Mise à jour de la base de données sur les statistiques et le commerce; production de fiches bibliographiques sur les principales publications statistiques; mise à jour et entretien de la base de données bibliographiques du Système d'information pour la planification économique et sociale dans les Caraïbes et facilitation de la consultation en ligne; mise à jour et développement de la base de données sur la femme et le développement dans les Caraïbes, comprenant des informations relatives à l'équité entre les sexes; entretien, mise à jour et développement de la base de données sociodémographiques de la sous-région; gestion et développement de la base de données sur les projets et programmes concernant les petits États insulaires en développement;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*. La coopération et la liaison seront assurées : i) en ce qui concerne l'intégration économique et sociale, les femmes, la population, les statistiques et l'environnement, avec le siège de la CEPALC, le Bureau sous-régional de la Commission à Mexico et d'autres institutions et programmes du système des Nations Unies tels que l'UNESCO, le PNUD, le PNUE, le FNUAP, UNIFEM et la CNUCED, ainsi qu'avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales présentes dans la sous-région des Caraïbes. Une coordination sera également assurée avec l'OECD, la CARICOM, le SELA, le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale et l'Association des États des Caraïbes (AEC), ainsi qu'avec les pays membres de l'AEC et leurs



banques centrales respectives; ii) en ce qui concerne la science et la technique, avec les secrétariats de la CARICOM et de l’OECO, le Département de la technologie et de l’énergie de la BDC, et avec d’autres organismes des Nations Unies tels que l’UNESCO et le PNUD; iii) en ce qui concerne la gestion de l’information aux fins du développement, avec les secrétariats de l’OECE et de la CARICOM; iv) en ce qui concerne le développement humain et social, avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées par les questions relatives à la population, à la condition de la femme et au développement, en particulier les secrétariat de la CARICOM et de l’OECO; et v) en ce qui concerne l’environnement et le développement, avec le PNUE et le PNUD, ainsi qu’avec les secrétariat de la CARICOM et de l’OECO et la BDC;

d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

i) Services consultatifs. Prestation de services d’assistance technique sur les sujets suivants :

- a. Tendances de l’économie mondiale et leurs répercussions sur les politiques régionales et nationales, et phénomènes économiques dans la région des Caraïbes et leurs incidences sur les politiques macroéconomiques;
- b. Évolution de l’intégration et de la coopération à l’échelon régional (à l’AEC, la CARICOM, l’OECO et aux groupes de travail de la Zone de libre-échange des Amériques);
- c. Développement de la production et des technologies, en insistant tout particulièrement sur la compétitivité (aux organismes publics et aux organisations non gouvernementales);
- d. Gestion de l’information et création de bases de données statistiques, y compris l’élaboration de systèmes de collecte des données et de mécanismes d’information gérés par l’État;
- e. Évaluation et analyse des résultats de recensements, élaboration et application de politiques démographiques, prise en compte des sexes et promotion du développement social et de la planification sociale;
- f. Formulation et application de politiques favorisant un développement durable, en accordant une attention particulière à l’élaboration d’indicateurs de durabilité, et réalisation d’activités de suivi relatives au Programme d’action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
- g. Programmes de sensibilisation du public pour infléchir et modifier les attitudes et les comportements à l’égard du développement durable;

ii) Formation de groupe. Séminaires sur les sujets suivants :

- a. Facilitation de la formation de scientifiques et de techniciens en vue de la formulation et de la réalisation de projets;
- b. Production de matériel pour la diffusion des sciences et des techniques;
- c. Collecte et diffusion d’informations sur l’histoire des sciences et des techniques (à l’intention d’historiens et de scientifiques spécialisés en sciences sociales et en sciences naturelles);
- d. Assistance en vue de l’organisation de cours de formation sur l’utilisation des nouvelles technologies de l’information, à la demande des usagers du Centre de documentation des Caraïbes;
- e. Analyse de la législation et des politiques relatives à l’utilisation et à la gestion des ressources naturelles (à l’intention des responsables de la planification régionale);
- f. Rédaction des textes juridiques relatifs à l’environnement (à l’intention des juristes);

iii) Projets. Des projets sous-régionaux seront entrepris au cours de l’exercice biennal sur les sujets suivants : amélioration de l’utilisation des innovations technologiques dans les Caraïbes; création et gestion d’une base de données contenant le texte intégral de certains documents concernant les

politiques menées par les pays des Caraïbes, qui pourra être consultée en ligne; statistiques du commerce; et instruments économiques relatifs à l'environnement.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

Postes

19.139 Les postes nécessaires sont indiqués dans le tableau 19.30.

*Autres dépenses de personnel*

19.140 Un montant de 74 600 dollars serait nécessaire pour couvrir les dépenses de personnel afférentes à des travaux de recherche et de traitement des données liés à la production de fiches bibliographiques concernant les principales publications statistiques et du *Focus Newsletter* ainsi qu'à la mise à jour et à la gestion des bases de données mentionnées au paragraphe 19.138.

*Consultants et experts*

19.141 Le montant prévu (123 000 dollars, inchangé) se répartirait comme suit : a) 74 300 dollars pour des consultants chargés de fournir des apports en vue de la préparation des rapports et des études ci-après, pour lesquels le secrétariat de la CEPALC ne dispose pas des compétences nécessaires : i) liens entre les pays des Caraïbes et le reste du monde en matière de commerce et d'investissement; ii) intégration des pays non indépendants des Caraïbes dans les programmes techniques du système des Nations Unies; iii) évaluation du degré de convergence des politiques, en particulier dans le contexte des accords de commerce et de paiements conclus par les différents groupes d'intégration; iv) relation entre la compétitivité et le développement technologique dans les pays des Caraïbes; v) adhésion des pays des Caraïbes à la norme spéciale de diffusion des données; vi) application du Programme d'action adopté lors du Sommet mondial pour le développement social et activités de suivi dans les pays des Caraïbes; vii) mesures prises par les gouvernements des pays de la sous-région pour favoriser l'adoption d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes; viii) corrélations entre le développement durable, la pauvreté et les facteurs démographiques; et ix) mécanismes appropriés pour incorporer les indicateurs de durabilité au processus de planification du développement; et b) 48 700 dollars pour les six premières réunions des groupes spéciaux d'experts énumérés plus haut.

*Voyages*

19.142 Le montant prévu (77 100 dollars, inchangé) est destiné à financer les voyages autorisés pour permettre à des fonctionnaires d'assister à deux sessions du Conseil des Caraïbes pour la science et la technique et de participer à d'autres consultations officielles organisées avec les gouvernements, des organismes gouvernementaux et des organisations régionales intergouvernementales dans le cadre de travaux liés à la réalisation de huit documents et publications et de la publication annuelle *Social Panorama of the Caribbean*.

**Sous-programme 12  
Prise en compte des critères de sexospécificité  
dans les principaux domaines du développement régional**

Tableau 19.31

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	-	-	719,1	-	719,1	42,0	761,1

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	-	-	9,3	-	9,3	1,0	10,3
Consultants et experts	-	-	59,2	-	59,2	5,8	65,0
Voyages	-	-	40,1	-	40,1	2,0	42,1
<b>Total</b>	-	-	<b>827,7</b>	-	<b>827,7</b>	<b>50,8</b>	<b>878,5</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001
				Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	-	-	i) Des organismes des Nations Unies	-
	-	-	ii) Des activités extrabudgétaires	-
	-	-	b) Activités de fond	-
	-	-	c) Projets opérationnels :	
	-	-	Autres sources bilatérales	285,0
<b>Total</b>	-	-		<b>285,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	-	-		<b>1 163,5</b>

Tableau 19.32

**Postes nécessaires**

*Sous-programme : Prise en compte des critères de sexospécificité dans les principaux domaines du développement régional*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
P-5	-	1	-	-	-	-	-	1
P-4/3	-	1	-	-	-	-	-	1
P-2/1	-	1	-	-	-	-	-	1
<b>Total</b>	-	<b>3</b>	-	-	-	-	-	<b>3</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	-	1	-	-	-	-	-	1
<b>Total</b>	-	<b>1</b>	-	-	-	-	-	<b>1</b>
<b>Total général</b>	-	<b>4</b>	-	-	-	-	-	<b>4</b>

19.143 Bien que la condition féminine ait enregistré une évolution importante en Amérique latine et dans les Caraïbes dans certains domaines tels que l'emploi, l'éducation et la santé, il subsiste des obstacles à l'intégration totale des femmes au développement et à leur participation à tous les stades de la prise de décisions. Ce sous-programme a pour objet de répondre au fait qu'il est communément admis aujourd'hui dans la région que les critères de sexospécificité doivent être incorporés à tous les domaines – politique, économique et social – afin de favoriser hommes et femmes sur un même pied d'égalité et éviter que des situations d'inégalité se perpétuent. Une telle évolution exige l'application d'une stratégie intégrale qui favorise l'égalité entre les sexes.

19.144 La réalisation des activités de ce sous-programme, qui constituent une seule sphère thématique, sera confiée au Groupe femmes et développement. Les principaux utilisateurs finals des produits seront les pouvoirs publics et les agents de l'État de la région chargés de formuler et d'appliquer des politiques, programmes et projets liés à l'intégration de la femme dans les domaines politique, économique et social ainsi que les organisations non gouvernementales, les établissements d'enseignement universitaire et les instituts de recherche s'occupant de questions de parité entre les sexes.

**Réalisations escomptées**

19.145 Les réalisations escomptées de ce sous-programme sont les suivantes : a) renforcement des moyens et capacités institutionnels et humains en matière de coordination intersectorielle dans les services publics chargés des questions féminines; b) renforcement et harmonisation de la position régionale au sujet des questions de parité entre les sexes afin d'intégrer pleinement la femme au développement et d'incorporer une perspective sexospécifique dans tous les grands domaines d'activité; c) reconnaissance du rôle moteur de la CEPALC dans l'intégration des perspectives sexospécifiques dans tous les programmes et projets de la Commission et renforcement de la coordination et de la collaboration interinstitutions, en particulier dans le contexte du système des Nations Unies.

**Produits**

19.146 Produits prévus au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux et organes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Réunions intergouvernementales. Huitième Conférence régionale sur les femmes en Amérique latine et les Caraïbes, y compris l'établissement de rapports d'activité du secrétariat et de documents de fond

- destinés à la Conférence. Trois réunions des présidents de la Conférence régionale sur les femmes en Amérique latine et les Caraïbes, y compris l'élaboration des rapports d'activité du secrétariat et de documents de fond;
- ii) Groupes spéciaux d'experts. Six réunions d'experts consacrées à l'examen des questions prioritaires découlant du Programme d'action régional en faveur des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes :
    - a. Politiques d'élimination de la pauvreté et leurs effets variables en fonction du sexe;
    - b. Adaptation de la législation des pays de la région en fonction de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
    - c. Problèmes nouveaux ou prioritaires dans la région à l'horizon 2001-2006 (2 en 2000; 1 en 2001);
    - d. Examen des approches théoriques et méthodologiques des femmes et du développement;
  - b) *Autres activités de fond*
    - i) Publications en série. Quatre numéros de *Mujer y desarrollo*;
    - ii) Publications isolées. Étude sur la situation en matière d'égalité des chances entre hommes et femmes dans le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes et en particulier des principales tendances et des changements intervenus au cours de la période 1997-2000; étude sur certains aspects de la prise en compte des facteurs de sexospécificité dans le développement des pays de la région; étude, du point de vue de l'identité sexuelle, de questions liées à l'environnement et à des pratiques viables; étude des répercussions, en fonction du sexe, des migrations à l'échelon international, rural – urbain et intra-urbain, ainsi que des migrations temporaires ou obéissant à des raisons écologiques, et des effets variables selon le sexe de la modernisation des systèmes de sécurité sociale (2 par an);
    - iii) Documents techniques
      - a. Élaboration de trois études sur certains facteurs spécifiques qui contribuent à la prise en compte de la question des femmes dans les travaux du système de la CEPALC : répercussion des changements intervenus dans les modes de production sur l'emploi féminin; étude, du point de vue de l'identité sexuelle, des rapports entre les nouvelles modalités de fonctionnement des économies de la région et l'équité; effet de la libéralisation et de la mondialisation des économies des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le rôle des femmes dans la production (2 en 2000; 1 en 2001);
      - b. Établissement d'un document de travail sur l'expérience du renforcement des institutions dans les pays de la région, en particulier sur le plan des rapports et de la coordination entre les organisations non gouvernementales, les établissements d'enseignement et les services publics compétents (ambassades, offices de la femme et ministères sectoriels), afin d'assurer le suivi des politiques et des plans nationaux ainsi que des accords internationaux visant à l'amélioration de la condition féminine;
      - c. Mise à jour annuelle de la Liste des organismes nationaux responsables des politiques et des programmes en faveur des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes;
    - iv) Plaquettes, brochures, résumés analytiques, panneaux muraux et dossiers d'information. Une brochure d'information et des notes d'information visant à diffuser l'information pertinente avant la Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes; et guide des méthodes d'intégration de l'analyse sexospécifique dans les projets, dans le cadre du système de la CEPALC;
  - c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
    - i) Participation à deux réunions interorganisations avec les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies, y compris l'établissement de documents de fond et de rapports;

- ii) Coopération et liaison avec les entités et services gouvernementaux s'occupant des politiques et programmes en faveur des femmes dans les pays de la région, avec les centres d'enseignement et les organisations non gouvernementales s'occupant d'activités connexes. Une coordination sera également maintenue avec le centre de liaison pour les questions de parité entre hommes et femmes et le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme et la Division de la promotion de la femme du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat; ainsi qu'avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW);
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Services consultatifs. Fourniture de services de coopération technique aux pays de la région qui en font la demande en ce qui concerne l'élaboration de politiques gouvernementales tenant compte des facteurs liés à l'identité sexuelle, ainsi que pour la consolidation institutionnelle des organismes et organes gouvernementaux responsables des politiques et des programmes en faveur des femmes;
  - ii) Formation de groupe. Assistance, à la demande des pays de la région, aux activités de formation menées par des organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales, des universités et des établissements d'enseignement, visant à la prise en compte des facteurs de sexospécificité dans le développement et l'action des pouvoirs publics;
  - iii) Un projet relatif à la prise en compte des sexospécificités sera lancé au cours de l'exercice biennal 2000-2001.

### Ressources nécessaires

#### *Postes*

- 19.147 Les ressources prévues (719 100 dollars) concernent les postes indiqués au tableau 19.32. Ces postes seraient transférés comme suit à ce sous-programme : a) un poste P-5, un poste P-2 et un poste d'agent local du sous-programme 5 (Développement social et justice sociale), les tâches liées à ces postes concernant concrètement les questions de parité entre les sexes; b) un poste P-4 du sous-programme 10 (Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale) afin de constituer une masse critique de ressources pour que le nouveau sous-programme puisse accomplir son mandat.

#### *Autres dépenses de personnel*

- 19.148 Un nouveau montant de 9 300 dollars sera nécessaire pendant les périodes de pointe, en particulier dans le cadre de la mise à jour de la liste des organismes nationaux responsables des politiques et des programmes en faveur des femmes d'Amérique latine et de l'élaboration d'un manuel de méthodes et procédures d'intégration de l'analyse sexospécifique dans les projets du système de la CEPALC.

#### *Consultants et experts*

- 19.149 Le montant prévu (59 200 dollars) couvrirait le coût des services de consultants spécialisés auxquels le secrétariat de la CEPALC devra faire appel pour établir des documents et rapports des réunions des présidents (34 700 dollars) ainsi que de l'organisation des trois premières réunions de groupes d'experts visés plus haut (24 500 dollars).

#### *Voyages*

- 19.150 Un montant de 40 100 dollars serait requis au titre de la participation à diverses réunions interorganisations et autres réunions au niveau régional, ainsi qu'à d'autres missions officielles de consultation auprès de gouvernements et d'organismes publics et d'organisations intergouvernementales régionales, dans le cadre de travaux liés à la réalisation de neuf études et publications.

## D. Appui au programme

Tableau 19.33

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	25 512,5	26 593,0	(102,7)	(0,3)	26 490,3	2 722,4	29 212,7
Autres dépenses de personnel	624,9	875,4	187,3	21,3	1 062,7	112,2	1 174,9
Consultants et experts	–	12,5	–	–	12,5	1,2	13,7
Voyages	57,6	48,6	–	–	48,6	2,5	51,1
Services contractuels	738,2	1 422,2	–	–	1 422,2	148,1	1 570,3
Frais généraux de fonctionnement	6 030,7	7 737,9	8,1	0,1	7 746,0	754,9	8 500,9
Dépenses de représentation	10,3	12,5	–	–	12,5	1,7	14,2
Fournitures et accessoires	1 011,5	1 126,6	37,1	3,3	1 163,8	137,3	1 301,0
Mobilier et matériel	1 096,8	1 360,7	(36,6)	(2,6)	1 324,1	153,6	1 477,7
<b>Total</b>	<b>35 082,5</b>	<b>39 189,4</b>	<b>93,2</b>	<b>0,2</b>	<b>39 282,6</b>	<b>4 033,9</b>	<b>43 316,5</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	–
	1 011,3	1 136,4	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	851,1
	–	–	b) Activités de fond	–
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>1 011,3</b>	<b>1 136,4</b>		<b>851,1</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>36 093,8</b>	<b>40 325,8</b>		<b>44 176,6</b>

Tableau 19.34

**Postes nécessaires**
*Appui au programme*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>		<i>Total</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	6	6	–	–	1	1	7	7
P-4/3	22	22	–	–	–	–	22	22
P-2/1	12	12	–	–	1	–	13	12
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>43</b>	<b>42</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	182	181	–	–	10	10	192	191
Service mobile	1	1	–	–	–	–	1	1
<b>Total</b>	<b>183</b>	<b>182</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>193</b>	<b>192</b>
<b>Total général</b>	<b>224</b>	<b>223</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>236</b>	<b>234</b>

19.151 Les activités d'appui au programme comprennent les services de conférence et de bibliothèque, la gestion des opérations de coopération technique, et l'administration et les services communs.

**Produits**

19.152 Produits prévus au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :

- a) *Services de conférence.* Les activités menées par la Division des documents et publications à Santiago et le Groupe des services de conférence et de documentation à Mexico comprennent le service des réunions des organes directeurs de la CEPALC et des autres réunions intergouvernementales tenues sous les auspices de la Commission, ainsi que la traduction, l'interprétation, l'édition, l'impression et la distribution des documents et publications;
- b) *Services de bibliothèque.* Les activités sont menées par les bibliothèques de Santiago et de Mexico : diffusion des documents de fond de la CEPALC; exploitation des sources bibliographiques et des sources d'information extérieures utiles aux travaux de fond de la Commission, établissement de catalogues et de fichiers, réponse à des demandes de références bibliographiques, prêts d'ouvrages, réalisation de la publication électronique du CEPALINDEX, de bulletins et de bibliographies, tenue à jour de la page Web de la CEPALC liée à la bibliothèque et diffusion du programme Micro-Isis à Mexico;
- c) *Gestion des activités de coopération technique*
  - i) Coordination en vue de la préparation, de la négociation et de l'exécution de projets de coopération interrégionale;
  - ii) Publication de rapports sur les activités menées par le système de la CEPALC pour appuyer et encourager la coopération technique entre pays en développement (CTPD) aux niveaux régional, sous-régional et national, les arrangements institutionnels relatifs aux activités de CTPD en place dans les pays en développement membres de la CEPALC ainsi que d'un rapport commun, avec les autres commissions régionales, sur les activités opérationnelles d'encouragement à la coopération interrégionale;



- iii) Services consultatifs aux gouvernements ou institutions régionales concernant la définition ou l'élaboration de programmes ou de propositions de projets de coopération technique à exécuter aux niveaux régional, national ou interrégional;
  - iv) Coordination avec les centres de liaison pour la CTPD des autres commissions régionales en vue de la préparation, de la négociation et de l'application de la coopération interrégionale au moyen de projets communs menés dans certains domaines prioritaires dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil économique et social;
  - v) Collaboration avec les services organiques du système de la CEPALC et les bureaux sous-régionaux en vue de la préparation et de l'exécution de projets d'encouragement et de soutien d'éléments CTPD dans le programme de travail de la CEPALC, tant au niveau régional qu'au niveau interrégional;
  - vi) Définition des priorités de programmation régionale au moyen de consultations avec d'autres organisations régionales dans le domaine de la coopération technique en Amérique latine et dans les Caraïbes;
  - vii) Évaluation, au moyen des méthodes de la CEPALC, des dommages causés dans la région par les catastrophes naturelles;
  - viii) Formulation de projets de redressement et de reconstruction à la suite de catastrophes naturelles, en étroite consultation avec les gouvernements intéressés;
  - ix) Gestion opérationnelle des projets extrabudgétaires;
  - x) Formulation de projets spécifiques de prévention et d'atténuation des dommages causés par les catastrophes naturelles;
  - xi) Aide aux gouvernements en vue de la définition des besoins et possibilités en matière de coopération technique et établissement de propositions de projet en vue d'encourager cette coopération entre les pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier au moyen d'activités faisant appel à des techniciens du secteur public et à des entrepreneurs des secteurs public ou privé, dans certains domaines;
- d) *Services administratifs et services communs.* Ces services sont assurés par la Division de l'administration, qui doit : gérer et coordonner les services administratifs, déterminer les orientations générales et établir les principes directeurs; recruter et affecter le personnel et organiser le déroulement des carrières; gérer le personnel et classer les postes; pourvoir à la protection médicale et à l'aide sociale du personnel; préparer les budgets-programmes biennaux, surveiller l'exécution des budgets approuvés et établir les rapports correspondants, administrer les tableaux d'effectifs; gérer les comptes et présenter les états financiers; assurer les services généraux (sécurité et sûreté, télécommunications, achats, transports, gestion et entretien des locaux, gestion des archives et des dossiers, informatique).

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 19.153 Le montant prévu (26 490 300 dollars, représentant une diminution de 102 700 dollars) concerne les postes figurant au tableau 19.34. La réduction tient au transfert d'un poste d'agent local à la direction exécutive et à l'administration afin de renforcer les fonctions de secrétariat au Cabinet du Secrétaire exécutif.

##### *Autres dépenses de personnel*

- 19.154 Le montant prévu (1 062 700 dollars, dont un accroissement des ressources de 187 300 dollars) devrait financer : a) le personnel temporaire (autre que pour les réunions) qui remplacera les agents locaux de Santiago, Mexico et Port of Spain en congé de maladie ou de maternité, les agents temporairement absents du Service médical de la CEPALC et les agents de sécurité en congé; les services d'assistants de recherche nécessaires à l'établissement de la documentation de fond essentielle; l'assistance informatique relative au site Web et à la page Web, ainsi que le personnel temporaire qui sera recruté pour les périodes de pointe (888 200 dollars); b) les heures supplémentaires

et le sursalaire de nuit des fonctionnaires des trois bureaux de la CEPALC pendant les périodes de pointe et pour assurer 24 heures sur 24 les services de sécurité à Santiago (174 500 dollars). L'augmentation de 187 300 dollars tient aux besoins supplémentaires (l'équivalent d'un poste P-4 et d'un poste du Service mobile pendant 14 mois) au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) qui doit assurer l'appui et la maintenance du SIG à l'issue de l'installation de tous les modules SIG à la CEPALC.

*Consultants et experts*

- 19.155 Un montant de 12 500 dollars (inchangé) est demandé au titre de l'apport de compétences spécialisées dans le cadre des programmes de cours de langues.

*Voyages*

- 19.156 Le montant prévu (48 600 dollars, inchangé) représente les frais de déplacement du Chef et des fonctionnaires (catégorie des administrateurs) de la Division de l'administration dans les deux bureaux sous-régionaux et les cinq bureaux nationaux de la CEPALC ainsi qu'au Siège, et ceux du Chef du Service médical appelé à assister à des réunions avec ses homologues des Nations Unies.

*Services contractuels*

- 19.157 Le montant prévu (1 422 200 dollars, inchangé) se décompose comme suit :
- a) Services des professeurs de langues à temps partiel (141 900 dollars);
  - b) Services contractuels de traduction – *CEPALC Review, Panorama Social, Panorama de la Inserción Internacional, Informe de la Inserción* et base de données bibliographiques bilingues (288 000 dollars) – et impression à l'extérieur de divers documents et publications officiels (369 500 dollars);
  - c) Services de traitement des données, achat de logiciels et location de bases de données, services de réseau à Santiago et dans les cinq bureaux nationaux, et licences d'utilisation de logiciels et frais d'accès pour raccorder l'ensemble du système informatique de la CEPALC à Internet (622 800 dollars).

*Frais généraux de fonctionnement*

- 19.158 Le montant prévu (7 746 000 dollars, soit une augmentation de 8 100 dollars) se décompose comme suit :
- a) Location et entretien des locaux : 3 381 300 dollars, soit une augmentation de 292 600 dollars due essentiellement à l'augmentation des frais de location du bureau de Port of Spain et des bureaux nationaux;
  - b) Éclairage, chauffage, énergie et eau : 665 100 dollars, soit une diminution de 39 500 dollars correspondant essentiellement à Santiago;
  - c) Location de mobilier, matériel de bureau et matériel informatique : 528 100 dollars, soit une diminution de 46 800 dollars;
  - d) Communications : 1 883 700 dollars, soit une diminution de 172 500 dollars, rendue possible par le recours plus fréquent à des formules plus économiques d'expédition du courrier et de télécommunications à longue distance, ainsi que par l'utilisation accrue d'Internet;
  - e) Entretien du mobilier et du matériel à Santiago, Mexico, Port of Spain et dans les bureaux nationaux : 802 300 dollars, soit une diminution de 37 200 dollars;
  - f) Fret, assurance et services divers : 485 500 dollars, soit une augmentation de 11 500 dollars.

*Frais de représentation*

- 19.159 Le montant prévu (12 500 dollars, inchangé) doit couvrir le coût des réceptions officielles données en l'honneur de personnalités de passage et lors de manifestations spéciales.

*Fournitures et accessoires*

- 19.160 Le montant prévu (1 163 800 dollars, soit une augmentation de 37 100 dollars) doit couvrir le coût total des fournitures et accessoires pour la CEPALC (964 600 dollars) ainsi que le coût d'ouvrages et fournitures de bibliothèque et d'abonnements à diverses publications (199 100 dollars). L'augmentation s'explique par les progrès

de l'automatisation des bureaux de Santiago et de Mexico, ce qui s'est traduit par une augmentation de l'utilisation de fournitures informatiques.

*Mobilier et matériel*

19.161 Le montant prévu (1 324 100 dollars, soit une diminution de 36 600 dollars), se décompose comme suit :

- a) 124 700 dollars pour l'achat de mobilier et de matériel de bureau (au titre duquel une diminution de 14 400 dollars est appliquée), dont des postes de travail à Santiago, des sièges, classeurs, étagères et autre matériel;
- b) 975 900 dollars, dont une augmentation de 5 300 dollars, pour l'achat de matériel informatique et de bureautique : ordinateurs portatifs, imprimantes à laser rapide à haute résolution, relieuse automatique, caméras numériques, serveurs de matériel à codes à barres et scanners, ainsi que pour le remplacement d'ordinateurs personnels, d'ordinateurs portatifs, d'imprimantes, d'ordinateurs puissants, de serveurs d'Internet et des réseaux Internet, ainsi que la rénovation du câblage du réseau local, en particulier l'installation d'un nouveau système de câblage pour le réseau local à Mexico et à Port of Spain;
- c) 40 900 dollars, soit une diminution de 5 300 dollars, pour l'achat de matériel de téléconférence;
- d) 48 800 dollars, soit une diminution de 22 200 dollars, pour le remplacement de matériel de transport à Santiago, Mexico et Port of Spain, y compris l'entretien et les pièces détachées;
- e) 99 900 dollars au titre du matériel de télécommunications afin de mettre à niveau le central téléphonique de Santiago et à titre de contribution à un projet interorganisations de remplacement de tout le matériel de télécommunications, datant de 1958, utilisé actuellement par les organismes et bureaux des Nations Unies qui partagent les locaux du bureau de la CEPALC à Mexico;
- f) 33 900 dollars pour l'achat de matériel divers, notamment pour la modernisation du matériel de sonorisation des installations de conférence et du monte-charge.

Tableau 19.35

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le CCQAB**

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
<p><b>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/52/7/Rev.1, chap. II, titre V)</b></p>	
<p>Le Comité a recommandé que le mode de présentation des programmes d'activités des commissions régionales soit revu afin que les activités de fond soient délimitées plus clairement par rapport à l'appui au programme et que la présentation des budgets puisse être ainsi harmonisée (par. V.4).</p>	<p>On s'est efforcé dans le projet de budget-programme d'harmoniser le mode de présentation des programmes d'activités des commissions régionales. On a adopté une présentation standard pour la section relative à la direction exécutive et à l'administration et pour la section relative à l'appui au programme. Dans tous les chapitres consacrés aux commissions régionales, la section relative à la direction exécutive et à l'administration englobe maintenant les activités et les ressources prévues au titre du Cabinet du Secrétaire exécutif, du Secrétaire de la Commission et de l'unité administrative dont relèvent les services d'information. De la même façon, la section relative à l'appui au programme englobe les activités et les ressources prévues au titre a) des services administratifs et services communs (y compris la planification des programmes, le budget et les finances; la gestion des ressources humaines et les services généraux); b) des services de conférence et de bibliothèque; et c) de la gestion des activités de coopération technique. La présentation des sections relatives aux organes directeurs et au programme de travail a toujours été harmonisée et n'a donc pas été modifiée.</p>
<p>Le Comité réitère l'avis qu'il avait formulé au paragraphe V.7 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 (A/50/7 et Corr.1), à savoir que le montant des ressources demandées au titre de l'appui au programme aurait dû être très inférieur et que les ressources ainsi libérées devraient être affectées à des activités de fond (par. V.5).</p>	<p>La CEPALC fait tout son possible pour réduire la proportion des ressources demandées au titre de l'appui au programme par rapport à celle des ressources demandées au titre du programme de travail. Dans le projet de budget en question, la proportion des ressources affectées à l'appui au programme est la même que celle proposée dans le projet de budget-programme pour 1998-1999.</p>

Les projets de budget des commissions régionales auraient dû indiquer plus clairement la mesure dans laquelle les organes intergouvernementaux avaient examiné les programmes de travail des commissions et leurs divers problèmes organisationnels et institutionnels, y compris les structures intergouvernementales. Il conviendrait de présenter dans un tableau les principales modifications intervenues dans le nombre d'organes intergouvernementaux et les besoins en matière de services de conférence, notamment le nombre et la durée des réunions. Les projets de budget devraient préciser les incidences financières des décisions prises par les organes intergouvernementaux à l'issue des examens effectués, ainsi que la réaffectation des ressources libérées à d'autres activités prioritaires à l'intérieur d'un même chapitre du budget. En outre, toute augmentation des prévisions de dépenses comme suite à des examens effectués par les organes intergouvernementaux devrait être également indiquée dans les projets de budget (par. V.6).

Le Comité a recommandé que dans les prochains projets de budget, les publications prévues à l'initiative des secrétariats, y compris les études devant être réalisées par des consultants, soient clairement identifiées en tant que telles et que les utilisateurs escomptés des publications des Nations Unies, qu'il s'agisse ou non de publications périodiques, soient indiqués de façon plus précise. En outre, le Secrétariat devrait transmettre aux organes intergouvernementaux compétents les données suivantes pour chaque publication : nombre d'exemplaires, type de publication, coût, public visé, date prévue de publication, date à laquelle la publication a été demandée pour la première fois, auteur de la demande, date à laquelle la publication a été examinée pour la dernière fois, et par qui. Le Comité juge que le nombre de publications de la CEPALC est excessif et devrait être revu (par. V.7 et V.73).

Le Comité a noté une très nette tendance à la hausse des ressources demandées pour des consultants et des experts dans les commissions régionales (44,5 % dans le cas de la CEPALC). Il a appelé l'attention sur les commentaires et observations qu'il avait formulés au paragraphe 83 du chapitre I de son rapport et souligné que les prévisions relatives aux consultants dans les prochains projets de budget devraient être établies conformément aux directives que l'Assemblée générale pourrait arrêter une fois qu'elle aura examiné le rapport sur les principes directeurs détaillés devant régir l'emploi de consultants, que le Secrétaire général doit présenter conformément au paragraphe 4 de la Section VI de la résolution 51/226 de l'Assemblée, en date du 3 avril 1997 (par. V.8).

Les activités inscrites dans le projet de budget ont été approuvées par les États membres à la vingt-septième session de la CEPALC, tenue à Aruba en mai 1998. En outre, la CEPALC a tenu à Santiago, en octobre 1998, une réunion où devaient être fixées les priorités de son programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2001, réunion ouverte à tous les États membres. Toutes les décisions intergouvernementales ayant des incidences financières figurent dans le projet de budget-programme. Les prévisions budgétaires présentées actuellement incluent un nouveau sous-programme, portant sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, qui a été approuvé à l'occasion des premières révisions du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 et par la CEPALC dans sa résolution 566 (XXVII). La mise en oeuvre de ce nouveau sous-programme nécessiterait essentiellement une réaffectation interne de ressources dans les limites du budget de la CEPALC.

On dispose de données qui mettent en lumière la corrélation entre les publications produites par la CEPALC et leurs utilisateurs escomptés. On dispose également d'informations sur les activités qui concourent à une publication (le type de publication, la source de financement, la date prévue de publication, etc.). Ainsi qu'il a été noté plus haut, toutes les activités, y compris les publications envisagées, ont été examinées pour la dernière fois et approuvées par les États membres en mai 1998 (vingt-septième session de la CEPALC) et en octobre 1998 (4<sup>e</sup> séance du Groupe de travail spécial créé conformément à la résolution 553 (XXVI) de la CEPALC). Des données détaillées sont aussi disponibles sur les ressources absorbées par la production de chaque publication (nombre estimatif de mois de travail et prévisions de dépenses au titre des consultants et des voyages). Suivant les recommandations du Comité consultatif et des auditeurs, la CEPALC met actuellement en place un système de contrôle des coûts directs effectifs de toutes les activités de fond.

Le recrutement de consultants a permis à la CEPALC de disposer d'une plus grande marge de manoeuvre et de s'acquitter en même temps des mandats qui lui ont été confiés par les États membres. L'emploi de consultants à la CEPALC obéit rigoureusement aux règles, règlements et procédures en vigueur à l'Organisation des Nations Unies. Le montant des crédits demandés dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001 est égal au montant des crédits ouverts pour l'exercice en cours.

*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

Le Comité consultatif a recommandé que la description de la coopération internationale et de la coordination et de la liaison interinstitutions soit sensiblement améliorée afin que les États membres puissent mieux se rendre compte des liens qui existent entre ces activités et d'autres activités quantifiables et/ou identifiables décidées par les organes délibérants et de la contribution qu'elles apportent à ces dernières. Il conviendrait de mettre au point une méthode permettant de présenter de manière claire et concise le coût des activités et les ressources dont on dispose pour les exécuter (par. V.10 et V.74).

Le Comité a demandé que des mesures supplémentaires soient prises pour réduire les prévisions de dépenses au titre des voyages dans les futurs budgets de la CEPALC (par. V.11).

**Bureau des services de contrôle interne** A/52/776, annexe (par. 5 et 13) et A/52/426 (par. 91)]

Les audits effectués ayant fait apparaître des lacunes dans le suivi de l'exécution des sous-programmes ainsi que des cas de surbudgétisation et de remboursement insuffisant des dépenses engagées au titre de l'appui administratif fourni au PNUE, le Bureau des services de contrôle interne a recommandé que la CEPALC revoie la présentation du programme de travail, du budget et des comptes de son bureau de Mexico pour faire en sorte qu'ils correspondent bien aux activités menées.

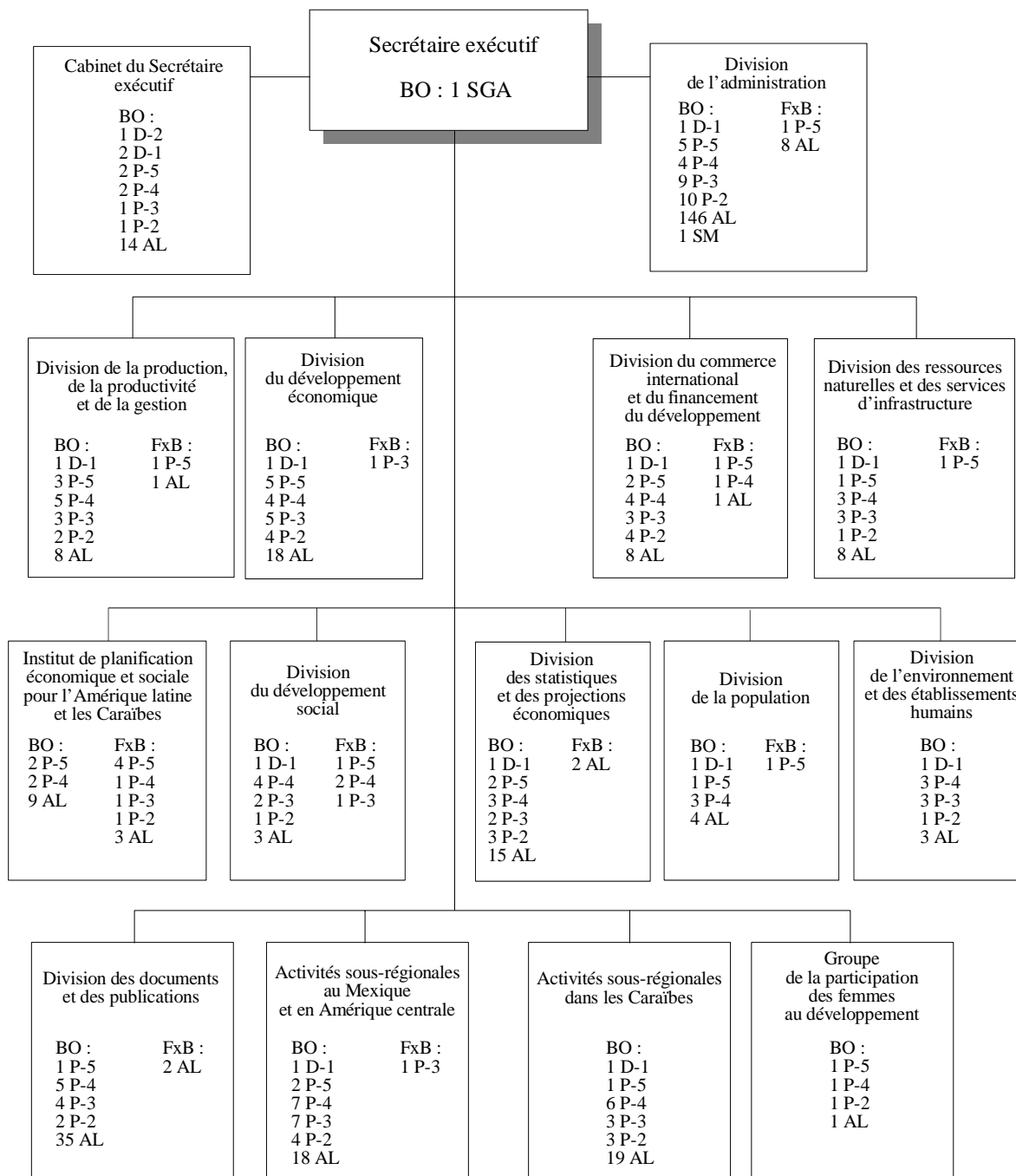
On a étoffé la description des activités relatives à la coopération, à la coordination interinstitutions et à la liaison afin de donner une idée plus précise de la corrélation existant entre ces activités et d'autres activités de fond comprises dans chacun des sous-programmes.

Comme suite aux recommandations du Comité consultatif, aucun crédit supplémentaire n'est demandé au titre des voyages dans l'actuel projet de budget.

Les problèmes soulevés par le programme de travail du bureau de la CEPALC à Mexico ont été examinés dans le cadre de la réponse aux auditeurs établie par ce bureau sous-régional. En ce qui concerne l'appui administratif fourni au PNUE, un accord a été signé pour fixer un niveau de remboursement à la CEPALC qui soit en rapport avec les services assurés.

## Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

### Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2000-2001



*Note* : SGA : Secrétaire général adjoint; AL : agent local; SM : agent du Service mobile; BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires.

---

## Chapitre 20

### Développement économique et social en Asie occidentale

(Programme 18 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)

#### Vue d'ensemble

- 20.1 Le programme de travail élaboré au titre de ce chapitre s'inscrit dans le cadre révisé du programme 18 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (A/53/6/Rev.1) et sera exécuté par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).
- 20.2 Le programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2001 tend principalement à harmoniser les perspectives et les mécanismes régionaux visant à instaurer un développement durable dans certains domaines socioéconomiques afin d'obtenir les résultats suivants : a) forger des liens régionaux afin de rapprocher les perspectives nationales et les tendances mondiales; b) dégager un consensus entre les États membres de la Commission sur les politiques, les normes, les règles et les instruments législatifs; c) aider les États membres à développer leur potentiel dans différents domaines; d) faciliter et renforcer les partenariats entre les organisations gouvernementales et les associations civiles; et e) fournir des données, des éléments d'information et des statistiques fiables, harmonisés, comparables et récents qui faciliteront la définition de politiques et de mesures judicieuses et aideront aussi les États membres à comprendre à quel point il est utile d'adopter des normes statistiques internationales.
- 20.3 Les principaux éléments du programme de travail sont les suivants :
- On continuera d'appliquer une démarche multidisciplinaire dans l'élaboration et l'exécution du programme de travail en procédant au regroupement de données pluridisciplinaires autour des questions liées à l'environnement, aux activités régionales déployées afin de suivre l'application des recommandations issues de quatre conférences mondiales, à la pauvreté, aux associations civiles, aux problèmes ayant trait à la parité entre les hommes et les femmes, à l'Organisation mondiale du commerce et aux questions connexes, à la mondialisation de l'économie, au commerce électronique et à la libéralisation des échanges commerciaux dans la région. Ces questions ne sont que quelques exemples de divers problèmes qui sont abordés, sous plusieurs angles, par différents sous-programmes;
  - Déjà présentes dans le programme de travail de l'exercice biennal 1998-1999, la question de l'équité entre les sexes et celle des droits de l'homme ont été ramenées, dans le cadre du droit au développement, au centre du programme de travail proposé pour l'exercice biennal 2000-2001, en conformité avec le plan à moyen terme révisé. Inscrite au coeur du mandat de la Commission qui est axé sur le droit au développement, la question des droits de l'homme inspire l'ensemble du programme. Dans cette optique, on accordera une attention particulière à la gestion des affaires publiques, aux associations civiles et aux partenariats entre l'État et la société civile;
  - Pendant l'exercice biennal, la CESAO s'efforcera de tirer parti des innovations qui sont intervenues en matière de communication. Pendant l'exercice 1998-1999, elle a lancé un site Internet consacré à ses principales activités et au cours de l'exercice 2000-2001, elle l'enrichira avec des pages décrivant l'incidence des conférences mondiales sur la qualité de la vie, des données provenant de son réseau d'information en matière de population (POPIN) et une description des activités entreprises dans les domaines de l'eau, des transports, de l'industrie, de l'agriculture et des statistiques. Elle espère ainsi faire connaître ses travaux et susciter des réactions de la part du public;
  - Les progrès réalisés dans le domaine des statistiques sociales et de l'information ont permis de rassembler des données plus complètes sur le secteur social, traditionnellement désavantagé par rapport au secteur économique. Cela est particulièrement évident pour ce qui est des statistiques ventilées par sexe et de la mise au point d'indicateurs sociaux en réponse aux recommandations liées aux bilans communs de pays et aux ensembles minimaux de données sociales nationales. Cette évolution facilitera les activités régionales qui font suite aux recommandations issues des conférences mondiales et la

collecte de données ventilées par sexe, deux questions auxquelles le système des Nations Unies attache une importance particulière.

- 20.4 Le montant global des ressources demandées au titre de ce chapitre s'élève à 49 994 400 dollars, soit une augmentation de 242 100 dollars. Les modifications proposées sont indiquées au tableau 20.1 et portent sur les points suivants :
- a) La rubrique Direction exécutive et administrative enregistre une diminution de 1 446 600 dollars qui s'explique d'une part par une baisse de 20 000 dollars au titre des voyages et d'autre part par le transfert au titre de l'appui au programme d'un poste P-5, d'un poste P-4, d'un poste P-3, d'un poste P-2 et de cinq postes d'agent local qui avaient été affectés au Groupe de la planification et de la coordination. Ces postes seront fusionnés avec ceux de la Division de la coopération technique pour former la Division de la planification des programmes et de la coopération technique;
  - b) L'augmentation de 112 500 dollars prévue au titre de la rubrique Programme de travail se décompose comme suit : 28 400 dollars pour le personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) chargé d'activités statistiques, 48 100 dollars pour financer les réunions des consultants et experts dans divers domaines et 36 000 dollars pour couvrir les frais de voyage;
  - c) L'accroissement de 1 576 200 dollars demandé au titre de l'appui au programme résulte de l'augmentation de plusieurs objets de dépense qui n'a été que partiellement compensée par la réduction d'autres objets de dépense : augmentations de i) 1 478 100 dollars (postes) imputables au transfert de personnel du Groupe de la planification et de la coordination mentionné ci-dessus et au reclassement d'un poste P-3 à P-4, rendu nécessaire par l'accroissement des besoins en matière d'automatisation, de traitement informatique et de communication et la complexité croissante du travail dans ce domaine; ii) 221 000 dollars pour financer l'appui à l'utilisation du SIG; iii) 232 900 dollars pour couvrir le coût de la surveillance 24 heures sur 24 des locaux de la CESAO par des services de sécurité contractuels; iv) 29 800 dollars pour financer le recours à des consultants spécialistes des services en matière de vidéo et d'utilisation des satellites; v) 20 000 dollars qui correspondent aux frais de voyage du personnel du Groupe de la planification et de la coordination; vi) 459 100 dollars au titre des services contractuels, y compris les services externalisés chargés d'aider la Section des services généraux; et vii) 82 000 dollars pour financer l'achat de fournitures et accessoires, notamment les fournitures de bureau, les articles de papeterie, les uniformes, etc. Ces augmentations sont partiellement compensées par une réduction de i) 728 100 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement (en raison surtout d'une réduction des frais d'entretien des locaux) et ii) 218 600 dollars au titre du mobilier et du matériel.
- 20.5 On estime que, pendant l'exercice biennal 2000-2001, il faudra consacrer 481 200 dollars provenant de fonds extrabudgétaires pour compléter la part du budget ordinaire allant aux activités qui font suite aux conférences mondiales (tables rondes sur les méthodes et les mécanismes de nature à réduire la pauvreté, élaboration d'études sur le microcrédit, ateliers sur les indicateurs sociaux, documentation relative à la question de la parité entre les sexes). Les fonds extrabudgétaires serviront également à financer des services consultatifs visant à renforcer le potentiel des associations civiles et à mieux les associer au processus de décision à l'échelon national, le développement d'activités génératrices de revenus pour les handicapés et la collecte de statistiques sur la pauvreté.



Tableau 20.1

**Prévisions de dépenses, par grande rubrique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
A. Organes directeurs	23,3	108,0	–	–	108,0	10,9	118,9
B. Direction exécutive et administration	2 787,7	3 216,2	(1 446,6)	(44,9)	1 769,6	95,3	1 864,9
C. Programme de travail	14 032,2	22 748,6	112,5	0,4	22 861,1	885,4	23 746,5
D. Appui au programme	16 067,9	23 679,5	1 576,2	6,6	25 255,7	2 025,4	27 281,1
<b>Total</b>	<b>32 911,1</b>	<b>49 752,3</b>	<b>242,1</b>	<b>0,4</b>	<b>49 994,4</b>	<b>3 017,0</b>	<b>53 011,4</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	273,2	1 235,1	PNUD	481,2
	1 187,9	1 325,8	FNUAP	–
	5,5	0,5	UNESCO	–
	9,0	9,6	UNICEF	–
	12,0	–	PNUE	–
	73,7	19,2	Banque mondiale	–
	9,5	13,5	OIT	–
	1 248,6	942,5	Fonds d'affectation spéciale de la CESAO	–
	516,4	324,2	Sources multilatérales	–
	46,0	10,0	Sources bilatérales	–
<b>Total</b>	<b>3 381,8</b>	<b>3 880,4</b>		<b>481,2</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>36 292,9</b>	<b>53 632,7</b>		<b>53 492,6</b>

Tableau 20.2

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	27 934,4	41 286,5	51,5	0,1	41 338,0	2 174,0	43 512,0
Autres dépenses de personnel	197,3	518,0	482,3	93,1	1 000,3	100,5	1 100,8
Consultants et experts	620,6	1 053,4	77,9	7,3	1 131,3	113,8	1 245,1
Voyages	395,3	468,8	36,0	7,6	504,8	24,5	529,3
Services contractuels	293,8	440,8	459,1	104,1	899,9	90,3	990,2
Frais généraux de fonctionnement	1 968,1	4 301,4	(728,1)	(16,9)	3 573,3	358,6	3 931,9
Dépenses de représentation	0,6	18,0	–	–	18,0	1,8	19,8
Fournitures et accessoires	604,4	681,8	82,0	12,0	763,8	76,7	840,5
Mobilier et matériel	896,6	983,6	(218,6)	(22,2)	765,0	76,8	841,8
<b>Total</b>	<b>32 911,1</b>	<b>49 752,3</b>	<b>242,1</b>	<b>0,4</b>	<b>49 994,4</b>	<b>3 017,0</b>	<b>53 011,4</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Objet de dépense	2000-2001 Montant estimatif
	1 060,9	1 604,7	Postes	169,9
	754,9	506,2	Autres dépenses de personnel	–
	424,3	406,2	Consultants et experts	83,0
	193,4	350,1	Voyages	20,0
	60,4	236,5	Services contractuels	–
	334,7	158,2	Frais généraux de fonctionnement	14,7
	19,8	10,6	Fournitures et accessoires	–
	96,0	15,9	Mobilier et matériel	–
	437,4	580,2	Subventions et contributions	170,0
	–	11,8	Dépenses diverses	23,6
<b>Total</b>	<b>3 381,8</b>	<b>3 880,4</b>		<b>481,2</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>36 292,9</b>	<b>53 632,7</b>		<b>53 492,6</b>

Tableau 20.3

**Postes nécessaires**

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	7	7	–	–	–	–	7	7
P-5	21	21	–	–	6	1	27	22
P-4/3	58	58	–	–	–	–	58	58
P-2/1	15	15	–	–	2	–	17	15
<b>Total</b>	<b>103</b>	<b>103</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>111</b>	<b>104</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	160	160	–	–	5	–	165	160
Service mobile	3	3	–	–	–	–	3	3
<b>Total</b>	<b>163</b>	<b>163</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>168</b>	<b>163</b>
<b>Total général</b>	<b>266</b>	<b>266</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>279</b>	<b>267</b>

20.6 Les ressources totales prévues pour la Commission au titre de l'exercice biennal 2000-2001 se répartiraient comme suit :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra-budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
A. Organes directeurs .....	0,2	–
B. Direction exécutive et administration .....	3,6	–
C. Programme de travail .....	45,7	100,0
D. Appui au programme .....	50,5	–
<b>Total .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## A. Organes directeurs

Tableau 20.4

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	23,3	108,0	–	–	108,0	10,9	118,9
<b>Total</b>	<b>23,3</b>	<b>108,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>108,0</b>	<b>10,9</b>	<b>118,9</b>

- 20.7 La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), qui fait rapport au Conseil économique et social, et son principal organe subsidiaire, le Comité technique sur la libéralisation du commerce international et la globalisation économique dans les pays de la région de la CESAO, se réunissent tous les deux ans. La Commission, qui compte 13 membres, tient des sessions ministérielles. Elle a créé six organes intergouvernementaux subsidiaires spécialisés chargés d'orienter l'élaboration des politiques dans leur domaine respectif et de jouer un rôle consultatif sur différents aspects du programme de travail et sur les questions nouvelles. Ces organes subsidiaires sont les suivants (la durée de leurs réunions est indiquée entre parenthèses) : Comité de statistique (3 jours); Comité du développement social (3 jours); Comité de l'énergie (2 jours); Comité des ressources en eau (3 jours); Comité des transports (2 jours); et Comité technique sur la libéralisation du commerce international et la globalisation économique dans les pays de la région de la CESAO (3 jours) (Ces Comités ont été respectivement créés par les résolutions 179 (XVI), 198 (XVII), 204 (XVIII), 205 (XVIII), 213 (XIX) et 214 (XIX) de la CESAO.) Le Comité des ressources en eau et le Comité technique tiennent des sessions annuelles alors que les autres comités se réunissent tous les deux ans.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### Autres dépenses de personnel

- 20.8 Le montant prévu (108 000 dollars, inchangé à prix constants) doit permettre de couvrir le coût des services d'interprétation, de traduction et d'administration, ainsi que des services de secrétariat et autres services voulus correspondant à la vingt et unième session de la Commission, à la douzième session du Comité technique et aux sessions des six organes subsidiaires mentionnés précédemment.

## B. Direction exécutive et administration

Tableau 20.5

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 674,3	3 055,8	(1 426,6)	(46,6)	1 629,2	87,1	1 716,3
Consultants et experts	–	25,4	–	–	25,4	2,6	28,0
Voyages	113,4	135,0	(20,0)	(14,8)	115,0	5,6	120,6
<b>Total</b>	<b>2 787,7</b>	<b>3 216,2</b>	<b>(1 446,6)</b>	<b>(44,9)</b>	<b>1 769,6</b>	<b>95,3</b>	<b>1 864,9</b>

Tableau 20.6

### Postes nécessaires

#### Direction exécutive et administration

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	2	1	–	–	–	–	2	1
P-4/3	2	–	–	–	–	–	2	–
P-2/1	1	–	–	–	–	–	1	–
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>3</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	11	6	–	–	–	–	11	6
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>11</b>	<b>6</b>
<b>Total général</b>	<b>18</b>	<b>9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>18</b>	<b>9</b>

- 20.9 Le Bureau du Secrétaire exécutif assure la direction d'ensemble et la gestion et oriente les politiques des divisions organiques. Il fait de même dans le cadre de la coopération technique, des activités menées en matière de services consultatifs au niveau régional et des services d'information fournis par le secrétariat de la CESAO. Il établit également les orientations et les priorités pour l'élaboration des plans à moyen terme et des budgets-programmes ainsi que pour l'exécution et l'évaluation du programme de travail de la Commission. Il assure la liaison avec les États Membres et les organisations sous-régionales, régionales et internationales, les organismes et les bureaux des Nations Unies, les autres commissions régionales et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies afin de déterminer les priorités et les domaines d'intérêt communs.
- 20.10 Le Bureau du Secrétaire exécutif supervise les sessions de la Commission et de son comité technique, qui ont lieu tous les deux ans, les réunions des six organes intergouvernementaux subsidiaires spécialisés, l'organisation de manifestations spéciales et la convocation de réunions de personnalités et de représentants des gouvernements visant à débattre des questions nouvelles et à informer les représentants des États membres de l'évolution de la situation. Il organise en outre les réunions périodiques du Groupe régional de coordination

et du Comité consultatif d'ambassadeurs, dont la mission est de faciliter les consultations entre le secrétariat de la CESAO d'une part et les États Membres et les autres organismes des Nations Unies d'autre part.

- 20.11 Par ailleurs, le Bureau joue un rôle d'information par l'entremise des services d'information des Nations Unies qui représentent aussi le Centre d'information des Nations Unies. L'objectif est de sensibiliser le public à l'action du système des Nations Unies en général et plus particulièrement à celle menée au Liban par la CESAO et les institutions spécialisées. Les activités d'information, y compris celles entreprises en association avec le Département de l'information du Secrétariat, n'ont cessé de se multiplier depuis le transfert de la CESAO à Beyrouth et devraient continuer à prendre de l'ampleur compte tenu du développement des médias au Liban. Il est prévu de publier des bulletins d'information, des communiqués et des dossiers de presse, de produire des programmes audio et vidéo de qualité, d'élaborer un fascicule d'information sur la CESAO, de publier des brochures et des bulletins sur des sujets particuliers, de tenir des conférences de presse sur des questions intéressant le système des Nations Unies et de créer un site Internet visant à informer le public des activités de la CESAO.
- 20.12 Réalisation majeure du secrétariat de la Commission et du Bureau du Secrétaire exécutif, le document intitulé «*ECSWA Report*», qui est publié tous les deux ans, présente la CESAO, sa mission, les principaux programmes et activités lancés pendant la période examinée et en précise les objectifs.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Postes*

- 20.13 Les ressources demandées (1 629 200 dollars), qui font apparaître une diminution de 1 426 600 dollars, sont destinées à financer les postes inscrits au tableau 20.6 ci-dessus. La diminution est imputable au transfert, au titre de l'appui au programme, de postes du Groupe de la planification et de la coordination (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 5 postes d'agent local). Ces postes seront fusionnés avec ceux de la Division de la coopération technique pour former la Division de la planification des programmes et de la coopération technique.

#### *Consultants et experts*

- 20.14 Le montant prévu (25 400 dollars, inchangé à prix constants), servira à couvrir les honoraires et les frais de voyage de consultants engagés à la demande de la Commission ou à l'initiative du Secrétaire exécutif pour l'apport de compétences spécialisées dans des domaines n'entrant dans les attributions d'aucune des divisions organiques.

#### *Voyages*

- 20.15 Les ressources demandées (115 000 dollars), qui font apparaître une diminution de 20 000 dollars, doivent permettre de couvrir les frais de voyage qui seront engagés par le Secrétaire exécutif, le Secrétaire exécutif adjoint et leurs collaborateurs immédiats pour aller tenir des consultations avec des gouvernements et des institutions spécialisées, participer à des réunions dans la région et à l'extérieur, notamment à des réunions intergouvernementales et à celles des secrétaires exécutifs des commissions régionales, et prendre part à des consultations au Siège. La diminution de 20 000 dollars s'explique par les conditions imposées en matière de voyages par le Groupe de la planification et de la coordination. Il est prévu de transférer ce montant à l'appui au programme.

## C. Programme de travail

Tableau 20.7

### Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) *Budget ordinaire*

Programme	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
1. Gestion des ressources naturelles et de l'environnement	1 888,9	4 083,1	56,8	1,3	4 139,9	159,0	4 298,9
2. Amélioration de la qualité de la vie	3 659,9	5 728,9	(169,7)	(2,9)	5 559,2	211,4	5 770,6
3. Développement économique et changements mondiaux	4 393,4	4 034,6	182,0	4,5	4 216,6	159,3	4 375,9
4. Coordination des politiques et harmonisation des normes et règlements aux fins du développement sectoriel	2 030,3	5 978,2	26,4	0,4	6 004,6	212,9	6 217,5
5. Exploitation, coordination et harmonisation des statistiques et de l'information	2 059,7	2 923,8	17,0	0,5	2 940,8	142,8	3 083,6
<b>Total</b>	<b>14 032,2</b>	<b>22 748,6</b>	<b>112,5</b>	<b>0,4</b>	<b>22 861,1</b>	<b>885,4</b>	<b>23 746,5</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	273,2	1 235,1	PNUD	481,2
	1 187,9	1 325,8	FNUAP	–
	5,5	0,5	UNESCO	–
	9,0	9,6	UNICEF	–
	12,0	–	PNUE	–
	73,7	19,2	Banque mondiale	–
	9,5	13,5	OIT	–
	80,5	155,2	Fonds d'affectation spéciale de la CESAO	–
	459,7	318,5	Sources multilatérales	–
	46,0	10,0	Sources bilatérales	–
<b>Total</b>	<b>2 157,0</b>	<b>3 087,4</b>		<b>481,2</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>16 189,2</b>	<b>25 836,0</b>		<b>24 227,7</b>

Tableau 20.8

**Postes nécessaires**

*Programme de travail*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	5	5	–	–	–	–	5	5
P-5	15	15	–	–	6	1	21	16
P-4/3	37	37	–	–	–	–	37	37
P-2/1	8	8	–	–	2	–	10	8
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>65</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>73</b>	<b>66</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	42	42	–	–	4	–	46	42
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>46</b>	<b>42</b>
<b>Total général</b>	<b>107</b>	<b>107</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>119</b>	<b>108</b>



20.16 Dans le cadre du programme de travail, les ressources prévues se répartiraient comme suit entre les sous-programmes :

Sous-programme	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires
	(En pourcentage)	
1. Gestion des ressources naturelles et de l'environnement .....	18,1	–
2. Amélioration de la qualité de la vie .....	24,3	53,1
3. Développement économique et changements mondiaux .....	18,4	–
4. Coordination des politiques et harmonisation des normes et règlements aux fins du développement sectoriel .....	26,3	–
5. Exploitation, coordination et harmonisation des statistiques et de l'information .....	12,9	46,9
<b>Total .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### Sous-programme 1 Gestion des ressources naturelles et de l'environnement

Tableau 20.9

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	1 797,6	3 850,9	–	–	3 850,9	133,3	3 984,2
Consultants et experts	58,8	176,2	49,8	28,2	226,0	22,7	248,7
Voyages	32,5	56,0	7,0	12,5	63,0	3,0	66,0
<b>Total</b>	<b>1 888,9</b>	<b>4 083,1</b>	<b>56,8</b>	<b>1,3</b>	<b>4 139,9</b>	<b>159,0</b>	<b>4 298,9</b>

##### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001
				Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	12,0	–	PNUE	–
	4,5	17,5	Fonds d'affectation spéciale de la CESAO	–
	180,1	–	Sources multilatérales	–
	22,9	–	Sources bilatérales	–
<b>Total</b>	<b>219,5</b>	<b>17,5</b>		<b>–</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>2 108,4</b>	<b>4 100,6</b>		<b>4 298,9</b>

Tableau 20.10

#### Postes nécessaires

Sous-programme : Gestion des ressources naturelles et de l'environnement

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	2	2	–	–	1	–	3	2
P-4/3	7	7	–	–	–	–	7	7
P-2/1	2	2	–	–	–	–	2	2
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>13</b>	<b>12</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	7	7	–	–	–	–	7	7
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>Total général</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>20</b>	<b>19</b>

- 20.17 Ce sous-programme est exécuté par la Division de l'énergie, des ressources naturelles et de l'environnement.
- 20.18 Il vise à promouvoir l'utilisation rationnelle et durable des ressources en énergie et en eau et à encourager la coopération régionale sur les questions de l'énergie, de l'eau et de l'environnement aux fins d'améliorer la qualité de la vie. À cet effet, on continuera à s'intéresser aux conséquences du développement socioéconomique dans la région de la CESAO, qui se manifestent par une forte poussée démographique, une pollution élevée et une hausse de la demande en eau et en énergie à des fins agricoles et industrielles. On s'attachera également à promouvoir l'utilisation de technologies non polluantes et à trouver des terrains d'entente propres à faciliter la coopération des dirigeants de la région et à mieux comprendre les corrélations entre l'énergie, l'eau et l'environnement.
- 20.19 Les activités seront principalement axées sur les points suivants : utilisation rationnelle de l'énergie et promotion des énergies renouvelables; exploitation rationnelle et conservation des ressources en eau en raison de leur rareté, mise en exploitation d'autres ressources en eau grâce à l'emploi de nouvelles technologies assorties de dispositifs d'économie d'énergie appropriés (par exemple dessalement de l'eau de mer); rôle des femmes en matière de protection des ressources en eau et en énergie dans les régions reculées; participation du public (organisations non gouvernementales) dans les activités de promotion liées aux secteurs de l'eau et de l'énergie; conventions, droit et protocoles internationaux, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Protocole de Kyoto, le droit relatif aux utilisations des voies d'eau internationales à des fins autres que la navigation, ainsi que d'autres instruments juridiques qui orientent l'action des États membres de la CESAO compte tenu de leurs droits internationaux.
- 20.20 Dans le cadre du sous-programme, on poursuivra les activités de coopération visant à renforcer les capacités nationales en matière d'environnement et à diffuser l'information nécessaire afin d'aider à établir les profils d'environnement nationaux et régionaux. Le sous-programme portera également sur la législation et les moyens de la faire respecter de manière à améliorer l'état de l'environnement dans les États membres de la Commission. On s'attachera à intégrer la question de l'environnement dans tous les sous-programmes de la CESAO et à articuler les activités menées à ce titre avec celles entreprises par d'autres organisations régionales de manière à assurer la complémentarité et la synergie à l'échelon régional.

### Réalisations escomptées

- 20.21 Les résultats attendus sont les suivants : a) renforcement de la capacité des États membres de faire des choix technologiques rationnels en matière de dessalement de l'eau et de réduction de la pollution; b) harmonisation des politiques nationales en matière d'énergie et d'eau; c) meilleure information sur l'eau, l'énergie et l'environnement; d) mécanismes institutionnels mieux adaptés et plus grande efficacité de leur application; et e) coopération régionale plus étroite grâce à la définition de positions communes.

## Produits

20.22 Pendant l'exercice biennal 2000-2001, les produits et services suivants seront fournis :

- a) *Services fournis aux organes gouvernementaux et aux groupes d'experts*
  - i) Services fonctionnels. Quatre réunions du Comité de l'énergie et 12 réunions du Comité des ressources en eau;
  - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Trois rapports à la Commission : un sur la troisième session du Comité de l'énergie, un sur la quatrième session du Comité des ressources en eau et un sur la cinquième session de ce comité;
  - iii) Groupes spéciaux d'experts. Cinq réunions de groupes d'experts consacrées à la diffusion des technologies relatives aux énergies renouvelables dans les États membres de la CESAO; l'énergie et le développement durable dans les États membres; l'utilisation rationnelle de l'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre; l'incidence de l'assainissement des eaux souterraines sur la protection et la conservation des ressources en eau; les aspects juridiques de la mise en valeur des ressources en eau communes à plusieurs pays de la région; et la mise au point de critères d'évaluation régionale harmonisés relatifs à l'environnement;
- b) *Autres activités de fond*
  - i) Quatorze publications isolées. Potentiel et perspectives en matière de production d'électricité dans la région à partir de sources d'énergie renouvelables; utilisation rationnelle de l'énergie dans le secteur de la construction : analyse des choix dont disposent certains États membres; choix et perspectives en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur énergétique; utilisation rationnelle de l'énergie dans le secteur industriel : analyse des choix dont disposent certains États membres; évaluation technique et économique des sources d'énergie pouvant servir au dessalement de l'eau dans la région; stratégie régionale pour répandre l'utilisation des technologies exploitant des sources d'énergie renouvelables; incidence de l'assainissement des eaux souterraines sur la protection et la conservation des ressources en eau : reconstitution artificielle des nappes et amélioration de la qualité de l'eau dans la région; rôle de l'eau dessalée dans l'accroissement des ressources en eau de certains pays; adaptation des dispositions institutionnelles liées à l'application de la législation relative à l'eau et amélioration des mécanismes institutionnels dans certains pays; évaluation des aspects juridiques relatifs à la mise en valeur des ressources en eau communes à plusieurs pays de la région; étude de la procédure d'évaluation de l'impact sur l'environnement dans certains pays; rapport sur le statut de l'évaluation de l'impact sur l'environnement : processus de prise de décisions dans la région; mise au point de lignes directrices visant à harmoniser les procédures d'évaluation de l'impact sur l'environnement de manière adaptée à la région; et rapport du groupe d'experts sur l'incidence de l'assainissement des eaux souterraines sur la protection et la conservation des ressources en eau;
  - ii) Supports techniques à l'usage du public (bases de données, logiciels, etc.). Conception des pages consacrées à l'eau sur le site Internet de la CESAO et actualisation des données.

- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
- i) Coordination, coopération et liaison avec d'autres institutions et organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, notamment avec : la Ligue des États arabes et ses organes subsidiaires dans les domaines des sources d'énergie utilisées pour le dessalement de l'eau dans la région, des sources d'énergie renouvelables, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'énergie, de l'assainissement des eaux souterraines, de la mise en valeur des ressources en eau communes à plusieurs pays de la région et de l'adaptation des mécanismes institutionnels relatifs à l'eau; l'Union européenne dans les domaines de l'utilisation rationnelle de l'énergie et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'énergie; l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole dans les domaines de l'utilisation rationnelle de l'énergie, des sources d'énergie renouvelables, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'énergie et des sources d'énergie utilisées pour le dessalement de l'eau dans la région; l'Organisation de la Conférence islamique, y compris la Banque islamique de développement, dans les domaines de l'utilisation rationnelle de l'énergie, des sources d'énergie renouvelables, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'énergie, des sources d'énergie utilisées pour le dessalement de l'eau dans la région et des moyens d'appliquer la législation de l'eau; le Centre d'étude arabe des terres arides et non irriguées et l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science sur les aspects juridiques de la mise en valeur des ressources en eau communes à plusieurs pays, l'assainissement des eaux souterraines et la création d'une base de données sur les ressources en eau; le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement et ses comités directeurs dans les domaines de la désertification, de la pollution industrielle et de l'éveil d'une conscience écologique sur des questions telles que le renforcement des capacités nationales aux fins de l'adhésion aux conventions internationales relatives à l'environnement (par exemple les conventions sur les changements climatiques, la désertification, la diversité biologique, etc.), les indicateurs écologiques, les réseaux d'information, l'incidence sur l'environnement de la Zone de libre-échange des pays arabes (normes de la série ISO 14000) et d'autres activités; le Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe pour des activités menées conjointement et la coordination des politiques régionales en matière d'environnement et de développement durable; le Centre pour l'environnement et le développement pour la Région arabe et l'Europe (CEDRAE) afin d'identifier des activités communes dans des domaines intéressant les deux organisations; participation aux activités du réseau arabe régional d'information sur l'environnement récemment créé, notamment à celles portant sur les ressources en eau communes à plusieurs pays; liaison avec des organisations non gouvernementales travaillant dans le domaine de l'environnement, dans les différents États membres, aux fins de renforcer leur potentiel et de diffuser des données propres à faciliter le développement durable; et coopération avec l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) pour renforcer les priorités régionales en matière d'environnement dans le cadre des efforts menés mondialement pour préserver la nature;
- ii) Coordination et coopération avec le PNUE et l'UNESCO/Bureau régional de science et de technologie pour les États arabes dans les domaines de la mise en valeur des ressources en eau communes à plusieurs pays et de l'assainissement des eaux souterraines en vue de préserver les ressources en eau; et avec la Banque mondiale, l'OMS, le PNUE, le PNUD et la FAO dans le domaine de la privatisation du secteur de l'eau et de l'adaptation des mécanismes institutionnels relatifs au développement des ressources en eau dans les pays membres de la CESA0; collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et avec les autres commissions régionales et participation aux réunions de la Commission du développement durable, du Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement et du Sous-Comité des ressources en eau du Comité administratif de coordination.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**
*Postes*

- 20.23 Le montant prévu (3 850 900 dollars, inchangé à prix constants) permettra de financer les postes inscrits au tableau 20.10 ci-dessus.

*Consultants et experts*

- 20.24 Les ressources demandées (226 000 dollars), en augmentation de 49 800 dollars, permettront : a) de recruter des consultants (102 600 dollars) ayant des compétences spécialisées pour ce qui est de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans différents secteurs et notamment de l'évaluation de l'impact sur l'environnement, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des aspects juridiques relatifs à la mise en valeur des ressources en eau communes à plusieurs pays et de la contribution possible du dessalement et l'approvisionnement en eau; et b) de financer les cinq réunions de groupes d'experts mentionnées ci-dessus (123 400 dollars). Sur les 49 800 dollars d'augmentation, 39 000 sont destinés à financer des dépenses supplémentaires relatives aux consultants et 10 800, des dépenses liées aux réunions de groupes d'experts.

*Voyages*

- 20.25 Les ressources prévues (63 000 dollars), en augmentation de 7 000 dollars, sont destinées à couvrir les frais de voyage du personnel envoyé en mission pour préparer des études et des publications, tenir des consultations avec les autorités des pays de la région et les organisations régionales et internationales s'occupant des ressources naturelles et de l'environnement, et assister aux réunions ayant trait à des sujets auxquels se rapporte le sous-programme.

**Sous-programme 2  
Amélioration de la qualité de la vie**

Tableau 20.11

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 512,8	5 426,6	(76,5)	(1,4)	5 350,1	194,3	5 544,4
Consultants et experts	94,3	226,8	(93,2)	(41,0)	133,6	13,4	147,0
Voyages	52,8	75,5	–	–	75,5	3,7	79,2
<b>Total</b>	<b>3 659,9</b>	<b>5 728,9</b>	<b>(169,7)</b>	<b>(2,9)</b>	<b>5 559,2</b>	<b>211,4</b>	<b>5 770,6</b>

## 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	188,5	375,7	PNUD	255,3
	1 187,9	1 325,8	FNUAP	–
	5,5	0,5	UNESCO	–
	58,0	34,0	CESAO	–
	7,5	13,5	OIT	–
	158,8	174,7	Sources multilatérales	–
<b>Total</b>	<b>1 606,2</b>	<b>1 924,2</b>		<b>255,3</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>5 266,1</b>	<b>7 653,1</b>		<b>6 025,9</b>

Tableau 20.12

**Postes nécessaires**
*Sous-programme : Amélioration de la qualité de la vie*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	4	4	–	–	4	–	8	4
P-4/3	8	8	–	–	–	–	8	8
P-2/1	4	4	–	–	1	–	5	4
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>22</b>	<b>17</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	11	10	–	–	1	–	12	10
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>12</b>	<b>10</b>
<b>Total général</b>	<b>28</b>	<b>27</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>34</b>	<b>27</b>

20.26 Ce sous-programme sera exécuté par la Division des questions et des politiques de développement durable.

20.27 Le sous-programme visera à promouvoir la coopération régionale afin de faire progresser le développement humain durable, en préconisant l'application intégrée, à l'échelon régional, des conférences mondiales. À cette fin, il abordera de façon globale la question du droit au développement et de la parité entre les sexes dans les plans et programmes, avec pour objectif ultime l'amélioration de la qualité de la vie.

20.28 Le sous-programme permettra d'alerter rapidement les États membres sur les incidences des changements sociaux, en les aidant à prendre conscience des difficultés qui ne manqueront pas de surgir au début du prochain siècle et des sujets de préoccupation actuels, dans les domaines prioritaires suivants : les effets sociaux de la mondialisation, en ce qui concerne notamment le marché du travail et l'emploi, ainsi que les moyens de lutter contre la pauvreté; les conséquences sociales et écologiques de l'urbanisation, y compris le logement et les établissements humains; les incidences sociales et démographiques des migrations internationales; les rôles respectifs de la femme et de l'homme au sein de la famille et leur partenariat, y

compris les jeunes, la conduite des affaires publiques et les institutions de la société civile, notamment les organisations non gouvernementales et le développement communautaire; la santé en matière de procréation, domaine qui sera abordé pour la première fois.

- 20.29 Le sous-programme poursuivra la mise au point d'une banque de données ventilées par sexe sur les politiques sociales et les mesures qui ont une influence sur la population, le développement humain, les établissements humains, les femmes et le rôle social des deux sexes, parallèlement à l'établissement de fiches de données démographiques. À cet égard, il créera des indicateurs pour le suivi des conférences mondiales. Il continuera également à s'occuper de questions ayant trait à la promotion des femmes et à leur participation au développement, grâce à la prise en compte des sexes spécifiques, en reconsidérant le problème de l'égalité entre les sexes au troisième millénaire. Les questions relatives à la conduite des affaires publiques et au plaidoyer mené dans la société civile demeureront au coeur du sous-programme. À cet égard, si par le passé l'accent portait sur l'évaluation des organisations non gouvernementales, il sera désormais mis sur le rôle que celles-ci jouent dans le suivi des recommandations des conférences mondiales selon lesquelles les activités menées favoriseront une démarche participative et la synergie entre les ONG et les organismes gouvernementaux. Le sous-programme accordera également une place privilégiée à la pauvreté, non pas tant à ses caractéristiques comme cela avait été le cas lors de l'exercice biennal 1998-1999, mais plutôt aux moyens de lutte, tels que les mécanismes de microcrédit et les fonds sociaux. Les questions ayant trait à la famille et au partenariat entre hommes et femmes, à la jeunesse et aux groupes marginalisés, dans le cadre de l'intégration sociale, continueront à être examinées. Le sous-programme continuera également à régler les problèmes concernant les conséquences écologiques, sociales et physiques de l'urbanisation.
- 20.30 En formulant les priorités susmentionnées, on s'est efforcé d'établir le lien entre les activités programmées et celles qui ont été prévues dans un important projet extrabudgétaire de trois ans relatif au suivi intégré des conférences mondiales, élaboré par la CESAO et appuyé par le PNUD, en vue d'aider les États arabes au niveau régional à inscrire les activités nationales visant à appliquer les recommandations des conférences mondiales dans une perspective mondiale. Le projet, dont la mise en oeuvre a débuté en octobre 1998, tire également parti des contributions apportées par d'autres organismes des Nations Unies intéressés.

### Réalisation escomptées

- 20.31 À la fin de l'exercice biennal 2000-2001, le sous-programme devrait avoir défini des moyens de lutte contre la pauvreté et facilité leur adoption par les gouvernements comme instruments d'intervention. Cela devrait déboucher sur une contribution accrue des femmes au produit national brut (PNB), la construction de logements bon marché et la mise en place de mécanismes de microcrédit. En outre, le sous-programme devrait avoir permis aux États membres de renforcer leur capacité d'utiliser des nouveaux indicateurs destinés au suivi des conférences mondiales dans leurs rapports et leurs plans d'action, et les avoir convaincus de l'opportunité de mesures concrètes concernant la parité hommes-femmes, la population, l'urbanisation, l'emploi et d'autres questions fondamentales, dans le cadre du suivi intégré de ces conférences. La collaboration entre les organismes gouvernementaux et les institutions de la société civile devrait également s'être développée et une formation visant à renforcer les capacités des institutions de la société civile devrait avoir été dispensée.

## Produits

20.32 Les produits suivants seront réalisés au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :

- a) *Service d'organes intergouvernementaux ou de groupes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Services fonctionnels. Six réunions du Comité du développement social;
  - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports au Conseil économique et social sur les répercussions économiques et sociales des implantations israéliennes sur les conditions de vie du peuple palestinien des territoires palestiniens, y compris Jérusalem et de la population arabe du Golan syrien occupé; un rapport à la Commission sur la troisième session du Comité du développement social;
  - iii) Réunions de groupes spéciaux d'experts. Deux réunions de groupe d'experts consacrées à la dynamique des relations qui existent entre le développement social durable et les migrations, la pauvreté et l'urbanisation et aux techniques permettant d'accéder à l'information sur la population dans la région;
  - iv) Réunion régionale portant sur les progrès accomplis par les États arabes dans le suivi des conférences mondiales à l'échelon régional; deux tables rondes consacrées aux stratégies et aux moyens de lutte contre la pauvreté, ainsi qu'au développement durable axé sur l'individu (microcrédit et fonds d'action sociale);
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Dix publications périodiques. Fiches récapitulatives de données démographiques et de données socioéconomiques connexes (No 11); *Population Bulletin* (Nos 48 et 49); rapport de la région de la CESAO sur le développement humain durable; études sur les femmes et le développement; les femmes et la citoyenneté et le rôle des organisations non gouvernementales dans les pays de la CESAO touchés par les conflits : monographies sur le Liban et le Yémen; lettre d'information sur le suivi régional des grandes conférences des Nations Unies dans les États arabes : progrès accomplis (4); et bulletins sur les établissements humains dans le monde arabe (2);
  - ii) Dix publications non périodiques. Migrations et politiques démographiques dans les États membres de la CESAO; bibliographie annotée sur la famille arabe; rôle du microcrédit et des fonds d'action sociale dans la lutte contre la pauvreté; rôle de la mondialisation dans le développement du marché du travail, l'accent étant mis sur l'instruction et l'emploi des jeunes; les familles dont le chef est une femme dans certains pays touchés par les conflits : étude en vue d'élaborer des politiques de lutte contre la pauvreté; vers un partenariat au sein de la famille arabe : le rôle de l'homme et de la femme, valeurs et identité; les agents de la société civile et le développement urbain durable : situation dans la région de la CESAO; les municipalités et la décentralisation : conduite des affaires publiques dans la région de la CESAO; urbanisation, environnement et développement durable des établissements humains dans la région de la CESAO; les villes et l'exclusion sociale : vers une intégration sociale dans la région de la CESAO;
  - iii) Publications électroniques, audiovisuelles et vidéo. Campagnes médiatiques sur les femmes et la parité hommes-femmes dans le cadre des incidences des conférences mondiales sur la qualité de la vie, en collaboration avec les Services d'information (Direction exécutive et administration);
  - iv) Fascicules, prospectus, fiches d'information, affiches, pochettes d'information. Prospectus, brochures et affiches concernant les incidences des conférences mondiales sur la qualité de la vie; mise au point de notes techniques, d'indicateurs, de directives et autres matériaux sur des thèmes choisis, dont les bonnes pratiques et les réussites se rapportant au suivi intégré des conférences mondiales effectué par les États arabes au niveau régional;



- v) Supports techniques (bases de données, logiciels, etc.). Création et mise à jour de la page d'accueil de la CESAO en vue de faire prendre conscience des incidences des conférences mondiales sur la qualité de la vie; base de données régionales ventilées par sexe sur les politiques et les mesures et indicateurs sociaux particuliers destinés au suivi des conférences mondiales; page d'accueil du réseau d'information en matière de population de la CESAO;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
  - i) Coopération avec la Ligue des États arabes et les organismes qui lui sont associés (Organisation arabe du travail, Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies, etc.) et coordination de leurs activités dans le cadre du suivi des conférences mondiales;
  - ii) Coordination d'activités avec le Secrétariat de l'ONU, notamment la Commission du développement social, le PNUD, l'UNIFEM, l'INSTRAW, l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, le PNUE, Habitat, le FNUAP, l'OIT et d'autres institutions, organes ou programmes des Nations Unies; participation à des réunions de la Commission de la condition de la femme, de la Commission de la population et du développement, de la Commission du développement social et du Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes;
  - iii) Coopération et coordination avec le Groupe de travail spécial interorganisations sur les estimations et la projection démographique dans le cadre de l'établissement d'estimations et de projections démographiques pour la région;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Assistance technique. Assistance prêtée à certains pays : suivi des conférences mondiales et utilisation du système d'information régional et des indicateurs pertinents pour les activités de suivi; ordinateur avec clavier Braille et activités rémunératrices pour les non-voyants; réinsertion sociale; création de réseaux et de mécanismes pour le développement humain durable;
  - ii) Formation de groupe. Atelier de formation sur les indicateurs sociaux;
  - iii) Projets opérationnels. Services de développement communautaire.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 20.33 Les ressources prévues (5 350 100 dollars), en diminution de 76 500 dollars, serviraient à financer les postes inscrits au tableau 20.12. La diminution s'explique par le transfert d'un poste d'agent local du sous-programme 3 (Développement économique et changements mondiaux), en vue de renforcer les activités menées dans le cadre de ce sous-programme concernant les sociétés transnationales et des questions connexes.

##### *Consultants et experts*

- 20.34 Le montant prévu (133 600 dollars), en diminution de 93 200 dollars, permettrait a) de rémunérer des consultants (97 600 dollars) qui aideraient à rédiger les deux rapports à remettre au Conseil économique et social et qui contribueraient à des publications et des études telles que le rapport sur le développement humain durable, le rôle de la mondialisation dans le développement du marché du travail et les politiques en matière de migrations et de population; et b) de couvrir le coût de la réunion d'un groupe d'experts consacrée aux techniques adaptées à la collecte de données démographiques dans la région de la CESAO (36 000 dollars). La diminution de 93 200 dollars s'explique par la réduction des ressources allouées aux réunions de groupes spéciaux d'experts (127 200 dollars) et d'autres crédits nécessaires aux services de consultants (34 000 dollars).

##### *Voyages*

- 20.35 Le montant prévu (75 500 dollars, inchangé à prix constants) couvrirait les frais de voyage du personnel envoyé en mission pour tenir des consultations avec des gouvernements, rassembler des données en vue de

la rédaction de rapports ou participer à des réunions d'organes de l'Organisation des Nations Unies et d'organisations régionales intéressant le programme de travail.

### Sous-programme 3 Développement économique et changements mondiaux

Tableau 20.13

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	4 046,0	3 866,3	76,5	1,9	3 942,8	134,2	4 077,0
Consultants et experts	265,9	133,4	93,5	70,0	226,9	22,8	249,7
Voyages	81,5	34,9	12,0	34,3	46,9	2,3	49,2
<b>Total</b>	<b>4 393,4</b>	<b>4 034,6</b>	<b>182,0</b>	<b>4,5</b>	<b>4 216,6</b>	<b>159,3</b>	<b>4 375,9</b>

Tableau 20.14

#### Postes nécessaires

Sous-programme : Développement économique et changements mondiaux

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	3	3	–	–	–	–	3	3
P-4/3	7	7	–	–	–	–	7	7
P-2/1	1	1	–	–	–	–	1	1
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	6	7	–	–	–	–	6	7
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
<b>Total général</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>18</b>	<b>19</b>

20.36 Ce sous-programme sera exécuté par la Division des questions et des politiques de développement économique. Il aura pour objet de sensibiliser les États membres de la Commission à la gestion macroéconomique et aux questions de développement, et de renforcer la capacité des pays de la région de faire face à la mondialisation. Dans ce cadre, le programme de travail aidera les États membres à se préparer à une forme durable de développement en leur montrant les corrélations entre le commerce et l'environnement, et à la mondialisation, grâce à l'évaluation des incidences de leur politique de libéralisation et à l'accélération de leur développement par la promotion de sources d'investissement non classiques.

20.37 Une importance particulière sera accordée à l'étude et à l'analyse de la conjoncture économique et des incidences de l'instabilité des cours du pétrole et des recettes pétrolières sur les résultats économiques de

la région et les perspectives de diversification économique. Le programme de travail portera sur la mobilisation de ressources financières ainsi que sur l'étude des moyens de mobiliser l'investissement étranger direct et continuera à suivre l'application du nouveau Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés.

- 20.38 Dans un certain nombre de domaines, certaines activités entamées lors de précédents programmes de travail seront également poursuivies dans le cadre du programme de travail de l'exercice 2000-2001 : possibilités offertes par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'accent étant mis sur les lois et politiques en matière de concurrence; conséquences de la libéralisation, en accordant une importance particulière au nouveau rôle de l'État, et analyse comparative du rôle du secteur privé dans le développement économique. De même, dans le cadre des efforts entrepris pour faire face aux incidences du regroupement économique (suite aux études menées sur le Partenariat euro-méditerranéen et le Marché unique européen), le sous-programme s'attachera à déterminer les incidences de l'euro sur les États membres de la CESA0. Les nouveaux domaines d'intérêt comprendront le commerce électronique, l'information financière – l'accent étant mis sur les méthodes éprouvées en matière de comptabilité et de vérification des comptes –, la gestion de la dette extérieure, l'étude et l'évaluation du libre-échange et des zones franches dans les pays arabes, et l'amélioration des politiques économiques suivies par les gouvernements.

### Réalisations escomptées

- 20.39 D'ici à la fin de l'exercice biennal 2000-2001, on prévoit d'obtenir les résultats suivants : a) meilleure connaissance des problèmes et des politiques économiques; b) meilleure compréhension du fonctionnement de l'OMC et de la libéralisation des marchés financiers; c) meilleure capacité d'attirer l'investissement étranger; d) meilleure compréhension des corrélations entre commerce et environnement; et e) développement accru de la capacité technique des États membres d'améliorer la compétitivité de leur économie.

### Produits

- 20.40 Pendant l'exercice biennal 2000-2001, les produits suivants seront réalisés :
- a) *Services d'organes intergouvernementaux ou de groupes d'experts*
    - i) Services fonctionnels. Douze réunions du Comité technique sur la libéralisation du commerce international et la mondialisation économique dans les pays de la région de la CESA0;
    - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports à la Commission sur les deuxième et troisième sessions du Comité technique; deux rapports de synthèse sur *l'Étude des tendances économiques et sociales dans la région de la CESA0*;
    - iii) Réunions de groupes spéciaux d'experts. Trois réunions de groupes spéciaux d'experts sur la diversification de l'économie des pays producteurs de pétrole; la facilitation du commerce et le commerce électronique dans la région de la CESA0; la définition de positions communes par certains États membres de la CESA0 face aux questions relatives à la législation et à la politique en matière de concurrence;

- b) *Autres activités de fond*
- i) Sept publications périodiques. *Étude des tendances économiques et sociales dans la région de la CESA* (2); *Aperçu préliminaire des tendances économiques dans la région de la CESA*; *Rôle de la mondialisation économique et analyse comparative du secteur privé dans la région de la CESA*; aperçu préliminaire des tendances économiques et sociales dans la région de la CESA (2); examen et évaluation des progrès accomplis par le Yémen dans l'application du nouveau Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés;
  - ii) Dix-huit publications non périodiques. Les incidences des marchés mondiaux du pétrole sur l'économie des pays du Conseil de coopération du Golfe : évaluation et prévisions quantitatives; la bonne conduite des affaires publiques : amélioration de la politique économique dans certains pays; l'utilisation des indicateurs de développement durable dans les États membres : analyse des résultats; la diversification de l'économie des pays producteurs de pétrole; la mondialisation des marchés financiers : incidences sur la région; la facilitation du commerce et le commerce électronique dans la région; le commerce des services dans divers pays; les incidences de l'euro sur l'économie des pays de la région de la CESA; la gestion de la dette extérieure dans certains pays; les effets de l'OMC sur les États membres, les possibilités qu'elle leur offre et les problèmes qu'elle leur pose – questions diverses; l'évaluation des zones de libre-échange dans la région de la CESA; le commerce et l'environnement dans la région de la CESA; les lois sur la concurrence dans la région de la CESA; les courants d'investissements étrangers directs dans la région de la CESA : données et analyse; étude comparative des stratégies et politiques nationales en matière d'investissement étranger direct dans certains pays; définition de positions communes par certains États membres de la CESA face aux questions relatives à la législation et à la politique de la concurrence;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
- i) Coopération avec la Ligue des États arabes et les organes qui en relèvent sur des questions économiques, commerciales et financières;
  - ii) Renforcement des activités de coopération, de coordination et de liaison avec la CNUCED et le Département des affaires économiques et sociales, conformément aux décisions de l'Assemblée générale; recensement des domaines dans lesquels il serait possible de mener des activités conjointes; commerce et environnement, facilitation du commerce et zones de libre-échange, notamment dans le cadre des questions intéressant l'OMC; participation aux réunions de la Commission de la planification du développement; participation aux réunions de la CNUCED avec présentation des faits nouveaux dans la région de la CESA.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 20.41 Le montant demandé est de 3 942 800 dollars, en augmentation de 76 500 dollars; il permettra de financer les postes inscrits au tableau 20.14. L'augmentation de 76 500 dollars s'explique par le transfert au sous-programme 3 d'un poste d'agent local précédemment affecté au sous-programme 2 (Amélioration de la qualité de la vie), en vue d'appuyer les activités menées dans le cadre du programme relatif aux sociétés transnationales, notamment en ce qui concerne la compilation et la mise en tableau de données.

##### *Consultants et experts*

- 20.42 Le montant prévu est de 226 900 dollars, en augmentation de 93 500 dollars; il couvrirait a) les services spécialisés, non assurés par le secrétariat, requis pour l'établissement de rapports et de publications, dont deux numéros de l'*Étude des tendances économiques et sociales dans la région de la CESA* portant respectivement sur le rôle de l'État dans la mondialisation de l'économie et le rôle du secteur privé dans la région de la CESA, les lois sur la concurrence dans la région de la CESA, une étude comparative des stratégies et politiques nationales en matière d'investissement étranger direct dans divers pays, etc., et b) le

coût des réunions de groupes d'experts visés plus haut (78 600 dollars). L'augmentation de 93 500 dollars est imputable aux frais supplémentaires relatifs aux services de consultants (100 900 dollars), avec une réduction de 7 400 dollars du coût des réunions de groupes d'experts.

*Voyages*

- 20.43 Le montant demandé (46 900 dollars), en augmentation de 12 000 dollars, couvrirait les frais de voyage qu'entraîneraient les consultations avec les représentants des gouvernements et des organisations internationales, la collecte de données, la participation à des réunions et les activités de coordination avec les institutions spécialisées et avec les bureaux et départements de l'ONU, y compris d'autres commissions régionales, et la CNUCED.

**Sous-programme 4  
Coordination des politiques et harmonisation des normes  
et règlements aux fins du développement sectoriel**

Tableau 20.15

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 863,1	5 637,7	–	–	5 637,7	179,9	5 817,6
Consultants et experts	129,6	267,2	26,4	9,8	293,6	29,5	323,1
Voyages	37,6	73,3	–	–	73,3	3,5	76,8
<b>Total</b>	<b>2 030,3</b>	<b>5 978,2</b>	<b>26,4</b>	<b>0,4</b>	<b>6 004,6</b>	<b>212,9</b>	<b>6 217,5</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	23,6	6,5	PNUD	–
	9,2	1,7	Fonds d'affectation spéciale de la CESAO	–
	61,5	20,5	Sources multilatérales	–
	16,6	–	Sources bilatérales	–
<b>Total</b>	<b>110,9</b>	<b>28,7</b>		<b>–</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>2 141,2</b>	<b>6 006,9</b>		<b>6 217,5</b>

Tableau 20.16

**Postes nécessaires**

*Sous-programme : Coordination des politiques et harmonisation des normes et règlements aux fins du développement sectoriel*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	-	-	-	-	1	1
P-5	4	4	-	-	-	-	4	4
P-4/3	12	12	-	-	-	-	12	12
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	-	-	-	-	<b>17</b>	<b>17</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	9	9	-	-	-	-	9	9
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	-	-	-	-	<b>9</b>	<b>9</b>
<b>Total général</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	-	-	-	-	<b>26</b>	<b>26</b>

20.44 Ce sous-programme est exécuté par la Division des questions et des politiques sectorielles. Il favorisera l'adoption de mesures et de politiques visant à accroître la compétitivité et la productivité des États membres de la CESAO dans les secteurs de l'industrie, de la technologie, des transports et de l'agriculture, à améliorer la coopération régionale en aidant les États à harmoniser leurs normes, à adopter des instruments juridiques et à aider les pays de la région à formuler des politiques sectorielles.

20.45 Alors qu'au cours de l'exercice biennal 1998-1999, on tentait surtout d'identifier les domaines possibles de coopération, de coordination et d'harmonisation, et de prendre des mesures relatives à l'industrie, à la technologie, aux transports et à l'agriculture, en 2000-2001, on s'attachera à promouvoir des politiques intégrées afin de renforcer la productivité et la compétitivité sectorielles aux fins du développement durable alors que le phénomène de la mondialisation ne cesse de s'étendre. On pourrait y arriver, notamment a) en développant des ressources humaines dans les domaines nécessitant un renforcement des capacités, tels que la gestion des ressources en eau dans les exploitations agricoles, l'évaluation des politiques agricoles et industrielles et les programmes de microcrédit visant à soulager la pauvreté en milieu rural; b) en examinant certaines incidences de la mondialisation, aux termes desquelles on passerait en revue les implications de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les transports; c) en facilitant les procédures et pratiques relatives à la circulation de l'information et des biens et à la création de réseaux et à l'échange de renseignements et d'expériences pertinents entre les domaines concernés, notamment le commerce électronique, le Système d'information géographique (SIG) et un système de transport intégré dans les pays arabes du Machreq; d) en encourageant les technologies écologiquement rationnelles et les politiques technologiques visant à accroître l'efficacité et la productivité, en particulier le dessalement et le traitement des eaux et l'application de technologies avancées en matière de transports et de communications; e) et en formulant des propositions en vue de l'élaboration d'accords régionaux et sous-régionaux dans les divers secteurs concernés, en définissant les positions et les avantages communs, en examinant comment harmoniser les politiques alimentaires et agricoles, et en étudiant le rôle de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'harmonisation des normes sectorielles, des normes et des instruments juridiques, l'élaboration d'un plan directeur des transports et la facilitation des pratiques et procédures en matière de transport.

### Réalisations escomptées

- 20.46 Les principales réalisations de ce sous-programme seront les suivantes : a) les États membres s'attacheront davantage à élaborer des politiques et à renforcer leurs capacités afin d'améliorer la productivité et la compétitivité sectorielles dans certains domaines; b) les différentes régions du monde reconnaîtront l'importance d'adopter des normes harmonisées; c) la facilitation de mesures harmonisées grâce à la conclusion d'accords régionaux et sous-régionaux; d) les États membres seront plus conscients des conséquences de la mondialisation sur certains secteurs et il s'ensuivra des recommandations; et e) une plus grande diffusion, dans les meilleurs délais, des informations et des données concernant les politiques sectorielles qui faciliteraient les décisions des responsables.

### Produits

- 20.47 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits suivants seront exécutés :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux et à des organes d'experts*
    - i) Services fonctionnels nécessaires pour quatre réunions du Comité pour les transports;
    - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport à la Commission sur la deuxième session du Comité pour les transports;
    - iii) Huit réunions de groupes spéciaux d'experts sur la coordination des politiques industrielles visant à accroître la productivité et la compétitivité à l'échelle mondiale; l'harmonisation des normes, règlements et instruments juridiques industriels aux fins de la coopération régionale; la coordination des politiques en matière de transport visant à faciliter la circulation transfrontière à l'échelle mondiale; l'harmonisation des normes, règlements et instruments juridiques en matière de transport aux fins de la coopération régionale; l'harmonisation des normes, règlements et instruments juridiques agricoles aux fins de la coopération régionale; la coordination des politiques agricoles visant à accroître la productivité et la compétitivité à l'échelle mondiale; la coordination des politiques technologiques visant à accroître la productivité et la compétitivité à l'échelle mondiale; les initiatives technologiques dans les États membres de la CESAO; et le renforcement des capacités de revêtement des routes;
  - b) *Autres activités de fond*
    - i) Neuf publications périodiques. Bulletin de l'industrie dans les pays de la CESAO (Nos 3 et 4); bulletin sur la science et la technologie dans les pays de la CESAO (Nos 3 et 4); répertoire des organismes de recherche-développement et des organismes d'appui dans les États membres de la CESAO (bulletin No 2); bulletin des transports dans les pays de la CESAO (Nos 3 et 4); bulletin de l'agriculture dans les pays de la CESAO (Nos 3 et 4);
    - ii) Vingt-cinq publications non périodiques. Bulletin des politiques industrielles : se préparer au XXI<sup>e</sup> siècle; potentiel novateur des petites et moyennes entreprises dans certains pays de la CESAO; conséquences de l'application des normes ISO 9000 et ISO 14000 sur certains secteurs industriels : études de cas; évaluation des zones franches industrielles pour ce qui concerne l'industrie et les transports (études de cas); modalités financières pour les petites et moyennes entreprises des pays de la CESAO; répertoire des organismes d'appui aux petites et moyennes entreprises dans certains pays de la CESAO; intégration d'une perspective sexospécifique dans certains secteurs productifs et dans certains services; méthodologie de l'évaluation de la compétitivité de certaines industries existantes; initiatives technologiques dans les États membres de la CESAO; écotecnologies dans certains secteurs; techniques de dessalement et de traitement des eaux dans les États membres de la CESAO; nouvelles technologies visant à améliorer la compétitivité et la productivité de certains secteurs; étude sur l'harmonisation des normes, règlements et instruments juridiques en matière de technologie aux fins de la coopération régionale : planification et gestion d'un projet de formation d'un personnel chargé du contrôle de la qualité; accord multilatéral pour un système de transport intégré dans les pays arabes du

Machreq; les conséquences de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) sur les transports; mise au point d'un cadre général d'analyse du réseau de transport intégré de la CESAO; évaluation des transports et de l'infrastructure y relative dans les pays du Conseil de coopération du Golfe; facilitation des transports et commerce électronique dans la région de la CESAO; application des techniques avancées de l'information dans les domaines des transports et des communications; évaluation de l'expérience en matière d'utilisation de la matrice d'analyse des politiques dans certains pays de la CESAO; amélioration de la productivité et rationalisation de l'utilisation des ressources agricoles : gestion des eaux dans les exploitations agricoles; harmonisation des normes et des instruments juridiques concernant certains intrants agricoles; programmes de microcrédit et de microfinancement visant à alléger la pauvreté en milieu rural dans les États membres de la CESAO; perspectives d'harmonisation des politiques relatives aux secteurs alimentaire et agricole dans certains pays de la CESAO; systèmes d'information visant à moderniser le fonctionnement des institutions financières rurales dans certains États membres de la CESAO;

- iii) Plaquettes, brochures, fiches analytiques, panneaux muraux et pochettes d'information. Carte régionale pour un système de transport intégré des pays du Machreq arabe;
  - iv) Supports techniques (base de données, logiciels, etc.). Pages d'accueil concernant les activités de la CESAO dans les secteurs de l'industrie, de la technologie, des transports et de l'agriculture, et du SIG en ce qui concerne les transports;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
- i) Activités de coopération avec la Ligue des États arabes et les organes qui en relèvent dans les domaines de l'industrie, des transports et de l'agriculture; avec l'Organisation internationale de normalisation en matière de certification, d'accréditation, de gestion de la technologie et de formation; avec le Centre de recherche pour le développement international (CRDI) sur les activités concernant la création de capacités techniques; avec la Banque islamique de développement et l'Organisation de la Conférence islamique sur les activités ayant trait aux transports et à la création de capacités techniques; avec le Conseil de coopération du Golfe (CCG) et le Laboratoire de recherche sur les transports sur l'infrastructure des transports et sur les questions de sécurité respectivement; et avec le Centre international de recherche agricole dans les zones arides sur la gestion de l'eau dans les exploitations agricoles;
  - ii) Les activités de coordination, de coopération et de liaison seront maintenues s'il y a lieu avec l'ONUDI, le PNUD, la CNUCED, le Département des affaires économiques et sociales, l'OIT, l'OACI, la FAO, le Bureau régional de science et de technologie pour les États arabes de l'UNESCO, UNIFEM, les autres commissions régionales et la Banque mondiale, sur les questions relatives aux transports, à la science et à la technologie, à l'agriculture, à la création de capacités et à la formation, à la création d'entreprises et au développement des petites et moyennes entreprises;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs destinés aux États membres de la CESAO sur les politiques et initiatives technologiques dans certains domaines; assistance technique aux États membres en matière de planification et de gestion des transports;
  - ii) Atelier de formation sur la création de capacités dans le secteur de la gestion des ressources en eau dans les exploitations agricoles;



**Ressources nécessaires (aux taux courants)**
*Postes*

- 20.48 Le montant prévu (5 637 700 dollars, inchangé à prix constants) servira à financer les postes indiqués au tableau 20.16 ci-dessus.

*Consultants et experts*

- 20.49 Les ressources nécessaires (293 600 dollars), soit une augmentation de 26 400 dollars, doivent permettre de couvrir a) les honoraires et les frais de voyage de consultants (101 400 dollars) qui fourniront des services spécialisés sur des questions telles que l'évaluation des zones franches, les initiatives technologiques dans les États membres de la CESA0 et la parité hommes-femmes dans certains secteurs productifs et dans certains services, et qui participeront également à la préparation de plusieurs publications ou études; et b) les huit réunions de groupes d'experts visées plus haut (192 200 dollars). L'augmentation de 26 400 dollars résulte des besoins supplémentaires en consultants (12 700 dollars) et des réunions de groupes d'experts (13 700 dollars).

*Voyages*

- 20.50 Les ressources demandées (73 300 dollars, inchangées à prix constants) correspondent aux frais de voyage qu'entraîneront la tenue de consultations avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales, la collecte de données, la participation à des réunions et les activités de coordination avec d'autres commissions régionales, les institutions spécialisées et les bureaux et départements de l'ONU.

**Sous-programme 5  
Exploitation, coordination et harmonisation des statistiques et de l'information**

Tableau 20.17

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1996-1997 Dépenses</i>	<i>1998-1999 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>2000-2001 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	1999,4	2 709,3	–	–	2 709,3	121,6	2 830,9
Autres dépenses de personnel	–	–	28,4	–	28,4	2,9	31,3
Consultants et experts	44,7	190,2	(28,4)	(14,9)	161,8	16,3	178,1
Voyages	15,6	24,3	17,0	69,9	41,3	2,0	43,3
<b>Total</b>	<b>2 059,7</b>	<b>2 923,8</b>	<b>17,0</b>	<b>0,5</b>	<b>2 940,8</b>	<b>142,8</b>	<b>3 083,6</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	61,1	852,9	PNUD	225,9
	9,0	9,6	UNICEF	–
	8,8	102,0	Fonds d'affectation spéciale de la CESAO	–
	73,7	19,2	Banque mondiale	–
	2,0	–	OIT	–
	59,3	123,3	Sources multilatérales	–
	6,5	10,0	Sources bilatérales	–
<b>Total</b>	<b>220,4</b>	<b>1 117,0</b>		<b>225,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>2 280,1</b>	<b>4 040,8</b>		<b>3 309,5</b>

Tableau 20.18

**Postes nécessaires**
*Sous-programme : Exploitation, coordination et harmonisation des statistiques et de l'information*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	2	2	–	–	1	1	3	3
P-4/3	3	3	–	–	–	–	3	3
P-2/1	1	1	–	–	–	–	1	1
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	9	9	–	–	2	–	11	9
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>11</b>	<b>9</b>
<b>Total général</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>17</b>

- 20.51 Ce sous-programme sera exécuté par la Division de statistique. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, on s'est efforcé d'améliorer la diffusion des statistiques régionales au moyen de l'informatique. Tout en continuant à fournir les statistiques et indicateurs régionaux comparables nécessaires à l'évaluation et au suivi des progrès réalisés en matière de développement durable dans la région de la CESAO, au cours de l'exercice biennal 2000-2001, on s'efforcera d'améliorer ces services afin d'être en mesure de mieux répondre à l'intérêt croissant porté aux statistiques et indicateurs relatifs à de nombreuses questions économiques, sociales et, pour la première fois, environnementales, touchant le développement durable.
- 20.52 On s'efforcera également, dans ce sous-programme, de continuer à développer des statistiques régionales et à promouvoir des classifications, normes et systèmes statistiques, notamment les statistiques ventilées par sexe. En étroite collaboration avec les gouvernements de la région et en coopération avec les organisations régionales et internationales, on s'attachera à améliorer les capacités nationales requises en vue d'appliquer les nouvelles technologies de l'information et de procéder aux changements statistiques nécessaires pour

donner suite aux recommandations des conférences internationales des Nations Unies et pour adopter et mettre en oeuvre les progrès les plus récents réalisés en matière de règles, normes et classifications statistiques internationales. L'objectif visé est d'améliorer la fiabilité, la validité, le délai de publication et la comparabilité internationale de la collecte et de la diffusion des statistiques dans les pays de la CESA0. Pour faire suite au projet actuel d'élaboration d'un programme national de statistiques ventilées par sexe dans les pays arabes, on s'attachera particulièrement à diffuser des statistiques ventilées par sexe.

- 20.53 Les fonds extrabudgétaires prévus pour le sous-programme contribueront à deux missions importantes de l'Organisation des Nations Unies : la distribution de statistiques ventilées par sexe et le bilan commun de pays/ensemble minimal de données sociales nationales nécessaires au suivi des recommandations des conférences internationales.

### Réalisations escomptées

- 20.54 On comptera parmi les principaux résultats escomptés : un meilleur accès pour les utilisateurs aux statistiques de la CESA0; des données statistiques concises et harmonisées obtenues grâce à la restructuration et au regroupement des publications de la CESA0; l'application par les États membres de la CESA0 du Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993 et du bilan commun de pays/ensemble minimal de données sociales nationales; une meilleure compréhension des statistiques ventilées par sexe de la part des pays de la région; et l'adoption par les organisations centrales de statistique des classifications et des normes statistiques internationales dans le domaine économique.

### Produits

- 20.55 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits suivants seront exécutés :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux et à des organes d'experts*
    - i) Services fonctionnels. Six réunions du Comité de statistique;
    - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport à la Commission sur la quatrième session du Comité de statistique;
    - iii) Six réunions de groupes spéciaux d'experts sur les statistiques du commerce extérieur dans les pays de la CESA0; les indicateurs sociaux; la population active : emploi, chômage et sous-emploi; les rapports entre la balance des paiements et le Système de comptabilité nationale de 1993; les statistiques industrielles; les statistiques ventilées par sexe;
  - b) *Autres activités de fond*
    - i) Treize publications périodiques. *Bulletin on Vital Statistics in ESCWA Member States* (Statistiques de l'état civil dans les États membres de la CESA0), Nos 3 et 4; *Statistical Abstract of the ESCWA Region* (Fiches statistiques de la région de la CESA0), Nos 20 et 21; *Bulletin des comptes nationaux*, Nos 20 et 21; *Bulletin du commerce extérieur de la région*, No 10; *Compendium of Social Statistics* (Répertoire de statistiques sociales), No 4; *Bulletin of Industrial Statistics* (Bulletin des statistiques industrielles), No 5; *Statistical Newsletter* (quatre numéros);
    - ii) Publications isolées. *Manuel des indicateurs sociaux*;
    - iii) Plaquettes, brochures, fiches analytiques, panneaux muraux et pochettes d'information. Panneaux muraux sur les femmes et les hommes : l'évolution du rôle des femmes arabes; la qualité de la vie : indicateurs sociaux;
    - iv) Supports techniques (bases de données, logiciels, etc.). Établissement et mise à jour de bases de données sur les indicateurs sociaux régionaux, l'énergie, l'eau et l'environnement; la comptabilité nationale; les statistiques de la main-d'oeuvre; les statistiques ventilées par sexe dans les pays arabes; les statistiques des prix et des finances, les statistiques industrielles et la

mise en place d'une page d'accueil sur les statistiques de la CESAO, et du système d'information statistique de la CESAO;

- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
  - i) Coopération avec le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques et participation à ses travaux; ainsi qu'avec l'Institut arabe de formation et de recherche en matière de statistique, le Comité technique permanent de la Ligue des États arabes et ses organismes apparentés, la Commission permanente de statistique de la Ligue des États arabes, l'Institut international de statistique, le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, la Commission de statistique de l'ONU, l'OIT, et les sessions annuelles du Sous-comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination;
  - ii) Coopération et coordination avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, les commissions régionales, etc.;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Services consultatifs. Services consultatifs régionaux concernant la comptabilité nationale et les statistiques économiques, le traitement électronique des données et les enquêtes sur les ménages;
  - ii) Atelier de formation sur les indicateurs sociaux;
  - iii) Deux projets portant sur le système d'information et de suivi de la pauvreté : Yémen, et la mise en place d'un programme national de statistiques ventilées par sexe dans les pays arabes.

#### **Ressources nécessaires (aux taux courants)**

##### *Postes*

- 20.56 Les ressources prévues (2 709 300 dollars, inchangées à prix constants) doivent permettre de financer les postes indiqués au tableau 20.18 plus haut.

##### *Autres dépenses de personnel*

- 20.57 Un nouveau montant de 28 400 dollars est prévu pour le recrutement de personnel temporaire afin de mettre à jour les données et de renforcer le fonctionnement du système d'information statistique de la Commission.

##### *Consultants et experts*

- 20.58 Un montant prévu de 161 800 dollars (soit une baisse de 28 400 dollars) financera les honoraires des consultants (26 600 dollars) qui doivent participer à des études de cas sur les questions telles que l'emploi, le chômage et le sous-emploi; les indicateurs sociaux; les statistiques ventilées par sexe; les liens entre la balance des paiements et le Système de comptabilité nationale de 1993, etc.; et la réunion des six groupes d'experts (135 200 dollars) mentionnée ci-dessus. La baisse de 28 400 dollars résulte d'une diminution de 2 800 dollars pour les honoraires des consultants et de 25 600 dollars pour les réunions des groupes d'experts.

## Voyages

- 20.59 Le montant prévu (41 300 dollars), en augmentation de 17 000 dollars, permettra de couvrir les dépenses afférentes à des consultations avec des représentants des gouvernements, à des missions de collecte de données et à des missions de coordination avec des organisations actives dans le domaine des activités en matière de statistique à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, ainsi qu'à des réunions.

## D. Appui au programme

Tableau 20.19

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	12 041,2	16 739,9	1 478,1	8,8	18 218,0	1 323,6	19 541,6
Autres dépenses de personnel	174,0	410,0	453,9	110,7	863,9	86,7	950,6
Consultants et experts	27,3	34,2	29,8	87,1	64,0	6,5	70,5
Voyages	61,9	69,8	20,0	28,6	89,8	4,4	94,2
Services contractuels	293,8	440,8	459,1	104,1	899,9	90,3	990,2
Frais généraux de fonctionnement	1 968,1	4 301,4	(728,1)	(16,9)	3 573,3	358,6	3 931,9
Dépenses de représentation	0,6	18,0	–	–	18,0	1,8	19,8
Fournitures et accessoires	604,4	681,8	82,0	12,0	763,8	76,7	840,5
Mobilier et matériel	896,6	983,6	(218,6)	(22,2)	765,0	76,8	841,8
<b>Total</b>	<b>16 067,9</b>	<b>23 679,5</b>	<b>1 576,2</b>	<b>6,6</b>	<b>25 255,7</b>	<b>2 025,4</b>	<b>27 281,1</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	–
			ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels	
	1 168,1	787,3	Fonds d'affectation spéciale de la CESAO	–
	56,7	5,7	Sources multilatérales	–
<b>Total</b>	<b>1 224,8</b>	<b>793,0</b>		<b>–</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>17 292,7</b>	<b>24 472,5</b>		<b>27 281,1</b>

Tableau 20.20

**Postes nécessaires**

*Programme : Appui au programme*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	2	2	–	–	–	–	2	2
P-5	4	5	–	–	–	–	4	5
P-4/3	19	21	–	–	–	–	19	21
P-2/1	6	7	–	–	–	–	6	7
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>35</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>31</b>	<b>35</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	107	112	–	–	–	–	107	112
Service mobile	3	3	–	–	–	–	3	3
<b>Total</b>	<b>110</b>	<b>115</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>110</b>	<b>115</b>
<b>Total général</b>	<b>141</b>	<b>150</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>141</b>	<b>150</b>

- 20.60 Les activités menées au titre de l'appui au programme comprennent la Division des services administratifs, y compris les services de conférence et de bibliothèque et la Division de la coopération technique et de la planification du programme. Cette dernière assumera les fonctions de l'ancienne Division de la planification et de la coordination du programme ainsi que celles de la Division de la coopération technique.

**Produits**

- 20.61 La Division des services administratifs :
- a) Assure la direction administrative et tous les services d'appui appropriés (y compris la mise en valeur des ressources humaines, les services financiers, les services généraux, les services de conférence, les services de traitement électronique de l'information et de bibliothèque) au secrétariat de la CESAO;
  - b) Conseille le Secrétaire exécutif sur toutes les questions relatives à l'administration, la gestion, la sécurité et l'organisation;
  - c) Assure les relations entre le personnel et l'administration;
  - d) Assure la coordination du Système intégré de gestion (SIG);
  - e) Assure la mise en oeuvre de l'Accord de Siège signé entre l'ONU et le gouvernement hôte;
  - f) Fournit des structures de services communs à la CESAO et aux autres bureaux et organismes des Nations Unies occupant le bâtiment du siège de la CESAO (Maison des Nations Unies).
- 20.62 La nouvelle Division de la planification des programmes et de la coopération technique :
- a) Planifie, contrôle et évalue le budget ordinaire de la CESAO et ses programmes de coopération technique;
  - b) Favorise des activités et des projets d'aide au développement adaptés aux besoins de la région;
  - c) Fournit, par l'intermédiaire d'un groupe d'experts hautement qualifiés, des services de conseils et de coopération technique aux États membres et un appui technique aux divisions techniques de la Commission.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 20.63 Les ressources prévues (18 218 000 dollars), en augmentation de 1 478 100 dollars, doivent permettre de financer 35 postes d'administrateur, 112 postes d'agent local et 3 postes d'agent du Service mobile, comme indiqué au tableau 20.20 plus haut. Cette augmentation correspond, d'une part, au reclassement d'un poste de P-3 à P-4 compte tenu des responsabilités accrues dévolues au poste de P-3 en raison des besoins croissants en matière d'automatisation, de traitement électronique des données et de communications, et de la nature de plus en plus complexe du travail dans ce domaine, et, d'autre part, au transfert de 4 postes d'administrateur (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2) et 5 postes d'agent local de la Direction exécutive et administrative au Groupe de la planification et de la coordination du programme qui doit fusionner avec la Division de la coopération technique pour former, conformément à une recommandation du Bureau des services de contrôle interne, la Division de la planification des programmes et de la coopération technique.

*Autres dépenses de personnel*

- 20.64 Les ressources prévues (863 900 dollars), en augmentation de 453 900 dollars, se décomposent comme suit : a) un montant de 293 000 dollars au titre du personnel temporaire pour remplacer les fonctionnaires en congé de maladie prolongé et en congé de maternité, recruter du personnel supplémentaire pour les périodes de pointe (72 000 dollars) et pour assurer le fonctionnement du SIG une fois que le système aura été installé (221 000 dollars); b) un montant de 125 300 dollars au titre des heures supplémentaires pendant les périodes de pointe; c) un montant de 445 600 dollars au titre des services contractuels de sécurité pour le nouveau bâtiment de Beyrouth. L'augmentation de 453 900 dollars représente 221 000 dollars pour le fonctionnement et l'entretien du SIG et 232 900 dollars de ressources additionnelles au titre des services de sécurité.

*Consultants et experts*

- 20.65 Les ressources prévues (64 000 dollars), en augmentation de 29 800 dollars, doivent permettre de retenir les services d'un médecin et d'un juriste et de couvrir le coût des services de consultants pour l'installation d'un système de vidéoconférence et l'intégration au système de communications par satellite. L'augmentation correspond aux ressources additionnelles pour le système de vidéoconférence.

*Voyages*

- 20.66 Les ressources prévues (89 800 dollars), qui font apparaître une augmentation de 20 000 dollars, correspondent aux frais de voyage qu'entraînera la participation de fonctionnaires à des consultations sur des questions d'administration, de personnel, de budget et de finance, d'achats, de sécurité et de gestion de la coopération technique. L'augmentation de 20 000 dollars sera transférée de la Direction exécutive et administrative, pour laquelle ce montant avait été approuvé, au Groupe de la planification et de la coordination du programme.

*Services contractuels*

- 20.67 Les ressources prévues (899 900 dollars), en augmentation de 459 100 dollars, se décomposent comme suit : a) un montant de 115 800 dollars pour le recrutement de professeurs de langue à temps partiel; b) 126 300 dollars pour couvrir le coût des services contractuels d'édition, d'impression, de traduction et de reliure d'un certain nombre de publications; c) 287 600 dollars pour couvrir le coût des services informatiques; et d) 370 200 dollars pour la sous-traitance de certains services (standard téléphonique, messagerie et autres services d'appui connexes). L'augmentation de 459 100 dollars s'explique par les besoins de sous-traitance (370 200 dollars) et les ressources additionnelles (88 900 dollars) pour les logiciels spéciaux comme le système d'information géographique, les analyses statistiques, l'abonnement à Internet et les serveurs miroirs.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 20.68 Les ressources prévues (3 573 300 dollars), qui font apparaître une diminution de 728 100 dollars, se décomposent comme suit : a) 1 141 600 dollars, soit une diminution de 869 600 dollars, au titre de l'entretien des locaux, y compris des fournitures d'entretien; b) 996 200 dollars (diminution de 54 900 dollars), au titre de l'éclairage, du chauffage, de l'énergie et de l'eau (carburant pour chaudières et groupes électrogènes de secours); c) 217 900 dollars (accroissement de ressources de 25 900 dollars) au titre de la location et de

l'entretien du mobilier, des bureaux et du matériel informatique; d) 873 300 dollars (accroissement de 40 500 dollars) au titre des communications, notamment téléphone, télécopie, frais de poste et de valise diplomatique; e) 186 800 dollars (accroissement de 130 000 dollars), au titre de l'entretien du matériel de bureautique, des photocopieuses, du matériel de reproduction et autre; et f) 157 500 dollars (montant inchangé en valeur constante) au titre de services divers pour couvrir les coûts de fret et dépenses connexes (dédouanement) et les frais d'assurances générales.

*Frais de représentation*

- 20.69 Les ressources prévues (18 000 dollars), inchangées en valeur constante, doivent couvrir les dépenses de représentation que les hauts fonctionnaires sont appelés à engager à l'occasion de la session ministérielle de la Commission et des réunions des organes intergouvernementaux, des visites de représentants des gouvernements et de manifestations spéciales.

*Fournitures et accessoires*

- 20.70 Les ressources prévues (763 800 dollars), en augmentation de 82 000 dollars, correspondent au coût des fournitures de bureau, de papier pour photocopie, d'articles nécessaires au traitement des données et à l'impression de documents au secrétariat, ainsi qu'à l'achat de livres, d'abonnements et d'autres fournitures.

*Mobilier et matériel*

- 20.71 Les ressources prévues (765 000 dollars), en diminution de 218 600 dollars, doivent permettre d'acheter et de remplacer du matériel informatique, de reprographie, de transport et de transmissions.

Tableau 20.21

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

**Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/52/7/Rev.1, chap. II, titre V)**

Le Comité recommande que le mode de présentation des programmes d'activité des commissions régionales soit revu afin de délimiter plus clairement les activités de fond par rapport à l'appui au programme et d'harmoniser la présentation des budgets (par. V.4 et V.80).

Dans le présent projet de budget-programme, on s'est efforcé d'harmoniser le mode de présentation du programme d'activité des commissions régionales. La nouvelle formule consiste à normaliser la présentation des parties relatives à la direction exécutive et administration et à l'appui au programme. Dans les chapitres relatifs aux commissions régionales, la partie consacrée à la direction exécutive et administration comprend désormais les activités et les ressources du bureau du Secrétaire exécutif, du Secrétaire de la Commission et du Groupe ou structure chargé des services d'information. De même, la partie relative à l'appui au programme comprend les activités et les ressources a) des services administratifs et des services communs (planification des programmes, budget et financement, gestion des ressources humaines; services généraux); b) des services de conférence et de bibliothèque; et c) de la gestion de la coopération technique. Le mode de présentation des parties relatives aux organes directeurs et au programme de travail a déjà été harmonisé et n'a donc pas été modifié.

Le Comité note que le montant des ressources proposées pour l'appui au programme par certaines commissions régionales continue d'être élevé par rapport aux ressources demandées au titre du programme de travail. À cet égard, le Comité réitère l'avis qu'il avait formulé, à savoir que le montant des ressources demandées au titre de l'appui au programme aurait dû être très inférieur et que les ressources ainsi rendues disponibles auraient dû financer des activités de fond (par. V.5).

Soucieuse d'assurer un meilleur équilibre entre les ressources allouées aux activités de fond et celles destinées à l'appui au programme, la CESAO a supprimé 15 postes d'agent local de l'appui au programme durant l'exercice biennal 1998-1999; soit environ 8 % du nombre total de postes de cette catégorie. Il y a cependant lieu de rappeler que plus l'organisation est réduite, plus les coûts des services administratifs sont élevés et que la CESAO est la plus petite des cinq commissions régionales.



*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

Les projets de budget auraient dû indiquer plus clairement la mesure dans laquelle les organes intergouvernementaux avaient examiné les programmes de travail des commissions et leurs divers problèmes organisationnels et institutionnels, y compris les structures intergouvernementales. Les projets de budget devraient préciser les incidences financières résultant des examens intergouvernementaux, ainsi que la réaffectation proposée, dans le même chapitre du budget, des ressources libellées à d'autres activités prioritaires. Toute augmentation des ressources nécessaires résultant d'examen intergouvernementaux devrait être également indiquée dans les projets de budget (par. V.6).

Le Comité recommande que dans les prochains projets de budget, les publications prévues à l'initiative des secrétariats, notamment les études devant être réalisées par des consultants, soient clairement identifiées en tant que telles et que soient indiqués de façon plus précise les utilisateurs escomptés des publications des Nations Unies, qu'il s'agisse ou non de publications périodiques. Le Comité réitère également l'avis qu'il avait formulé au paragraphe 76 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 (A/50/7), à savoir que le secrétariat devrait transmettre aux organes intergouvernementaux compétents les données suivantes pour chaque publication : nombre d'exemplaires, type de publication, coût, public visé, date prévue de publication, date de la première demande de publication, auteur de la demande et date et auteur de la dernière révision (par. V.7).

Le Comité appelle l'attention sur les commentaires et observations qu'il avait formulés au paragraphe 83 du chapitre I et souligne également que les ressources demandées pour des consultants dans les prochains projets de budget devraient être calculées conformément aux directives que l'Assemblée générale pourrait arrêter à la suite de son examen du rapport sur les principes directeurs détaillés devant régir l'emploi de consultants, que le Secrétaire général doit présenter conformément au paragraphe 4 de la section VI de la résolution 51/226 de l'Assemblée générale, en date du 3 avril 1997 (par. V.8).

Le Comité consultatif recommande que la description de la coopération internationale et de la coordination et de la liaison interinstitutions soit considérablement améliorée afin que les États membres puissent mieux se rendre compte des liens qui existent entre ces activités et d'autres activités quantifiables et/ou identifiables décidées par les organes délibérants et de la contribution qu'elles apportent à ces dernières (par. V.10).

**Bureau des services de contrôle interne (A/52/426)**

La session ministérielle de la CESAO, qui est le principal organe intergouvernemental, et la session de son comité préparatoire se tiennent tous les deux ans, les années impaires, tandis que la répartition du budget se fait les années paires. Les sessions de la plupart des organes subsidiaires intergouvernementaux spécialisés de la CESAO se tiennent après la préparation du projet de budget. Afin de contourner ce problème, la CESAO a, lors de la préparation du budget pour l'exercice biennal 2000-2001, sollicité l'assistance des bureaux du PNUD des États Membres pour transmettre aux centres de liaison gouvernementaux chargés des questions économiques et sociales, une liste des domaines prioritaires par sous-programme thématique que la CESAO considère comme autant de priorités à partir desquelles les produits et les activités doivent être conçus. La CESAO a également organisé une réunion extraordinaire du Comité consultatif des ambassadeurs composée des chefs des missions diplomatiques accréditées dans le pays hôte de la Commission, ou leurs représentants, ainsi qu'un représentant de haut niveau du pays hôte, pour recueillir leurs avis sur les domaines prioritaires arrêtés pour le budget. Le Comité consultatif a souscrit à la proposition de budget. À sa deuxième session, en décembre 1998, le Comité des ressources en eau a examiné le programme de travail dans ce domaine. Le programme de travail proposé pour l'exercice biennal 2000-2001 sera présenté en mai 1999 au Comité technique de la Commission.

La plupart des publications de la CESAO pour l'exercice biennal 2000-2001 font suite aux décisions ou aux résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social ou de la Commission elle-même. Comme indiqué ci-dessus, les États membres de la CESAO ont entériné les priorités énoncées par la Commission pour l'exercice biennal 2000-2001, qui constituent le cadre dans lequel s'inscrivent les produits/activités prévus pour cet exercice.

L'utilisation des ressources destinées aux consultants a permis à la Commission de fonctionner avec davantage de souplesse tout en se conformant aux décisions des États membres. Le recours aux consultants se fait en conformité avec les règles, règlements et procédures de l'Organisation des Nations Unies.

La Commission s'est efforcée de lier les activités au titre de la rubrique «coopération internationale et coordination interinstitutions» à ses activités programmées. Dans l'exposé des mesures prises au titre de cette rubrique durant l'exercice biennal, la Commission décrit en détail la nature des activités présentées et leur conformité avec le programme de travail dans son rapport de suivi présenté au Bureau des services de contrôle interne.

*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

La direction de la CESAO a déjà pris des mesures pour qu'il soit moins fait appel à des consultants et elle a l'intention de continuer dans cette voie. Une structure moins compartimentalisée offrirait plus de flexibilité pour la réalisation d'activités pluridisciplinaires et pour la satisfaction des nouveaux besoins. À cet égard, l'attention de la CESAO a été appelée sur le fait que le volume actuel des dépenses annuelles consacrées aux projets opérationnels ne semblait pas justifier l'existence d'une division s'occupant exclusivement de la coopération technique. Il importe aussi de définir clairement la stratégie de coopération technique afin d'offrir un cadre pour les activités opérationnelles (par. 155).

Quant aux questions générales de gestion et d'administration, des améliorations ont été apportées à bien des égards, mais il reste encore un certain nombre de failles auxquelles il faut remédier. Tout d'abord, il importe d'introduire un mécanisme institutionnel de consultation interne efficace afin de rationaliser le processus de prise de décisions et de le rendre plus transparent. Pour assurer l'efficacité d'un tel mécanisme, il faut que les politiques et procédures qui régissent les questions sur lesquelles les comités et groupes d'experts sont appelés à donner des orientations à la direction soient clairement

définies, de même que le mandat de ces organes dont les membres doivent connaître parfaitement les politiques et procédures en question. Il importe donc d'arrêter des critères bien précis pour le choix de ces derniers. À cet égard, la CESAO devrait envisager d'étendre le mécanisme de consultation à l'évaluation des projets et des publications. Il pourrait être particulièrement utile d'offrir des orientations à la direction sur ces deux plans (par. 156).

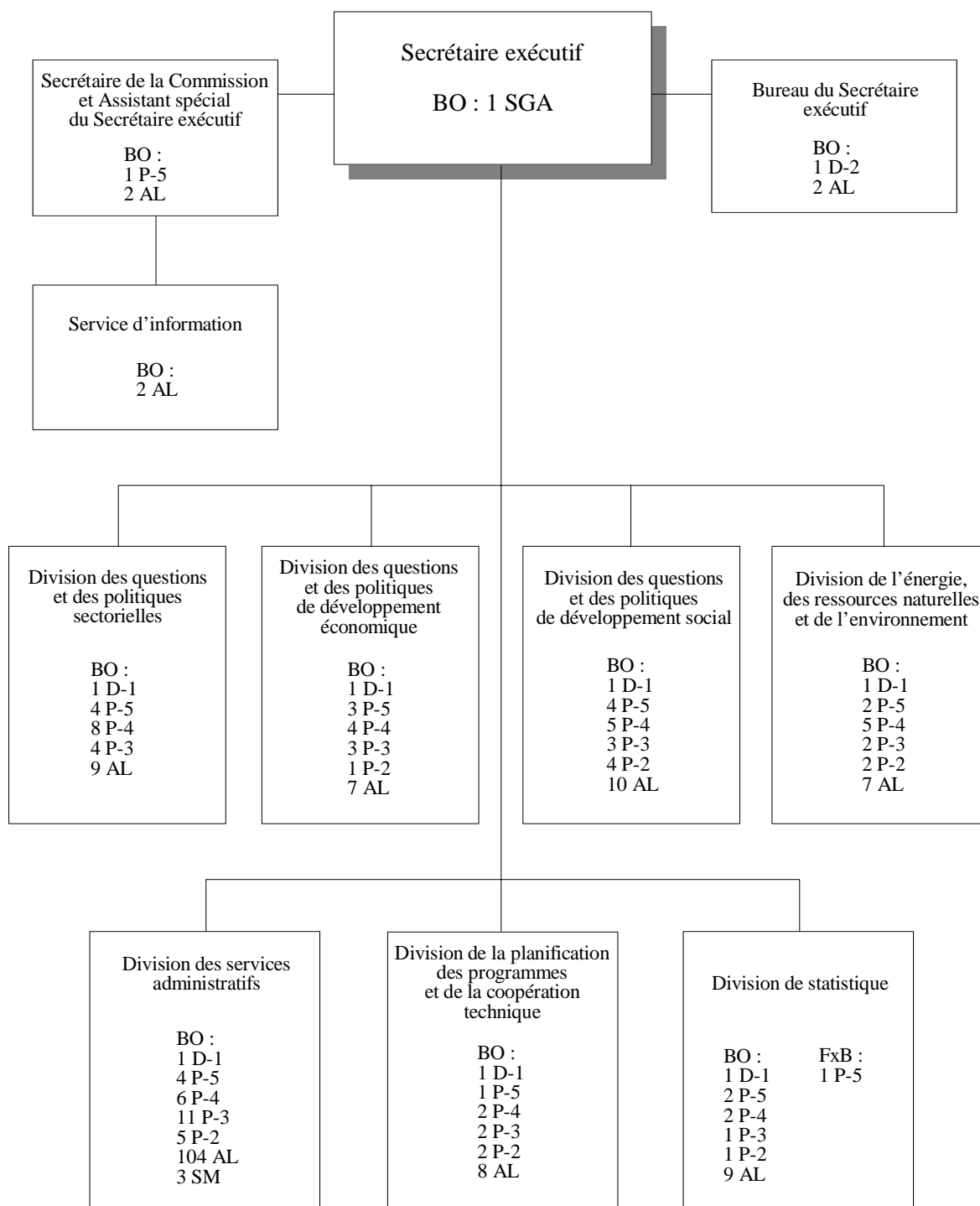
Cherchant apparemment à accroître la transparence, la direction a récemment pris d'importantes mesures en vue d'élargir la concertation. Ces efforts doivent être renforcés et viser à résoudre le problème de la centralisation apparemment excessive du processus de prise de décisions. Il serait essentiel à cet égard de préciser dans un document les attributions, les pouvoirs et les responsabilités des directeurs de programme à divers niveaux. Les pouvoirs des cadres intermédiaires devraient être clairement exposés par écrit et renforcés (par. 157).

Afin de donner suite aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne concernant la rentabilité de la Division de la coopération technique, la CESAO a fait fusionner la Division de la coopération technique avec le Groupe de la planification et de la coordination du programme pour former la Division de la planification du programme et de la coopération technique. Cette mesure permettra également de renforcer la complémentarité entre les activités normatives et les activités opérationnelles. Dans la stratégie de la CESAO, les activités opérationnelles doivent être l'instrument de réalisation des activités normatives.

Les mandats des organes consultatifs internes sont souvent définis par les instructions administratives ou les directives émises par le siège. Des mesures sont prises pour mettre en place des mécanismes consultatifs dans les domaines de l'évaluation des projets et de l'examen des publications.

Les attributions, les pouvoirs et les responsabilités de chaque membre du personnel sont consignés dans la définition d'emploi et le formulaire du système de notation du personnel.

**Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale**  
**Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2000-2001**



*Note* : SGA : Secrétaire général adjoint; SM : agent du Service mobile; AL : agent local; BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires.

---

## Chapitre 21

### Programme ordinaire de coopération technique

#### Vue d'ensemble

- 21.1 La décision d'imputer les activités d'assistance technique sur le budget ordinaire a été prise dans la résolution 58 (I) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1946, par laquelle l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à inscrire au budget de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice 1947 les crédits nécessaires à l'exécution d'un programme d'assistance technique dans le domaine de la protection sociale. Au cours des années, les activités se sont développées sur le plan sectoriel et à l'échelle régionale. Les services consultatifs sectoriels ont été établis en vertu de la résolution 200 (III) de l'Assemblée, en date du 4 décembre 1948, et les services consultatifs régionaux, en vertu de la résolution 2803 (XXVI) du 14 décembre 1971.
- 21.2 Le programme ordinaire de coopération technique complète l'assistance que les pays en développement reçoivent au titre d'activités financées par des fonds d'autres provenances. Dans bon nombre de pays, il continue de jouer un rôle important dans plusieurs domaines d'activités opérationnelles : le développement technologique, le développement social, la lutte contre la misère et la mise en valeur des ressources humaines, la création d'infrastructures, le renforcement des capacités nationales en matière de recherche-développement, la régénération de l'environnement et le développement durable, le renforcement des capacités afin d'accroître la compétitivité eu égard à la mondialisation de l'économie, la reconstruction nationale, le continuum secours d'urgence-développement, la réforme de l'administration publique, la gestion des opérations consécutives aux catastrophes, la lutte contre la drogue, les droits de l'homme et les réformes institutionnelles.
- 21.3 Une part importante des activités entrant dans le cadre du programme ordinaire est axée sur les besoins des pays les moins avancés, conformément aux critères définis par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Des activités sont également axées sur les pays dont l'économie est en transition et qui ont besoin d'aide essentiellement dans les domaines suivants : coopération technique et conseils en vue de réformes systémiques, développement économique et mise en valeur des ressources humaines, protection de l'environnement et développement du secteur de l'énergie.
- 21.4 Dans le cadre des directives établies, chacune des activités de coopération technique au titre du programme ordinaire est définie en fonction de la nature des demandes émanant des gouvernements, des recommandations des organes délibérants et groupes d'experts intergouvernementaux et des programmes de travail approuvés. Conformément aux directives, les ressources financières sont affectées aux activités dont l'effet multiplicateur a été démontré, dont il y a tout lieu de penser qu'elles auront un impact sensible sur le processus de développement, qui sont en harmonie avec les besoins et les priorités en matière de développement propres à chaque pays et qui reflètent les politiques de développement mondiales formulées par les organes délibérants des Nations Unies.
- 21.5 Du fait que la portée et la teneur des activités relevant du programme ordinaire se fondent sur les demandes émanant des gouvernements, les propositions formulées à ce stade se bornent à indiquer les principaux domaines d'activité considérés et les unités administratives dont ils relèvent.
- 21.6 Le programme, qui comprend des projets portant sur les droits de l'homme, la gestion de l'environnement et du développement social, les établissements humains, la lutte contre la misère, l'énergie, le développement économique, le commerce international et le financement du développement, la population, l'administration publique, les finances et le développement, la prévention du crime et la justice pénale, le contrôle international des drogues, les statistiques, les transports, l'atténuation des effets des catastrophes et l'aide humanitaire d'urgence, se subdivise en deux parties :
- a) Services consultatifs sectoriels : ces services sont fournis, selon le cas, par le Département des affaires économiques et sociales, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le secrétariat de la CNUCED, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), le Haut Commissaire

riat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Centre de prévention de la criminalité internationale et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues;

- b) Services consultatifs régionaux et sous-régionaux : ces services sont fournis par les secrétariats de la CEE, de la CEA, de la CEPALC, de la CESA0 et de la CESAP.
- 21.7 Il y a trois principaux types d'activités de coopération technique pour lesquels des crédits sont demandés au présent chapitre, à savoir les services consultatifs à court terme, les projets opérationnels et la formation.

#### **Services consultatifs à court terme**

- 21.8 Comme suite aux demandes d'assistance spécifiques présentées par les gouvernements, des services consultatifs à court terme peuvent leur être fournis au titre du programme ordinaire dans les cas où le problème considéré peut être résolu à brève échéance et n'est pas traité dans le cadre d'un projet dont le financement est déjà assuré. Il s'agit essentiellement de fournir aux gouvernements des conseils qui leur permettent de décider immédiatement des mesures à prendre ou, si les besoins sont plus vastes, de préparer le terrain de manière à y répondre en identifiant et en formulant des projets destinés à être soumis à des instances de financement potentielles.

#### **Projets opérationnels**

- 21.9 Les projets opérationnels peuvent être entrepris comme suite à des demandes expresses des gouvernements ou à des propositions formulées par les divers bureaux concernés au titre des activités de fond entrant dans le cadre de leur programme de travail approuvé. Il s'agira donc essentiellement de projets interrégionaux, conçus pour tester et concrétiser de nouvelles manières de répondre aux besoins en matière de développement ou pour suppléer à des lacunes quand les fonds provenant d'autres sources ne suffisent pas pour assurer le financement d'activités auxquelles les organes délibérants ont assigné un rang de priorité élevé. Différents types d'apports seront combinés de manière à satisfaire au mieux les besoins particuliers considérés et à intensifier l'effet multiplicateur du programme ordinaire.

#### **Formation**

- 21.10 Les activités de formation sont fondées sur l'idée que les ressources humaines jouent un rôle essentiel dans le processus de développement, d'où la nécessité de disposer à l'échelon national d'un personnel ayant la formation et les qualifications voulues. Bien que ce soit aux services consultatifs à court terme et aux projets opérationnels que l'on ait fréquemment recours pour répondre aux besoins en matière de formation, on prévoit en l'occurrence d'affecter une partie des ressources du programme ordinaire de coopération technique à des séminaires et des ateliers axés sur des domaines ayant un effet multiplicateur potentiel et organisés à l'intention de fonctionnaires nationaux chargés de tâches ayant trait à l'élaboration, la planification et la gestion des politiques.
- 21.11 Les procédures applicables au programme ordinaire ont été fixées par l'Assemblée générale dans sa résolution 2514 (XXIV) du 21 novembre 1969, par laquelle l'Assemblée a approuvé les propositions contenues dans la résolution 1434 (XLVII) du Conseil économique et social. En vertu de ces procédures, des rapports annuels sur l'exécution du programme sont présentés, selon qu'il convient, au Conseil d'administration du PNUD, tandis que le rapport sur l'exécution du budget est présenté à l'Assemblée générale.
- 21.12 Les crédits demandés au présent chapitre sont récapitulés dans le tableau 21.1.

Tableau 21.1

**Prévisions de dépenses, par grande rubrique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Rubrique	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
A. Services consultatifs sectoriels	15 855,7	18 643,3	–	–	18 643,3	784,7	19 428,0
B. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux	21 082,5	24 011,9	–	–	24 011,9	1 699,0	25 710,9
<b>Total</b>	<b>36 938,2</b>	<b>42 655,2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>42 655,2</b>	<b>2 483,7</b>	<b>45 138,9</b>

21.13 Les crédits demandés pour l'exercice biennal 2000-2001 sont d'un montant égal à celui qui avait été approuvé pour l'exercice biennal 1998-1999. Le crédit demandé au titre des services consultatifs régionaux et interrégionaux représente 2 184 mois de travail pour 2000-2001 et sera du même montant que celui qui avait été demandé pour l'exercice biennal 1998-1999.

**A. Services consultatifs sectoriels**

Tableau 21.2

**Prévisions de dépenses, par programme<sup>a</sup>**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Exercice biennal 1998-1999 par bureau d'exécution										2000-2001 Montant total des crédits demandés
	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits demandés	Département des affaires économiques et sociales	CNUCED	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	Prévention du crime	PNUCID	Droits de l'homme	Bureau de la coordi- nation des affaires humani- taires		
Parité entre les sexes et promotion de la femme	–	303,0	543,6	–	–	–	–	–	–	–	543,6
Politiques sociales et développement social	541,1	2 426,8	2 909,0	–	–	–	–	–	–	–	2 909,9
Développement durable	5 120,1	2 595,7	2 807,8	–	–	–	–	–	–	–	2 807,8
Statistiques	1 165,7	2 036,0	1 705,0	–	–	–	–	–	–	–	1 705,0
Population	174,3	386,1	511,6	–	–	–	–	–	–	–	511,6
Économie et administration publiques	3 016,6	2 715,0	2 493,0	–	–	–	–	–	–	–	2 493,0
Mondialisation et développement	–	–	–	341,7	–	–	–	–	–	–	341,7
Investissement, développement des entreprises et technologie	–	–	–	341,7	–	–	–	–	–	–	341,7
Commerce international des biens et services, et produits de base	967,9	2 009,1	–	683,4	–	–	–	–	–	–	683,4
Infrastructure de services pour le développement et efficacité commerciale	–	–	–	341,7	–	–	–	–	–	–	341,7
Pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires	–	–	–	341,6	–	–	–	–	–	–	341,6
Un logement convenable pour tous	850,6	933,6	–	–	698,9	–	–	–	–	–	698,9
Développement urbain durable	–	–	–	–	317,0	–	–	–	–	–	317,0

	Exercice biennal 1998-1999 par bureau d'exécution									
	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits demandés	Département des affaires économiques et sociales	CNUCED	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	Prévention du crime	PNUCID	Droits de l'homme	Bureau de la coordi- nation des affaires humani- taires	2000-2001 Montant total des crédits demandés
Prévention du crime et justice pénale	883,1	1 030,8	-	-	-	1 064,1	-	-	-	1 064,1
Réduction de l'offre : élimination des cultures illicites et répression du trafic des drogues	-	405,9	-	-	-	-	419,0	-	-	419,0
Services consultatifs, coopération technique, appui aux procédures d'établissement des faits et aux activités hors siège dans le domaine des droits de l'homme	2 218,3	2 939,8	-	-	-	-	-	3 009,7	-	3 009,7
Situations d'urgence complexes	595,1	598,0	-	-	-	-	-	-	627,1	627,1
Secours en cas de catastrophe	322,9	263,5	-	-	-	-	-	-	271,2	271,2
<b>Total</b>	<b>15 855,7</b>	<b>18 643,3</b>	<b>10 970,9</b>	<b>2 050,1</b>	<b>1 015,9</b>	<b>1 064,1</b>	<b>419,0</b>	<b>3 009,7</b>	<b>898,3</b>	<b>19 428,0</b>

<sup>a</sup> La ventilation est susceptible d'être modifiée en fonction des demandes d'assistance reçues et n'est présentée qu'à titre indicatif.

- 21.14 Les services consultatifs sectoriels englobent des programmes qui intéressent les domaines suivants : droits de l'homme, environnement et gestion du développement social, questions intéressant les femmes, établissements humains, commerce et développement, population, administration publique, financement et développement, prévention du crime et justice pénale, contrôle international des drogues, statistiques et assistance humanitaire d'urgence. Le crédit demandé au titre des services consultatifs sectoriels se chiffre à 19 428 000 dollars, comme le montre le tableau 21.2, ce qui représente 43 % du total des ressources inscrites au chapitre 21.
- 21.15 On prévoit que les services consultatifs interrégionaux qui seront nécessaires au cours de l'exercice biennal 2000-2001 représenteront 744 mois de travail, ce qui signifie qu'il n'y a aucune augmentation par rapport à l'exercice biennal 1998-1999.

## 1. Affaires économiques et sociales : 10 970 900 dollars

- 21.16 Les activités de ce secteur relèvent du Département des affaires économiques et sociales et visent à assurer la réalisation des objectifs du programme 28 du plan à moyen terme révisé pour la période 1998-2001 (A/53/6/Rev.1) et notamment ceux des sous-programmes 28.2 (Parité entre les sexes et promotion de la femme); 28.3 (Politiques sociales et développement social); 28.4 (Développement durable); 28.5 (Statistiques); 28.6 (Population); et 28.8 (Administration publique, finances et développement).
- 21.17 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, on continuera de s'employer à créer des capacités nationales, ou à renforcer les capacités existantes, permettant de promouvoir la prise en considération systématique des intérêts des femmes, le développement social, y compris l'atténuation de la pauvreté, le développement durable et écologiquement rationnel et la gestion des ressources naturelles et énergétiques, les systèmes de statistique au niveau national, la formulation et l'application efficace d'une politique démographique nationale et des mesures s'y rapportant, ainsi que la réforme de l'administration publique et le secteur public.
- 21.18 Il est également prévu, au cours de l'exercice biennal, de renforcer la capacité de mise en réseau et d'intégration des mécanismes de services consultatifs offerts par les organismes économiques et sociaux du système des Nations Unies qui sont représentés au Comité exécutif des affaires économiques et sociales, afin de faciliter l'évaluation conjointe des problèmes, l'élaboration de propositions pluridimensionnelles et

d'initiatives en matière de formation visant à renforcer les capacités nationales et à en créer de nouvelles, et l'échange des informations sur les meilleures pratiques, notamment de données sur l'expérience Sud-Sud.

### Produits

21.19 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits fournis sont les suivants :

- a) *Sous-programme 1. Parité entre les sexes et promotion de la femme : 543 600 dollars*
  - i) Services consultatifs : Des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront la demande pour leur apporter une aide dans les domaines suivants : création de capacités visant à renforcer la participation des femmes au développement et à prendre systématiquement en considération les intérêts des femmes dans les politiques et programmes nationaux; renforcement des capacités nationales en vue d'une meilleure compréhension des droits de la femme et d'une meilleure application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; et renforcement des capacités nationales de conceptualiser, formuler et appliquer un plan et des programmes nationaux ayant une orientation pratique en vue de l'application du Programme d'action de Beijing;
  - ii) Formation de groupe. Un atelier de formation sous-régional sera organisé, à la demande des gouvernements, à l'intention des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et portera sur leur obligation de faire rapport; un séminaire interrégional sera consacré au suivi des recommandations découlant de l'examen à haut niveau et de l'évaluation de l'application du Programme d'action de Beijing;
- b) *Sous-programme 2. Politiques sociales et développement social : 2 909 900 dollars*
  - i) Services consultatifs. Des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront la demande pour les aider à : mettre en place des capacités nationales, et renforcer celles qui existent déjà, concernant l'application des décisions et des engagements pris dans le cadre du Sommet mondial de Copenhague pour le développement social, notamment en ce qui concerne le développement social, l'évaluation des politiques appliquées, l'impact social, l'intégration sociale et les dépenses sociales, et l'atténuation de la pauvreté; formuler et concevoir des politiques et des stratégies de développement social appelées à être incorporées dans les plans et programmes nationaux;
  - ii) Formation de groupe. Six ateliers/séminaires interrégionaux consacrés à l'intégration sociale et au développement social, à l'apport de services sociaux et à l'évaluation de l'impact social;
- c) *Sous-programme 3. Développement durable : 2 807 800 dollars*
  - i) Services consultatifs. Des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront la demande pour les aider à renforcer les capacités institutionnelles nationales dans les domaines suivants : le développement durable, l'élaboration et l'application de mesures visant le développement durable dans le cadre de plans et stratégies sectoriels nationaux et l'incorporation dans ces plans et stratégies de problèmes relatifs au développement durable, notamment en ce qui concerne l'énergie, la gestion des eaux douces, la création d'infrastructures et les ressources minérales;
  - ii) Formation de groupe. Onze ateliers/séminaires seront consacrés aux thèmes suivants : applications des techniques de prestation de services à distance, impact social des petites entreprises extractives, mise en place d'un cadre de règlements écologiques et autres, applicables à l'exploitation des ressources minières, à la gestion des côtes et à la gestion intégrée des ressources hydriques, à l'intention des petits États insulaires en développement, problèmes énergétiques de ces États, systèmes de développement non polluant en tant qu'instrument de financement de projets énergétiques, normes en matière d'énergie et programmes d'étiquetage, et programmes de gestion des compagnies d'électricité;



- d) *Sous-programme 4. Statistiques : 1 705 000 dollars*
- i) Services consultatifs. Des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront la demande pour leur apporter une assistance spécialisée concernant les statistiques et le traitement des données statistiques, afin de renforcer leurs capacités en vue des recensements décennaux et le Système de comptabilité nationale;
  - ii) Formation de groupe. Douze ateliers/séminaires seront consacrés à la mise en place de capacités dans les domaines suivants : statistiques et indicateurs de l'environnement; comptabilité nationale; recensements sur la population et le logement et statistiques concernant les personnes handicapées; et enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil et statistiques sur le commerce international de marchandises;
  - iii) Bourses. Soixante bourses seront accordées à des ressortissants de pays en développement pour les aider à perfectionner leurs compétences professionnelles dans le domaine des statistiques et pour encourager la coopération technique entre pays en développement;
- e) *Sous-programme 5. Population : 511 600 dollars*
- i) Services consultatifs. Des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront la demande pour les aider à améliorer leurs capacités institutionnelles de recueillir et d'analyser des données démographiques nationales et d'élaborer des politiques et des programmes destinés à les doter de moyens d'appliquer efficacement le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. L'accent sera mis sur le suivi de cette conférence, et notamment sur l'amélioration et l'exploitation de l'information démographique électronique, afin de répondre efficacement aux besoins d'information et d'étayer la coordination entre les entités du système des Nations Unies oeuvrant dans le domaine de la population;
  - ii) Formation de groupe. Deux ateliers/séminaires sur l'analyse et la recherche des données démographiques;
- f) *Sous-programme 6. Administration publique, finances et développement : 2 493 000 dollars*
- i) Services consultatifs. Des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront la demande pour leur apporter un soutien dans les domaines suivants : élaboration de politiques concernant la conduite et l'administration des affaires publiques, restructuration de l'administration, réforme de la fonction publique, capacité de l'administration centrale d'améliorer les performances dans le secteur public et formation aux réformes de la gestion du secteur public, conduite des affaires publiques et participation de la population civile, et administration publique et information du public; renforcement des institutions publiques et des systèmes de conduite des affaires publiques, mise au point de systèmes de prestations de services publics, mobilisation de ressources financières, gestion, responsabilisation et partenariat secteur public/secteur privé et cadre réglementaire;
  - ii) Formation de groupe. Dix ateliers consacrés aux réformes de la gestion du secteur public, aux problèmes de la parité entre les sexes dans la fonction publique, gouvernance et participation de la population civile, systèmes d'administration publique et d'information du public, obligation pour l'administration publique de rendre compte et de faire rapport, et promotion d'une déontologie dans l'administration publique et rôle croissant du secteur privé.

## **2. Commerce et développement : 2 050 100 dollars**

- 21.20 Les activités prévues dans ce domaine seront exécutées par la CNUCED et correspondent aux sous-programmes 1 (Mondialisation et développement), 2 (Investissement, développement des entreprises et technologie), 3 (Commerce international des biens et services, et produits de base), 4 (Infrastructure de services pour le développement et l'efficacité commerciale) et 5 (Pays en développement les moins avancés,

sans littoral ou insulaires) du programme 9 (Commerce et développement) du plan à moyen terme révisé pour la période 1998-2001 (A/53/6/Rev.1).

- 21.21 Durant l'exercice biennal 2000-2001, le programme ordinaire de coopération technique de la CNUCED sera axé sur le renforcement des capacités dont sont dotés les pays en développement et leurs groupements en vue de promouvoir leur intégration dans l'économie mondiale. Ces activités tiendront compte de besoins découlant de l'évolution de la situation économique internationale, notamment le cadre issu du Cycle d'Uruguay et la série de négociations multilatérales sur le commerce international et l'investissement qui doivent avoir lieu prochainement. Elles répondront également à la nécessité d'appuyer le renforcement des groupements de coopération économique des pays en développement. Le programme ordinaire de coopération technique de la CNUCED sera coordonné de manière à assurer un équilibre approprié entre les régions en développement, notamment en accordant la priorité aux besoins spécifiques des pays les moins avancés et d'autres pays dont l'économie est structurellement faible et vulnérable.

### Produits

- 21.22. Durant l'exercice biennal 2000-2001, il est prévu de fournir les produits et services suivants :
- a) *Sous-programme 1. Mondialisation et développement : 341 700 dollars*
    - i) Services consultatifs. Envoi, sur la demande des gouvernements, de missions consultatives concernant les activités suivantes : renforcement des capacités et traitement de questions financières, telles que le contrôle et la surveillance des flux de capitaux et de la dette extérieure, le taux de change et les politiques monétaires appropriés et le développement du marché des capitaux; le calendrier des réformes politiques visant à favoriser l'intégration des pays en question dans l'économie mondiale; l'incidence des nouveaux mécanismes financiers; l'élaboration et l'application de stratégies de développement en Afrique qui mettent particulièrement l'accent sur la lutte contre la pauvreté; la coopération et l'intégration économiques sous-régionales, y compris les groupements financiers de pays en développement; la formation et la mise en valeur des ressources humaines dans ces domaines;
    - ii) Formation de groupe. Deux ateliers ou séminaires à l'intention de hauts fonctionnaires, consacrés aux nouveaux mécanismes financiers et aux risques et possibilités qui se présentent aux pays en développement;
  - b) *Sous-programme 2. Investissement, développement des entreprises et technologie : 341 700 dollars*
    - i) Services consultatifs. Envoi, sur la demande des gouvernements, de missions chargées de fournir des conseils en matière de renforcement des capacités, en vue de resserrer les liens et de renforcer la coopération entre les entreprises; de promouvoir l'investissement; de favoriser l'instauration de partenariats; d'appuyer le développement des entreprises et d'encourager le sens des affaires, notamment en renforçant les associations de chefs d'entreprise dans les pays en développement; de développer les centres d'innovation technologique; d'appuyer les négociations bilatérales et multilatérales sur l'investissement; et de promouvoir la mise en valeur des ressources humaines et les capacités locales en matière de formation dans ces domaines;
    - ii) Formation de groupe. Deux ateliers ou séminaires à l'intention de hauts fonctionnaires, consacrés aux négociations bilatérales et multilatérales sur l'investissement et au renforcement des centres d'innovation technologique;
  - c) *Sous-programme 3. Commerce international des biens et services, et produits de base : 683 400 dollars*
    - i) Services consultatifs. Envoi, sur la demande des gouvernements, de missions axées sur le renforcement des capacités qui fourniront une assistance ou des conseils portant sur les questions suivantes : meilleure compréhension des politiques commerciales et appui aux réformes; application des accords issus du Cycle d'Uruguay et recensement des possibilités commerciales

- qui en découlent; préparation des prochaines négociations multilatérales sur le commerce; intégration des activités en rapport avec l'environnement, le commerce et le développement; gestion durable des ressources naturelles et utilisation d'instruments modernes pour gérer les risques liés au prix des produits de base; élaboration d'une politique en matière de concurrence; diversification et transformation des produits de base; diffusion de données commerciales; sensibilisation des groupements sous-régionaux aux droits et obligations découlant des nouveaux accords commerciaux; mise en valeur des ressources humaines dans ces domaines, notamment grâce à des programmes de formation structurés;
- ii) Formation de groupe. Deux ateliers ou séminaires à l'intention de hauts fonctionnaires, consacrés aux nouvelles possibilités commerciales offertes par l'application des accords issus du Cycle d'Uruguay ou à l'intégration des activités en rapport avec le commerce et l'environnement, en particulier la gestion durable des ressources naturelles;
- d) *Sous-programme 4. Infrastructure de services pour le développement et l'efficacité commerciale : 341 700 dollars*
- i) Services consultatifs. Envoi, sur la demande des gouvernements, de missions axées sur le renforcement des capacités, chargées d'informatiser les procédures relatives aux échanges commerciaux et au transport pour en accroître l'efficacité; de promouvoir le commerce électronique; de faciliter les échanges commerciaux; d'améliorer la gestion des transports maritimes et des autres opérations de transport multimodal; d'élargir l'accès aux services bancaires, aux services d'assurance et aux nouveaux services financiers; et de renforcer les capacités locales en matière de formation dans ces domaines et dans des domaines connexes, notamment grâce à des programmes de formation structurés;
  - ii) Formation de groupe. Deux ateliers ou séminaires à l'intention de hauts fonctionnaires, consacrés à l'environnement juridique, au commerce et au microcrédit;
- e) *Sous-programme 5. Pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires : 341 600 dollars*
- i) Services consultatifs. Envoi, sur la demande des gouvernements, de missions chargées d'aider les pays les moins avancés à élaborer des programmes de pays intégrés visant à renforcer les capacités de production pour l'exportation; à appliquer le Cadre intégré pour la coopération technique liée au commerce mis au point avec l'appui de la CNUCED, du CCI, du PNUD, du FMI, de la Banque mondiale et de l'OMC; préparer la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; régler les problèmes qui se posent en matière de transport ou de transit dans les pays en développement sans littoral; résoudre les difficultés économiques propres aux pays insulaires en développement; mettre en valeur les ressources humaines dans ces domaines;
  - ii) Formation de groupe. Deux ateliers ou séminaires à l'intention de hauts fonctionnaires, consacrés au transport et au transit et à l'évaluation des programmes de pays.

### **3. Établissements humains : 1 015 900 dollars**

- 21.23 Les activités prévues dans ce domaine seront exécutées par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et correspondent aux sous-programmes 1 (Un logement convenable pour tous) et 2 (Gestion durable de l'habitat urbain) du programme 11 (Établissements humains) du plan à moyen terme révisé pour la période 1998-2001 (A/53/6/Rev.1).

#### **Produits**

- 21.24 Durant l'exercice biennal 2000-2001, il est prévu de fournir les produits et services suivants :

- a) *Sous-programme 1. Un logement convenable pour tous : 698 900 dollars*
  - i) Services consultatifs. Envoi, sur la demande des gouvernements, de missions chargées de fournir des conseils sur les points suivants : financement et construction de logements; gestion foncière et sécurité d'occupation; gestion des infrastructures;
  - ii) Formation de groupe. Deux ateliers consacrés au financement et à la construction de logements;
- b) *Sous-programme 2. Gestion durable de l'habitat urbain : 317 000 dollars*
  - i) Services consultatifs. Missions, sur la demande des gouvernements, concernant le financement des établissements urbains, la lutte contre la pauvreté dans les zones urbaines et l'amélioration de la gestion de l'habitat urbain; et la mise en commun de connaissances, de données d'expérience, de savoir-faire et de technologies;
  - ii) Formation de groupe. Deux ateliers consacrés au développement urbain et à l'intégration socioéconomique dans les zones urbaines.

#### **4. Prévention du crime et justice pénale : 1 064 100 dollars**

- 21.25 Les activités prévues dans ce domaine seront exécutées par le Centre de prévention de la criminalité internationale et correspondent au programme 12 (Prévention du crime et justice pénale) du plan à moyen terme révisé pour la période 1998-2001 (A/53/6/Rev.1).
- 21.26 Le programme de coopération technique vise à renforcer le système de justice pénale des États Membres. Il se distingue de celui prévu pour l'exercice biennal 1998-1999 en ce sens qu'il mettra de plus en plus l'accent sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée et la corruption. La stratégie globale du Centre de prévention de la criminalité internationale sera notamment axée sur la fourniture d'une assistance technique aux niveaux national, sous-régional et régional. Ces activités seront réalisées conformément aux mandats confiés au Centre par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. En outre, les États Membres bénéficieront d'une assistance technique pour prendre des mesures efficaces au niveau national, dans l'optique de la convention contre la criminalité transnationale organisée que l'Assemblée du millénaire devrait adopter en l'an 2000.

#### **Produits**

- 21.27 Durant l'exercice biennal 2000-2001, il est prévu de fournir les produits et services suivants :
  - Sous-programme 1. Prévention du crime et justice pénale : 1 064 100 dollars*
    - i) Services consultatifs. Missions, sur la demande expresse des gouvernements, chargées d'effectuer les tâches suivantes : évaluer les mesures prises au niveau national pour lutter contre la corruption et le crime organisé, en particulier le renforcement des systèmes de justice pénale, élaborer ou réviser les dispositions législatives pertinentes et mettre en oeuvre ou appuyer les stratégies nationales de lutte contre la corruption et le crime organisé; introduire ou transférer de nouvelles techniques informatiques et créer ou évaluer des bases de données informatisées relatives à l'administration de la justice pénale;
    - ii) Formation de groupe. Cinq ateliers consacrés à la convention internationale contre la criminalité transnationale organisée, qui devrait être adoptée en l'an 2000. Ils seront conçus de manière à élargir les compétences techniques nécessaires pour répondre aux besoins qui se font sentir aux niveaux national, sous-régional et régional, notamment en renforçant l'assistance juridique mutuelle et les procédures d'extradition ainsi que l'échange d'informations entre les organismes nationaux chargés de l'application des lois, les juges et les procureurs; il est également prévu d'organiser quatre voyages d'étude à l'intention de hauts responsables gouvernementaux originaires de pays en développement et de pays à économie en transition, qui recevront une formation de haut niveau aux techniques et stratégies spécifiques de lutte contre le crime organisé et la corruption;

- iii) Bourses. Neuf bourses à l'intention de participants originaires de pays en développement ou de pays à économie en transition;
- iv) Projets opérationnels. Deux projets relatifs aux mesures de lutte contre le crime organisé et la corruption.

## 5. Contrôle international des drogues : 419 000 dollars

- 21.28 Les activités prévues dans ce domaine seront exécutées par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et correspondent au sous-programme 4 (Réduction de l'offre : élimination des cultures illicites et répression du trafic de drogues) du programme 13 (Contrôle international des drogues) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, tel que révisé (voir A/53/6/Rev.1). L'assistance fournie au titre de ce programme complétera celle dont bénéficient déjà les pays en développement grâce au Fonds du Programme.
- 21.29 Durant l'exercice biennal 2000-2001, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues continuera à inciter et aider les États Membres à adhérer aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues et à mettre en place la législation et les infrastructures nécessaires. Les États Membres bénéficieront d'une assistance technique en vue d'accroître leur capacité d'améliorer leur législation et leur système de justice pénale et d'établir ou renforcer des institutions, infrastructures, pratiques et procédures qui permettent de détecter les divers types d'infractions liées à la drogue et de poursuivre et juger les auteurs. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues aidera également les États Membres à élaborer des programmes à long terme en vue de former le personnel chargé d'appliquer la nouvelle législation, conformément aux instruments internationaux et aux recommandations relatives au renforcement des compétences spécialisées et du savoir-faire dans ce domaine. L'un des objectifs prioritaires sera la mise en place du cadre juridique nécessaire pour exécuter les mandats confiés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire, en particulier dans les domaines suivants : réduction de la demande, contrôle des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs, coopération judiciaire, blanchiment de l'argent et activités de substitution.

### Produits

- 21.30 Durant l'exercice biennal 2000-2001, il est prévu de fournir les produits et services suivants :

*Sous-programme 1. Réduction de l'offre : élimination des cultures illicites et répression du trafic de drogues : 419 000 dollars.* Services consultatifs. Missions, sur la demande des gouvernements, chargées d'exécuter les tâches suivantes : fournir des conseils sur la nature et la portée des obligations découlant des conventions relatives au contrôle international des drogues et sur les mesures prises par d'autres pays appliquant des systèmes et des concepts juridiques analogues; évaluer les besoins et formuler des propositions de projets; examiner de manière approfondie les lois et dispositions législatives existantes en matière de lutte contre la drogue et les modalités de leur application ainsi que l'infrastructure du pays ou de la sous-région concernés, et établir des rapports sur cette question; proposer des mesures législatives et administratives en vue de donner pleinement effet à toutes les conventions, notamment en mettant en place des mécanismes qui permettent d'instaurer une coopération internationale efficace dans le cadre des conventions; aider les gouvernements à élaborer des politiques conformes aux conventions et à coordonner leurs activités opérationnelles de contrôle des drogues; aider également les gouvernements à élaborer des directives relatives à la rédaction de la législation pertinente – voire élaborer elles-mêmes la législation en question – ainsi qu'une législation type, et les conseiller pour l'adaptation de la législation aux besoins locaux; inciter les juges et les procureurs à appliquer plus rigoureusement les lois relatives à la lutte contre la drogue et les encourager à participer à la coopération internationale, notamment judiciaire, en matière d'extradition, d'assistance juridique et de questions connexes.

## 6. Droits de l'homme : 3 009 700 dollars

- 21.31 Les activités prévues dans ce domaine seront exécutées par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et correspondent au sous-programme 3 (Services consultatifs, coopération technique, appui aux procédures d'établissement des faits et aux activités hors Siège dans le domaine des droits de l'homme) du programme 19 (Droits de l'homme) du plan à moyen terme révisé pour la période 1998-2001 (A/53/6/Rev.1).
- 21.32 Il s'agit d'aider les pays qui en font la demande à élaborer des plans d'action nationaux globaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme, de fournir des conseils et d'appuyer des projets spécifiques visant à intégrer les normes internationales relatives aux droits de l'homme dans les lois, politiques et pratiques nationales; d'élaborer un programme coordonné global des Nations Unies pour aider les États à établir ou renforcer des structures nationales de promotion et de protection des droits de l'homme; de mieux sensibiliser le public aux questions liées aux droits de l'homme et d'accroître les compétences dans ce domaine en organisant des cours, des séminaires et des ateliers de formation et en publiant un ensemble de matériel d'éducation, de formation et d'information.

### Produits

- 21.33 Durant l'exercice biennal 2000-2001, il est prévu de fournir les produits et services suivants :
- Sous-programme 1. Services consultatifs, coopération technique, appui aux procédures d'établissement des faits et aux activités hors Siège dans le domaine des droits de l'homme : 3 009 700 dollars*
- i) Services consultatifs. Missions, sur la demande expresse des gouvernements, chargées de fournir une assistance en vue de l'établissement ou du renforcement de structures nationales de promotion et de protection des droits de l'homme, d'évaluer les besoins et de fournir des conseils en cas de nécessité d'action immédiate de la part des pouvoirs publics;
  - ii) Formation de groupe. Deux ateliers sur les mécanismes régionaux de protection des droits de l'homme dans la région de l'Asie et du Pacifique; huit cours régionaux de formation spécialisée axés sur les thèmes suivants : droits économiques et culturels; droits des femmes et trafic de femmes; droits de l'enfant et justice pour mineurs; administration de la justice; institutions nationales de protection des droits de l'homme; éducation dans le domaine des droits de l'homme; plans nationaux d'action; surveillance des droits de l'homme;
  - iii) Bourses. Il est prévu d'octroyer 60 bourses à des candidats originaires de cinq régions qui souhaitent entreprendre des études et suivre une formation dans des domaines spécifiques liés aux droits de l'homme, l'accent étant mis sur la formation à l'établissement de rapports destinés aux organes des Nations Unies qui suivent l'application des traités relatifs aux droits de l'homme.

## 7. Aide humanitaire : 898 300 dollars

- 21.34 Les activités prévues dans ce secteur seront exécutées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et, en particulier, par le Service de liaison pour les situations d'urgence de New York et le Service d'intervention en cas de catastrophe de Genève. Elles correspondent aux sous-programmes 2 (Situations d'urgence complexes) et 4 (Secours en cas de catastrophe) du programme 20 (Aide humanitaire) du plan à moyen terme révisé pour la période 1998-2001 (A/53/6/Rev.1).
- 21.35 Durant l'exercice biennal 2000-2001, le Coordonnateur des secours d'urgence continuera d'élargir et de renforcer les capacités de son Bureau à faire face aux catastrophes naturelles ou causées par l'homme, en collaboration étroite avec les gouvernements des pays particulièrement exposés aux catastrophes ou aux situations d'urgence, afin de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire d'urgence, notamment en favorisant la continuité entre les secours d'urgence et les activités de développement. Pour atteindre ces objectifs, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires insistera sur la nécessité d'établir des plans d'urgence; testera l'efficacité de ces derniers dans les phases de relèvement; et fournira des services d'experts sur l'exploitation, aux niveaux régional et national, de connaissances théoriques et de données d'expérience.

## Produits

21.36 Il est prévu de fournir les produits et services suivants :

- a) *Sous-programme 1. Situations d'urgence complexes : 627 100 dollars*
  - i) Services consultatifs. Missions, sur la demande expresse des gouvernements, chargées de coordonner la conception, l'amélioration et l'élaboration de plans au niveau des organismes compétents, en collaboration étroite avec les gouvernements concernés, en vue de renforcer la capacité d'intervention collective des organismes des Nations Unies; d'appuyer les efforts accomplis par les gouvernements en les incitant à établir des plans d'urgence fondés sur l'évaluation de l'impact des catastrophes ou des situations d'urgence et à mesurer leur efficacité;
  - ii) Formation de groupe. Trois cours régionaux de formation, l'un en Afrique et les deux autres en Asie, consacrés à l'harmonisation des méthodes d'évaluation et de coordination en cas de catastrophe ou de situation d'urgence ainsi qu'aux normes et procédures établies en la matière, avec la participation de représentants de gouvernements et d'organismes des Nations Unies;
- b) *Sous-programme 2. Secours en cas de catastrophe : 271 200 dollars*
  - i) Services consultatifs. Missions, sur la demande expresse des gouvernements, chargées d'aider ces derniers à définir les mesures à prendre durant la phase de transition entre les secours et le relèvement; d'évaluer les plans d'urgence établis aux niveaux régional et national; de contribuer à la mise au point de mesures propres à renforcer la capacité d'intervention en cas d'urgence;
  - ii) Formation de groupe. Un séminaire sous forme d'échanges Nord-Sud et Sud-Sud visant à mettre en commun des données d'expérience et des enseignements tirés d'activités antérieures.

## B. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux

Tableau 21.3

### Prévisions de dépenses, par programme<sup>a</sup>

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits demandés	Exercice biennal 1998-1999 par bureau d'exécution					2000-2001 Montant total des crédits demandés
			CEA	CESAP	CEE	CEPALC	CESAO	
Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales	3 499,1	3 498,0	2 486,1	–	–	–	–	2 486,1
Action en faveur de la sécurité alimentaire et du développement durable	940,4	1 256,9	1 410,2	–	–	–	–	1 410,2
Renforcement de la gestion du développement	1 040,9	1 264,0	1 018,2	–	–	–	–	1 018,2
Utilisation de l'information aux fins du développement	603,6	1 508,5	1 347,1	–	–	–	–	1 347,1
Promotion de la coopération et de l'intégration régionales	1 299,7	431,9	978,5	–	–	–	–	978,5
Mesures propres à favoriser la promotion de la femme	–	–	1 057,9	–	–	–	–	1 057,9
Coopération économique régionale	1 094,3	1 293,6	–	1 307,7	–	–	–	1 307,7
Recherche et analyse des politiques en matière de développement	1 091,0	1 350,1	–	1 356,5	–	–	–	1 356,5
Développement social	490,3	433,7	–	663,7	–	–	–	663,7
Environnement et mise en valeur des ressources humaines	1 326,4	861,4	–	840,0	–	–	–	840,0
Statistiques en Asie et dans le Pacifique	366,9	431,5	–	663,5	–	–	–	663,5
Environnement	323,0	372,6	–	–	382,0	–	–	382,0
Transports	508,2	732,1	–	–	750,6	–	–	750,6
Statistiques en Europe	167,1	366,2	–	–	375,4	–	–	375,4
Énergie durable	321,8	373,5	–	–	382,8	–	–	382,8
Développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise	1 254,4	1 085,8	–	–	1 113,6	–	–	1 113,6
Insertion dans l'économie mondiale, compétitivité et spécialisation de la production	393,2	383,9	–	–	–	450,9	–	450,9
Développement des moyens de production, des techniques et de l'esprit d'entreprise	272,7	262,5	–	–	–	367,4	–	367,4
Équilibres macroéconomiques, investissement et financement	3 118,0	4 086,3	–	–	–	3 989,6	–	3 989,6
Durabilité des ressources écologiques et terrestres	317,5	268,9	–	–	–	656,5	–	656,5
Gestion des ressources naturelles et de l'environnement	961,2	1 314,5	–	–	–	–	1 107,9	1 107,9
Amélioration de la qualité de la vie	274,3	330,2	–	–	–	–	539,2	539,2
Développement économique et changements mondiaux	462,6	315,0	–	–	–	–	880,3	880,3
Coordination des politiques et harmonisation des normes et règlements aux fins du développement sectoriel	297,3	1 066,2	–	–	–	–	874,3	874,3
Exploitation, coordination et harmonisation des statistiques et de l'information	658,6	724,6	–	–	–	–	711,0	711,0
<b>Total</b>	<b>21 082,5</b>	<b>24 011,9</b>	<b>8 298,0</b>	<b>4 831,4</b>	<b>3 004,4</b>	<b>5 464,4</b>	<b>4 112,7</b>	<b>25 710,9</b>

<sup>a</sup> La ventilation est susceptible d'être modifiée et n'est présentée qu'à titre indicatif.



- 21.37 Les ressources prévues pour cet élément du programme (25 710 900 dollars) constituent 57 % du montant total prévu dans ce chapitre. Conformément à la résolution 2803 (XXVI) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1971, des crédits sont prévus pour financer un système de services consultatifs régionaux et sous-régionaux visant à aider les pays en développement membres des commissions régionales à résoudre les problèmes auxquels ils peuvent se heurter dans leurs efforts de développement national. Les services consultatifs fournis sur la demande du gouvernement intéressé sont dispensés dans le cadre de missions consultatives composées d'un seul conseiller ou d'équipes multidisciplinaires. Les ressources prévues pour les services consultatifs régionaux et sous-régionaux sont exprimées en nombre de mois de travail jugés nécessaires pour répondre aux besoins dans un secteur donné pendant l'exercice. Les conseillers régionaux sont engagés à titre temporaire et bénéficient de l'appui des divisions techniques et des services administratifs des commissions régionales.
- 21.38 Il est prévu que 1 440 mois de travail de services consultatifs régionaux seront nécessaires au cours de l'exercice biennal 2000-2001, soit le même nombre que le nombre nécessaire au cours de l'exercice biennal 1998-1999.
- 21.39 Les commissions régionales exécutent, dans leurs régions respectives, d'importantes fonctions de rassemblement d'informations et d'analyse socioéconomique. Elles jouent aussi un rôle majeur dans la mise au point de politiques d'intégration économique et dans l'analyse de questions économiques, sociales, politiques et écologiques liées au développement durable. Ainsi, elles constituent un centre et un réseau de coopération au niveau technique entre les États membres de la région et entre ces derniers et d'autres États. En outre, elles s'acquittent de plus en plus souvent d'activités de coopération technique, surtout dans les domaines intersectoriels et dans ceux où aucun autre organisme des Nations Unies n'a d'avantage comparatif.

## **1. Développement économique et social en Afrique : 8 298 000 dollars**

- 21.40 Les activités dans cette région sont exécutées par la CEA et visent à assurer la réalisation des objectifs des sous-programmes 14.1 (Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales), 14.2 (Action en faveur de la sécurité alimentaire et du développement durable), 14.3 (Renforcement de la gestion du développement), 14.4 (Utilisation de l'information aux fins du développement), 14.5 (Promotion de la coopération et de l'intégration régionales) et 14.6 (Mesures propres à favoriser la promotion de la femme) du programme 14 intitulé «Développement économique et social en Afrique» du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, tel que révisé (A/53/6/Rev.1).
- 21.41 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, le programme mettra l'accent sur les services consultatifs et la formation de groupe, dont seront chargés des conseillers régionaux et des experts recrutés à court terme pour aider les États Membres à résoudre des problèmes qu'ils risquent de trouver dans leurs efforts de développement national. Ces services ont pour but essentiel de donner des conseils aux gouvernements pour faciliter une action immédiate ou, si les besoins sont plus larges, pour leur permettre d'y faire face grâce à l'identification et à la formulation de projets à présenter à des sources de financement potentielles. Les activités de formation (séminaires, ateliers et symposiums), qui constituent un aspect important des fonctions accomplies par les conseillers régionaux, seront entreprises dans des domaines susceptibles d'avoir un effet multiplicateur, et seront organisées à l'intention de représentants des États Membres, d'organisations intergouvernementales et de la société civile qui exercent des responsabilités en matière d'élaboration des politiques, de planification et de gestion.

## Produits

21.42 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits suivants seront fournis :

- a) *Sous-programme 1. Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales : 2 486 100 dollars*
  - i) Services consultatifs. Des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront expressément la demande pour les conseiller sur les questions suivantes : formulation des politiques et stratégies macroéconomiques et sectorielles aux niveaux national et sous-régional et élaboration, mise en oeuvre et suivi des programmes d'ajustement et de stabilisation, y compris l'application de politiques, mesures et incitations propres à favoriser l'essor des échanges commerciaux et à renforcer la capacité d'exportation; évaluation, analyse et suivi de la pauvreté; gestion de la dette extérieure; et réaménagement et reconstruction après les conflits;
  - ii) Formation de groupe. Deux séminaires de haut niveau seront consacrés aux politiques et instruments de gestion macroéconomique; deux séminaires d'orientation seront consacrés à la gestion de la dette extérieure; deux ateliers seront consacrés à la mise au point de directives et de méthodes propres à améliorer l'évaluation, l'analyse et le suivi de la pauvreté à l'usage des États Membres; deux séminaires sous-régionaux seront consacrés au réaménagement et à la reconstruction après les conflits;
- b) *Sous-programme 2. Action en faveur de la sécurité alimentaire et du développement durable : 1 410 200 dollars*
  - i) Services consultatifs. Des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront expressément la demande pour les conseiller sur les questions suivantes : élaboration de politiques et conception de stratégies et de programmes concernant les questions interdépendantes que sont la population, l'environnement et l'agriculture; élaboration, application et évaluation de politiques et programmes de sécurité alimentaire; application du modèle d'interaction entre population, environnement et agriculture; politiques nationales, textes législatifs et lois portant sur l'environnement; modalités d'intégration de problèmes d'environnement dans la prise de décisions économiques; protection de l'environnement et urbanisation; aide à une production agricole durable et programmes de restauration de l'environnement;
  - ii) Formation de groupe. Deux séminaires de haut niveau seront consacrés à l'application du modèle d'interactions population-environnement-agriculture; deux séminaires seront consacrés au suivi des divers programmes et conventions, convenus à l'échelle mondiale, découlant du nouvel Agenda pour le développement de l'Afrique dans les années 90; deux ateliers seront consacrés à la mise au point de méthodes et de directives concernant les systèmes de production agricole durable et les programmes de restauration de l'environnement en Afrique; deux séminaires seront consacrés à des questions générales concernant la sécurité alimentaire et le développement durable;
- c) *Sous-programme 3. Renforcement de la gestion du développement : 1 018 200 dollars*
  - i) Services consultatifs. Des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront expressément la demande pour les conseiller sur les questions suivantes : amélioration de l'efficacité et de l'efficience, et de la capacité d'analyse des politiques des administrations publiques en Afrique; renforcement de la responsabilisation dans le secteur public; décentralisation et conduite des affaires publiques au niveau local; mise au point et renforcement du cadre juridique et réglementaire indispensable pour les opérations du secteur privé; élaboration de politiques et mesures destinées à promouvoir le dialogue et la collaboration entre les secteurs privé et public; renforcement des réseaux entre les organisations et les associations nationales, sous-régionales et régionales; et formulation de politiques et conception de programmes/projets destinés à promouvoir la compétitivité entre les entreprises et le développement de l'esprit d'entreprise;

- ii) Formation de groupe. Un séminaire régional sera consacré à la mise au point de codes et d'indicateurs permettant de suivre la bonne gestion des affaires publiques; deux ateliers seront consacrés à des questions de déontologie et de responsabilisation, le but étant de rendre le secteur public plus efficient et performant; deux séminaires seront consacrés au renforcement de la direction et de la gestion, ainsi que des capacités techniques des administrations locales; deux séminaires de haut niveau seront consacrés à la formulation de politiques et de mesures destinées à promouvoir la compétitivité du secteur privé et le développement de l'esprit d'entreprise; et un symposium sera consacré aux stratégies et aux programmes d'assistance technique destinés à renforcer la coopération Sud-Sud, afin de promouvoir des opérations conjointes et des partenariats stratégiques entre des entreprises;
- d) *Sous-programme 4. Utilisation de l'information aux fins du développement : 1 347 100 dollars*
  - i) Services consultatifs. Des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront expressément la demande pour les conseiller sur les questions suivantes : élaboration de politiques et plans nationaux aux fins de l'adoption de techniques d'information; établissement de plans-cadres en vue de la mise en place d'infrastructures nationales de l'information et des télécommunications; mise au point de directives et normes touchant les politiques et stratégies à adopter pour améliorer l'accès aux moyens d'information et de communication; suivi de la mise en oeuvre de l'Initiative Société africaine à l'ère de l'information; stratégies visant à créer des infrastructures appropriées pour la constitution de réseaux informatiques et électroniques, à développer la connexité et à faciliter la création de centres nationaux et régionaux d'information en réseau, de chapitres de la société Internet et de centres de connexité communautaires; organisation et gestion des systèmes statistiques et des enquêtes sur les ménages; et application du Système de comptabilité nationale de 1993;
  - ii) Formation de groupe. Deux séminaires seront consacrés à la conception de systèmes d'information en vue du développement et à l'économie de l'information; deux ateliers seront consacrés à l'organisation et à la gestion des systèmes statistiques, deux ateliers seront consacrés à des programmes de formation en vue du renforcement des capacités dans le domaine des techniques de l'information et de la communication; deux ateliers seront consacrés à la création d'une infrastructure appropriée pour la mise en réseaux informatiques, à l'application de projets visant à développer la connexité, ainsi qu'à des initiatives nationales visant à créer des infrastructures d'information;
- e) *Sous-programme 5. Promotion de la coopération et de l'intégration régionales : 978 500 dollars*
  - i) Services consultatifs. Des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront expressément la demande pour les conseiller sur les questions suivantes : facilitation des transports régionaux et établissement des liaisons; suivi et évaluation du programme de la deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique; problèmes liés à la mise en valeur et à la gestion des ressources en eau, y compris arrangements en coopération concernant les bassins/lacs transfrontières; arrangements de partenariat et coopération entre des entreprises et des organismes de développement aux niveaux sous-régional et régional dans les domaines des transports et des communications; et stratégies et mesures concernant l'exploitation des eaux de surface et des eaux souterraines;
  - ii) Formation de groupe. Deux séminaires seront consacrés à des questions d'actualité concernant la mise en valeur et la gestion des ressources en eau; un atelier régional portera sur l'application de l'Initiative concernant la sécurité routière en Afrique; un symposium sera consacré à la commercialisation et à la participation du secteur privé dans les transports et les communications; un séminaire traitera du transport multimodal, de l'acheminement du fret et de la logistique; et un atelier sera consacré à la mise en place d'infrastructures rurales de transport;

- f) *Sous-programme 6. Mesures propres à favoriser la promotion de la femme : 1 057 900 dollars*
- i) Services consultatifs. Des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront expressément la demande pour les conseiller sur les questions suivantes : stratégies concernant la réforme juridique et la formulation de nouveaux textes législatifs afin de parvenir à un système juridique soucieux de l'égalité des sexes, conformément au cadre international actuel des droits fondamentaux et juridiques; apport d'un soutien technique aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales et mise en place de services juridiques, de services parajuridiques et de services juridiques mobiles dans les communautés rurales; stratégies visant à promouvoir l'initiation juridique des femmes et des hommes à tous les niveaux et à introduire des cours de droit dans le système scolaire; création et renforcement de la capacité des réseaux/associations de femmes chefs d'entreprises; prise en compte systématique des problèmes des femmes dans les plans et les stratégies de développement aux niveaux national et sectoriel ainsi que dans les programmes d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales, y compris en ce qui concerne la comptabilité nationale et les processus budgétaires;
  - ii) Formation de groupe. Deux ateliers seront consacrés à la mise au point de cadres juridiques et réglementaires ou au renforcement de ceux qui existent, le but étant de promouvoir l'accès des femmes à la terre; un séminaire de haut niveau sera consacré à l'harmonisation des coutumes et du droit moderne en ce qui concerne les droits juridiques de la femme; un atelier portera sur la mise au point de stratégies visant à promouvoir des réseaux et des partenariats en vue de l'initiation juridique des femmes et des hommes dans les communautés rurales; deux ateliers seront consacrés à l'élaboration et l'application d'indicateurs permettant de suivre la mise en oeuvre des recommandations de la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes; un atelier aura pour thème l'amélioration des capacités non gouvernementales de gestion et de mise en réseau; trois stages de formation seront consacrés à la création d'une capacité nationale d'analyse des problèmes des femmes et de formulation de politiques tenant compte des spécificités de chaque sexe et de formation de formateurs et formatrices spécialisés dans le développement de l'esprit d'entreprise.

## **2. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique : 4 831 400 dollars**

- 21.43 Les activités sont réalisées par la CESAP et correspondent aux sous-programmes 15.1, Coopération économique régionale, 15.2, Recherche et analyse des politiques en matière de développement, 15.3, Développement social, 15.5, Environnement et mise en valeur des ressources naturelles, et 15.7, Statistiques du programme 15 du plan à moyen terme 1998-2001 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique), tel que révisé (A/53/6/Rev.1).
- 21.44 Au cours de la période biennale 2000-2001, les activités de coopération technique s'emploieront à renforcer les capacités d'ordre technique, gestionnaire et organisationnel des pays membres en développement et des États Membres associés, à tous les niveaux des efforts qu'ils déploient à l'échelle nationale pour mener à bien leurs programmes économiques, sociaux et technologiques. Le programme régional des services consultatifs et de formation établi pour 2000-2001 est conçu en fonction des demandes des États Membres, et répond aux besoins et priorités des pays bénéficiaires, tels qu'ils sont ressortis des travaux de la Commission et de ses organes subsidiaires, ainsi qu'aux conditions nouvelles dont font état les pays membres de la CESAP demandeurs des conseils consultatifs.

## Produits

21.45 Au cours de la période biennale 2000-2001, les produits suivants seront fournis :

- a) *Sous-programme 1. Coopération économique régionale : 1 307 700 dollars*
  - i) Services consultatifs. Des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront expressément la demande pour les conseiller sur les questions suivantes : politique commerciale et promotion des échanges commerciaux; participation plus active aux négociations de l'OMC pour faire connaître leurs préoccupations et faire valoir leurs intérêts; renforcement de la coopération régionale à des fins d'efficience commerciale et de développement du commerce électronique; faciliter l'accès aux techniques d'information; aider les pays à accroître leur potentiel d'efficience au niveau microéconomique et, par là, à être mieux en mesure de faire face aux nouveaux défis et possibilités découlant de la mondialisation et de la libéralisation du commerce international;
  - ii) Formation de groupe. Huit ateliers seront consacrés aux domaines suivants : renforcement des capacités nationales concernant le transfert des technologies et la promotion des investissements; ouverture de possibilités nouvelles d'expansion et de diversification des échanges commerciaux entre les sous-régions et à l'intérieur d'elles; et renforcement des capacités nationales sur le plan des petites et moyennes entreprises;
- b) *Sous-programme 2. Recherche et analyse des politiques en matière de développement : 1 356 500 dollars*
  - i) Services consultatifs. Des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront la demande, et notamment de ceux des pays insulaires en développement de la région du Pacifique, pour les conseiller sur les questions suivantes : développement et planification économiques, notamment la planification stratégique du développement; programmes d'ajustement et de réforme, politiques et pratiques en matière de développement durable, politiques monétaires et budgétaires et politiques des revenus, gestion financière du secteur public, développement des marchés de capitaux, systèmes financiers officiels et officieux, bonne conduite des affaires publiques, plans d'entreprises aux niveaux des ministères, des départements et des administrations locales, actions en faveur des petites entreprises et programmes d'investissement dans le secteur public;
  - ii) Formation de groupe. Quatre ateliers seront consacrés à divers aspects de la planification et de la gestion macroéconomique, à la gestion financière et à l'administration publique, qui s'adresseront particulièrement aux pays à économie en transition;
- c) *Sous-programme 3. Développement social : 663 700 dollars*
  - i) Services consultatifs. Des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront expressément la demande pour les conseiller sur les questions suivantes : formulation des politiques, plans et programmes appropriés concernant la lutte contre la pauvreté et l'intégration sociale, dans le contexte des objectifs de développement aux plans national, sous-régional et régional; suivi et évaluation de l'efficacité des politiques, plans et programmes nationaux de développement économique et social concernant la lutte contre la pauvreté et l'intégration sociale; amélioration du ciblage de certains groupes sociaux défavorisés et vulnérables à prendre prioritairement en considération dans les politiques, plans et programmes de lutte contre la pauvreté et d'intégration sociale; intensification des efforts déployés par les pays pour atteindre les objectifs et les buts fixés dans l'Agenda pour le développement social de la région Asie et Pacifique, et le suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, 1997-2006; développement rural, développement social et planification, les jeunes dans le développement, les régimes de sécurité sociale, la femme dans le développement, les politiques et programmes destinés aux personnes handicapées et la

- prise en considération systématique de tous les problèmes de développement social dans les mécanismes de prise de décisions et de planification de l'administration centrale;
- ii) Formation de groupe. Huit ateliers seront consacrés aux aspects sociaux de l'ajustement structurel et de la réforme économique et aux questions de développement liées à la lutte contre la pauvreté et aux programmes de développement économique; ainsi qu'à l'intégration des femmes dans tous les aspects de la planification du développement;
- d) *Sous-programme 4. Environnement et mise en valeur des ressources naturelles : 840 000 dollars*
- i) Services consultatifs. Des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront expressément la demande pour les conseiller sur les questions suivantes : formulation de plans destinés à recenser les secteurs prioritaires, et aux domaines relevant de la protection de l'environnement, et notamment aide concernant la mise en place d'institutions et l'élaboration de politiques, ainsi que l'évaluation de l'impact sur l'environnement;
  - ii) Formation de groupe. Quatre ateliers seront consacrés aux capacités de mise au point de plans et de programmes nationaux visant un développement écologiquement rationnel et durable;
- e) *Sous-programme 5. Statistiques en Asie et dans le Pacifique : 663 500 dollars*
- i) Services consultatifs. Des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront expressément la demande pour les conseiller sur les questions suivantes : comptabilité nationale; et application du Système de comptabilité nationale de 1993;
  - ii) Formation de groupe. Trois ateliers seront consacrés au nouveau système de comptabilité nationale; aux statistiques sociales, aux statistiques par sexe et aux indicateurs socioéconomiques correspondants.

### 3. Développement économique de l'Europe : 3 004 400 dollars

- 21.46 Les activités sont réalisées par la CEE et correspondent, dans le programme 16 du plan à moyen terme 1998-2001, Développement économique de l'Europe, tel que révisé (A/53/6/Rev.1), aux sous-programmes 16.1 (Environnement), 16.2 (Transports), 16.3 (Statistiques), 16.5 (Énergie durable), et 16.6 (Développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise).
- 21.47 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les services consultatifs auront avant tout pour objet de continuer à faciliter l'intégration des pays à économie en transition dans l'économie européenne et les échanges mondiaux, la CEE ayant été de plus en plus amenée à s'intéresser aux problèmes qui concernent particulièrement ces pays et ceux qui viennent d'accéder à l'indépendance. Les gouvernements sont toujours plus nombreux à demander dans des domaines très divers les conseils de la CEE, pour qu'elle les aide par exemple à définir la politique d'ensemble qui guidera l'établissement des structures d'une économie de marché, à développer leurs échanges extérieurs, leur industrie et l'entreprise, à privatiser et à attirer les investissements étrangers directs, ou encore en matière de statistiques, de transports, d'environnement ou d'énergie. La CEE conseille aussi sur l'application des conventions, règles et normes négociées sous ses auspices, l'élaboration des programmes, les techniques de financement, la formation des responsables de l'action gouvernementale et la liaison entre structures aux échelons national et sous-régional.

#### Produits

- 21.48 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, on exécutera les produits suivants :
- a) *Sous-programme 1. Environnement : 382 000 dollars.* Services consultatifs. Missions auprès de gouvernements, en particulier des pays à économie en transition vers l'économie de marché de la région de la CEE, organisées à la demande de ceux-ci, pour les aider à renforcer leurs capacités et leurs institutions pour s'acquitter de leurs obligations en vertu des conventions régionales relatives à

l'environnement dans les domaines de la gestion de l'eau, de l'évaluation de l'impact environnemental et des accidents industriels à l'échelle internationale, faciliter l'application des conventions et l'évaluation des progrès, accélérer les processus d'adhésion et de ratification et promouvoir l'intégration des pays à économie en transition dans un espace économique et juridique paneuropéen;

- b) *Sous-programme 2. Transports : 750 600 dollars.* Services consultatifs. Missions auprès de gouvernements, organisées à la demande de ceux-ci, pour les aider à participer aux efforts déployés au niveau de la CEE en vue d'établir un système de transports européen intégré et à conformer leurs infrastructures et leurs réseaux de transports aux recommandations, résolutions et conventions ou accords internationaux établis sous les auspices du Comité des transports intérieurs de la CEE. Dans ce contexte, on s'attachera en particulier à aider les pays membres à économie en transition à établir des réseaux et des infrastructures de transports qui soient compatibles avec ceux des pays voisins dans la région de la CEE;
- c) *Sous-programme 3. Statistiques en Europe : 375 400 dollars.* Services consultatifs. Missions auprès de gouvernements, organisées à la demande de ceux-ci et axées sur les statistiques sociales et démographiques, afin de renforcer les capacités en matière de statistique des pays à économie en transition de l'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants; de prêter un appui aux pays à économie en transition dans le cadre des recensements de la population en 2000; et d'aider les pays à économie en transition à renforcer leur capacité d'établissement de rapports sur le développement humain et l'évolution de la situation sociale;
- d) *Sous-programme 4. Énergie durable : 382 800 dollars.* Services consultatifs. Missions auprès de gouvernements, organisées à la demande de ceux-ci, afin de s'assurer que les pays à économie en transition reçoivent des conseils pour réduire leur production d'énergie, (question étroitement liée au problème d'environnement), et choisir des zones de démonstration du rendement énergétique sur la base des études techniques et économiques qui seront réalisées par des experts lors de visites de tous les sites. Des conseils techniques seront également dispensés à ces pays afin de les aider à élaborer des politiques énergétiques leur permettant de réduire leur dépendance à l'égard des importations d'énergie, à définir une législation de l'énergie et à encourager la privatisation du secteur énergétique;
- e) *Sous-programme 5. Développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise : 1 113 600 dollars.* Services consultatifs. Missions auprès de gouvernements, organisées à la demande de ceux-ci, pour aider les pays à économie en transition à mettre en place des cadres institutionnels, réglementaires et législatifs de promotion du commerce et des investissements étrangers directs; prêter un appui aux organismes publics des pays à économie en transition qui s'occupent du passage des frontières; encourager le secteur public à collaborer avec les associations professionnelles afin de simplifier les procédures de commerce et réduire les barrières non tarifaires; et favoriser l'instauration de conditions favorables au développement des petites et moyennes entreprises dans les pays à économie en transition.

#### **4. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes : 5 464 400 dollars**

- 21.49 Les activités dans cette région sont exécutées par la CEPALC et ont pour but de faciliter la réalisation des objectifs des sous-programmes 17.1, Insertion dans l'économie mondiale, compétitivité et spécialisation de la production, 17.3, Développement des moyens de production, des techniques et de l'esprit d'entreprise, 17.4, Équilibres macroéconomiques, investissement et financement, et 17.7, Durabilité des ressources écologiques et terrestres, du programme 17, Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, tel que révisé (A/53/6/Rev.1).
- 21.50 Les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes ne sauraient connaître un développement économique durable s'ils ne s'insèrent pas mieux dans les courants économiques mondiaux (participation quantitative et qualitative aux échanges, à l'investissement étranger direct et à la technologie) tout en augmentant leur capacité de tirer

profit des périodes de croissance du commerce international et de surmonter les phases défavorables en diversifiant leur production et leurs marchés, en recherchant des investissements et des partenariats à l'étranger et en établissant des liens plus étroits entre les exportations et les autres activités de production; il leur faut aussi identifier les pratiques et les techniques les plus appropriées qui sont déjà en application à l'échelle internationale et les adapter aux conditions locales, mener à bien des réformes importantes et appliquer des politiques macroéconomiques et institutionnelles visant à mettre en place de nouveaux modes de fonctionnement; enfin, ils devront veiller à ce que la mise en valeur des ressources naturelles soit écologiquement viable.

## Produits

21.51 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, on exécutera les produits suivants :

- a) *Sous-programme 1. Insertion dans l'économie mondiale, compétitivité et spécialisation de la production : 450 900 dollars.* Services consultatifs. Missions auprès des pays de la région, sur demande des gouvernements intéressés, afin de les aider à améliorer leur capacité de négociation dans le domaine du commerce international et de renforcer leur capacité d'attirer des ressources financières extérieures pour l'investissement; offrir des conseils sur la réforme des politiques commerciales pour permettre aux pays de mieux s'intégrer dans l'économie mondiale et d'améliorer leur cadre réglementaire du commerce international; faciliter la réforme des politiques commerciales compte tenu des problèmes et perspectives liés à l'économie mondiale; renforcer la capacité de négociation des gouvernements de la région pour mieux tirer parti des perspectives qu'offrent les accords commerciaux internationaux récents et améliorer leur capacité de dégager des ressources financières pour investir dans les moyens de production et le secteur des services; conseiller les pays sur les moyens d'accroître les ressources financières internes et externes pour l'investissement, sur les instruments permettant de canaliser ces ressources vers l'accumulation productive de capital; et renforcer la capacité de négociation des pays de la région dans le domaine du commerce international des biens et des services;
- b) *Sous-programme 2. Développement des moyens de production, des techniques et de l'esprit d'entreprise : 367 400 dollars.* Services consultatifs. Missions auprès des pays de la région, sur demande des gouvernements intéressés, pour les aider à formuler des politiques visant à favoriser la croissance économique, fondées sur l'utilisation et l'adaptation au niveau local des meilleures pratiques et techniques au niveau international, en renforçant leur capacité d'affronter la concurrence internationale et en appuyant leur processus de modernisation; à élargir l'ensemble des connaissances sur les liens et les chaînes de production actuellement mis en place dans la région et à définir les politiques les mieux adaptées pour faciliter ce processus dans le cadre de l'exploitation optimale des ressources naturelles avec le moins d'impact possible sur l'environnement; et à modifier les politiques dans le cadre du processus d'intégration sous-régionale et hémisphérique;
- c) *Sous-programme 3. Équilibres macroéconomiques, investissement et financement : 3 989 600 dollars.*
  - i) Services consultatifs. Missions auprès des pays de la région, sur demande des gouvernements intéressés, pour les aider à améliorer les décisions prises par les gouvernements et le secteur privé dans le domaine de l'économie en procédant à une évaluation systématique des résultats des politiques et réformes économiques et des contextes dans lesquels celles-ci sont prises aux niveaux international et régional; offrir des conseils concernant l'intégration sous-régionale et hémisphérique; et prêter une assistance technique concernant l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication et leurs effets sur le développement de la région;
  - ii) Formation de groupe. Cinq séminaires sur les thèmes suivants : réformes des politiques budgétaires; intégration économique et sociale; intégration hémisphérique; gestion de l'information; et politiques sectorielles, productivité et compétitivité. Quatre visites d'études sur l'échange de données d'expérience concernant les politiques budgétaires, l'intégration économique, l'administration des villes et la gestion de l'information;



- d) *Sous-programme 4. Durabilité des ressources écologiques et terrestres : 656 500 dollars.* Services consultatifs. Missions auprès des pays de la région, sur demande des gouvernements intéressés, pour les aider à élaborer des politiques visant à promouvoir un développement écologiquement rationnel et une utilisation durable des ressources naturelles et offrir des conseils sur l'application d'Action 21 et d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement; sur la réforme des politiques et l'adoption de mesures en faveur d'une utilisation écologiquement rationnelle des ressources naturelles et la mise en place d'instruments réglementaires concernant les organismes privés d'assainissement et d'approvisionnement en eau récemment privatisés; sur l'industrie touristique; sur le renforcement des mécanismes institutionnels de production de l'environnement, et sur l'utilisation des ressources énergétiques et minières.

## 5. Développement économique et social en Asie occidentale : 4 112 700 dollars

- 21.52 Les activités dans cette région sont exécutées par la CESAO et ont pour but de faciliter la réalisation des objectifs des sous-programmes 18.1, Gestion des ressources naturelles et de l'environnement, 18.2, Amélioration de la qualité de la vie, 18.3, Développement économique et changements mondiaux, 18.4, Coordination des politiques et harmonisation des normes et règlements aux fins du développement sectoriel, et 18.5, Exploitation, coordination et harmonisation des statistiques et de l'information, du programme 18, Développement économique et social en Asie occidentale, du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, tel que révisé (A/53/6/Rev.1).
- 21.53 Ce programme a pour objet de contribuer aux efforts que déploient les pays membres sur le plan national pour surmonter les divers obstacles au développement économique et social. Pendant l'exercice biennal 2000-2001, la CESAO poursuivra son action en vue de renforcer la coopération régionale et la coordination des politiques et de mieux faire comprendre les dimensions économiques, sociales, culturelles, technologiques et environnementales du développement; à cette fin, elle encouragera la mise au point d'activités et de projets d'assistance technique tenant compte des besoins et des priorités des États membres de la Commission. Une aide leur sera fournie pour la formulation et la mise en oeuvre de politiques, plans et programmes nationaux ainsi que pour l'identification et la formulation de projets.

### Produits

- 21.54 On fournira les services et produits suivants :
- a) *Sous-programme 1. Gestion des ressources naturelles et de l'environnement : 1 107 900 dollars*
- i) Services consultatifs. Missions auprès des pays de la région, sur demande des gouvernements intéressés, dans les domaines suivants : renforcement des moyens dont ils disposent pour améliorer leurs politiques énergétiques; technologies d'exploitation des énergies nouvelles et renouvelables; développement du secteur de l'énergie électrique; coopération aux fins de l'exploitation et de la gestion des ressources communes en eau; bilan des évaluations de l'impact sur l'environnement aux fins du développement durable et de l'harmonisation des évaluations au niveau régional; et promotion de la gestion de l'environnement;
- ii) Projets opérationnels. Deux projets ayant trait à la gestion des ressources communes en eau et au rendement énergétique;
- b) *Sous-programme 2. Amélioration de la qualité de vie : 539 200 dollars*
- i) Services consultatifs. Missions auprès des pays de la région, sur demande des gouvernements intéressés, dans les domaines suivants : valorisation des ressources humaines, amélioration des compétences professionnelles et élaboration de politiques de développement communautaire et social; élaboration de lois et de stratégies orientées vers l'action qui tiennent compte des besoins

- réels des familles; et participation des femmes aux activités économiques et au processus de développement;
- ii) Projets opérationnels. Deux projets ayant trait à la gestion des affaires publiques et à la société civile;
- c) *Sous-programme 3. Développement économique et changements mondiaux : 880 300 dollars*
- i) Services consultatifs. Missions auprès des pays de la région, sur demande des gouvernements intéressés, concernant l'amélioration des politiques de réforme économique, la gestion financière, les mesures de privatisation et de déréglementation; les questions relatives à l'OMC/GATT et au Partenariat euro-méditerranéen; et les politiques de réforme macroéconomiques;
  - ii) Projets opérationnels. Deux projets sur les politiques de réforme économique;
- d) *Sous-programme 4. Coordination des politiques et harmonisation des normes et règlements aux fins du développement sectoriel : 874 300 dollars*
- i) Services consultatifs. Missions auprès des pays de la région, sur demande des gouvernements intéressés, dans les domaines suivants : mesures et mécanismes de renforcement des capacités technologiques et des évaluations techniques; politiques et plans de développement des systèmes de communication et d'information, y compris les possibilités de transmission à haut débit, les infrastructures de réseau, l'Internet et l'Intranet, et l'harmonisation des normes au niveau régional; et les stratégies et programmes en faveur du développement agricole, de l'industrie alimentaire et des institutions rurales;
  - ii) Projets opérationnels. Deux projets sur l'harmonisation des politiques, règlements et normes agricoles;
- e) *Sous-Programme 5. Exploitation, coordination et harmonisation des statistiques et de l'information : 711 000 dollars*
- i) Services consultatifs. Missions auprès des pays de la région, sur demande des pays intéressés, dans les domaines suivants : informatique et développement; mise à jour des principales bases de données économiques et sociales; élaboration et réalisation d'enquêtes intégrées sur les ménages; et amélioration des systèmes de comptabilité nationale, en ce qui concerne les besoins en matière de classement et de systèmes;
  - ii) Formation de groupe. Un atelier sur la collecte des données, le classement, la normalisation, l'analyse et la diffusion des informations statistiques, en particulier dans les domaines sociaux nouveaux ou qui se font jour;
  - iii) Projets opérationnels. Deux projets sur la mise au point de systèmes de communication et d'information.

---

## **Titre VI**

### **Droits de l'homme et affaires humanitaires**

#### **Chapitre 22**

#### **Droits de l'homme**

(Programme 19 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)

#### **Vue d'ensemble**

- 22.1 Le programme de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme découle des objectifs énoncés dans divers articles de la Charte des Nations Unies (paragraphe 3 de l'Article premier, paragraphe 1 b) de l'Article 13, et Article 55), à savoir réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes d'ordre économique, social, culturel et humanitaire, faciliter la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales et favoriser le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Le programme s'appuie sur les principes et recommandations de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, adoptés par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (juin 1993) et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.
- 22.2 Le programme dans le domaine des droits de l'homme est placé sous la responsabilité du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, lequel a pour tâche de fournir des conseils et des orientations pour les questions relatives aux droits de l'homme; de faire valoir l'importance de ces droits sur les plans international, régional et national; de promouvoir la coopération internationale en faveur des droits de l'homme; d'encourager et de coordonner l'action menée en faveur des droits de l'homme à l'échelle du système des Nations Unies; de s'employer à faire universellement ratifier et appliquer les normes internationales et d'aider à l'élaboration de nouvelles normes; d'appuyer les organes chargés de promouvoir les droits de l'homme ainsi que les organes de suivi des traités; d'anticiper et d'intervenir en cas de violation grave des droits de l'homme; de mener une action préventive et de faciliter la mise en place d'infrastructures nationales pour la défense des droits de l'homme; de lutter contre la discrimination; d'améliorer les chances de vie de tous les êtres humains grâce au respect des droits de l'homme, notamment des droits civiques, politiques, sociaux et culturels et du droit au développement; de mener des activités et opérations sur le terrain dans le domaine des droits de l'homme, d'assurer la prestation de services consultatifs et d'apporter une assistance technique en matière d'éducation et d'information dans le domaine des droits de l'homme en coopération avec les gouvernements.
- 22.3 Le programme, grâce au renforcement de la coopération et de la coordination internationales et à une efficacité accrue des mécanismes des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, s'attache essentiellement à promouvoir le respect des droits de l'homme à l'échelon national, l'adoption d'une approche globale et cohérente des Nations Unies en vue de la défense et de la protection des droits de l'homme et de méthodes plus efficaces pour prévenir les violations de ces droits et éliminer les obstacles à leur pleine réalisation.
- 22.4 Le renforcement du programme pour les droits de l'homme et sa pleine intégration dans la large gamme des activités de l'Organisation était l'un des objectifs de la réforme des Nations Unies. Le secrétariat des droits de l'homme a été restructuré et fusionné en un seul organe, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. La nouvelle structure et les modalités de travail novatrices du Haut Commissariat visent notamment à améliorer les moyens de recherche et d'analyse, à accroître la souplesse d'exécution, à éviter le chevauchement des tâches, à renforcer les compétences et à utiliser de façon plus rationnelle des ressources limitées pour la mise en oeuvre de toutes les activités prescrites par les organes délibérants.
- 22.5 Le programme d'activités découle du programme 19, Droits de l'homme, du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, tel que révisé (A/53/6/Rev.1).

- 22.6 Les ressources demandées pour l'exercice biennal 2000-2001, au titre du présent chapitre, font apparaître une augmentation de 1 536 700 dollars, compte tenu des besoins supplémentaires du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (1 555 600 dollars) en partie compensée par une baisse des ressources du Comité des personnes disparues à Chypre (18 900 dollars). La hausse de 1 555 600 dollars devrait servir à financer : a) les sept nouveaux postes d'administrateur prévus, à savoir trois postes ( 1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) au titre du sous-programme 1, Droit au développement, recherche et analyse; deux postes de classe P-3 au titre du sous-programme 2, Appui aux organes et organismes des droits de l'homme; un poste de classe P-5 au titre du sous-programme 3, Services consultatifs, coopération technique, appui aux procédures d'établissement des faits et aux activités hors Siège dans le domaine des droits de l'homme; et un poste P-4 au Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à New York; b) le reclassement demandé d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) à 1re classe; c) des augmentations au titre de divers objets de dépenses autres que le coût des postes; et d) la diminution des ressources demandées au titre des activités relatives à la situation des droits de l'homme au Rwanda. La réduction de 18 900 dollars au titre du Comité des personnes disparues à Chypre résulte essentiellement de la baisse des ressources au titre des frais généraux de fonctionnement.
- 22.7 Au cours de l'exercice biennal, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 30 364 500 dollars provenant de sources diverses seront utilisées pour compléter celles du budget ordinaire destinées à des activités de fond telles que l'assistance aux victimes de la torture, la protection des populations autochtones, la coopération technique, la publication de matériel d'information, l'organisation d'ateliers, de cours de formation, de séminaires et l'attribution de bourses.
- 22.8 Les activités du Comité des personnes disparues à Chypre, créé en vue de résoudre la situation de ces personnes, grâce aux bons offices du Secrétaire général, sont décrites à la section E, ci-après.
- 22.9 La totalité des ressources du Haut Commissariat et du Comité des personnes disparues à Chypre se répartiraient comme suit pour l'exercice biennal 2000 -2001 :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
A. Organes directeurs .....	11,7	-
B. Direction exécutive et administration .....	12,7	1,1
C. Programme de travail .....	68,7	96,6
D. Appui au programme .....	5,5	2,3
E. Comité des personnes disparues à Chypre .....	1,4	-
<b>Total .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau 22.1

**Prévisions de dépenses, par programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Programme	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
A. Organes directeurs	4 361,6	4 876,7	74,4	1,5	1 951,1	221,7	5 172,8
B. Direction exécutive et administration	3 885,6	5 078,6	296,4	5,8	5 375,0	174,3	5 549,3
C. Programme de travail	35 444,6	28 682,2	426,6	1,4	29 108,8	619,0	29 727,8
D. Appui au programme	–	1 581,1	758,2	47,9	2 339,3	35,1	2 374,4
E. Comité des personnes disparues à Chypre	444,2	614,0	(18,9)	(3,0)	595,1	10,5	605,6
<b>Total</b>	<b>44 136,0</b>	<b>40 832,6</b>	<b>1 536,7</b>	<b>3,7</b>	<b>42 369,3</b>	<b>1 060,6</b>	<b>43 429,9</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	1 366,6	2 816,7	a) Services d'appui à : Des activités extrabudgétaires	3 420,8
	59,1	234,7	b) Activités de fond : Fonds d'affectation spéciale pour le Programme de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale	254,1
	5 516,7	10 087,4	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture	12 125,0
	184,3	680,0	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones	1 050,0
	–	755,8	Fonds de contributions volontaires pour la Décennie internationale des populations autochtones	1 080,0
	37,8	114,2	Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage	260,0
	4 111,1	3 814,7	Fonds d'affectation spéciale pour les activités du Centre pour les droits de l'homme	1 287,4

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			c) Projets opérationnels :	
	8 573,4	7 442,1	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les services consultatifs et l'assistance technique dans le domaine des droits de l'homme	7 913,1
	2 372,3	1 526,0	Fonds d'affectation spéciale pour l'opération des droits de l'homme au Burundi	–
	805,5	2 703,7	Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'éducation en matière de droits de l'homme au Cambodge	2 974,1
	13 451,3	5 366,6	Fonds d'affectation spéciale pour l'Opération des droits de l'homme au Rwanda	–
<b>Total</b>	<b>36 478,1<sup>a</sup></b>	<b>35 541,9</b>		<b>30 364,5</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>80 614,1<sup>a</sup></b>	<b>76 374,5</b>		<b>73 794,4</b>

<sup>a</sup> Dans les tableaux récapitulatifs, la répartition des dépenses pour l'exercice 1996-1997 n'est donnée que par chapitre car, du fait de la modification ultérieure de la structure organisationnelle, il n'est pas possible d'indiquer les dépenses pour cette période au titre de la réorganisation du sous-programme du budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999.

Tableau 22.2

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	28 875,0	28 009,5	1 658,5	5,9	29 668,0	601,0	30 269,0
Autres dépenses de personnel	4 776,4	3 403,3	(218,0)	(6,4)	3 185,3	58,7	3 244,0
Émoluments de non-fonctionnaires	176,0	224,0	–	–	224,0	–	224,0
Consultants et experts	218,5	100,9	67,5	66,8	168,4	3,3	171,7
Voyages	7 927,2	7 575,9	26,7	0,3	7 602,6	369,3	7 971,9
Services contractuels	255,5	268,9	55,4	20,6	324,3	5,8	330,1
Frais généraux de fonctionnement	1 126,3	741,8	(113,6)	(15,3)	628,2	11,6	639,8
Frais de représentation	13,4	13,6	2,2	16,1	15,8	0,2	16,0
Fournitures et accessoires	196,6	116,5	(1,6)	(1,3)	114,9	2,4	117,3
Mobilier et matériel	557,7	337,6	43,2	12,7	380,8	7,3	388,1
Subventions et contributions	13,4	40,6	16,4	40,3	57,0	1,0	58,0
<b>Total</b>	<b>44 136,0</b>	<b>40 832,6</b>	<b>1 536,7</b>	<b>3,7</b>	<b>42 369,3</b>	<b>1 060,6</b>	<b>43 429,9</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Objet de dépense	2000-2001 Montant estimatif
	16 235,5	12 523,7	Postes	5 192,2
	840,0	976,0	Autres dépenses de personnel	964,4
	3 616,3	3 333,3	Consultants et experts	3 472,9
	1 225,1	2 326,5	Voyages	2 551,5
	387,0	463,6	Services contractuels	412,0
	2 450,1	1 527,7	Frais généraux de fonctionnement	679,8
	827,5	420,0	Fournitures et accessoires	231,3
	2 378,0	704,7	Mobilier et matériel	184,3
	7 463,1	13 096,2	Bourses, subventions et contributions	16 488,8
	1 055,5	170,2	Dépenses diverses	187,3
<b>Total</b>	<b>36 478,1<sup>a</sup></b>	<b>35 541,9</b>		<b>30 364,5</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>80 614,1<sup>a</sup></b>	<b>76 374,5</b>		<b>73 794,4</b>

<sup>a</sup> La répartition des dépenses pour 1996-1997 est indiquée seulement dans les tableaux récapitulatifs au niveau du chapitre, car du fait de la modification ultérieure de la structure organisationnelle, il n'est pas possible d'indiquer les dépenses pour cette période au titre de la réorganisation du sous-programme du budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999.

Tableau 22.3

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total		
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires				
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>									
SGA	1	1	-	-	-	-	1	1	
SSG	1	1	-	-	-	-	1	1	
D-2	1	1	-	-	-	-	1	1	
D-1	3	3	-	-	1	-	4	3	
P-5	13	15	-	-	3	1	16	16	
P-4/3	56	61	-	-	22	6	78	67	
P-2/1	14	14	-	-	19	18	33	32	
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>96</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>45</b>	<b>25</b>	<b>134</b>	<b>121</b>	
<b>Agents des services généraux</b>									
1re classe	1	2	-	-	-	-	1	2	
Autres classes	51	50	-	-	6	8	57	58	
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>52</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>58</b>	<b>60</b>	
<b>Total général</b>	<b>141</b>	<b>148</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>51</b>	<b>33</b>	<b>192</b>	<b>181</b>	

## A. Organes directeurs

Tableau 22.4

### Prévisions de dépenses, par organe directeur

(En milliers de dollars des États-Unis)

Organes directeurs	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
Commission des droits de l'homme	154,6	204,6	–	–	204,6	6,9	211,5
Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités	722,3	719,9	–	–	719,9	33,2	753,1
Comité des droits de l'homme	1 167,8	1 172,2	–	–	1 172,2	51,5	1 223,7
Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés	223,2	239,0	–	–	239,0	8,8	247,8
Comité des droits économiques, sociaux et culturels	629,8	590,7	3,2	0,5	593,9	28,3	622,2
Comité des droits de l'enfant	610,6	1 070,2	–	–	1 070,2	46,6	1 116,8
Comité contre la torture	257,0	268,9	38,0	14,1	306,9	14,9	321,8
Comité pour l'élimination de la discrimination raciale	557,1	563,2	33,2	5,8	596,4	29,1	625,5
Réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme	39,2	48,0	–	–	48,0	2,4	50,4
<b>Total</b>	<b>4 361,6</b>	<b>4 876,7</b>	<b>74,4</b>	<b>1,5</b>	<b>4 951,1</b>	<b>221,7</b>	<b>5 172,8</b>



Tableau 22.5

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	101,4	198,5	–	–	198,5	3,5	202,0
Émoluments de non-fonctionnaires	176,0	224,0	–	–	224,0	–	224,0
Consultants et experts	–	16,1	3,2	19,8	19,3	0,4	19,7
Voyages	4 041,7	4 394,3	71,2	1,6	4 465,5	217,0	4 682,5
Frais généraux de fonctionnement	33,1	33,9	–	–	33,9	0,6	34,5
Fournitures et accessoires	9,4	9,9	–	–	9,9	0,2	10,1
<b>Total</b>	<b>4 361,6</b>	<b>4 876,7</b>	<b>74,4</b>	<b>1,5</b>	<b>4 951,1</b>	<b>221,7</b>	<b>5 172,8</b>

**Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés**

- 22.10 Le Comité spécial a été créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 2443 (XXIII) du 19 décembre 1968 et chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés. Il se compose de trois États Membres et il se réunit trois fois par an à Genève. Une fois l'an, il effectue une mission sur le terrain, qui dure en général deux semaines, afin d'entendre des témoins disposant d'informations de première main sur la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés. Avant de partir en mission, il se réunit pendant une journée à Genève.

**Commission des droits de l'homme**

- 22.11 Créée par le Conseil économique et social dans ses résolutions 5 (I) du 16 février 1946 et 9 (II) du 21 juin 1946, la Commission des droits de l'homme est une commission technique du Conseil. Elle compte actuellement 53 membres élus pour des mandats de trois ans et se réunit chaque année à Genève pendant six semaines. Le mandat de la Commission est énoncé dans les résolutions 5 (I) et 9 (II) ainsi que dans la résolution 1979/36 du Conseil en date du 10 mai 1979. Dans sa résolution 1990/48 du 25 mai 1990, le Conseil a autorisé la Commission à se réunir à titre exceptionnel entre ses sessions ordinaires, sous réserve que la majorité des États membres en décide ainsi. Conformément à la décision 1993/286 du Conseil, en date du 28 juillet 1993, la durée d'une telle session ne devrait pas, en principe, excéder trois jours.
- 22.12 La Commission a créé les groupes de travail suivants :
- Groupe de travail des situations.* Le Groupe de travail des situations a été créé par la Commission des droits de l'homme en vertu de la résolution 1990/41 du Conseil économique et social, en date du 25 mai 1990. Il fonctionne dans le cadre de la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil, en date du 27 mai 1970, en vue d'examiner les situations qui semblent révéler l'existence d'un ensemble de violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme. Le Groupe de travail se compose de cinq membres de la Commission nommés à titre personnel et se réunit une fois par an pendant une semaine, immédiatement avant l'ouverture de la session de la Commission;
  - Groupe de travail de la détention arbitraire.* Le Groupe de travail de la détention arbitraire a été créé pour une période de trois ans par la Commission des droits de l'homme dans sa résolution 1991/42 du 5 mars 1991 et approuvé par le Conseil économique et social dans sa décision 1991/243 du 31 mai 1991. Il est composé de cinq experts indépendants et chargé d'enquêter sur les cas de détention imposée arbitrairement ou de toute autre manière incompatible avec les normes internationales pertinentes énoncées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ou dans les instruments de droit internationaux pertinents acceptés par les États concernés. Dans sa résolution 1994/32 du 4 mars 1994,

la Commission a reconduit le mandat du Groupe de travail pour une nouvelle période de trois ans, puis l'a prorogé à nouveau en 1997 dans sa résolution 1997/50 du 15 avril 1997. Le Groupe de travail tient trois sessions par an (deux de cinq jours et une de huit jours), au cours desquelles il examine les informations qui présentent de l'intérêt pour son mandat et adopte des décisions sur les cas individuels qui lui ont été présentés. Il effectue également deux missions sur le terrain par an;

- c) *Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires.* Dans sa résolution 33/173 du 20 décembre 1978, l'Assemblée générale a prié la Commission des droits de l'homme d'examiner la question des personnes disparues en vue de faire des recommandations appropriées. À sa trente-sixième session, par sa résolution 20 (XXXVI) du 29 février 1980, la Commission a décidé de créer le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, décision approuvée par le Conseil économique et social dans sa décision 1980/128 du 2 mai 1980. La Commission a reconduit 10 fois le mandat du Groupe de travail, la dernière fois dans sa résolution 1998/40 du 17 avril 1998. Le Groupe de travail, qui se compose de cinq experts agissant à titre individuel, se réunit trois fois par an, une fois à New York et deux fois à Genève. Au cours de ses sessions, il étudie, pays par pays, les nouveaux cas de disparition et les mises à jour traités par le Secrétariat en vue de leur transmission aux gouvernements respectifs, examine les réponses des gouvernements et d'autres informations reçues depuis sa session précédente et adopte des décisions sur ces questions. Il reçoit également, à leur demande, des représentants de gouvernements et d'organisations non gouvernementales;
- d) *Groupe de travail d'experts intergouvernementaux chargés de formuler des recommandations pour renforcer les droits de l'homme des migrants.* Ce groupe de travail, composé de cinq experts désignés sur la base d'une représentation géographique équitable, se réunit deux fois par an pendant une semaine. Créé par la Commission dans sa résolution 1997/15 du 3 avril 1997, son mandat a été prorogé récemment par la résolution 1998/16 de la Commission, en date du 9 avril 1998 et en vertu de la décision 1998/244 du Conseil datée du 30 juillet 1998. Il devrait être reconduit pour toute la durée de l'exercice biennal 2000-2001;
- e) *Groupe de travail chargé d'examiner le projet de protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.* Ce groupe de travail intersessions à composition non limitée, qui se réunit chaque année pendant deux semaines, a été créé par la Commission dans sa résolution 1992/43 du 3 mars 1992. Son mandat a été prorogé récemment par la Commission dans sa résolution 1998/34 du 17 avril 1998 et par le Conseil dans sa résolution 1998/35 du 30 juillet 1998. Ces résolutions envisageaient également la possibilité de prolonger la durée de la session du groupe de travail et de la faire passer à trois semaines. Le mandat du groupe de travail devrait être reconduit pour la totalité de l'exercice biennal 2000-2001;
- f) *Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de déclaration sur les droits des populations autochtones.* Ce groupe de travail intersessions à composition non limitée, qui se réunit chaque année pendant deux semaines, a été créé par la Commission dans sa résolution 1995/32 du 3 mars 1995. Son mandat a été récemment prorogé par la Commission dans sa résolution 1998/14 du 9 avril 1998 et par le Conseil dans sa résolution 1998/34 du 30 juillet 1998. Ce mandat devrait être prorogé pour la totalité de l'exercice biennal 2000-2001;
- g) *Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la participation des enfants aux conflits armés.* Ce groupe de travail intersessions à composition non limitée, qui se réunit chaque année pendant deux semaines, a été créé par la Commission dans sa résolution 1994/91 du 9 mars 1994. Son mandat a été prorogé récemment par la Commission dans sa résolution 1998/76 du 22 avril 1998 et par le Conseil dans sa décision 1998/271 du 30 juillet 1998. Ce mandat devrait être prorogé pour la totalité de l'exercice biennal 2000-2001;
- h) *Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants.* Ce groupe de travail à composition non limitée, qui se réunit chaque année

pendant deux semaines, a été créé par la Commission dans ses résolutions 1994/90 du 9 mars 1994 et 1995/78 du 8 mars 1995. Son mandat a été prorogé récemment par la Commission dans sa résolution 1998/76 du 22 avril 1998 et par le Conseil dans sa décision 1998/271 du 30 juillet 1998. Ce mandat devrait être prorogé pour la totalité de l'exercice biennal 2000-2001;

- i) *Groupe de travail chargé d'élaborer des principes directeurs sur les programmes d'ajustement structurel et les droits économiques, sociaux et culturels.* Ce groupe de travail à composition non limitée, qui se réunit chaque année pendant une semaine, a été créé par la Commission dans sa décision 1996/103 du 11 avril 1996 et par le Conseil dans sa décision 1996/289 du 24 juillet 1996. Son mandat a été prorogé récemment par la Commission dans sa décision 1998/102 du 9 avril 1998 et par le Conseil dans sa décision 1998/276 du 30 juillet 1998. Son mandat devrait être reconduit pour la totalité de l'exercice biennal 2000-2001;
- j) *Groupe de travail créé pour suivre et passer en revue les progrès accomplis dans la promotion et la mise en oeuvre du droit au développement.* Ce groupe de travail créé pour suivre et passer en revue les progrès accomplis dans la promotion et la mise en oeuvre du droit au développement. Ce groupe de travail à composition non limitée (qui remplace le Groupe intergouvernemental d'experts pour élaborer une stratégie d'application et de promotion du droit au développement) a été créé par la Commission dans sa résolution 1998/72 et par le Conseil dans sa décision 1998/269. Il se réunira pendant une semaine en 1999 et en 2000. Son mandat devrait être prorogé pour la totalité de l'exercice biennal 2000-2001;
- k) *Groupe de travail créé pour élaborer et examiner d'autres propositions relatives à la création éventuelle d'une instance permanente pour les autochtones dans le système des Nations Unies.* Ce groupe de travail spécial intersessions, à composition non limitée, a été créé par la Commission dans sa résolution 1998/20 du 9 avril 1998 et par le Conseil dans sa décision 1998/247. Il s'est réuni pendant une semaine en 1999. Son mandat devrait être prorogé pour la totalité de l'exercice biennal 2000-2001.

#### **Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités**

22.13 La Sous-Commission, qui est le principal organe subsidiaire de la Commission des droits de l'homme, a été créée par la Commission à sa première session en 1947, en vertu de la résolution 9 (II) du Conseil économique et social, en date du 21 juin 1946. Ses fonctions ont été définies par la Commission à ses première et cinquième sessions (E/259 et E/1371) et énoncées dans sa résolution 17 (XXXVII) du 10 mars 1981. La Sous-Commission se compose actuellement de 26 experts agissant à titre individuel élus par la Commission pour un mandat de quatre ans, compte étant dûment tenu du principe de la répartition géographique équitable. Elle tient une session annuelle de quatre semaines à Genève.

22.14 Elle a constitué les quatre groupes de travail suivants :

- a) *Groupe de travail chargé d'examiner les communications.* Le Groupe de travail a été créé par la Sous-Commission dans sa résolution 2 (XXIV) en vertu de la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil, en date du 27 mai 1970, pour examiner toutes les communications, y compris les réponses y relatives des gouvernements reçues par le Secrétaire général en application de la résolution 728 F (XXVIII) du Conseil, en date du 30 juillet 1959, en vue d'appeler l'attention de la Sous-Commission sur celles de ces communications, accompagnées, le cas échéant, des réponses des gouvernements qui semblent révéler l'existence d'un ensemble de violations flagrantes et systématiques, dont on a des preuves dignes de foi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales relevant du mandat de la Sous-Commission. Le Groupe de travail, qui se compose de cinq membres de la Sous-Commission, se réunit chaque année pendant deux semaines immédiatement avant la session de la Sous-Commission;
- b) *Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage.* Ce groupe de travail a été créé en vertu de la résolution 11 (XXVII) de la Sous-Commission et de la décision 16 (LVI) du Conseil, en date du 17 mai 1974, et chargé d'examiner les faits survenus dans le domaine de l'esclavage et de la traite des esclaves dans toutes leurs pratiques et manifestations, y compris les pratiques esclavagistes de

l'apartheid et du colonialisme, de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, notions définies dans les conventions relatives à l'esclavage. Le Groupe de travail, qui se compose de cinq membres de la Sous-Commission, se réunit une fois par an à Genève pendant huit jours ouvrables;

- c) *Groupe de travail sur les populations autochtones.* Ce groupe de travail a été créé en vertu de la résolution 1982/34 du Conseil, en date du 7 mai 1982, et chargé de passer en revue les faits nouveaux concernant la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones et d'accorder une attention spéciale à l'évolution des normes concernant les droits de ces populations. Son mandat figure dans la résolution 2 (XXIV) de la Sous-Commission. Le Groupe de travail, qui se compose de cinq membres de la Sous-Commission, se réunit une fois par an à Genève pendant une semaine, immédiatement avant les sessions de la Sous-Commission;
- d) *Groupe de travail sur les minorités.* Ce groupe de travail, qui a été créé en vertu de la résolution 1995/31 du Conseil, en date du 25 juillet 1995, initialement pour une période de trois ans, se réunit chaque année pendant cinq jours ouvrables afin de promouvoir les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, comme stipulé dans la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques. Le mandat du Groupe de travail a été reconduit par la Commission dans sa résolution 1998/19 du 9 avril 1998 et par le Conseil dans sa décision 1998/246 du 30 juillet 1998 afin de tenir une session annuelle de cinq jours ouvrables. Il se compose de cinq membres de la Sous-Commission.

#### **Comité des droits économiques, sociaux et culturels**

- 22.15 Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a été créé par le Conseil dans sa résolution 1985/17 du 28 mai 1985. Il se compose de 18 experts siégeant à titre individuel, qui sont désignés par les États parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et élus par le Conseil pour un mandat de quatre ans. Son règlement intérieur, ainsi que les réunions de son groupe de travail, ont été approuvés par le Conseil dans sa décision 1990/251 du 21 mai 1990. Le Comité surveille l'application du Pacte en examinant les rapports périodiques présentés par les États parties et en faisant des recommandations d'ordre général au Conseil. Il se réunit deux fois par an pendant trois semaines. Un groupe de travail d'avant-session composé de cinq membres se réunit pendant une semaine immédiatement après chaque session du Comité pour préparer l'organisation de la session suivante.

#### **Comité des droits de l'homme**

- 22.16 Le Comité des droits de l'homme, créé par l'article 28 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (résolution 2200 (XXI) de l'Assemblée générale, annexe), se compose de 18 experts siégeant à titre individuel, qui sont désignés et élus par les États parties au Pacte pour un mandat de quatre ans. Il surveille l'application du Pacte en examinant les rapports périodiques présentés par les 142 États parties et reçoit des communications émanant de particuliers au sujet de violations du Pacte par des États qui ont adhéré au Protocole facultatif se rapportant au Pacte (92 États). Il est également compétent pour examiner les communications entre États pour ce qui est des 45 États parties qui ont fait une déclaration conformément à l'article 41 du Pacte. Le Comité se réunit trois fois par an pendant trois semaines, une fois à New York et deux fois à Genève. Chaque session est précédée des travaux de deux groupes de travail de cinq membres qui se réunissent chacun pendant une semaine.

#### **Comité pour l'élimination de la discrimination raciale**

- 22.17 Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, créé par l'article 8 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale, annexe), se compose de 18 experts siégeant à titre individuel, qui sont désignés et élus par les États parties à la Convention pour un mandat de quatre ans. Il surveille l'application de la Convention en examinant les rapports périodiques présentés par les États parties et les communications émanant de particuliers au sujet

de violations du Pacte par des États qui ont accepté la procédure facultative énoncée à l'article 14 de la Convention. Il se réunit à Genève deux fois par an pendant trois semaines. À la section I de sa résolution 53/131 du 9 décembre 1998, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à prolonger temporairement de cinq jours ouvrables les sessions d'été de 1999 et 2000 du Comité.

#### **Comité contre la torture**

- 22.18 Le Comité contre la torture, créé par l'article 17 de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (résolution 39/46 de l'Assemblée générale, annexe), se compose de 10 experts siégeant à titre individuel, qui sont désignés et élus par les États parties à la Convention pour un mandat de quatre ans. Il surveille l'application de la Convention en examinant les rapports périodiques présentés par les États parties et les communications émanant de particuliers au sujet de violations du Pacte par des États qui ont accepté la procédure facultative énoncée à l'article 22 de la Convention. Il est également habilité à mener des enquêtes dans les États parties qui ont accepté la procédure énoncée à l'article 20 de la Convention. Auparavant, il se réunissait à Genève deux fois par an pendant deux semaines. Dans sa résolution 53/139 du 9 décembre 1998, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à prolonger d'une semaine les sessions de printemps du Comité. En conséquence, pendant l'exercice biennal 2000-2001, le Comité tiendra deux sessions annuelles, une de trois semaines et une de deux semaines.

#### **Comité des droits de l'enfant**

- 22.19 Le Comité des droits de l'enfant a été créé par l'article 43 de la Convention relative aux droits de l'enfant (résolution 44/25 de l'Assemblée générale, annexe). Il était composé initialement de 10 experts siégeant à titre individuel, désignés et élus par les États parties à la Convention pour un mandat de quatre ans. Il surveille l'application de la Convention en examinant les rapports périodiques présentés par les États parties en étroite coopération avec l'UNICEF, les institutions spécialisées et d'autres organismes et organes compétents des Nations Unies. Il se réunit trois fois par an à Genève pendant trois semaines. Un groupe de travail plénier d'avant-session se réunit pendant une semaine immédiatement après chaque session pour préparer l'organisation de la session suivante. L'élargissement du Comité et l'augmentation de 10 à 18 du nombre de ses membres devraient intervenir dès que l'amendement de l'article 43 de la Convention, qui a été approuvé à l'unanimité par la Conférence des États parties en décembre 1995 et entériné ensuite par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/155 du 21 décembre 1995, sera accepté par écrit par les deux tiers des États parties.

#### **Comité sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille**

- 22.20 La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/158 du 18 décembre 1990, n'est pas encore entrée en vigueur. À ce jour, 10 États l'ont ratifiée ou y ont adhéré. Elle n'entrera en vigueur qu'une fois qu'elle aura été ratifiée par 20 États parties. Si elle entrerait en vigueur avant ou pendant la période 2000-2001, le Comité serait créé conformément à l'article 72 de la Convention. Il se composerait de 10 experts (14 experts après l'entrée en vigueur de la Convention pour 45 États parties), siégeant à titre individuel, qui seraient désignés et élus par les États parties à la Convention pour un mandat de quatre ans. Il surveillerait l'application de la Convention en examinant les rapports périodiques présentés par les États parties et les communications émanant de particuliers au sujet de violations du Pacte par des États qui auraient accepté la procédure facultative énoncée à l'article 77 de la Convention.

#### **Réunions des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme**

- 22.21 Les réunions des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme sont convoquées chaque année en application de la résolution 49/178 de l'Assemblée générale,

en date du 23 décembre 1994. Y participent les présidents ou représentants des organes créés en vertu d'instruments internationaux susmentionnés. Le but de ces réunions est d'examiner les questions relatives à la mise en oeuvre des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et leurs mécanismes de contrôle.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Autres dépenses de personnel*

- 22.22 Les ressources prévues (198 500 dollars, montant inchangé) doivent permettre a) d'engager le personnel temporaire nécessaire pour assurer le service des sessions annuelles de la Commission des droits de l'homme (46 300 dollars) et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (38 600 dollars); b) de financer les heures supplémentaires qui seront effectuées pour assurer le service des sessions de la Commission (47 800 dollars) et de la Sous-Commission (19 800 dollars) et les activités que mènera sur le terrain le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (3 800 dollars); et c) la traduction des documents du Comité spécial (42 200 dollars).

#### *Émoluments de non-fonctionnaires*

- 22.23 Les ressources prévues qui s'élèvent à 224 000 dollars, montant inchangé, doivent servir à couvrir les honoraires à verser aux membres des comités ci-après :
- a) Dix-huit membres du Comité des droits de l'homme (112 000 dollars);
  - b) Dix-huit membres du Comité des droits de l'enfant (112 000 dollars), traduisant l'élargissement de la composition du Comité de 10 à 18 membres, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/155.

#### *Consultants et experts*

- 22.24 Les ressources prévues (19 300 dollars), faisant apparaître une augmentation de 3 200 dollars sont destinées à financer la participation de consultants à des réunions du Comité des droits économiques, sociaux et culturels au cours desquelles ils offriront leurs services spécialisés, conformément à la décision 1995/302 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1995.

#### *Voyages*

- 22.25 Le montant total de 4 465 500 dollars, en hausse de 71 200 dollars est destiné à couvrir les frais de voyage des membres des organes suivants :
- a) La Commission des droits de l'homme (110 500 dollars);
  - b) La Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et ses groupes de travail (661 500 dollars);
  - c) Le Comité des droits de l'homme (1 060 200 dollars), y compris les voyages des membres du Comité et de ses groupes de travail (996 300 dollars) et ceux du personnel chargé d'assurer le service de deux sessions du Comité à New York (63 900 dollars);
  - d) Le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme et du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (149 200 dollars), y compris les voyages des membres du Comité (120 300 dollars) et ceux du personnel chargé d'assurer le service des activités du Comité sur le terrain (28 900 dollars);
  - e) Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels et ses groupes de travail (574 600 dollars);
  - f) Le Comité des droits de l'enfant et ses groupes de travail (958 200 dollars), y compris les voyages des membres du Comité (956 000 dollars) et ceux du personnel chargé d'assurer le service des sessions du Comité à New York (2 200 dollars);

- g) Le Comité contre la torture (306 900 dollars), soit une hausse de 38 000 dollars du fait de la prolongation d'une semaine des sessions de printemps du Comité, autorisée par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/139;
  - h) Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (596 400 dollars), y compris les voyages des membres du Comité (594 200 dollars) et ceux du personnel (2 200 dollars) faisant apparaître une augmentation au titre des voyages des membres du Comité (33 200 dollars), compte tenu de la prolongation de cinq jours ouvrables de la session d'été en l'an 2000, autorisée par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/131;
  - i) La réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (48 000 dollars), pour couvrir les frais de voyage des membres et du Président de la réunion en vue de participer à des rencontres qui pourraient avoir une incidence sur l'ensemble des instruments internationaux, conformément à la résolution 49/178 de l'Assemblée générale.
- 22.26 Aucune ressource n'est proposée pour le Comité sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille parce que la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ne devrait pas entrer en vigueur pendant la période 2000-2001.

*Frais généraux de fonctionnement et fournitures et accessoires*

- 22.27 Un montant de 43 800 dollars, inchangé, est prévu pour couvrir les services divers (33 900 dollars) et les fournitures (9 900 dollars) relatifs aux activités du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

## B. Direction exécutive et administration

Tableau 22.6

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 595,0	4 665,5	225,9	4,8	4 891,4	152,2	5 043,6
Autres dépenses de personnel	44,1	22,6	66,9	296,0	89,5	2,6	92,1
Voyages	196,4	318,6	49,0	15,3	367,6	17,9	385,5
Services contractuels	–	45,4	(45,4)	(100,0)	–	–	–
Frais généraux de fonctionnement	22,1	7,8	–	–	7,8	0,6	8,4
Dépenses de représentation	11,6	–	–	–	–	–	–
Fournitures et accessoires	13,8	7,3	–	–	7,3	0,4	7,7
Mobilier et matériel	2,6	11,4	–	–	11,4	0,6	12,0
<b>Total</b>	<b>3 885,6</b>	<b>5 078,6</b>	<b>296,4</b>	<b>5,8</b>	<b>5 375,0</b>	<b>174,3</b>	<b>5 549,3</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997	1998-1999	Provenance des fonds	2000-2001
	Dépenses	Montant estimatif		Montant estimatif
			Activités de fond :	
	699,4	154,3	Fonds d'affectation spéciale d'appui aux activités du Centre pour les droits de l'homme	335,6
<b>Total</b>	<b>699,4</b>	<b>154,3</b>		<b>335,6</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>4 585,0</b>	<b>5 232,9</b>		<b>5 884,9</b>



Tableau 22.7

**Postes nécessaires**
*Programme : Direction exécutive et administration*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	4	4	–	–	–	–	4	4
P-4/3	4	5	–	–	–	–	4	5
P-2/1	–	–	–	–	1	2	1	2
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>14</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	10	10	–	–	–	–	10	10
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
<b>Total général</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>23</b>	<b>25</b>

- 22.28 La direction exécutive et l'administration relèvent du Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève et du Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à New York.
- 22.29 Conformément à la résolution 48/141 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1983, et aux décisions ultérieures des organes directeurs, le Haut Commissaire aux droits de l'homme est le fonctionnaire des Nations Unies auquel incombe, à titre principal, sous la direction et l'autorité du Secrétaire général, la responsabilité des activités menées par le système dans le domaine des droits de l'homme. Le Haut Commissaire conseille le Secrétaire général pour ce qui est des politiques des Nations Unies relatives aux droits de l'homme et est chargé de coordonner les activités touchant les droits de l'homme menées à l'échelon du système et de rationaliser, adapter, renforcer et simplifier les mécanismes des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme afin d'en améliorer l'efficacité et l'utilité.
- 22.30 Le Haut Commissariat assure la direction exécutive, la gestion et l'encadrement nécessaires à la mise en oeuvre du programme des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, décrit dans le programme 19 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 tel que révisé (A/53/6/Rev.1). À cette fin, il fournit des services fonctionnels à la Commission des droits de l'homme, à ses organes subsidiaires et aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme; identifie les obstacles au plein exercice de l'ensemble des droits de l'homme et fait des recommandations concrètes; étudie et analyse l'évolution de la situation, met au point politiques et programmes opérationnels portant sur les droits de l'homme; contribue à la mise au point des politiques et initiatives permettant la coordination à l'échelon du système des questions relatives aux droits de l'homme; et établit et maintient des contacts avec les gouvernements, en particulier ceux des États membres de la Commission des droits de l'homme et des organes délibérants connexes, en vue de protéger et promouvoir les droits de l'homme.
- 22.31 Le Bureau de New York représente le Haut Commissaire au Siège de l'Organisation, aux réunions des organes directeurs, aux réunions interdépartementales et interinstitutions et aux réunions avec les organisations non gouvernementales et les médias. Il fournit des conseils d'ordre général et fait des recommandations sur les questions de fond au Haut Commissaire; donne des informations et conseils sur les droits de l'homme et fournit des services fonctionnels à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à d'autres organes intergouvernementaux lorsqu'ils examinent des questions y relatives; fournit documents et informations aux

missions permanentes, aux départements, bureaux, organismes et programmes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et aux médias concernant le programme dans le domaine des droits de l'homme; et fournit un appui aux rapporteurs et représentants spéciaux et lors des réunions des organes et organismes chargés des droits de l'homme à New York.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 22.32 Les ressources prévues (4 891 400 dollars), en augmentation de 225 900 dollars, doivent permettre de faire face aux besoins en personnel tels qu'indiqués au tableau 22.7 et ci-dessous :

<i>Office (Genève)</i>	<i>Bureau du Haut Commissariat (New York)</i>
Haut Commissaire; SGA	Directeur du Bureau, D-2
Haut Commissaire adjoint, SSG	Juriste hors classe, adjoint du Directeur, P-5
Deux conseillers spéciaux, P-5	Deux spécialistes des droits de l'homme, P-4
Un assistant spécial, P-5	Un spécialiste des droits de l'homme, P-3
Un spécialiste de la gestion des programmes, P-4	Un agent des services généraux (1re classe)
Un fonctionnaire des relations extérieures, P-4	Deux agents des services généraux (autres classes)
Huit agents des services généraux (autres classes)	

- 22.33 L'augmentation des ressources de 225 900 dollars tient compte de projets de création d'un poste P-4 au Bureau de New York et du redéploiement d'un poste P-5 de Genève à New York et d'un poste P-4 de New York à Genève. Le titulaire du nouveau poste P-4 sera chargé de rédiger les rapports de fond sur les droits de l'homme à l'intention des comités exécutifs créés dans le cadre du programme de réforme des Nations Unies et de superviser la mise en oeuvre des activités de suivi en collaboration avec les départements, fonds et programmes ayant leur siège à New York. Les postes P-5 et P-4 ayant fait l'objet d'un redéploiement seront occupés respectivement par un juriste hors classe/adjoint du Directeur au Bureau de New York et un spécialiste de la gestion des programmes à Genève. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs se fondent sur les conclusions d'une évaluation interne de l'Office de Genève et du Bureau de New York visant à identifier les besoins de ces entités compte tenu des fonctions dont elles doivent s'acquitter décrites dans le Bulletin du Secrétaire général ST/SGB/1997/10 du 15 septembre 1997, les recommandations du Bureau des services de contrôle interne et les priorités définies par le Secrétaire général à la suite de la réorganisation interne du Haut Commissariat prévue dans son programme de réforme des Nations Unies.

- 22.34 Dans son programme de réforme présenté à l'Assemblée générale en 1997, le Secrétaire général a fait du Haut Commissariat un membre de chacun des quatre comités exécutifs afin de faire en sorte que les activités de promotion des droits de l'homme aillent de pair avec les initiatives prises en faveur de la paix et de la sécurité internationales, de la coopération humanitaire, du développement et de la coopération économique et sociale. Chaque comité exécutif se réunissant quelque deux fois par mois, il s'ensuit que l'un ou l'autre des comités exécutifs se réunit au moins une fois par semaine. Le Bureau de New York a besoin, pour élaborer les notes de synthèse et les documents destinés aux comités exécutifs, de personnel compétent supplémentaire et c'est pour cette raison qu'il est proposé de créer un poste P-4 et de remplacer le poste P-4 existant par un poste P-5.

*Autres dépenses de personnel*

- 22.35 Le montant prévu (89 500 dollars) accuse une augmentation de 66 900 dollars. Cet accroissement est dû principalement aux besoins liés aux préparatifs de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, devant, en application de la résolution 52/111 de l'Assemblée générale en date du 12 décembre 1997, avoir lieu au plus tard en 2001. Les ressources demandées se décomposent comme suit : a) 66 700 dollars pour couvrir le coût du personnel temporaire nécessaire à

l'Office de Genève (38 500 dollars) et au Bureau de New York (28 200 dollars); et b) 22 800 dollars permettant de payer les heures supplémentaires nécessaires à l'Office de Genève (14 400 dollars) et au Bureau de New York (8 400 dollars). L'augmentation de 66 900 dollars s'explique par les besoins accrus de l'Office de Genève en personnel temporaire (38 500 dollars) et en heures supplémentaires (14 400 dollars) et ceux du Bureau de New York en personnel temporaire (14 000 dollars).

*Voyages*

- 22.36 Le montant prévu (367 600 dollars) accuse une augmentation de 49 000 dollars. Cette hausse s'explique par les voyages supplémentaires que devront effectuer le Haut Commissaire adjoint et le personnel du Bureau de New York. Les ressources demandées doivent couvrir les frais de voyage du Haut Commissaire et de ses proches collaborateurs ainsi que du personnel du Bureau de New York lorsqu'ils seront amenés à participer aux réunions des divers organismes des Nations Unies, à mener des consultations avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales, à représenter le Secrétaire général et à se rendre sur les lieux où sont menées des opérations de protection des droits de l'homme et dans des régions connaissant des situations d'urgence en matière de droits de l'homme.

*Services contractuels*

- 22.37 Il est proposé de redéployer la somme de 45 400 dollars qui avait été auparavant affectée au programme Direction exécutive et administration pour le financement des services d'agences de presse à l'Appui au programme dans le cadre de la consolidation des ressources utilisées par l'ensemble du Haut Commissariat au titre de l'appui au programme.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 22.38 Le montant prévu (7 800 dollars, inchangé) correspond au coût des communications (2 300 dollars), de l'entretien du mobilier et du matériel (3 200 dollars) et des services divers (2 300 dollars) du Bureau de New York. Les ressources nécessaires à l'Office de Genève figurent sous la rubrique Appui au programme.

*Fournitures et accessoires*

- 22.39 Le montant prévu (7 300 dollars, inchangé) est destiné à couvrir les dépenses du Bureau de New York. Les ressources nécessaires à l'Office de Genève figurent sous la rubrique Appui au programme.

*Mobilier et matériel*

- 22.40 Un montant de 11 400 dollars (inchangé) est proposé pour couvrir le coût du matériel de bureautique du Bureau de New York. Les ressources nécessaires à l'Office de Genève figurent sous la rubrique Appui au programme.

## C. Programme de travail

Tableau 22.8

### Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Programme	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
1. Droit au développement, recherche et analyse	–	7 178,1	857,4	11,9	8 035,5	148,3	8 183,8
2. Appui aux organes et organisations de défense des droits de l'homme	–	6 910,8	359,5	5,2	7 270,3	130,9	7 401,2
3. Services consultatifs, coopération technique, appui aux procédures d'enquête sur les droits de l'homme et activités sur le terrain	–	14 593,3	(790,3)	(5,4)	13 803,0	339,8	14 142,8
<b>Total</b>	<b>35 444,6<sup>a</sup></b>	<b>28 682,2</b>	<b>426,6</b>	<b>1,4</b>	<b>29 108,8</b>	<b>619,0</b>	<b>29 727,8</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	1 053,3	2 287,7	a) Services d'appui à : Des activités extrabudgétaires	2 732,0
			b) Activités de fond :	
	59,1	234,7	Fonds d'affectation spéciale pour le Programme de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale	254,1
	5 516,7	10 087,4	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture	12 125,0
	184,3	680,0	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones	1 050,0
	–	755,8	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la Décennie internationale des populations autochtones	1 080,0
	37,8	114,2	Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage	260,0
	3 411,7	3 660,4	Fonds d'affectation spéciale pour les activités du Centre pour les droits de l'homme	951,8
			c) Projets opérationnels :	
	8 573,4	7 442,1	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les services consultatifs et l'assistance technique dans le domaine des droits de l'homme	7 913,1
	2 372,3	1 526,0	Fonds d'affectation spéciale pour l'opération des droits de l'homme au Burundi	–
	805,5	2 703,7	Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'éducation en matière de droits de l'homme au Cambodge	2 974,1
	13 451,3	5 366,0	Fonds d'affectation spéciale pour l'Opération des droits de l'homme au Rwanda	–
<b>Total</b>	<b>35 465,4</b>	<b>34 858,6</b>		<b>29 340,1</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>70 910,0</b>	<b>63 540,8</b>		<b>59 067,9</b>

<sup>a</sup> Dans les tableaux récapitulatifs, la répartition des dépenses pour l'exercice 1996-1997 n'est donnée que par section car, suite à une modification de la structure administrative, il n'a pas été possible d'indiquer les dépenses engagées pendant cette période au titre du nouveau sous-programme du budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999.

22.41 Le programme de travail consistera à faciliter l'adoption d'une stratégie pluridisciplinaire concernant le droit au développement, à renforcer l'appui apporté à la réalisation de ce droit par les organismes pertinents des Nations Unies et à mieux faire connaître les droits économiques, sociaux et culturels par le biais d'activités visant leur protection et leur intégration dans les programmes des institutions financières et de développement internationales. Il aura également pour objectif la pleine prise en compte des droits fondamentaux des femmes et des fillettes dans les activités des organismes des Nations Unies, l'adoption de mesures plus efficaces de promotion de l'égalité, de la dignité et de la tolérance, de lutte contre le racisme et la xénophobie et de protection des minorités, des populations autochtones, des travailleurs migrants, des handicapés et autres groupes vulnérables.

22.42 L'objectif du programme sera avant tout d'aider les États qui le demanderont à mettre au point et en oeuvre des plans d'action nationaux en matière de droits de l'homme visant notamment à renforcer les structures nationales ayant un impact sur la démocratie et la prééminence du droit et promouvant la réalisation du droit au développement et des droits économiques, sociaux et culturels. Il sera aussi de tenter de résoudre les problèmes se posant en matière de droits de l'homme en soutenant les organismes et organes s'occupant des droits de l'homme et en veillant au bon fonctionnement du système de suivi des traités et à son amélioration progressive. Parmi les autres domaines d'action qui feront l'objet d'une attention toute particulière figurent

la mise au point de programmes d'éducation et d'information utiles; le renforcement de la participation des organisations non gouvernementales, des institutions nationales, des organisations communautaires et de la société civile aux activités menées par le système des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme; la mise sur pied d'opérations et d'activités touchant les droits de l'homme d'une efficacité prouvée sur le terrain; et la fourniture d'un appui à la mise en oeuvre d'un système amélioré de procédures spéciales fondé sur l'harmonisation et la rationalisation des travaux.

22.43 Les ressources demandées au titre du programme de travail se répartiront entre les sous-programmes de la manière suivante :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
Sous-programme 1		
Droit au développement, recherche et analyse .....	27,6	53,7
Sous-programme 2		
Appui aux organes et organisations de défense des droits de l'homme .....	25,0	6,5
Sous-programme 3		
Services consultatifs, coopération technique, appui aux procédures d'enquête sur les droits de l'homme et activités sur le terrain .....	47,4	39,8
<b>Total .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## Sous-programme 1

### Droit au développement, recherche et analyse

Tableau 22.9

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	–	6 341,6	758,4	11,9	7 100,0	119,6	7 219,6
Autres dépenses de personnel	–	250,2	148,4	59,3	398,6	7,2	405,8
Consultants et experts	–	23,7	66,4	280,1	90,1	1,8	91,9
Voyages	–	321,4	58,6	18,2	380,0	18,5	398,5
Services contractuels	–	200,6	(200,6)	(100,0)	–	–	–
Frais généraux de fonctionnement	–	–	9,8	–	9,8	0,2	10,0
Subventions et contributions	–	40,6	16,4	40,3	57,0	1,0	58,0
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>7 178,1</b>	<b>857,4</b>	<b>11,9</b>	<b>8 035,5</b>	<b>148,3</b>	<b>8 183,8</b>

##### 2) Fonds extrabudgétaires

Provenance des fonds	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	2000-2001 Montant estimatif
a) Services d'appui à :			
Des activités extrabudgétaires	–	831,1	990,8
b) Activités de fond :			
Fonds d'affectation spéciale pour le Programme de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale	–	234,7	254,1
Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture	–	10 087,4	12 125,0
Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones	–	680,0	1 050,0
Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la Décennie internationale des populations autochtones	–	755,7	1 080,0
Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage	–	114,2	260,0
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>12 703,1</b>	<b>15 759,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>–</b>	<b>19 881,2</b>	<b>23 943,7</b>

Tableau 22.10

**Postes nécessaires**

*Sous-programme : Droit au développement, recherche et analyse*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	-	-	-	-	1	1
P-5	2	3	-	-	-	-	2	3
P-4/3	12	14	-	-	-	-	12	14
P-2/1	4	4	-	-	6	6	10	10
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>22</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>25</b>	<b>28</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	-	1	-	-	-	-	-	1
Autres classes	14	13	-	-	1	3	15	16
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>17</b>
<b>Total général</b>	<b>33</b>	<b>36</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>40</b>	<b>45</b>

- 22.44 Le sous-programme relève du Service de la recherche et du droit au développement.
- 22.45 Les activités entreprises consisteront principalement à : a) élaborer une stratégie intégrée et multidisciplinaire en vue de faire respecter, de coordonner et de promouvoir le droit au développement, conformément à la Déclaration sur le droit au développement et aux mandats ultérieurs sur la gestion, ainsi qu'à la Déclaration et au Programme d'action de Vienne; et b) effectuer des recherches et des analyses afin de renforcer le respect des droits de l'homme en faisant mieux connaître et comprendre les questions intéressant les droits de l'homme et en rendant plus efficaces les mesures prises pour promouvoir et protéger ces droits.
- 22.46 On s'emploiera à faciliter la mise en oeuvre des mesures que les organes créés par traité, les institutions financières et de développement internationales et les organisations non gouvernementales prendront pour faire respecter le droit au développement en tant que droit fondamental de la personne humaine, en vue d'intégrer le droit au développement dans l'ensemble du programme portant sur les droits de l'homme et les programmes de travail des autres départements et bureaux pertinents de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. On s'efforcera également de promouvoir le droit au développement à l'échelle nationale (coordination avec les responsables nommés par les États, recensement des obstacles aux niveaux national et international, et sensibilisation à la signification et à l'importance du droit au développement, notamment au moyen d'activités éducatives et d'information).
- 22.47 Des activités de recherche et d'analyse seront menées en tenant compte de l'indissociabilité et de l'interdépendance de l'ensemble des droits de l'homme afin de faciliter l'application de normes, le travail des organes créés par traité, des rapporteurs spéciaux et d'autres organismes, et l'élaboration de nouvelles normes; de promouvoir la démocratie; et de renforcer les institutions nationales de défense des droits de l'homme ainsi que l'état de droit. Ces activités devront également contribuer à éliminer le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et les nouvelles formes de discrimination, à mieux faire reconnaître les droits fondamentaux des femmes et des enfants et à renforcer la protection des groupes vulnérables tels que les minorités, les travailleurs migrants et les populations autochtones. Elles porteront également sur les violations persistantes et flagrantes des droits de l'homme et permettront de mettre en place des institutions de promotion et de protection de droits de l'homme ou de les renforcer. Un certain nombre d'activités concerneront la mise en place et à jour de systèmes informatisés pour l'analyse des données relatives aux droits de l'homme.



### Réalisations escomptées

- 22.48 Il est prévu au titre de ce sous-programme : a) d'intégrer le droit au développement, élément essentiel des droits fondamentaux, dans l'ensemble du programme portant sur les droits de l'homme et les programmes de travail des départements et bureaux pertinents de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées; b) de contribuer à éliminer le racisme et la discrimination raciale; et c) de mieux faire connaître les droits des femmes et des enfants et d'améliorer la protection des groupes vulnérables tels que les minorités, les travailleurs migrants et les populations autochtones.

### Produits

- 22.49 Les produits suivants seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :

- a) *Services fournis aux organismes intergouvernementaux et aux organes d'experts*
- i) Services fonctionnels fournis aux réunions
- a. Commission des droits de l'homme. Cinquante séances plénières (25 séances annuelles) et 280 séances de groupes de travail intersessions à composition non limitée chargés d'élaborer un projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des populations autochtones (20 séances annuelles) et des principes généraux relatifs aux programmes d'ajustement structurel ainsi qu'aux droits économiques, sociaux et culturels (10 séances annuelles); de suivre et d'examiner les progrès réalisés au niveau de la promotion et de la mise en oeuvre du droit au développement (10 séances annuelles); d'élaborer un projet de protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (30 séances annuelles), un projet de protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant les enfants (20 séances annuelles) et un projet de protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la participation d'enfants aux conflits armés (20 séances annuelles); d'envisager la création éventuelle d'un forum permanent pour les populations autochtones au sein du système des Nations Unies (10 séances annuelles); et d'étudier la question des droits de l'homme des migrants (20 séances annuelles);
- b. Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Quatre-vingt séances plénières (40 séances annuelles) et 78 séances de ses groupes de travail sur les formes contemporaines d'esclavage (16 séances annuelles), les populations autochtones (10 séances annuelles), les minorités (10 séances annuelles) et l'administration de la justice (3 séances annuelles);
- ii) Documentation à l'intention des organes délibérants
- a. Assemblée générale. Onze rapports : deux sur la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination; un sur les droits fondamentaux des personnes handicapées; deux sur les droits de l'homme et le terrorisme; deux sur les déplacements involontaires; deux sur les politiques et programmes touchant la jeunesse; et deux sur la promotion effective de la Déclaration concernant les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques;
- b. Assemblée générale et Commission des droits de l'homme. Quatre rapports : deux sur la sécurité des fonctionnaires des Nations Unies; et deux sur la violence à l'égard des travailleuses migrantes;
- c. Commission des droits de l'homme et ses groupes de travail. Cinquante-deux rapports : deux sur les droits de l'homme et l'environnement; six sur la discrimination raciale et le racisme; deux du Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des populations autochtones; deux du Groupe de travail chargé

d'envisager la création éventuelle d'un forum permanent pour les populations autochtones au sein du système des Nations Unies; deux sur la médecine légale; deux du groupe de travail chargé d'élaborer un projet de protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants; un sur les enfants et les adolescents détenus; deux sur les droits de l'homme et la pauvreté extrême; un sur l'objection de conscience au service militaire; deux sur la peine de mort; deux sur les mesures coercitives unilatérales; deux sur le droit au développement; deux du groupe de travail chargé d'étudier les programmes d'ajustement structurel et les droits économiques, sociaux et culturels; deux sur la traite des femmes et des fillettes; deux sur la prise en compte des droits des femmes par l'ensemble du système des Nations Unies; deux du groupe de travail chargé d'élaborer un projet de protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la participation d'enfants aux conflits armés; deux du groupe de travail chargé d'élaborer un projet de protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant les enfants; deux sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques; deux sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise et les droits de l'homme; deux sur les règles humanitaires minima; deux du Rapporteur spécial sur les effets de la dette extérieure sur le plein exercice des droits économiques, sociaux et culturels; deux de l'expert indépendant sur la question des droits de l'homme et de la pauvreté extrême; deux du Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation; deux de l'expert indépendant sur le droit au développement; et deux sur le droit à restitution, à indemnisation et à réadaptation des victimes de graves violations des droits de l'homme et les libertés fondamentales;

- d. Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Vingt-sept rapports : deux sur les méthodes de travail et les activités des sociétés transnationales; six sur les populations autochtones; deux du groupe de travail sur les populations autochtones; deux sur le droit à l'accès aux ressources en eau potable; deux du groupe de travail sur l'administration de la justice; deux sur les droits de l'homme et la répartition des revenus; un sur le programme d'action pour la prévention de la traite des personnes et de l'exploitation de la prostitution d'autrui; deux du Rapporteur spécial sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants; deux sur la liberté de mouvement; deux sur la prévention de la discrimination et la protection des minorités; deux sur le viol systématique, l'esclavage sexuel et les pratiques assimilables à l'esclavage au cours des conflits armés, notamment internes; et deux du groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage;
- iii) Autres services. Soutien aux rapporteurs spéciaux, représentants spéciaux et experts indépendants de la Commission des droits de l'homme et la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Ce soutien consiste à recueillir des informations et les analyser; élaborer des documents de base; participer à l'élaboration des rapports; et assurer la coordination avec d'autres entités du système des Nations Unies en vue de la mise en oeuvre des mandats;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Bons offices du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme : six études de fond contenant des travaux de recherche et d'analyse et des recommandations générales sur les thèmes relatifs aux droits de l'homme prioritaires, notamment les divers aspects de la mise en oeuvre du droit au développement; élaboration et mise à jour de 185 profils de pays dans le domaine du développement grâce à la synthèse et à l'analyse des sources d'information des Nations Unies relatives aux droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux, aux mesures prises, à

- la législation et aux institutions dans le cadre du droit au développement; et examen analytique des tendances et de la situation mondiales à partir des profils relatifs au développement;
- ii) Publications en série. Quatre études établies dans le cadre des décennies des Nations Unies pour les droits de l'homme; huit séries de fiches d'information; six manuels de formation sur les questions relatives aux droits de l'homme; une bibliographie à jour des documents des Nations Unies concernant les droits de l'homme; *United Nations Action in the Field of Human Rights*; et bulletins trimestriels concernant les droits de l'homme;
  - iii) Établissement d'une liste récapitulative d'indicateurs relatifs aux droits de l'homme, notamment d'indicateurs de développement, en collaboration avec les organismes et programmes partenaires des Nations Unies et intégration d'indicateurs lors de la mise au point d'un profil de développement normalisé;
  - iv) Un séminaire au titre du Programme d'action pour la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale; et deux séminaires sur la promotion et la réalisation coordonnées du droit au développement;
  - v) Support technique. Exploitation et amélioration du site Web du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, notamment mise à jour et développement des versions anglaise, espagnole et française; études de faisabilité des versions arabe, chinoise et russe; études de faisabilité concernant la création en Amérique du Nord et en Asie de deux sites miroirs du Haut Commissariat sur l'Internet; création, exploitation, mise à jour et amélioration d'un système d'analyse informatisée de données relatives aux droits de l'homme (HURICANE) et des bases de données qui le composent; création de deux CD-ROM contenant les informations détaillées sur les droits de l'homme figurant sur le site Web du Haut Commissariat;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
- i) Afin de dûment tenir compte des droits de l'homme dans les programmes de travail des organismes des Nations Unies, le sous-programme promouvra la création de partenariats et la coopération avec d'autres départements, organismes et programmes des Nations Unies, notamment le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Département de l'information, la Division de la promotion de la femme, l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP, le PAM, le HCR, l'INSTRAW, le Programme commun ONUSIDA, la FAO, l'UNESCO, l'OMS, la Banque mondiale et le FIDA, et des organisations extérieures au système des Nations Unies comme l'OSCE, le CICR et l'Union européenne;
  - ii) Participation à deux ateliers sur la recherche, le traitement et la diffusion des informations sur les droits de l'homme grâce aux applications informatiques;
  - iii) Fourniture de services fonctionnels et participation à quatre réunions du Groupe des Nations Unies pour le développement et de son groupe de travail spécial sur le droit au développement ainsi que du Comité exécutif des affaires économiques et sociales;
  - iv) Participation aux sessions annuelles de la Commission de la condition de la femme, du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Postes*

- 22.50 Le montant prévu (7 100 00 dollars), en augmentation de 758 400 dollars, correspond aux besoins en personnel indiqués dans le tableau 22.10 ci-dessus. Cette hausse est imputable : a) au projet de création de trois nouveaux postes – un poste P-5 dont le titulaire sera chargé de l'analyse et de l'examen des politiques concernant les principaux produits des sous-programmes et de l'élaboration de documents politiques et

juridiques, notamment de mémorandums d'accord et d'éléments normatifs relatifs aux projets de loi nationaux portant sur les droits de l'homme; un poste P-4 dont le titulaire devra contribuer aux préparatifs de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (organisation de consultations régionales avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales), fournir des services fonctionnels à cette dernière et mener des activités de suivi; et un poste P-3 dont le titulaire aura pour mandat de renforcer les activités touchant les populations autochtones, et notamment de fournir un soutien aux deux groupes de travail de la Commission des droits de l'homme s'occupant de la question; et b) au reclassement d'un poste d'agent des services généraux spécialisé dans l'entretien des systèmes de bureautique de la catégorie «Autres classes» à la catégorie «1re classe» afin de mieux tenir compte des nouvelles responsabilités incombant au titulaire de ce poste.

*Autres dépenses de personnel*

- 22.51 Le montant demandé (398 600 dollars), en augmentation de 148 400 dollars, doit couvrir a) le coût du personnel temporaire (374 500 dollars), notamment dans les domaines du droit au développement (52 800 dollars) et des activités demandées par le Conseil économique et social au titre du sous-programme (321 700 dollars); et b) le coût des heures supplémentaires (24 100 dollars) correspondant aux services fonctionnels nécessaires pour les réunions de la Commission des droits de l'homme et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et de leurs groupes de travail. L'accroissement de 148 400 dollars s'explique principalement par une augmentation des coûts afférents au personnel temporaire devant fournir les services fonctionnels nécessaires aux activités demandées par le Conseil économique et social (157 200 dollars), en partie annulée par la diminution du montant demandé au titre des heures supplémentaires (8 800 dollars). L'accroissement de 157 200 dollars est imputable à la redistribution des responsabilités existantes et des ressources connexes approuvées au titre des services fonctionnels nécessaires aux activités demandées par le Conseil économique et social entre les trois sous-programmes conformément aux attributions des unités administratives responsables de la mise en oeuvre de chacun desdits sous-programmes.

*Consultants et experts*

- 22.52 Le montant demandé (90 100 dollars), en diminution de 66 400 dollars, doit couvrir le coût des services fournis par des consultants spécialisés dans les domaines du droit au développement (39 700 dollars) et des activités demandées par le Conseil économique et social (50 400 dollars). L'augmentation de 66 400 dollars s'explique par les besoins accrus en experts extérieurs pour ce qui est des activités relatives aux populations autochtones et des études de faisabilité concernant la mise au point des versions arabe, chinoise et russe du site Web consacré aux droits de l'homme (26 200 dollars) et l'établissement de la documentation dans le cadre des services fonctionnels nécessaires aux activités demandées par le Conseil économique et social (40 200 dollars).

*Voyages*

- 22.53 Le montant demandé (380 000 dollars), en augmentation de 58 600 dollars, doit couvrir les frais de voyage des membres du groupe de travail chargé de suivre et d'examiner les progrès réalisés au niveau de la promotion et de la réalisation du droit au développement participant à ses sessions annuelles et des rapporteurs spéciaux de la Sous-Commission (240 100 dollars); et les frais de voyage du personnel aidant les rapporteurs spéciaux et participant aux séminaires et consultations prévus au titre des activités demandées par le Conseil économique et social (139 900 dollars). L'augmentation de 58 600 dollars concernant les frais de voyage des représentants (9 300 dollars) et du personnel (49 300 dollars) est imputable à la redistribution des responsabilités au titre des activités demandées par le Conseil économique et social susmentionnées.

*Services contractuels*

- 22.54 Il est proposé de redéployer la somme de 200 600 dollars précédemment approuvée au titre du sous-programme pour l'impression à l'extérieur des publications à l'appui au programme dans le cadre de la consolidation des ressources utilisées par l'ensemble du Haut Commissariat à la rubrique Appui au programme.

*Frais généraux de fonctionnement*

22.55 Le montant demandé (9 800 dollars) devrait permettre, au titre des activités demandées par le Conseil économique et social, de couvrir les dépenses diverses des rapporteurs et représentants spéciaux et des experts financés au titre du sous-programme.

*Subventions et contributions*

22.56 Le montant prévu (57 000 dollars), en augmentation de 16 400 dollars, doit servir à financer deux séminaires portant sur la promotion et la réalisation coordonnées du droit au développement ainsi que les activités menées dans le cadre de la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

**Sous-programme 2**  
**Appui aux organes qui s'occupent des droits de l'homme**

Tableau 22.11

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	–	6 657,7	401,6	6,0	7 059,3	123,7	7 183,0
Autres dépenses de personnel	–	118,0	(15,5)	(13,1)	102,5	2,0	104,5
Consultants et experts	–	10,9	(10,9)	(100,0)	–	–	–
Voyages	–	124,2	(17,7)	(14,2)	106,5	5,2	111,7
Frais généraux de fonctionnement	–	–	2,0	–	2,0	–	2,0
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>6 910,8</b>	<b>359,5</b>	<b>5,2</b>	<b>7 270,3</b>	<b>130,9</b>	<b>7 401,2</b>

## 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	1 045,9	a) Services d'appui à : Des activités extrabudgétaires	1 319,0
	–	483,8	b) Activités de fond : Fonds d'affectation spéciale pour les activités du Centre pour les droits de l'homme	581,8
<b>Total</b>	–	<b>1 529,7</b>		<b>1 900,8</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	–	<b>8 440,5</b>		<b>9 302,0</b>

Tableau 22.12

**Postes nécessaires**
*Sous-programme : Appui aux organes qui s'occupent des droits de l'homme*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	3	3	–	–	–	–	3	3
P-4/3	13	15	–	–	2	3	15	18
P-2/1	4	4	–	–	6	6	10	10
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>29</b>	<b>32</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	13	13	–	–	1	1	14	14
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
<b>Total général</b>	<b>34</b>	<b>36</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>43</b>	<b>46</b>

22.57 La responsabilité du sous-programme incombe au Service d'appui.

22.58 Les activités prévues dans le cadre du sous-programme visent essentiellement à fournir un appui technique et, dans certains cas, un appui fonctionnel a) à la Commission des droits de l'homme et à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités ainsi qu'à leurs groupes de travail; b) aux organes de suivi des principaux traités relatifs aux droits de l'homme, à savoir le Comité des droits de l'homme, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, le Comité contre la torture, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et le Comité des droits de l'enfant; c) à la réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme; et d) aux conseils d'administration des fonds d'affectation spéciale et groupes d'experts créés pour conseiller le Secrétaire général et le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'assistance aux victimes de torture et d'autres formes contemporaines d'esclavage, aux communautés et organisations autochtones, et pour combattre le racisme et la discrimination raciale.

22.59 Entre également dans le cadre du sous-programme l'examen des communications (plaintes individuelles) visées par la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social et des questions concernant le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

- 22.60 L'objectif du sous-programme est de contribuer à la rationalisation des organes susmentionnés et à en accroître l'efficacité. Il importe d'appuyer les activités menées par ces organes aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme non seulement au niveau international mais, chose plus importante encore, aux niveaux national et local. À la cinquante-quatrième session de la Commission des droits de l'homme, on a commencé à examiner l'ensemble des mécanismes mis en place par la Commission en vue d'accroître leur efficacité. Une étude parallèle du système de suivi des traités est en cours et des études et des projets sont menés au sein du Haut Commissariat.
- 22.61 Un des grands objectifs du sous-programme est de parvenir à la ratification universelle des six principaux traités relatifs aux droits de l'homme, ainsi que la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. On constate une augmentation sensible du nombre de pays qui adhèrent à ces instruments. En fait, le nombre d'États parties aux principaux traités a presque triplé ces 10 dernières années. Les mesures prises en faveur de la ratification universelle et les efforts déployés par l'Organisation pour faire connaître ses activités ont permis aux peuples du monde entier de mieux connaître leurs droits et donc d'avoir davantage recours aux organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. On a constaté en particulier une augmentation sensible du nombre de plaintes individuelles soumises à ces organes.
- 22.62 Le recours de plus en plus fréquent à la procédure d'enquête indépendante prévue par la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants est un autre exemple de l'amélioration de la situation dont il est fait état ci-dessus.
- 22.63 Les organes conventionnels sont au centre du programme d'activités relatif aux droits de l'homme. Ils définissent des obligations non seulement pour les États mais aussi pour l'Organisation des Nations Unies et offrent un cadre concret pour l'application des normes au niveau national. L'appui aux organes de suivi des traités est donc essentiel pour les États parties aux instruments internationaux, pour les organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées, pour les organisations non gouvernementales et les particuliers, ainsi que pour les experts membres des organes de suivi établis par les traités.
- 22.64 Les organes intergouvernementaux et les groupes d'experts ne cessent de renforcer leurs activités de consultation et de coordination. Ainsi les conseils d'administration des fonds tiennent leur session en même temps que celles des organes intergouvernementaux et groupes d'experts, ce qui leur permet d'organiser des réunions communes dont le service est assuré au titre de ce sous-programme et d'élaborer des déclarations et des plans d'action conjoints. Par exemple, sur la recommandation du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture, le Comité contre la torture, le Rapporteur spécial chargé d'étudier la question de la torture et le Haut Commissaire devraient continuer de tenir une réunion annuelle commune.

### Réalisations escomptées

- 22.65 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, on s'efforcera notamment d'accroître le nombre d'États parties aux principaux traités et le nombre de ratifications; d'améliorer le fonctionnement des mécanismes de la Commission et de fournir des services techniques et fonctionnels plus efficaces aux organes intergouvernementaux et groupes d'experts.

### Produits

- 22.66 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, on fournira les services et produits suivants :
- a) *Services des organes intergouvernementaux et groupes d'experts*
    - i) Services fonctionnels pour des réunions
      - a. Commission des droits de l'homme. Vingt réunions plénières (10 par an) et 24 réunions d'après-session (12 par an) du Bureau de la Commission; et 20 réunions (10 par an) du Groupe de travail des situations («procédure de la résolution 1503»);

- b. Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Quarante réunions plénières (20 par an) et 40 réunions (20 par an) du Groupe de travail des communications;
- ii) Documentation à l'intention des organes délibérants
  - a. Assemblée générale. Vingt-sept rapports, répartis comme suit : deux rapports de la Commission des droits de l'homme (par l'intermédiaire du Conseil économique et social); deux rapports de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités; deux rapports du Comité des droits de l'homme; deux rapports du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale; deux rapports du Comité contre la torture; rapport du Comité des droits de l'enfant; deux rapports du Secrétaire général sur l'état d'instruments internationaux; deux rapports sur le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture; deux rapports sur la situation financière du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale; deux rapports sur l'état de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale; deux rapports sur l'état de la Convention contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants; deux rapports sur l'état de la Convention relative aux droits de l'enfant; deux rapports sur l'état du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones; et deux rapports des réunions des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme;
  - b. Conseil économique et social. Deux rapports de la Commission des droits de l'homme; quatre rapports du Comité des droits économiques, sociaux et culturels et un rapport sur l'élection de neuf membres du Comité des droits économiques, sociaux et culturels;
  - c. Commission des droits de l'homme. Dix-huit rapports, répartis comme suit : deux rapports du Groupe de travail des situations; deux rapports sur les listes confidentielles de communications concernant les droits de l'homme; deux rapports sur l'état de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants; deux rapports sur l'état de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille; deux rapports sur l'état des pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme; deux rapports sur l'application effective des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris les obligations d'établissement de rapports au titre des instruments internationaux; deux rapports sur l'état de la Convention relative aux droits de l'enfant; deux rapports de la Sous-Commission à la Commission des droits de l'homme; et deux rapports du Groupe de travail des communications;
  - d. Comité des droits économiques, sociaux et culturels. Trente-six conclusions sur les rapports des États; 36 listes de questions concernant les rapports de pays; et deux rapports sur l'état de la ratification du Pacte et sur la présentation de rapports par les États parties;
  - e. Comité des droits de l'homme. Quarante conclusions sur les rapports des États; 40 listes de questions concernant les rapports de pays; et deux rapports sur l'état de la ratification du Pacte et des premier et deuxième protocoles facultatifs s'y rapportant et sur l'état des déclarations prévues à l'article 41;
  - f. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale. Dix-huit documents sur la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale et ethnique, la xénophobie et d'autres formes contemporaines d'intolérance qui y sont associées; 40 rapports sur les communications individuelles prévues à l'article 14 de la Convention; et 130 conclusions sur les rapports des États;



- g. Comité contre la torture. Soixante rapports sur les communications individuelles prévues à l'article 22 de la Convention; 16 rapports confidentiels ayant trait à la procédure d'enquête prévue à l'article 20 de la Convention; 46 conclusions sur les rapports des États; et quatre rapports concernant les conclusions des enquêtes sur les plaintes faisant état d'une pratique systématique de la torture dans des États parties;
  - h. Comité des droits de l'enfant. Soixante-deux conclusions sur les rapports des États; et 40 listes de questions ayant trait aux rapports des pays;
  - i. Réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Dix rapports et études portant sur la ratification, les méthodes de travail, les petits États et les dispositions des traités relatifs aux droits de l'homme qui font double emploi;
  - j. Réunion des États parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Deux rapports du Secrétaire général pour examen par les États parties;
  - k. Réunion des États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant. Deux documents contenant les résolutions et recommandations adressées par les États parties au comité compétent et/ou à l'Assemblée générale; et quatre rapports du Secrétaire général pour examen par les États parties;
  - l. Réunion des États parties à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Un document contenant les résolutions et recommandations adressées par les États parties au comité compétent et/ou à l'Assemblée générale; et deux rapports du Secrétaire général pour examen par les États parties;
  - m. Réunion des États parties à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Un document contenant les résolutions et recommandations adressées par les États parties au comité compétent et/ou à l'Assemblée générale; et deux rapports du Secrétaire général pour examen par les États parties;
- iii) Services techniques
- a. Commission des droits de l'homme. Cent vingt réunions plénières et 240 réunions de groupes de travail à composition non limitée traitent des thèmes suivants : projet de protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (20 par an); projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des populations autochtones (20 par an); projet de protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants (20 par an); projet de protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la participation d'enfants aux conflits armés (20 par an); principes directeurs relatifs aux programmes d'ajustement structurel et aux droits économiques, sociaux et culturels (10 par an); évaluation des progrès réalisés en matière de promotion et de réalisation du droit au développement (10 par an); les situations (10 par an); la création éventuelle d'une instance permanente s'occupant des population autochtones au sein du système des Nations Unies (10 par an); et les droits fondamentaux des personnes migrantes (20 par an);
  - b. Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Quatre-vingts réunions plénières (40 par an) et 132 réunions de groupes de travail sur les thèmes suivants : les communications (20 par an); les formes contemporaines d'esclavage (16 par an); les populations autochtones (10 par an); les minorités (10 par an); et l'administration de la justice et la question du dédommagement (10 par an);
  - c. Comité des droits économiques, sociaux et culturels. Cent vingt réunions plénières et 40 réunions du groupe de travail d'avant-session;

- d. Comité des droits de l'homme. Cent quatre-vingts réunions plénières et 60 réunions du groupe de travail d'avant-session;
  - e. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale. Cent trente réunions;
  - f. Comité contre la torture. Cent réunions;
  - g. Comité des droits de l'enfant. Cent quatre-vingts réunions plénières et 60 réunions du groupe de travail d'avant-session;
  - h. Réunions des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Vingt séances;
  - i. Réunions des États parties aux instruments suivants : Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1 réunion); Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (2 réunions); Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (2 réunions) et Convention relative aux droits de l'enfant (2 réunions);
- b) *Autres activités de fond*
- i) Assistance fournie à l'expert indépendant au titre de la procédure relative aux informations confidentielles (1503);
  - ii) Application des procédures prévues par la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social pour examiner les communications faisant état de violations présumées des droits de l'homme, notamment examen de 30 000 communications par an et élaboration d'études et de documents de travail par des experts auprès des organes conventionnels;
  - iii) Information des États membres et d'organismes des Nations Unies sur des questions de procédure ayant trait à la Commission des droits de l'homme et à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et leurs groupes de travail; suivi des décisions du Comité des droits de l'homme prises dans le cadre des protocoles facultatifs se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à la Convention relative aux droits de l'enfant; et des mécanismes de suivi des traités relatifs aux droits de l'homme;
  - iv) Publications en série. Quatre volumes des *Documents officiels* du Comité des droits de l'homme 1994-1995 et 1996-1997; deux volumes d'un *Recueil d'instruments internationaux*;
- c) *Coopération internationale, coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Participation à des réunions et conférences internationales, régionales ou nationales portant sur l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et de la Convention relative aux droits de l'enfant;
  - ii) Réunions de consultation et de coordination portant sur l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et liaison avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales à Genève, ainsi qu'avec l'UNESCO;
  - iii) Contribution et participation à l'élaboration de directives visant à intégrer les droits fondamentaux dans les stratégies et programmes des organismes et programmes des Nations Unies.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Postes*

- 22.67 Les ressources prévues (7 059 300 dollars), en augmentation de 401 600 dollars, doivent permettre de financer les dépenses afférentes au personnel affecté au sous-programme, comme indiqué au tableau 22.12 ci-dessus. L'augmentation de 401 600 dollars est due à la création proposée de deux postes P-3 afin de renforcer l'appui et l'assistance fournis aux organes conventionnels dans le cadre de l'établissement des conclusions concernant les rapports des États parties et aux activités de plus en plus nombreuses relatives aux procédures de communications individuelles prévues par les différents traités; d'accélérer les activités de suivi nécessaires pour donner effet aux décisions des organes conventionnels; et de résorber l'arriéré de plus en plus important concernant les rapports et autres documents.

*Autres dépenses de personnel*

- 22.68 Les ressources nécessaires (102 500 dollars), en diminution de 15 500 dollars, comprennent un montant de 81 700 dollars pour le personnel temporaire qui assure le service des organes intergouvernementaux (52 900 dollars) et les activités prescrites par le Conseil économique et social qui entrent dans le cadre de ce sous-programme (28 800 dollars), et un montant de 20 800 dollars correspondant aux heures supplémentaires en période de pointe.

*Consultants et experts*

- 22.69 Il est proposé de ne pas utiliser le montant de 10 900 dollars prévu au titre de ce sous-programme pour financer les services de consultants spécialisés dans le cadre de l'application des traités.

*Voyages*

- 22.70 Les ressources demandées (106 500 dollars), en diminution de 17 700 dollars, doivent permettre de couvrir les frais de voyage de l'expert indépendant engagé au titre de la procédure prévue par la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social (33 600 dollars) dans le cadre des activités prescrites par le Conseil; les frais de voyage du personnel se rendant sur le terrain pour donner suite à des plaintes individuelles faisant état de violations présumées des droits de l'homme tombant sous le coup de cette résolution; et la participation à des réunions internationales et nationales, y compris des ateliers et des séminaires, concernant l'application et le suivi des traités (72 900 dollars).

*Frais généraux de fonctionnement*

- 22.71 Un montant de 2 000 dollars est prévu pour couvrir les dépenses accessoires de l'expert indépendant engagé au titre de la procédure prévue par la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social.

### Sous-programme 3

#### Services consultatifs, coopération technique, appui aux procédures d'établissement des faits et aux activités hors Siège dans le domaine des droits de l'homme

Tableau 22.13

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	–	9 242,1	272,6	2,9	9 514,7	193,1	9 707,8
Autres dépenses de personnel	–	2 351,1	(984,0)	(41,8)	1 367,1	24,7	1 391,8
Consultants et experts	–	50,2	8,8	17,5	59,0	1,1	60,1
Voyages	–	2 409,1	(139,7)	(5,7)	2 269,4	110,1	2 379,5
Services contractuels	–	–	9,8	–	9,8	0,2	10,0
Frais généraux de fonctionnement	–	384,6	40,2	10,4	424,8	7,7	432,5
Fournitures et accessoires	–	51,5	2,0	3,8	53,5	1,0	54,5
Mobilier et matériel	–	104,7	–	–	104,7	1,9	106,6
<b>Total</b>	–	<b>14 593,3</b>	<b>(790,3)</b>	<b>(5,4)</b>	<b>13 803,0</b>	<b>339,8</b>	<b>14 142,8</b>

##### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
–	410,8	a) Services d'appui à : Des activités extrabudgétaires		422,2
–	3 176,6	b) Activités de fond : Fonds de contributions volontaires pour les activités du Centre pour les droits de l'homme		370,0
–	7 442,1	c) Projets opérationnels : Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les services consultatifs et l'assistance technique dans le domaine des droits de l'homme		7 913,1
–	1 526,0	Fonds d'affectation spéciale pour l'Opération des droits de l'homme au Burundi		–
–	2 703,7	Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'éducation en matière de droits de l'homme au Cambodge		2 974,1
–	5 366,6	Fonds d'affectation spéciale pour l'Opération des droits de l'homme au Rwanda		–
<b>Total</b>	–	<b>20 625,8</b>		<b>11 679,4</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	–	<b>35 219,1</b>		<b>25 822,2</b>

Tableau 22.14

**Postes nécessaires**

*Programme : Services consultatifs, coopération technique, appui aux procédures d'établissement des faits et aux activités hors Siège dans le domaine des droits de l'homme*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	1	–	2	1
P-5	3	4	–	–	3	1	6	5
P-4/3	26	26	–	–	20	2	46	28
P-2/1	6	6	–	–	5	4	11	10
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>37</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>29</b>	<b>7</b>	<b>65</b>	<b>44</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	10	10	–	–	2	1	12	11
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>11</b>
<b>Total général</b>	<b>46</b>	<b>47</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>31</b>	<b>8</b>	<b>77</b>	<b>55</b>

22.72 Ce sous-programme relève du Service des activités et programmes.

22.73 Le sous-programme a pour principaux objectifs de faire passer les normes internationales visant les droits de l'homme dans la législation et la pratique des pays; de prévenir les violations des droits de l'homme, et de promouvoir et défendre les droits de l'homme en appuyant les instances des Nations Unies chargées d'en surveiller l'application, tels que les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux, les experts indépendants et les groupes de travail mandatés par des organes de décision. Les activités d'appui consistent à réunir pour la présenter à ces instances l'information sur des violations présumées et des situations appelant leur attention, à élaborer des appels urgents et d'autres formes de communication avec les gouvernements en cause, à assurer l'appui fonctionnel et opérationnel voulu pour les missions et les réunions, et à rendre plus efficace l'action des organes de décision en leur fournissant des études analytiques sur les situations au regard des droits de l'homme.

22.74 En ce qui concerne les activités hors Siège, les objectifs sont de garantir efficacité et qualité de l'action dans le domaine des droits de l'homme, en assurant un appui fonctionnel et méthodologique pour la présence sur le terrain, notamment en déterminant les principes et les modalités de cette présence, en fournissant un appui technique et des avis, en maintenant des contacts avec les gouvernements, en formant le personnel de terrain, en élaborant des méthodes d'exécution des activités de terrain (coopération technique et surveillance), en revoyant périodiquement l'expérience accumulée par l'Organisation et en déterminant les meilleures pratiques et procédures. Les activités menées dans la poursuite de ces objectifs consistent à formuler et à mettre au point les meilleures pratiques et procédures, des méthodes et des modèles pour l'ensemble de l'action sur le terrain, notamment à concevoir, à appliquer et à évaluer des activités de surveillance, des projets de coopération technique et des programmes de formation dans le domaine des droits de l'homme. On compte arrêter des normes pour la conclusion de tous les accords juridiques voulus avec les pays, ainsi que d'arrangements de coopération très divers avec les organisations partenaires.

22.75 Le but des services consultatifs et de la coopération technique est d'aider les pays qui le demandent à se doter de moyens nationaux pour protéger et promouvoir tous les droits de l'homme (ou à renforcer ces moyens) en intégrant les normes internationales visant ces droits à leur législation nationale, à élaborer une politique des droits de l'homme (notamment en formulant un plan national d'action), à mettre en place des structures nationales solides de défense et de promotion des droits de l'homme (institutions judiciaires et pénales, forces

de l'ordre, institutions nationales de protection et de promotion des droits de l'homme conformes aux principes de Paris, parlements, organisations non gouvernementales et autres institutions nécessaires), à sensibiliser à tous les droits de l'homme et à répandre des connaissances spécialisées dans ce domaine, et à intégrer le souci des droits de l'homme dans les autres activités et programmes du système des Nations Unies.

- 22.76 On poursuivra au titre de ce sous-programme le programme de coopération technique au Cambodge mis en place en octobre 1993 en vertu de la résolution 1993/6 de la Commission des droits de l'homme en date du 19 février 1993, assurant notamment appui fonctionnel et logistique au Représentant spécial du Secrétaire général pour les droits de l'homme au Cambodge.
- 22.77 Par sa résolution 1998/69 du 21 avril 1998, la Commission des droits de l'homme a décidé de proroger à nouveau le mandat du Représentant spécial chargé d'étudier la situation des droits de l'homme au Rwanda. Cependant, les événements dans ce pays ont porté à réduire considérablement le volume d'activités qui y étaient menées au titre du sous-programme considéré. C'est ce qui explique la réduction du niveau de ressources prévues ci-après.

### Réalisations escomptées

- 22.78 Le sous-programme doit permettre de rendre plus efficace le fonctionnement des instances des Nations Unies chargées de surveiller le respect des droits de l'homme; de mieux intégrer les considérations de droits de l'homme aux activités nationales et au travail des autres institutions, départements et programmes des Nations Unies, grâce à l'élaboration de mémorandums d'accord et d'autres types d'accord de coopération; de mettre en place l'exécution conjointe d'activités opérationnelles sur le terrain; et de renforcer les moyens nationaux de défense et de promotion de tous les droits de l'homme.

### Produits

- 22.79 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2000-2001 sont les suivants :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux et à des organes d'experts*
- i) Services fonctionnels pour des réunions
- a. Commission des droits de l'homme. Cinquante réunions plénières (25 réunions par an), 144 réunions de groupes de travail intersession à composition non limitée, sur la détention arbitraire (36 réunions par an) et sur les disparitions forcées ou involontaires (36 réunions par an);
- b. Commission spéciale chargée d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés. Six réunions;
- c. Réunions annuelles des rapporteurs spéciaux, représentants spéciaux, experts indépendants relevant des procédures spéciales de la Commission des droits de l'homme, et présidents de groupes de travail ;
- ii) Documentation à l'intention des organes délibérants
- a. Assemblée générale. Huit rapports répartis comme suit : six rapports du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, et deux rapports sur la question des disparitions forcées ou involontaires;
- b. Assemblée générale et Commission des droits de l'homme. Soixante-quatre rapports répartis comme suit : deux rapports du Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats; deux rapports du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants; deux rapports du Représentant du Secrétaire général sur les personnes déplacées; deux rapports du Rapporteur spécial sur l'intolérance religieuse; deux rapports du Rapporteur spécial sur la question de l'utilisation de

mercenaires pour violer les droits de l'homme et entraver l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination; deux rapports du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires; deux rapports du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et l'intolérance qui y est associée; deux rapports du Rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants; deux rapports sur les exodes massifs; deux rapports sur l'application du Plan d'action en vue de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004); 24 rapports consacrés à des pays par les rapporteurs spéciaux, représentants spéciaux et experts indépendants; et 20 rapports sur les mandats, concernant des pays, confiés au Secrétaire général;

- c. Commission des droits de l'homme. Quarante rapports répartis comme suit : deux rapports sur les droits de l'homme et les procédures thématiques; deux rapports sur la coopération avec des représentants d'organes de défense des droits de l'homme de l'ONU (représailles); deux rapports du Rapporteur spécial sur la liberté d'opinion et d'expression; deux rapports du Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences; deux rapports du Rapporteur spécial consacrés aux effets des produits toxiques et dangereux sur la jouissance des droits de l'homme; deux rapports sur la réunion annuelle des rapporteurs spéciaux, représentants spéciaux, experts indépendants et présidents de groupes de travail; deux rapports du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires; deux rapports du Groupe de travail sur les détentions arbitraires; six rapports consacrés à des pays par les rapporteurs spéciaux, représentants spéciaux et experts indépendants; et 18 rapports sur les mandats, concernant des pays, confiés au Secrétaire général;
- iii) Autres services fournis. Assistance au Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés et, dans le cadre des mandats de la Commission des droits de l'homme (procédures spéciales), à deux groupes de travail, sur les disparitions forcées et involontaires et sur la détention arbitraire; assistance à 26 rapporteurs spéciaux, représentants spéciaux ou experts;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Formation, assistance juridique, avis d'experts, éducation du public et autres types d'assistance relative aux procédures spéciales, et coopération technique;
  - ii) Évaluation du respect des droits de l'homme. Examen de l'expérience accumulée, des meilleures pratiques et procédures, et des méthodes appliquées dans les activités opérationnelles concernant les droits de l'homme, préparant la conception de programmes préalables au déploiement de personnel des Nations Unies et de programmes de formation périodique sur place, ainsi que la conception et la diffusion de modèles, d'activités-types et de manuels concernant le déroulement des activités de terrain dans le domaine des droits de l'homme (coopération technique et surveillance);
  - iii) Publications isolées. Deux livraisons d'études établies par des rapports spéciaux ou des experts; six fiches analytiques, manuels et guides de terrain sur les procédures spéciales et les activités de coopération technique;
  - iv) Communiqués de presse et réunions d'information du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, servant à faire connaître aux médias les activités des groupes de travail, des rapporteurs spéciaux et des représentants spéciaux, des experts indépendants et des entités assurant une présence sur place pour les droits de l'homme;
  - v) Produits techniques. Création et gestion de bases de données sur les procédures thématiques (disparitions, exécutions extrajudiciaires, torture, détention arbitraire), sur divers autres types

de violations des droits de l'homme, dans le cadre des présences sur le terrain, et sur les catégories de personnel de terrain;

- c) *Coopération internationale, coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Consultations et coordination continues avec le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Département de l'information, l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP, le HCR, l'ONUSIDA, l'UNESCO, l'OMS, la Banque mondiale, et l'OSCE, le CICR et l'Union européenne, en vue d'intégrer le souci des droits de l'homme dans le programme de travail des départements et bureaux, programmes et institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales compétentes. On se préoccupera en particulier de la mise en oeuvre des mémorandums d'accord déjà conclus (notamment avec le PNUD, l'UNESCO et le Secrétariat du Commonwealth) et de formuler d'autres accords, en particulier avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et l'OSCE. La coopération consistera à formuler et exécuter conjointement des programmes de coopération technique (notamment avec le PNUD et l'UNICEF), à intégrer des éléments concernant les droits de l'homme aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, à fournir des avis d'experts et un appui de fond pour les éléments des opérations de maintien de la paix concernant les droits de l'homme, à assurer une formation au personnel sur les normes de droits de l'homme et les méthodes correspondantes, et à mettre au point des documents didactiques à l'intention des agents de développement, du personnel des opérations de maintien de la paix, des spécialistes des droits de l'homme et d'autres fonctionnaires des Nations Unies;
  - ii) Collaboration avec l'École des cadres des Nations Unies. Conception de modules «droits de l'homme» à inclure dans les programmes de formation dispensés au personnel à l'École des cadres; deux stages par an, organisés conjointement avec le Département des opérations de maintien de la paix, le HCR et le projet de l'École pour les enseignants chargés de la formation du personnel du maintien de la paix (militaires et policiers);
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs. Appui fourni aux gouvernements qui le demandent, avec mise au point, gestion, réalisation, suivi et évaluation de 80 projets régionaux et mondiaux de coopération technique dans le domaine des droits de l'homme;
  - ii) Mise au point, publication et traduction de documents didactiques et de documentation destinés à divers auditoires;
  - iii) Organisation de quatre réunions régionales (Europe, Amériques, Asie-Pacifique, Afrique) visant à faire avancer la mise au point de plans d'action efficaces, détaillés et viables pour l'enseignement des droits de l'homme, et à débattre des stratégies et des réseaux régionaux;
  - iv) Création d'un centre de documentation pour l'enseignement des droits de l'homme, qui organisera des activités et diffusera des documents sur le sujet;
  - v) Réalisation du programme de coopération technique au Cambodge.

#### **Ressources nécessaires (aux taux courants)**

##### *Postes*

- 22.80 Le montant demandé, soit 9 514 700 dollars, accuse une croissance de 272 600 dollars, et devrait permettre de couvrir les besoins de ce sous-programme en personnel, soit 37 administrateurs (1 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 17 P-3 et 6 P-2/1, dont 1 P-5, 2 P-4 et 4 P-3 pour le bureau du Cambodge) et 10 agents des services généraux. La croissance de 272 600 dollars résulte de la création envisagée d'un poste P-5, dont le titulaire serait appelé à coordonner les fonctionnaires du Service chargés des différentes zones géographiques, y compris pour les



urgences et les opérations de terrain visant les droits de l'homme. Il faut beaucoup de doigté à ces fonctionnaires, qui suivent les événements dans leurs zones respectives, font face aux situations d'urgence, apportent leur concours aux opérations sur le terrain et à l'élaboration de profils de pays, et coopèrent avec d'autres éléments du Haut Commissariat et du système des Nations Unies. Le poste P-5 dont la création est demandée doterait le sous-programme du chef d'équipe qui lui est indispensable pour la coordination et l'encadrement des équipes géographiques.

*Autres dépenses de personnel*

- 22.81 Les montants demandés (1 367 100 dollars), qui font apparaître une diminution de 984 000 dollars, devraient permettre d'engager du personnel temporaire autre que celui affecté aux réunions (1 323 800 dollars) et de payer des heures supplémentaires (43 300 dollars). Le montant prévu pour le personnel temporaire (1 323 800 dollars) accuse une diminution de 989 700 dollars. Il est demandé pour financer a) des enquêtes et procédures spéciales, notamment les activités prescrites par le Conseil économique et social (681 500 dollars); b) le personnel local du bureau au Cambodge (297 600 dollars); c) les personnes engagées au sujet de la situation des droits de l'homme au Rwanda (291 500 dollars); et d) le recrutement de personnel temporaire pendant les périodes de pointe liées à la rédaction d'études et de rapports et à la préparation de séminaires par les secrétariats (53 200 dollars). La diminution de 989 700 dollars s'explique par la réduction des activités menées au Rwanda dans le domaine des droits de l'homme (776 800 dollars) et de celles prescrites par le Conseil économique et social (212 900 dollars). Cette dernière diminution de 212 900 dollars procède d'une nouvelle répartition, entre les trois sous-programmes, des responsabilités (et des ressources correspondantes approuvées) à raison d'activités prescrites par le Conseil économique et social, conformément au champ d'activité des unités administratives chargées de réaliser chacun de ces sous-programmes. Les ressources demandées pour les heures supplémentaires (43 300 dollars), en accroissement de 5 700 dollars, devraient permettre de financer les heures supplémentaires de secrétaire durant les périodes de pointe et en situation d'urgence.

*Consultants et experts*

- 22.82 Le montant demandé, soit 59 000 dollars, qui traduit un accroissement de 8 800 dollars, devrait permettre de rémunérer les services de spécialistes recrutés, d'une part, pour établir des documents d'information et des documents didactiques sur le droit humanitaire, la prévention des conflits, les institutions nationales et l'interprétation de la législation nationale (8 500 dollars) et, d'autre part, pour le bureau au Cambodge (50 500 dollars).

*Voyages*

- 22.83 Le montant demandé, soit 2 269 400 dollars, dont 1 633 500 dollars pour les voyages de représentants et 635 900 dollars pour les voyages du personnel, accuse une diminution de 139 700 dollars (80 500 dollars pour les voyages des représentants et 59 200 dollars pour les voyages du personnel). Il devrait permettre de financer a) les voyages effectués par les rapporteurs spéciaux, représentants spéciaux et membres de groupes de travail à l'occasion de missions sur le terrain et de consultations, ou pour présenter des rapports à la Commission des droits de l'homme et/ou à l'Assemblée générale et b) les voyages du personnel accompagnant les rapporteurs spéciaux ou les membres des comités et groupes de travail dans le cadre de missions sur le terrain. Le montant total est ventilé comme suit : a) activités prescrites par le Conseil économique et social : 1 904 800 dollars (dont 1 483 800 dollars pour les frais de voyage des représentants et 421 000 dollars pour les frais de voyage du personnel); b) bureau au Cambodge : 142 900 dollars (dont 61 600 dollars pour les frais de voyage du Rapporteur spécial et 81 300 dollars pour les frais de voyage du personnel); c) activités concernant la situation des droits de l'homme au Rwanda : 130 900 dollars (dont 88 100 dollars pour les frais de voyage du Rapporteur spécial et 42 800 dollars pour les frais de voyage du personnel); et d) frais de voyage du personnel (90 800 dollars) pour la préparation d'études et de rapports de séminaires, et la participation à des réunions.

*Services contractuels*

22.84 Un montant de 9 800 dollars, demandé pour le bureau au Cambodge, permettrait de faire traduire des projets de loi et d'autres textes.

*Frais généraux de fonctionnement*

22.85 Les ressources nécessaires, soit 424 800 dollars, en croissance de 40 200 dollars, seraient réparties comme suit : services divers (13 700 dollars), communications (111 000 dollars), location de locaux (80 100 dollars), éclairage, chauffage, énergie et eau (45 000 dollars), location et entretien de mobilier et de matériel (175 000 dollars). Elles se rapportent à des activités prescrites par le Conseil économique et social et à des activités réalisées par le bureau du Cambodge. La croissance de 40 200 dollars résulte de besoins de matériel supplémentaires pour les missions des rapporteurs spéciaux, des représentants spéciaux et des experts, surtout dans les régions isolées.

*Fournitures et accessoires*

22.86 Le montant demandé, soit 53 500 dollars, qui représente une croissance de 2 000 dollars, couvrirait l'achat des fournitures nécessaires au traitement des données et de fournitures de bureau pour le bureau du Cambodge (41 300 dollars) et pour les activités prescrites par le Conseil économique et social (12 200 dollars).

*Mobilier et matériel*

22.87 Le montant demandé (104 700 dollars, inchangé) permettrait d'acheter du matériel de bureautique pour le bureau du Cambodge.

## D. Appui au programme

Tableau 22.15

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	–	1 102,6	–	–	1 102,6	12,4	1 115,0
Autres dépenses de personnel	–	64,3	438,3	681,6	502,6	9,2	511,8
Voyages	–	8,3	5,3	63,8	13,6	0,6	14,2
Services contractuels	–	18,9	270,4	1 430,7	289,3	5,2	294,5
Frais généraux de fonctionnement	–	112,1	(1,2)	(1,0)	110,9	1,9	112,8
Dépenses de représentation	–	12,4	2,2	17,7	14,6	0,2	14,8
Fournitures et accessoires	–	41,0	–	–	41,0	0,8	41,8
Mobilier et matériel	–	221,5	43,2	19,5	264,7	4,8	269,5
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>1 581,1</b>	<b>758,2</b>	<b>47,9</b>	<b>2 339,3</b>	<b>35,1</b>	<b>2 374,4</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001
				Montant estimatif
			Services d'appui à :	
	–	529,0	Des activités extrabudgétaires	688,8
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>529,0</b>		<b>688,8</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>–</b>	<b>2 110,1</b>		<b>3 063,2</b>

Tableau 22.16

**Postes nécessaires**
*Appui au programme*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
P-5	1	1	–	–	–	–	1	1
P-4/3	1	1	–	–	–	1	1	2
P-2/1	–	–	–	–	1	–	1	–
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	4	4	–	–	2	3	6	7
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
<b>Total général</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>10</b>

- 22.88 C'est la Section administrative qui assure les services d'appui au programme pour toutes les activités de fond et les activités opérationnelles du Haut Commissariat, de ses bureaux locaux et de ses opérations sur le terrain : planification et gestion des ressources humaines, administration générale des bureaux et des services communs. La Section est chargée également : de gérer les contributions, d'encadrer la formulation, l'approbation et la coordination des projets, et d'assurer l'appui opérationnel et logistique voulu pour la réalisation d'activités visant les droits de l'homme.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**
*Postes*

- 22.89 Les ressources demandées à cette rubrique, soit 1 102 600 dollars, permettront de financer deux postes d'administrateur (1 P-5 et 1 P-3) et quatre postes d'agent des services généraux.

*Autres dépenses de personnel*

- 22.90 Le montant demandé, 502 600 dollars, correspond à un accroissement de 438 300 dollars, qui résulte de besoins supplémentaires de personnel temporaire (autre que celui affecté à des réunions) pour l'établissement des volumes II et IV du Supplément No 6 du *Répertoire de la pratique des organes des Nations Unies* (449 600 dollars), accroissement compensé en partie par une diminution au titre des heures supplémentaires (11 300 dollars). Le solde du montant demandé permettra d'engager du personnel temporaire pour les périodes de pointe, de remplacer le personnel en congé de maternité ou congé de maladie de longue durée et de payer des heures supplémentaires.

*Voyages*

- 22.91 Un montant de 13 600 dollars (accroissement : 5 300 dollars) est demandé pour couvrir les frais de voyage annuels afférents à des consultations sur des questions administratives et financières et à la participation à des réunions à New York.

*Services contractuels*

- 22.92 Un montant de 289 300 dollars, qui accuse une croissance de 270 400 dollars, est demandé pour couvrir les frais d'impression correspondant au programme de publication du Haut Commissariat aux droits de l'homme (200 600 dollars), les frais de mise à jour de logiciels sous licence pendant la période biennale et la redevance à l'IUT qui héberge le site Web pour la même période (88 700 dollars). La croissance de 270 400 dollars

est due essentiellement au transfert de ressources pour les services d'impression précédemment budgétisées au sous-programme 1, et aux besoins supplémentaires pour la mise à niveau de logiciels sous licence.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 22.93 Un montant de 110 900 dollars, qui correspond à une diminution de 1 200 dollars, est demandé au titre de la location de matériel de bureau (50 300 dollars), et notamment de photocopieuses, de télécopieurs et d'ordinateurs; des communications (16 100 dollars); de l'entretien du matériel de bureautique (36 500 dollars); et de services divers (8 000 dollars) pour l'ensemble du Haut Commissariat aux droits de l'homme.

*Dépenses de représentation*

- 22.94 Un montant de 14 600 dollars (accroissement : 2 200 dollars) est demandé pour l'ensemble du Haut Commissariat.

*Fournitures et accessoires*

- 22.95 Le montant demandé (41 000 dollars, inchangé) servirait à couvrir l'achat de fournitures pour le matériel de traitement de l'information et de fournitures spéciales pour la publication assistée par ordinateur, ainsi que les abonnements à des publications, pour l'ensemble du Haut Commissariat.

*Mobilier et matériel*

- 22.96 Les ressources prévues (264 700 dollars, soit une croissance de 43 200 dollars) seraient consacrées à l'achat de matériel de bureautique et de traitement de l'information pour le Haut Commissariat. L'accroissement de 43 200 dollars provient de la nécessité de remplacer plusieurs micro-ordinateurs désuets.

## E. Comité des personnes disparues à Chypre

Tableau 22.17

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
Autres dépenses de personnel	225,9	398,6	127,9	32,0	526,5	9,5	536,0
Services contractuels	–	4,0	21,2	530,0	25,2	0,4	25,6
Frais généraux de fonctionnement	212,2	203,4	(164,4)	(80,8)	39,0	0,6	39,6
Dépenses de représentation	1,8	1,2	–	–	1,2	–	1,2
Fournitures et accessoires	4,3	6,8	(3,6)	(52,9)	3,2	–	3,2
<b>Total</b>	<b>444,2</b>	<b>614,0</b>	<b>(18,9)</b>	<b>(3,0)</b>	<b>595,1</b>	<b>10,5</b>	<b>605,6</b>

- 22.97 Le Comité des personnes disparues à Chypre a été créé en avril 1981 par un accord entre les communautés chypriotes grecque et turque de Chypre. Il est composé d'un représentant de chacune des deux communautés et d'un troisième membre proposé par le Comité international de la Croix-Rouge et nommé par le Secrétaire général. Dans la mesure du possible, les décisions du Comité des personnes disparues sont adoptées par consensus. En cas de désaccord, le troisième membre consulte les deux autres pour tenter de concilier leurs opinions et de parvenir à un consensus.
- 22.98 Le Comité n'a commencé ses travaux qu'en mai 1984 après avoir arrêté son règlement intérieur. Cependant, depuis lors, tout progrès a été rendu impossible par des divergences d'opinions quant aux critères de règlement des affaires dont il était saisi. Le Secrétaire général a, à de nombreuses reprises, fait part aux deux communautés de la préoccupation que lui causait la stagnation de la situation et formulé des propositions spécifiques visant à surmonter les obstacles.
- 22.99 Chacun des membres peut avoir jusqu'à deux assistants et l'ONU ne doit prendre à sa charge que les frais du troisième membre et de ses deux assistants ainsi que les divers frais de fonctionnement de leur bureau. À sa cinquante-quatrième session, la Commission des droits de l'homme a décidé que la «Question des droits de l'homme à Chypre» resterait inscrite à son ordre du jour, étant entendu que les mesures à prendre en vertu des résolutions antérieures de la Commission sur la question demeurerait applicables, y compris la demande adressée au Secrétaire général pour qu'il présente un rapport à la Commission sur la mise en oeuvre de ces mesures (décision 1998/109).

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Autres dépenses de personnel*

- 22.100 Un montant de 526 500 dollars, représentant une croissance de 127 900 dollars, est prévu au titre a) du personnel temporaire autre que celui affecté aux réunions (264 600 dollars), pour la rémunération du premier assistant du troisième membre, ainsi que d'un secrétaire et d'un chauffeur recrutés sur place, et b) des autres dépenses de personnel (261 900 dollars), pour les honoraires, les frais de voyage et les indemnités de subsistance du troisième membre, qui devrait consacrer pendant l'exercice biennal jusqu'à 380 jours au Comité, essentiellement à Chypre, mais aussi à Genève et New York, ainsi que du deuxième assistant. Le troisième membre du Comité perçoit des honoraires journaliers pour chaque jour de travail, plus une indemnité de subsistance. Les deux assistants perçoivent des honoraires mensuels forfaitaires correspondant approximativement aux traitements des fonctionnaires en poste à Genève (l'un à la classe P-5 et l'autre à la classe P-3), plus une indemnité de subsistance lorsqu'ils se trouvent à Chypre. L'augmentation de 127 900 dollars correspond au coût du secrétaire et du chauffeur recrutés sur place, précédemment inscrit à la rubrique des frais généraux de fonctionnement.

*Services contractuels*

22.101 Le montant prévu à ce titre (25 200 dollars, soit une croissance de 21 200 dollars) correspond au coût des services contractuels de personnel d'appui recruté sur place.

*Frais généraux de fonctionnement*

22.102 Le montant prévu (39 000 dollars, représentant une diminution de 164 400 dollars) est destiné à couvrir le coût de la location et de l'entretien des locaux occupés par le Comité à Chypre (1 100 dollars); les frais d'éclairage, de chauffage, d'énergie et d'eau de ces locaux (4 800 dollars); la location de mobilier et de matériel (3 400 dollars); les frais de communication (9 700 dollars) et divers services (20 000 dollars) à assurer pour les transports sur place et d'autres nécessités du Comité. La diminution de 164 400 dollars est due principalement au fait qu'on propose d'inscrire les frais de personnel recruté sur place à la rubrique du personnel temporaire autre que celui pour les réunions et des services contractuels, plutôt qu'à celle des dépenses accessoires comme on le faisait précédemment.

*Dépenses de représentation*

22.103 Le montant prévu, soit 1 200 dollars, couvrirait les frais de représentation du troisième membre du Comité.

*Fournitures et accessoires*

22.104 On prévoit un montant de 3 200 dollars pour les articles de papeterie et les fournitures de bureau (2 400 dollars), ainsi que les abonnements à des journaux et périodiques dont le Comité a besoin (800 dollars).

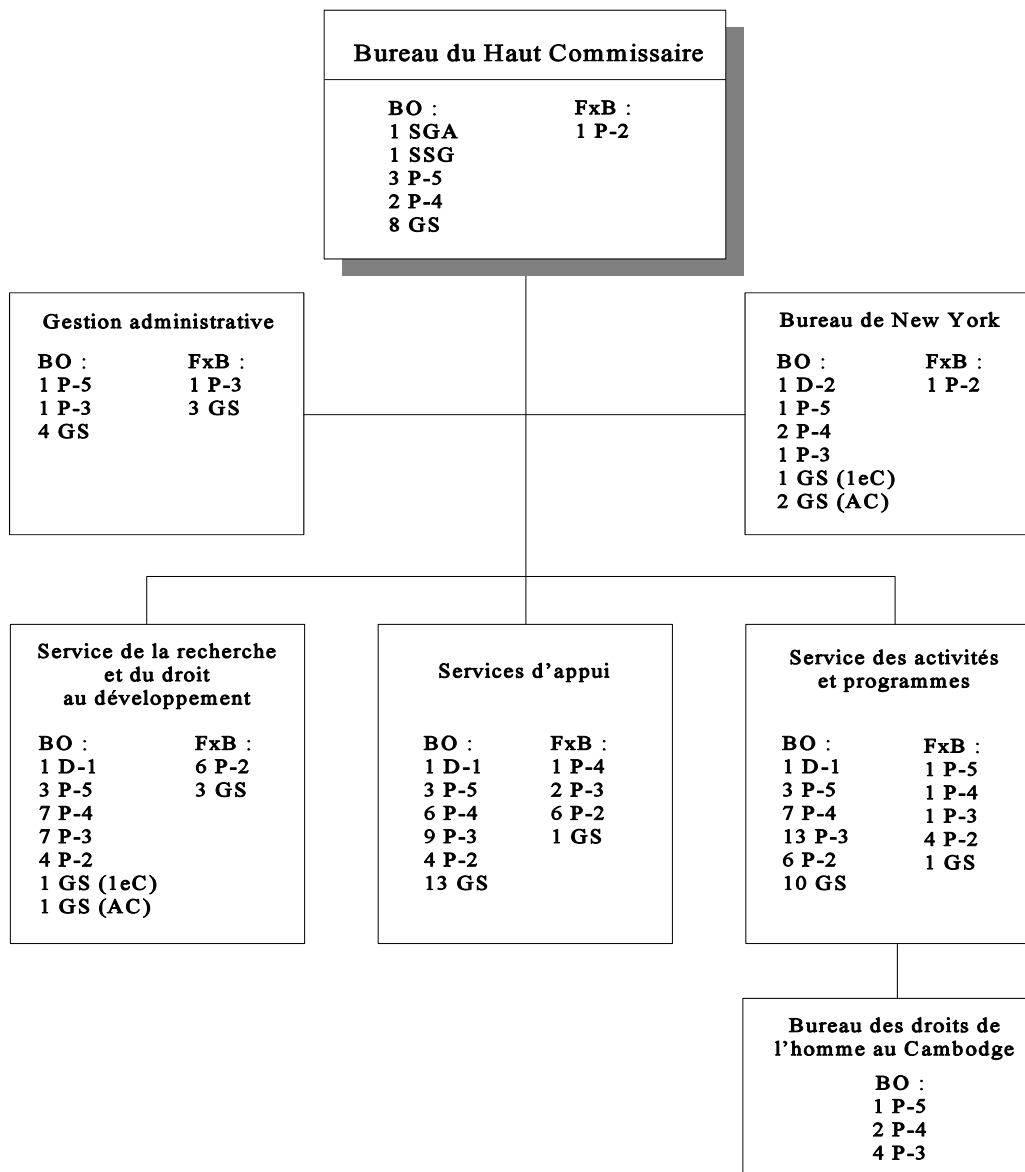
Tableau 22.18

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le CCQAB**

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
<b>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/52/7/Rev.1, chap. II, titre VI)</b>	
En ce qui concerne les fonds extrabudgétaires, il est nécessaire de rationaliser les rapports présentés aux donateurs (par. VI.5).	De nouvelles procédures instituées en matière de rapports s'inscrivent dans l'action engagée au Haut Commissariat pour renforcer la gestion des activités financées par des fonds extrabudgétaires. Elles comportent notamment des réunions mensuelles, à l'intention des États Membres, sur l'état d'avancement des activités, et la mise au point avec les donateurs de nouveaux rapports financiers de synthèse, donnant le montant des contributions, l'utilisation de chacune d'entre elles, toutes les révisions au budget des projets, et l'état des dépenses et des obligations.
Des mesures devraient être prises pour éviter que les activités menées sur le terrain fassent double emploi avec d'autres (par. VI.7).	Le Haut Commissariat étant chargé d'intégrer le souci des droits de l'homme dans l'ensemble des activités du système des Nations Unies, on s'est employé à renforcer la coordination avec d'autres entités (notamment le Département des opérations de maintien de la paix et le PNUD) en concluant des mémorandums d'accord et en planifiant conjointement les activités. Avec le concours du Haut Commissariat, le Département des opérations de maintien de la paix implante désormais plus systématiquement des unités administratives chargées des droits de l'homme au sein de ses missions.
Les dépenses correspondant aux activités menées par le Haut Commissariat dans le cadre d'opérations de maintien de la paix devraient être clairement précisées dans chaque cas. Il faudrait établir des liens de coopération plus étroits entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Haut Commissariat dans les domaines d'intérêt commun (par. VI.9).	S'agissant du PNUD, des projets et des opérations ont été lancés en commun, par exemple un projet destiné à renforcer l'état de droit en Afrique du Sud et une mission exploratoire chargée d'évaluer les allégations de violation des droits de l'homme en Afghanistan.  Le Département précise désormais le montant des dépenses destinées aux groupes des droits de l'homme dans les opérations de maintien de la paix.

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
<p>Compte tenu du recours accru à des technologies telles que le courrier électronique et la télécopie, ainsi que des contraintes budgétaires, il faudrait revoir les effectifs du bureau de liaison de New York. L'appui technique fourni par ce bureau devrait aussi être pris en considération (par. VI.10).</p>	<p>Dans le cadre du programme de réforme du Secrétaire général, le Haut Commissariat a été appelé à participer aux activités des quatre comités exécutifs créés par le Secrétaire général qui se réunissent au Siège, le Comité exécutif pour la paix et la sécurité, le Comité exécutif pour les questions économiques et sociales, le Comité exécutif pour les affaires humanitaires et le Groupe des Nations Unies pour le développement. Les services nécessaires à ces organes entraînent un travail considérable. À l'occasion de la restructuration du Haut Commissariat, le bureau de New York a été chargé d'assurer l'appui fonctionnel nécessaire au Comité des droits de l'homme lorsqu'il se réunit à New York, ainsi qu'aux rapporteurs spéciaux et aux experts indépendants qui se rendent en mission dans les Amériques.</p>
<p>Le moment est venu, pour la Commission des droits de l'homme, d'élaborer un programme de réunions plus pragmatique pour les diverses sous-commissions, comités et autres groupes, et il faudrait envisager aussi d'organiser certaines réunions tous les deux ans plutôt que tous les ans (par. VI.11).</p>	<p>À sa cinquante-quatrième session, la Commission des droits de l'homme a mandaté son bureau pour étudier les rouages s'occupant des droits de l'homme afin de proposer des mesures visant à les rationaliser et les alléger. La Commission examinera à sa cinquante-cinquième session, en 1999, le rapport que le bureau doit lui présenter à ce sujet.</p>
<p>En ce qui concerne le nombre de rapports devant être présentés à divers organes inter-gouvernementaux, le nombre de documents en cause et la fixation de délais peu réalistes risquent de compromettre l'efficacité du processus délibérant. Un examen de la situation dans ce domaine s'impose, et devrait être mené à bien avant la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 (par. VI.12).</p>	<p>Le nombre et le type de rapports que le Haut Commissariat doit présenter, de même que les délais, sont fixés par les organes de décision. À l'occasion de l'examen mentionné plus haut, la Commission étudiera également la possibilité de rationaliser la documentation. Entre-temps, le Haut Commissariat a fait le nécessaire pour améliorer la planification et le contrôle internes, de manière à présenter en temps voulu des rapports de qualité.</p>
<p>Le Comité consultatif a rappelé avoir recommandé, lorsqu'il avait examiné le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997, de réexaminer en toute priorité le programme de publications, afin de faire en sorte que chaque rapport corresponde à un besoin identifiable et que le rapport coût-utilité en soit satisfaisant. Cet examen n'avait pas été effectué jusqu'alors (par. VI.13).</p>	<p>Le programme de publications est actuellement réexaminé de près à l'occasion de l'allègement et de la rationalisation des procédures découlant des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.</p>

## Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2000-2001



*Note* : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; 1eC : 1re classe; AC : autres classes; BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires.



---

## Chapitre 23

### Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés

(Programme 21 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)

#### Vue d'ensemble

- 23.1 C'est le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) qui est chargé de la mise en oeuvre de ce programme. L'Assemblée générale a créé le HCR par sa résolution 319 A (IV) du 3 décembre 1949 et approuvé son statut dans sa résolution 428 (V) du 14 décembre 1950. En vertu de résolutions ultérieures de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire, le HCR a été appelé, dans le cadre de son mandat de base, à prêter assistance à d'autres groupes de personnes considérées comme relevant fondamentalement de sa compétence.
- 23.2 Le HCR a pour objectif général de fournir une protection internationale aux réfugiés et de chercher à résoudre durablement les problèmes de réfugiés. Il doit sauvegarder les principes fondamentaux de l'asile et du non-refoulement, veiller à ce que les droits fondamentaux des réfugiés soient respectés et faire en sorte que les réfugiés soient traités de façon correcte et avec humanité. En ce qui concerne les activités d'assistance, l'Assemblée générale a, par sa résolution 832 (IX) du 21 octobre 1954, élargi le mandat de base du HCR. Dans sa résolution 40/118, elle a chargé le HCR de venir en aide aux rapatriés et de veiller à leur protection et à leur bien-être. Sa résolution 48/116, prévoit qu'à la demande expresse du Secrétaire général ou de l'un des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies compétents, et avec l'accord de l'État intéressé, le HCR fournit assistance et protection humanitaires aux personnes déplacées dans leur propre pays. Dans les situations complexes d'urgence humanitaire, le HCR non seulement s'acquitte de ses fonctions de protection internationale des réfugiés mais participe aussi à la distribution de l'aide humanitaire coordonnée par le Coordonnateur des secours d'urgence, conformément aux dispositions de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1991.
- 23.3 Le programme de travail du HCR de l'exercice biennal 2000-2001, qui sera exécuté dans des situations instables et largement imprévisibles, sera axé sur les objectifs suivants : a) appliquer, avec le concours des États et d'autres institutions, des stratégies générales de prévention et d'atténuation des causes des exodes, et trouver des solutions lorsque ceux-ci se produisent; b) promouvoir l'encadrement juridique de la protection internationale des réfugiés, en particulier en encourageant les États à signer les instruments internationaux et régionaux relatifs au statut des réfugiés ou contenant des dispositions en leur faveur, à respecter effectivement les droits des réfugiés et à adopter et à faire connaître des principes et des dispositions législatives protégeant ces populations; c) poursuivre l'établissement de plans d'intervention d'urgence, en coordonnant l'action avec les autres organismes et en prévoyant les moyens de mener une action efficace et bien organisée en cas d'exode; d) fournir l'aide humanitaire sans nuire à l'environnement et de façon à soutenir et renforcer autant que possible les initiatives de développement; déployer des efforts concertés pour que cette aide soit adaptée aux besoins et aux capacités des femmes et à la situation particulière des enfants; e) mettre en oeuvre de façon systématique les recommandations formulées dans les plans d'action adoptés par les récentes conférences internationales.
- 23.4 Le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, créé par la résolution 1166 (XII) de l'Assemblée générale en date du 26 novembre 1957, est chargé de conseiller le Haut Commissaire dans l'exercice de ses fonctions et d'approuver l'emploi des fonds extrabudgétaires mis à sa disposition. Son cycle annuel de réunions comprend une session plénière d'une semaine et un certain nombre de réunions intersessions du Comité permanent plénier. Conformément à la résolution 53/121 de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 1998, le nombre des États membres du Comité exécutif a été porté de 53 à 54. Les rapports du Comité exécutif sur les travaux de ses sessions sont présentés à l'Assemblée générale sous forme d'additifs aux rapports du Haut Commissaire.

- 23.5 Le montant estimatif des fonds extrabudgétaires, qui s'élève à 1 684 378 200 dollars, représente 97,3 % du montant total des ressources disponibles pour ce programme. Selon les dispositions en vigueur concernant l'approbation au niveau intergouvernemental du budget annuel, c'est le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire qui examine et gère ces ressources.
- 23.6 Le HCR dirige, supervise et gère les opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés inscrites au programme. Le Haut Commissaire est élu par l'Assemblée générale sur proposition du Secrétaire général. Ses fonctions sont énoncées dans l'annexe au statut du Haut Commissariat. Il est secondé par un Haut Commissaire adjoint et un Haut Commissaire assistant. Le Directeur du Service d'inspection et d'évaluation relève aussi du Haut Commissaire.

Tableau 23.1

**Prévisions de dépenses, par programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Programme	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	47 647,5	45 051,0	–	–	45 051,0	599,2	45 650,2
<b>Total</b>	<b>47 647,5</b>	<b>45 051,0</b>	–	–	<b>45 051,0</b>	<b>599,2</b>	<b>45 650,2</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
			ii) Des activités extrabudgétaires	
			b) Activités de fond :	
	2 119 320,3	1 803 855,1	c) Projets opérationnels :	1 684 378,2
<b>Total</b>	<b>2 119 320,3</b>	<b>1 803 855,1</b>		<b>1 684 378,2</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>2 166 967,8</b>	<b>1 848 906,1</b>		<b>1 730 028,4</b>

Tableau 23.2

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	47 607,6	42 222,6	–	–	42 222,6	548,0	42 770,6
Autres dépenses de personnel	39,9	1 757,2	–	–	1 757,2	31,8	1 789,0
Frais généraux de fonctionnement	–	993,9	–	–	993,9	18,0	1 011,9
Fournitures et accessoires	–	77,3	–	–	77,3	1,4	78,7
<b>Total</b>	<b>47 647,5</b>	<b>45 051,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>45 051,0</b>	<b>599,2</b>	<b>45 650,2</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Objet de dépense	2000-2001 Montant estimatif
	479 197,9	397 720,3	Postes	378 890,6
	25 162,5	17 508,4	Autres dépenses de personnel	15 170,8
	3 554,2	3 759,3	Consultants et experts	5 075,6
	39 078,5	38 522,3	Voyages	35 879,4
	8 763,5	20 393,8	Services contractuels	29 657,0
	81 490,4	82 883,3	Frais généraux de fonctionnement	80 167,2
	13 112,0	15 993,6	Fournitures et accessoires	15 515,2
	33 415,3	29 976,4	Mobilier et matériel	28 278,4
	1 435 546,0	1 197 097,7	Dépenses diverses	1 095 744,0
<b>Total</b>	<b>2 119 320,3</b>	<b>1 803 855,1</b>		<b>1 684 378,2</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>2 166 967,8</b>	<b>1 848 906,1</b>		<b>1 730 028,4</b>

Tableau 23.3

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	1	1	–	–	1	1	2	2
D-2	2	2	–	–	18	17	20	19
D-1	10	10	–	–	48	51	58	61
P-5	19	19	–	–	134	123	153	142
P-4/3	41	41	–	–	951	739	992	780
P-2/1	15	15	–	–	121	158	136	173
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>89</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 273</b>	<b>1 089</b>	<b>1 362</b>	<b>1 178</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	4	4	–	–	47	40	51	44
Autres classes	127	127	–	–	259	196	386	323
<b>Total</b>	<b>131</b>	<b>131</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>306</b>	<b>236</b>	<b>437</b>	<b>367</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	–	–	–	–	3 400	2 751	3 400	2 751
Service mobile	–	–	–	–	77	32	77	32
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3 477</b>	<b>2 783</b>	<b>3 477</b>	<b>2 783</b>
<b>Total général</b>	<b>220</b>	<b>220</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5 056</b>	<b>4 108</b>	<b>5 276</b>	<b>4 328</b>

**Programme de travail**

- 23.7 L'exécution du programme de travail du HCR relève, au siège et sur le terrain, du Cabinet du Haut Commissaire, qui est secondé par les chefs du Département de la protection internationale, du Département des opérations, de la Division de la gestion des ressources et de la Division de l'information et de la communication. Les «opérations» du HCR sont regroupées par région : Afrique; Europe; Amérique, Asie et Pacifique; Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient; et ex-Yougoslavie. Pour appuyer, le HCR dispose d'environ 290 bureaux dans 124 pays. Les représentants de pays agissent au nom du Haut Commissaire pour tout ce qui touche aux activités du HCR dans le ou les pays auprès desquels ils sont accrédités.
- 23.8 Les ressources affectées à l'ensemble du programme de travail seraient réparties comme suit entre les sous-programmes :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
Sous-programme 1		
Protection internationale .....	1,1	28,6
Sous-programme 2		
Assistance .....	98,9	71,4
<b>Total .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### Réalisations escomptées

- 23.9 À la fin de l'exercice biennal 2000-2001, le HCR devrait notamment obtenir les résultats suivants : a) élaboration de stratégies, en coopération avec des États et d'autres organisations, visant à atténuer et à prévenir les causes de déplacement involontaire de population; b) adhésion accrue des États aux conventions internationales et régionales et plus grand respect des droits des réfugiés; c) nouveaux plans et dispositifs d'intervention d'urgence, établis, en collaboration avec d'autres organismes et préparation des moyens nécessaires en vue de réagir sans tarder et de façon efficace et rationnelle en cas d'exode; d) apport d'une aide humanitaire qui ne nuise pas à l'environnement mais renforce autant que possible les initiatives de développement, compte tenu notamment des besoins et capacités spécifiques des femmes et de la situation particulière des enfants.

### Sous-programme 1 Protection internationale

23.10 Les objectifs du sous-programme 1 sont les suivants :

- a) Encourager les États à signer les instruments juridiques internationaux et régionaux existants et à en élaborer de nouveaux;
- b) Inciter les États à faire figurer dans les instruments internationaux et régionaux et dans leur législation interne des dispositions en faveur des réfugiés;
- c) Étudier les mesures supplémentaires qui pourraient être prises pour assurer une protection internationale à tous ceux qui en ont besoin, conformément aux principes fondamentaux consacrés dans les instruments internationaux;
- d) Faire en sorte que les droits des réfugiés soient véritablement respectés et que le besoin de protection propre aux femmes, aux enfants et aux adolescents soient pris en considération, en engageant tous les États à observer les règles internationales établies à cet égard, en particulier les principes fondamentaux relatifs à l'asile et au non-refoulement;
- e) Encourager activement les États à signer la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie;
- f) Inciter les États à adopter des principes et des dispositions juridiques régissant la protection des réfugiés et faire connaître ceux qui ont été adoptés, en particulier en assurant, avec le concours d'organisations non gouvernementales, d'institutions universitaires et d'autres organismes compétents, la formation des fonctionnaires et autres responsables;
- g) Rechercher des solutions permanentes aux problèmes de réfugiés, en particulier en favorisant l'élaboration à l'échelle régionale d'approches globales.

## Produits

- 23.11 Au cours de l'exercice biennal, les produits ci-après seront fournis au titre du sous-programme :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux et des organes d'experts*
    - i) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions. Sessions annuelles du Comité exécutif et deux sessions du Comité permanent plénier sur la protection internationale des réfugiés;
    - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux numéros de la *Note sur la protection internationale* et du document consacré au thème annuel d'activité du HCR; cinq documents de séance sur des sujets particuliers relatifs à la protection des réfugiés;
  - b) *Autres activités de fond*
    - i) Publications en série. Tenue à jour du *Recueil de traités et autres textes de droit international concernant les réfugiés et les personnes déplacées* (en deux volumes); *Refugee Survey Quarterly*; une livraison du titre *Les réfugiés dans le monde*;
    - ii) Supports techniques. Tenue à jour de 14 bases de données collectivement intitulées REFWORLD, qui contiennent des rapports de pays, des références jurisprudentielles, des instruments juridiques et des textes de loi (disponibles sur Internet et sur CD-ROM);
    - iii) Services divers. Au cours de l'exercice biennal, le HCR fournira quelque 7 500 documents de voyage pour aider les gouvernements à appliquer les dispositions concernant le droit de voyager qui figurent à l'article 20 de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Le HCR aidera également certains pays à délivrer des cartes d'identité aux réfugiés;
  - c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
    - i) Au 31 décembre 1998, 136 États avaient adhéré aux grands instruments juridiques que sont la Convention de 1951 et le Protocole de 1967 relatifs y relatif concernant le statut des réfugiés. Le HCR continuera activement à encourager les États à adhérer aux divers instruments relatifs aux réfugiés;
    - ii) Ces dernières années ont été marquées par le regain d'intérêt manifesté par les États à la définition de formes complémentaires de protection des réfugiés et aux moyens d'assurer cette protection. Le HCR participe activement à plusieurs réunions sur ce thème et continuera d'organiser, pendant l'exercice biennal 2000-2001, des consultations officielles et officieuses visant à garantir que les besoins de toutes les personnes devant bénéficier d'une protection internationale seront dûment pris en compte dans ces réunions;
    - iii) Le HCR poursuivra ses travaux sur la question du respect effectif des droits des réfugiés; il recherchera en particulier les moyens d'éviter que les demandeurs d'asile soient arbitrairement placés en détention où qu'ils se trouvent dans le monde.
    - iv) Le HCR continuera à s'efforcer de satisfaire les besoins particuliers des femmes, des enfants et des adolescents réfugiés, en particulier en faisant connaître ses directives sur la prévention des violences sexuelles à l'encontre des réfugiés et sur la conduite à tenir en cas de violences de ce type (Genève, 1995) et sur la protection des enfants réfugiés et les soins à leur dispenser (Genève, 1994), ainsi que ses lignes directrices pour la protection des femmes réfugiées (Genève, 1994), et en favorisant leur application;
    - v) Conformément à la conclusion adoptée par le Comité exécutif à sa quarante-sixième session, *Promotion et réduction des cas d'apatridie et protection des apatrides*, le HCR s'attachera tout particulièrement à faire connaître la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie et à encourager les États à y adhérer;

- d) *Coopération technique*
  - i) Quelque 250 stages de formation sur le droit des réfugiés organisés tous les ans à l'intention de fonctionnaires et de représentants d'organisations non gouvernementales qui exécutent des projets pour le compte du HCR (20 à 30 participants en moyenne);
  - ii) Programme annuel de formation au droit des réfugiés organisé en collaboration avec l'Institut international de droit humanitaire de San Remo (Italie) (environ 50 participants originaires de 30 pays);
  - iii) À la demande des gouvernements intéressés, soutien des efforts nationaux de renforcement des institutions juridiques et judiciaires.

## **Sous-programme 2**

### **Assistance**

- 23.12 L'assistance que le HCR apporte aux réfugiés prend les formes suivantes : secours, soins et moyens de subsistance, aide à l'installation sur place, aide au retour assortie d'une aide à la réinsertion. Ce faisant, il essaie toujours d'associer les intéressés à son action. Il veille en particulier à ce que les capacités des réfugiées soient mises à profit et à ce que, chaque fois que possible, les secours apportés stimulent l'action locale au lieu de l'affaiblir. Le HCR prend garde aussi à ce que son action ne soit ni une entrave ni un obstacle au développement durable. Les objectifs propres à ce sous-programme sont les suivants :
- a) Fournir une assistance humanitaire sans porter préjudice à l'environnement;
  - b) Parfaire les plans et dispositifs d'intervention d'urgence du HCR, en tenant compte des résultats du renforcement de la coordination de l'aide humanitaire des Nations Unies prévu dans la résolution 1995/56 du Conseil économique et social;
  - c) Collaborer avec les organismes dont le mandat ou les compétences complètent celles du HCR;
  - d) Resserrer la collaboration avec les agents d'exécution, en particulier les organisations non gouvernementales (ONG);
  - e) Faire mieux appliquer les principes établis pour guider l'action menée en faveur des femmes, des enfants et des adolescents réfugiés, dès les premières phases des situations d'urgence;
  - f) Associer les organismes de développement et les institutions financières internationales à la recherche de solutions durables aux problèmes de réfugiés.

### **Produits**

- 23.13 L'apport du sous-programme au cours de l'exercice biennal se décompose comme suit :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux ou organes d'experts*
    - i) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions. Session annuelle du Comité exécutif et trois sessions du Comité permanent plénier consacrées à différents aspects de l'assistance;
    - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux numéros du budget-programme annuel du HCR; une cinquantaine de documents de séance sur divers aspects de l'assistance;
  - b) *Autres activités de fond*
    - i) Publications techniques, production et mise à jour d'un CD-ROM sur le système informatisé de gestion des données du HCR, qui contiendra les directives concernant l'appui au programme et l'appui technique;

- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
- i) Soucieux que son action ne porte pas préjudice à l'environnement, le HCR a élaboré une série de directives sur l'environnement qui font écho à la politique adoptée par son Comité exécutif à sa quarante-sixième session (1995). Pour mettre en oeuvre sa stratégie en la matière, il lui faudra coopérer étroitement avec les gouvernements, les organismes de développement et les institutions financières;
  - ii) En étroite coordination avec le Bureau de coordination des affaires humanitaires, le HCR participera au renforcement de la capacité d'intervention de l'ONU dans les situations d'urgence complexes;
  - iii) Le HCR mettra davantage l'accent sur l'élaboration de plans nationaux d'intervention d'urgence, en insistant particulièrement sur la planification sur le terrain en collaboration avec ses partenaires opérationnels, ainsi que sur l'intégration des ressources locales aux mécanismes mis en place;
  - iv) Pour améliorer la collaboration et la coordination avec d'autres organismes compétents, le HCR établira des mémorandums d'accord ou réexaminera ceux qui existent déjà; ces instruments auront pour objet de contribuer aux programmes d'aide aux réfugiés et aux rapatriés en fournissant à ces organismes un apport opérationnel prévisible correspondant à leurs mandats et compétences. Les organismes les mieux à même de seconder le HCR à cet égard sont le PAM, l'UNICEF, le FNUAP, UNIFEM, l'OMS, l'OIM et le PNUD;
  - v) En ce qui concerne les organisations non gouvernementales qui prêtent assistance aux réfugiés, le HCR examinera les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action adoptés à Oslo en 1994 sur le «Partenariat en action» (PARINAC). Il s'efforcera aussi d'associer plus étroitement ses partenaires – pouvoirs publics ou organisations non gouvernementales – à la planification des programmes et veillera à ce qu'ils reçoivent la formation et l'appui dont ils ont besoin pour respecter les normes relatives à l'exécution de ses propres projets. Il renforcera en outre les mécanismes de contrôle du respect de ces normes;
  - vi) Des directives ont été élaborées pour tenir compte des besoins particuliers des femmes, des enfants et des adolescents réfugiés. Il reste à les faire appliquer. C'est ce que le HCR s'efforcera de faire, notamment en offrant aux intéressés la formation et l'assistance techniques nécessaires;
  - vii) Afin de favoriser des solutions durables, en particulier les rapatriements volontaires, le HCR s'efforcera de mieux articuler ses programmes d'aide à la réinsertion avec les activités plus générales de développement. Il s'attachera à resserrer encore sa coopération avec le PNUD, la Banque mondiale, entre autres organismes de développement et institutions financières;
- d) *Coopération technique.* Pour assurer l'exécution efficace de ses programmes d'assistance et de protection, le HCR investit beaucoup dans la formation des agents d'exécution. Chaque année, il forme quelque 1 750 fonctionnaires et membres d'organisations non gouvernementales.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

- 23.14 L'article 20 de son statut prévoit que les dépenses d'administration du HCR sont imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. À moins que l'Assemblée générale n'en décide autrement, aucune autre dépense, en dehors donc des dépenses administratives motivées par le fonctionnement du Haut Commissariat, n'est imputée sur le budget de l'Organisation des Nations Unies. Toutes les autres dépenses liées à l'activité du Haut Commissariat sont couvertes par des contributions volontaires. Le terme «dépenses administratives» n'est pas défini dans le statut mais, selon la définition donnée par le Comité consultatif dans un rapport présenté à l'Assemblée générale à sa septième session (voir A/2157, partie III), il s'agit des dépenses afférentes à d'autres activités que les activités opérationnelles et des frais de gestion qui s'y rapportent.



- 23.15 L'Assemblée générale ayant demandé, dans sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986, la réduction des effectifs, le HCR et le Secrétariat de l'ONU ont procédé à un échange de vues à l'issue duquel il a été convenu qu'il y avait lieu de faire la distinction entre activités opérationnelles et activités non opérationnelles, et que la rémunération du personnel d'appui aux premières et les dépenses connexes devaient être couvertes par les contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire. En raison de la compression du budget ordinaire, il a également été décidé que les contributions volontaires couvriraient aussi les dépenses afférentes aux activités non opérationnelles menées sur le terrain et que l'ONU assumerait les dépenses liées au personnel d'appui aux activités non opérationnelles en poste au siège du HCR, à Genève. Ces arrangements ayant été approuvés par l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session, le nombre de postes émergeant au budget ordinaire a été maintenu à 244, jusqu'à l'exercice biennal 1998-1999, la répartition par classe étant modifiée et tous les postes étant établis à Genève au lieu d'être répartis entre le siège et les bureaux extérieurs. La structure d'appui administratif de l'Office ayant ensuite été rationalisée, ce nombre a été ramené à 220;
- 23.16 En 1993/94, le HCR a redéfini et reclassé ses différents types de poste. Après des consultations approfondies avec le Comité consultatif et son propre Comité exécutif, qui ont donné leur accord, il a créé deux nouvelles catégories de postes : fonctionnaires chargés de l'exécution du programme et fonctionnaires chargés de l'appui administratif. Le HCR compte redéfinir et reclasser ses emplois en 1999, afin de les faire correspondre aux catégories utilisées par le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP. Ce nouveau classement, déjà approuvé par le Comité exécutif et le Comité consultatif, comporte trois nouvelles catégories : personnel chargé de l'exécution du programme, personnel chargé de l'appui au programme et personnel chargé de la gestion et de l'administration. Au moment de l'établissement du présent chapitre, le HCR n'avait pas encore reclassé tous ses postes. Il a donc demandé au Secrétariat que le montant à imputer sur le budget ordinaire qui sera proposé à ce titre soit, pour l'heure, maintenu au même niveau que pendant l'exercice biennal 1998-1999.
- 23.17 Le système de financement du HCR à l'aide du budget ordinaire sera prochainement examiné au vu des résultats du nouveau classement des emplois et de l'évolution des besoins, et compte tenu éventuellement de la nécessité de rationaliser et de simplifier les procédures budgétaires du HCR.

*Postes*

- 23.18 Le montant prévu, soit 42 222 600 dollars, permettrait de continuer à couvrir le coût de 89 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (1 SGA, 1 SSG, 2 D-2, 10 D-1, 19 P-5, 41 P-4/3 et 15 P-2/1) et de 131 postes d'agent des services généraux (4 postes de 1re classe et 127 postes d'autres classes).

*Autres dépenses de personnel*

- 23.17 Un montant de 1 757 200 dollars est demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), afin que le HCR puisse recruter du personnel avec toute la souplesse nécessaire quand il lui faut renforcer ses services.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 23.20 Le montant prévu à cette rubrique (993 900 dollars) représente la part des dépenses du bâtiment Montbrillant (loyer, entretien, commodités, chauffage, communications, assurance) qui revient au HCR et qui est imputée sur le budget ordinaire.

*Fournitures et accessoires*

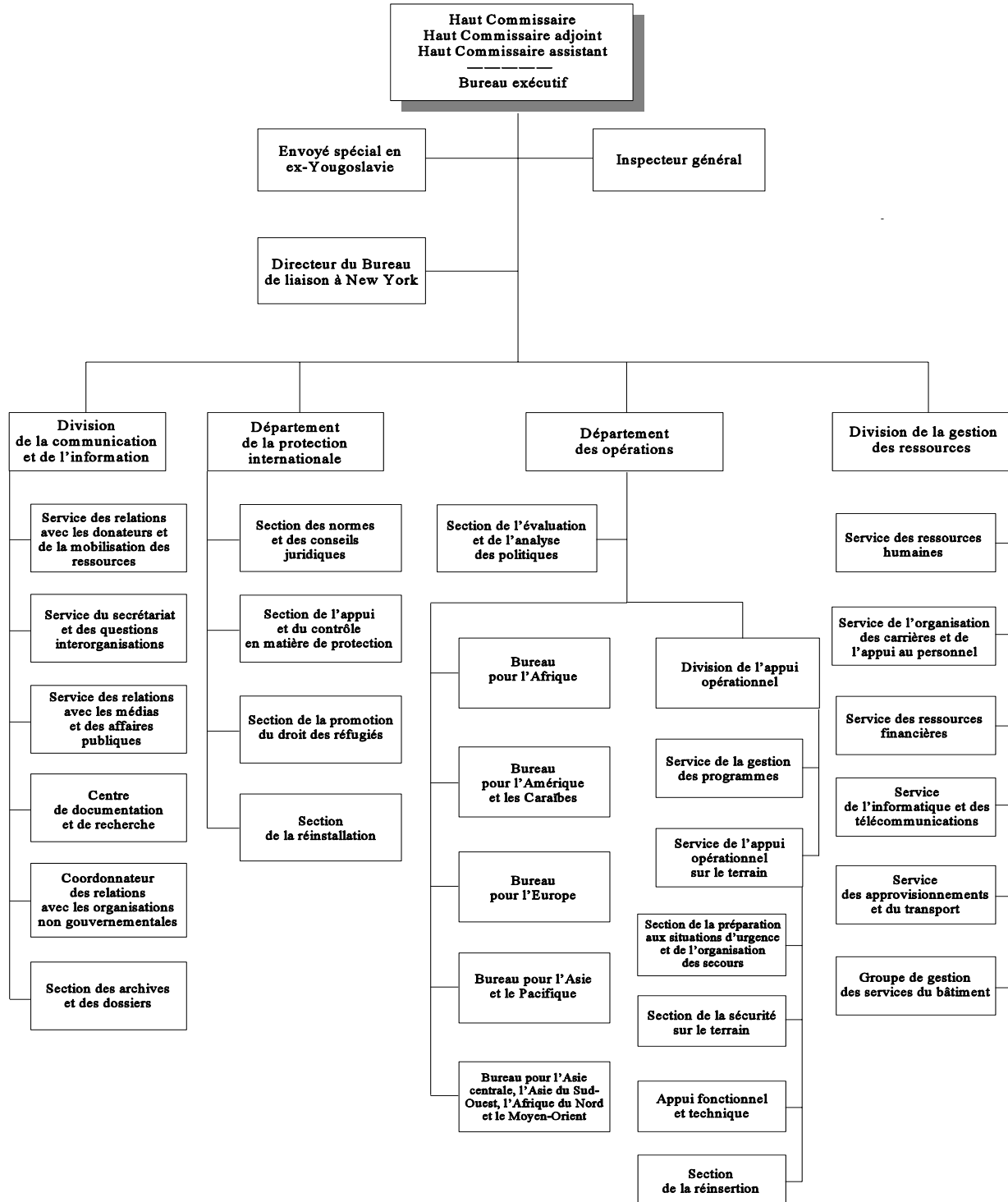
- 23.21 Le montant prévu (77 300 dollars) doit permettre de couvrir la part des dépenses du HCR afférentes aux fournitures et accessoires imputées sur le budget ordinaire.

Tableau 23.4

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le CCQAB**

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
<p><b>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/52/7/Rev.1, chap. II, titre VI)</b></p>	
<p>Le Comité consultatif note, au paragraphe 23.14, qu'on pourrait à l'avenir revoir le système de financement du HCR à l'aide du budget ordinaire, de manière à déterminer si d'autres solutions, par exemple l'allocation d'un crédit forfaitaire, ne seraient pas plus efficaces du point de vue administratif. Le Comité consultatif est d'avis qu'à l'avenir, quelles que soient les modalités adoptées, les services de conférence destinés au Comité exécutif devraient rester financés par imputation sur le budget ordinaire (par. VI.15).</p>	<p>Il est proposé de reconduire pour l'exercice biennal 2000-2001 les modalités retenues pour 1998-1999. S'il était envisagé de les modifier, la recommandation relative au financement par imputation au budget ordinaire des services de conférence destinés au Comité exécutif serait dûment prise en considération</p>
<p><b>Assemblée générale (résolution 52/220)</b></p>	
<p>L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de suivre les flux de ressources extrabudgétaires destinées au Haut Commissariat et, en fonction de ses conclusions, de revoir à la hausse les montants à imputer sur le budget ordinaire par rapport aux crédits actuellement proposés (par. 82).</p>	<p>Voir plus haut, paragraphe 23.17.</p>

## Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés Organigramme proposé pour l'exercice biennal 2000-2001



---

## Chapitre 24

### Réfugiés de Palestine

(Programme 22 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)

#### Vue d'ensemble

- 24.1 L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a été créé par l'Assemblée générale par sa résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949 en tant qu'entité distincte au sein du système des Nations Unies. Son mandat actuel a été prorogé jusqu'au mois de juin 2002. En vertu de la résolution 3331 B (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1974, les dépenses à engager au titre des traitements du personnel international au service de l'Office qui auraient été financées par les contributions volontaires sont imputées, depuis le 1er janvier 1975, sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour la durée du mandat de l'Office. Le mandat de l'Office ayant été prorogé, le programme se poursuivra au cours de l'exercice biennal 2000-2001.
- 24.2 La stratégie de l'Office pour l'exercice biennal 2000-2001 consistera à continuer, comme il le fait depuis une cinquantaine d'années, à prêter assistance aux réfugiés palestiniens jusqu'à ce qu'intervienne un règlement définitif du problème. Dans le cadre de cette assistance, l'Office dispense des services essentiels d'enseignement, de santé et de secours ainsi que des services sociaux, aux réfugiés palestiniens remplissant les conditions requises, qui se trouvent en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne, ainsi qu'en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Pour ce faire, l'Office est totalement tributaire des contributions volontaires qui lui sont versées chaque année. En outre, depuis que l'Autorité palestinienne a été mise en place, l'Office a entrepris d'harmoniser ses fonctions de planification et de services avec celles de l'Autorité palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.
- 24.3 Dans le cadre de cette stratégie globale, l'Office fournira aux réfugiés les services suivants :
- Des services d'enseignement visant à dispenser un enseignement et une formation de base aux réfugiés palestiniens et à leur offrir de meilleures possibilités d'instruction et d'emploi;
  - Des services de santé visant à satisfaire les besoins sanitaires élémentaires des réfugiés;
  - Des services de secours et des services sociaux visant à aider les réfugiés les plus nécessiteux à maintenir un niveau de vie raisonnable et à acquérir une plus grande autonomie, de façon qu'ils soient moins tributaires de ce type d'assistance, et à mettre en place des services sociaux pour les femmes, les jeunes, les handicapés et d'autres groupes.
- 24.4 Le Programme pour la mise en oeuvre de la paix, lancé par l'Office en 1993 peu après la signature de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie et à la suite de consultations avec les dirigeants palestiniens, les principaux bailleurs de fonds de l'Office et les gouvernements d'accueil, a bénéficié d'un soutien généreux des donateurs. Il avait pour principal objectif de rendre les résultats du processus de paix tangibles à l'échelon local, grâce à un vaste programme visant à moderniser les équipements, améliorer les conditions de vie et créer des possibilités d'emploi. Afin que les retombées bénéfiques du processus de paix soient réparties parmi tous les réfugiés, l'Office a accordé une grande importance aux projets réalisés en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne, ainsi que dans les zones palestiniennes autonomes de la bande de Gaza et de Cisjordanie.
- 24.5 Le montant total des contributions annoncées et reçues au titre des deux phases du Programme pour la mise en oeuvre de la paix s'élevait à la fin de 1998 à 221 millions de dollars. L'exécution des projets dont le financement est assuré se poursuivra au cours de l'exercice biennal.
- 24.6 La plupart des 365 000 réfugiés palestiniens immatriculés au Liban vivent dans des conditions déplorable et dépendent presque entièrement de l'Office pour les services essentiels. La détérioration de la situation socioéconomique dans le pays, ajoutée à l'incapacité des réfugiés d'accéder pleinement au marché du travail ou de bénéficier des services de santé publique, a aggravé le désespoir et le dénuement de ces réfugiés. Les

ressources mises à sa disposition ne lui permettant pas de répondre aux besoins croissants de la communauté des réfugiés au Liban, l'Office a lancé un appel spécial d'urgence en juillet 1997 en vue de réunir 11 millions de dollars sous forme de contributions supplémentaires destinées à financer des services essentiels de santé, d'enseignement et de secours, ainsi que des services sociaux.

- 24.7 Répondant généreusement à l'appel, les donateurs ont promis de verser 9,3 millions de dollars. Au 30 juin 1998, l'Office avait reçu 8,7 millions de dollars et alloué 8,2 millions de dollars. Sur le montant total des promesses de don, 4,6 millions de dollars ont été alloués aux services d'hospitalisation, à l'achat de fournitures médicales et à d'autres projets dans le secteur sanitaire; 3,8 millions de dollars à la construction, à l'équipement et au fonctionnement de deux écoles secondaires et à l'organisation de nouveaux stages de formation au centre de formation de Siblin; et 900 000 dollars à d'autres projets consacrés principalement à la remise en état des abris. Au 30 juin 1998, la plupart de ces projets étaient en cours d'exécution.
- 24.8 Conformément aux dispositions de la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont conclu avec l'Office des accords aux termes desquels elles prenaient à leur charge les aspects techniques des programmes d'enseignement et de santé de l'Office. L'UNESCO pourvoit gratuitement le poste de directeur des services d'enseignement de l'Office et fournit deux autres spécialistes internationaux; de son côté, l'OMS pourvoit, dans les mêmes conditions, le poste de directeur des services de santé de l'Office et fournit un autre spécialiste international. Au total, l'Office emploie actuellement 24 fonctionnaires recrutés sur le plan international dont les postes sont financés par des fonds extrabudgétaires de toute provenance et environ 22 000 personnes recrutées localement qui sont toutes rémunérées à l'aide des contributions volontaires dont il dispose pour ses activités opérationnelles. L'Office entend réduire à 15, d'ici à la fin de l'exercice 2000-2001, le nombre de fonctionnaires internationaux dont les postes sont financés au moyen des fonds extrabudgétaires.

Tableau 24.1

**Prévisions de dépenses, par programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Programme	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
Réfugiés de Palestine	23 425,2	21 804,8	(4,2)	–	21 800,6	1 549,8	23 350,4
<b>Total</b>	<b>23 425,2</b>	<b>21 804,8</b>	<b>(4,2)</b>	<b>–</b>	<b>21 800,6</b>	<b>1 549,8</b>	<b>23 350,4</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
	628 309,0	624 603,0	c) Projets opérationnels	772 786,0
<b>Total</b>	<b>628 309,0</b>	<b>624 603,0</b>		<b>772 786,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>651 743,2</b>	<b>646 407,8</b>		<b>796 136,4</b>

Tableau 24.2

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	23 425,2	21 781,2	(4,2)	–	21 777,0	1 548,6	23 325,6
Autres dépenses de personnel	–	23,6	–	–	23,6	1,2	24,8
<b>Total</b>	<b>23 452,2</b>	<b>21 804,8</b>	<b>(4,2)</b>	<b>–</b>	<b>21 800,6</b>	<b>1 549,8</b>	<b>23 350,4</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Objet de dépense	2000-2001 Montant estimatif
	398 894,0	388 272,0	Postes	488 062,0
	8 714,0	7 170,0	Autres dépenses de personnel	8 277,0
	9 493,0	2 508,0	Consultants et experts	3 270,0
	2 567,0	2 735,0	Voyages	3 883,0
	33 590,0	29 424,0	Services contractuels	44 961,0
	19 549,0	31 285,0	Frais généraux de fonctionnement	33 721,0
	55 848,0	84 793,0	Fournitures et accessoires	97 075,0
	21 880,0	10 829,0	Mobilier et matériel	20 437,0
	49 654,0	38 336,0	Transformation et amélioration des locaux	42 917,0
	28 120,0	29 251,0	Subventions et contributions	45 983,0
	–	–	Dépenses diverses	24 200,0
<b>Total</b>	<b>628 309,0</b>	<b>624 603,0</b>		<b>772 786,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>651 734,2</b>	<b>646 407,8</b>		<b>796 136,4</b>

Tableau 24.3

**Postes nécessaires**
*Programme : Réfugiés de Palestine*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>		
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>				
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>									
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1	
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1	
D-2	1	1	–	–	3	3	4	4	
D-1	10	10	–	–	–	–	10	10	
P-5	16	16	–	–	7	7	23	23	
P-4/3	51	51	–	–	13	6	64	57	
P-2/1	2	2	–	–	4	2	6	4	
<b>Total</b>	<b>82</b>	<b>82</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>27</b>	<b>18</b>	<b>109</b>	<b>100</b>	
<b>Agents des services généraux</b>									
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–	
Autres classes	10	10	–	–	2	2	12	12	
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	
<b>Total général</b>	<b>92</b>	<b>92</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>29<sup>a</sup></b>	<b>20<sup>a</sup></b>	<b>121</b>	<b>112</b>	

<sup>a</sup> Y compris trois postes financés par l'UNESCO et deux autres financés par l'OMS.

## Programme de travail

- 24.9 Les activités de l'Office correspondent à celles qui sont décrites au programme 22 (Réfugiés de Palestine) de la version révisée du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (A/53/6/Rev.1).

### Réalisations escomptées

- 24.10 Pendant l'exercice biennal 2000-2001, le programme d'enseignement de l'Office visera principalement : a) à répondre aux besoins découlant des forts taux d'accroissement naturel de la population d'âge scolaire et de l'admission des enfants des familles de réfugiés rentrant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza après les Accords d'Oslo, et à fournir les établissements scolaires et le personnel enseignant supplémentaire nécessaires; b) à incorporer dans le programme d'enseignement général de l'Office les modifications apportées par les gouvernements d'accueil aux programmes scolaires; c) à répondre aux besoins du marché de l'emploi sur le plan local et dans la région en adaptant le programme de formation professionnelle, en révisant les programmes d'études, en organisant de nouveaux stages qui tiennent compte de la demande sur le marché et en supprimant d'autres; et d) à améliorer la qualité de l'enseignement, de la formation, des installations et des ressources humaines et à relever le niveau des compétences du personnel.
- 24.11 Le programme de santé visera notamment : a) à préserver l'investissement durable réalisé dans le secteur des soins de santé primaires; b) à améliorer la qualité des services de santé essentiels dispensés aux réfugiés palestiniens, dans les limites des ressources financières disponibles; et c) à rationaliser les politiques de santé et à harmoniser les normes sanitaires avec celles des gouvernements d'accueil et de l'Autorité palestinienne.
- 24.12 En ce qui concerne les services de secours et les services sociaux, l'Office aura notamment pour objectif d'atténuer la pauvreté parmi les réfugiés palestiniens les plus défavorisés en les aidant à participer davantage aux activités productrices de revenu.

- 24.13 L'Office a créé divers fonds de crédits renouvelables destinés aux petites entreprises et aux microentreprises pour promouvoir l'établissement de nouvelles entreprises et, par conséquent, la création d'emplois et d'activités génératrices de revenu et l'émergence de femmes chefs d'entreprise parmi les réfugiés de Palestine. L'Office compte élargir sensiblement le programme pendant l'exercice biennal 2000-2001, dès qu'il recevra les contributions supplémentaires.

### Produits

- 24.14 Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal :

- a) *Enseignement.* Dans le cadre des programmes scolaires prescrits par les gouvernements d'accueil et l'Autorité palestinienne, l'Office continuera à assurer la formation d'enseignants et à dispenser des services d'enseignement général et professionnel/technique aux enfants des réfugiés palestiniens et à la jeunesse palestinienne, selon leurs besoins, dans le respect de leur identité et de leur patrimoine culturel et conformément aux normes de l'UNESCO. L'Office poursuivra ses efforts visant à atténuer les conséquences préjudiciables des mesures d'austérité qu'il a été forcé de prendre et de maintenir ces six dernières années, et à améliorer la qualité de l'enseignement, de la formation et des programmes de perfectionnement du personnel, et continuera de faire appel aux services d'experts et à l'appui de l'UNESCO;
- i) Enseignement général. L'Office dispense actuellement, dans 650 écoles situées dans toutes ses zones d'opérations, un enseignement de base (élémentaire et préparatoire) à 458 716 enfants de réfugiés remplissant les conditions requises. Un enseignement secondaire est offert à titre exceptionnel dans trois de ces écoles au Liban. Pendant l'année scolaire 1998/99, le nombre d'élèves a augmenté de 2,56 %, soit 11 448 élèves, par rapport à l'année précédente. L'enseignement général est actuellement assuré par 13 006 enseignants. Compte tenu de l'accroissement naturel du nombre de réfugiés palestiniens et du retour prévu en Cisjordanie et à Gaza d'autres familles de réfugiés, le nombre d'élèves devrait augmenter de 2,72 % par an pour atteindre 497 113 enfants d'ici à la fin de l'exercice biennal. Par ailleurs, l'Office doit incorporer dans ses programmes scolaires les modifications adoptées par les gouvernements d'accueil. Ces deux facteurs entraîneront une augmentation des dépenses de personnel et des autres dépenses;
- ii) Formation professionnelle et technique. L'Office assure actuellement la formation professionnelle et technique/semi-professionnelle de 4 632 étudiants dans 8 centres de formation (2 en Jordanie, 3 en Cisjordanie, 1 en République arabe syrienne, 1 au Liban et 1 à Gaza), où sont offerts 50 cours d'arts et métiers et cours de techniciens/techniciens supérieurs de deux ans chacun. Le programme de formation est régulièrement révisé et actualisé pour tenir compte de la demande locale et régionale sur le marché du travail. Le nombre de places disponibles dans les centres de formation devrait passer à 4 750 environ d'ici à la fin de l'exercice biennal si les contributions spéciales sont suffisantes pour la création des nouveaux cours d'enseignement professionnel et technique envisagés;
- iii) Formation des enseignants. Le Gouvernement jordanien et l'Autorité palestinienne ayant exigé que les enseignants dispensant un enseignement de base soient titulaires d'un diplôme universitaire du premier niveau nécessitant quatre années d'études, l'Office offre actuellement des stages de formation avant l'emploi pouvant accueillir 900 enseignants. Ces stages, qui se déroulent dans les trois centres pédagogiques que l'Office possède en Jordanie et en Cisjordanie, sont sanctionnés par un diplôme universitaire du premier niveau après quatre années d'études. Le centre pédagogique situé en Jordanie propose un stage de formation en cours d'emploi visant à améliorer les compétences de 630 enseignants possédant un diplôme représentant deux années d'études. Le stage est sanctionné par un diplôme universitaire du premier niveau correspondant à trois années d'études. Les deux programmes devraient se poursuivre dans les mêmes conditions pendant l'exercice biennal 2000-2001. À son centre de formation au Liban, l'Office organise en outre un stage de formation avant l'emploi à l'intention de 100 étudiants destinés à enseigner



les cours des trois premières années du cycle primaire. Ce programme se poursuivra dans les mêmes conditions pendant l'exercice biennal. Par ailleurs, l'Office offre un stage de formation suivi et structuré en cours d'emploi, organisé par l'Institut de l'éducation au siège d'Amman et assuré par les centres pédagogiques situés dans la zone d'opérations de l'Office. Le programme, dont bénéficient actuellement 1 231 enseignants, enseignants principaux et autres personnes s'occupant de l'éducation, devrait se poursuivre dans les mêmes conditions au cours de l'exercice biennal en raison de l'augmentation du nombre de nouveaux enseignants engagés chaque année pour des durées déterminées;

- iv) Bourses universitaires. L'Office offre des bourses universitaires aux jeunes réfugiés qui obtiennent d'excellents résultats aux examens généraux à la fin du cycle secondaire pour leur permettre d'obtenir un diplôme universitaire du premier niveau. Compte tenu des mesures d'austérité adoptées en août 1997, les crédits alloués aux bourses universitaires sur les ressources du Fonds général ont été gelés. Depuis, le nombre de bourses universitaires octroyé dépend du montant des contributions versées par les donateurs. Pendant l'année scolaire 1998/99, l'Office a offert des bourses à 895 étudiants, contre 1 055 en 1997/98. Si la politique actuelle est maintenue et si l'Office ne reçoit pas de fonds supplémentaires, il est prévu que le nombre de bourses diminue considérablement;
  - v) Placement et orientation professionnelle. L'Office aide les réfugiés palestiniens diplômés de ses centres de formation et d'autres établissements à obtenir des emplois appropriés, localement ou dans les pays voisins. Des services de conseil et d'orientation professionnelle sont également fournis aux réfugiés palestiniens qui poursuivent leurs études préparatoires ou secondaires pour leur faire connaître les stages proposés par les centres de formation de l'Office et pour les aider à choisir la filière qui leur convient. Ces services devraient se poursuivre pendant l'exercice biennal compte tenu des bons résultats obtenus à un coût minimal;
- b) *Services de santé.* Les activités de l'Office dans ce domaine restent axées sur son réseau de 122 dispensaires de soins de santé primaires. Les mesures de maîtrise des coûts, notamment des frais d'hospitalisation, prises afin de tirer le plus grand parti des ressources financières et humaines limitées, seront maintenues. De même, les initiatives qui ont été adoptées dans le cadre du Programme pour la mise en oeuvre de la paix pour remettre en état et rénover l'infrastructure des services de santé primaires et améliorer les conditions sanitaires dans les camps de réfugiés resteront prioritaires. L'Office a achevé de construire et d'équiper un hôpital de 232 lits et une école de soins infirmiers dans la bande de Gaza. Les deux établissements seront intégrés dans le système de soins de santé de l'Autorité palestinienne;
- i) *Services de soins médicaux.* L'Office offre actuellement des soins de santé primaires complets à environ 3,5 millions de réfugiés palestiniens grâce à un réseau de 89 centres de santé, 23 antennes sanitaires et 10 dispensaires de santé maternelle et infantile. Divers services, qui font partie intégrante des activités du centre de santé, sont offerts : soins dispensés sans hospitalisation, prévention des maladies transmissibles ou non transmissibles et lutte contre ces maladies, soins de santé maternelle et infantile et planification familiale. Ces prestations sont complétées par des services de santé scolaire et des services de santé bucco-dentaire, ainsi que par des services de laboratoire et de radiologie. Les établissements dispensant des soins de santé primaires donnent aujourd'hui plus de 7 millions de consultations médicales par an et fournissent des soins préventifs à environ 300 000 femmes enceintes et enfants d'âge préscolaire. Les services de planification familiale et les services spécialisés relatifs aux maladies non transmissibles, notamment le diabète sucré et l'hypertension, sont pleinement intégrés dans les soins de santé primaires offerts par l'Office. Les soins spécialisés, notamment les services d'obstétrique, de gynécologie, de pédiatrie et de cardiologie, font également partie intégrante des activités relatives aux soins de santé primaires. Outre les services assurés par l'hôpital de 43 lits que l'Office gère à Qalqiliya (Cisjordanie), ainsi que par les six maternités situées à Gaza, les réfugiés ont accès aux soins secondaires dans les hôpitaux publics et ceux des ONG grâce à un programme d'hospitalisation. Le programme de santé de l'Office prévoit également la fourniture d'une aide alimentaire, sous

forme de rations sèches, aux groupes de population les plus vulnérables, notamment les femmes enceintes et les mères allaitantes. Des activités d'éducation et de promotion sanitaires ciblées, éléments de base du programme, sont menées dans le cadre d'une politique multisectorielle. Des initiatives en cours visent à promouvoir des modes de vie sains parmi les groupes à risque et à sensibiliser les jeunes aux dangers que représentent le VIH/sida et les autres maladies sexuellement transmissibles, ainsi que le tabagisme;

- ii) **Services d'hygiène du milieu.** Des services élémentaires d'hygiène du milieu (évacuation des eaux usées, gestion des eaux de ruissellement après les orages, approvisionnement en eau potable, ramassage et évacuation des déchets, lutte contre les rongeurs et les insectes) sont actuellement fournis à environ 1,2 million de réfugiés immatriculés dans les camps. Le nombre de réfugiés se trouvant dans les camps devrait augmenter de 3,5 % par an. L'amélioration des conditions d'hygiène du milieu dans les camps étant indispensable non seulement pour réduire les risques pour la santé, mais aussi pour favoriser le développement socioéconomique, l'Office accorde une grande importance à la planification et à la réalisation de grands projets d'aménagement visant à améliorer l'adduction d'eau, les égouts, l'évacuation des eaux usées et la gestion des déchets solides, surtout à Gaza, en Cisjordanie et au Liban. Cinq ans après sa mise en place dans la bande de Gaza, le programme spécial de l'Office en matière d'hygiène du milieu, qui en est à sa dernière phase, fournit des services dans les sous-secteurs des égouts, de l'évacuation des eaux usées et de la gestion des déchets solides.
- c) **Services de secours et services sociaux.** Le programme de services de secours et de services sociaux continuera à secourir les réfugiés palestiniens les plus défavorisés afin de les aider à acquérir une plus grande autonomie sur le plan social et économique. À court terme, l'Office fournit directement des secours aux réfugiés sans ressources et, à long terme, il met en oeuvre des programmes de protection sociale orientés vers le développement. Ces derniers comportent des projets visant à réduire la pauvreté et des projets (appui à la formation et assistance aux entreprises) concernant des activités productrices de recettes qui s'adressent plus particulièrement aux femmes, aux jeunes chômeurs, aux handicapés et aux personnes qui, sans aide, auraient des difficultés à se procurer un travail et à subvenir à leurs besoins. Une stratégie essentielle de l'exercice biennal 2000-2001 consistera à renforcer les mécanismes communautaires susceptibles de prendre le relais dans ces domaines, en fournissant un appui technique et financier, en particulier à des projets communautaires. La formation professionnelle du personnel aux principes et techniques du développement restera un élément de base de cette stratégie et mettra davantage l'accent sur le rôle d'animateurs, et non plus de fournisseurs, des membres du personnel, évolution déjà constatée au cours des précédents exercices.
  - i) **Services de secours.** Une aide matérielle et financière directe est apportée aux familles de réfugiés qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté et qui remplissent les conditions fixées par l'Office. Dans les cas d'urgence, cette aide est fournie aux collectivités touchées, qu'elles soient ou non composées de réfugiés, à titre de secours temporaire. On compte actuellement quelque 188 370 réfugiés (5,31 % de la population) bénéficiant d'une aide au titre du programme pour difficultés spéciales. Le but en est de préserver des normes minimales de nutrition et d'abri et d'intervenir en versant des dons d'argent en cas de crise, si des fonds sont disponibles. C'est parmi les réfugiés au Liban (9,59 %) et à Gaza (8,86 %) que l'on trouve les pourcentages les plus élevés de ces cas. Le nombre de cas de difficultés spéciales devrait augmenter de 3,5 % par an en moyenne pendant l'exercice biennal 2000-2001;
  - ii) **Services sociaux.** Tous les réfugiés immatriculés peuvent en principe prétendre aux services sociaux offerts. Dans la pratique, les prestataires représentent environ 10 % du total de la population immatriculée, qui est actuellement de 3 540 000 personnes et devrait augmenter de 3,5 % par an pour atteindre quelque 3 920 000 d'ici la fin de 2001. Un appui technique et financier est notamment donné au titre de la formation et une assistance est fournie aux entreprises productrices de recettes (à l'aide de dons et de prêts accordés à des conditions de faveur), pour la réadaptation des personnes handicapées, les projets de développement communautaire, les

programmes d'alphabétisation des femmes et autres programmes concernant leur développement, ainsi que pour les activités en faveur des jeunes et la formation d'animateurs. Une assistance sociopsychologique est également fournie individuellement ou en groupe à titre de soutien supplémentaire aux prestataires de ces programmes;

- d) *Activités productrices de recettes.* En dehors des activités productrices de recettes relevant du programme de lutte contre la pauvreté, par lequel on essaie d'aider les familles de réfugiés indigentes à devenir autonomes, l'Office a mis en place en 1991 divers fonds de crédits renouvelables à l'intention des petites entreprises et des microentreprises pour financer de nouvelles entreprises, créer des emplois, promouvoir des activités productrices de recettes et renforcer les capacités des femmes chefs d'entreprise. Ces huit dernières années, le programme de l'Office relatif aux petites entreprises a consenti, à Gaza et en Cisjordanie, 819 prêts d'entreprise d'une valeur supérieure à 12 740 000 dollars, qui ont permis de créer plus de 1 800 nouveaux emplois et d'en consolider 8 000 autres. Au cours des quatre dernières années, les programmes de microcrédit établis par l'Office à Gaza ont accordé plus de 15 000 prêts de microentreprise d'une valeur de 12 340 000 dollars. Avec un taux de remboursement annuel de 99 %, le programme de crédit pour microentreprises implanté par l'Office à Gaza est le plus réussi du genre dans cette zone, les recettes du programme permettant à celui-ci de s'autofinancer à 100 %. L'Office a récemment étendu la portée de ses activités de microcrédit à la Cisjordanie, où il a consenti 558 prêts, d'une valeur de plus de 500 000 dollars, au cours des neuf derniers mois de 1998. Il cherche à obtenir de nouvelles contributions de donateurs pour étendre son activité dans ce domaine.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 24.15 Le montant prévu (21 777 000 dollars) correspond à 92 postes existants imputés sur le budget ordinaire. La baisse de 4 200 dollars est due à une proposition tendant à transférer un poste de D-1 du Bureau de liaison de l'Office à New York à son siège à Amman. Le poste de D-1, qui sera échangé contre un poste de P-5, sera occupé par le Directeur des services de secours et des services sociaux. Ce transfert résulte de la réorganisation des responsabilités à l'Office.

##### *Autres dépenses de personnel*

- 24.16 Le montant prévu (23 600 dollars) comprend le coût du personnel temporaire (autre que pour les réunions) assurant les services de secrétariat fournis aux fonctionnaires de l'Office lorsqu'ils se trouvent à New York pour participer à l'Assemblée générale ou pour d'autres missions officielles.

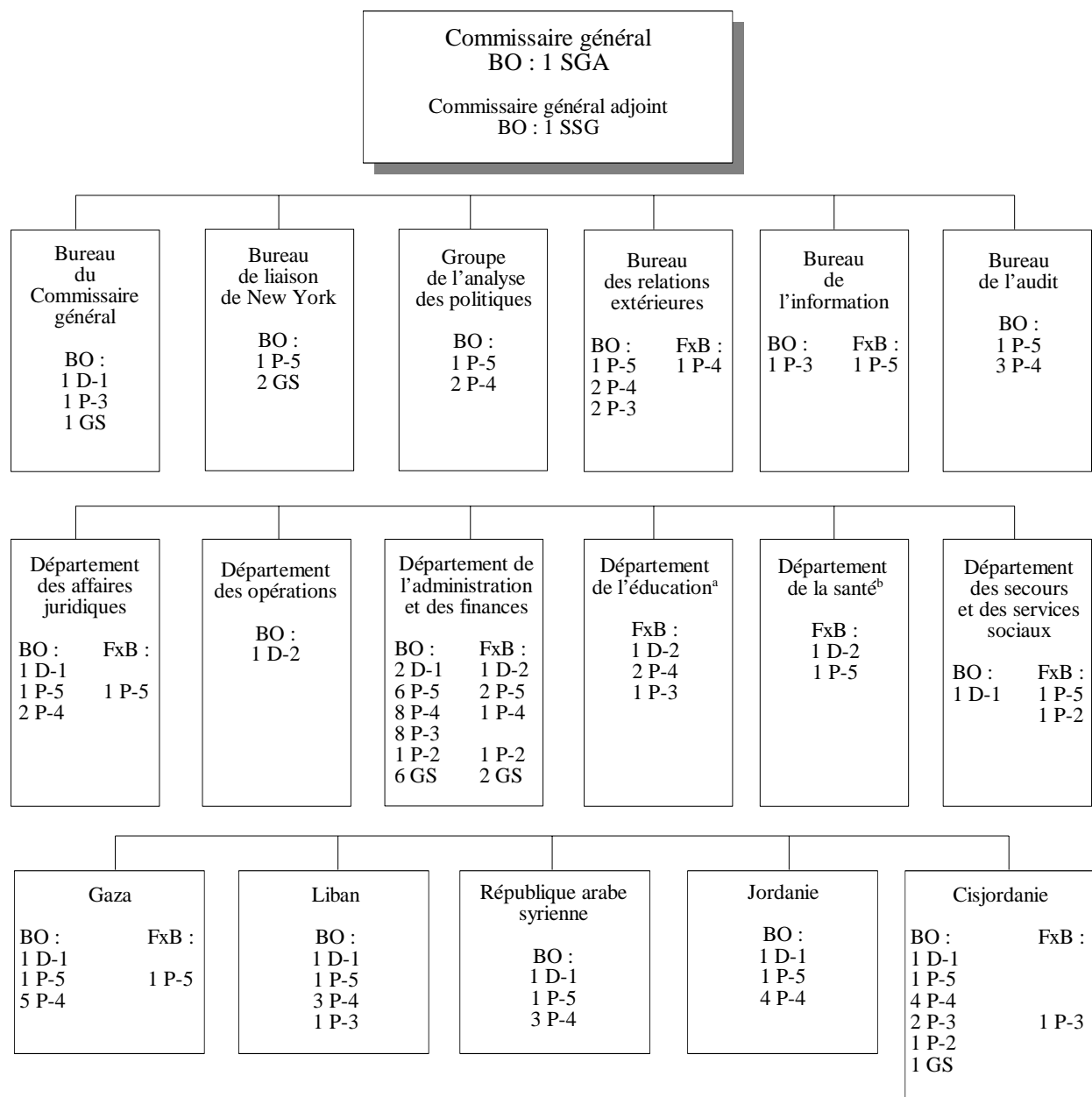
Tableau 24.4

**Récapitulatif des mesures de suivi prises pour la mise en oeuvre des recommandations pertinentes des organes de contrôle interne et externe et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
<b>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/52/7/Rev.1, chap. II, titre VI)</b>	
En ce qui concerne les postes extrabudgétaires, le Comité consultatif rappelle que, pour l'exercice biennal 1996-1997, il avait recommandé qu'un rapport lui soit présenté sur la façon dont les versements à la cessation de service du personnel financé à l'aide de fonds extrabudgétaires sont déterminés. Le Comité souligne qu'il n'a pas encore reçu ce rapport (par. VI.21).	Les versements effectués à la cessation de service des fonctionnaires dont les postes sont financés par des fonds extrabudgétaires sont compris dans les dépenses de personnel inscrites au budget. Sept pour cent du montant total de ces dépenses sont prévus pour procéder à de tels versements s'il y a lieu. Ce pourcentage s'est avéré suffisant au fil des années.
<b>Comité des commissaires aux comptes (A/53/5/Add.3)</b>	
Le Comité recommande que l'Administration fournisse au Service financier les ressources dont celui-ci a besoin pour s'acquitter plus efficacement de sa tâche (par. 30).	L'Office a fait des efforts pour pourvoir les postes vacants dans le Service financier nouvellement rétabli, dirigé par un contrôleur nommé le 21 février 1999. Le Contrôleur supervise trois divisions au siège à Gaza et deux autres divisions au siège à Amman. Chaque division est dirigée par un P-5.
Le Comité recommande de fournir au Groupe de surveillance des projets les ressources dont il a besoin pour s'acquitter plus efficacement de sa tâche (par. 38).	Les postes de personnel international du Groupe des relations extérieures et du Groupe de surveillance des projets ont été débloqués et la procédure de recrutement est en cours. L'augmentation des effectifs permettra de surveiller plus efficacement les projets de l'Office.
Le Comité recommande à l'Office, afin d'améliorer l'efficacité du personnel chargé de la vérification intérieure des comptes, d'inscrire à son budget de quoi financer la formation du personnel concerné (par. 66).	L'Office étoffe actuellement les effectifs du Bureau de l'audit; des ressources ont en outre été débloquées pour assurer la formation du personnel.
Le Comité recommande à l'Office de faire contrôler à temps tous les systèmes pour faire le nécessaire, le cas échéant, en vue du passage à l'an 2000 (par. 69).	L'Office contrôle actuellement tous les systèmes en vue du passage à l'an 2000. Cette procédure devrait s'achever d'ici à la fin du mois de mars 1999, ce qui laisserait suffisamment de temps pour apporter les modifications nécessaires avant la date limite que l'Agence s'est fixée, à savoir septembre 1999.
<b>Bureau des services de contrôle interne (A/52/426)</b>	
À la suite de l'enquête criminelle, le Bureau des services de contrôle interne a examiné les mécanismes de contrôle interne de l'Office et formulé plusieurs recommandations visant à renforcer ces contrôles (par. 51).	La Direction de l'Office prend actuellement diverses mesures pour remédier aux faiblesses de ses mécanismes de contrôle interne : renforcement du Bureau de l'audit, révision de ses instructions techniques financières, vérification du respect de ces instructions et des contrôles et procédures internes, etc.
La Direction de l'Office prend actuellement des mesures pour remédier aux faiblesses de ses mécanismes de contrôle interne (par. 52).	L'Office essaie d'installer un système géré par ordinateur. Au moment de l'établissement du présent rapport, il n'avait pas encore trouvé un système approprié.

## Office de secours et des travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

### Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2000-2001



Note : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux;  
BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires.

<sup>a</sup> L'UNESCO pourvoit le poste de directeur des services d'enseignement et fournit deux autres spécialistes internationaux, à titre gracieux.

<sup>b</sup> L'OMS pourvoit le poste de directeur des services de santé et fournit un spécialiste international, à titre gracieux.

---

## **Chapitre 25**

### **Aide humanitaire**

**(Programme 20 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)**

#### **Vue d'ensemble**

- 25.1 C'est dans le cadre de la réforme proposée par le Secrétaire général en 1997, que le Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence a été mis en place. Par la suite, son nom a été changé pour celui de Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Le Bureau est chargé de l'exécution du programme de travail inscrit au chapitre 25 du budget-programme et du programme 20 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, tel que révisé (A/53/6/Rev.1).
- 25.2 Les textes portant autorisation des activités prévues pour le Bureau sont la résolution 46/182 du 19 décembre 1991 dans laquelle l'Assemblée générale a reconfirmé et appuyé ses décisions et résolutions antérieures et celles du Conseil économique et social concernant l'aide humanitaire et le rôle directeur du Secrétaire général en cas de catastrophe naturelle et d'urgence humanitaire.
- 25.3 Le programme vise essentiellement à garantir que la communauté internationale engage à temps une action cohérente et concertée pour faire face aux catastrophes et aux situations d'urgence; à promouvoir la prévention des catastrophes naturelles dans le cadre de la Décennie internationale pour la prévention de catastrophes naturelles; à faciliter l'élaboration de principes directeurs susceptibles de guider l'action des organismes humanitaires et de permettre une transition sans heurt entre la phase des secours et celle du relèvement et du développement; à promouvoir le respect des principes humanitaires.
- 25.4 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, le Bureau s'attachera particulièrement à promouvoir et coordonner l'élaboration de politiques et de principes communs en matière d'action humanitaire et à améliorer la gestion et la pratique de la coordination opérationnelle et stratégique en mettant au point des instruments pratiques de coordination sur le terrain et au Siège inspirés des leçons de l'expérience et de l'analyse des schémas de responsabilité. La sensibilisation aux problèmes humanitaires et l'application plus stricte des principes humanitaires et du droit international humanitaire aux travaux de l'ONU, de ses États Membres, des partenaires de l'action humanitaire et de ceux qu'ils desservent sont deux aspects importants de la tâche du Bureau. À cette fin, ce dernier continuera de renforcer les mécanismes sur lesquels il s'appuie pour assumer ses fonctions de coordination, notamment le Comité permanent interorganisations, le Fonds central autorenewable d'urgence qu'il gère et le Processus d'appel unique qu'il perfectionnera.
- 25.5 Le programme de travail du prochain exercice biennal entraînera des changements considérables au Bureau. On se souviendra qu'un certain nombre d'activités opérationnelles ont été transférées à d'autres entités, au titre du programme de réformes du Secrétaire général. Le déminage a été confié au Département des opérations de maintien de la paix. De la même manière, les aspects opérationnels des activités d'atténuation des catastrophes naturelles, de prévention de ces catastrophes et de planification préalable des secours qui touchent au renforcement des capacités nationales ont été transférés au PNUD; ces activités restant financées par une subvention du budget ordinaire, comme l'a recommandé le Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/53/641). En outre, comme il est indiqué au paragraphe 25.19, le projet de budget-programme tient compte des nouvelles modifications apportées à la structure du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour renforcer le rôle du Comité permanent interorganisations et transférer certaines fonctions à l'Office des Nations Unies à Genève afin de les rapprocher des organismes opérationnels qui s'y trouvent et de mieux appuyer la coordination des opérations humanitaires sur le terrain, la planification stratégique hors Siège, le processus des appels conjoints et la mobilisation des ressources.
- 25.6 Avec la mise en oeuvre du programme de réformes du Secrétaire général, approuvé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 52/12 A en date du 12 novembre 1997 et 52/12 B en date du 19 décembre 1997, les fonctions du Bureau ont été réaménagées afin de les concentrer sur trois grands domaines : a) élaboration de politiques et coordination de tous les problèmes humanitaires, même s'ils n'entrent pas dans les mandats

des organismes existants; b) mobilisation des organes politiques; c) coordination des interventions humanitaires d'urgence. En raison de la nécessité pour l'Organisation des Nations Unies de mettre en place un système d'intervention plus coordonné et plus efficace, face aux situations d'urgence humanitaires, il a été institué au Conseil économique et social un débat consacré aux affaires humanitaires, dont doivent se dégager les grandes orientations en matière de réaction aux problèmes humanitaires et de coordination des opérations.

- 25.7 Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 représente un accroissement de 1 701 500 dollars, ou 9,6 %, par rapport aux crédits révisés ouverts en 1998-1999. Cette augmentation comprend un montant de 914 500 dollars pour la création de quatre nouveaux postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 P-5, 1 P-4 et 2 P-3), afin de mieux équilibrer au Bureau les postes émergeant au budget ordinaire et ceux qui relèvent des fonds extrabudgétaires, et un montant de 787 000 dollars destiné aux autres dépenses. De plus, cinq postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur ont été affectés aux fonctions essentielles du Bureau afin de renforcer et d'améliorer la coordination des interventions internationales qu'assure l'Organisation des Nations Unies en cas de catastrophes naturelles et autres situations d'urgence. L'augmentation des dépenses hors postes se répartit comme suit : a) 213 400 dollars au titre des autres dépenses de personnel, afin que le Bureau ait plus de latitude pour obtenir des renforts en cas de situation d'urgence critique; b) 90 100 dollars pour les services spécialisés de consultants qui aident le Bureau à mieux appréhender dans sa totalité le problème des déplacés; c) 55 100 dollars pour les frais de voyage, au titre des missions de secours et les consultations; d) 204 300 dollars pour les services contractuels, principalement le maintien des services fournis par l'Union internationale des télécommunications au site ReliefWeb et l'élargissement de celui-ci afin d'améliorer les services en ligne et les possibilités de connexion sur le terrain; e) 237 600 dollars pour les frais généraux de fonctionnement, afin de faire face à l'augmentation des frais de communication, des dépenses de représentation et des dépenses en fournitures et accessoires, et d'acheter trois téléphones par satellite à l'usage des missions; f) 300 000 dollars pour porter de 1,2 million de dollars à 1,5 million de dollars les subventions en espèces de l'ONU, afin d'atteindre un plus grand nombre de populations affectées que l'insuffisance des ressources nationales ne permettrait pas d'aider. Cette augmentation est partiellement compensée par une diminution de 313 500 dollars de la quote-part versée au titre des activités cofinancées.
- 25.8 Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, les fonds extrabudgétaires constituaient 89,1 % de l'ensemble des ressources du chapitre. Pour le prochain exercice, le montant prévu à ce titre (140 327 500 dollars), soit 87,5 % du total (voir tableau 25.1), complétera encore les ressources du budget ordinaire pour assurer l'exécution du programme de travail du Bureau. On remarquera que le budget ordinaire financera en 2000-2001 une proportion légèrement plus élevée des dépenses (12,5 %) qu'en 1998-1999 (10,9 %), ce qui marque un rééquilibrage des deux sources de financement.
- 25.9 Les ressources prévues pour l'exercice biennal 2000-2001 devraient se répartir comme suit :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra-budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
A. Direction exécutive et administration .....	13,9	1,3
B. Programme de travail .....	63,9	95,4
C. Appui au programme .....	22,2	3,3
<b>Total partiel .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau 25.1

**Prévisions de dépenses, par grande rubrique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
A. Direction exécutive et administration	2 955,1	2 260,3	425,5	18,8	2 685,8	144,4	2 830,2
B. Programme de travail	11 986,8	11 400,5	924,6	8,1	12 325,1	453,3	12 778,4
C. Appui au programme	3 670,2	3 922,4	351,4	8,9	4 273,8	146,6	4 420,4
<b>Total</b>	<b>18 612,1</b>	<b>17 583,2</b>	<b>1 701,5</b>	<b>9,6</b>	<b>19 284,7</b>	<b>744,3</b>	<b>20 029,0</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	–
			i) Des organismes des Nations Unies	
			ii) Des activités extrabudgétaires	
	5 429,7	8 634,6	Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme du Département des affaires humanitaires	8 534,3
			b) Activités de fond :	
	1 013,6	575,6	Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour l'Afrique	–
	5 522,4	7 414,0	Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour l'Afghanistan	7 784,7
	116,3	52,0	Dotation Sasakawa pour la prévention des catastrophes	52,0
	8 074,5	–	Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe	–
	205,0	265,0	Fonds d'affectation spéciale pour Tchernobyl	265,0
	5 200,5	10 948,6	Fonds d'affectation spéciale pour la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles	3 015,4
	5 230,5	16 191,6	Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence	18 297,8
			c) Projets opérationnels :	
	31 604,7	41 742,2	Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour l'Afghanistan	43 829,3
	36 444,7	57 815,5	Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe	58 549,0
<b>Total</b>	<b>98 841,9</b>	<b>143 639,1</b>		<b>140 327,5</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>117 454,0</b>	<b>161 222,3</b>		<b>160 356,5</b>



Tableau 25.2

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	13 952,5	10 001,9	914,5	9,1	10 916,4	574,5	11 490,9
Autres dépenses de personnel	280,4	475,0	213,4	44,9	688,4	24,6	713,0
Consultants et experts	187,4	225,1	90,1	40,0	315,2	11,3	326,5
Voyages	1 149,6	1 081,4	55,1	5,0	1 136,5	55,0	1 191,5
Services contractuels	383,3	251,2	204,3	81,3	455,5	14,0	469,5
Frais généraux de fonctionnement	1 068,2	756,0	209,9	27,7	965,9	38,0	1 003,9
Dépenses de représentation	7,7	11,2	3,5	31,2	14,7	0,6	15,3
Fournitures et accessoires	108,1	95,1	9,8	10,3	104,9	4,6	109,5
Mobilier et matériel	279,0	249,4	14,4	5,7	263,8	10,6	274,4
Subventions et contributions	1 195,9	4 436,9	(13,5)	(0,3)	4 423,4	11,1	4 434,5
<b>Total</b>	<b>18 612,1</b>	<b>17 583,2</b>	<b>1 701,5</b>	<b>9,6</b>	<b>19 284,7</b>	<b>744,3</b>	<b>20 029,0</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Objet de dépense	2000-2001 Montant estimatif
	21 260,7	33 349,1	Postes	40 699,0
	8 161,3	8 509,5	Autres dépenses de personnel	4 765,5
	16 810,3	24 523,4	Consultants et experts	23 363,3
	6 163,5	7 906,9	Voyages	8 205,9
	2 064,5	3 037,2	Services contractuels	5 577,4
	11 801,0	15 287,3	Frais généraux de fonctionnement	16 612,2
	2 532,4	3 675,3	Fournitures et accessoires	4 132,0
	3 065,8	5 208,6	Mobilier et matériel	6 028,9
	–	221,4	Amélioration des locaux	128,6
	25 268,9	39 897,5	Subventions et contributions	27 666,8
	1 713,5	2 022,9	Dépenses diverses	3 147,9
<b>Total</b>	<b>98 841,9</b>	<b>143 639,1</b>		<b>140 327,5</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>117 454,0</b>	<b>161 222,3</b>		<b>160 356,5</b>

Tableau 25.3

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Bureau du Coordonnateur des affaires humanitaires*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	3	3	–	–	1	1	4	4
D-1	4	4	–	–	4	5	8	9
P-5	7	8	–	–	30	24	37	32
P-4/3	13	16	–	–	97	86	110	102
P-2/1	5	5	–	–	22	18	27	23
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>37</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>154<sup>a</sup></b>	<b>134<sup>a</sup></b>	<b>187</b>	<b>171</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	2	2	–	–	–	–	2	2
Autres classes	15	15	–	–	67	66	82	81
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>67</b>	<b>66</b>	<b>84</b>	<b>83</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	–	–	–	–	112	112	112	112
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>112</b>	<b>112</b>	<b>112</b>	<b>112</b>
<b>Total général</b>	<b>50</b>	<b>54</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>333</b>	<b>312</b>	<b>383</b>	<b>366</b>

<sup>a</sup> Dont un poste D-1 détaché de l'UNICEF à titre gracieux pour diriger le Secrétariat commun du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires.

## A. Direction exécutive et administration

Tableau 25.4

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 642,2	1 945,4	426,6	21,9	2 372,0	129,1	2 501,1
Voyages	312,9	314,9	(1,1)	(0,3)	313,8	15,3	329,1
<b>Total</b>	<b>2 955,1</b>	<b>2 260,3</b>	<b>425,5</b>	<b>18,8</b>	<b>2 685,8</b>	<b>144,4</b>	<b>2 830,2</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
			ii) Des activités extrabudgétaires	
	–	730,1	Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme du Département des affaires humanitaires	776,3
			b) Activités de fond :	
	8 074,5	–	Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe	–
	637,6	552,5	Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence	1 070,9
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>8 712,1</b>	<b>1 282,6</b>		<b>1 847,2</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>11 667,2</b>	<b>3 542,9</b>		<b>4 677,4</b>

Tableau 25.5

**Postes nécessaires***Unité administrative : Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	2	2	–	–	–	–	2	2
D-1	–	–	–	–	1	1	1	1
P-5	1	2	–	–	–	–	1	2
P-4/3	1	1	–	–	5	4	6	5
P-2/1	–	1	–	–	–	–	–	1
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6<sup>a</sup></b>	<b>5<sup>a</sup></b>	<b>11</b>	<b>12</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1 <sup>re</sup> classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	4	4	–	–	7	7	11	11
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
<b>Total général</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>22</b>	<b>23</b>

<sup>a</sup> Dont un poste D-1 détaché de l'UNICEF à titre gracieux pour diriger le secrétariat du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires.

- 25.10 Le Coordonnateur des secours d'urgence et Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires assure la direction et l'administration générale des affaires humanitaires et définit les grandes orientations; il s'appuie sur les bureaux établis à New York et Genève et sur le terrain. Il est également responsable de la coordination d'ensemble des interventions menées par la communauté internationale, notamment par le système des Nations Unies, pour faire face aux catastrophes et situations d'urgence humanitaires; il met en oeuvre la diplomatie humanitaire en étroite collaboration avec les gouvernements des pays touchés, notamment pour faciliter l'accès des organismes opérationnels aux zones d'urgence et assurer ainsi l'acheminement rapide de l'aide humanitaire; il tient des consultations avec les donateurs et autres États intéressés sur des questions liées à l'action humanitaire d'urgence. Dans le cadre de ses fonctions, le Coordonnateur préside le Comité permanent interorganisations et les réunions du Comité exécutif pour les affaires humanitaires, et veille à l'exécution de leurs recommandations, gère le fonds central autorenewable d'urgence, mobilise les ressources et l'appui nécessaires aux programmes humanitaires d'urgence du système des Nations Unies, oriente le développement des politiques humanitaires en coordination avec les partenaires concernés, défend aux Nations Unies mêmes les principes humanitaires et s'efforce de faire mieux comprendre les questions humanitaires à l'opinion publique. Il est, d'autre part, le principal conseiller du Secrétaire général en matière humanitaire et collabore étroitement avec le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix à la planification et à la coordination des activités menées par l'Organisation dans des situations de crise.
- 25.11 Deux bureaux, situés l'un à New York, l'autre à Genève, secondent le Coordonnateur des ressources d'urgence. Le Bureau de New York comprend le Bureau du Secrétaire général adjoint, qui aide à la gestion de l'ensemble du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et s'assure que les deux entités mènent des activités complémentaires et coopèrent étroitement; le secrétariat commun du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires, la Division des politiques, de la mobilisation et de l'information, chargée de l'exécution des sous-programmes 1 et 5, et le Service de liaison pour les situations d'urgence qui exécute certains éléments du sous-programme 2. Le Bureau de Genève comprend trois unités : le Service d'intervention en cas de situations d'urgence complexes/procédures d'appel

globales, le secrétariat de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles et le Service d'intervention en cas de catastrophe, qui exécute les sous-programmes 2, 3 et 4 respectivement, et le Service de liaison du Comité permanent interorganisations.

- 25.12 Le Coordonnateur adjoint des secours d'urgence, à New York, ainsi que le Directeur du Bureau de Genève aident le Coordonnateur des secours d'urgence à s'acquitter de ses responsabilités. En outre, le secrétariat commun du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires facilite la tâche du Coordonnateur en resserrant les relations de travail entre ces deux comités : mise en phase de leur ordre du jour, renvois réciproques de questions, échanges de sujets de réflexion, adoption et approbation des politiques. Le programme de travail du Comité permanent interorganisations est organisé selon un plan annuel qui définit les priorités entre les politiques à élaborer, les questions opérationnelles à répondre et les activités de sensibilisation à entreprendre dans le domaine humanitaire. Le Service de liaison du Comité à Genève assure le secrétariat de son groupe de travail et de ses sous-groupes de travail.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Postes*

- 25.13 Le montant prévu (2 372 000 dollars) permettrait de financer 11 postes [1 SGA, 2 D-2, 2 P-5, 1 P-3, 1 P-2 et 4 postes d'agent des services généraux (autres classes)], comme l'indique le tableau 25.5, pour les Bureaux de New York et de Genève. Trois de ces postes (1 D-2, 1 P-2 et 1 poste d'agent des services généraux) sont destinés au Bureau de Genève. Le tableau d'effectifs tient compte du redéploiement proposé de deux postes (1 P-5 et 1 P-2) à la rubrique Direction exécutive et administration. Le poste P-5, transféré du sous-programme 1, Analyse des politiques, est destiné au secrétaire du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires; le titulaire du poste P-2 transféré du Service de New York du sous-programme 2, Situations d'urgence complexes, au Service de liaison du Comité permanent interorganisations à Genève, participera à la préparation des documents officiels et au maintien de relations avec les membres du Groupe de travail du Comité. L'augmentation des ressources (426 600 dollars) est attribuable au redéploiement de ces deux postes à la rubrique Direction exécutive et administration, à New York (1 P-5) et à Genève (1 P-2).

#### *Voyages*

- 25.14 Le montant prévu (313 800 dollars, une diminution de 1 100 dollars) servira à financer : a) les voyages qu'entreprendront le Coordonnateur et ses collaborateurs immédiats de New York et de Genève à l'occasion des réunions consacrées à l'aide humanitaire d'urgence par le Conseil économique et social, le Comité administratif de coordination, le Comité permanent interorganisations, d'autres organes délibérants et organismes opérationnels compétents, et des réunions, séminaires et conférences organisés à l'initiative d'organisations non gouvernementales, d'organisations humanitaires et d'associations professionnelles ou universitaires; b) les voyages qui appelleront les négociations et consultations avec les gouvernements des pays touchés ainsi que les consultations avec les gouvernements de pays donateurs et les principaux responsables de la communauté internationale qui visent à mobiliser des moyens financiers et autres pour aider le Bureau.

## B. Programme de travail

Tableau 25.6

### Prévisions de dépenses, par sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
1. Analyse des politiques	1 284,1	1 438,8	574,5	39,9	2 013,3	140,3	2 153,6
2. Situations d'urgence complexes	2 859,6	3 041,0	433,1	14,2	3 474,1	189,0	3 663,1
3. Prévention des catastrophes naturelles	2 535,8	2 309,3	–	–	2 309,3	–	2 309,3
4. Secours en cas de catastrophe	3 408,0	2 794,6	300,0	10,7	3 094,6	32,8	3 127,4
5. Information sur les situations d'urgence humanitaire	1 899,3	1 816,8	(383,0)	(21,0)	1 433,8	91,2	1 525,0
<b>Total</b>	<b>11 986,8</b>	<b>11 400,5</b>	<b>924,6</b>	<b>8,1</b>	<b>12 325,1</b>	<b>453,3</b>	<b>12 778,4</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
			ii) Des activités extrabudgétaires	
	–	3 705,4	Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme du Département des affaires humanitaires	3 135,8
			b) Activités de fond :	
	1 013,6	575,6	Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour l'Afrique	–
	5 522,4	7 414,0	Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour l'Afghanistan	7 784,7
	116,3	52,0	Dotation Sasakawa pour la prévention des catastrophes	52,0
	–	–	Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe	–
	205,0	265,0	Fonds d'affectation spéciale pour Tchernobyl	265,0
	5 200,5	10 948,6	Fonds d'affectation spéciale pour la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles	3 015,4
	4 592,9	15 639,1	Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence	17 226,9
			c) Projets opérationnels :	
	31 604,7	41 742,2	Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour l'Afghanistan	43 829,3
	36 444,7	57 815,5	Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe	58 549,0
<b>Total</b>	<b>84 700,1</b>	<b>138 157,4</b>		<b>133 858,1</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>96 686,9</b>	<b>149 557,9</b>		<b>146 636,5</b>

Tableau 25.7

**Postes nécessaires***Programme : Aide humanitaire*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	–	–	1	1	2	2
D-1	4	4	–	–	3	4	7	8
P-5	5	5	–	–	29	23	34	28
P-4/3	11	14	–	–	89	78	100	92
P-2	4	3	–	–	22	18	26	21
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>27</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>144</b>	<b>124</b>	<b>169</b>	<b>151</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	8	8	–	–	55	54	63	62
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>55</b>	<b>54</b>	<b>64</b>	<b>63</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	–	–	–	–	112	112	112	112
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>112</b>	<b>112</b>	<b>112</b>	<b>112</b>
<b>Total général</b>	<b>34</b>	<b>36</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>311</b>	<b>290</b>	<b>345</b>	<b>326</b>

- 25.15 Le programme d'activité de l'exercice biennal 2000-2001 a été fixé conformément aux résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Il est également conforme au programme 20, Aide humanitaire, du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 révisé (A/53/6/Rev.1). Les activités inscrites au présent chapitre correspondent à l'une des grandes priorités du plan à moyen terme et se répartissent en différents sous-programmes comme suit : a) Analyse des politiques; b) Situations d'urgence complexes; c) Prévention des catastrophes naturelles; d) Secours en cas de catastrophe ; e) Information sur les situations d'urgence humanitaire.
- 25.16 Le programme a principalement pour but de permettre à la communauté internationale d'engager à temps une action cohérente et concertée en cas de catastrophe ou de situation d'urgence et de faciliter l'élaboration de principes directeurs susceptibles de guider l'action des organismes humanitaires et une transition sans heurt entre la phase des secours et celle du relèvement et du développement.
- 25.17 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, le Bureau s'attachera plus particulièrement à promouvoir l'action humanitaire d'urgence de la communauté internationale et s'efforcera pour cela d'agir plus efficacement dans ses trois domaines d'intervention. Il privilégiera la coordination de l'aide sur le terrain dans les situations d'urgence naturelles et complexes en perfectionnant les dispositifs d'alerte, les plans d'intervention d'urgence, les mécanismes de consultation, d'évaluation des risques et d'intervention (notamment en utilisant les ressources militaires et de la protection civile) dans les situations d'urgence naturelles ou complexes; en facilitant une transition sans heurt entre la phase des secours et le développement à long terme; en veillant à ce que l'intervention humanitaire des organismes des Nations Unies aille dans le sens des mesures politiques et des activités de maintien de la paix; et en développant les mécanismes de partage de l'information qui existent déjà de façon à mieux sensibiliser les gouvernements et le public aux problèmes humanitaires. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires continuera de travailler en étroite coopération avec les organismes et les gouvernements afin de faire face aux difficultés nouvelles qu'il rencontre dans les situations d'urgence naturelles et technologiques, et à mobiliser et coordonner l'aide en faveur des pays touchés par des écocatastrophes. Le Bureau intensifiera sa campagne en faveur des mesures préventives et veillera à ce



que les résultats de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles soient dûment pris en compte.

- 25.18 Les changements apportés au programme de travail du Bureau dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 ont fait l'objet d'ajustements minutieux, le Bureau ayant lui-même été réorganisé de la manière suivante : a) le secrétariat commun du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires a été transféré de la Division des politiques, de la mobilisation et de l'information (sous-programme 1, Analyse des politiques) au Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence et Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, afin de mettre en évidence le rôle accru du Comité permanent; b) les fonctions liées au renforcement de la coordination des activités humanitaires sur le terrain, à la planification stratégique hors siège, au Processus d'appel unique et à la mobilisation des ressources, ont été transférées de New York à Genève, au nouveau Service d'intervention en cas de situation d'urgence, afin de mieux coordonner les interventions dans les situations d'urgence humanitaire (sous-programme 2). Ce transfert devrait permettre de tirer pleinement parti de la présence à Genève et en Europe de certains des principaux donateurs du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et de la position géographique de Genève, dont la proximité de l'Afrique, de l'Asie occidentale et de la région du Caucase est un avantage décisif en cas de situation d'urgence complexe. Le Service de liaison pour les situations d'urgence mis en place à New York coordonnera les activités du Bureau, du Département des affaires politiques, du Département des opérations de maintien de la paix et des autres entités ayant trait aux questions de portée générale, à la situation particulière des pays et aux opérations à caractère humanitaire, politique, sécuritaire et militaire que l'ONU mène sur le terrain.

- 25.19 Les ressources devraient se répartir comme suit entre les différents sous-programmes :

<i>Sous-programme</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra-budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
Analyse des politiques .....	16,3	1,5
Situations d'urgence complexes .....	28,2	62,6
Prévention des catastrophes naturelles .....	18,8	3,3
Secours en cas de catastrophe .....	25,1	28,4
Information sur les situations d'urgence humanitaire .....	11,6	4,2
<b>Total .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## Sous-programme 1

### Analyse des politiques

Tableau 25.8

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 162,2	1 081,9	574,5	53,1	1 656,4	123,0	1 779,4
Consultants et experts	22,3	146,4	–	–	146,4	7,1	153,5
Voyages	99,6	210,5	–	–	210,5	10,2	220,7
<b>Total</b>	<b>1 284,1</b>	<b>1 438,8</b>	<b>574,5</b>	<b>39,9</b>	<b>2 013,3</b>	<b>140,3</b>	<b>2 153,6</b>

##### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
			ii) Des activités extrabudgétaires	
	–	730,1	Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme du Département des affaires humanitaires	443,6
			b) Activités de fond :	
	637,7	1 104,8	Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence	1 606,3
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>637,7</b>	<b>1 834,9</b>		<b>2 049,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>1 921,8</b>	<b>3 273,7</b>		<b>4 203,5</b>

Tableau 25.9

**Postes nécessaires**
*Sous-programme : Analyse des politiques*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total		
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total		
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>									
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1	
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1	
P-5	1	1	–	–	3	1	4	2	
P-4/3	1	4	–	–	6	3	7	7	
P-2/1	–	–	–	–	2	1	2	1	
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	
<b>Agents des services généraux</b>									
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–	
Autres classes	–	–	–	–	7	7	7	7	
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	
<b>Total général</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>22</b>	<b>19</b>	

- 25.20 Le sous-programme sera exécuté par le Service de l'élaboration des politiques et de la sensibilisation de la Division des politiques, de la mobilisation et de l'information, à New York.
- 25.21 Les objectifs du sous-programme sont les suivants : a) rendre plus efficace l'action de l'ONU dans les situations d'urgence humanitaires grâce à la formulation de politiques et à la sélection des pratiques optimales applicables à l'échelle du système, avec l'aide notamment du Comité permanent interorganisations; b) tirer parti des enseignements dégagés de l'évaluation des opérations d'aide humanitaire antérieures pour renforcer les opérations humanitaires à venir; c) étudier les questions qui se présentent dans le domaine humanitaire afin d'énoncer les directives qui, appliquées à l'échelle du système, permettraient d'y répondre, et trouver les moyens de réduire les obstacles qui rendent l'assistance moins prompte et moins efficace; d) promouvoir l'adoption de normes et de principes en matière d'aide humanitaire.
- 25.22 Au cours de l'exercice biennal, l'accent sera mis sur les aspects dont dépend le renforcement de la coordination de l'aide d'urgence : détermination des liens entre la phase des secours et la coordination du développement; promotion d'une assistance coordonnée aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays; élaboration de politiques d'ensemble régissant les programmes exécutés pendant la période de transition; coordination stratégique de l'aide humanitaire, de la stratégie politique et des objectifs en matière de droits de l'homme (action préventive et consolidation de la paix notamment); analyse de la violence structurelle et mesures de prévention. Il s'agira également de réexaminer la question des responsabilités hiérarchiques sous l'angle du suivi et de l'évaluation stratégiques; le renforcement de la capacité d'action des pays et des régions touchés par des crises complexes; les conséquences humanitaires de l'adaptation à la mondialisation et les liens de celle-ci avec les crises complexes; et la protection des missions d'assistance humanitaire, notamment à la lumière de l'expérience des zones protégées de l'ONU. Les activités du sous-programme resteront en outre axées sur l'étude de l'articulation entre le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits de l'homme, la promotion des principes humanitaires, l'évaluation des conséquences humanitaires de l'utilisation d'armes de petit calibre, l'évaluation de l'impact humanitaire des sanctions et la recherche de «sanctions intelligentes», l'appui à l'action des organismes qui s'occupent des enfants dans les situations de conflit armé et des mineurs non accompagnés, le financement des activités de déminage humanitaire et la poursuite des activités de plaidoyer en faveur de l'interdiction complète de la production, de l'exportation et de l'utilisation des mines antipersonnel.

### Réalisations escomptées

- 25.23 Les activités du sous-programme devraient permettre de renforcer la cohérence de l'action menée par les organismes des Nations Unies dans certains grands domaines humanitaires; de sensibiliser davantage les gouvernements, les organes intergouvernementaux et les intervenants autres que les États, et de mieux leur faire comprendre que la protection et le respect des principes et des lois humanitaires sont une nécessité constante; et de renforcer les mécanismes existants afin de mieux coordonner les opérations humanitaires sur le terrain.

### Produits

25.24 Les produits prévus pour l'exercice biennal sont les suivants :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux ou organes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions. Deux réunions de l'Assemblée générale; quatre réunions du Conseil économique et social; plusieurs séances du Conseil de sécurité; une vingtaine de réunions du Groupe de coordination de l'aide humanitaire; des réunions d'information informelles des Deuxième et Troisième Commissions; des réunions d'information informelles à l'intention des États Membres (selon que de besoin);
  - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants
    - a. Assemblée générale. Rapports annuels sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire de l'Organisation des Nations Unies;
    - b. Conseil économique et social. Rapports annuels sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire de l'Organisation des Nations Unies, y compris le suivi du débat consacré aux affaires humanitaires en 1999 et la préparation et le suivi des débats qui seront consacrés à ce thème en 2000 et 2001;
    - c. Conseil de sécurité. Documents et notes d'information sur de grandes questions humanitaires; contributions aux rapports du Secrétaire général présentés au Conseil de sécurité, selon que de besoin (au sujet des conséquences humanitaires des sanctions ou de la protection des missions d'assistance humanitaire, par exemple);
  - iii) Autres services fournis. Appui fonctionnel et technique au Comité exécutif pour les affaires humanitaires et au Groupe de coordination de l'aide humanitaire. Une trentaine de rapports et notes sur les grandes questions et politiques humanitaires qui intéressent certains pays, et notes d'orientation sur la coordination stratégique;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Études et rapports établis dans le cadre de la promotion et de l'exercice des compétences humanitaires
    - a. Défense des principes humanitaires. Évaluation du respect de ces principes dans les situations de crise complexes et dans la coordination stratégique de l'action de l'ONU, sous l'angle de la politique, du maintien de la paix, de l'assistance et de la protection des droits;
    - b. Responsabilités. Étude multinationale des capacités et lacunes en matière de gestion et d'évaluation stratégique des programmes humanitaires, notamment au moyen du Processus d'appel unique;
    - c. Coordination interorganisations en cas de catastrophe naturelle. Étude, en collaboration avec le PNUD, des enseignements tirés des interventions de l'ONU lors de catastrophes naturelles récentes, et analyse de l'articulation entre secours et développement dans ce type de situation;

- d. Négociations avec d'autres parties intéressées que les États aux fins d'obtenir l'autorisation de mener des opérations humanitaires. Étude de l'expérience de la communauté humanitaire en matière de négociations avec ces parties aux fins d'obtenir l'autorisation de mener des opérations humanitaires dans un contexte de guerre civile;
- ii) Élaboration des politiques
  - a. Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Manuel des pratiques optimales en matière d'assistance aux déplacés;
  - b. Sanctions. Méthodes visant à remédier aux conséquences humanitaires des sanctions; appui au Comité des sanctions dans la recherche de nouvelles approches permettant de mieux cibler les sanctions et d'affiner le processus d'exemption;
  - c. Action humanitaire et droits de l'homme. Directives ou pratiques optimales en matière de droits de l'homme et de droit humanitaire, à l'usage du personnel chargé des opérations de secours dans le contexte de conflits armés; un document sur le lien entre impératif humanitaire et respect des droits;
  - d. Coordination stratégique. Quatre études de stratégie, analyses des politiques ou notes d'orientation sur l'interaction entre les différentes composantes des interventions de l'ONU (politique, assistance et droits de l'homme) dans les crises;
  - e. Sexospécificités et action humanitaire. Documents sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les interventions humanitaires dans les situations d'urgence complexes; déclarations générales et directives, coordonnées par un sous-groupe de travail interorganisations sur les questions de sexospécificité;
  - f. Protection des activités d'assistance humanitaire. Document sur les mesures concrètes qui faciliteront la mise en œuvre des recommandations que le Secrétaire général a formulées dans son rapport sur la protection des activités d'assistance humanitaire aux réfugiés et autres personnes touchées par un conflit (S/1998/883);
- iii) Brochures, dépliants et pochettes de documentation. Trois campagnes de sensibilisation; documents d'information (dossiers de presse, documents à télédiffuser, brochures et affiches, notamment); deux rapports annuels sur les activités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et 100 bulletins hebdomadaires; directives à l'intention des coordonnateurs de l'aide humanitaire en matière de défense de la cause humanitaire;
- iv) Conférences et discours. Discours du Secrétaire général, du Vice-Secrétaire général, du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, et d'autres hauts responsables;
- v) Conférences de presse. Documentation à l'intention des conférences, séminaires et journées d'études; participation aux rencontres organisées par le Département de l'information;
- vi) Supports techniques. Base de données sur les personnes déplacées;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Participation et contribution à des réunions d'organisations non gouvernementales et d'établissements universitaires consacrées à l'aide humanitaire, à la coordination, à la prévention des catastrophes et des situations d'urgence et à la consolidation de la paix;
  - ii) Mesures visant à favoriser la rigueur du travail intellectuel consacré aux questions humanitaires et aux questions connexes en aidant les établissements d'enseignement à organiser des cours et des programmes d'étude sanctionnés par des diplômes en matière d'assistance humanitaire;

- iii) Participation à l'élaboration de programmes de formation à l'intention du personnel des organismes humanitaires et autres intervenants dans les crises complexes et les catastrophes naturelles;
- iv) Consultations avec le PNUD, la Banque mondiale et d'autres organismes concernés au sujet du lien entre secours et développement; consultations avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), l'UNICEF, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et d'autres organismes concernés, au sujet de l'intégration des droits de l'homme dans l'action humanitaire et au recentrage de celle-ci sur les premières consultations avec le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, le PNUD, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, les organismes opérationnels et les autres partenaires concernés, au sujet de la coordination stratégique générale de l'action des Nations Unies dans les pays qui traversent ou viennent de traverser une crise;
- v) Contribution de fond à des réunions spéciales interorganisations consacrées à l'examen des questions de politique générale à l'échelle du système en matière d'aide humanitaire; mise à jour d'une base de données sur les initiatives tendant à élaborer des principes directeurs dans le domaine humanitaire; contribution aux travaux du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (Comité administratif de coordination), de l'équipe spéciale sur l'intégration des droits de l'homme, et d'autres réunions interorganisations;
- vi) Comité permanent interorganisations, y compris ses groupes et sous-groupes de travail. Une cinquantaine de rapports et de notes sur des situations d'urgence humanitaire; une trentaine de notes d'information thématiques sur les grandes questions et politiques humanitaires.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Postes*

- 25.25 Les ressources prévues (1 656 400 dollars) financeront sept postes d'administrateur (1 poste D-2, 1 poste D-1, 1 poste P-5, 1 poste P-4 et 3 postes P-3) (voir tableau 25.9). Il est proposé de créer deux postes d'administrateur, le Chef de la mise au point de la politique (P-5) et le responsable de l'élaboration des politiques (P-3). Le poste P-5 ira au chef du secrétariat commun du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires. Il est en outre proposé de redéployer deux postes P-3 du présent sous-programme au sous-programme 5 (Information sur les situations d'urgence humanitaires) aux fins des activités de sensibilisation et de relations publiques. L'accroissement des ressources (574 500 dollars) est le résultat net des redéploiements et de la création des deux postes susmentionnés.

#### *Consultants et experts*

- 25.26 Les ressources prévues (146 400 dollars, inchangées) couvriront le coût des services de consultants nécessaires à l'élaboration d'études et de rapports sur la promotion et la mise en oeuvre des principes humanitaires, les responsabilités, la coordination interorganisations en cas de catastrophe naturelle et les négociations avec les intervenants autres que les États aux fins d'obtenir l'autorisation de mener des opérations humanitaires.

#### *Voyages*

- 25.27 Les ressources prévues (210 500 dollars, inchangées) couvriront les dépenses afférentes à la participation des fonctionnaires aux réunions consultatives interorganisations, aux consultations avec les institutions internationales de développement et de financement au sujet des liens entre la phase des secours et le développement et aux réunions d'organisations non gouvernementales, et aux services fonctionnels à fournir au Groupe de travail du Comité permanent interorganisations.

## Sous-programme 2

## Situations d'urgence complexes

Tableau 25.10

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 588,2	2 675,2	296,4	11,0	2 971,6	167,5	3 139,1
Consultants et experts	49,7	–	90,1	–	90,1	1,6	91,7
Voyages	221,7	365,8	46,6	12,7	412,4	19,9	432,3
<b>Total</b>	<b>2 859,6</b>	<b>3 041,0</b>	<b>433,1</b>	<b>14,2</b>	<b>3 474,1</b>	<b>189,0</b>	<b>3 663,1</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	–
			i) Des organismes des Nations Unies	
			ii) Des activités extrabudgétaires :	
			Compte spécial pour les dépenses d'appui au Programme du Département des affaires humanitaires	943,8
	–	998,4	b) Activités de fond :	
	1 013,6	575,6	Fonds d'affectation spécial d'urgence pour l'Afrique	–
	5 522,4	7 414,0	Fonds d'affectation spécial d'urgence pour l'Afghanistan	7 784,7
	3 317,4	9 412,3	Fonds d'affectation spécial pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence	8 224,6
			c) Projets opérationnels :	
	31 604,7	41 742,2	Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour l'Afghanistan	43 829,3
	16 204,0	16 880,5	Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe	23 050,6
<b>Total</b>	<b>57 662,1</b>	<b>77 023,0</b>		<b>83 833,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>60 521,7</b>	<b>80 064,0</b>		<b>87 496,1</b>

Tableau 25.11

**Postes nécessaires**
*Sous-programme : Situations d'urgence complexes*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	2	2	3	3
P-5	3	3	–	–	13	11	16	14
P-4/3	4	6	–	–	51	48	55	54
P-2/1	2	1	–	–	16	14	18	15
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>82</b>	<b>75</b>	<b>92</b>	<b>86</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre classe	4	4	–	–	12	11	16	15
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>15</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	–	–	–	–	85	85	85	85
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>85</b>	<b>85</b>	<b>85</b>	<b>85</b>
<b>Total général</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>179</b>	<b>171</b>	<b>193</b>	<b>186</b>

- 25.28 Ce sous-programme sera exécuté par le Service d'intervention en cas de situation d'urgence complexe, à Genève, et le Service de liaison pour les situations d'urgence, à New York. Ces deux services ont été créés lors de la restructuration menée dans le cadre du programme de réformes du Secrétaire général.
- 25.29 Le Service de liaison pour les situations d'urgence (New York) poursuivra ses activités de coordination avec le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et d'autres entités en ce qui concerne les questions plurisectorielles, la situation des pays en crise et les opérations des Nations Unies sur le terrain qui ont une dimension humanitaire, politique, militaire et de sécurité. Le Service d'intervention en cas de situation d'urgence complexe (Genève) continuera à oeuvrer pour la coordination de l'aide humanitaire et la planification stratégique sur le terrain, la procédure d'appel global ainsi que la mobilisation de ressources au nom du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et des institutions opérationnelles du système des Nations Unies.
- 25.30 Ce sous-programme a pour objectif d'intervenir rapidement et efficacement, selon les besoins, face aux situations d'urgence complexes existantes et à celles qui se font jour. Cet objectif sera atteint en renforçant les mécanismes mis en place pour la coordination de l'aide humanitaire, les interventions dans les situations d'urgence et la collaboration interinstitutions au Siège et sur le terrain, par l'intermédiaire du Coordonnateur des secours d'urgence, du Comité permanent interorganisations et des coordonnateurs de l'aide humanitaire ou coordonnateurs résidents des Nations Unies. Cela devrait permettre d'aborder de façon mieux coordonnée et plus cohérente les situations d'urgence complexes de grande ampleur dans lesquelles d'importants groupes de population souffrent de la famine, sont déplacés ou se trouvent dans la misère par la suite d'une guerre civile ou d'autres situations de conflit.
- 25.31 Comme auparavant, les activités entreprises dans le cadre de ce sous-programme comprendront les éléments suivants : a) formulation d'une stratégie d'aide humanitaire adaptée à chaque situation d'urgence; b) consultations et liaison avec les gouvernements concernés, les bailleurs de fonds et les autres acteurs intervenant dans l'aide humanitaire, notamment les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et internationales et les départements compétents du Secrétariat; c) appui au coordonnateur



résident ou coordonnateur de l'aide humanitaire; d) assistance pour la répartition des responsabilités entre les organismes d'aide humanitaire du système des Nations Unies; e) mise en place de structures de coordination sur le terrain et appui à ces structures, selon les besoins; f) mise en oeuvre de la procédure d'appel global, y compris des éléments suivants : évaluations conjointes, élaboration de stratégies humanitaires intégrées, formulation et examen de programmes, et publication et diffusion des documents relatifs aux appels; g) exploitation des informations réunies par les systèmes d'alerte rapide de façon à préparer les secours avant qu'une nouvelle crise n'éclate; h) établissement de plans d'intervention d'urgence; i) organisation et gestion de capacités de réserve de façon à pouvoir apporter à tout moment un appui matériel aux activités de coordination sur le terrain.

- 25.32 S'il est difficile d'anticiper les situations d'urgence susceptibles de se présenter à l'avenir, les événements passés et l'expérience acquise lors de situations antérieures donnent une idée de ce à quoi l'on peut s'attendre et il est utile de s'y référer pour préparer des interventions rapides et efficaces. En 1998, le Département a fait face à des crises humanitaires dans 26 pays, dont 15 en Afrique (Angola, République centrafricaine, Érythrée, Éthiopie, région des Grands Lacs (Burundi, République démocratique du Congo, Rwanda, République-Unie de Tanzanie et Ouganda), Guinée-Bissau, Libéria, Congo, Sierra Leone, Somalie et Soudan); 5 dans l'ex-Union soviétique (Arménie, Azerbaïdjan, Fédération de Russie, Géorgie et Tadjikistan); et 6 dans d'autres parties du monde (Afghanistan, Albanie, Bosnie-Herzégovine, République populaire démocratique de Corée, Yougoslavie et Iraq). Pendant l'exercice 2000-2001, le Département continuera de s'acquitter de ses responsabilités à cet égard tout en suivant attentivement l'évolution de la situation au cas où de nouveaux besoins apparaîtraient en matière d'assistance humanitaire.

### Réalisations escomptées

- 25.33 On compte que les activités de ce sous-programme contribueront au bon fonctionnement des unités de coordination sur le terrain, ce qui permettra d'apporter une aide équilibrée et efficace à des pays en proie à des conflits civils ou à des pays qui en sortent. On compte également que la capacité de mobilisation de ressources du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sera renforcée, et que cela lui permettra d'obtenir un meilleur appui financier pour ses activités et de coordonner pleinement l'appui humanitaire, politique et militaire que l'ONU apporte aux pays en crise. On compte qu'en participant à diverses réunions et séminaires, le Bureau sera mieux à même de comprendre les crises complexes et d'améliorer l'assistance apportée pour y remédier.

### Produits

- 25.34 Au cours de l'exercice biennal, les activités du sous-programme aboutiront aux produits suivants :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
    - i) Services fonctionnels. Services à fournir pour deux réunions de l'Assemblée générale; conférences pour les annonces de contributions; environ 40 séances et consultations informelles d'États Membres sur des crises complexes données et une vingtaine de réunions du Groupe de coordination de l'aide humanitaire;
    - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants
      - a. Assemblée générale. Une dizaine de rapports sur des crises complexes données et autres situations d'urgence, sur demande;
      - b. Conseil de sécurité. Une trentaine de rapports composant les volets humanitaires des rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité, selon les besoins; et jusqu'à concurrence de 100 documents d'information, déclarations et notes de synthèse;
    - iii) Autres services fournis. Près de 80 documents de référence et notes d'information thématiques destinés au Comité permanent interorganisations, au Groupe de travail du Comité permanent

interorganisations, à son sous-groupe de travail sur la procédure globale d'appel, et à l'Équipe interinstitutions sur les personnes déplacées. Une trentaine de rapports/notes d'information sur des crises complexes données destinées au Groupe de coordination de l'aide humanitaire;

- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Une cinquantaine de rapports spéciaux à des gouvernements, des bailleurs de fonds, des organismes des Nations Unies et autres entités, au sujet de l'assistance apportée dans les situations d'urgence.;
  - ii) Une quarantaine d'appels globaux interinstitutions lancés à la communauté des donateurs pour des pays et des régions donnés touchés par des crises humanitaires complexes;
  - iii) Soixante rapports périodiques et rapports spéciaux sur l'état de financement des appels globaux;
  - iv) Une trentaine de missions : enquêtes, évaluation des besoins humanitaires, missions avec des représentants des donateurs, élaboration de stratégies et examen des dispositifs de coordination sur le terrain;
  - v) Supports techniques. Rapports de situation diffusés sur papier et par voie électronique : 20 rapports hebdomadaires; 20 rapports bimensuels; 20 rapports mensuels; 20 rapports bimestriels; base de données sur les donateurs; et documents sur les questions se rapportant à la procédure d'appel global;
  - vi) Au total, huit plaquettes, revues, fiches documentaires, panneaux muraux et dossiers d'information sur des questions liées à l'assistance humanitaire;
- c) *Coopération internationale, coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Consultations régulières avec les partenaires concernés, en particulier les gouvernements des pays touchés, les donateurs, les organisations internationales et les organismes des Nations Unies ainsi que d'autres organisations et institutions sur les situations d'urgence humanitaires et la coordination des mesures adéquates d'intervention;
  - ii) Une centaine de réunions périodiques et séances d'information d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et des partenaires intervenant dans les opérations, sur les questions et programmes humanitaires et les efforts faits en matière d'organisation prévisionnelle;
  - iii) Une quarantaine de réunions spéciales interinstitutions sur l'analyse de situations humanitaires données et des réponses à y apporter;
  - iv) Participation à une vingtaine de sessions des organes directeurs des organismes opérationnels compétents des Nations Unies pour l'examen des questions liées à la coordination des activités dans les situations d'urgence complexes;
  - v) Participation à une dizaine de réunions des partenaires du développement sur le passage de la phase des secours à celle du développement;
  - vi) Participation à une quarantaine de missions/séminaires, colloques et diverses réunions organisées par des organisations intergouvernementales n'appartenant pas au système des Nations Unies ainsi que par des organisations gouvernementales et des associations d'organisations non gouvernementales;
  - vii) Participation à une vingtaine de réunions du sous-groupe de travail sur la procédure d'appel global du Comité permanent interorganisations.

#### **Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

25.35 Le montant demandé, soit 2 971 600 dollars doit servir à financer 15 postes [(1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 P-2 et 4 postes d'agent des services généraux (autres classes)] au Service de liaison pour les situations d'urgence, à New York, et au Service d'intervention en cas de situations d'urgence complexe, à Genève, qui sont requis pour exécuter les activités du sous-programme. Les modifications du tableau d'effectifs tiennent à ce qu'il est proposé de créer un poste P-4 et un poste P-3 d'administrateur de secteur géographique pour la Section II (Urgences en Afrique) et la Section III (Urgences dans le reste du monde) du Service d'intervention en cas de situation d'urgence complexe à Genève. Il est proposé de transférer de New York à Genève un poste P-5 qui serait affecté au même sous-programme et dont le titulaire dirigerait la Section I et apporterait des améliorations à la procédure d'appel global. Il est également proposé de transférer un poste P-2 de ce sous-programme au Groupe de travail du Comité permanent interorganisations/Comité exécutif pour les affaires humanitaires à Genève. Sur les 15 postes demandés, y compris les nouveaux postes, un poste P-5, un poste P-4 et un poste P-3 sont demandés pour le Service de Genève et un poste D-1, deux postes P-5, deux postes P-4, deux postes P-3, un poste P-2 et 4 postes d'agent des services généraux (autres classes) sont demandés pour le service de New York. L'augmentation de 296 400 dollars est imputable à ces transferts et à ces créations de postes.

*Consultants et experts*

25.36 Le montant de 90 100 dollars qui est demandé financerait les services spécialisés de consultant requis pour mettre au point un manuel détaillé et une base de données sur les meilleures pratiques en matière d'assistance à des personnes.

*Voyages*

25.37 Un montant de 412 400 dollars est demandé pour effectuer des missions humanitaires d'évaluation et de secours dans le cadre du programme de travail; lancer des appels globaux lors des crises humanitaires; mettre en place des structures de coordination sur le terrain; contrôler l'exécution des programmes dans les pays touchés; et mener des consultations avec les gouvernements donateurs de façon à mobiliser une intervention en cas de situation d'urgence humanitaire. L'augmentation de 46 600 dollars est demandée pour permettre au Bureau de faire face à la fréquence grandissante des situations d'urgence humanitaires de par le monde.

### Sous-programme 3 Prévention des catastrophes naturelles

Tableau 25.12

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 295,2	–	–	–	–	–	–
Consultants et experts	44,0	–	–	–	–	–	–
Voyages	196,6	–	–	–	–	–	–
Subventions et contributions	–	2 309,3	–	–	2 309,3	–	2 309,3
<b>Total</b>	<b>2 535,8</b>	<b>2 309,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 309,3</b>	<b>–</b>	<b>2 309,3</b>

##### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	–
			i) Des organismes des Nations Unies	
			ii) Des activités extrabudgétaires	
	–	332,8	Compte d'appui au programme du Département des affaires humanitaires	314,6
			b) Activités de fond :	
	116,3	52,0	Dotation Sasakawa pour la prévention des catastrophes	52,0
	4 562,9	10 948,6	Fonds d'affectation spéciale pour la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles	3 015,4
	637,7	1 105,1	Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence	1 070,8
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>5 316,9</b>	<b>12 438,5</b>		<b>4 452,8</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>7 852,7</b>	<b>14 747,8</b>		<b>6 762,1</b>

Tableau 25.13

**Postes nécessaires***Programme : Prévention des catastrophes naturelles*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	–	–	–	–	1	1	1	1
D-1	–	–	–	–	–	1	–	1
P-5	–	–	–	–	3	2	3	2
P-4/3	–	–	–	–	5	1	5	1
P-2/1	–	–	–	–	2	2	2	2
<b>Total</b>	–	–	–	–	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>7</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	–	–	–	–	9	6	9	6
<b>Total</b>	–	–	–	–	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>6</b>
<b>Total général</b>	–	–	–	–	<b>20</b>	<b>13</b>	<b>20</b>	<b>13</b>

- 25.38 Les activités de ce sous-programme, à savoir la coordination des activités opérationnelles d'atténuation des catastrophes naturelles, de prévention de ces catastrophes et de planification préalable des secours, y compris le Programme de formation à la gestion des catastrophes, ont été transférées au PNUD en 1998 dans le cadre du programme de réformes du Secrétaire général approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/12 B du 19 décembre 1997. Le PNUD dispose depuis des ressources correspondantes, lesquelles s'élèvent à 2 309 300 dollars, pour le financement de neuf postes. Dans cette restructuration, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a conservé la responsabilité des activités se rapportant à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, qui sont entièrement financées par des fonds extrabudgétaires.
- 25.39 Fin 1999, la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/236 du 22 décembre 1989 prendra fin. Aucune décision n'a encore été prise en ce qui concerne l'action à mener dans l'optique d'une stratégie de prévention des catastrophes naturelles au XXIe siècle. Il se dégage cependant une opinion consensuelle selon laquelle, pour mettre en oeuvre une telle stratégie, il est nécessaire de créer, au sein du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, une structure organisationnelle interinstitutions de liaison et de coordination entre les diverses organisations et le secteur privé. Le Comité administratif de coordination a déjà recommandé cette approche. En attendant que l'Assemblée générale se prononce sur la teneur et la structure des arrangements à mettre en place pour le XXIe siècle, on prévoit que, dans l'esprit de la résolution 50/117 A du 20 décembre 1995, le secrétariat de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles assurera la liaison et la coordination, pour les organismes du système des Nations Unies ainsi que pour le secteur privé, en ce qui concerne la mise en oeuvre de la stratégie de prévention des catastrophes naturelles au XXIe siècle, laquelle sera arrêtée lors du forum international pour la Décennie de la prévention des catastrophes naturelles qui doit se tenir en juillet 1999.
- 25.40 Guidé, quant au fond, par les directives de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes naturelles, le secrétariat serait chargé d'une stratégie de prévention des catastrophes naturelles reposant sur trois volets : sensibilisation, politiques et coordination. Il continuerait en outre à organiser le prix Sasakawa et à administrer la dotation du même nom. Ses activités seraient entièrement financées par des fonds extrabudgétaires.

- 25.41 En ce qui concerne le transfert au PNUD de la responsabilité de l'atténuation des conséquences des catastrophes, l'Assemblée générale, dans sa résolution 52/12 B, a demandé au Secrétaire général de lui transmettre un rapport sur les modalités de financement des activités d'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles, de prévention de ces catastrophes et de planification préalable des secours au-delà de l'exercice biennal 1998-1999. Conformément à la recommandation qu'il a faite dans son rapport sur ce sujet à l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session (A/53/641), le Secrétaire général a proposé d'allouer pour l'exercice biennal 2000-2001 un montant correspondant à celui de l'exercice précédent.

**Ressources demandées (aux taux courants)**

*Subventions et contributions*

- 25.42 Il est proposé de continuer à verser au PNUD une subvention de 2 309 300 dollars pour financer la gestion et l'administration des activités opérationnelles de renforcement des capacités d'atténuation des conséquences des catastrophes, de prévention de ces dernières et de planification des secours qui ont été transférées au PNUD en vertu de la résolution 52/12 B de l'Assemblée générale.

**Sous-programme 4  
Secours en cas de catastrophe**

Tableau 25.14

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 002,2	1 417,6	–	–	1 417,6	25,4	1 443,0
Consultants et experts	38,4	39,2	–	–	39,2	0,7	39,9
Voyages	171,5	137,8	–	–	137,8	6,7	144,5
Subventions et contributions	1 195,9	1 200,0	300,0	25,0	1 500,0	–	1 500,0
<b>Total</b>	<b>3 408,0</b>	<b>2 794,6</b>	<b>300,0</b>	<b>10,7</b>	<b>3 094,6</b>	<b>32,8</b>	<b>3 127,4</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	–
			i) Des organismes des Nations Unies	
			ii) Des activités extrabudgétaires	
	–	1 331,2	Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme du Département des affaires humanitaires	1 101,1
	205,0	265,0	b) Activités de fond :	265,0
			Fonds d'affectation spéciale pour Tchernobyl	
	637,7	1 104,9	Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence	1 070,8
			c) Projets opérationnels :	
	20 240,7	40 935,0	Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe	35 498,4
<b>Total</b>	<b>21 083,4</b>	<b>43 636,1</b>		<b>37 935,3</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>24 491,4</b>	<b>46 430,7</b>		<b>41 062,7</b>

Tableau 25.15

**Postes nécessaires**

*Sous-programme : Secours en cas de catastrophe*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total		
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires				
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>									
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1	
P-5	–	–	–	–	8	8	8	8	
P-4/3	2	2	–	–	12	12	14	14	
P-2/1	2	2	–	–	–	–	2	2	
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	
<b>Agents des services généraux</b>									
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1	
Autres classes	1	1	–	–	20	20	21	21	
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	
<b>Total général</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	

25.43 Ce sous-programme sera exécuté par le Service d'intervention en cas de catastrophe du Bureau de Genève.

25.44 L'objectif global du sous-programme est énoncé dans les résolutions 45/100 et 46/182 de l'Assemblée générale, en date des 14 décembre 1990 et 19 décembre 1991, respectivement, ainsi que dans la résolution 1995/56 du Conseil économique et social, en date du 28 juillet 1995, qui soulignent la nécessité de mobiliser une assistance internationale d'urgence en faveur des pays touchés par des catastrophes naturelles et autres, de coordonner cette assistance et de trouver les moyens de renforcer la capacité d'intervention aux niveaux national et international en cas de catastrophe. L'assistance internationale en faveur des pays victimes de catastrophes écologiques, qui est régie par l'accord entre le PNUE et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, fait partie intégrante du sous-programme.

- 25.45 En cas de catastrophes naturelles soudaines, et à la demande des gouvernements, la coordination et la mobilisation de l'assistance internationale est assurée à l'échelle du système tout au long de la phase de crise et d'intervention immédiate. Les activités à ce titre sont menées principalement par quatre bureaux régionaux qui assurent la liaison avec tous les partenaires concernés – organismes des Nations Unies (notamment le système de coordonnateurs résidents sur le terrain), missions permanentes, organismes d'aide nationaux et internationaux, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et organisations non gouvernementales. Les bureaux recueillent des informations sur l'étendue des catastrophes et sur les besoins prioritaires. Ces informations sont regroupées et diffusées à des centaines de destinataires sous la forme de rapports de situation, principal outil de coordination de l'intervention de la communauté internationale. Sont également diffusés des appels interorganisations couvrant les besoins en matière de secours d'urgence et d'activités initiales de relèvement dans les zones touchées par les catastrophes, les programmes de secours étant fonction des priorités en matière de reconstruction. Il est prévu d'intensifier les efforts en vue de déterminer les causes profondes des catastrophes et, ainsi, de contribuer à la prévention des catastrophes, d'atténuer leurs effets et de réduire la vulnérabilité des plus démunis.
- 25.46 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, on s'attachera à améliorer la rapidité des interventions en cas d'urgence en simplifiant les procédures administratives concernant la réception des subventions, en recrutant du personnel spécialisé pour les missions, en évaluant les besoins et les dégâts en étroite collaboration avec le personnel local des Nations Unies et les équipes nationales et en procédant à une évaluation systématique des interventions menées par le passé. Afin d'atteindre ces objectifs, on s'appuiera sur les services d'appui, qui ont été mis en place conjointement avec les donateurs et les organismes des Nations Unies.
- 25.47 Compte tenu de la multiplication des catastrophes naturelles et de leurs effets de plus en plus désastreux en particulier en Asie, dans le Pacifique Sud et en Amérique latine, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires met actuellement en place des services consultatifs régionaux pour aider les pays exposés à des catastrophes à améliorer leur capacité d'intervention rapide en cas de catastrophe et prêter un appui aux gouvernements, aux organismes nationaux de protection civile, aux coordonnateurs résidents des Nations Unies et aux organismes des Nations Unies lors de la phase d'intervention d'urgence qui fait suite aux catastrophes naturelles, aux accidents technologiques et aux catastrophes écologiques.
- 25.48 On améliorera encore le fichier central des ressources en matière de gestion des catastrophes, outil opérationnel qui permet aux organismes des Nations Unies, aux organismes internationaux à vocation humanitaire et aux pays bénéficiaires potentiels d'obtenir des informations exactes, fiables et à jour sur les capacités disponibles en matière de gestion des catastrophes qui peuvent être mobilisées à bref délai en cas de besoin. On continuera de conclure des accords bilatéraux avec les pays intéressés concernant l'application de mesures de facilitation des formalités douanières et d'acheminement de l'aide humanitaire et des équipes de secours.

### Réalisations escomptées

- 25.49 La mise en oeuvre des activités prévues au titre du sous-programme devrait contribuer à améliorer la qualité de l'assistance fournie aux pays touchés en réduisant notamment l'intervalle entre la mobilisation des secours et leur distribution aux destinataires. Elle devrait contribuer également à renforcer la coopération et la consultation entre les pays bénéficiaires et les donateurs et permettre d'identifier et de mobiliser plus rapidement les capacités dont les organismes des Nations Unies, les organismes gouvernementaux et les organismes à vocation humanitaire disposent pour intervenir en cas de catastrophe.

### Produits

- 25.50 Les produits et services suivants sont prévus pour l'exercice biennal :
- a) *Services fournis aux organes intergouvernementaux et aux groupes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*



- i) Services fonctionnels pour des réunions. Deux séances de l'Assemblée générale et une séance du Conseil économique et social; deux conférences d'annonce de contributions; et deux réunions de la Commission ministérielle quadripartite de coordination des activités concernant Tchernobyl et du Groupe de travail sur Tchernobyl;
  - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Assemblée générale. Rapport sur le renforcement de la coopération internationale et la coordination des efforts visant à étudier et à atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl;
  - iii) Autres services fournis. Services fonctionnels pour deux réunions du Groupe de travail sur les catastrophes écologiques; quatre réunions du Groupe de travail sur les liaisons de télécommunication d'urgence; et des réunions du sous-groupe du Comité consultatif interorganisations des télécommunications;
- b) *Autres produits et services (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Publications en série. Manuel pratique des Nations Unies sur l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe et directives concernant la recherche et le sauvetage au niveau international; directives et procédures normalisées concernant les ponts aériens de grande envergure à des fins humanitaires; et manuel opérationnel à l'intention du personnel de la défense militaire et de la protection civile;
  - ii) De 30 à 40 missions de secours sur les lieux de catastrophes ou de situations d'urgence pour évaluer les besoins des populations touchées et faciliter la coordination sur le terrain des activités internationales de secours; et 300 rapports de situation;
  - iii) Élaboration de 40 à 50 appels pour solliciter l'assistance internationale dans des cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence environnementale;
  - iv) Promotion des activités concernant la Convention sur la fourniture de services de télécommunication pour les opérations de secours et l'atténuation des effets des catastrophes (en coopération avec l'UIT);
  - v) Examen d'une trentaine de demandes de subventions d'urgence pour des pays sinistrés;
  - vi) Supports techniques. Publication mensuelle de statistiques sur les catastrophes naturelles; publication d'une brochure annuelle contenant un état récapitulatif des statistiques relatives aux activités de secours; documentation technique bisannuelle sur les stocks de secours d'urgence; étude sur les ponts aériens, les expéditions et la facilitation des opérations aériennes; et tenue et mise à jour de la base de données sur les ressources militaires et de la protection civile;
  - vii) Expositions, visites guidées et conférences. Une vingtaine de conférences sur les activités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les situations d'urgence humanitaire;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Contribution de fond aux activités de la Commission ministérielle quadripartite de coordination des activités concernant Tchernobyl et du Groupe de travail interinstitutions sur Tchernobyl, et coordination des contributions des organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales aux projets et programmes de secours concernant Tchernobyl;
  - ii) Participation aux activités de l'UIT, du PAM, du HCR, du PNUE et d'autres organismes des Nations Unies se rapportant à des questions d'intérêt commun concernant les activités de secours humanitaire;
- d) *Coopération technique (fonds extrabudgétaires)*

- i) Missions consultatives. Dix missions devant permettre d'évaluer les dégâts causés à l'environnement, de définir des mesures pour y remédier et de coordonner l'assistance internationale destinée aux situations d'urgence environnementale;
- ii) Formation de groupe. Organisation de 12 ateliers internationaux concernant l'évaluation des situations d'urgence, la coordination des activités sur le terrain et la planification préalable des interventions d'urgence aux niveaux régional et national; six stages de formation à l'intention du personnel de la protection civile et de la défense militaire; et trois séminaires de haut niveau en Afrique et en Asie.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 25.51 Le crédit de 1 417 600 dollars demandé doit permettre de continuer à financer sept postes [1 D-1, 1 P-4, 1 P-3, 2 P-2 et deux postes d'agent des services généraux (autres classes)] dont on a besoin pour la mise en oeuvre du programme de travail.

##### *Consultants et experts*

- 25.52 Un montant de 39 200 dollars est demandé pour financer les services spécialisés de consultants, qui devront :
- a) élaborer et mettre en place une base intégrée de données (Microsoft) sur les contributions et les statistiques concernant les catastrophes et l'évaluation des opérations de secours; et b) formuler des projets d'assistance concernant, notamment, les liens entre la phase d'urgence et la phase de relèvement et la manière de gérer les catastrophes.

##### *Voyages*

- 25.53 Le crédit de 137 800 dollars demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage du personnel appelé à se rendre dans des zones sinistrées pour des missions d'évaluation et de secours, pour des réunions interorganisations et pour des consultations avec les donateurs et les pays bénéficiaires.

##### *Subventions et contributions*

- 25.54 Le crédit de 1,5 million de dollars demandé à cette rubrique, qui accuse une augmentation de 300 000 dollars, doit permettre de continuer à fournir des subventions en espèces. Conformément à la résolution 38/202 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1983, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires est autorisé à répondre aux demandes de secours d'urgence jusqu'à concurrence de 50 000 dollars par catastrophe, et de 24 situations d'urgence au cours d'un même exercice biennal. Il est proposé de majorer de 300 000 dollars cette subvention de 1,2 million de dollars afin de permettre à l'Organisation de répondre à un minimum de 30 catastrophes ou situations d'urgence.

## Sous-programme 5

### Information sur les situations d'urgence humanitaire

Tableau 25.16

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 719,0	1 727,7	(383,0)	(22,1)	1 344,7	86,9	1 431,6
Consultants et experts	33,0	39,5	–	–	39,5	1,9	41,4
Voyages	147,3	49,6	–	–	49,6	2,4	52,0
<b>Total</b>	<b>1 899,3</b>	<b>1 816,8</b>	<b>(383,0)</b>	<b>(22,1)</b>	<b>1 433,8</b>	<b>91,2</b>	<b>1 525,0</b>

##### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
			ii) Des activités extrabudgétaires	
	–	312,9	Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme du Département des affaires humanitaires	332,7
			b) Activités de fond :	
	–	2 912,0	Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence	5 254,4
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	–	<b>3 224,9</b>		<b>5 587,1</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>1 899,3</b>	<b>5 041,7</b>		<b>7 112,1</b>

Tableau 25.17

**Postes nécessaires**
*Sous-programme : Information sur les situations d'urgence humanitaire*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	1	1	2	2
P-5	1	1	–	–	2	1	3	2
P-4/3	4	2	–	–	15	14	19	16
P-2/1	–	–	–	–	2	1	2	1
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>20</b>	<b>17</b>	<b>26</b>	<b>21</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	3	3	–	–	7	10	10	13
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>13</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	–	–	–	–	27	27	27	27
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>27</b>
<b>Total général</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>54</b>	<b>54</b>	<b>63</b>	<b>61</b>

- 25.55 Ce sous-programme sera exécuté par le Service des systèmes d'information du Bureau de New York.
- 25.56 L'objectif général du sous-programme est d'offrir un cadre valide pour l'échange d'informations fiables sur les problèmes humanitaires.
- 25.57 Au cours de l'exercice biennal, on s'attachera surtout à faire une analyse approfondie des informations disponibles avant de les diffuser, ce qui permettra aux organismes des Nations Unies, aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales et au grand public de se préparer et de réagir plus efficacement aux situations d'urgence humanitaire complexes et aux catastrophes naturelles. Par ailleurs, il faudra parallèlement renforcer l'échange d'informations réunies par les systèmes d'alerte rapide entre les principales parties prenantes. Dans la mesure du possible, les activités auront un caractère largement participatif, puisqu'elles feront intervenir d'autres organismes des Nations Unies et des organismes n'appartenant pas au système, et seront coordonnées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. À cet égard, le Bureau prendra l'initiative de convoquer des réunions interinstitutions sur des questions d'information d'intérêt commun tels que les systèmes d'alerte rapide et la présentation conjointe d'informations à caractère humanitaire sur Internet, afin de renforcer la cohésion et le dialogue entre les organisations partenaires. On s'efforcera d'encourager l'adhésion des normes concernant le matériel informatique et les logiciels afin de réaliser des économies d'échelles au niveau des achats et de la maintenance.

**Réalisations escomptées**

- 25.58 La mise en oeuvre des activités prévues au titre du sous-programme devrait contribuer à renforcer la connexité et la coordination et à favoriser l'exploitation efficace des informations relatives aux situations de crise humanitaire, le but étant d'améliorer la planification préalable, de promouvoir l'adoption de mesures préventives et d'accroître l'efficacité des programmes d'assistance humanitaire.

## Produits

25.59 Les produits et services suivants sont prévus pour l'exercice biennal :

### *Produits et services (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

- i) Mise en place d'un réseau élargi d'information sur les situations d'urgence humanitaire incluant les organisations non gouvernementales et les services techniques des organismes gouvernementaux; et élaboration de moteurs de recherche plus puissants qui permettent d'intégrer plusieurs bases de données en une seule pouvant être facilement consultée par le grand public sur le ReliefWeb;
- ii) Rationalisation des activités d'information du Bureau de la coordination des affaires humanitaires; et rationalisation du ReliefWeb, de OCHA on-line et du Réseau régional intégré d'information (IRIN) afin d'assurer leur complémentarité et d'éviter les doubles emplois;
- iii) Mise en place d'un mécanisme d'alerte rapide. Renforcement des mécanismes interinstitutions de dialogue et d'échange d'informations concernant l'alerte rapide; fourniture d'une assistance aux organisations régionales afin qu'elles renforcent leurs capacités en matière d'alerte rapide; et élaboration d'indicateurs adaptés aux différents types de situation d'urgence;
- iv) Étude de la documentation et des indicateurs pertinents; et élaboration d'un rapport sur l'alerte rapide et la planification préalable;
- v) Améliorations technologiques. Adoption de mesures propres à stimuler une utilisation plus poussée des technologies de communication sans fil, en particulier dans les zones reculées; et élaboration d'un site Web protégé par mot de passe, commun aux organismes, fonds et programmes humanitaires des Nations Unies pour chaque nouvelle situation d'urgence complexe; ce site devrait réunir tout un ensemble de données sur les pays et offrir un accès en temps réel aux informations les plus récentes concernant les opérations et les besoins humanitaires;
- vi) Diffusion d'informations auprès du personnel humanitaire sur le terrain. Élaboration de guides pratiques et de cartes et fourniture d'informations logistiques; et diffusion de matériel de référence et d'informations concrètes par le biais du courrier électronique et de CD-ROM adaptés aux besoins des usagers.

## Ressources nécessaires (aux taux courants)

### *Postes*

25.60 Le crédit de 1 344 700 dollars demandé doit permettre de financer sept postes [1 D-1, 1 P-5, 2 P-4 et 3 postes d'agent des services généraux (autres classes)]. Les modifications prévues au tableau d'effectifs s'expliquent par le fait que deux postes P-3 ont été transférés au sous-programme 1 (Analyse des politiques) afin de renforcer les activités de plaidoyer et de relations extérieures relevant de ce sous-programme. La réduction de 383 000 dollars résulte donc du transfert de ces postes.

### *Consultants et experts*

25.61 Le crédit de 39 500 dollars demandé doit permettre de financer les honoraires d'un spécialiste des systèmes d'information, qui aiderait à améliorer les capacités d'Internet dont dispose le Service.

### *Voyages*

25.62 Le crédit demandé de 49 600 dollars doit permettre de couvrir les frais de voyage des fonctionnaires appelés à participer à des réunions interorganisations sur des questions d'information qui sont d'intérêt commun tels que les systèmes d'alerte rapide et la présentation conjointe d'informations à caractère humanitaire sur Internet, ce afin de renforcer la cohésion et le dialogue entre les organisations partenaires.

## C. Appui au programme

Tableau 25.18

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	1 543,5	1 154,1	–	–	1 154,1	42,6	1 196,7
Autres dépenses de personnel	280,4	475,0	213,4	44,9	688,4	24,6	713,0
Voyages	–	2,8	9,6	342,8	12,4	0,5	12,9
Services contractuels	383,3	251,2	204,3	81,3	455,5	14,0	469,5
Frais généraux de fonctionnement	1 068,2	756,0	209,9	27,7	965,9	38,0	1 003,9
Dépenses de représentation	7,7	11,2	3,5	31,2	14,7	0,6	15,3
Fournitures et accessoires	108,1	95,1	9,8	10,3	104,9	4,6	109,5
Mobilier et matériel	279,0	249,4	14,4	5,7	263,8	10,6	274,4
Subventions et contributions	–	927,6	(313,5)	(33,7)	614,1	11,1	625,2
<b>Total</b>	<b>3 670,2</b>	<b>3 922,4</b>	<b>351,4</b>	<b>8,9</b>	<b>4 273,8</b>	<b>146,6</b>	<b>4 420,4</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	–
			i) Des organismes des Nations Unies	–
			ii) Des activités extrabudgétaires :	
			Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme du Département des affaires humanitaires	4 622,2
	5 429,7	4 199,1	b) Activités de fond	
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>5 429,7</b>	<b>4 199,1</b>		<b>4 622,2</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>9 099,9</b>	<b>8 121,5</b>		<b>9 042,6</b>

Tableau 25.19

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Service administratif*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
P-5	1	1	–	–	1	1	2	2
P-4/3	1	1	–	–	3	4	4	5
P-2/1	1	1	–	–	3	1	1	1
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	3	3	–	–	5	5	8	8
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
<b>Total général</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>16</b>	<b>17</b>

- 25.63 Le Service administratif, qui se compose des services administratifs des Bureaux de New York et de Genève, aide le Secrétaire général adjoint et Coordonnateur des secours d'urgence à s'acquitter de ses responsabilités d'ordre financier et administratif et en matière de personnel et fournit aux activités de fond et de coordination du Bureau un appui sur le plan administratif et des programmes, aussi bien au Siège que sur le terrain.
- 25.64 Le Service administratif du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à New York coordonne l'administration d'ensemble des Bureaux de New York et de Genève dans le cadre de la délégation de pouvoir dont il a été convenu entre les deux bureaux. Le Groupe financier et administratif à Genève aide le Directeur à administrer le Bureau de Genève.
- 25.65 En outre, le Service administratif aide le Coordonnateur à administrer le Fonds central autorenewable d'urgence, notamment en veillant à ce qu'il soit géré conformément aux règles et procédures qui en régissent l'utilisation, en contrôlant les avances consenties sur les ressources du Fonds et la reconstitution de celles-ci, en veillant à ce que soient établis les rapports financiers devant être présentés par les organisations qui utilisent le Fonds et en établissant la documentation connexe devant être distribuée aux États Membres, aux organes intergouvernementaux, aux organisations non gouvernementales et aux organismes opérationnels. Le Service administratif gère les fonds d'affectation spéciale relevant de la responsabilité du Bureau de New York et fournit un appui administratif au Réseau régional intégré d'information sur le terrain.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 25.66 Les ressources prévues à cette rubrique (1 154 100 dollars) doivent permettre de conserver sept postes (1 P-5, 1 P-3, 1 P-2 et 4 postes d'agent des services généraux, dont un de 1re classe), comme indiqué au tableau 25.19.

*Autres dépenses de personnel*

- 25.67 Un montant de 688 400 dollars est demandé au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) et des heures supplémentaires. Les ressources demandées au titre du personnel temporaire, soit 549 400 dollars, qui sont en augmentation de 204 000 dollars, seraient utilisées pour compléter les effectifs existants pour aider le Bureau à faire face aux situations d'urgence de plus en plus nombreuses dans maintes régions du monde. Ces fonds seraient utilisés lors de la préparation des appels globaux au titre du sous-programme 2, Situations d'urgence complexes, pour le recrutement temporaire de personnel supplémentaire

et pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou congé de maladie de longue durée, ainsi que pendant les périodes de pointe. Par ailleurs, le montant de 139 000 dollars demandé au titre des heures supplémentaires, en augmentation de 9 400 dollars, est nécessaire pour appuyer le programme de travail du Bureau, en particulier lors de la mise au point des interventions de l'ONU à l'occasion des situations d'urgence et lors de la clôture de comptes de fin d'exercice. Sur ces montants, 264 100 dollars au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) seront affectés au Bureau de Genève, les 285 300 dollars restants étant destinés au Bureau de New York. Sur le montant total proposé au titre des heures supplémentaires, 25 600 dollars seront affectés au Bureau de Genève, les 113 400 dollars restants étant destinés au Bureau de New York.

*Voyages*

- 25.68 Les ressources demandées à cette rubrique (12 400 dollars), en augmentation de 9 600 dollars, doivent permettre de financer les déplacements du Chef du Service administratif à New York et du personnel du Groupe financier et administratif à Genève à l'occasion de consultations à Genève pour le premier et au Siège pour les seconds concernant des questions administratives et financières et des questions de personnel.

*Services contractuels*

- 25.69 Les ressources prévues à cette rubrique (455 500 dollars, soit une diminution nette de 204 300 dollars), qui doivent permettre de couvrir les frais généraux de fonctionnement des Bureaux de New York et de Genève, se décomposent comme suit : a) remboursement à l'UIT des services fournis dans le cadre du site ReliefWeb (200 000 dollars); b) versement de redevances à la société Lotus pour l'adaptation de Lotus Notes et abonnements à des bases de données mondiales (74 300 dollars); c) coût de la traduction et de l'édition contractuelles de rapports de situations urgentes (33 700 dollars); d) coûts de production de matériaux d'information (33 800 dollars); et e) coût des travaux contractuels d'impression (113 700 dollars).

*Frais généraux de fonctionnement*

- 25.70 Les ressources prévues à cette rubrique (965 900 dollars, soit une augmentation de 209 900 dollars), qui doivent permettre de couvrir les frais généraux de fonctionnement des Bureaux de New York et de Genève, se décomposent comme suit : a) location temporaire de locaux dans un pays sinistré au stade initial d'une situation d'urgence, permettant de coordonner et d'appuyer les opérations humanitaires (68 500 dollars); b) location et entretien de matériel informatique, de matériel de communication et de photocopieuses au titre de contrats globaux (196 100 dollars, soit une diminution de 2 600 dollars); c) communications entre le Bureau de la coordination de l'aide humanitaire au Siège et les centres opérationnels à Genève et sur le terrain et transmission périodique de rapports de situation à des destinataires dans le monde entier (589 300 dollars, montant en augmentation de 202 700 dollars calculé sur la base des dépenses effectives passées); et d) services divers, dont le coût du transport aérien et les dépenses pour couvrir d'autres besoins urgents sur le terrain pendant la phase initiale d'une situation de crise (112 000 dollars, dont une augmentation de 9 800 dollars).

*Dépenses de représentation*

- 25.71 Les ressources prévues (14 700 dollars) sont destinées à des réceptions officielles lors de grandes conférences d'annonce de contributions, des réunions du Comité permanent interorganisations, d'organisations non gouvernementales et d'organismes opérationnels s'occupant d'aide humanitaire. L'augmentation de 3 500 dollars résulte de la nécessité d'entretenir un très grand nombre de contacts et des efforts requis pour mobiliser des fonds et un soutien auprès de la communauté humanitaire en faveur des activités du Bureau de la coordination de l'aide humanitaire.

*Fournitures et accessoires*

- 25.72 Le montant estimatif de 104 900 dollars, en augmentation de 9 800 dollars, permet de couvrir le coût des fournitures et accessoires nécessaires aux Bureaux de New York et de Genève, notamment des fournitures de reproduction et des fournitures informatiques. L'augmentation de 9 800 dollars a été calculée sur la base des dépenses effectives passées et des besoins prévus du Bureau.

*Matériel et mobilier*



25.73 Le montant proposé (263 800 dollars, en augmentation de 14 400 dollars) doit permettre de remplacer du matériel de bureautique tel que des ordinateurs et des imprimantes (141 000 dollars); de mettre à niveau des serveurs et les logiciels connexes (83 400 dollars); d'acquérir trois téléphones satellite portables à l'intention du personnel en mission lors de situations d'urgence (14 400 dollars); et du mobilier de bureau ainsi que des meubles de classement (24 900 dollars).

*Subventions et contributions*

25.74 Les ressources prévues (soit 614 100 dollars) présentent la part incombant au Bureau de la coordination des affaires humanitaires versée au Centre international de calcul pour l'exploitation et la maintenance de l'ordinateur central. La diminution de 313 500 dollars a été calculée sur la base des dépenses effectives de l'exercice biennal 1998-1999.

Tableau 25.20

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le CCQAB**

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
<p><b>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/52/7/Rev.1, chap. II, titre VI)</b></p>	
<p>Le Comité consultatif s'est inquiété de l'insuffisance des moyens dont disposait l'ancien Département des affaires humanitaires (maintenant le Bureau de la coordination des affaires humanitaires) pour surveiller et contrôler les fonds d'affectation spéciale. Le Comité consultatif n'était pas non plus satisfait des informations qui lui avaient été communiquées concernant un système d'information informatisé sur les fonds d'affectation spéciale. Compte tenu de la charge de travail que supposait l'établissement de plans de travail pour les fonds d'affectation spéciale et celle que représentait l'établissement des rapports devant être présentés aux donateurs, le Comité consultatif avait estimé qu'il fallait d'urgence mettre en place, au sein du Département, un système informatisé pour gérer les nombreux fonds d'affectation spéciale (par. VI.25).</p>	<p>Le Système de gestion de l'information financière permettant de surveiller et de contrôler les fonds d'affectation spéciale du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a été créé et est maintenant opérationnel. On n'a pas poursuivi les efforts tendant à simplifier le système étant donné l'introduction du module Finances du SIG. En outre, les fonds d'affectation spéciale ayant été regroupés, leur nombre a été réduit et ils sont maintenant plus homogènes, ce qui facilite la gestion et le contrôle.</p>
<p>En ce qui concerne les taux appliqués aux donateurs, le Comité consultatif a été informé que le taux de 13 % a été appliqué à tous les fonds d'affectation spéciale à l'exception du programme d'appui pour lequel, en raison du fait que le mécanisme de transfert n'entraînait pas une importante charge de travail supplémentaire, les taux allaient de 3 à 13 %. À ce propos, le Comité consultatif était d'avis qu'il fallait établir des directives et des critères pour les fonds devant être exonérés et pour ceux auxquels le taux intégral de 13 % devait être appliqué (par. VI.26).</p>	<p>Les directives existantes sont appliquées et respectées. Toutefois, il est difficile d'établir des directives pour des circonstances exceptionnelles qui nécessitent des exonérations ou l'application de taux différents. En pareilles circonstances, le Contrôleur exerce les pouvoirs dont il est investi, prenant des décisions au cas par cas pour chaque situation exceptionnelle.</p>
<p>Le Comité consultatif avait été informé que les attributions du Centre logistique de secours à Pise (Italie) dont le Département était responsable étaient revues et que ce service pourrait être transféré ailleurs. Le Comité consultatif était d'avis qu'il serait peut-être souhaitable que le Département n'assume plus la gestion de ce centre et fasse plutôt porter ses efforts sur la coordination des activités de mobilisation de ressources et d'information; le Secrétaire général devrait explorer avec d'autres organismes, tels que le HCR et le PAM, la possibilité d'utiliser en commun ce service (par. VI.31)</p>	<p>Conformément aux réformes proposées par le Secrétaire général, en particulier concernant le transfert des activités opérationnelles du Département des affaires humanitaires à d'autres entités du système des Nations Unies, il a été décidé que la gestion de l'entrepôt de Pise serait confiée au PAM. À la fin de novembre 1997, après une série de consultations entre tous les intéressés sur les aspects pratiques et techniques du transfert proposé, un accord a été conclu entre l'OMS, le PAM et le Département. Cet accord a ensuite été présenté au Gouvernement italien, qui l'a accepté. L'accord prévoit que la gestion générale de l'entrepôt sera confiée au PAM une fois qu'il aura été transféré à Brindisi, à savoir avant l'an 2000.</p>
<p><b>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/52/7/Add.1)</b></p>	

*Résumé de la recommandation*

En ce qui concerne la question du transfert au PNUD des activités concernant la prévention et la planification préalables dans le domaine des catastrophes naturelles et l'atténuation des effets de celles-ci, ainsi que les ressources correspondantes, à savoir neuf postes au Bureau de Genève du Département des affaires humanitaires, le Comité consultatif a déclaré qu'il ne voyait pas clairement de quelle manière le montant de 908 200 dollars prévu au titre de la prévention des catastrophes naturelles au chapitre 21 du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 serait géré, vu la suppression des neuf postes (par. 45).

S'agissant du détachement d'agents des organismes des Nations Unies et des ONG concernées, évoqué par le Secrétaire général au paragraphe 25.7 de son rapport (A/52/303), le Comité espérait que l'on respecterait strictement à cet égard les dispositions de la résolution 51/243 de l'Assemblée générale, en date du 15 septembre 1997, relatives aux personnel fourni à titre gracieux (par. 46).

**Comité des commissaires aux comptes** (A/53/5, vol. I, chap. II)

Le Comité a recommandé que l'administration mette au point, sans plus tarder, les règles et procédures spéciales pour l'assistance humanitaire d'urgence (par. 108).

Le Comité a relevé que le Département des affaires humanitaires répondait tardivement aux propositions de dons d'assistance humanitaire présentées par les donateurs et a encouragé l'administration à accélérer l'acceptation des contributions des donateurs (par. 109 et 110).

*Suite donnée à la recommandation*

Les ressources sont gérées par le Service d'intervention en cas de catastrophe du Bureau de Genève dans le cadre de la planification préalable des catastrophes et par le Service de liaison pour les situations d'urgence à New York dans le cadre de la préparation aux situations d'urgence, de l'établissement de plans d'urgence et de stockage précoce.

Les détachements de personnel des organismes opérationnels des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales ont été opérés dans le strict respect de la résolution 51/243 relative au personnel fourni à titre gracieux. Le personnel détaché a été intégré dans la structure du Bureau de la coordination de l'aide humanitaire et affecté aux 137 postes (50 postes inscrits au budget ordinaire et 87 postes extrabudgétaires) autorisés au titre des effectifs de base du Bureau pour 1998-1999.

Des procédures administratives spéciales ont été arrêtées avec le Département de la gestion, qui supposent une délégation de pouvoir dans les domaines des finances et du personnel. En outre, des dispositions d'ordre pratique sont en train d'être mises au point dans le domaine des achats, qui devraient être mises en place d'ici la mi-1999.

Des pouvoirs ont été délégués au Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire pour lui permettre d'accepter des contributions de donateurs pour des activités d'assistance humanitaire sur la base d'un accord type de financement approuvé par le Contrôleur.

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

**Corps commun d'inspection (A/52/270)**

Le Corps commun d'inspection a recommandé que des procédures administratives et financières spéciales soient mises au point pour les actions d'urgence à court terme et à long terme (recommandation 4)

Le Corps commun d'inspection a recommandé que les mécanismes permettant de suivre et d'évaluer les programmes et projets humanitaires soient renforcés (recommandation 5).

**Bureau des services de contrôle interne (E/AC.51/1997/3)**

Les recommandations du Bureau ont été adoptées par le Comité du programme et de la coordination à sa trente-cinquième session (A/52/16, par. 302).

Le Bureau des services de contrôle interne : a) a recommandé que soient définies des règles et procédures spéciales pour les cas d'urgence, qui tiendraient compte des modifications déjà apportées aux dispositions en matière de finances, de personnel et d'achats; b) a recommandé que, en attendant la mise au point de ces règles, il soit procédé à une délégation permanente de pouvoirs au sein des opérations pour lesquelles les règles existantes sont particulièrement néfastes pour l'efficacité du Département (recommandation 1).

Afin de promouvoir l'application concrète des politiques visant à prévenir les catastrophes, le Service de l'atténuation des effets des catastrophes devrait avant toute chose : a) donner aux programmes et aux organismes internationaux et régionaux participant à la mise en oeuvre du Cadre national d'action pour la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles des directives pour l'élaboration de plans et de stratégies de gestion des catastrophes, et b) assurer le suivi des activités entreprises par ces programmes et ces organismes en vue d'atteindre les objectifs du Cadre international d'action (recommandation 2).

Le Département devrait planifier les activités du programme de formation à la gestion des catastrophes et de la Division de l'atténuation des effets des catastrophes conjointement avec ses organismes partenaires (recommandation 3).

Le Département devrait collaborer plus étroitement avec le PNUD pour trouver le moyen de financer les activités du secrétariat de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (recommandation 4).

Après la fin de la Décennie, la poursuite des activités approuvée par l'Assemblée générale devrait être subordonnée à l'analyse des avantages comparatifs que présenterait l'augmentation de l'aide apportée par le PNUD, ainsi qu'à la recherche de mécanismes de financement appropriés (recommandation 5).

Le Comité permanent interorganisations devrait bénéficier de l'appui nécessaire pour lui permettre d'être l'organe principal de la coordination interinstitutions (recommandation 6).

Des procédures administratives et financières spéciales destinées à accélérer les interventions d'urgence ont été convenues, y compris l'exercice par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du pouvoir d'accepter des contributions et d'établir des avis d'allocation de fonds extrabudgétaires afin de permettre le recrutement de personnel d'urgence. Des dispositions spéciales ont également été convenues pour permettre l'achat rapide de matériel d'urgence, etc.

Il est question d'examiner, dans le cadre du sous-groupe de travail sur l'amélioration de la procédure d'appel global, le Comité permanent interorganisations.

Voir, plus haut, réponse concernant la mise au point de règles et de procédures d'urgence.

Les recommandations 2 et 3 ont été renvoyées au PNUD puisqu'elles relèvent des responsabilités du Programme en matière d'atténuation des effets des catastrophes.

Le secrétariat de la Décennie collabore étroitement avec le PNUD et d'autres partenaires humanitaires pour mettre en place un réseau d'information et d'une capacité de recherche en matière de prévention des catastrophes.

En cours d'examen par le Comité administratif de coordination.

L'appui fourni au Comité permanent interorganisations a été considérablement accru grâce à la création d'un secrétariat dont les activités sont mieux ciblées et qui est placé sous la supervision directe du Coordonnateur des secours d'urgence, ce qui facilite le travail du Comité en maintenant des voies de communications administratives et consultatives entre les membres grâce à des réunions périodiques et ad hoc du Comité et de ses organes subsidiaires.

*Résumé de la recommandation*

Le Coordonnateur des secours d'urgence devrait recommander au Comité permanent interorganisations les dispositions à prendre en matière de coordination qui, a priori, auraient le plus de chance de devenir rapidement opérationnelles, en tenant compte du fait que, quelles que soient les dispositions prises, le coordonnateur sur le terrain devrait avoir à rendre compte au Coordonnateur des secours d'urgence (recommandation 7).

Dans le cadre de sa stratégie financière actuelle, le Département devrait constituer au Siège un petit noyau de personnel qui, outre ses fonctions ordinaires, pourrait être rapidement envoyé sur le terrain pour appuyer la coordination (recommandation 8).

Le Comité permanent interorganisations devrait déléguer au Coordonnateur des secours d'urgence le pouvoir de décision final sur la répartition des responsabilités entre les différents organismes dans le cadre des programmes d'assistance humanitaire d'urgence exigeant une réponse coordonnée, si le processus normal de consultation n'a pas permis de conclure un accord rapidement (recommandation 9).

Le Coordonnateur des secours d'urgence devrait proposer au Comité permanent interorganisations des directives et des normes permettant de faciliter la conclusion d'accords bilatéraux entre les organisations sur leur rôle et leurs responsabilités en vue de la mise en place d'arrangements permanents visant à renforcer la prévisibilité des interventions des organismes opérationnels, compte tenu des ressources disponibles dans tout le système des Nations Unies pour faire face aux situations d'urgence (recommandation 10).

Lorsque des lacunes sont identifiées dans la réponse du système des Nations Unies à des situations d'urgence humanitaire, le Département devrait coopérer avec les organismes opérationnels appropriés pour renforcer les moyens dont il dispose sur le plan interne pour les combler et le Département ne devrait participer à la coordination et à l'exécution de programmes spécifiques qu'à titre exceptionnel et provisoire, et à la demande du Comité permanent interorganisations (recommandation 11).

Pour les situations d'urgence nécessitant une intervention coordonnée, les organisations ne devraient solliciter des dons que dans le contexte d'un appel commun interorganisations, sur la base d'un partage des responsabilités et d'un plan stratégique arrêté par le Comité permanent interorganisations (recommandation 12).

*Suite donnée à la recommandation*

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a renforcé, grâce au Comité permanent interorganisations ainsi qu'aux coordonnateurs de l'aide humanitaire et aux coordonnateurs résidents des Nations Unies, le mécanisme de coordination de l'aide humanitaire, particulièrement sur le terrain, pour faciliter une approche coordonnée et cohérente des situations d'urgence complexes.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires est en train d'établir un fichier d'experts des interventions rapides qui pourraient être recrutés d'urgence et déployés sur le terrain selon les nécessités.

La résolution 46/182 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1991, demeure la source essentielle des pouvoirs et responsabilités fonctionnels du Coordonnateur des secours d'urgence. La recommandation détaillée du Comité permanent interorganisations concernant l'examen de la capacité du système des Nations Unies en matière d'assistance humanitaire qui portent sur la coordination, les personnes déplacées dans leur propre pays, les capacités locales en matière de secours et de développement, la mobilisation des ressources, le suivi et l'évaluation, ainsi que la gestion et la mise en valeur des ressources humaines publiée en octobre 1998, joue déjà un rôle important dans la mesure où elle contient des directives concernant la mise en place et la gestion de dispositions concernant la coordination sur le terrain, et définit les responsabilités des diverses organisations opérationnelles. En outre, à la suite des consultations informelles permanentes avec les membres du Comité permanent, le Coordonnateur des secours d'urgence est en mesure de jouer un rôle de premier plan pour ce qui est de résoudre les problèmes humanitaires qui se posent régulièrement.

Dans le cadre du programme de renforcement de la capacité des organismes des Nations Unies s'occupant d'aide humanitaire de répondre efficacement aux situations d'urgence, le Coordonnateur des secours d'urgence a, grâce au mécanisme du Comité permanent interorganisations, encouragé la conclusion d'accords et de mémorandums d'accord bilatéraux entre les organisations opérationnelles. Lorsque les recommandations du Bureau des services de contrôle interne ont été publiées, la conclusion de mémorandums d'accord bilatéraux entre organisations avait déjà tellement progressé qu'il n'a pas été jugé utile d'élaborer des directives et des normes.

Des recommandations détaillées avaient déjà été publiées par le Comité permanent interorganisations en octobre 1998 afin de fournir des directives à toutes les organisations, notamment sur les moyens de combler les lacunes qui pourraient être relevées.

La réglementation a été appliquée.

*Résumé de la recommandation*

Le Département devrait renforcer les moyens dont il dispose afin de pouvoir suivre de près les contributions versées au titre de l'aide humanitaire d'urgence et les besoins non satisfaits. À cette fin, il devrait envisager d'adopter des directives et des normes pour les organisations non apparentées à l'ONU qui fournissent une assistance d'urgence (recommandation 13).

Le Coordonnateur des secours d'urgence devrait informer sans retard les membres du Comité permanent interorganisations des résultats des consultations tenues au sein du Cadre de coordination des départements des affaires humanitaires, des affaires politiques et des opérations de maintien de la paix et de ses réunions avec le Secrétaire général et avec le Conseil de sécurité et d'autres organes directeurs, selon que de besoin [recommandation 14 b)].

Il faudrait adopter et diffuser auprès de toutes les missions hors Siège et des services du Siège des directives relatives à la coordination entre les organismes humanitaires (recommandation 15).

Le Comité permanent interorganisations a été prié de convenir d'un minimum de règles méthodologiques pour le rassemblement, l'analyse et la mise en partage des informations sur les symptômes précoces des crises humanitaires; et les consultations interinstitutions devraient procéder tous les mois à l'examen des perspectives à court et à long terme des situations problématiques (recommandation 16).

Le Département devrait élaborer une stratégie d'ensemble permettant de tirer le meilleur parti de la complémentarité du système d'alerte rapide en cas de crise humanitaire, du réseau régional intégré d'information et du réseau ReliefWeb et proposer une stratégie commune de financement (recommandation 17).

Le Coordonnateur des secours d'urgence devrait proposer au Comité permanent interorganisations une série de critères descriptifs définissant le moment où une réponse coordonnée à une situation d'urgence cesse d'être nécessaire, et où s'éteignent par voie de conséquence les responsabilités du Coordonnateur, la mobilisation des ressources en faveur des pays traversant une crise humanitaire dans le cadre des appels globaux que dirige le Département devrait intégrer en une seule stratégie les programmes de secours et les programmes de redressement avec un programme ou organisme de développement agissant comme coordonnateur (recommandation 18).

Le Coordonnateur des secours d'urgence devrait présenter au Comité permanent interorganisations un projet de procédures de suivi des analyses rétrospectives et des pratiques optimales (recommandation 19).

*Suite donnée à la recommandation*

En octobre 1998, le Comité permanent interorganisations a créé un sous-groupe de travail sur le renforcement de la procédure d'appel global chargé de s'employer systématiquement à améliorer les divers aspects de la procédure. Ces améliorations portent sur une meilleure évaluation des besoins, l'établissement des priorités pour les programmes et la création de mécanismes permettant de suivre les flux de ressources et l'exécution des programmes au niveau des pays. En outre, des organisations non gouvernementales ont mis au point le «Projet sphère» relatif aux normes et publié un rapport intitulé «Charte minimale pour les interventions en cas de catastrophe» qui fait suite de façon détaillée à cette recommandation.

Cette recommandation a été appliquée. Le Coordonnateur des secours d'urgence a immédiatement informé les membres du Comité permanent interorganisations des résultats des consultations menées au sein du Cadre de coordination ainsi que de ses réunions avec le Secrétaire général, le Conseil de sécurité et d'autres organes directeurs.

En consultation avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et les organismes humanitaires des Nations Unies, le Bureau de la coordination de l'aide humanitaire a établi des directives sur les relations entre les représentants spéciaux du Secrétaire général et les coordonnateurs de l'aide humanitaire. Les directives sont actuellement examinées par le Comité exécutif pour les affaires humanitaires.

Des efforts sont en cours pour améliorer la procédure d'appel global en tant que mécanisme permettant de programmer, de suivre et de mettre en place un système d'alerte rapide.

Dans le cadre de la nouvelle structure du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'accent est mis sur la nécessité de renforcer au maximum la complémentarité du système d'alerte rapide en cas de crise humanitaire, du réseau régional intégré d'information et du réseau ReliefWeb, au sein du Service des systèmes d'information.

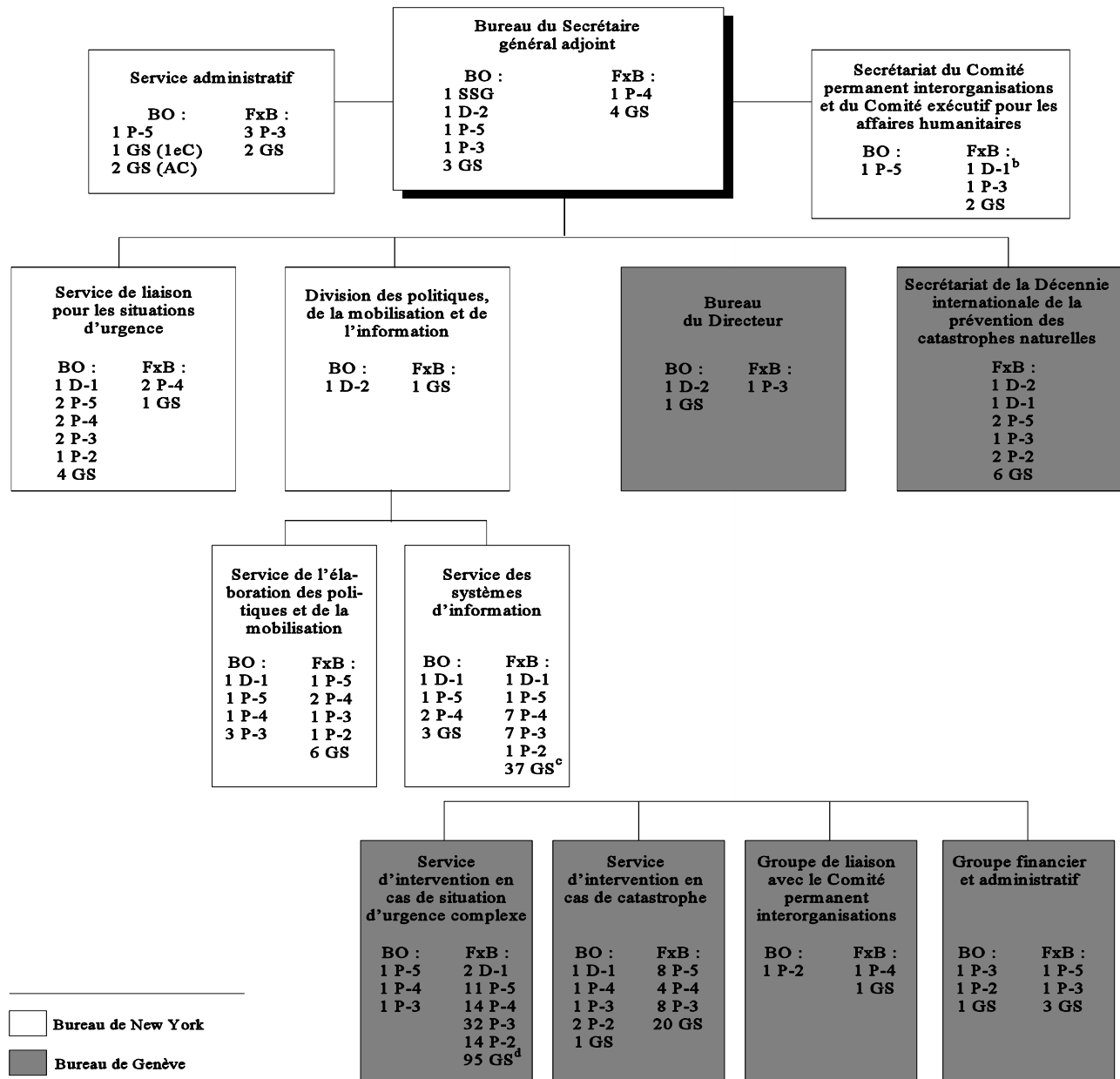
Cette recommandation a été appliquée. Le Groupe d'appui de la coordination sur le terrain, dont le personnel relève du Département, a été créé pour appuyer les coordonnateurs résidents, selon que de besoin. La participation du Département à la coordination ou à l'exécution de programmes spécifiques a été décidée au cas par cas.

Une équipe spéciale relevant du Comité permanent interorganisations a été créée au printemps de 1998 pour examiner les enseignements tirés et les recommandations figurant dans une étude indépendante sur la coordination de l'assistance humanitaire dans la région des Grands Lacs. L'étude a été largement diffusée et l'équipe spéciale s'est réunie plusieurs fois et a conclu que la plupart des recommandations étaient déjà appliquées dans le cadre d'autres processus de suivi.

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
<p>Le Département des affaires humanitaires devrait achever son étude sur la possibilité d'intégrer davantage ses programmes qui concernent respectivement les catastrophes naturelles et les situations d'urgence complexes (recommandation 20).</p>	<p>Le Comité permanent interorganisations a créé un groupe de travail chargé d'examiner l'intervention des Nations Unies en cas de catastrophe naturelle, en vue de formuler à l'échelle du système des stratégies appropriées pour répondre aux catastrophes naturelles, en atténuer les effets et assurer la prévention et la planification préalable. L'étude porterait également sur la synergie entre catastrophe naturelle et situation d'urgence complexe. Le groupe de travail devrait achever ses travaux d'ici la fin de 1999.</p>
<p>Le Département des affaires humanitaires devrait proposer au Comité permanent interorganisations des stratégies de sensibilisation aux principes et aux politiques de l'action humanitaire. Dans les réunions d'information et dans la documentation qu'il fournit aux États Membres, le Département ne devrait pas se contenter de faire le point sur l'action humanitaire engagée dans telle ou telle situation d'urgence, mais fournir aussi des renseignements sur des questions plus générales concernant les activités du Département lui-même (recommandation 21).</p>	<p>Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Comité permanent interorganisations s'emploient à mettre au point un ensemble de principes et de règles fondamentales pour l'action humanitaire sur le terrain. Un premier projet intitulé «Protecting principles under stress: a framework for United Nations operational activities in the field» a été achevé et est actuellement à l'examen.</p>
<p>L'étude de 1996 sur l'amélioration de la gestion du Département devrait être évaluée par le Bureau des services de contrôle interne; cette évaluation devrait porter aussi sur la question des fonctions de base du Département et sur la manière dont elles sont financées (recommandation 22).</p>	<p>Cette recommandation a été appliquée.</p>

## Bureau de la coordination des affaires humanitaires

### Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2000-2001<sup>a</sup>



Note : SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires.

<sup>a</sup> Toutes sources de financement confondues, y compris les postes de projet.

<sup>b</sup> Le titulaire est détaché de l'UNICEF, sans prise en charge.

<sup>c</sup> Dont 27 postes d'agent local et 10 postes d'agent des services généraux (autres classes).

<sup>d</sup> Dont 85 postes d'agent local et 10 postes d'agent des services généraux (autres classes).

---

## **Titre VII Information**

### **Chapitre 26 Information**

**(Programme 23 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)**

#### **Vue d'ensemble**

- 26.1 Les activités proposées dans le présent chapitre correspondent au programme 23 (Information) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, tel qu'il a été révisé (A/53/6/Rev.1) et seront menées par le Département de l'information. Le mandat correspondant à ce programme découle des responsabilités que l'Assemblée générale a confiées au Secrétariat, initialement dans sa résolution 13 (I) du 13 février 1946, puis dans les résolutions successives qu'elle a adoptées sur les questions relatives à l'information, dont la plus récente est la résolution 53/59 du 3 décembre 1998. En tant que pivot de toutes les activités d'information de l'Organisation, le Département continue de déployer des efforts concertés afin de rehausser l'image de l'ONU et de favoriser, chez tous les peuples du monde, une meilleure compréhension de l'oeuvre de l'Organisation, et ce, en menant les activités décidées par l'Assemblée générale, en gardant à l'esprit les buts et principes énoncés dans la Charte et les priorités définies par l'Assemblée.
- 26.2 Pendant l'exercice biennal 1998-1999, à la suite des mesures de réforme du Secrétaire général, le Département a mis au point un cadre opérationnel concret et un ensemble d'activités complémentaires conçues selon une nouvelle approche de l'information visant à intégrer la communication dans la stratégie de gestion de l'Organisation. Pour atteindre cet objectif, le poste de chef du Département de l'information a été reclassé au niveau de secrétaire général adjoint.
- 26.3 La priorité du programme de travail du Département pour la période 2000-2001 sera d'adopter une démarche stratégique et concertée afin d'étendre la portée globale des activités d'information et de communication du système des Nations Unies, et ce, pour faire connaître l'importance d'une organisation revitalisée, capable de relever les nouveaux défis qui surgissent et contribuer à l'élaboration du programme d'action mondial du nouveau millénaire, en particulier dans des domaines comme la paix et la sécurité, le désarmement, la question de Palestine, l'autodétermination et la décolonisation, le développement économique et social et les droits de l'homme.
- 26.4 En étroite collaboration avec d'autres départements et d'autres entités du système des Nations Unies, et grâce à l'utilisation dynamique des technologies nouvelles, selon que de besoin, le Département mènera à bien des programmes et des campagnes visant à mobiliser un plus grand soutien en faveur de l'Organisation et de sa mission auprès de tous les États Membres, par le biais de la presse, de la télévision et de la radio, ainsi que d'Internet. Ces activités supposeront une capacité de diffusion des informations nettement renforcée et l'utilisation de techniques de communication de pointe. Elles viseront à intégrer le point de vue et les messages de l'ONU dans le cycle mondial de l'information. Par ce biais, et en tirant parti de l'accroissement de la demande de supports d'information dans le monde entier, en particulier pour la télévision et la radio, le Département renforcera ses contacts directs et réguliers avec les médias dans toutes les régions. Il offrira aux médias et à d'autres groupes intéressés un service quotidien d'information électronique interactif et périodiquement mis à jour. Dans le même temps, certains produits du Département seront réorientés : plus de programmes et produits finis, ils deviendront plutôt des éléments bruts soigneusement mis au point, notamment des messages télévisés et des enregistrements audio intéressant directement les médias et pouvant être incorporés dans les émissions des diffuseurs.
- 26.5 Le Département aura également davantage recours aux techniques de pointe en matière de télécommunication, qui, grâce à Internet, permettent de transmettre directement les messages de l'ONU à des dizaines de millions



de personnes dans le monde, sans avoir recours aux relais traditionnels. Grâce à la même technologie, les hauts fonctionnaires de l'ONU au Siège seront en mesure de tenir des téléconférences de presse avec des groupes de journalistes régionaux. Une telle diffusion directe des messages renforcera les efforts actuellement entrepris pour ouvrir l'ONU au monde et conférer une plus grande transparence à ses activités. Tous les efforts en matière de communication et d'information mentionnés ci-dessus s'inscrivent dans le cadre de l'objectif global du Département, qui est d'adapter les campagnes d'information aux intérêts régionaux et de mettre en évidence l'intérêt et l'engagement de l'Organisation à l'égard des principaux problèmes qui touchent les populations du monde entier.

26.6 Le projet de budget-programme a été établi pour la structure du Département décrite ci-après :

- a) Le Bureau du Secrétaire général adjoint donne des conseils sur les politiques et stratégies de l'Organisation en matière d'information et reste en contact étroit avec les représentants permanents des États Membres et les observateurs, ainsi qu'avec les institutions spécialisées des Nations Unies, et est chargé de la gestion générale du Département. Il fournit en outre des services de secrétariat au Comité de l'information, au Comité commun de l'information des Nations Unies et au Comité des publications. Le Service administratif, chargé d'apporter un appui pour les questions administratives et financières et les questions ayant trait au personnel, et le Service de coordination des communications, chargé de suivre et d'évaluer l'exécution des programmes et d'en rendre compte, font partie intégrante du Bureau du Secrétaire général adjoint;
- b) Le Bureau du porte-parole du Secrétaire général organise des réunions d'information quotidiennes au Siège à l'intention des correspondants et parle au nom du Secrétaire général et de l'Organisation aux représentants des médias du monde entier. En collaboration avec le Cabinet du Secrétaire général et le Bureau du Secrétaire général adjoint à l'information, il participe à la définition et à l'exécution des politiques de l'Organisation à l'égard des médias;
- c) La Division des informations et des médias (l'ancienne Division des médias) est chargée de la production des informations émanant de l'ONU, sur support à la fois écrit et électronique, et sert de principal lien entre le Département et les médias à l'échelon mondial. Elle produit des reportages en direct télévisés et radiodiffusés sur les principales activités de l'ONU ainsi que des programmes finis diffusés dans ces médias. Elle contrôle également les reportages des grandes agences de presse consacrés aux événements internationaux et produit des bulletins d'information tout au long de la journée à l'intention des hauts fonctionnaires;
- d) La Division des services à l'intention du public, autrefois dénommée Division de la promotion et des services à l'intention du public, est chargée d'élaborer et d'exécuter des stratégies d'information et de communication propres à promouvoir les travaux de l'Organisation dans des domaines thématiques prioritaires. La Division travaille en collaboration étroite avec les relais d'information, notamment les médias, la société civile, les organisations non gouvernementales, les entreprises du secteur privé et les établissements d'enseignement. La Division est également chargée d'organiser le programme de visites guidées et de répondre aux questions du grand public;
- e) La Division de la Bibliothèque et des services de documentation électronique, autrefois la Division de la Bibliothèque et des publications, qui comprend la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et le Service des publications (sous-programmes 3 et 4), est chargée de la mise au point des politiques relatives aux programmes de travail de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, ainsi que de la coordination et de la coopération avec les autres bibliothèques du système des Nations Unies et les bibliothèques dépositaires, le Service des publications et la Section de la vente et de la commercialisation. Elle est également chargée de planifier et de gérer les publications en série de l'Organisation;
- f) Le Service des centres d'information est chargé de la direction et de la gestion générales du réseau mondial des centres et services d'information des Nations Unies, et leur fournit un appui technique et opérationnel, assure un contrôle administratif et dispense une formation spécialisée. Les centres d'information des Nations Unies sont chargés de communiquer le message de l'Organisation au public

du monde entier, en collaboration avec les ONG locales, les médias, les établissements d'enseignement et d'autres groupes. Ils gèrent des bibliothèques de référence de l'ONU dans leurs locaux respectifs et offrent au système des Nations Unies une assistance en matière d'information.

- 26.7 Le Comité de l'information supervise les activités du Secrétariat et des autres sous-programmes concernant l'information. Le Comité des conférences est chargé de suivre la politique de l'Organisation dans le domaine des publications. Conformément à la résolution 43/222 B de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1988, il s'acquitte de son rôle de suivi avec le concours du Comité des publications, en tenant compte des vues du Comité de l'information et d'autres organes compétents.
- 26.8 Le projet de budget du Département de l'information fait apparaître un accroissement net de 1,4 %, qui est principalement imputable aux réunions et conférences spéciales qui doivent avoir lieu durant la période 2000-2001. Le montant global des ressources accuse une augmentation au titre des autres dépenses de personnel (921 900 dollars), des voyages (677 900 dollars), des services contractuels (1 465 400 dollars) et du mobilier et du matériel (43 000 dollars). Ces augmentations sont partiellement compensées par des réductions des frais généraux de fonctionnement (676 800 dollars), des fournitures et accessoires (428 500 dollars) et des subventions et contributions (15 100 dollars). Le nombre total de postes demeure inchangé.
- 26.9 Un montant estimé à 6 241 800 dollars provenant des fonds extrabudgétaires servira à compléter les ressources du budget ordinaire pour entreprendre des activités d'information et de promotion au Siège et sur le terrain, notamment la production, tant sur papier que sous forme électronique, d'une publication bimensuelle, *Development Business*.
- 26.10 Les ressources se répartiraient comme suit entre les grands programmes en 2000-2001 :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra-budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
Direction exécutive et administration .....	3,5	9,2
Programme de travail .....	92,6	90,8
Appui au programme .....	3,9	-
<b>Total .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

- 26.11 Dans le cadre du programme de travail, les ressources se répartiraient approximativement comme suit entre les sous-programmes :

<i>Sous-programme</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra-budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
1. Services de promotion .....	41,3	38,1
2. Services d'information .....	37,8	-
3. Services de bibliothèque .....	14,2	-
4. Services de publication .....	6,7	61,9
<b>Total .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau 26.1

**Prévisions de dépenses, par grande rubrique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Grande rubrique</i>	<i>1996-1997 Dépenses</i>	<i>1998-1999 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>2000-2001 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour-centage</i>			
A. Bureau des communications et des services pour les médias	82 162,4	87 457,3	1,3	–	87 458,6	5 017,4	92 476,0
B. Service de l'information (Genève)	6 903,6	5 641,6	(95,9)	(1,6)	5 545,7	82,7	5 628,4
C. Service de l'information (Vienne)	2 081,8	1 624,2	(3,0)	(0,1)	1 621,2	36,0	1 657,2
D. Centres d'information des Nations Unies	32 528,7	35 464,3	(247,1)	(0,6)	35 217,2	2 636,3	37 853,5
E. Conférences spéciales	271,8	–	2 306,9	–	2 306,9	97,9	2 404,8
F. Appui au programme	6 577,4	5 386,6	46,8	0,8	5 433,4	280,7	5 714,1
<b>Total</b>	<b>130 525,7</b>	<b>135 574,0</b>	<b>2 009,0</b>	<b>1,4</b>	<b>137 583,0</b>	<b>8 151,0</b>	<b>145 734,0</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	Activités de fond	–
			Opérations de maintien de la paix	–
			b) Activités de fond :	
	393,8	–	Fonds d'affectation spéciale pour la célébration du cinquantième anniversaire	–
	505,3	309,6	Fonds d'affectation spéciale pour l'information économique et sociale	–
	2 694,0	2 909,0	Fonds d'affectation spéciale <i>Forum du développement</i>	3 505,3
	216,0	259,0	Fonds d'affectation spéciale pour l'expansion des activités d'information au Japon	220,0
	24,5	6,1	Fonds d'affectation spéciale pour le projet «Histoire anecdotique» de l'ONU	–
	90,8	–	Fonds d'affectation spéciale des intérêts échus de la contribution au Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies	–
	24,5	144,1	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération internationale pour le développement	–
	1 168,0	548,0	Fonds d'affectation spéciale pour l'éducation et la communication	575,0
	2 042,0	1 574,0	Contributions spéciales de gouvernements hôtes	1 941,5
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>7 158,9</b>	<b>5 749,8</b>		<b>6 241,8</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>137 684,6</b>	<b>141 323,8</b>		<b>151 975,8</b>

Tableau 26.2

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
Postes	98 873,0	97 239,2	21,2	–	97 260,4	6 247,3	103 507,7
Autres dépenses de personnel	2 760,3	4 334,0	921,9	21,2	5 255,9	240,3	5 496,2
Voyages	1 037,6	1 243,9	677,9	54,4	1 921,8	93,1	2 014,9
Services contractuels	13 250,0	14 171,5	1 465,4	10,3	15 636,9	739,4	16 376,3
Frais généraux de fonctionnement	8 103,6	10 888,1	(676,8)	(6,2)	10 211,3	486,3	10 697,6
Dépenses de représentation	123,1	223,8	–	–	223,8	10,6	234,4
Fournitures et accessoires	3 701,8	3 663,6	(428,5)	(11,6)	3 235,1	154,6	3 389,7
Mobilier et matériel	2 403,8	3 509,1	43,0	1,2	3 552,1	165,6	3 717,7
Subventions et contributions	272,5	300,8	(15,1)	(5,0)	285,7	13,8	299,5
<b>Total</b>	<b>130 525,7</b>	<b>135 574,0</b>	<b>2 009,0</b>	<b>1,4</b>	<b>137 583,0</b>	<b>8 151,0</b>	<b>145 734,0</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Objet de dépense	2000-2001 Montant estimatif
	2 352,2	2 145,0	Postes	2 696,8
	950,6	367,5	Autres dépenses de personnel	392,0
	–	–	Consultants et experts	–
	206,2	266,2	Voyages	45,0
	1 346,2	419,8	Services contractuels	380,0
	1 513,0	2 250,6	Frais généraux de fonctionnement	2 435,0
	235,0	107,0	Fournitures et accessoires	94,0
	384,0	126,0	Mobilier et matériel	164,0
	–	–	Amélioration des locaux	35,0
	120,2	–	Subventions et contributions	–
	51,5	67,7	Dépenses diverses	–
<b>Total</b>	<b>7 158,9</b>	<b>5 749,8</b>		<b>6 241,8</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>137 684,6</b>	<b>141 323,8</b>		<b>151 975,8</b>

Tableau 26.3

**Postes nécessaires**
*Programme : Information*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	4	4	–	–	–	–	4	4
D-1	20	21	–	–	–	–	20	21
P-5	38	37	–	–	–	1	38	38
P-4/3	144	144	–	–	2	2	146	146
P-2/1	54	54	–	–	–	–	54	54
<b>Total</b>	<b>261</b>	<b>261</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>263</b>	<b>264</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	8	8	–	–	–	–	8	8
Autres classes	226	226	–	–	10	11	236	237
<b>Total</b>	<b>234</b>	<b>234</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>244</b>	<b>245</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	191	191	–	–	15	9	206	200
Administrateurs recrutés sur le plan national	44	44	–	–	–	2	44	46
<b>Total</b>	<b>235</b>	<b>235</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>250</b>	<b>246</b>
<b>Total général</b>	<b>730</b>	<b>730</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>27<sup>a</sup></b>	<b>25<sup>b</sup></b>	<b>757</b>	<b>755</b>

<sup>a</sup> Dont 12 postes financés au moyen du Fonds d'affectation spéciale *Forum du développement* (1 poste P-4, 1 poste P-3 et 10 postes d'agent des services généraux) et 15 postes d'agent local financés au moyen des contributions spéciales des gouvernements hôtes.

<sup>b</sup> Dont 14 postes financés au moyen du Fonds d'affectation spéciale *Forum du développement* (1 poste P-5, 2 postes P-3 et 11 postes d'agent des services généraux) et 9 postes d'agent local et 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national financés au moyen des contributions spéciales des gouvernements hôtes.

## A. Programme de travail

- 26.12 Le programme de travail à exécuter au cours de l'exercice biennal 2000-2001 est présenté ci-après dans le cadre des quatre sous-programmes du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, tel qu'il a été révisé (A/53/6/Rev.1) : services de promotion, services d'information, services de bibliothèque et services de publication. Les activités relevant du programme seront exécutées par les unités administratives ci-après : Bureau du Secrétaire général adjoint, Division des informations et des médias, Division des services à l'intention du public, Service des centres d'information, Division de la Bibliothèque et des services de documentation électronique, Service d'information des Nations Unies à Genève, Service d'information des Nations Unies à Vienne et centres d'information et bureaux extérieurs des Nations Unies.

### Sous-programme 1 Services de promotion

- 26.13 Ce sous-programme sera exécuté par la Division des services à l'intention du public, le Service des centres d'information, la Division de la Bibliothèque et des services de documentation électronique, le Service d'information des Nations Unies à Genève, le Service d'information des Nations Unies à Vienne et les centres d'information et bureaux extérieurs des Nations Unies.
- 26.14 L'un des principaux objectifs de ce sous-programme est de promouvoir dans le grand public une image positive et informée des activités des Nations Unies et d'aider à établir, à l'échelle mondiale, une large base d'appui en faveur des objectifs de l'Organisation en mettant en exergue les questions prioritaires intéressant la communauté internationale. La tâche la plus ardue à cet égard est de pouvoir bien présenter, en temps utile, les activités, les succès et les réalisations de l'Organisation et l'intérêt que présente chacun des aspects de ses travaux pour la vie et les préoccupations quotidiennes des habitants du monde entier.
- 26.15 Le Secrétaire général ayant mis l'accent sur la construction d'une culture des communications à l'échelle du système et le placement des fonctions de communication et d'information au coeur de la gestion stratégique de l'Organisation, le sous-programme vise à établir des partenariats au sein du Secrétariat et du système des Nations Unies. Établir des partenariats avec d'autres départements et avec les organismes des Nations Unies, au Siège et sur le terrain, permettra de bien faire parvenir les messages de l'ONU et de constituer une base de sympathisants bien informés. Cette tâche est également essentielle pour réaliser un autre objectif : l'élaboration et le lancement à l'échelle du système de campagnes d'information thématiques sur des questions prioritaires intéressant la communauté internationale. Les centres d'information des Nations Unies seront chargés d'appliquer les programmes d'information compte tenu des intérêts locaux.
- 26.16 Le Département définira les thèmes à mettre en exergue au cours de l'exercice biennal et coordonnera les activités d'information de l'Organisation afin de renvoyer la même image. À cette fin, le Département continuera d'assurer des services de secrétariat au groupe de travail interdépartemental sur les activités d'information au cours des missions sur le terrain afin d'assurer que l'information touchant les missions de maintien de la paix et autres missions sur le terrain soit diffusée de façon coordonnée et efficace. Le Département continuera également de renforcer sa capacité de planification, de coordination et de soutien des éléments «information» des missions sur le terrain, afin de pouvoir remplir son rôle de «centre de responsabilité» général à cet égard. Le Département cherchera également à renforcer sa coopération avec les départements organiques dans les domaines économique et social pour assurer la promotion de questions diverses (développement durable, vieillissement, lutte contre la toxicomanie, lutte contre la criminalité, femmes, développement économique, etc.). Dans le domaine des droits de l'homme, la Division des services à l'intention du public et le Service d'information des Nations Unies à Genève travailleront en coopération étroite avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme/Centre pour les droits de l'homme. Le Service d'information des Nations Unies à Genève travaillera en coopération étroite avec le secrétariat de la Conférence du désarmement.
- 26.17 Le Département s'efforcera d'intensifier la coopération avec ses principaux groupes d'appui, que visent ses campagnes d'information thématiques. Il se concentrera surtout sur les institutions médiatiques, les médias étant un partenaire essentiel et indispensable dans la diffusion des messages de l'ONU à un public mondial. Toutes les activités de ce sous-programme auront pour priorité d'orienter les médias de façon à en faire des partenaires énergiques et activistes. Outre mettre au point des matériaux d'information à leur intention, on continuera de développer des relations de travail à long terme avec les journalistes couvrant des questions intéressant l'ONU afin de leur mieux faire comprendre les travaux de l'Organisation et les y intéresser, le but ultime étant de les encourager à publier ou à diffuser des articles de fond et des reportages sur les travaux menés par les Nations Unies dans des domaines prioritaires. Le Département fournira aux médias des idées d'article et des renseignements généraux, tant au Siège que par les centres et services d'information des Nations Unies.
- 26.18 Le Département s'efforcera de consolider les relations avec d'autres grands relais de communication comme les organismes publics, les organisations non gouvernementales et d'autres éléments de la société civile (établissements d'enseignement, organisations professionnelles et secteur privé), ce qui nécessitera également une approche anticipative. Le Département travaillera avec des éléments représentatifs de la société civile

qui sont activement engagés aux côtés des Nations Unies, et essaiera parallèlement de mobiliser de nouveaux groupes d'appui.

- 26.19 Le Département renforcera sa capacité de fournir des matériaux d'information faisant autorité, fiables et d'actualité, conçus pour la consommation publique et à l'intention des grands relais de communication, ainsi que des informations «préventives» anticipant d'éventuelles critiques de l'Organisation ou rectifiant des informations erronées qui risquent de lui porter préjudice. La capacité de l'ONU de bien faire passer son message dépendra dans une grande mesure de la façon dont elle présente ses opérations à ses principaux groupes d'appui au moment opportun et, en particulier en ce qui concerne les médias, d'une façon qui intéresse les journalistes et leur public. On envisage d'établir un système d'information et de communication multimédias plus efficace et, à cet égard, le Département continuera d'améliorer sa capacité d'utiliser Internet au maximum de ses possibilités. Il continuera également à renforcer ses capacités en tant que département responsable de la coordination, de la gestion et de la fourniture d'informations au site Web de l'ONU. Dans le même temps, les médias traditionnels (presse écrite, radio et télévision) continueront de se voir accorder une priorité élevée pour assurer que tous les pays reçoivent les informations. Le Département travaillera continûment à incorporer les dernières techniques à ces médias.
- 26.20 On encouragera le public à s'intéresser davantage aux travaux et aux activités de l'Organisation en organisant des programmes éducatifs et des ateliers, en élaborant des programmes d'études scolaires sur l'ONU et des programmes de formation à l'intention des journalistes, en organisant des colloques avec les médias et les partenaires gouvernementaux, des manifestations spéciales, des expositions, des visites guidées, et en promouvant d'autres moyens de contact direct avec le public. Dans le cadre de son programme de promotion, le Département s'attachera aussi davantage à travailler avec des célébrités et des personnalités publiques pour sensibiliser le public et mobiliser l'appui en faveur des travaux de l'Organisation.

### Réalisations escomptées

- 26.21 On escompte que ce sous-programme permettra de mieux faire comprendre les objectifs et les activités de l'Organisation et de développer l'appui qui lui est apporté; d'élargir, dans le monde entier, le nombre de gens qui connaissent mieux l'Organisation; de renforcer la coopération entre l'Organisation et les diverses institutions de la société civile; d'assurer une circulation plus rapide et plus efficace de l'information en utilisant davantage les dernières techniques de communication, y compris Internet; et de promouvoir une opinion publique plus favorable et plus positive à l'égard de l'oeuvre de l'Organisation. On prévoit aussi de renforcer encore les partenariats au sein du système des Nations Unies et avec les organisations et institutions extérieures au système.

### Produits

- 26.22 Les activités ci-après seront menées pendant l'exercice biennal 2000-2001 :
- a) *Services d'organes intergouvernementaux et de groupes d'experts*
    - i) Services fonctionnels. Fourniture d'un appui au Comité de l'information pendant ses sessions annuelles et à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation durant l'examen des questions relatives à l'information (Bureau du Secrétaire général adjoint, Division des services à l'intention du public, Service des centres d'information, Division des informations et des médias, Division de la Bibliothèque et des services de documentation électronique); services fonctionnels nécessaires pour les sessions annuelles et les sessions spéciales du Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU), ainsi que pour d'autres réunions interorganisations portant sur des questions relatives à l'information (Bureau du Secrétaire général adjoint);
    - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Contribution aux rapports présentés aux sessions annuelles du Comité de l'information et à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation pour l'examen du point de l'ordre du jour consacré à l'informa-



tion (Bureau du Secrétaire général adjoint, Division des services à l'intention du public, Service des centres d'information, Division des informations et des médias, Division de la Bibliothèque et des services de documentation électronique); établissement, traduction, reproduction et distribution de rapports à examiner lors des sessions ordinaires et des sessions spéciales du CCINU, ainsi que lors d'autres réunions interorganisations portant sur des questions relatives à l'information (Bureau du Secrétaire général adjoint, Division des services à l'intention du public, Division des informations et des médias);

b) *Autres activités de fond*

i) Publications

- a. Publications en série. *Manuel de fonctionnement des centres d'information des Nations Unies* : compilation d'instructions et de directives à l'usage du personnel des centres d'information des Nations Unies, portant sur tous les domaines des programmes et de l'administration;
- b. Publications isolées. Production de «Development Update», publication bimensuelle sur les questions de développement (Division des services à l'intention du public);
- c. Production de *JUNIC Information Exchange Bulletin*, publication bimensuelle sur les produits et les activités d'information qui ont été récemment ou doivent être prochainement exécutés par les organisations membres (Bureau du Secrétaire général adjoint);
- d. Publications périodiques. *JUNIC Directory* (annuel);

ii) Publications électroniques, audio et vidéo

- a. Production d'une trousse didactique et d'une cassette vidéo présentant une conférence tenue dans le cadre du programme «L'ONU mise en scène» (Division des services à l'intention du public);
- b. Conception, mise à jour et entretien de la page d'accueil des centres d'information des Nations Unies, dans le cadre de la page d'accueil de l'ONU, axée sur les activités du réseau mondial des centres d'information des Nations Unies (Service des centres d'information);

iii) Expositions, visites guidées, conférences

- a. Planification et mise en place d'une série d'expositions temporaires au Siège de l'Organisation des Nations Unies, y compris des expositions axées sur l'Assemblée du Millénaire, sur les faits saillants des activités des Nations Unies et des événements mondiaux de ces 50 dernières années, ainsi que sur l'habitat humain et sur l'environnement naturel de la planète. Dispositions pour le transport de ces expositions et leur présentation hors du Siège (Division des services à l'intention du public);
- b. Production de divers affiches, banderoles et autres matériaux promotionnels pour les aéroports, les gares routières et les hôtels pour promouvoir les visites du Siège de l'ONU (Division des services à l'intention du public);
- c. Organisation et administration du programme de visites guidées au Siège, à Genève et à Vienne (Division des services à l'intention du public, Service d'information des Nations Unies à Genève, Service d'information des Nations Unies à Vienne);
- d. Organisation de conférences, réunions d'information et séminaires sur les questions dont traite l'Organisation des Nations Unies à l'intention de représentants de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, de journalistes, d'étudiants, d'établissements d'enseignement, d'associations professionnelles, de parlementaires et d'autres groupes (centres d'information des Nations Unies, Service d'information des Nations Unies à Genève, Service d'information des Nations Unies à Vienne);

- e. Organisation chaque année à Genève d'un séminaire de trois semaines à l'intention de 100 étudiants du monde entier titulaires d'un premier grade universitaire (Service d'information des Nations Unies à Genève);
  - f. Organisation de séminaires d'information à l'intention d'étudiants, d'organisations non gouvernementales, de fonctionnaires gouvernementaux et de journalistes (Service d'information des Nations Unies à Genève);
  - g. Organisation d'expositions au Centre international de Vienne pour célébrer les journées commémoratives, années, anniversaires et autres événements et pour promouvoir les questions prioritaires du développement, du maintien de la paix et des droits de l'homme, ainsi que des expositions plus longues sur les travaux des programmes et services des Nations Unies basés à Vienne (Service d'information des Nations Unies à Vienne);
  - h. Distribution de photographies, d'affiches et autres supports visuels à des organisations non gouvernementales et à des établissements d'enseignement (Service d'information des Nations Unies à Vienne);
  - i. Organisation d'expositions des Nations Unies dans les différentes régions (centres d'information des Nations Unies);
  - j. Organisation de conférences, de réunions d'information et de projection de vidéos sur des questions dont traite l'ONU à l'intention d'étudiants, d'organisations non gouvernementales, d'associations professionnelles et d'autres groupes (centres d'information des Nations Unies);
  - k. Réponse aux demandes présentées oralement ou par écrit par le public en vue d'obtenir des documents des Nations Unies, des communiqués de presse, des publications, des documents d'information, des affiches, des films ou des vidéos et assistance aux établissements d'enseignement, bibliothèques, organisations non gouvernementales et autres organes qui font des recherches sur les programmes et activités de l'ONU ou les étudient (Division des services à l'intention du public, centres d'information des Nations Unies, Service d'information des Nations Unies à Vienne, Service d'information des Nations Unies à Genève);
- iv) Livres, brochures, fiches documentaires, affiches et dossiers d'information
- a. Production de fiches documentaires, d'ouvrages d'information générale et de brochures sur les questions d'actualité concernant le développement, à utiliser pendant l'Assemblée du Millénaire et l'Assemblée des peuples (2000), la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement social (2000), l'Année internationale des volontaires (2001) et la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux établissements humains (2001) (Division des services à l'intention du public);
  - b. Production d'affiches sur les questions d'actualité concernant le développement, à utiliser dans le cadre de grandes manifestations comme l'Assemblée du Millénaire, la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux femmes (2000) et l'Année internationale des volontaires (2001), ainsi que la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux établissements humains (2001) (Division des services à l'intention du public);
  - c. Réimpression, sous un format maniable, du texte intégral, avec une introduction explicative, des instruments des Nations Unies relatifs aux femmes, au développement social et au développement durable; réimpression, sous un format maniable, du texte intégral, avec une introduction explicative, des textes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, comme la Charte internationale des droits de l'homme et d'autres conventions et déclarations, y compris la Déclaration sur les droits des populations autochtones (2000,

- 2001); réimpression, sous forme de brochure, du texte intégral de la Déclaration universelle des droits de l'homme (2000);
- d. Production de supports d'information (articles de fond ou d'information générale, fiches documentaires, etc.) qui seraient publiés périodiquement tout au long de l'exercice biennal sur les questions d'actualité concernant le développement économique, y compris la Décennie internationale pour l'élimination de la pauvreté, l'«Étude sur la situation économique et sociale dans le monde» et une mise à jour en fin d'année; et sur les questions d'actualité concernant le développement durable (changement climatique, biodiversité, désertification, stocks de poissons, etc.), essentiellement à l'intention des médias et des organisations non gouvernementales spécialisées (Division des services à l'intention du public);
  - e. Production de supports promotionnels (articles de fond ou d'information générale, fiches documentaires, etc.) sur les questions touchant la promotion de la femme, essentiellement à l'intention des médias et des organisations non gouvernementales spécialisées (session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux femmes, 2000) (Division des services à l'intention du public);
  - f. Production de supports promotionnels (fiches documentaires, articles d'information générale, brochures et autres documents imprimés) sur les questions d'actualité concernant les droits de l'homme (2000, 2001); affiche en quatre couleurs sur le racisme dans le cadre de la promotion de la Conférence mondiale contre le racisme et la discrimination raciale (2000; dans les six langues officielles); pochette de documentation sur les questions relatives aux droits de l'homme (2000) (Division des services à l'intention du public);
  - g. Publication du «*Guidelines Manual for Public Information Components in Peacekeeping and other UN Field Missions*» (Directives régissant les activités d'information des missions de maintien de la paix et autres missions des Nations Unies sur le terrain) (Division des services à l'intention du public);
  - h. Production de bulletins périodiques ou d'articles de fond en anglais, espagnol et français sur les aspects essentiels des activités de rétablissement de la paix et de maintien de la paix et les autres efforts menés par les Nations Unies dans ce domaine (Division des services à l'intention du public);
  - i. Production d'un fascicule de référence en anglais et en français sur les opérations de maintien de la paix et autres opérations des Nations Unies sur le terrain touchant la paix et la sécurité internationales (Division des services à l'intention du public);
  - j. Publication de deux éditions de l'*Année en revue* sur les opérations de maintien de la paix (Division des services à l'intention du public);
  - k. Production d'une affiche en anglais, espagnol et français présentant le diagramme des missions de rétablissement de la paix et de maintien de la paix des Nations Unies (Division des services à l'intention du public);
  - l. Mise à jour des entrées sur la page d'accueil de l'ONU concernant le maintien de la paix et le rétablissement de la paix en anglais et en français, et adaptation des documents imprimés pour diffusion sur le Web (Division des services à l'intention du public);
  - m. Publication de quatre numéros de la série «*L'ONU fait le point*» en anglais, espagnol et français, en coopération avec le Groupe de la décolonisation du Département des affaires politiques, sur l'évolution de la situation concernant les territoires non autonomes (Division des services à l'intention du public);
  - n. Publication du répertoire annuel des organisations non gouvernementales associées au Département de l'information; de la brochure d'information sur le Département de

- l'information et les organisations non gouvernementales intitulée «*Les organisations non gouvernementales et le Département de l'information de l'ONU : quelques questions et réponses*»; du sommaire des réunions d'information hebdomadaires entre le Département et les organisations non gouvernementales; du calendrier mensuel de ces réunions d'information; du programme de la conférence annuelle Département/ONG; du *Manuel à l'intention des ONG*; et du bulletin hebdomadaire «DPI/NGO Link» (Division des services à l'intention du public);
- o. Actualisation des entrées affichées sur la page Web ONU/ONG de la page d'accueil de l'ONU; adaptation des documents imprimés pour diffusion sur le Web (Division des services à l'intention du public);
  - p. Enseignement concernant l'ONU : publication de quatre brochures au cours de l'exercice biennal sur les principales préoccupations de l'ONU – publication en série, de nouveaux titres étant rajoutés tous les six mois (en anglais, espagnol et français) (Division des services à l'intention du public);
  - q. Les questions dont est saisie l'Organisation : publication d'un petit manuel d'information à l'intention des élèves du secondaire et des participants aux conférences tenues dans le cadre du programme «L'ONU mise en scène», avec des contributions de programmes et d'organismes des Nations Unies (en anglais, espagnol et français) (Division des services à l'intention du public);
  - r. Production de fiches documentaires et brochures du Groupe des renseignements : six fiches documentaires, nouvelles ou révisées, chaque année (en anglais) (Division des services à l'intention du public);
  - s. Publication de livres, dossiers d'information et brochures : traduction ou adaptation en langue locale de documents produits au Siège ou par le système des Nations Unies, ou originaux de productions des centres d'information des Nations Unies (centres d'information des Nations Unies);
  - v) Communiqués de presse, conférences de presse, réunions d'information
    - a. Production, pour des dates précises, de documentation sur les questions d'actualité relatives aux droits de l'homme à l'intention des médias et des organisations non gouvernementales spécialisées, et sur des questions touchant le développement économique et social, y compris le développement durable et les femmes, à l'intention principalement des médias et des organisations non gouvernementales (Division des services à l'intention du public);
    - b. Production et diffusion de documents d'information faisant autorité et faciles à lire auprès des médias, des organisations non gouvernementales et d'autres organismes susceptibles de faire connaître les activités de l'ONU; contact direct avec les médias, afin de faire publier des reportages sur les travaux de l'Organisation et corriger les informations erronées publiées sur l'ONU dans les médias; et recherche de journalistes disposés à diffuser des informations sur les travaux de l'Organisation et soutien à ces personnes (Division des services à l'intention du public);
    - c. Publication de communiqués de presse sur les conférences, programmes d'orientation et ateliers Département de l'information/ONG (Division des services à l'intention du public);
    - d. Publication d'articles de fond et d'information générale, fascicules, affiches et dossiers d'information sur les questions touchant les travaux de l'ONU sur la question de Palestine, dans le cadre du séminaire international sur la question de Palestine devant être organisé en 2000 (Division des services à l'intention du public);

- e. Mise à jour, étoffement et réimpression en 2001, en anglais, arabe, espagnol et français, de la brochure *L'Organisation des Nations Unies et la question de Palestine*, dont le dernier tirage remonte à 1998 (Division des services à l'intention du public);
  - f. Mise à jour et réimpression en 2001, en anglais, arabe, espagnol et français, de la brochure *Pour les droits des Palestiniens – Activités du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien*, dont la dernière mise à jour et le dernier tirage datent de 1998 (Division des services à l'intention du public);
  - g. Organisation, au Palais des Nations, de conférences de presse du Secrétaire général, de hauts fonctionnaires de l'ONU et de représentants des États Membres ou d'organismes des Nations Unies, et production de transcriptions des conférences de presse du Secrétaire général et de résumés des réunions d'information de hauts fonctionnaires de l'ONU (Service d'information des Nations Unies à Genève);
  - h. Publication de communiqués de presse, reportages, articles d'information générale, fiches documentaires et autres supports d'information, selon les besoins, en allemand, hongrois, slovaque et slovène sur des sujets tels que le maintien de la paix, la sécurité internationale et le désarmement, la question de Palestine, la décolonisation, les droits de l'homme, le développement économique et social, l'environnement, les femmes et les jeunes (Service d'information des Nations Unies à Vienne);
  - i. Publication de communiqués de presse, reportages, articles d'information générale, fiches documentaires et autres supports d'information, selon les besoins, en allemand et en anglais sur les activités de l'ONU dans le domaine de la lutte contre la toxicomanie, la prévention du crime et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (Service d'information des Nations Unies à Vienne);
  - j. Publication de communiqués de presse en anglais sur les réunions, célébrations, manifestations spéciales et autres activités de l'ONU à Vienne; d'articles d'information générale, de notes à l'intention des correspondants de presse; et de résumés de communiqués de presse en allemand, selon les besoins, à l'intention des médias, des hauts responsables du gouvernement, des missions permanentes et d'autres entités (Service d'information des Nations Unies à Vienne);
  - k. Nouveaux tirages de certains communiqués de presse publiés au Siège et à Genève pour diffusion aux médias, aux missions permanentes, aux hauts fonctionnaires du système des Nations Unies et à certains publics spécialement ciblés en Autriche et en Hongrie (Service d'information des Nations Unies à Vienne);
  - l. Publication d'un bulletin d'information hebdomadaire en anglais donnant un aperçu des activités de l'ONU et le calendrier des réunions et manifestations internationales prévues, contenant les déclarations et messages importants du Secrétaire général, et de notes sur les nouveaux rapports, publications et articles de fond concernant les programmes et activités de l'ONU, l'accent étant mis sur les travaux des programmes basés à Vienne (Service d'information des Nations Unies à Vienne);
  - m. Publication en 2000 d'une nouvelle affiche sur la Palestine en arabe, anglais, chinois, espagnol, français et russe (Division des services à l'intention du public);
  - n. Publication d'affiches générales sur l'ONU (Division des services à l'intention du public);
- vi) Manifestations spéciales
- a. Organisation, à l'intention des journalistes et des rédacteurs des médias internationaux, d'une table ronde de deux jours sur des questions clés concernant les droits de l'homme et le rôle de l'Organisation des Nations Unies, devant se tenir au Siège ou à Genève en 2000 préalablement à la Conférence mondiale contre le racisme et la discrimination raciale ou

- à la session de la Commission des droits de l'homme (Division des services à l'intention du public);
- b. Organisation d'une table ronde à l'intention de 15 à 20 journalistes et rédacteurs d'organes de presse importants représentant toutes les régions du monde, sur des questions relatives au développement économique et social et au rôle de l'Organisation des Nations Unies (Division des services à l'intention du public);
  - c. Contacts sur des questions de fond pour renforcer les partenariats entre l'ONU, les médias et les groupes de la société civile et autres entités susceptibles de faire connaître et d'appuyer les activités des Nations Unies (Division des services à l'intention du public et centres d'information des Nations Unies);
  - d. Organisation de manifestations spéciales, de séminaires et d'activités promotionnelles liées à la célébration de journées ou années de commémoration et anniversaires tels que la Journée des Nations Unies, la Journée mondiale du SIDA, la Journée mondiale de la liberté de la presse, la Journée internationale de l'alphabétisation, ainsi qu'à la promotion d'autres activités de fond des Nations Unies sur les questions prioritaires, en coopération avec les institutions spécialisées, les programmes et départements organiques des Nations Unies, ainsi que des partenaires extérieurs comme les organisations non gouvernementales, les établissements d'enseignement et le secteur privé (Division des services à l'intention du public);
  - e. Organisation de la conférence annuelle d'organisations non gouvernementales (trois jours) sur un grand thème des Nations Unies, à l'intention de plus de 1 900 représentants d'organisations non gouvernementales du monde entier (Division des services à l'intention du public);
  - f. Organisation d'un stage d'orientation annuel de deux jours à l'intention des représentants des organisations non gouvernementales nouvellement accréditées (Division des services à l'intention du public);
  - g. Organisation de deux séminaires annuels à l'intention des professionnels et des décideurs sur certains aspects de l'information et des missions des Nations Unies sur le terrain en coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix et autres départements concernés (Division des services à l'intention du public) (fonds extrabudgétaires);
  - h. Organisation de la «Journée des élèves» à l'Organisation des Nations Unies : manifestations spéciales avec la participation de groupes scolaires, souvent en coopération avec d'autres entités du système des Nations Unies et/ou avec des organisations non gouvernementales (Division des services à l'intention du public);
  - i. Organisation de séminaires et d'ateliers (quatre par an) à l'intention des enseignants, pour encourager et faciliter l'enseignement sur l'ONU (Division des services à l'intention du public);
  - j. Organisation de programmes éducatifs tels que «L'ONU mise en scène» ou appui à des programmes d'enseignement sur l'ONU (centres d'information des Nations Unies);
  - k. Organisation d'un séminaire international à l'intention de journalistes sur des sujets touchant la question de Palestine en l'an 2000 (Division des services à l'intention du public);
  - l. Organisation de deux nouvelles missions (en 2000 et 2001) au Moyen-Orient afin de donner aux journalistes les moyens de mieux comprendre les problèmes et les faits nouveaux concernant la question de Palestine (Division des services à l'intention du public);

- m. Établissement du calendrier annuel des manifestations à l'échelle du système et des expositions au Siège (Division des services à l'intention du public);
  - n. Organisation de manifestations spéciales (concours de dissertation, tables rondes, discussions de groupe, foires ou autres activités promotionnelles visant à attirer l'attention des médias et du public (centres d'information des Nations Unies);
  - o. Organisation d'ateliers de deux jours, tous les deux ans, à l'intention des rédacteurs des publications et revues des grandes organisations non gouvernementales (Division des services à l'intention du public);
  - p. Organisation de réunions et programmes d'information hebdomadaires sur les questions dont traite l'ONU au Siège (Division des services à l'intention du public);
  - q. Organisation au Siège de congrès du Millénaire à l'intention des étudiants du monde entier pour leur permettre de discuter de leurs espoirs et de leurs préoccupations à l'aube du nouveau millénaire (Division des services à l'intention du public);
  - r. Promotion de la célébration des journées, années et anniversaires spéciaux des Nations Unies et autres manifestations spéciales, y compris présentation de rapports et de programmes spéciaux, et promotion de conférences et de réunions internationales spéciales (centres d'information des Nations Unies, Service d'information des Nations Unies à Genève, Service d'information des Nations Unies à Vienne);
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
- i) Participation à des manifestations spéciales
    - a. Participation aux activités d'organisations non gouvernementales. Entretien du Centre d'information des ONG au Siège (Division des services à l'intention du public); fourniture et coordination des services d'accréditation et des activités de liaison à l'intention de plus de 1 550 organisations non gouvernementales associées au Département (Division des services à l'intention du public); entretien du salon des ONG au Palais des Nations, organisation de réunions d'information et fourniture de services d'information aux représentants des organisations non gouvernementales à Genève (Service d'information des Nations Unies à Genève); coopération avec les organisations non gouvernementales locales pour organiser des manifestations spéciales visant à faire connaître et mieux comprendre les activités des Nations Unies (centres d'information des Nations Unies);
    - b. Participation aux activités des fonds, programmes et organismes du système des Nations Unies. Coordination des politiques et des programmes avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour la gestion des centres d'information intégrés aux bureaux extérieurs du PNUD; coordination, selon les besoins, avec divers départements du Secrétariat et avec les partenaires du système des Nations Unies concernant l'assistance que peuvent apporter les centres d'information des Nations Unies à leurs campagnes médiatiques, lancement de grands rapports annuels ou autres activités d'information généralisée; organisation de réunions d'information sur le rôle et les activités des centres d'information, à l'intention des coordonnateurs résidents des Nations Unies (Service des centres d'information);
    - c. Élaboration de stratégies interorganisations concertées en matière d'information et de communication en vue de manifestations spéciales, de conférences mondiales et de sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, mis en oeuvre sous l'égide du CCINU (Bureau du Secrétaire général adjoint, Division des services à l'intention du public, Division des informations et des médias);
    - d. Coordination des dispositions à prendre en vue de la participation d'organismes des Nations Unies à des expositions internationales, notamment Expo 2000 (Hanovre); coordination

des préparatifs pour d'autres manifestations similaires et négociation d'arrangements contractuels avec les pays hôtes;

ii) Coopération technique

Formation de groupe (séminaires, ateliers et bourses d'études).

- a. Organisation au Siège d'un programme annuel de formation de six semaines destiné aux organes de radiodiffusion et télédiffusion et aux journalistes de pays en développement (Division des services à l'intention du public);
- b. Organisation au Siège de programmes annuels de stages pratiques à l'intention de journalistes palestiniens (presse écrite, radio, télévision) (Division des services à l'intention du public);
- c. Organisation de programmes d'information sur les activités des Nations Unies à l'intention des journalistes participant à d'autres programmes de bourses, notamment ceux parrainés par le Freedom Forum (Division des services à l'intention du public);
- d. Formation de groupe au Siège ou sur le terrain à l'intention de directeurs de centres d'information des Nations Unies, fonctionnaires d'information nationaux, bibliothécaires assistants et assistants d'administration (Service des centres d'information).

## **Sous-programme 2 Services d'information**

- 26.23 Le sous-programme sera exécuté par la Division des informations et des médias, le Bureau du porte-parole du Secrétaire général, le réseau des centres d'information des Nations Unies et des bureaux extérieurs et les services d'information des Nations Unies à Genève (SINU/GVE) et à Vienne (SINU/VIE).
- 26.24 Le Département continuera à jouer le rôle vital d'intermédiaire entre l'ONU et les médias du monde entier, y compris ceux accrédités au Siège, ainsi que les autres entités diffusant des informations. À cette fin, il fournira en temps voulu, à partir du Siège, des Offices des Nations Unies à Genève et à Vienne et des bureaux extérieurs, des informations objectives et précises sur le fonctionnement et les activités de l'Organisation, y compris celles du Secrétaire général. Tout en continuant à utiliser les méthodes d'information traditionnelles, irremplaçables pour atteindre les principaux interlocuteurs de l'Organisation dans le monde, il exploitera aussi tout le potentiel des technologies de pointe pour élaborer et diffuser des informations.
- 26.25 Afin d'assurer une meilleure couverture médiatique des activités de l'ONU dans le monde et, pour cela, accroître le nombre de ses relais d'information aux niveaux des pays et des régions, le Département organisera, lorsqu'il y aura lieu, en s'assurant du concours direct d'agences de presse régionales, des manifestations d'information régionales. En outre, il organisera des téléconférences et, chaque fois que possible, des échanges de messages en direct sur Internet afin de permettre à des journalistes d'autres régions de s'entretenir avec les hauts fonctionnaires de l'Organisation.
- 26.26 Le Département développera ses capacités de collecte et de diffusion de l'information afin de mieux alimenter l'intérêt des médias. Dans cette perspective, il fera un outil plus complet des flashes d'information quotidiens, qu'il diffusera via Internet et à l'aide d'autres moyens de communication rapides. Cette mesure devrait aussi lui permettre de communiquer plus rapidement avec les médias.
- 26.27 Compte tenu de la demande croissante d'informations sur les activités de l'Organisation, dont celles du Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires, le Département s'attachera tout particulièrement à établir des communiqués de presse et des résumés d'information – en anglais et en français – à l'intention des médias, des délégations et du Secrétariat. Il continuera aussi, grâce à l'infrastructure dont il dispose, à informer instantanément les médias du monde entier de toutes les activités menées au Siège. Ainsi, il assurera la retransmission télévisée en direct des séances de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et de diverses



réunions et manifestations, ainsi que des interventions publiques du Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires concernant des grandes questions d'actualité. De même, il produira des émissions d'information et des reportages radiophoniques et télévisés à l'intention d'organismes mondiaux de radio et télédiffusion. Enfin, il développera certaines de ses activités, notamment la production conjointe de documentaires télévisés, la conclusion d'accords avec des acheteurs/revendeurs d'émissions télévisées d'information et des organismes de radiodiffusion, l'établissement de partenariats et des échanges d'émissions avec des radios et télédiffuseurs nationaux et internationaux.

- 26.28 Le Département continuera à développer ses services multimédias sur Internet de manière à fournir à la demande, de manière pleinement automatisée et intégrée, des informations audiovisuelles et photographiques de grande qualité. Il visera en particulier à développer au maximum ses activités de vulgarisation afin de faire mieux comprendre les buts de l'Organisation aux différents publics qu'il vise à atteindre. Il continuera aussi, par l'intermédiaire du réseau Intranet, à fournir en permanence au personnel de l'Organisation des informations constamment actualisées sur les questions dont elle s'occupe et sur la situation internationale.
- 26.29 La fourniture en temps voulu d'informations parfaitement fiables aux correspondants des médias accrédités au Siège restera un objectif important du Département. Informer tous les jours ces derniers des activités du Secrétaire général et de l'Organisation relatives au maintien et au rétablissement de la paix, à l'aide humanitaire et à une vaste gamme de questions économiques et sociales est indispensable pour que les médias puissent rendre compte, pleinement et de manière détaillée, du rôle joué par l'Organisation dans tous les domaines relevant de sa compétence.
- 26.30 Le Département répondra aux besoins locaux et régionaux d'information en diffusant en temps voulu, par l'intermédiaire des centres et services d'information des Nations Unies, des matériaux d'information susceptibles d'être adaptés qui faciliteront les activités de ces derniers et des bureaux extérieurs et permettront aux populations locales de s'informer au sujet de l'Organisation. Afin d'élargir son audience, le Département aidera les centres d'information à créer des pages d'accueil sur Internet en langues locales.
- 26.31 Le Département suivra de près les faits et situations dont les médias internationaux se font l'écho – ainsi que la manière dont les grands réseaux d'information rendent compte des activités de l'Organisation – afin que le Secrétaire général et les hauts fonctionnaires soient tenus pleinement informés, dans les meilleurs délais, de l'évolution de la situation internationale.

### Réalisations escomptées

- 26.32 Le sous-programme vise à permettre aux médias et à d'autres entités d'accéder plus facilement et plus rapidement aux informations émanant de l'ONU; à faire des flashes d'information quotidiens un outil plus complet; et à permettre au Département de communiquer plus rapidement avec les médias, de dispenser sur demande des services audiovisuels et photographiques de grande qualité et de renforcer sa coopération avec les organismes internationaux de radio et télédiffusion en vue d'assurer une meilleure couverture médiatique des activités de l'ONU. Il doit aussi permettre à un plus grand nombre de centres d'information des Nations Unies de créer des pages d'accueil en langues locales sur Internet.

### Produits

- 26.33 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, le sous-programme permettra de réaliser les produits ci-après :
- a) *Produits de fond*
    - i) Communiqués et conférences de presse
      - a. Organisation de conférences de presse pour le Secrétaire général, les hauts fonctionnaires de l'ONU et les représentants d'États Membres ou d'organismes des Nations Unies (Bureau du porte-parole du Secrétaire général, SINU/GVE, SINU/VIE, centres d'information des Nations Unies et bureaux extérieurs); transcription des conférences de presse du Secrétaire général et établissement du compte rendu des réunions d'information tenues par les hauts

fonctionnaires de l'Organisation (SINU/GVE); liaison avec les médias et organisation d'entretiens pour le Secrétaire général et rédaction de réponses de fond en son nom aux questions qui lui sont posées (Bureau du porte-parole du Secrétaire général, centres d'information des Nations Unies, SINU/VIE);

- b. Organisation de réunions d'information et d'entretiens à l'intention des correspondants des médias; établissement de documents d'information sur l'ONU et les questions dont elle s'occupe actuellement (Bureau du porte-parole du Secrétaire général); et rédaction de notes sur les conférences de presse et les réunions d'information tenues par les délégations et les hauts fonctionnaires du Secrétariat et d'autres entités de l'ONU (Division des informations et des médias);
- c. Liaison avec les correspondants des médias locaux et internationaux chargés d'assurer la couverture des activités menées par l'Organisation au Siège et des grandes conférences des Nations Unies ou réunions tenues hors Siège, et accréditation de ces derniers (Division des informations et des médias);
- d. Liaison avec les correspondants des médias chargés d'assurer la couverture des activités menées par l'ONU à Genève et à Vienne – dont celles menées par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) – et accréditation de ces derniers (SINU/GVE et SINU/VIE);
- e. Publication de communiqués de presse, en anglais et en français, concernant les réunions publiques tenues par l'ONU dans le monde, les opérations de maintien de la paix, les célébrations et manifestations spéciales, les voyages et autres activités du Secrétaire général et de la Vice-Secrétaire générale et les autres activités de l'Organisation et de ses institutions spécialisées; et publication de communiqués de presse fournissant des informations générales sur les sessions futures des organes de l'ONU et résumant les résultats de ces sessions (Division des informations et des médias, SINU/GVE et SINU/VIE);
- f. Publication de communiqués de presse, de fiches de synthèse et d'autres matériaux d'information, souvent en langues locales, établis à partir de matériaux d'information émanant du Siège ou d'autres entités des Nations Unies (centres d'information des Nations Unies et bureaux extérieurs);
- g. Publication de communiqués de presse concernant les grandes conférences des Nations Unies et réunions tenues hors Siège (Division des informations et des médias);
- h. Fourniture d'un appui à la Vice-Secrétaire générale (organisation et couverture médiatique de ses entretiens et distribution du texte de ses allocutions (Bureau du porte-parole du Secrétaire général);
- i. Publication, en anglais et en français, des recueils annuels des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité et des déclarations du Président du Conseil (Division des informations et des médias);
- j. Diffusion quotidienne auprès des médias et des centres d'information des Nations Unies, par courrier électronique et télécopie et via Internet, des grands titres de l'actualité à l'ONU et du texte de certains documents. Diffusion à l'échelle régionale, lorsqu'il y a lieu, d'articles et/ou d'informations supplémentaires sur des sujets d'actualité, auprès d'organes de presse, pour qu'ils les utilisent ou les publient, et auprès des centres et services d'information des Nations Unies (Division des informations et des médias);
- l. Organisation, deux fois par semaine, de réunions d'informations au Palais des Nations à Genève à l'intention des 250 correspondants accrédités à titre permanent auprès de l'Organisation et de correspondants accrédités à titre temporaire, dont le nombre atteint

- parfois le millier (100 réunions d'information par an); et établissement des résumés de ces réunions (SINU/GVE);
- m. Organisation de conférences de presse à l'occasion de la visite de hauts fonctionnaires des Nations Unies ou de la parution de grands rapports de l'ONU (Centres d'information des Nations Unies);
- ii) Documents électroniques et audiovisuels
    - a. Radio
      - i. Production de bulletins d'information, magazines d'information et documentaires et de magazines régionaux multiségments en 15 langues (anglais, arabe, bengali, chinois, créole, espagnol, français, hindi, indonésien, kiswahili, néerlandais, portugais, russe, turc et urdu). Distribution quotidienne et hebdomadaire de ces matériaux – sur bande, sur onde courte et/ou par satellite, par téléphone et par fichier son sur Internet, aux fins de leur diffusion aux niveaux local, national, régional et international, aux radios participantes de toutes les régions (Division des informations et des médias);
      - ii. Couverture quotidienne des nouvelles, réunions d'organes intergouvernementaux et activités du Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires revêtant une importance particulière ainsi que des faits nouveaux importants concernant les fonds, programmes et organismes des Nations Unies (Division des informations et des médias);
      - iii. Production d'émissions concernant les affaires courantes s'articulant autour de reportages axés sur le maintien de la paix, le développement économique et social, les droits de l'homme, le développement durable, la promotion de la femme, la question de Palestine, les questions concernant l'environnement, le terrorisme international sous toutes ses formes et manifestations, le trafic international de drogues, la santé, la population et le développement, la jeunesse et les questions d'intérêt régional (Division des informations et des médias);
      - iv. Couverture de conférences internationales, sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et décennies et années internationales (Assemblée du millénaire, deuxième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles, dixième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, Conférence mondiale sur le racisme et la discrimination raciale, troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés), ainsi que des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au suivi de la quatrième Conférence internationale sur les femmes, du Sommet mondial pour le développement social, du Sommet mondial pour les enfants et de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (Division des informations et des médias);
      - v. Couverture de réunions, conférences de presse et manifestations spéciales aux fins de la production de magazines d'information et d'entretiens radiophoniques ainsi que de séquences audio à inclure dans les émissions radiophoniques produites au Siège et/ou à transmettre aux stations de radiodiffusion (SINU/GVE);
      - vi. Distribution de documentaires, reportages et magazines radiophoniques hebdomadaires et mensuels aux stations de radiodiffusion, aux établissements d'enseignement et aux organisations non gouvernementales intéressés en Autriche, en Hongrie, en Slovaquie et en Slovénie (SINU/VIE);
      - vii. Production d'émissions d'information, de reportages, d'entretiens et de documentaires radiophoniques sur les activités des programmes des Nations Unies établis à

Vienne et sur les réunions et conférences qu'ils tiennent dans cette ville et hors d'Autriche (SINU/VIE);

- b. Section de la vidéo
  - i. Production de *L'ONU en action*, magazine d'information télévisé diffusé dans une centaine de pays en anglais, arabe, espagnol, français et russe (114 émissions pour l'exercice biennal). Une version de ce magazine est diffusée sur la chaîne CNN au moins une fois par semaine dans le cadre de l'émission *World Report* (Division des médias et de l'information, SINU/GVE);
  - ii. Production de *World Chronicle*, programme télévisé pouvant être radiodiffusé, qui permet aux hauts fonctionnaires de l'ONU et des organismes des Nations Unies et à d'autres personnalités d'exprimer les vues de l'ONU et des organismes des Nations Unies sur les grandes questions dont ils s'occupent. Diffusion de cette émission par câble dans toute l'Amérique du Nord et dans six autres pays (78 émissions pour l'exercice biennal) (Division des médias et de l'information);
  - iii. Production de deux documentaires de 30 minutes sur l'aide humanitaire et les questions sociales, à adapter en arabe, espagnol et français (Division des médias et de l'information);
  - iv. Production d'une bande vidéo de 15 minutes sur les principales activités de l'année écoulée, à distribuer sur bande et par satellite aux organes de radiodiffusion mondiaux (annuel, en six langues) (Division des médias et de l'information);
  - v. Coproduction, avec d'autres départements et des entités extérieures, de documentaires, d'annonces d'intérêt public et de messages télévisés spéciaux; et adaptation des produits de la Section de la vidéo aux fins de leur utilisation sur Internet (Division des médias et de l'information);
  - vi. Augmentation du nombre des accords de production avec de grands organes de télédiffusion nationaux et internationaux de manière à assurer une meilleure couverture par les diffuseurs mondiaux des questions dont s'occupe l'Organisation (Division des médias et de l'information);
  - vii. Augmentation de la couverture des voyages effectués par le Secrétaire général (Division des médias et de l'information);
  - viii. Couverture de réunions, conférences de presse et manifestations spéciales aux fins de la production de bulletins d'information et de leur diffusion auprès d'agences internationales d'informations télévisées et de chaînes de télévision (SINU/GVE);
  - ix. Points d'alimentation par satellite pour les reportages ainsi que pour les entretiens réalisés en direct ou enregistrés en studio (SINU/GVE); coproduction de magazines et de documentaires télévisés avec des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Genève (SINU/GVE);
  - x. Archivage de reportages et d'images télévisées prises sur le terrain aux fins de leur utilisation dans des magazines d'information et des documentaires réalisés à Genève et au Siège (SINU/GVE);
- c. Section de la production visuelle et audiovisuelle
  - i. Couverture télévisée des réunions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ainsi que des réunions d'autres organes et de manifestations se tenant au Siège, pour distribution aux organes d'information – directement ou par l'intermédiaire des radiodiffuseurs mondiaux –, aux délégations, aux établissements d'enseignement et aux organisations non gouvernementales, et pour exploitation dans le cadre d'autres

- activités du Département et à des fins d'archivage (Division des médias et de l'information);
- ii. Production de matériaux photographiques concernant les activités du Secrétaire général, réunions, conférences des Nations Unies et autres manifestations organisées au Siège et hors Siège, de même que les projets opérationnels des Nations Unies, à l'intention des agences de presse, des éditeurs, des établissements d'enseignement, des organisations non gouvernementales et des délégations, et pour d'autres productions du Département, ainsi qu'à des fins d'archivage (Division des médias et de l'information);
  - iii. Couverture photographique de réunions et de manifestations spéciales et reproduction de photos pour la photothèque du Siège (SINU/GVE) (SINU/VIE);
  - iv. Promotion et diffusion d'émissions radiophoniques et de produits vidéo des Nations Unies, utilisés notamment dans le cadre de campagnes de vulgarisation, dans le double but d'assurer une plus large retransmission – soit par voie électronique via Internet, soit par le moyen habituel consistant à envoyer des bandes – des émissions radiophoniques des Nations Unies qui sont distribuées au moyen de lignes téléphoniques standard et RNIS (Réseau numérique avec intégration des services) et de diffuser davantage de documentaires et de reportages vidéo des Nations Unies sur les chaînes de télévision. Les produits audiovisuels susmentionnés, qui sont distribués à des organismes de diffusion, à des organisations non gouvernementales, à des établissements d'enseignement, à des gouvernements et aux bureaux extérieurs dans le monde entier, comprennent des émissions radiophoniques (points d'information, magazines et reportages quotidiens et hebdomadaires en 15 langues) et des produits vidéo tels que *L'ONU en action* et le programme *World Chronicle*, des documentaires, l'Année en revue, les annonces d'intérêt public et les messages du Secrétaire général (Division des médias et de l'information);
  - v. Développement et maintenance de la page d'accueil audiovisuelle de l'ONU sur Internet, qui permet d'accéder à des bases de données plein texte contenant des produits audiovisuels, photographies et émissions radiophoniques des Nations Unies entrés sous forme de fichiers téléchargeables lisibles en transit, des bandes vidéo lisibles en transit illustrant des reportages et documentaires vidéo de l'ONU et de nombreux autres produits permettant d'utiliser tout le potentiel d'Internet pour donner plus de retentissement aux activités médiatiques (presse, radio et télévision) de l'Organisation (Division des médias et de l'information);
  - vi. Garde et conservation des documents audiovisuels d'archivage de l'ONU (cassettes audio et vidéo, films et photographies) (Division des médias et de l'information);
  - vii. Entretien et gestion des studios et installations de télévision et de radio servant à produire les émissions et magazines d'information télévisés et radiophoniques de l'ONU, à réceptionner les liaisons audio avec le terrain, notamment pendant les conférences internationales, à transmettre l'enregistrement audio des réunions officielles et les émissions radiophoniques de l'ONU aux organes de diffusion et de rediffusion et aux bureaux des Nations Unies, et à transmettre le signal de télévision pour les opérations de télédiffusion en direct sur le Web (Division des médias et de l'information);
- d. Section de l'analyse des médias
- i. Lecture et sélection, aux fins de leur distribution à certains hauts fonctionnaires, d'articles de journaux du monde entier et des résumés des informations reçues des

- centres et services d'information et des bureaux extérieurs des Nations Unies (Division des médias et de l'information et centres d'information des Nations Unies);
- ii. Établissement de trois bulletins d'information quotidiens regroupant des articles concernant l'actualité internationale (Division des médias et de l'information);
  - iii. Compilation, à l'intention du Secrétaire général et de la Vice-Secrétaire générale, de dossiers d'information hebdomadaires et mensuels (Division des médias et de l'information);
  - iv. Réalisation de produits électroniques diffusés via le réseau Intranet de l'ONU, annonces quotidiennes en ligne, bulletins d'information politique, bases de données comprenant des articles de fond et des articles d'actualité pouvant être utilisés à des fins de recherche et cyberguide ou service de référence en ligne reliant les utilisateurs d'Intranet au site Web de publications nationales et internationales (Division des médias et de l'information);
- iii) Publications périodiques. *ABC des Nations Unies* (biennal, en anglais, espagnol et français); *Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation* (annuel, dans les six langues officielles); *Charte des Nations Unies et Statut de la Cour internationale de Justice* (réimpression dans les six langues officielles, selon que de besoin); *Image et réalité* (annuel, en anglais, espagnol et français); *Documents d'information des Nations Unies* (annuel, en anglais, espagnol et français); *L'ONU en quelques mots* (annuel, dans les six langues officielles, selon que de besoin); et *Pochette d'information sur l'Assemblée générale* (annuel, en anglais et en français). *L'ONU fait le point*, publication regroupant notamment des articles et des documents de fond, selon que de besoin (Division des médias et de l'information); et bulletins d'information en langues locales, mettant l'accent sur les questions que l'ONU considère comme prioritaires et sur les activités qu'elle mène dans les régions intéressées (CINU);
  - iv) Opuscules, brochures, fiches d'information, planches murales et dossiers de presse
    - a. Dossiers de presse concernant les réunions de la Conférence du désarmement et de la Commission des droits de l'homme ainsi que d'autres réunions et manifestations spéciales tenues à Genève (SINU/GVE);
    - b. Traduction ou adaptation en langues locales d'opuscules, pochettes de presse et brochures produits par l'ONU au Siège, par les organismes des Nations Unies ou par les centres d'information des Nations Unies;
  - v) Séminaires et supports techniques à l'intention d'utilisateurs extérieurs
    - a. Établissement de modules éducatifs comme, par exemple, les conférences types des Nations Unies ou le programme d'aide des Nations Unies à l'établissement de curriculum vitae (centres d'information des Nations Unies);
    - b. Établissement, sous forme de documents papier ou de documents électroniques pouvant être consultés sur la page d'accueil de l'Office des Nations Unies à Genève, de documents d'information, de listes de manifestations médiatiques et de communiqués de presse, à l'intention des membres des missions permanentes et d'observation et des représentants des organisations non gouvernementales et des médias auprès de l'Organisation (SINU/GVE);
  - vi) Autres produits
    - a. Articles ou lettres à l'intention des rédacteurs en chef d'organes d'information locaux au sujet de questions d'actualité intéressant les travaux de l'ONU (centres d'information des Nations Unies);

- b. Distribution de coupures de journaux de divers pays et de résumés d'informations émanant des centres d'information, services et bureaux extérieurs des Nations Unies (centres d'information des Nations Unies);
- b) *Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations*
  - i) Participation aux activités des organisations non gouvernementales ayant trait aux questions dont s'occupe l'ONU ou à ses activités (centres d'information des Nations Unies);
  - ii) Participation aux activités des fonds, programmes et organismes des Nations Unies; participation aux réunions des équipes de pays et fourniture de débouchés pour les matériaux d'information et de référence émanant des institutions spécialisées et des programmes des Nations Unies (centres d'information des Nations Unies).

### **Sous-programme 3**

#### **Services de bibliothèque**

- 26.34 Le sous-programme sera exécuté par la Division de la Bibliothèque et des services de documentation électronique et le réseau des centres d'information des Nations Unies et des bureaux extérieurs, ainsi que par les services d'information des Nations Unies à Genève et à Vienne.
- 26.35 Le sous-programme vise à fournir des services de référence, d'information et de recherche à ses clients, notamment aux fonctionnaires du Secrétariat, aux missions permanentes, aux organisations non gouvernementales, aux chercheurs et aux bibliothèques depositaires du monde entier, ainsi qu'à acquérir, tenir, préserver et mettre à la disposition des usagers une collection d'archives contenant les documents et les publications des Nations Unies.
- 26.36 Le principal objectif du sous-programme consiste à faciliter l'accès aux ressources et services de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et à les renforcer. Il s'agira notamment de fournir des informations bibliographiques et factuelles concernant l'Organisation et son travail et d'introduire des techniques de référence et des services de recherche novateurs orientés vers l'utilisateur, y compris l'accroissement des ressources informationnelles disponibles dans toutes les langues officielles sur le site Web de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, la traduction et la mise à disposition, dans toutes les langues officielles, du *UNBIS Thesaurus* du Système d'information bibliographique de l'ONU (SIBONU) et des programmes de formation à l'intention des usagers de la Bibliothèque. Le Consortium du système des Nations Unies, dont le but est d'assurer la participation aux coûts des services d'information électroniques et l'accès des organismes des Nations Unies à ces services en tirant parti des tarifs d'abonnement à l'échelle du système, sera maintenu et élargi.
- 26.37 La Bibliothèque Dag Hammarskjöld élargira la gamme de ses services en renforçant le système des bibliothèques depositaires dans toutes les régions et en établissant des liens entre celles-ci en vue d'une plus large diffusion des matériaux d'information de l'ONU; en mettant en place un réseau de bibliothèques des Nations Unies ayant le même système d'indexation des documents des Nations Unies; et en améliorant l'accès aux ressources informationnelles électroniques extérieures tout en poursuivant l'acquisition et la tenue des matériels bibliographiques traditionnels.
- 26.38 L'adoption de normes de contrôle bibliographique sera favorisée afin d'améliorer la production et le traitement sur place des données relatives à des thèmes particuliers intéressant l'Organisation à l'usage des délégations, des missions des États Membres, des fonctionnaires, des institutions universitaires et des chercheurs. Il faudra par conséquent fournir des outils de référence multilingues sous forme imprimée ou non, assurer une utilisation optimale des services électroniques en vue d'accroître l'accès aux bases de données de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de coordonner l'accès aux services électroniques et aux bases de données à l'échelle du Secrétariat. Le renforcement des liens entre le système à disques optiques et les fichiers d'indexation de SIBONU facilitera davantage l'accès au texte intégral des documents des Nations Unies dans les six langues

officielles. L'enrichissement du *UNBIS Thesaurus* permettra de faire des recherches documentaires dans les langues officielles de l'Organisation. En outre, le programme visant à convertir les anciens documents sur microfiches en une version numérique en les téléchargeant sur le système à disques optiques et sur le site Web des Nations Unies se poursuivra.

- 26.39 La Division de la Bibliothèque et des services de documentation électronique sera également chargée de l'indexation du Supplément No 5 du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*.
- 26.40 Le réseau des centres d'information des Nations Unies gère, en étroite collaboration avec la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, des collections de référence concernant les documents des Nations Unies contenant principalement les documents délibératoires, les rapports et les publications destinées à la vente. L'objectif principal de ces collections régionales et locales est de promouvoir le libre accès aux informations sur les Nations Unies par les chercheurs, les étudiants, les parlementaires et le grand public.

### Réalisations escomptées

- 26.41 Les résultats escomptés du sous-programme sont les suivants : une collection d'archives bien préservée et bien tenue contenant des documents et publications des Nations Unies ainsi qu'une base de données bien indexée pour le contrôle bibliographique; une présence rétrospective renforcée des documents des Nations Unies sur le système à disques optiques; un accès moins coûteux aux services extérieurs en ligne utiles et un service de référence et de recherche renforcé. L'extension du site multilingue sur le Web et le renforcement du réseau des bibliothèques dépositaires des Nations Unies sont d'autres résultats escomptés du sous-programme.

### Produits

- 26.42 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les activités ci-après seront entreprises :

#### *Activités de fond*

- a) Publications en série. *Documents Index* (quatre numéros par an); *Index des actes de l'Assemblée générale* (un numéro pour la cinquante-quatrième session et un pour la cinquante-cinquième session); *Index des actes du Conseil de sécurité* (annuel); *Index des actes du Conseil économique et social* (annuel); et *Liste des bibliothèques dépositaires* (annuelle) (Division de la Bibliothèque et des services de documentation électronique);
- b) Publications électroniques sur Internet/Intranet. SIBONU – Base de données bibliographiques (Internet) (annuel); UNBIS Reference Manual for Bibliographic Description (Internet) (annuel); UNBIS Authority File (Internet) (annuel); UNBIS Thesaurus (Internet) (2001); UNBIS Series Symbol File (Internet) (2001); *Index des actes de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social* (Internet) (annuel); *United Nations Information Query* (information de référence sur l'ONU) (Internet) (annuel); *L'ONU de 1945 à aujourd'hui : bibliographie* (2000); et *Quick Users' Guide to UNBIS on Horizon* (annuel) (Division de la Bibliothèque et des services de documentation électronique);
- c) Autres services
  - i) Acquisition, sélection et tri des ressources informationnelles de base dans les médias traditionnels (livres, séries, documents des gouvernements, etc.);
  - ii) Indexation et catalogage des documents et publications des Nations Unies ou d'autres sources (Division de la Bibliothèque et des services de documentation électronique);
  - iii) Services consultatifs aux collections de référence du département au Siège; services de référence et de recherche et services de prêts et de prêts interbibliothèques;
  - iv) Services de diffusion sélective de l'information (Division de la Bibliothèque et des services de documentation électronique);



- v) Sites Web DHL dans les six langues officielles (Division de la Bibliothèque et des services de documentation électronique);
- vi) Supervision des bibliothèques dépositaires, y compris l'élaboration d'un questionnaire pendant l'exercice biennal et des visites auprès des bibliothèques dépositaires (Division de la Bibliothèque et des services de documentation électronique);
- vii) Programmes de formation à l'intention des délégations, du personnel des missions, des fonctionnaires de l'ONU, des fonctionnaires des États Membres, des bibliothécaires dépositaires, des organisations non gouvernementales et des stagiaires concernant l'utilisation du système à disques optiques, du site Web DHL et des sources extérieures pour la recherche de ressources (Division de la Bibliothèque et des services de documentation électronique);
- viii) Index des principales publications des Nations Unies (Division de la Bibliothèque et des services de documentation électronique);
- ix) Tenue d'une collection de référence des documents des Nations Unies contenant des matériaux provenant de l'ONU et de ses institutions spécialisées et prestation de services connexes aux chercheurs, aux étudiants, aux parlementaires, aux milieux dirigeants et au grand public (centres d'information des Nations Unies et bureaux extérieurs, Service d'information des Nations Unies à Genève et Service d'information des Nations Unies à Vienne);
- x) Numérisation des documents des Nations Unies en vue de les télécharger sur le système à disques optiques (Division de la Bibliothèque et des services de documentation électronique);
- xi) Inspection, à la demande de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et chaque fois que possible, des bibliothèques dépositaires des Nations Unies dans les régions desservies par les centres d'information des Nations Unies, et recommandations concernant la gestion et la tenue à jour de la collection des Nations Unies (centres d'information des Nations Unies et bureaux extérieurs);
- xii) Prestation de services généraux de bibliothèque sur les questions intéressant l'ONU, y compris la fourniture de matériel audiovisuel (centres d'information des Nations Unies et bureaux extérieurs);
- xiii) Installation d'ordinateurs dans les bibliothèques des centres d'information des Nations Unies afin de permettre aux visiteurs d'accéder aux sources d'information électroniques concernant l'Organisation (centres d'information des Nations Unies et bureaux extérieurs);
- xiv) Indexation du Supplément No 5 du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, en souffrance.

#### **Sous-programme 4**

##### **Services de publication**

- 26.43 Le sous-programme sera exécuté par la Division de la Bibliothèque et des services de documentation électronique.
- 26.44 La Division coordonne les politiques de publication de matériels imprimés et électroniques et la gestion du programme de publication de l'ONU par le biais du Comité des publications, qui est aussi chargé de la publication des instructions administratives ayant trait au contrôle et à la limitation des documents. La Division continuera à élargir le rôle que jouent ses publications en tant que source d'informations concernant l'ensemble du système des Nations Unies et moyen de diffusion d'informations et d'idées auprès des principaux bénéficiaires. Les systèmes électroniques permettent d'accéder facilement à ces publications et d'accroître le nombre d'abonnés tout en fournissant à l'Organisation un moyen interactif de recevoir des observations, des questions et des idées du monde entier.

- 26.45 Malgré la prolifération de nouveaux supports d'information puissants, les publications de qualité continuent d'avoir un impact à long terme sur l'opinion et la politique et les publications sur papier continuent d'être le moyen le plus efficace de communiquer des idées et des concepts dans le monde entier. Les publications constituent également un élément essentiel pour ce qui est de présenter l'ONU comme une organisation ouverte et transparente, l'Organisation ayant obligation d'informer divers publics, notamment les médias, les milieux universitaires, les organisations non gouvernementales ainsi que les autres institutions publiques et officielles qui constituent les principaux groupes auxquels s'adressent les produits du Département. Le principal objectif du sous-programme est de faire comprendre à un plus large public les buts et activités de l'ONU afin d'obtenir un appui accru grâce à la production, en étroite collaboration avec les départements fonctionnels, de publications factuelles de qualité sous forme imprimée et électronique qui doivent être diffusées dans toutes les régions du monde. Les autres objectifs consistent notamment à fournir avec efficacité et en temps voulu des produits cartographiques et des services d'information géographiques aux organes et départements de l'ONU ainsi que des services de conception graphique et de coordination de la production au Secrétariat.
- 26.46 Les groupes visés par les produits du Service de publication sont les structures servant de relais pour la diffusion des informations telles que les médias, les milieux universitaires, les organisations non gouvernementales, les fonctionnaires, les bibliothèques et d'autres parties s'intéressant aux affaires internationales et au travail de l'ONU. Le recours à Internet offre l'occasion de toucher un plus large public, notamment les abonnés potentiels aux publications. La *Chronique de l'ONU* et *Afrique relance* seront adaptées afin d'être publiées sur la page d'accueil des Nations Unies et le site électronique de la Section de la cartographie continuera à se développer tandis qu'une version de l'*Annuaire des Nations Unies* sera produite sur CD-ROM.
- 26.47 S'il est vrai que la distribution gratuite de nombreux produits du Service des publications est indispensable pour atteindre le premier objectif fixé, la vente des publications est un autre aspect complémentaire important de ses efforts de diffusion. Le Service continuera à renforcer les possibilités de vente de ces produits. En procédant à des enquêtes sur l'électorat et à d'autres formes d'évaluation, le Service continuera à faire en sorte que ses publications soient intéressantes et utiles pour ses groupes cibles tout en évitant les doubles emplois et en concentrant ses ressources sur les publications susceptibles de mieux faire connaître les activités de l'Organisation.
- 26.48 Le Service continuera également à tirer le meilleur parti de ses moyens de diffusion en développant davantage des systèmes de production peu coûteux, notamment en relançant ses moyens de publication assistée par ordinateur et en utilisant efficacement les capacités de l'imprimerie de l'Organisation, le cas échéant.

### Réalisations escomptées

- 26.49 Les résultats escomptés de ce sous-programme sont les suivants : production des volumes de l'*Annuaire des Nations Unies* en souffrance; plus grand accès pour un public plus large aux publications des Nations Unies par le renforcement de la diffusion électronique; utilisation optimale de l'imprimerie de l'Organisation et des moyens de publication assistée par ordinateur; fourniture de produits cartographiques et de services d'information géographiques à jour; amélioration de la qualité graphique et visuelle des publications électroniques et sur papier.

### Produits

- 26.50 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits ci-après seront exécutés :

#### *Activités de fond*

- a) Matériaux publiés. Publications en série prescrites. L'*Annuaire des Nations Unies* (annuel, en anglais), et la *Chronique de l'ONU* (trimestrielle, en arabe, en chinois, en anglais, en français, en russe et en espagnol) et *Afrique relance* (trimestrielle, en anglais et en français) (Département de la bibliothèque et des services de documentation électronique);

- b) Autres services d'assistance technique
- i) Produits cartographiques et services d'information géographiques en appui aux activités de fond du Secrétariat, y compris sa réponse aux demandes du Conseil de sécurité, et services de contrôle d'édition pour toutes les cartes publiées par l'Organisation (Division de la Bibliothèque et des services de documentation électronique);
  - ii) Supervision et gestion de la production de toutes les publications officielles. Travaillant en étroite collaboration avec le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence et tous les autres départements auteurs de publications, le Service formule des recommandations à l'intention des départements sur les frais d'imprimerie et les différentes options, et établit des spécifications techniques pour les matériaux d'imprimerie (Division de la Bibliothèque et des services de documentation électronique);
  - iii) Services de conception fournis au Secrétariat. Établissement de normes et directives en la matière, et conception, composition et illustration mécanique et synthétique, prêtes à la photo, y compris pour les emblèmes, matériaux promotionnels, affiches et publications (Division de la Bibliothèque et des services de documentation électronique).

## B. Ressources nécessaires

### 1. Direction exécutive et administration : Bureau du Secrétaire général adjoint

Tableau 26.4

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Montant estimatif
			Montant	Pour-centage			
Postes	2 950,9	4 111,2	54,6	1,3	4 165,8	258,2	4 424,0
Autres dépenses de personnel	–	206,1	–	–	206,1	10,0	216,1
Voyages	55,0	60,2	19,8	32,8	80,0	3,8	83,8
Services contractuels	0,3	137,4	–	–	137,4	6,7	144,1
Dépenses de représentation	8,7	15,7	10,5	66,8	26,2	1,2	27,4
Fournitures et accessoires	–	234,7	–	–	234,7	11,4	246,1
<b>Total</b>	<b>3 014,9</b>	<b>4 765,3</b>	<b>84,9</b>	<b>1,7</b>	<b>4 850,2</b>	<b>291,3</b>	<b>5 141,5</b>

##### 2) Fonds extrabudgétaires

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
			ii) Des activités extrabudgétaires	
	–	–	Appui aux activités de fonds	–
			b) Activités de fond :	
	393,8	–	Fonds d'affectation spéciale pour la célébration du cinquantième anniversaire	–
	–	36,3	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération internationale et le développement	–
	1 168,0	548,0	Fonds d'affectation spéciale pour l'éducation et les communications	575,0

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>1 561,8</b>	<b>584,3</b>		<b>575,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>4 576,7</b>	<b>5 349,6</b>		<b>5 716,5</b>

Tableau 26.5

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Bureau du Secrétaire général adjoint*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	1	2	–	–	–	–	1	2
P-5	1	1	–	–	–	–	1	1
P-4/3	8	7	–	–	–	–	8	7
P-2/1	1	1	–	–	–	–	1	1
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	12	12	–	–	–	–	12	12
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
<b>Total général</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>24</b>	<b>24</b>

26.51 Le Secrétaire général adjoint à l'information est chargé d'assurer la direction générale des politiques et stratégies de l'Organisation en matière d'information, notamment la mise en oeuvre de quatre sous-programmes, au Siège et dans les différents centres et services d'information. Il est également chargé de renforcer la coordination et la coopération entre le Secrétariat et les organismes des Nations Unies en ce qui concerne les activités de communication et d'information et est responsable de la gestion du Département pour les questions administratives, financières et relatives au personnel. Il représente le Secrétaire général auprès des missions permanentes et des missions d'observation pour les activités d'information et de communication et lors de contacts avec de hauts responsables des médias internationaux. Outre ces fonctions, il préside le Comité des publications des Nations Unies et le Comité des expositions du Siège; il est membre du Conseil de direction, du Comité directeur de la réforme de l'ONU et du Groupe des communications et représente le Secrétariat au Comité commun de l'information des Nations Unies. Le Secrétaire général adjoint se tient en contact avec le Comité exécutif de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU et est responsable de l'élaboration des documents à l'intention des organes délibérants sur des questions relatives à l'information et fournit des services de secrétariat au Comité de l'information, au Comité des publications des Nations Unies et au Comité commun de l'information des Nations Unies. Le Service de coordination des communications fournit un appui spécialisé et technique au Groupe responsable de la planification stratégique en matière de communications en intégrant au plan stratégique du Département des objectifs nouveaux ou révisés en matière d'information en cas de changement de priorités. Il aide le Secrétaire général adjoint à évaluer les produits du Département et effectue des études et des analyses afin d'évaluer ses activités eu égard à des groupes cibles donnés. Il supervise l'exécution du programme du Département et tient le personnel de direction informé de l'état d'exécution du budget-programme, et il assure la liaison entre le Département et les services interdépartementaux d'information. En outre, il coordonne la gestion du site des Nations Unies

sur le Web en s'employant à maintenir sur l'Internet une page d'accueil des Nations Unies qui soit globale, multilingue et axée sur les médias grâce à sa Section de la technologie de l'information.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 26.52 Les ressources prévues (4 165 800 dollars) doivent permettre de financer les 24 postes indiqués au tableau 26.5. Il est proposé de procéder au reclassement d'un poste P-5 à D-1, pour tenir compte des responsabilités supplémentaires afférentes au poste de chef du Bureau du Secrétaire général et Assistant spécial du Secrétaire général adjoint dans le cadre de la réorientation du Département, ainsi que le transfert extérieur d'un poste P-4 et le transfert intérieur d'un poste P-5 d'un autre service du Département.

##### *Autres dépenses de personnel*

- 26.53 Le montant prévu (206 100 dollars) doit permettre de couvrir le coût de concours extérieurs liés à la création de programmes de recherche et de bases de données pour le site Web des Nations Unies dans les langues officielles autres que l'anglais, la diffusion d'informations en direct sur le Web et l'archivage de documents de l'Assemblée générale, des conférences de presse du Secrétaire général et des séances d'information du porte-parole du Secrétaire général, ainsi que des manifestations spéciales.

##### *Voyages*

- 26.54 Les ressources prévues (80 000 dollars), qui font apparaître une augmentation de 19 800 dollars, sont destinées essentiellement à couvrir les frais découlant des contacts accrus avec les centres et services d'information des Nations Unies et les frais de voyage en vue de la participation à des expositions liées à l'Internet afin d'être à jour des progrès en matière de technologie et de gestion des sites Web. Elles permettront également de couvrir les frais de voyage du Secrétaire général adjoint et des fonctionnaires de son bureau lorsqu'ils sont appelés à participer à des réunions du Comité commun de l'information des Nations Unies.

##### *Services contractuels*

- 26.55 Les ressources prévues (137 400 dollars), dont le montant est inchangé en valeur constante, doivent permettre de couvrir les dépenses suivantes : a) frais d'impression à l'extérieur (18 400 dollars) de la cinquième édition du *World Media Handbook* (2001); b) appoints divers : le montant prévu (9 900 dollars) permettra de financer des contrats passés auprès d'organismes de recherche ainsi que d'autres travaux contractuels nécessaires pour que les produits du Département répondent aux besoins du public auquel ils sont destinés; c) abonnement aux services d'agences de presse (10 000 dollars); et d) frais de formation aux techniques de diffusion sur Internet/Intranet dans le cadre du programme mené par le Département.

##### *Dépenses de représentation*

- 26.56 Les ressources prévues (26 200 dollars), qui comprennent un montant de 10 500 dollars provenant d'autres services du Département, permettront de couvrir les dépenses de représentation telles que les dépenses afférentes aux réceptions du Comité de l'information, à la table ronde annuelle des journalistes, au programme de formation à l'intention des journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision des pays en développement et à d'autres activités analogues.

##### *Mobilier et matériel*

- 26.57 Le montant prévu (234 700 dollars), dont le montant est inchangé en valeur constante, doit permettre d'acheter du matériel informatique, notamment des ordinateurs, des serveurs, des scanners, du matériel de traitement audiovisuel et des logiciels liés à Internet.

## 2. Département de l'information (New York)

### a) Bureau du porte-parole du Secrétaire général

Tableau 26.6

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 605,0	1 910,9	–	–	1 910,9	123,1	2 034,0
Voyages	119,5	53,7	95,0	176,9	148,7	7,2	155,9
Services contractuels	52,5	35,6	(0,9)	(2,5)	34,7	1,7	36,4
Dépenses de représentation	0,2	15,5	(10,5)	(67,7)	5,0	0,2	5,2
Fournitures et accessoires	8,0	10,4	(0,6)	(5,7)	9,8	0,4	10,2
<b>Total</b>	<b>1 785,2</b>	<b>2 026,1</b>	<b>83,0</b>	<b>4,0</b>	<b>2 109,1</b>	<b>132,6</b>	<b>2 241,7</b>

##### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	–
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	Opérations de maintien de la paix	–
	–	–	b) Activités de fond :	–
	90,8	–	Fonds d'affectation spéciale des intérêts échus	–
	–	–	de la contribution au Compte spécial de	–
	–	–	l'Organisation des Nations Unies	–
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>90,8</b>	<b>–</b>		<b>–</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>1 876,0</b>	<b>2 026,1</b>		<b>2 241,7</b>

Tableau 26.7

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Bureau du porte-parole du Secrétaire général*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-4/3	3	3	–	–	–	–	3	3
P-2/1	1	1	–	–	–	–	1	1
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	2	2	–	–	–	–	2	2
Autres classes	2	2	–	–	–	–	2	2
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Total général</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>10</b>	<b>10</b>

26.58 Le Bureau du porte-parole du Secrétaire général apporte un appui au Secrétaire général, au Secrétaire général adjoint et aux hauts fonctionnaires du Secrétariat dans le domaine de l'information. Le rôle du Bureau du porte-parole est de fournir aux médias des informations officielles sur les activités menées chaque jour par l'Organisation. Le porte-parole organise une réunion quotidienne d'information à l'intention des correspondants, qui est suivie d'une réunion à l'intention des délégations et des organes de presse consacrée essentiellement aux activités menées par le Secrétaire général et le Conseil de sécurité, dans le cadre notamment des opérations de maintien de la paix et autres missions politiques de l'ONU. Le Bureau se tient en contact avec les bureaux des autres lieux d'affectation, les fonds des Nations Unies, les programmes et autres organisations du système des Nations Unies. Le travail du Bureau du porte-parole a un impact considérable sur l'image de l'Organisation auprès du public.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

26.59 Les ressources prévues (1 910 900 dollars) reflètent le coût des postes indiqués au tableau 26.7.

*Voyages*

26.60 Les ressources prévues (148 700 dollars), soit une augmentation de 95 000 dollars tenant compte de l'expérience passée et des dépenses antérieures survenues durant la première année de l'exercice biennal 1998-1999, doivent permettre de couvrir les frais de voyage du porte-parole et des hauts fonctionnaires appelés à accompagner le Secrétaire général dans ses voyages, les frais occasionnés par les travaux préliminaires effectués au nom du Secrétaire général à l'occasion de ses déplacements, ainsi que les frais de voyage du personnel qui participera à des missions de sensibilisation des médias.

*Services contractuels*

26.61 Les ressources prévues (34 700 dollars) doivent permettre de couvrir les abonnements en ligne aux services d'agences de presse.

*Dépenses de représentation*

26.62 Les ressources prévues (5 000 dollars) serviront à couvrir le transfert de 10 500 dollars à une autre section du Département. Le solde doit permettre de couvrir les dépenses de représentation du personnel encourues

à l'occasion de contacts pris avec des représentants des médias au nom du Secrétaire général.

*Fournitures et accessoires*

26.63 Le montant prévu (9 800 dollars) doit permettre de couvrir l'achat de fournitures diverses et le coût des abonnements à des périodiques.

**b) Division des informations et des médias**

Tableau 26.8

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	20 656,6	21 187,6	1 556,5	7,3	22 744,1	1 392,3	24 136,4
Autres dépenses de personnel	1 167,2	2 536,0	48,3	1,9	2 584,3	125,5	2 709,8
Voyages	7,2	14,0	—	—	14,0	0,6	14,6
Services contractuels	11 340,8	11 268,5	171,1	1,5	11 439,6	555,7	11 995,3
Frais généraux de fonctionnement	150,4	232,1	1,9	0,8	234,0	11,3	245,3
Fournitures et accessoires	641,2	860,7	—	—	860,7	41,7	902,4
Mobilier et matériel	586,0	1 215,1	—	—	1 215,1	59,0	1 274,1
<b>Total</b>	<b>34 549,4</b>	<b>37 314,0</b>	<b>1 777,8</b>	<b>4,7</b>	<b>39 091,8</b>	<b>2 186,1</b>	<b>41 277,9</b>

Tableau 26.9

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Division des informations et des médias*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	2	2	—	—	—	—	2	2
P-5	5	6	—	—	—	—	5	6
P-4/3	44	48	—	—	—	—	44	48
P-2/1	15	16	—	—	—	—	15	16
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>73</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>67</b>	<b>73</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	3	3	—	—	—	—	3	3
Autres classes	63	66	—	—	—	—	63	66
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>69</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>66</b>	<b>69</b>
<b>Total général</b>	<b>133</b>	<b>142</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>133</b>	<b>142</b>

26.64 La Division des informations et des médias est le lien principal du Département avec les médias internationaux, fournit des services et diffuse des informations en vue de tenir les médias et les délégations informés des travaux des réunions que l'Organisation tient dans le monde entier, des opérations de maintien de la paix, des célébrations et manifestations spéciales, des activités du Secrétaire général et d'autres activités de l'Organisation et des institutions spécialisées, suit la couverture par les agences de presse des grands



événements internationaux et produit des bulletins d'information tout au long de la journée à l'intention des hauts fonctionnaires.

- 26.65 La production de la Division des informations et des médias comprend des communiqués de presse, des photographies, des programmes de radio et de télévision, des reportages filmés et des services d'actualité. La Division offre également un service de liaison avec la presse et d'accréditation des journalistes, ainsi que des services de diffusion de documents audiovisuels.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 26.66 Les ressources prévues (22 744 100 dollars) doivent permettre de couvrir le coût des postes indiqués au tableau 26.9. Il s'agit notamment du transfert interne d'un poste P-5, d'un poste P-4, de trois postes P-3, d'un poste P-2/1, et de trois postes d'agent des services généraux (Autres classes) afin de refléter le transfert de la Section de l'édition de la Division de la Bibliothèque et des services de documentation électronique à la Division des informations et des médias dans le cadre de la réorganisation interne du Département.

##### *Autres dépenses de personnel*

- 26.67 Le montant prévu (2 584 300 dollars), soit une augmentation de 48 300 dollars pour couvrir essentiellement les besoins en personnel temporaire chargé d'assurer la couverture par la presse du plus grand nombre de réunions du Conseil de sécurité et de sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, correspond aux dépenses relatives à la couverture par la presse, dans les deux langues de travail, des cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions, ainsi que des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale (2 579 800 dollars); et du coût des services contractuels de rédaction et d'édition des publications de la Division (4 500 dollars).

##### *Voyages*

- 26.68 Les ressources prévues (14 000 dollars), inchangées en valeur constante, doivent permettre de couvrir les frais de voyage du Directeur et des fonctionnaires de la Division appelés à participer à des réunions d'organismes nationaux et internationaux de cinéma, de télévision et de photographie afin de promouvoir les produits audiovisuels du Département et de lancer des coproductions.

##### *Services contractuels*

- 26.69 Le montant prévu, soit 11 439 600 dollars, fait apparaître une augmentation de 171 100 dollars correspondant aux besoins supplémentaires touchant principalement les frais de traduction, d'impression à l'extérieur, de production de l'information et de services spécialisés tels que la location de lignes numériques et conventionnelles de diffusion par radio et par satellite. Ce montant se décompose comme suit :
- Un montant de 17 900 dollars servirait à couvrir le coût de la traduction de l'*ABC des Nations Unies*, *Images et Réalités*, *Documents d'information des Nations Unies* et *L'ONU en quelques mots*, en français et en espagnol, de manière à refléter le transfert des responsabilités concernant ces publications et la Section de l'édition du Service des publications à la Division des médias;
  - Les coûts de l'impression à l'extérieur sont estimés à 44 700 dollars. Ce nouveau montant, reflétant le transfert des responsabilités des publications et de la Section de l'édition du Service des publications à la Division des médias, doit couvrir le coût de l'impression du *Dossier de presse de l'Assemblée générale* et de l'édition dans les autres langues de l'ONU d'autres publications assorties d'une échéance telle l'*ABC des Nations Unies*;
  - Le coût des appoints divers, qui fait apparaître une augmentation de 11 000 dollars et qui correspond essentiellement à la diffusion électronique des programmes radiophoniques de l'ONU, est estimé à 2 658 400 dollars. Un montant de 2 162 100 dollars est destiné à couvrir les coûts de production des programmes radiophoniques dans diverses langues régionales autres que les langues officielles de l'ONU; les frais de couverture des voyages du Secrétaire général et de coproduction en collaboration

avec d'autres organismes de radiodiffusion; les coûts liés à la production de films et de vidéos; la production de l'ONU en action, Chronique de l'ONU et l'Année en revue et les coûts de services contractuels de laboratoire et autres services spécialisés. Il doit également permettre de couvrir les frais de location et de connexion de la chaîne câblée Time Warner, la participation à la Convention annuelle de l'Association nationale des diffuseurs et à l'exposition internationale de matériel, la couverture télévisée supplémentaire à prévoir lorsque l'Assemblée générale est en session et les concours extérieurs pour la numérisation d'images orthographiques. Ce montant prend également en compte le coût de la participation à certains festivals de cinéma aux fins de promouvoir les films et documentaires des Nations Unies et les frais d'inscription pour les concours de films, de vidéos et de radio; et la seconde phase du projet d'archives numériques, la diffusion électronique des programmes radiophoniques des Nations Unies, la conversion/duplication des films vidéo et les coûts de production des publications de la Division. Un montant de 496 300 dollars est demandé pour le développement des capacités de radiodiffusion du Département;

- d) Le coût des services techniques contractuels est estimé à 8 411 300 dollars. Ce montant, inchangé en valeur constante, doit permettre de couvrir le coût du personnel technique nécessaire pour assurer le fonctionnement et l'entretien des installations techniques utilisées pour la production et la diffusion radiophonique et visuelle;
- e) Un montant de 307 300 dollars est prévu au titre des services spécialisés, soit une augmentation de 97 500 dollars correspondant aux services en ligne fournis par LEXIS-NEXIS, NEWSEDGE et autres moteurs de recherche; ce montant doit permettre de couvrir la location de lignes et de circuits radiophoniques, numériques et conventionnels, de lignes pour la transmission de signaux de télévision à partir du Siège, et de lignes de transmissions par satellite pour les messages du Secrétaire général et pour la diffusion de l'*Année en revue*.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 26.70 Le montant prévu (234 000 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 1 900 dollars, doit permettre de couvrir les dépenses au titre de l'entretien, de la réparation et de la location de films, matériel cinématographique, vidéo, photo, et audio, et de divers services tels le fret.

*Fournitures et accessoires*

- 26.71 Les ressources prévues (860 700 dollars), inchangées en valeur constante, doivent permettre de couvrir le coût des abonnements à des publications et de l'acquisition d'ouvrages et documents de référence dans le domaine de l'audiovisuel professionnel, ainsi que des fournitures nécessaires à la réalisation de programmes radiophoniques et visuels (pellicules vierges, cassettes audio et vidéo, pellicules photographiques, papier révélateur, etc.), et autres fournitures telles que des disquettes, des cartouches d'imprimante, et des cartouches Zip.

*Mobilier et matériel*

- 26.72 Les ressources prévues (1 215 100 dollars), inchangées en valeur constante, doivent permettre de couvrir le coût des deux premières phases de la conversion des installations de télévision analogiques des Nations Unies en installations numériques grâce au Système avancé de télévision au moyen du remplacement du matériel analogique, et de l'acquisition de matériel de production de photographie numérique.

c) Division des services à l'intention du public

Tableau 26.10

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	8 149,4	7 978,6	–	–	7 978,6	501,1	8 479,7
Autres dépenses de personnel	233,3	107,0	48,7	45,5	155,7	7,6	163,3
Voyages	125,5	175,3	48,9	27,8	224,2	10,9	235,1
Services contractuels	523,1	815,8	3,3	0,4	819,1	39,7	858,8
Frais généraux de fonctionnement	24,1	40,6	0,5	1,2	41,1	2,0	43,1
Fournitures et accessoires	269,4	245,1	(112,7)	(45,9)	132,4	6,4	138,8
Mobilier et matériel	36,4	14,2	13,0	91,5	27,2	1,4	28,6
Subventions et contributions	233,8	300,8	(15,1)	(5,0)	285,7	13,8	299,5
<b>Total</b>	<b>9 595,0</b>	<b>9 677,4</b>	<b>(13,4)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>9 664,0</b>	<b>582,9</b>	<b>10 246,9</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond :	
	24,5	6,1	Fonds d'affectation spéciale pour le projet «Histoire anecdotique de l'ONU»	–
	505,3	309,6	Fonds d'affectation spéciale pour l'information économique et sociale	–
	–	107,8	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération internationale pour le développement	–
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>529,8</b>	<b>423,5</b>		–
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>10 124,8</b>	<b>10 100,9</b>		<b>10 246,9</b>

Tableau 26.11

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Division des services à l'intention du public*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total		
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires				
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>									
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1	
D-1	2	2	–	–	–	–	2	2	
P-5	5	5	–	–	–	–	5	5	
P-4/3	12	12	–	–	–	–	12	12	
P-2/1	6	6	–	–	–	–	6	6	
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	–	–	–	–	<b>26</b>	<b>26</b>	
<b>Agents des services généraux</b>									
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1	
Autres classes	20	20	–	–	–	–	20	20	
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	–	–	–	–	<b>21</b>	<b>21</b>	
<b>Total général</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	–	–	–	–	<b>47</b>	<b>47</b>	

26.73 La Division des services à l'intention du public est chargée de l'élaboration et de la mise en oeuvre des stratégies d'information sur les questions prioritaires dont est saisie l'Organisation. Elle travaille en étroite collaboration avec les diffuseurs d'informations, notamment les médias, la société civile, les organisations non gouvernementales, les organisations du secteur privé et les établissements d'enseignement. Elle est responsable de la planification, de la production et de la diffusion des supports d'information officiels destinés à mieux faire connaître et comprendre les travaux de l'Organisation, à établir des relations avec les éléments clefs du public et à encourager l'appui actif à l'Organisation au moyen d'une sensibilisation directe du public.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 26.74 Les ressources prévues (7 978 600 dollars) doivent permettre de couvrir le coût des postes indiqués au tableau 26.11.

*Autres dépenses de personnel*

- 26.75 Les ressources prévues (155 700 dollars), qui font apparaître une augmentation de 48 700 dollars, doivent essentiellement permettre de couvrir les besoins supplémentaires en services spécialisés d'enseignants et d'illustrateurs afin d'atteindre un plus grand public, et de financer des concours extérieurs pour les travaux de recherche, de rédaction, de mise au point rédactionnelle et de conception nécessaires à l'élaboration de certains matériaux d'information produits par la Division, ainsi qu'à l'adaptation de la documentation écrite pour affichage sur la page d'accueil des Nations Unies.

*Voyages*

- 26.76 Le montant prévu (224 200 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 48 900 dollars correspondant principalement à l'élargissement de la participation aux tables rondes et rencontres organisées par la Division, se répartit comme suit : a) un montant de 136 900 dollars pour couvrir les frais de voyage des représentants des médias qui participeront à un séminaire/recontre sur le maintien et le rétablissement de la paix, des journalistes qui participeront à une table ronde sur les droits de l'homme, des journalistes qui participeront à une table ronde sur le développement économique et social, et des participants aux conférences qui seront organisées par le Département de l'information et des organisations non gouvernementales; et b) un montant de 87 300 dollars, qui doit permettre de couvrir les frais de voyage des fonctionnaires appelés à assister à des réunions et conférences d'organisations et associations internationales de médias et de relations publiques.

*Services contractuels*

- 26.77 Le montant prévu (819 100 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 3 300 dollars, destiné principalement à couvrir les coûts de production de l'information, se répartit comme suit : a) un montant de 91 800 dollars, qui correspond aux coûts de la traduction contractuelle, et un montant de 434 200 dollars, qui correspond aux coûts de l'impression à l'extérieur de matériaux tels que les pochettes d'information, fiches documentaires, planches murales et prospectus produits par la Division; et b) un montant de 293 100 dollars, qui permettra de couvrir les dépenses d'information telles que les services externes de conception et de composition, de recherche, de rédaction et de mise au point rédactionnelle liés à la production de différents matériaux d'information tels qu'affiches, pochettes d'informations et planches murales.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 26.78 Le montant prévu (41 100 dollars) devrait permettre de couvrir les frais d'abonnement à des services en ligne et à des publications, y compris les répertoires des médias touchant directement les travaux de fond de la Division, l'organisation de manifestations spéciales, et le transport et l'installation d'expositions.

*Fournitures et accessoires*

- 26.79 Les ressources prévues (132 400 dollars), qui font apparaître une baisse de 112 700 dollars contrebalancée par des augmentations d'autres rubriques, doivent permettre de financer l'achat de fournitures et de papier nécessaires à la production de matériaux d'information et aux expositions.

*Mobilier et matériel*

- 26.80 Les ressources prévues (27 200 dollars), qui font apparaître une augmentation de 13 000 dollars, compensée par des diminutions à d'autres rubriques, devraient permettre de financer l'acquisition d'ordinateurs et de logiciels spécialisés pour la production d'expositions en données numériques et leur diffusion en ligne.

*Subventions et contributions*

- 26.81 Le montant prévu (285 700 dollars) doit permettre de couvrir les frais de voyage et les indemnités de subsistance de journalistes de la presse écrite et audiovisuelle débutant ou de niveau intermédiaire, qui ont été choisis pour participer au programme annuel de formation d'une durée de six semaines lancé en 1981 en application de la résolution 35/201 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1980. La baisse de 15 100 dollars correspond à un ajustement tenant compte du niveau des dépenses effectuées dans le passé.

## d) Activités d'information sur la question de Palestine

Tableau 26.12

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	28,8	22,0	(1,2)	(5,4)	20,8	1,0	21,8
Voyages	427,5	400,7	8,0	1,9	408,7	19,9	428,6
Services contractuels	8,2	101,2	(5,6)	(5,5)	95,6	4,7	100,3
Frais généraux de fonctionnement	49,5	38,2	(2,5)	(6,5)	35,7	1,8	37,5
<b>Total</b>	<b>514,0</b>	<b>562,1</b>	<b>(1,3)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>560,8</b>	<b>27,4</b>	<b>588,2</b>

- 26.82 Les activités d'information relatives au rôle de l'ONU concernant la question de Palestine sont exécutées en application des résolutions de l'Assemblée générale, dont la plus récente est la résolution 53/41 du 2 décembre 1998. Depuis la signature, par le Gouvernement d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, de la Déclaration de principes sur les arrangements intérimaires d'autonomie, et à la demande de l'Assemblée générale, le Département a ajouté à ses activités l'aide au peuple palestinien dans le domaine du développement des médias, notamment la formation de journalistes palestiniens de la presse écrite et audiovisuelle. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, le Département poursuivra et intensifiera sa campagne de promotion des droits du peuple palestinien et son programme d'aide aux médias palestiniens, en tenant compte des incidences positives de la Déclaration de principes et des accords relatifs à son application signés par les deux parties.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)***Autres dépenses de personnel*

- 26.83 Le montant prévu (20 800 dollars) doit permettre de couvrir le coût d'experts de services extérieurs auxquels le Département fera appel pour produire des matériaux d'information sur l'Organisation des Nations Unies et la question de Palestine et les droits du peuple palestinien.

*Voyages*

- 26.84 Les ressources prévues (408 700 dollars), qui font apparaître une augmentation de 8 000 dollars, doivent permettre de couvrir les frais de voyage des journalistes, invités et fonctionnaires participant à la rencontre internationale des journalistes (2000) et à deux missions d'enquête sur les médias au Moyen-Orient, ainsi que les frais de voyage des participants à deux programmes de stage.

*Services contractuels*

- 26.85 Un montant de 95 600 dollars est demandé pour couvrir le coût des services contractuels de traduction et d'impression de matériaux d'information tels que reportages et fiches documentaires et analytiques, relatifs à l'Organisation des Nations Unies et à la question de Palestine et aux droits des Palestiniens.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 26.86 Le montant prévu (35 700 dollars) permettra de financer diverses dépenses générales de fonctionnement, y compris la location de salles de conférence, les frais de communication et le coût des transports locaux afférents à une rencontre internationale et à deux missions d'enquête sur les médias au Moyen-Orient.

e) **Service des centres d'information**

Tableau 26.13

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 314,1	3 606,5	–	–	3 606,5	211,9	3 818,4
Voyages	42,4	69,0	–	–	69,0	3,3	72,3
Services contractuels	47,1	55,0	–	–	55,0	2,6	57,6
Frais généraux de fonctionnement	83,5	799,5	–	–	799,5	38,8	838,3
Fournitures et accessoires	8,7	9,3	–	–	9,3	0,4	9,7
<b>Total</b>	<b>3 495,8</b>	<b>4 539,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4 539,3</b>	<b>257,0</b>	<b>4 796,3</b>

Tableau 26.14

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Service des centres d'information*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	1	1	–	–	–	–	1	1
P-4/3	6	6	–	–	–	–	6	6
P-2/1	2	2	–	–	–	–	2	2
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	13	13	–	–	–	–	13	13
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
<b>Total général</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>23</b>	<b>23</b>

26.87 Afin de mieux faire comprendre le travail et les objectifs de l'Organisation dans le monde entier, le Service des centres d'information établit à l'intention du réseau mondial de centres et de services d'information des directives relatives aux stratégies d'information et aux services administratifs et financiers et aux services chargés des programmes. Il assure la liaison avec les gouvernements et les bureaux du Secrétariat pour toutes les questions concernant le fonctionnement des centres et pour les services de coordination avec le PNUD et le Groupe des Nations Unies pour le développement, ainsi que pour les consultations avec les gouvernements hôtes sur l'intégration des centres d'information. Le Service fournit des dossiers d'information au coordonnateur résident des Nations Unies et dispense au personnel des centres d'information une formation et une assistance pour les aider à établir des partenariats avec les associations pour les Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les établissements d'enseignement et autres secteurs de la société civile.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

26.88 Le montant prévu (3 606 500 dollars) doit permettre de financer les postes indiqués au tableau 26.14.

*Voyages*

26.89 Les ressources prévues (69 000 dollars) se répartissent comme suit : a) 59 000 dollars pour la participation d'un groupe restreint de directeurs et de fonctionnaires recrutés sur le plan local des centres d'information à un atelier de formation régional; et b) 10 000 dollars pour couvrir les frais de voyage de fonctionnaires qui se rendront dans les centres d'information des Nations Unies pour améliorer et renforcer leur efficacité et tenir des discussions avec les gouvernements hôtes et les représentants des bureaux extérieurs des organismes des Nations Unies.

*Services contractuels*

26.90 Les ressources prévues (55 000 dollars), inchangées en valeur constante, se répartissent comme suit : a) 45 400 dollars pour financer la formation d'aides-bibliothécaires venus de divers centres d'information aux systèmes informatisés des bibliothèques des Nations Unies dans les bureaux extérieurs; et b) 9 600 dollars pour l'impression de la nouvelle édition du *Manuel de fonctionnement des centres d'information des Nations Unies* où figurent les nouvelles règles et directives.

*Frais généraux de fonctionnement*

26.91 Les ressources prévues (799 500 dollars), inchangées en valeur constante, doivent permettre de continuer de financer les frais de diffusion et de livraison des matériaux d'information aux centres d'information, de communication et autres des Nations Unies.

*Fournitures et matériels*

26.92 Le montant prévu (9 300 dollars), inchangé en valeur constante, concerne les fournitures nécessaires à la production de matériaux d'information.

**f) Division de la Bibliothèque et des services de documentation électronique**

**Bibliothèque Dag Hammarskjöld**

Tableau 26.15

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	18 264,8	16 641,1	(1 103,7)	(6,6)	15 537,4	902,3	16 439,7
Voyages	13,9	31,7	–	–	31,7	1,6	33,3
Services contractuels	361,5	733,6	–	–	733,6	35,6	769,2
Frais généraux de fonctionnement	319,4	598,6	(99,2)	(16,5)	499,4	24,1	523,5
Fournitures et accessoires	1 285,3	990,9	(63,3)	(6,3)	927,6	45,0	972,6
Mobilier et matériel	437,8	406,3	(34,7)	(8,5)	371,6	18,0	389,6
<b>Total</b>	<b>20 682,7</b>	<b>19 402,2</b>	<b>(1 300,9)</b>	<b>(6,7)</b>	<b>18 101,3</b>	<b>1 026,6</b>	<b>19 127,9</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
b) Activités de fond :				



**Chapitre 26 Information**

	<i>1996-1997 Dépenses</i>	<i>1998-1999 Montant estimatif</i>	<i>Provenance des fonds</i>	<i>2000-2001 Montant estimatif</i>
	24,5	–	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération internationale pour le développement	–
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>24,5</b>	<b>–</b>		<b>–</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>20 707,2</b>	<b>19 402,2</b>		<b>19 127,9</b>

Tableau 26.16

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Bibliothèque Dag Hammarskjöld*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	3	2	–	–	–	–	3	2
P-4/3	31	28	–	–	–	–	31	28
P-2/1	17	16	–	–	–	–	17	16
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>47</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>52</b>	<b>47</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	60	59	–	–	–	–	60	59
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>59</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>60</b>	<b>59</b>
<b>Total général</b>	<b>112</b>	<b>106</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>112</b>	<b>106</b>

- 26.93 La Division de la Bibliothèque et des services de documentation électronique définit les orientations du programme de travail de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, y compris la coordination et la coopération avec les autres bibliothèques du système des Nations Unies et les bibliothèques de dépôt. Elle est également responsable de l'élaboration des politiques et stratégies relatives à la production des publications périodiques de l'Organisation. Les services de bibliothèque fournissent des services de référence, d'information et de recherche aux représentants, aux missions des États Membres, aux fonctionnaires et aux chercheurs, et assurent la gestion courante du système d'archivage des documents et publications de l'Organisation. Les services de bibliothèque relèvent de la Division de la Bibliothèque et des services de documentation électronique et du réseau de centres et services d'information des Nations Unies.
- 26.94 La Bibliothèque Dag Hammarskjöld utilise les technologies les plus modernes pour être accessible au plus grand nombre : diffusion d'informations sur son site Internet/Intranet, mise en place d'un système intégré de gestion bibliographique et d'une interface avec le système à disques optiques, et numérisation des documents d'archive de l'ONU.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 26.95 Les ressources demandées (15 537 400 dollars), qui font apparaître une diminution de 1 103 700 dollars en chiffres nets, doivent permettre de financer le tableau d'effectifs proposé au tableau 26.16. Suite au rattachement au Service des publications de la Section de la cartographie, qui dépendait auparavant de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, dans le cadre de la réorganisation du Département, il est prévu de transférer un poste P-5, trois P-3, un P-2/1 et un poste d'agent des services généraux (autres classes).

*Voyages*

- 26.96 Le montant prévu (31 700 dollars, inchangé) permettra de financer les visites aux bibliothèques de dépôt et aux bibliothèques d'autres lieux d'affectation afin de mettre en place et de tenir à jour le réseau d'indexation commun, et de couvrir les frais de participation à des réunions interorganisations.

*Services contractuels*

- 26.97 Le montant prévu (733 600 dollars, inchangé) se répartit comme suit : a) 99 200 dollars pour les services contractuels de reliure des documents d'archive; et b) 634 400 dollars pour les services contractuels de

bibliothéconomie, y compris l'abonnement aux services électroniques permettant au personnel du Secrétariat et des délégations de consulter à tout moment les ressources documentaires accessibles en ligne.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 26.98 Le montant prévu (499 400 dollars), qui fait apparaître une diminution de 99 200 dollars compte tenu d'investissements antérieurs, servira à financer : a) l'entretien des ordinateurs individuels et des ordinateurs cartographiques spéciaux installés à la Bibliothèque, l'appui au réseau local et les services connexes (180 800 dollars); et b) les services d'appui aux bibliothèques de dépôt et les services contractuels de traduction, de mise en page et d'édition du site Web multilingue de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, ainsi que du Thesaurus SIBONU en arabe, chinois et russe, afin de permettre l'accès au SIBONU dans différentes langues (318 600 dollars).

*Fournitures et accessoires*

- 26.99 Le montant prévu (927 600 dollars), qui fait apparaître une diminution de 63 600 dollars reflétant la tendance antérieure en matière de dépenses et résultant du rattachement de la Section de la cartographie au Service des publications, doit permettre de financer : a) les fournitures de bureau, telles que des articles de papeterie et des fournitures pour ordinateur (36 800 dollars); et b) l'achat de publications, y compris des monographies et des périodiques (890 800 dollars).

*Mobilier et matériel*

- 26.100 Le montant prévu (371 600 dollars), qui accuse une diminution de 34 700 dollars, doit permettre d'acheter du matériel et des logiciels, notamment des logiciels spécialisés pour l'arabe, le chinois et le russe, de remplacer le matériel et les logiciels vétustes et de mettre à jour les logiciels sous licence.

**Service des publications**

Tableau 26.17

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	7 903,5	8 335,5	(452,8)	(5,4)	7 882,7	481,8	8 364,5
Autres dépenses de personnel	32,3	58,8	32,2	54,7	91,0	4,4	95,4
Voyages	-	15,9	18,8	118,2	34,7	1,6	36,3
Services contractuels	337,9	489,3	(81,7)	(16,6)	407,6	19,7	427,3
Frais généraux de fonctionnement	45,2	13,1	0,4	3,0	13,5	0,6	14,1
Fournitures et accessoires	203,6	224,0	(170,9)	(76,2)	53,1	2,5	55,6
Mobilier et matériel	2,9	34,3	25,2	73,4	59,5	2,9	62,4
<b>Total</b>	<b>8 525,4</b>	<b>9 170,9</b>	<b>(628,8)</b>	<b>(6,8)</b>	<b>8 542,1</b>	<b>513,5</b>	<b>9 055,6</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	-	-	a) Services d'appui à :	
	-	-	i) Des organismes des Nations Unies	-
			ii) Des activités extrabudgétaires	-
			b) Activités de fond :	
	2 694,0	2 909,0	Fonds d'affectations spéciale <i>Forum du développement</i>	3 505,3
	-	-	c) Projets opérationnels	-
<b>Total</b>	<b>2 694,0</b>	<b>2 909,0</b>		<b>3 505,3</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>11 219,4</b>	<b>12 079,9</b>		<b>12 560,9</b>

Tableau 26.18

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Bureau du Directeur de la Division de la Bibliothèque et des services de documentation électronique et Service des publications*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total		
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires				
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>									
D-2	1	1	-	-	-	-	1	1	
D-1	1	1	-	-	-	-	1	1	
P-5	3	3	-	-	-	1	3	4	
P-4/3	15	14	-	-	2	2	17	16	
P-2/1	6	6	-	-	-	-	6	6	
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>25</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	
<b>Agents des services généraux</b>									
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres classes	26	24	-	-	10	11	36	35	
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>24</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>36</b>	<b>35</b>	
<b>Total général</b>	<b>52</b>	<b>49</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12<sup>a</sup></b>	<b>14<sup>a</sup></b>	<b>64</b>	<b>63</b>	

<sup>a</sup> Postes imputés sur le Fonds d'affectation spéciale *Forum du développement*.

- 26.101 Les ressources prévues doivent permettre de répondre aux besoins du Bureau du Directeur de la Division de la Bibliothèque et des services de documentation électronique et du Service des publications.
- 26.102 Le Service des publications, qui relève du Directeur de la Division de la Bibliothèque et des services de documentation électronique, est chargé de la publication de l'*Annuaire des Nations Unies* et de la *Chronique de l'ONU*, de l'élaboration des politiques concernant la production des publications sous forme électronique et imprimée, de la gestion du programme de publication de l'Organisation, de la production d'ouvrages cartographiques et de la prestation de services dans le domaine de l'information géographique. Il fournit des services qui visent à faciliter les travaux contractuels d'édition et la diffusion des ouvrages, études, documents et rapports de l'ONU. Il est également responsable de la publication de *Development Business*, financé par le Fonds d'affectation spéciale *Development Forum*.
- 26.103 Le Service des publications veillera tout particulièrement à la pertinence et à l'utilité des publications pour son public cible et fera porter ses efforts sur les publications les mieux à même de faire connaître et

comprendre les travaux de l'Organisation. Il continuera de renforcer sa capacité de diffusion de l'information en mettant au point des systèmes de production ayant un bon rapport coût-efficacité, notamment en mettant à niveau son matériel de publication assistée par ordinateur et en utilisant de façon optimale ses services d'imprimerie internes.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 26.104 Les ressources prévues (7 882 700 dollars) doivent permettre de financer le tableau d'effectifs proposé au tableau 26.18. Elles tiennent compte de l'intégration proposée dans le Service des publications d'un poste P-5, de trois P-3, d'un P-2/1 et d'un poste d'agent des services généraux (autres classes), suite au rattachement à ce service de la Section de cartographie, qui faisait auparavant partie de la Librairie Dag Hammarskjöld. Elles tiennent également compte du transfert à la Division des informations et des médias d'un poste P-5, d'un P-4, de trois P-3, d'un P-2/1 et de trois postes d'agent des services généraux (autres classes) de la Section de l'édition, dans le cadre de la réorganisation interne du Département.

##### *Autres dépenses de personnel*

- 26.105 Le montant prévu (91 000 dollars), qui accuse une augmentation de 32 200 dollars, se répartit comme suit : a) 41 300 dollars pour engager du personnel temporaire pendant les périodes de pointe au Service des publications et le personnel temporaire nécessaire pour produire la *Chronique de l'ONU*; et b) 49 700 dollars pour financer des services contractuels de rédaction et d'édition au titre des différentes publications produites par le Service. L'augmentation proposée devrait permettre de publier l'édition de fin d'année de la *Chronique de l'ONU* en quatre langues.

##### *Voyages*

- 26.106 Le montant prévu (34 700 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 18 800 dollars, compensée par des réductions au titre d'autres dépenses, doit permettre de couvrir les frais de voyage inhérents à la participation à des réunions interorganisations, notamment à la Réunion de coordination concernant les services linguistiques, la documentation et les publications, au Comité de coordination des systèmes d'information et au Comité commun de l'information des Nations Unies. L'augmentation correspond essentiellement aux voyages nécessaires pour mettre en oeuvre les nouvelles technologies de publication et les stratégies d'information à l'échelle du système et coordonner les activités ayant trait à la bibliothèque, aux publications, aux ventes et à la promotion.

##### *Services contractuels*

- 26.107 Les ressources demandées (407 600 dollars), qui sont en diminution de 81 700 dollars, serviront à financer :
- Les services contractuels de traduction de la *Chronique de l'ONU* en arabe, chinois, espagnol et russe (126 000 dollars);
  - Les travaux contractuels d'impression de la *Chronique de l'ONU* (163 500 dollars);
  - Les frais de production des publications (118 100 dollars), qui comprennent les services de production avant la mise sous presse, les photocopies spéciales et les autres services nécessaires à la production des publications par la Division, y compris les services de conception et de production fournis par le Secrétariat.

##### *Frais généraux de fonctionnement*

- 26.108 Les ressources prévues (13 500 dollars) doivent permettre de couvrir le coût des services de messenger, d'expédition, de fret et autres frais connexes.

##### *Fournitures et accessoires*

- 26.109 Le montant prévu (53 100 dollars), qui accuse une diminution de 170 900 dollars annulée en partie par des augmentations au titre d'autres dépenses, permettra de couvrir l'achat : a) de fournitures de bureau, notamment

d'articles de papeterie et de fournitures pour ordinateurs (5 500 dollars); b) de fournitures pour la reproduction interne (32 600 dollars), comprenant le papier nécessaire à la reproduction interne et d'autres articles d'imprimerie et des articles spécialisés tels que révélateurs et autres produits de développement; et c) de fournitures pour matériel de bureautique (15 000 dollars), telles que disquettes, cartouches d'encre pour imprimantes, cartouches pour lecteur zip, et autres. La diminution résulte d'un ajustement établi sur la base de la structure des dépenses au cours de la première année de l'exercice biennal 1998-1999, ainsi que du rattachement au Service de la Section de cartographie et du transfert à une autre division de la Section de l'édition.

*Mobilier et matériel*

- 26.110 Les ressources demandées (59 500 dollars), qui sont en augmentation de 25 200 dollars, doivent permettre de remplacer et de mettre à niveau les systèmes de publication assistée par ordinateur du Service des publications, d'acheter des logiciels pour le site Web du Comité des publications et du matériel informatique pour la Section de cartographie.

### 3. Service de l'information des Nations Unies à Genève

Tableau 26.19

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	6 093,0	4 381,4	–	–	4 381,4	61,6	4 443,0
Autres dépenses de personnel	364,2	398,4	–	–	398,4	7,2	405,6
Voyages	33,9	9,8	3,9	39,7	13,7	0,6	14,3
Services contractuels	116,9	110,1	88,1	80,0	198,2	3,4	201,6
Frais généraux de fonctionnement	44,6	477,6	(185,8)	(38,9)	291,8	5,3	297,1
Dépenses de représentation	0,1	2,4	–	–	2,4	–	2,4
Fournitures et accessoires	61,9	84,0	(37,5)	(44,6)	46,5	0,8	47,3
Mobilier et matériel	189,0	177,9	35,4	19,8	213,3	3,8	217,1
<b>Total</b>	<b>6 903,6</b>	<b>5 641,6</b>	<b>(95,9)</b>	<b>(1,6)</b>	<b>5 545,7</b>	<b>82,7</b>	<b>5 628,4</b>

Tableau 26.20

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Service de l'information des Nations Unies à Genève*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	2	2	–	–	–	–	2	2
P-4/3	5	5	–	–	–	–	5	5
P-2/1	3	3	–	–	–	–	3	3
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	11	11	–	–	–	–	11	11
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
<b>Total général</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>23</b>	<b>23</b>

26.111 Le Service de l'information des Nations Unies à Genève apporte un appui à l'Office des Nations Unies à Genève. Il produit des matériaux d'information sur les grandes réunions et les événements importants organisés par les organes et institutions ayant leur siège à Genève, et fournit des services promotionnels dans les domaines de la paix, de la sécurité et du désarmement, de l'aide humanitaire, du développement économique et social et des droits de l'homme. Il exerce des responsabilités spéciales en Europe où il s'acquitte, pour le compte des départements organiques établis à Genève, de missions d'information des médias et du public, et fournit un appui et des conseils à ces départements concernant les communications avec la presse et le public dans le monde entier. Il offre des services à l'intention des visiteurs et gère le programme de visites guidées du Palais des Nations.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

26.112 Le montant prévu (4 381 400 dollars) doit permettre de financer le tableau d'effectifs proposé au tableau 26.20.

*Autres dépenses de personnel*

26.113 Le montant prévu (398 400 dollars, inchangé) doit permettre : a) d'engager du personnel temporaire lorsque des fonctionnaires sont en congé de maladie ou de maternité, et en période de pointe (379 800 dollars); et b) de couvrir le coût des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit du personnel de bureau et de distribution et des techniciens de radio et de télévision appelés à travailler au-delà de l'horaire normal afin de fournir des informations aux médias (18 600 dollars).

*Voyages*

26.114 Le montant prévu (13 700 dollars) permettra de couvrir : a) le coût des voyages du Directeur à l'occasion des réunions d'information annuelles au Siège; b) les frais de voyage des fonctionnaires dans différents pays européens en vue de participer à des campagnes d'information et à des missions de planification et de coordination entre la télévision des Nations Unies et diverses agences européennes de radiodiffusion et de télévision.

*Services contractuels*

- 26.115 Les ressources prévues (198 200 dollars), qui font apparaître une augmentation nette de 88 100 dollars au titre essentiellement de la production de services d'information, compensée par des diminutions au titre d'autres rubriques de dépenses, se décomposent comme suit :
- a) Un montant de 13 800 dollars pour les services contractuels d'imprimerie, dont une augmentation de 2 200 dollars imputable au coût plus élevé des services contractuels de photographes professionnels, ce montant devant aussi permettre l'achat de négatifs et le développement de photos destinées aux médias et aux archives de l'ONU;
  - b) Un montant de 89 200 dollars pour la production de matériaux d'information, en augmentation de 74 600 dollars en raison de la hausse des tarifs des fournisseurs extérieurs, qui permettra de couvrir les coûts de production d'actualités télévisées, de programmes de radio, de reportages et de documentaires; ce montant permettra également de financer le recrutement de personnel pour le tournage, la narration, le montage, le mixage et l'adaptation dans différentes langues, la location de matériel spécial, la commande de musique originale et l'achat de séquences supplémentaires de musique, ainsi que des missions de prise de vues ayant pour objet de recueillir des images originales pour produire des magazines d'information télévisés et des montages d'images télévisées sur les grands thèmes dont s'occupe l'ONU;
  - c) Un montant de 1 800 dollars pour les services informatiques, en diminution de 3 000 dollars compte tenu de la structure des dépenses au cours de la première année de l'exercice biennal 1998-1999, qui permettra de mettre à niveau des logiciels standard et spéciaux pour les ordinateurs du Service;
  - d) Un montant de 93 400 dollars, en augmentation de 14 300 dollars compte tenu de la structure des dépenses au cours de la première année de l'exercice biennal 1998-1999, correspondant au coût de l'abonnement aux services des agences de presse (agence France-Presse, Reuter, Associated Press et Itar-Tass).

*Frais généraux de fonctionnement*

- 26.116 Le montant prévu (291 800 dollars), qui fait apparaître une diminution de 185 800 dollars au titre des services divers, reflète la tendance en matière de dépenses au cours de la première année de l'exercice biennal 1998-1999. Il doit permettre de financer : a) la location de photocopieuses et de matériel de bureautique, ainsi que la location d'une caméra supplémentaire et de matériel de montage pendant la session de la Commission des droits de l'homme (46 700 dollars); b) l'entretien du matériel de radiodiffusion, de télévision et de prise de vues (20 000 dollars); c) l'entretien du matériel de bureautique (10 700 dollars); et d) des services divers (214 400 dollars).

*Dépenses de représentation*

- 26.117 Le montant prévu (2 400 dollars, inchangé) doit permettre de couvrir les dépenses de représentation pour les médias, y compris l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU, et la réception organisée chaque année à l'intention des participants au Programme d'études universitaires supérieures de Genève.

*Fournitures et accessoires*

- 26.118 Le montant prévu (46 500 dollars), qui fait apparaître une diminution de 37 500 dollars reflétant les tendances en matière de dépenses, permettra d'acheter des articles de papeterie, des fournitures de bureau diverses (4 100 dollars) et des fournitures pour l'information du public (42 400 dollars).

*Matériel*

- 26.119 Le montant prévu (213 300 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 35 400 dollars imputable essentiellement au remplacement de matériel, concerne : a) l'acquisition de matériel de bureautique (3 400 dollars); b) l'achat de matériel informatique (55 900 dollars); et c) l'achat de matériel numérique pour studio de télévision, dont une caméra numérique, deux magnétoscopes numériques, un éditeur audio numérique, deux magnétophones à cassettes numériques et deux écrans de contrôle pour studio de télévision,



afin de moderniser les installations et de les rendre conformes aux normes internationales en matière de radiodiffusion et de télévision (154 000 dollars).

#### 4. Service de l'information des Nations Unies à Vienne

Tableau 26.21

##### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 899,6	1 386,9	–	–	1 386,9	28,7	1 415,6
Autres dépenses de personnel	106,9	74,5	11,9	15,9	86,4	2,6	89,0
Voyages	9,9	9,5	0,5	5,2	10,0	0,5	10,5
Services contractuels	21,8	30,4	16,4	53,9	46,8	1,5	48,3
Frais généraux de fonctionnement	–	85,8	(45,9)	(53,4)	39,9	1,3	41,2
Dépenses de représentation	1,7	0,7	–	–	0,7	–	0,7
Fournitures et accessoires	22,8	16,3	10,0	61,3	26,3	0,7	27,0
Mobilier et matériel	19,1	20,1	4,1	20,3	24,2	0,7	24,9
<b>Total</b>	<b>2 081,8</b>	<b>1 624,2</b>	<b>(3,0)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>1 621,2</b>	<b>36,0</b>	<b>1 657,2</b>

Tableau 26.22

##### Postes nécessaires

Unité administrative : Service de l'information des Nations Unies à Vienne

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
P-5	1	1	–	–	–	–	1	1
P-4/3	2	2	–	–	–	–	2	2
P-2/1	1	1	–	–	–	–	1	1
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	4	4	–	–	–	–	4	4
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Total général</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>9</b>	<b>9</b>

26.120 Le Service de l'information des Nations Unies à Vienne fournit un appui en matière d'information et des services de promotion au Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne et aux programmes et services des Nations Unies ayant leur siège à Vienne, à savoir le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, le Bureau des affaires spatiales, la Division de la prévention du crime et de la justice pénale et le Service du droit commercial international. Ses activités promotionnelles comprennent la mise au point de stratégies de promotion d'événements spéciaux et de rapports importants auprès des médias, la production de documentaires, de documents d'information générale, de dossiers de

presse, de brochures, de plaquettes et d'affiches. Le Service entretient également des contacts avec les établissements d'enseignement et les organisations non gouvernementales, afin qu'ils contribuent à mieux faire connaître les programmes exécutés par les services et organismes des Nations Unies basés à Vienne. Il fournit des services à l'intention des visiteurs et gère le programme de visites guidées du Centre international de Vienne.

- 26.121 Le Service joue aussi le rôle de centre d'information pour l'Autriche, la Hongrie, la Slovaquie et la Slovaquie.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 26.122 Le montant prévu (1 386 900 dollars) doit permettre de financer les postes indiqués au tableau 26.22.

##### *Autres dépenses de personnel*

- 26.123 Les ressources prévues (86 400 dollars), qui font apparaître une augmentation de 11 900 dollars imputable au renforcement des équipes chargées d'assurer la couverture médiatique, en anglais et en français, pendant les périodes de pointe, à l'occasion des campagnes de promotion ou de manifestations ou d'événements spéciaux, permettront également d'engager du personnel temporaire pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou de maladie de longue durée.

##### *Voyages*

- 26.124 Le montant prévu (10 000 dollars) doit permettre de couvrir divers frais de déplacement : voyages du Directeur en Hongrie, en Slovaquie et en Slovaquie pour tenir des consultations avec des personnalités gouvernementales; voyages de fonctionnaires en Autriche ayant pour objet de diffuser des informations et de nouer des contacts avec des organisations non gouvernementales; voyages des fonctionnaires appelés à participer à des manifestations spéciales de l'Organisation concernant l'information et à des cérémonies officielles.

##### *Services contractuels*

- 26.125 Le montant prévu (46 800 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 16 400 dollars liée à l'utilisation de langues supplémentaires, doit permettre de couvrir les frais de traduction (9 800 dollars) et d'impression (24 300 dollars) de dépliants, plaquettes et brochures en allemand, hongrois, slovaque et slovène; et le coût de l'abonnement aux services d'agences de presse (12 700 dollars).

##### *Frais généraux de fonctionnement*

- 26.126 Le montant prévu (39 900 dollars), qui fait apparaître une diminution de 45 900 dollars au titre des services divers reflétant la tendance en matière de dépenses au cours de la première année de l'exercice biennal 1998-1999, doit permettre d'assurer l'entretien du matériel informatique (9 900 dollars) et de financer divers services (30 000 dollars).

##### *Dépenses de représentation*

- 26.127 Le montant prévu (700 dollars, inchangé) doit permettre de couvrir les dépenses de représentation liées à la visite de personnalités gouvernementales et à la venue de journalistes invités aux conférences de presse organisées au Centre international de Vienne sur d'importantes questions intéressant les Nations Unies.

##### *Fournitures et accessoires*

- 26.128 Le montant prévu (26 300 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 10 000 dollars reflétant la tendance en matière de dépenses, doit permettre d'acheter des articles de papeterie et des fournitures de bureau, ainsi que des fournitures (notamment des cassettes audio et vidéo) pour les reportages télévisés et radiodiffusés sur les conférences, réunions et événements spéciaux se tenant à Vienne, ainsi que des fournitures pour rétroprojecteurs et du matériel d'exposition.

##### *Mobilier et matériel*

26.129 Le montant prévu (24 200 dollars) doit permettre de remplacer et de mettre à niveau le matériel de bureautique vétuste.

## 5. Centres d'information des Nations Unies

Tableau 26.23

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	23 838,3	24 491,3	–	–	24 491,3	2 115,3	26 606,6
Autres dépenses de personnel	372,8	373,9	49,5	13,2	423,4	20,6	444,0
Voyages	202,8	404,1	49,6	12,2	453,7	22,0	475,7
Services contractuels	319,0	394,6	53,5	13,5	448,1	21,8	469,9
Frais généraux de fonctionnement	5 574,9	7 353,9	(346,2)	(4,7)	7 007,7	340,4	7 348,1
Dépenses de représentation	112,4	189,5	–	–	189,5	9,2	198,7
Fournitures et accessoires	1 138,4	1 065,5	(53,5)	(5,0)	1 012,0	49,1	1 061,1
Mobilier et matériel	970,1	1 191,5	–	–	1 191,5	57,9	1 249,4
<b>Total</b>	<b>32 528,7</b>	<b>35 464,3</b>	<b>(247,1)</b>	<b>(0,6)</b>	<b>35 217,2</b>	<b>2 636,3</b>	<b>37 853,5</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
			ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond :	
	216,0	259,0	Fonds d'affectation spéciale pour le développement des activités d'information au Japon	220,0
	2 042,0	1 574,0	Contribution des pays hôtes	1 941,5
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>2 258,0</b>	<b>1 833,0</b>		<b>2 161,5</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>34 786,7</b>	<b>37 297,3</b>		<b>40 015,0</b>

Tableau 26.24

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Centres d'information des Nations Unies*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	9	9	–	–	–	–	9	9
P-5	15	15	–	–	–	–	15	15
P-4/3	16	16	–	–	–	–	16	16
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>40</b>	<b>40</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	191	191	–	–	15	9	206	200
Administrateurs recrutés sur le plan national	44	44	–	–	–	2	44	46
<b>Total</b>	<b>235</b>	<b>235</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>250</b>	<b>246</b>
<b>Total général</b>	<b>275</b>	<b>275</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>15<sup>a</sup></b>	<b>11<sup>a</sup></b>	<b>290</b>	<b>286</b>

<sup>a</sup> Postes financés par les contributions des pays hôtes.

26.130 Le réseau de 63 centres d'information des Nations Unies, dont 18 sont intégrés dans les bureaux du PNUD, plus 8 bureaux extérieurs, a pour mission de sensibiliser et de mobiliser les populations des régions et des pays qu'il dessert au service des objectifs et de l'action de l'ONU. À cet effet, les centres entreprennent des activités touchant les questions prioritaires dont est saisie l'Organisation et organisent des grandes conférences, des manifestations spéciales et des célébrations qui visent à toucher le public le plus large possible, par l'intermédiaire des médias, des organisations gouvernementales et non gouvernementales, d'établissements d'enseignement et d'associations professionnelles ou autres.

26.131 Les centres d'information renforceront la collaboration active mise en place avec les organisations non gouvernementales et d'autres secteurs de la société civile, qui constitue le principal point d'appui de leurs activités et, de concert avec les membres du système des Nations Unies, ils continueront à mieux faire comprendre le travail de l'Organisation et à mobiliser des appuis en sa faveur. Ils continueront de diffuser les supports d'information reçus du Siège, qu'ils doivent souvent adapter pour en optimiser l'utilisation locale, et à tenir le Siège régulièrement informé de leurs activités et des principaux faits intervenus aux niveaux national et régional. Ils poursuivront l'effort d'adaptation aux techniques de communication les plus récentes et de formation du personnel des bureaux extérieurs afin de faciliter la rediffusion électronique et l'acheminement rapide des données. Les centres d'information des Nations Unies géreront un nombre croissant de pages Web afin de toucher un plus large public, et mettront en place des équipements de téléconférence partout où cette technique est utile et adaptée aux besoins. Les documents imprimés et les programmes audiovisuels resteront le principal support d'information là où les techniques informatiques modernes ne sont pas encore très utilisées.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

26.132 Le montant demandé (24 491 300 dollars) concerne la dotation en effectifs proposée au tableau 26.24.

*Autres dépenses de personnel*

26.133 Le montant prévu (423 400 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 49 500 dollars, servira à couvrir les dépenses suivantes : a) 264 600 dollars au titre du personnel temporaire pour s'assurer les services de

gardes et de veilleurs de nuit, de préposés au nettoyage, de chauffeurs et de messagers; et pour engager du personnel temporaire lorsque des fonctionnaires sont en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité; et b) 158 800 dollars pour financer les heures supplémentaires que le personnel est appelé à faire pour permettre aux directeurs des centres d'information d'honorer leurs engagements officiels et pour assurer les déplacements du Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires de l'ONU, ainsi que pendant les périodes de pointe, notamment à l'occasion de manifestations nationales ou de manifestations spéciales organisées par l'ONU.

*Voyages*

- 26.134 Les montants demandés (453 700 dollars), qui correspondent à une augmentation de 49 600 dollars, serviront principalement à couvrir les frais de voyage supplémentaires encourus par les agents qui se rendent dans les bureaux du PNUD là où il n'existe aucun centre d'information, et les frais de voyage que les directeurs et administrateurs recrutés sur le plan national des centres effectuent dans leurs zones d'activité respectives pour promouvoir le plus largement possible les buts et les activités de l'Organisation. Il peut s'agir de faire des conférences, de participer à des manifestations organisées par les Nations Unies, à des manifestations médiatiques, à des séances d'information sur les Nations Unies organisées à l'intention des élèves des écoles et à des réunions d'institutions gouvernementales et d'organisations non gouvernementales, et d'organiser à l'intention des fonctionnaires des fonds, programmes et organismes des Nations Unies des séances d'information et de formation aux activités de diffusion et à la création de bibliothèques de référence.

*Services contractuels*

- 26.135 Les ressources prévues (448 100 dollars), qui correspondent à une augmentation de 53 500 dollars, serviront à financer le coût de la formation du personnel des services extérieurs à l'entretien et à l'utilisation du matériel informatique (53 500 dollars), de la traduction de publications de base des Nations Unies, de rapports importants du Secrétaire général et de textes du Département de l'information en langue locale (172 500 dollars) et de l'impression des bulletins d'information, des communiqués de presse et des documents d'information traduits et publiés par les Nations Unies (222 100 dollars).

*Frais généraux de fonctionnement*

- 26.136 Les ressources demandées (7 007 700 dollars), qui font apparaître une réduction de 346 200 dollars, et qui ont été calculées sur la base des dépenses effectives, se répartissent comme suit :
- a) 4 071 200 dollars pour la location et l'entretien des locaux, y compris les services collectifs de distribution, dans les centres d'information où ces frais ne sont pas pris en charge par le pays hôte;
  - b) 195 700 dollars pour la location de mobilier et de matériel;
  - c) 1 907 500 dollars pour couvrir des frais de communication liés à la diffusion d'informations (affranchissement postal, téléphone, télex, télégrammes et valise diplomatique);
  - d) 553 800 dollars pour l'entretien des véhicules, du matériel informatique, des télécopieurs, des photocopieuses, des systèmes de climatisation et autre matériel indispensable;
  - e) 279 500 dollars pour divers services, en particulier le fret et les charges connexes.

*Dépenses de représentation*

- 26.137 Le montant demandé (189 500 dollars, inchangé) servira à couvrir le coût des réceptions officielles organisées par les centres d'information durant les journées des Nations Unies et à inviter les représentants des médias et d'autres relais de l'information à des manifestations organisées par les centres d'information en vue de diffuser le plus largement possible les travaux et les objectifs des Nations Unies par le biais de ces relais d'information.

*Fournitures et accessoires*

- 26.138 Un montant de 1 012 000 dollars, qui fait apparaître une réduction de 53 500 dollars, est demandé pour couvrir le coût des livres, des articles de papeterie et autres fournitures de bureau destinés à la bibliothèque (107 000

dollars) ainsi que l'achat d'essence, d'huile et autres lubrifiants pour les véhicules officiels (842 800 dollars) ainsi que le coût des fournitures pour le matériel d'exploitation (62 200 dollars).

*Mobilier et matériel*

26.139 Le montant demandé (1 191 500 dollars) doit permettre d'acheter du mobilier et des accessoires pour tous les centres d'information des Nations Unies (520 100 dollars); de remplacer ou de mettre à jour du matériel informatique et des logiciels pour améliorer la réalisation et la diffusion des supports d'information (235 500 dollars) ainsi que pour remplacer des véhicules destinés aux centres d'information des Nations Unies (435 900 dollars).

## 6. Conférences spéciales

Tableau 26.25

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	112,2	–	652,3	–	652,3	30,5	682,8
Voyages	–	–	433,4	–	433,4	21,1	454,5
Services contractuels	120,9	–	1 221,2	–	1 221,2	46,3	1 267,5
Subventions et contributions	38,7	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>271,8</b>	<b>–</b>	<b>2 306,9</b>	<b>–</b>	<b>2 306,9</b>	<b>97,9</b>	<b>2 404,8</b>

26.140 Un montant non renouvelable de 2 306 900 dollars est demandé pour financer les activités d'information relatives aux réunions extraordinaires et conférences spéciales ci-après, selon la répartition par objet de dépenses indiquée :

	Autres dépenses de personnel	Voyages	Services contractuels	Total (Dollars É.-U.)
a) Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et l'application intégrale de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action (New York, 5-9 juin 2000)	100 500	14 900	222 800	338 200
b) Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social (Genève, 26-30 juin 2000)	69 100	–	192 900	262 000
c) Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (Vienne, 10-17 avril 2000)	50 400	112 600	150 600	313 600
d) Dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Bangkok, 12-22 février 2000)	72 500	92 200	18 500	183 200
e) Assemblée du millénaire de l'ONU (New York, 2000)	128 900	14 900	232 700	376 500
f) Session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée de procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (New York, une semaine, juin 2001)	69 400	9 900	192 400	271 700
g) Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (Genève, une semaine, 2001)	97 100	97 900	203 100	398 100
h) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (une semaine, 2001)	64 400	91 000	8 200	163 600

	<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>Voyages</i>	<i>Services contractuels</i>	<i>Total (Dollars É.-U.)</i>
<b>Total</b>	<b>652 300</b>	<b>433 400</b>	<b>1 221 200</b>	<b>2 306 900</b>

*Autres dépenses de personnel*

- 26.141 Le montant demandé (652 300 dollars) permettra de couvrir le coût du personnel prêtant des concours extérieurs divers pour les relations avec les médias et la coordination des activités d'information entreprises à l'occasion des conférences, et pour l'établissement de supports promotionnels, notamment de brochures, de dossiers de presse, d'affiches et de publications issues des conférences. Il permettra aussi de couvrir les coûts des heures supplémentaires et des services extérieurs divers liés aux travaux graphiques et à la recherche ainsi que les activités d'information relatives aux réunions préparatoires régionales.
- 26.142 Le montant demandé (433 400 dollars) permettra de couvrir les frais de voyage des journalistes participant aux réunions préparatoires régionales ou aux réunions extraordinaires ou conférences spéciales.
- 26.143 Les ressources prévues (1 221 200 dollars) au titre des services contractuels permettront d'assurer la couverture des séances extraordinaires et des conférences spéciales, l'impression et la traduction de supports promotionnels (brochures, dossiers de presse, affiches et autres publications diffusées avant et après les conférences), la réalisation de séquences radiophoniques et télévisées à l'intention des diffuseurs, le recours temporaire à des techniciens et à des services de traitement de texte.

## 7. Appui au programme : administration du Département

Tableau 26.26

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>1996-1997 Dépenses</i>	<i>1998-1999 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>2000-2001 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	4 197,8	3 208,2	(33,4)	(1,0)	3 174,8	171,0	3 345,8
Autres dépenses de personnel	342,6	557,3	80,2	14,3	637,5	30,9	668,4
Frais généraux de fonctionnement	1 812,0	1 248,7	–	–	1 248,7	60,7	1 309,4
Fournitures et accessoires	62,5	157,4	–	–	157,4	7,6	165,0
Mobilier et matériel	162,5	215,0	–	–	215,0	10,5	225,5
<b>Total</b>	<b>6 577,4</b>	<b>5 386,6</b>	<b>46,8</b>	<b>0,8</b>	<b>5 433,4</b>	<b>280,7</b>	<b>5 714,1</b>

Tableau 26.27

**Postes nécessaires**

*Programme : administration du Département*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-11	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	2	1	–	–	–	–	2	1
P-4/3	2	3	–	–	–	–	2	3
P-2/1	2	2	–	–	–	–	2	2
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	15	15	–	–	–	–	15	15
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
<b>Total général</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>22</b>	<b>22</b>

26.144 Le Service administratif est chargé de superviser et de coordonner la planification, l'administration et la gestion des ressources humaines et budgétaires du Département afin d'assurer la bonne exécution du programme de travail.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

26.145 Le montant demandé (3 174 800 dollars) concerne la dotation en effectifs proposée au tableau 26.27, laquelle tient compte du redéploiement interne d'un poste P-4 du Bureau du Secrétaire général adjoint et du redéploiement externe d'un poste P-5 dans le même Bureau, qui s'inscrivent dans le cadre de la réorganisation interne du Département.

*Autres dépenses de personnel*

26.146 Le montant demandé (637 500 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 80 200 dollars, servira à couvrir le coût du personnel temporaire chargé de l'indexation du Supplément No 5 du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*. La répartition des dépenses resterait inchangée et s'établirait comme suit : a) 315 900 dollars au titre du personnel temporaire pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et pour répondre aux besoins de tous les services du Département en période de pointe et en cas d'urgence; et b) 241 400 dollars au titre des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit durant les périodes de pointe et pour couvrir les séances du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

*Frais généraux de fonctionnement*

26.147 Le montant demandé (1 248 700 dollars, inchangé) se répartira comme suit :

- a) 162 600 dollars pour la location et l'entretien de matériel informatique;
- b) 545 500 dollars pour les frais de communication engagés par le Département au Siège (courrier électronique, liaison téléphonique interurbaine et internationale, etc.);
- c) 525 000 dollars pour l'entretien des terminaux d'ordinateur, des imprimantes et autre matériel de bureautique;



d) 15 600 dollars pour divers services.

*Fournitures et accessoires*

26.148 Un montant de 157 400 dollars est demandé pour couvrir le coût des fournitures de bureau nécessaires, y compris les fournitures destinées au service administratif et les fournitures de traitement de l'information destinées au Département.

*Mobilier et matériel*

26.149 Un crédit de 215 000 dollars est demandé pour couvrir l'achat de matériel de bureautique neuf, notamment de matériel de publication assistée par ordinateur, d'imprimantes laser et de logiciels, et les frais d'installation connexes.

Tableau 26.28

**Résumé des mesures prises pour donner suite aux recommandations à caractère non sectoriel intéressant le Département de l'information qu'ont formulées les organes de contrôle interne et externe et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
<p><b>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/7/Rev.1, chap. II, titre VII)</b></p>	
<p>Le Comité consultatif a estimé que les activités d'information du Secrétariat gagneraient beaucoup en efficacité si le Département de l'information jouait un plus grand rôle de coordination. Il a recommandé que l'on examine comment le Département pourrait coordonner l'action menée pour répondre aux besoins des différents services du Secrétariat dans le domaine de l'information. Il a recommandé que cette question soit examinée dans la perspective de l'application des recommandations de l'Équipe spéciale sur la réorientation des activités d'information des Nations Unies qui seraient éventuellement adoptées (A/AC.198/1997/CRP.1). Le Secrétaire a souscrit aux principales recommandations de l'Équipe spéciale (A/AC.198/1997/CRP.2).</p>	<p>Le Département de l'information s'attache à créer une véritable culture de la communication au sein de l'Organisation des Nations Unies afin de mieux faire connaître ses objectifs et mobiliser le soutien du public en faveur de ses activités dans le monde entier.</p> <p>Dans l'accomplissement de cette importante mission, le Département travaille en étroite collaboration avec tous les bureaux fonctionnels du Secrétariat par le biais de plusieurs mécanismes institutionnels, notamment un réseau de 23 centres de coordination de l'information désignés par les départements et les bureaux du Secrétariat. En outre, il poursuit une étroite collaboration bilatérale avec les départements directement intervenant dans les principaux domaines d'activité de l'Organisation : maintien de la paix et de la sécurité; coopération pour le développement; affaires économiques et sociales internationales; affaires humanitaires; et droits de l'homme, qui est une question à caractère intersectoriel.</p> <p>Le Département consolide son rôle de premier plan dans le domaine des communications au sein de l'Organisation par une utilisation active des techniques d'information modernes qui ont permis d'étendre l'audience mondiale des productions écrites, radiophoniques et vidéo de l'ONU, tout en soulignant et en faisant mieux connaître les nombreux aspects positifs et novateurs des activités du Secrétariat. Par ailleurs, le Département coordonne, gère et met à jour le site Web de l'ONU sur le réseau Internet dont les pages sont progressivement traduites dans les six langues officielles de l'Organisation et contiennent des renvois aux différentes pages d'accueil des départements.</p>

*Résumé de la  
recommandation*

*Suite donnée à la  
recommandation*

---

**Corps commun d'inspection** (A/51/946, conclusions et recommandations)

Le Secrétariat devrait élaborer et examiner tous les mois, ou au moins tous les trimestres, des rapports relatifs aux recettes tirées des ventes, qui indiqueraient les recettes totales provenant des divers circuits de vente (recommandation 16).

Dans la plupart des cas, le montant des recettes est communiqué à la Section des ventes une fois par mois, et à l'avenir, on s'efforcera par tous les moyens de publier le montant des recettes et des dépenses à des intervalles plus rapprochés.

Le Secrétariat devrait assurer une promotion plus active et systématique des ventes afin d'accroître au maximum les retombées financières pour l'Organisation des Nations Unies (recommandation 18).

Le Secrétariat ne cesse de promouvoir les ventes par le biais d'Internet grâce à la mise en place d'une fonction de commerce électronique sur le site Web consacré aux ventes et à la commercialisation et par le biais de catalogues de vente directe par correspondance.

**Comité des commissaires aux comptes de l'ONU** (A/53/5, vol. I, chap. II)

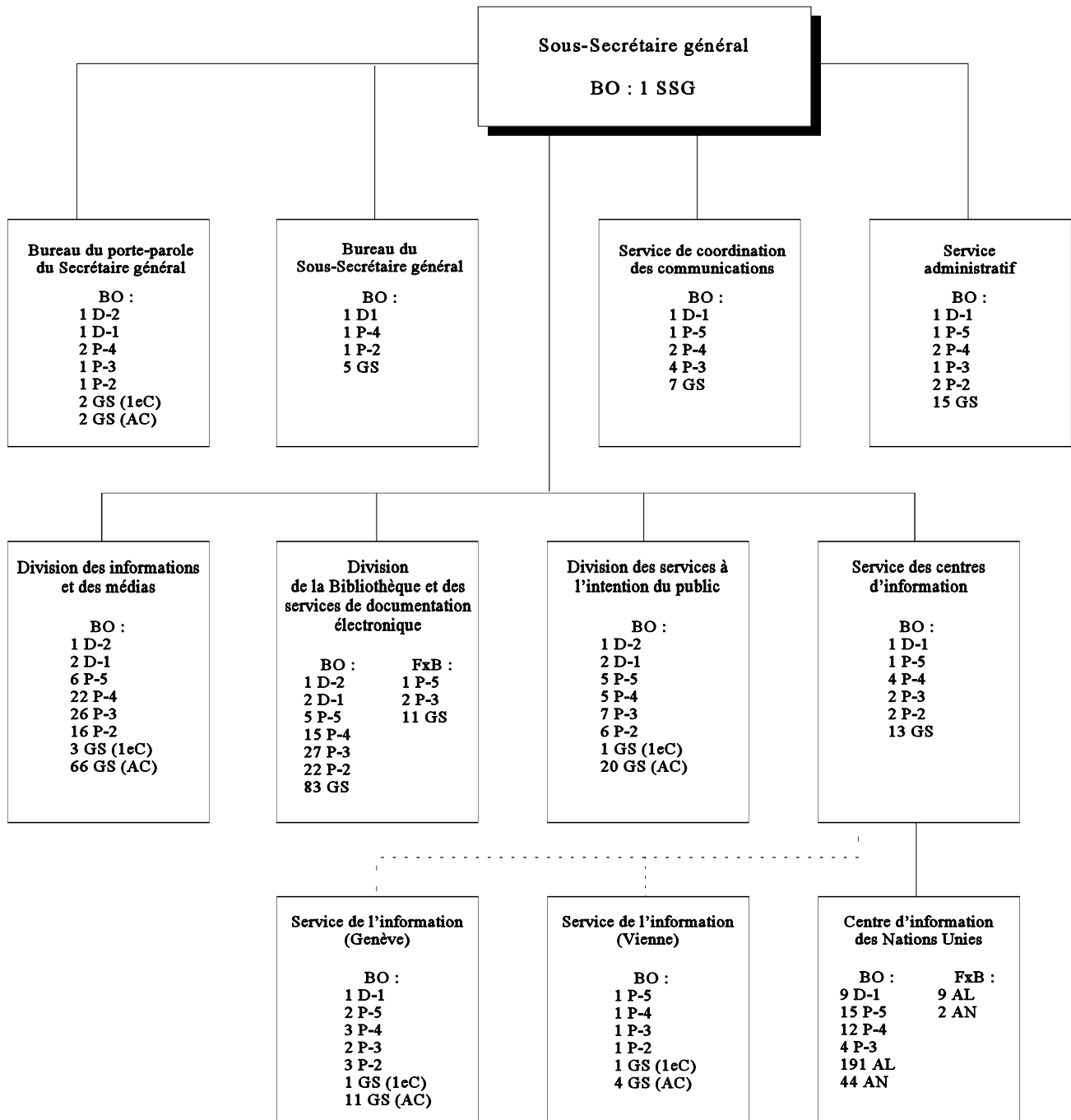
Le Comité recommande que compte tenu du retard considérable que le Système intégré de gestion de la Bibliothèque a pris depuis son autorisation par l'Assemblée générale au cours de l'exercice biennal 1992-1993, l'Administration devrait veiller à ce qu'il soit achevé sans plus tarder (par. 87).

Tous les modules du Système intégré de gestion de la Bibliothèque sont opérationnels.

---

## Département de l'information

### Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2000-2001



*Note* : SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; AL : agent local; AN : administrateur recruté sur le plan national; 1eC : 1re classe; AC : autres classes; BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires.

# Titre VIII

## Services communs d'appui

### Chapitre 27

#### Gestion et services centraux d'appui

(Programme 24 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)

Tableau 27.1

#### Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Rubrique	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion	11 729,1	11 090,3	(115,5)	(1,0)	10 974,8	645,1	11 619,9
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	20 403,0	20 888,2	638,2	3,0	21 526,4	1 235,5	22 761,9
C. Bureau de la gestion des ressources humaines	43 169,9	44 675,8	1 635,6	3,6	46 311,4	2 529,0	48 840,4
D. Bureau des services centraux d'appui	226 362,2	226 894,0	(5 639,8)	(2,4)	221 254,2	10 068,8	231 323,0
E. Administration (Genève)	110 356,2	99 853,2	(1 199,5)	(1,2)	98 653,7	1 017,7	99 671,4
F. Administration (Vienne)	40 718,4	30 701,4	(1 349,0)	(4,3)	29 352,4	523,3	29 875,7
G. Administration (Nairobi)	11 491,7	12 194,9	1 847,8	15,1	14 042,7	1 951,6	15 994,3
<b>Total</b>	<b>464 230,5</b>	<b>446 297,8</b>	<b>(482,2)</b>	<b>(0,9)</b>	<b>442 115,6</b>	<b>17 971,0</b>	<b>460 086,6</b>

2) Fonds extrabudgétaires

1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
		a) Services d'appui à :	
		i) Des organismes des Nations Unies	
		Structures administratives extrabudgétaires	27 993,1
24 463,4	26 510,4	Fonds des Nations Unies pour l'environnement et Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	23 264,3
12 056,6	19 092,1	ii) Des activités extrabudgétaires	
		Activités de fonds	7 591,4
5 539,7	7 160,5	Coopération technique	1 927,4
1 673,5	1 808,2	Opérations de maintien de la paix	20 956,3
18 957,3	21 523,5	Fonds d'affectation spéciale pour la Section allemande de traduction	196,2
193,4	190,8	b) Activités de fond :	
		Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Conseil de l'efficacité	-
370,3	-	Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du système des Nations Unies	-
309,5	-	Fonds de péréquation des impôts	1 013,0
762,9	999,5	Fonds d'affectation spéciale pour la langue française	28,2
1,7	-	Fonds d'affectation spéciale pour le <i>Secretariat News</i>	-
82,7	109,6	Fonds d'affectation spéciale pour la promotion de la santé du personnel	-
2,5	-	Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à l'enquête auprès des fonctionnaires de l'ONU sur le harcèlement sexuel sur le lieu du travail	-
26,1	-	c) Projets opérationnels :	-
-	-		
<b>Total</b>	<b>64 439,6</b>		<b>82 969,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>528 670,1</b>		<b>543 056,5</b>

Tableau 27.2

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	234 416,4	215 960,2	4 132,3	1,9	220 092,5	8 822,4	228 914,9
Autres dépenses de personnel	23 384,1	23 002,0	(2 215,2)	(9,6)	20 786,8	867,9	21 654,7
Consultants et experts	207,3	758,0	(76,6)	(10,1)	681,4	35,8	717,2
Voyages	1 139,1	1 089,4	311,2	28,5	1 400,6	68,1	1 468,7
Services contractuels	23 595,5	28 843,0	3 153,0	10,9	31 996,0	1 483,1	33 479,1
Frais généraux de fonctionnement	140 715,8	140 239,4	(4 797,7)	(3,4)	135 441,7	5 473,3	140 915,0
Dépenses de représentation	38,0	23,5	(2,0)	(8,5)	21,5	0,8	22,3
Fournitures et accessoires	5 171,0	6 523,0	(309,9)	(4,7)	6 213,1	303,0	6 516,1
Mobilier et matériel	13 169,0	8 000,0	(660,1)	(8,2)	7 339,9	355,0	7 694,9
Subventions et contributions	22 394,3	21 859,3	(3 712,2)	(17,0)	18 142,1	561,6	18 703,7
<b>Total</b>	<b>464 230,5</b>	<b>446 297,8</b>	<b>(4 182,2)</b>	<b>(0,9)</b>	<b>442 115,6</b>	<b>17 971,0</b>	<b>460 086,6</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Objet de dépense	2000-2001 Montant estimatif
	55 671,1	63 800,2	Postes	67 750,4
	4 634,7	6 002,1	Autres dépenses de personnel	6 149,1
	544,5	662,5	Consultants et experts	772,6
	95,4	187,6	Voyages	238,2
	30,9	289,1	Services contractuels	752,0
	3 909,7	4 946,7	Frais généraux de fonctionnement	6 049,4
	7,5	705,8	Fournitures et accessoires	723,9
	105,8	800,6	Mobilier et matériel	534,3
	40,0	–	Subventions et contributions	–
<b>Total</b>	<b>64 439,6</b>	<b>77 394,6</b>		<b>82 969,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>528 670,1</b>	<b>523 692,4</b>		<b>543 056,5</b>

Tableau 27.3

**Postes nécessaires**

*Programme : Services administratifs*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	3	3	–	–	–	–	3	3
D-2	10	10	–	–	1	1	11	11
D-1	27	28	–	–	2	3	29	31
P-5	60	67	–	–	15	13	75	80
P-4/3	159	178	–	–	117	115	276	293
P-2/1	52	52	–	–	11	12	63	64
<b>Total</b>	<b>312</b>	<b>339</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>146</b>	<b>144</b>	<b>458</b>	<b>483</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	68	69	–	–	15	15	83	84
Autres classes	765	755	–	–	186	188	951	943
<b>Total</b>	<b>833</b>	<b>824</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>201</b>	<b>203</b>	<b>1 034</b>	<b>1 027</b>
<b>Autres catégories</b>								
Service de sécurité	171	171	–	–	9	9	180	180
Agents locaux	89	89	–	–	174	224	263	313
Service mobile	1	–	–	–	–	–	1	–
Corps de métiers	99	99	–	–	4	4	103	103
<b>Total</b>	<b>360</b>	<b>359</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>187</b>	<b>237</b>	<b>547</b>	<b>596</b>
<b>Total général</b>	<b>1 505</b>	<b>1 522</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>534</b>	<b>584</b>	<b>2 039</b>	<b>2 106</b>

---

## Chapitre 27A

### Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion

#### Vue d'ensemble

- 27A.1 Le Secrétaire général adjoint à la gestion est responsable de la gestion des ressources financières, des ressources humaines et des opérations d'appui de l'Organisation et dirige et gère les activités du Département de la gestion. Son bureau participe donc très activement à la coordination des diverses activités menées par le Département pour assurer le bon fonctionnement du système administratif dans l'ensemble du Secrétariat.
- 27A.2 Le Bureau du Secrétaire général adjoint comprend le Bureau de la politique de gestion, le Service des contributions, la Trésorerie, le Groupe de l'appui aux activités de contrôle, les secrétariats de la Commission paritaire de recours, du Comité paritaire de discipline, du Jury en matière de discrimination et autres plaintes et de la Liste des conseils, et le Service administratif du Département de la gestion. Le Bureau est chargé des activités ci-après : services de gestion, gestion financière et administration de la justice. En outre, il fournit des services de secrétariat à la Cinquième Commission et au Comité du programme et de la coordination.
- 27A.3 Les activités du Bureau relèvent du programme 24 (Services de gestion et services centraux d'appui du plan à moyen terme pour la période 1998-2001), tel qu'il a été révisé (A/53/6/Rev.1), en particulier du sous-programme 24.1 (Services de gestion), qui recouvre toutes les responsabilités énumérées ci-dessus.
- 27A.4 Les ressources prévues pour le Bureau se répartiront comme suit :

---

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
A. Direction exécutive et administration .....	23,4	–
B. Programme de travail		
1. Services de gestion .....	17,2	–
2. Gestion financière .....	24,0	81,7
3. Administration de la justice .....	10,6	14,1
C. Appui au programme .....	24,8	4,2
<b>Total .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

---



Tableau 27A.1

**Prévisions de dépenses, par grande rubrique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
A. Direction exécutive et administration	2 541,7	2 560,6	(5,0)	(0,1)	2 555,6	159,3	2 714,9
B. Programme de travail							
1. Services de gestion	–	1 903,9	(28,1)	(1,4)	1 875,8	122,2	1 998,0
2. Gestion financière	2 486,6	2 458,2	182,0	7,4	2 640,2	154,7	2 794,9
3. Administration de la justice	1 254,1	1 168,4	–	–	1 168,4	61,6	1 230,0
C. Appui au programme	5 446,7	2 999,2	(264,4)	(8,8)	2 734,8	147,3	2 882,1
<b>Total</b>	<b>11 729,1</b>	<b>11 090,3</b>	<b>(115,5)</b>	<b>(1,0)</b>	<b>10 974,8</b>	<b>645,1</b>	<b>11 619,9</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
	504,9	238,0	Structures administratives extrabudgétaires	157,7
			ii) Des activités extrabudgétaires	
	887,8	1 149,6	Structures administratives extrabudgétaires	1 177,5
	102,4	119,6	Ressources provenant du remboursement des dépenses de coopération technique	117,7
	984,3	1 131,8	Opérations de maintien de la paix	1 204,3
			b) Activités de fond :	
	309,5	–	Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du système des Nations Unies	–
	370,3	–	Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Conseil de l'efficacité	–
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>3 159,2</b>	<b>2 639,0</b>		<b>2 657,2</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>14 888,3</b>	<b>13 729,3</b>		<b>14 277,1</b>

Tableau 27A.2

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	10 950,6	10 279,0	(191,5)	(1,8)	10 087,5	602,6	10 690,1
Autres dépenses de personnel	347,7	150,7	49,6	32,9	200,3	9,6	209,9
Consultants et experts	–	260,8	(26,2)	(10,0)	234,6	11,4	246,0
Voyages	58,2	90,5	–	–	90,5	4,3	94,8
Services contractuels	226,6	82,2	59,5	72,3	141,7	7,0	148,7
Frais généraux de fonctionnement	68,9	125,9	4,5	3,5	130,4	6,0	136,4
Dépenses de représentation	0,6	0,8	–	–	0,8	–	0,8
Mobilier et matériel	76,5	100,4	(11,4)	(11,3)	89,0	4,2	93,2
<b>Total</b>	<b>11 729,1</b>	<b>11 090,3</b>	<b>(115,5)</b>	<b>(1,0)</b>	<b>10 974,8</b>	<b>645,1</b>	<b>11 619,9</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Objet de dépense	2000-2001 Montant estimatif
	2 419,0	2 583,0	Postes	2 545,2
	140,1	56,0	Autres dépenses de personnel	112,0
	493,1	–	Consultants et experts	–
	57,4	–	Voyages	–
	7,1	–	Frais généraux de fonctionnement	–
	2,0	–	Fournitures et accessoires	–
	0,5	–	Mobilier et matériel	–
	40,0	–	Subventions et contributions	–
<b>Total</b>	<b>3 159,2</b>	<b>2 639,0</b>		<b>2 657,2</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>14 888,3</b>	<b>13 729,3</b>		<b>14 277,1</b>

Tableau 27A.3

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	6	6	–	–	–	–	6	6
P-5	9	9	–	–	1	–	10	9
P-4/3	7	6	–	–	5	6	12	12
P-2/1	1	1	–	–	1	1	2	2
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>24</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>32</b>	<b>31</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	4	4	–	–	1	1	5	5
Autres classes	29	29	–	–	7	7	36	36
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>41</b>	<b>41</b>
<b>Total général</b>	<b>58</b>	<b>57</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>15<sup>a</sup></b>	<b>15<sup>b</sup></b>	<b>73</b>	<b>72</b>

<sup>a</sup> Postes financés à l'aide de sommes remboursées au titre des services d'appui : structures administratives extrabudgétaires : 1 poste d'agent des services généraux (1re classe); activités extrabudgétaires de fond : 1 P-5, 2 P-3, 1 P-2 et 3 postes d'agent des services généraux (autres classes); activités de coopération technique : 1 poste d'agent des services généraux (autres classes); opérations de maintien de la paix (compte d'appui) : 2 P-4, 1 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux (autres classes).

<sup>b</sup> Postes financés à l'aide de sommes remboursées au titre des services d'appui : structures administratives extrabudgétaires : 1 poste d'agent des services généraux (1re classe); activités extrabudgétaires de fond : 3 P-3, 1 P-2 et 3 agents des services généraux (autres classes); activités de coopération technique : 1 poste d'agent des services généraux (autres classes); opérations de maintien de la paix (compte d'appui) : 2 P-4, 1 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux (autres classes).

## A. Direction exécutive et administration

Tableau 27A.4

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 344,6	2 419,6	–	–	2 419,6	152,8	2 572,4
Autres dépenses de personnel	117,8	37,9	–	–	37,9	1,8	39,7
Voyages	49,7	55,6	–	–	55,6	2,7	58,3
Frais généraux de fonctionnement	15,9	32,9	–	–	32,9	1,6	34,5
Dépenses de représentation	0,6	0,8	–	–	0,8	–	0,8
Mobilier et matériel	13,1	13,8	(5,0)	(36,2)	8,8	0,4	9,2
<b>Total</b>	<b>2 541,7</b>	<b>2 560,6</b>	<b>(5,0)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>2 555,6</b>	<b>159,3</b>	<b>2 714,9</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
	43,1	–	Structures administratives extrabudgétaire	–
			ii) Des activités extrabudgétaires	
	–	–	Structures administratives extrabudgétaires	–
	–	–	Opérations de maintien de la paix	–
			b) Activités de fond :	
	309,5	–	Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Conseil de l'efficacité	–
	370,3	–	Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du système des Nations Unies	–
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>722,9</b>	<b>–</b>		<b>–</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>3 264,6</b>	<b>2 560,6</b>		<b>2 714,9</b>

Tableau 27A.5

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	2	2	–	–	–	–	2	2
P-5	2	2	–	–	–	–	2	2
P-4/3	1	1	–	–	–	–	1	1
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	5	5	–	–	–	–	5	5
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>Total général</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>12</b>	<b>12</b>

27A.5 C'est avec l'assistance de son bureau que le Secrétaire général adjoint à la gestion dirige et supervise les activités du Département. Le Bureau fait office de centre de liaison pour l'information et l'intégration de tous les aspects des travaux du Département, donne des conseils concernant ses politiques et directives, coordonne les activités à l'intérieur du Département, y compris les mesures de suivi nécessaires, consulte d'autres départements, bureaux, fonds et programmes et négocie et collabore avec eux en ce qui concerne des questions d'intérêt commun, établit les politiques, procédures et mécanismes administratifs requis pour assurer le fonctionnement efficace et rationnel du système de justice interne, fournit des avis juridiques sur la suite à donner aux recours ou plaintes déposées par des fonctionnaires et aux affaires disciplinaires ainsi que sur l'application des jugements du Tribunal administratif de l'Organisation des Nations Unies et fournit des services techniques à la Cinquième Commission et au Comité du programme et de la coordination par l'intermédiaire du secrétariat du Comité.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

27A.6 Le montant estimatif demandé (2 419 600 dollars) permettrait de maintenir 12 postes.

*Autres dépenses de personnel*

27A.7 Le montant prévu (37 900 dollars) au titre des heures supplémentaires, correspondant à la base de ressources, permettrait de couvrir le coût de l'appui indispensable en période de pointe.

*Voyages*

27A.8 Le montant prévu (55 600 dollars), correspondant à la base des ressources, a trait aux voyages qu'effectueront le Secrétaire général adjoint et d'autres fonctionnaires du Bureau lorsque leur présence sera indispensable hors Siège.

*Frais généraux de fonctionnement*

27A.9 Les ressources demandées (32 900 dollars), correspondant à la base de ressources, serviront à financer le coût des communications et l'entretien de l'infrastructure technique du réseau local et des serveurs centraux et l'appui nécessaires au fonctionnement des services centraux de gestion.

*Dépenses de représentation*

27A.10 Le montant de 800 dollars, correspondant à la base des ressources, doit permettre de couvrir le coût des réceptions officielles.

*Mobilier et matériel*

27A.11 Le montant prévu, soit 8 800 dollars, qui représente une réduction de 5 000 dollars, doit permettre de remplacer une partie du matériel de bureautique.

## B. Programme de travail

### 1. Services de gestion

Tableau 27A.6

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	–	1 601,5	–	–	1 601,5	109,0	1 710,5
Consultants et experts	–	260,8	(26,2)	(10,0)	234,6	11,4	246,0
Voyages	–	20,8	–	–	20,8	1,0	21,8
Frais généraux de fonctionnement	–	10,4	4,5	43,2	14,9	0,6	15,5
Mobilier et matériel	–	10,4	(6,4)	(61,5)	4,0	0,2	4,2
<b>Total</b>	–	<b>1 903,9</b>	<b>(28,1)</b>	<b>(1,4)</b>	<b>1 875,8</b>	<b>122,2</b>	<b>1 998,0</b>

Tableau 27A.7

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Bureau de la politique de gestion*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	3	3	–	–	–	–	3	3
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
Autres classes	2	2	–	–	–	–	2	2
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Total général</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>7</b>

- 27A.12 Le Bureau de la politique de gestion a été créé dans le cadre du programme de réforme du Secrétaire général et du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 afin d'assister l'équipe chargée de la politique de gestion (à savoir le Comité de la politique de gestion) dont le rôle consiste à veiller à ce que la réforme de la gestion soit appliquée dans l'ensemble du Secrétariat. Ce comité est composé du Secrétaire général adjoint à la gestion et des trois Sous-Secrétaires généraux du Département.
- 27A.13 Le Bureau de la politique de gestion aide le Secrétaire général adjoint et les Sous-Secrétaires généraux à promouvoir un climat de transparence et de responsabilité dans les relations avec les États Membres et à instituer un système efficace permettant de rendre périodiquement compte de chacun des programmes.
- 27A.14 Le Bureau de la politique de gestion veillera également à ce que les politiques en la matière soient l'expression des meilleures pratiques de gestion ainsi que d'une approche intégrée des propositions présentées par le Secrétaire général pour accroître l'efficacité et la productivité de l'ensemble de l'Organisation. Pour ce faire, il fournira des études et des conseils sur les questions, méthodes, procédures et systèmes de gestion et notamment les ressources financières et humaines, les services d'appui, les techniques informatiques et d'autres aspects de l'administration.
- 27A.15 La réalisation des objectifs énumérés ci-dessus devrait accroître la transparence en matière de gestion, simplifier les procédures administratives et améliorer l'exécution des programmes dans l'ensemble de l'Organisation.

**Produits**

- 27A.16 Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux d'experts*
    - i) Services fonctionnels. Fourniture de services fonctionnels à la Cinquième Commission pour environ 6 séances officielles et 20 consultations officieuses portant sur des questions ayant trait à la réforme de la gestion et à la politique financière;
    - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports à l'Assemblée générale sur des questions ayant trait à la réforme de la gestion, telles que le Compte pour le développement et l'exécution de projets pilotes, selon que de besoin;
  - b) *Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations.* Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies sur des questions liées à l'adoption d'une approche commune de la

gestion financière et administrative, et notamment participation à des réunions du Comité consultatif pour les questions administratives (Questions financières et budgétaires) du Comité administratif de coordination;

- c) *Services d'appui administratif*
- i) Fourniture de services fonctionnels et techniques au Comité de la politique de gestion pour toutes les questions;
  - ii) Fourniture de services fonctionnels au Comité directeur de la réforme de l'ONU et à d'autres comités internes pour des questions ayant trait à la réforme de la gestion;
  - iii) Établissement d'études sur les structures et méthodes de gestion actuelles et prévues ainsi que sur les domaines où la gestion pourrait être améliorée et les mesures à prendre à cette fin;
  - iv) Examen de la gestion et des méthodes en vue d'aider les directeurs de programme à simplifier et à rationaliser les méthodes et procédures;
  - v) Fourniture de services consultatifs aux directeurs de programme sur des questions liées à l'amélioration de la gestion et à l'exécution des programmes;
  - vi) Mise en place et application de systèmes de contrôle interne et d'information de gestion;
  - vii) Coordination des activités et initiatives visant à améliorer la productivité dans l'ensemble du Secrétariat, mise en place d'une base de données complète sur les projets d'amélioration de la productivité et détermination des gains de productivité qui pourraient alimenter le Compte pour le développement.

#### **Ressources nécessaires (aux taux courants)**

##### *Postes*

- 27A.17 Le montant prévu au titre des traitements et des dépenses communes de personnel (1 601 500 dollars) permettrait de maintenir sept postes.

##### *Consultants et experts*

- 27A.18 Un montant de 234 600 dollars est prévu au titre des services de consultants nécessaires pour obtenir de nouvelles compétences spécialisées dans des domaines très divers de la gestion, tels que la simplification des procédures, l'information de gestion au niveau interne, la mise en place de structures informatiques et la rationalisation des règles, règlements et procédures. Une réduction de 26 200 dollars est prévue à cette rubrique.

##### *Voyages*

- 27A.19 Le montant prévu (20 800 dollars) doit servir à financer les frais de voyage des fonctionnaires du Bureau de la politique de gestion qui se rendront dans des bureaux hors Siège pour assister à des réunions portant sur des questions de gestion.

##### *Frais généraux de fonctionnement*

- 27A.20 Le montant demandé (14 900 dollars) à ce titre doit permettre de couvrir les frais d'entretien du matériel de bureautique, notamment le coût de tous les services d'appui technique, des communications et de la valise diplomatique ainsi que les frais d'affranchissement et d'autres dépenses diverses.

##### *Mobilier et matériel*

- 27A.21 Le montant prévu à cette rubrique (4 000 dollars), qui représente une réduction de 6 400 dollars, doit permettre de remplacer une partie du matériel de bureautique.

## **2. Gestion financière**



Tableau 27A.8

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 207,5	2 299,2	72,9	3,1	2 372,1	141,7	2 513,8
Autres dépenses de personnel	–	–	49,6	–	49,6	2,4	52,0
Voyages	8,5	8,9	–	–	8,9	0,4	9,3
Services contractuels	226,6	82,2	59,5	72,3	141,7	7,0	148,7
Frais généraux de fonctionnement	17,8	29,6	–	–	29,6	1,4	31,0
Mobilier et matériel	26,2	38,3	–	–	38,3	1,8	40,1
<b>Total</b>	<b>2 486,6</b>	<b>2 458,2</b>	<b>182,0</b>	<b>7,4</b>	<b>2 640,2</b>	<b>154,7</b>	<b>2 794,9</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	36,0	–	a) Services d'appui à :	–
			i) Des organismes des Nations Unies	
			Structures administratives	
			extrabudgétaires	
	887,8	1 009,1	ii) Des activités extrabudgétaires	960,7
			Activités de fond	
	102,4	119,6	Ressources provenant du remboursement	
			des dépenses de coopération technique	117,7
	926,1	1 075,8	Opérations de maintien de la paix	1 092,3
			b) Activités de fond	
			c) Projets opérationnels	
<b>Total</b>	<b>1 952,3</b>	<b>2 204,5</b>		<b>2 170,7</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>4 438,9</b>	<b>4 662,7</b>		<b>4 965,6</b>

Tableau 27A.9

**Postes nécessaires**
*Programme : Gestion financière*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	2	2	–	–	–	–	2	2
P-5	1	2	–	–	1	–	2	2
P-4/3	2	1	–	–	4	5	6	6
P-2/1	1	1	–	–	1	1	2	2
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
Autres classes	8	8	–	–	7	7	15	15
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
<b>Total général</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>13<sup>a</sup></b>	<b>13<sup>b</sup></b>	<b>27</b>	<b>27</b>

<sup>a</sup> Postes financés à l'aide de sommes remboursées au titre des services d'appui : activités extrabudgétaires de fond : 1 P-5, 1 P-3, 1 P-2 et 3 postes d'agent des services généraux (autres classes); activités de coopération technique : 1 poste d'agent des services généraux (autres classes); opérations de maintien de la paix (compte d'appui) : 2 P-4, 1 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux (autres classes).

<sup>b</sup> Postes financés à l'aide de sommes remboursées au titre des services d'appui: activités extrabudgétaires de fond : 2 P-3, 1 P-2 et 3 postes d'agent des services généraux (autres classes); activités de coopération technique : 1 poste d'agent des services généraux (autres classes); opérations de maintien de la paix (compte d'appui) : 2 P-4, 1 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux (autres classes).

- 27A.22 Les services de gestion financière sont assurés par le Service des contributions, la Trésorerie et le Groupe de l'appui aux activités de contrôle.
- 27A.23 Grâce à la fourniture de services techniques et en coopération avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, le Service des contributions facilite les travaux du Comité des contributions et d'autres organes sur des questions ayant trait aux contributions et apporte une assistance aux conférences d'annonces de contributions pour diverses activités de l'ONU. Il fait en sorte que les contributions mises en recouvrement et volontaires soient versées plus ponctuellement et que l'information financière soit de meilleure qualité et soit communiquée aux États Membres en temps voulu en renforçant les moyens de l'Organisation de suivre et de prévoir sa situation de trésorerie.
- 27A.24 La Trésorerie assure le recouvrement en temps voulu et la bonne garde des ressources de trésorerie, et s'emploie à améliorer les systèmes de paiement afin de rationaliser les procédures, à réduire les coûts et à renforcer la sécurité; elle applique également des mécanismes de contrôle visant à protéger les systèmes de paiement et les avoirs et veille à ce que l'Organisation tire profit du regroupement de ses liquidités.
- 27A.25 Le Groupe de l'appui aux activités de contrôle facilite les contacts avec les trois principaux organes de contrôle (le Bureau des services de contrôle interne, le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection) et donne suite à leurs observations et recommandations. Il aide le Secrétaire général adjoint à assurer le respect des normes établies et s'acquitte de tâches spéciales concernant l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière.
- 27A.26 L'exécution des activités prévues devrait permettre de communiquer aux États Membres des informations exactes et à jour sur la situation financière de l'Organisation, de parvenir plus facilement à un accord sur le barème des quotes-parts pour la période 2001-2003 et de favoriser la gestion efficace des ressources financières de l'Organisation.

## Produits

27A.27 Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal :

- a) *Services destinés à des organes gouvernementaux/d'experts*
  - i) Services fonctionnels. Une vingtaine de séances officielles et une trentaine de consultations officieuses de la Cinquième Commission sur des questions touchant le barème des quotes-parts, le calcul des contributions aux opérations de maintien de la paix, l'application de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies et d'autres questions financières; environ 54 séances officielles et 12 consultations officieuses du Comité des contributions sur des questions ayant trait au calcul des contributions; et assistance aux conférences d'annonces de contributions pour diverses activités de l'ONU;
  - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports au Comité des contributions (une vingtaine), documents de séance établis en coopération avec la Division de statistique (120); rapports périodiques à l'Assemblée générale sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (6); d'autres rapports spéciaux sur le barème des quotes-parts, le calcul des contributions aux opérations de maintien de la paix, d'autres questions relatives aux contributions et l'application de l'Article 19 de la Charte; rapports à l'Assemblée générale sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes (3); rapports sur l'application des recommandations du Corps commun d'inspection (1); rapports contenant des observations sur certains rapports du Corps commun d'inspection (5); rapports sur les conditions de voyage (2); et notes sur les élections au Corps commun d'inspection (2);
  - iii) Autres services. Fourniture d'une assistance au Comité des contributions lors de l'établissement de ses rapports annuels et spéciaux à l'Assemblée générale;
- b) *Autres activités de fond*
  - i) Publications périodiques. Rapports mensuels sur l'état des contributions;
  - ii) Publication isolées. Rapports spéciaux sur l'état des contributions;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations*. Fourniture, sur la demande des États Membres et des fonds, programmes et organismes des Nations Unies, d'informations sur le système de mise en recouvrement et l'état des contributions; participation aux activités du Comité administratif de coordination et de ses organes subsidiaires portant sur des questions financières;
- d) *Services d'appui administratif (budget ordinaire/fonds extra-budgétaires)*
  - i) Contributions. Calcul des contributions au budget ordinaire et au Fonds de roulement ainsi qu'au financement des opérations de maintien de la paix et des tribunaux internationaux (une centaine); calcul des contributions de certains États non membres (2); accusés de réception des contributions mises en recouvrement et des contributions volontaires adressées aux États Membres (environ 6 800); établissement, à l'intention du Cabinet du Secrétaire général et de l'administration, de documents d'information sur l'état des contributions, l'application de l'Article 19 de la Charte et des questions connexes; fourniture d'une assistance pour le suivi de la situation financière de l'Organisation et, en particulier, des mouvements de trésorerie;
  - ii) Trésorerie. Gestion des comptes bancaires au Siège et dans les bureaux extérieurs; fixation des taux de change applicables aux opérations de l'ONU et suivi de l'évolution des taux de change sur les marchés internationaux; suivi quotidien des taux d'intérêt de placements à court terme; planification des besoins de liquidités pour le Siège et les bureaux extérieurs et placement à court terme de fonds relevant du budget ordinaire de l'ONU et du budget des opérations de maintien de la paix, des fonds d'affectation spéciale généraux de l'ONU, des fonds de coopération technique, des fonds du PNUE et d'autres fonds; gestion de la trésorerie; encaissement et

enregistrement de tous les paiements autres que les contributions des gouvernements; exécution de tous les décaissements relevant du Siège; et liaison avec les établissements bancaires;

- iii) Appui aux activités de contrôle. Rapports d'activité à jour sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes (8); réponses aux notes de gestion du Comité des commissaires aux comptes (15); rapports semestriels sur l'application des recommandations du Bureau des services de contrôle interne (4); réponses aux rapports d'audit de ce bureau; fourniture d'une assistance administrative au Tribunal criminel international pour le Rwanda (fonds extrabudgétaires) (7).

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 27A.28 Le montant prévu au titre des traitements et des dépenses communes de personnel (2 372 100 dollars) permettrait de couvrir le coût de 14 postes. L'augmentation nette des ressources (72 900 dollars) résulte du transfert prévu d'un poste P-5 de l'appui au programme au Groupe de l'appui aux activités de contrôle et de la décision de financer au moyen de fonds extrabudgétaires un poste P-3 au Groupe de l'appui aux activités de contrôle. Le poste transféré permettrait d'inscrire au budget ordinaire le poste P-5 de chef du Groupe de l'appui aux activités de contrôle compte tenu du caractère essentiel de cette fonction et de débloquer des fonds extrabudgétaires pour maintenir le poste P-3 dans le Groupe.

##### *Autres dépenses de personnel*

- 27A.29 Les ressources demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (49 600 dollars) permettraient des affectations pour des périodes de courte durée en vue de fournir un appui technique pour l'entretien des systèmes de gestion des placements, d'établissement des chèques et de paiement à la Trésorerie. Il s'agit d'applications spécialisées connectées au Système intégré de gestion (SIG). Comme suite à la recommandation relative au SIG formulée par les experts indépendants (voir A/53/662 et Corr.1, par.124), il est proposé de prévoir pour la Trésorerie un montant distinct afin de fournir un appui spécifique à ces systèmes.

##### *Voyages*

- 27A.30 Le montant prévu, soit 8 900 dollars, doit couvrir les frais de voyage des fonctionnaires qui se rendront dans d'autres lieux d'affectation pour assister à des réunions portant sur des questions de politique financière et de gestion de la trésorerie.

##### *Services contractuels*

- 27A.31 Les ressources demandées (141 700 dollars) doivent permettre d'assurer l'entretien du logiciel des systèmes de gestion des placements, d'établissement des chèques et de paiement à la Trésorerie (122 500 dollars) et le coût de l'impression de chèques et de formulaires spéciaux (19 200 dollars). Un montant supplémentaire de 59 500 dollars est prévu au titre des licences de logiciels de gestion des placements.

##### *Frais généraux de fonctionnement*

- 27A.32 Le montant total demandé, soit 29 600 dollars, correspond aux dépenses afférentes à l'entretien de l'infrastructure technique du réseau local et des serveurs centraux et à l'appui nécessaires au fonctionnement des services centraux de gestion.

##### *Mobilier et matériel*

- 27A.33 Le montant prévu de 38 300 dollars doit permettre de remplacer une partie du matériel de bureautique.

### 3. Administration de la justice

Tableau 27A.10

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 039,1	1 049,9	–	–	1 049,9	56,0	1 105,9
Autres dépenses de personnel	215,0	103,1	–	–	103,1	5,0	108,1
Voyages	–	5,2	–	–	5,2	0,2	5,4
Frais généraux de fonctionnement	–	10,2	–	–	10,2	0,4	10,6
<b>Total</b>	<b>1 254,1</b>	<b>1 168,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 168,4</b>	<b>61,6</b>	<b>1 230,0</b>

##### 2) Fonds extrabudgétaires

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
			Structures administratives	
	395,4	238,0	extrabudgétaires	157,7
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	140,5	Activités extrabudgétaires de fond	216,8
	–	–	b) Activités de fond	–
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>395,4</b>	<b>378,5</b>		<b>374,5</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>1 649,5</b>	<b>1 546,9</b>		<b>1 604,5</b>

Tableau 27A.11

**Postes nécessaires**
*Programme : Administration de la justice*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
P-5	1	1	–	–	–	–	1	1
P-4/3	1	1	–	–	1	1	2	2
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	–	–	–	–	1	1	1	1
Autres classes	5	5	–	–	–	–	5	5
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>Total général</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2<sup>a</sup></b>	<b>2<sup>a</sup></b>	<b>9</b>	<b>9</b>

<sup>a</sup> Postes financés à l'aide de sommes remboursés au titre des services d'appui : structures administratives extra-budgétaires : 1 poste d'agent des services généraux (1re classe); activités extrabudgétaires de fond : 1 poste P-3.

- 27A.34 Le principal objectif de ce programme est de faciliter le fonctionnement équitable, cohérent et efficace du système de justice interne du Secrétariat et d'encourager un plus grand recours aux procédures de conciliation et de médiation. On continuera de s'efforcer d'améliorer les procédures de règlement amiable applicables en cas de plaintes de fonctionnaires.
- 27A.35 Pour atteindre ces objectifs, le Bureau continuera d'assurer les services fonctionnels et techniques nécessaires à la Commission paritaire de recours (qui connaît aussi des recours présentés au Programme des Nations Unies pour le développement et au Fonds des Nations Unies pour l'enfance ainsi que dans les commissions régionales et les petits bureaux des Nations Unies), au Comité paritaire de discipline, au Jury en matière de discrimination et autres plaintes et à la Liste des conseils. Il continuera également de fournir une assistance pour ce qui est de donner suite aux recours, de mener les enquêtes, de donner des conseils sur le plan juridique et en matière de procédure et d'effectuer des recherches dans les domaines juridique et administratif. En outre, il conseillera le Secrétaire général en ce qui concerne la suite à donner aux recours, aux plaintes déposées par des fonctionnaires et aux affaires disciplinaires, ainsi que l'application des jugements du Tribunal administratif et d'autres décisions administratives.
- 27A.36 Ce programme porte aussi sur l'élaboration de politiques, procédures et mécanismes administratifs devant assurer le bon fonctionnement du système de justice interne, ainsi que sur la publication de dispositions relatives au Règlement du personnel et de directives administratives concernant les mesures disciplinaires, les recours et des questions connexes.
- 27A.37 L'exécution de ce programme devrait contribuer à améliorer les relations entre le personnel et l'Administration et le respect des normes applicables à la fonction publique internationale.

**Produits**

- 27A.38 Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal :  
*Services d'appui administratif (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires).* Administration de la justice : prestation des services fonctionnels et techniques nécessaires à la Commission paritaire de recours, au Comité paritaire de discipline, au Jury en matière de discrimination et d'autres plaintes et à la Liste des conseils; fourniture de conseils aux fonctionnaires pour les recours et les affaires disciplinaires et d'une assistance pour le règlement d'affaires; fourniture de conseils juridiques au Secrétaire général en ce qui concerne la

suite à donner aux recours, aux plaintes déposées par des fonctionnaires et aux affaires disciplinaires, ainsi que l'application des jugements du Tribunal administratif et d'autres décisions administratives; élaboration de politiques, procédures et mécanismes administratifs pour le système de justice interne; publication de dispositions relatives au Règlement du personnel et de directives administratives concernant les mesures disciplinaires, les recours et des questions connexes.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

27A.39 Le montant demandé à cette rubrique (1 049 900 dollars) permettrait de maintenir sept postes.

*Autres dépenses de personnel*

27A.40 Le montant demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (103 100 dollars), qui correspond à la base de ressources, doit couvrir le coût de l'assistance nécessaire pour traiter les affaires portées devant la Commission paritaire de recours sans prendre de retard dans leur examen grâce à une utilisation souple et rationnelle des ressources en période de pointe.

*Voyages*

27A.41 Le montant prévu à ce titre (5 200 dollars) doit permettre de couvrir les frais de voyage des fonctionnaires qui se rendront dans d'autres lieux d'affectation selon que de besoin pour coordonner les procédures et maintenir l'uniformité des recommandations de la Commission paritaire de recours.

*Frais généraux de fonctionnement*

27A.42 Le montant total prévu à cette rubrique, soit 10 200 dollars, correspond aux dépenses afférentes à l'entretien de l'infrastructure technique du réseau local et des serveurs centraux et à l'appui nécessaires au fonctionnement de services centraux de gestion.

**C. Appui au programme**

Tableau 27A.12

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1996-1997 Dépenses</i>	<i>1998-1999 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>2000-2001 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	5 359,4	2 908,8	(264,4)	(9,0)	2 644,4	143,1	2 787,5
Autres dépenses de personnel	14,9	9,7	–	–	9,7	0,4	10,1
Services contractuels	35,2	42,8	–	–	42,8	2,0	44,8
Frais généraux de fonctionnement	37,2	37,9	–	–	37,9	1,8	39,7
<b>Total</b>	<b>5 446,7</b>	<b>2 999,2</b>	<b>(264,4)</b>	<b>(8,8)</b>	<b>2 734,8</b>	<b>147,3</b>	<b>2 882,1</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
	30,4	–	Structures administratives extrabudgétaires	–
	58,2	56,0	ii) Des activités extrabudgétaires	
	–	–	Opérations de maintien de la paix	112,0
	–	–	b) Activités de fond	–
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>88,6</b>	<b>56,0</b>		<b>112,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>5 535,3</b>	<b>3 055,2</b>		<b>2 994,1</b>

Tableau 27A.13

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Service administratif*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	2	1	–	–	–	–	2	1
P-4/3	3	3	–	–	–	–	3	3
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	3	3	–	–	–	–	3	3
Autres classes	9	9	–	–	–	–	9	9
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
<b>Total général</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>18</b>	<b>17</b>

27A.43 Le Service administratif du Département de la gestion fournit aux unités du Département, à savoir le Bureau du Secrétaire général adjoint, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, le Bureau de la gestion des ressources humaines et le Bureau des services centraux d'appui, des services administratifs spécialisés, un appui et des conseils ayant trait au personnel, aux finances et à l'administration en général. Il fournit aussi des services aux secrétariats du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, au Comité des commissaires aux comptes et au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

27A.44 Le montant prévu (2 644 400 dollars) permettrait de maintenir cinq postes d'administrateur et 12 postes d'agent des services généraux. Du fait de la restructuration du Bureau et de l'automatisation progressive de ses opérations, un poste P-5 pourrait être transféré au Groupe de l'appui aux activités de contrôle, ce qui entraînerait



une réduction des ressources de 264 400 dollars. Les fonctions s'attachant à ce poste seraient réparties entre les divers administrateurs.

*Autres dépenses de personnel*

27A.45    Un montant de 9 700 dollars est prévu au titre des heures supplémentaires nécessaires en périodes de pointe.

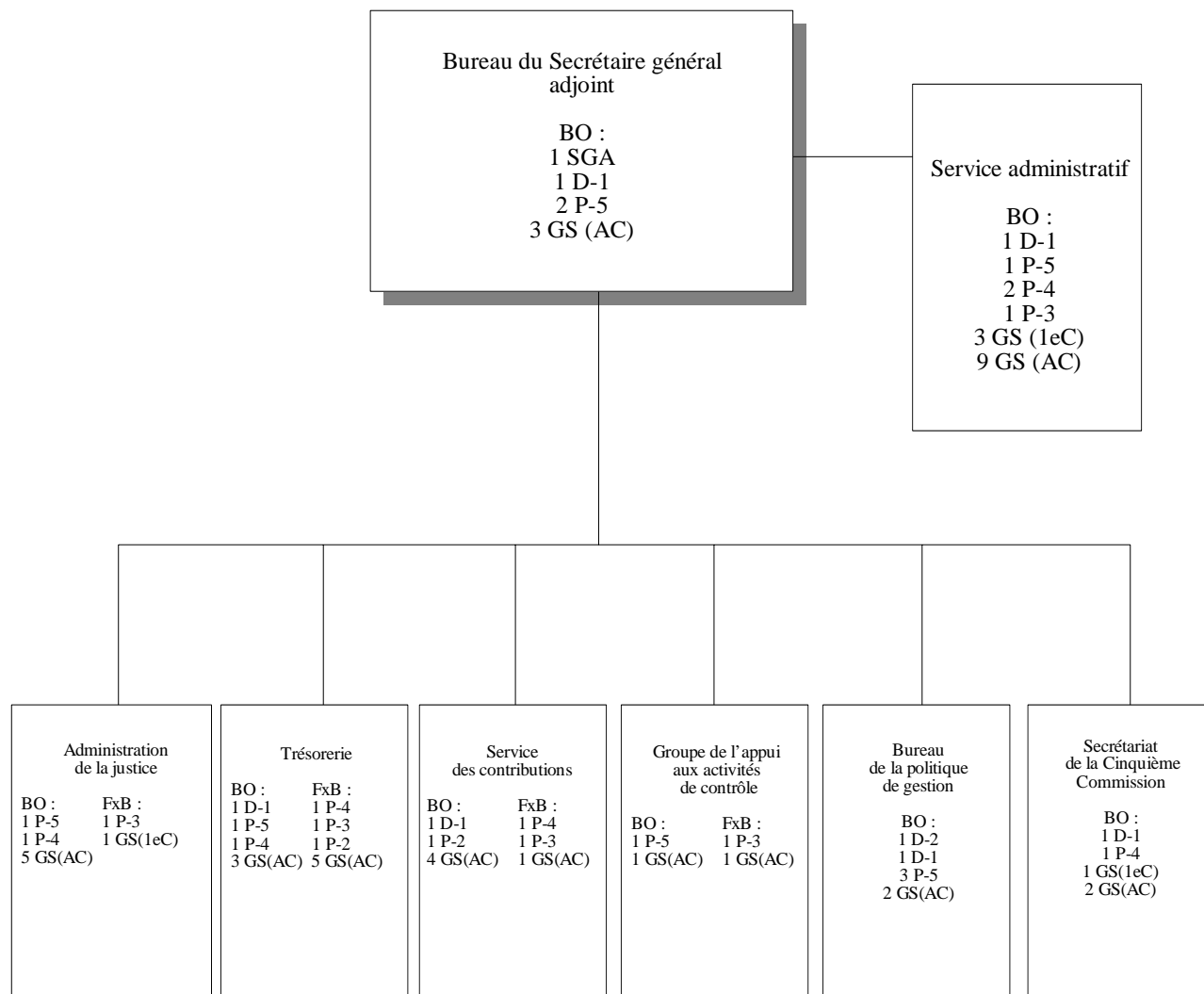
*Frais généraux de fonctionnement*

27A.46    Le montant demandé, soit 42 800 dollars, correspond aux dépenses afférentes à l'entretien de l'infrastructure technique du réseau local et des serveurs centraux et à l'appui nécessaires au fonctionnement de services centraux de gestion.

*Mobilier et matériel*

27A.47    Le montant de 37 900 dollars prévu à cette rubrique doit permettre de remplacer une partie du matériel de bureautique.

**Département de la gestion : Bureau du Secrétaire général adjoint**  
**Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2000-2001**



*Note :* SGA : Secrétaire général adjoint; GS : agent des services généraux; 1eC : 1re classe; AC : autres classes; BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires.

---

## **Chapitre 27B**

### **Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité**

#### **Vue d'ensemble**

- 27B.1 Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité est chargé de l'exécution du sous-programme 2 (Planification des programmes, budget et comptabilité), du programme 24 (Gestion et services centraux d'appui) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, tel que révisé (A/53/6/Rev.1).
- 27B.2 Les responsabilités du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité sont décrites dans la circulaire du Secrétaire général du 1er juin 1998 (ST/SGB/1998/13). Principal service chargé des questions relatives à la planification des programmes, au budget et à la comptabilité, il établit les règles et procédures budgétaires et comptables de l'Organisation et veille au respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation, des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, ainsi que des résolutions et décisions pertinentes. Pour l'exercice biennal, le principal objectif du Bureau est de continuer d'accroître la précision des données comptables et budgétaires en examinant de manière plus systématique les engagements non réglés, en renforçant le contrôle des dépenses, en améliorant la capacité du Système intégré de gestion (SIG) en matière de présentation des rapports et en réduisant les arriérés de sommes à recevoir et de bordereaux interservices.
- 27B.3 Le Bureau établit et présente à l'Assemblée générale le projet de plan à moyen terme et les budgets-programmes biennaux ainsi que les rapports connexes sur l'exécution du budget de l'Organisation des Nations Unies, les propositions budgétaires et les rapports d'exécution concernant les opérations de maintien de la paix, tient les comptes de l'Organisation et établit des rapports financiers. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau continuera de concentrer ses efforts sur l'amélioration du système et des procédures pour toutes les activités quelle qu'en soit la source de financement.
- 27B.4 Le Bureau fournit des services fonctionnels concernant les questions financières et budgétaires à l'Assemblée générale, y compris à ses comités de session, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, au Comité du programme et de la coordination, au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires, au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et au Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'ONU, ainsi qu'aux conférences et réunions internationales et mondiales organisées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.
- 27B.5 Comme par le passé, une part importante du budget du Bureau serait financée par des ressources extrabudgétaires prélevées sur les recettes provenant du remboursement des dépenses d'appui au titre des services fournis par l'administration centrale à l'appui des activités, fonds et programmes extrabudgétaires, ainsi que du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Pour l'exercice biennal 2000-2001, cette somme s'élèverait au total à 18 724 700 dollars, soit 45,1 % des estimations budgétaires relatives au Bureau.
- 27B.6 Le montant total des ressources prévues pour le Bureau au titre du budget ordinaire représenterait une augmentation nette de 638 200 dollars, due essentiellement à la maintenance et à l'appui des modules 3 et 4 du Système intégré de gestion. À cet égard, on se souviendra que huit postes ont été supprimés au cours des exercices biennaux 1996-1997 et 1998-1999 en prévision de la mise en application des modules du Système intégré de gestion et que deux postes ont été transférés à la structure de maintenance du SIG en 1998-1999. En se fondant sur les besoins constatés lors de la mise en place du module 3 et compte tenu de l'introduction prochaine du module 4 relatif aux états de paie, on estime que, pour l'exercice biennal 2000-2001 et au-delà, 4 postes [1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)] seraient nécessaires pour que le Bureau puisse poursuivre ses tâches de maintenance. On propose que, dans un premier temps, ces postes soient imputés au budget ordinaire au titre du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) jusqu'à ce que les besoins à plus long terme pour la maintenance et l'appui du SIG

apparaissent clairement. Par ailleurs, on propose également de recourir à du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) pour les tâches liées à l'établissement du Répertoire, qui, ainsi que l'a précisé le Secrétaire général dans son rapport à l'Assemblée générale sur le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité (A/53/386)*, seront considérées comme des activités distinctes dans les chapitres pertinents des futurs budgets-programmes à compter de l'exercice 2000-2001. Pour le Bureau, il s'agit notamment d'établir des projets d'étude (art. 17 et 19) pour le volume II du supplément No 6. Ces différentes propositions devraient entraîner une augmentation des dépenses du Bureau mais la réduction proposée des frais généraux de fonctionnement et des dépenses relatives aux fournitures et accessoires devrait en partie compenser cette augmentation.

27B.7 Les ressources prévues pour le Bureau en 2000 et 2001 se répartiraient comme suit :

	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires
	(En pourcentage)	
A. Direction exécutive et administration .....	5,9	1,1
B. Programme de travail .....		
1. Comptabilité générale et information financière .....	59,5	63,7
2. Planification des programmes et budget .....	34,6	7,5
3. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix .....	–	27,7
<b>Total .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau 27B.1

### Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Rubrique	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
A. Direction exécutive et administration	1 413,9	1 239,4	39,2	3,1	1 278,6	74,7	1 353,3
B. Programme de travail							
1. Comptabilité générale et information financière	12 602,3	12 202,8	644,6	5,2	12 847,4	685,1	13 532,5
2. Planification des programmes et budget	6 386,8	7 446,0	(45,6)	(0,6)	7 400,4	475,7	7 876,1
<b>Total</b>	<b>20 403,0</b>	<b>20 888,2</b>	<b>638,2</b>	<b>3,0</b>	<b>21 526,4</b>	<b>1 235,5</b>	<b>22 761,9</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
			Structures administratives extrabudgétaires	3 364,4
2 883,8		2 950,3		
			ii) Des activités extrabudgétaires	
			Activités de fonds	4 369,1
2 688,3		3 935,9		
1 384,8		1 492,0	Coopération technique	1 613,1
7 764,7		8 621,2	Opérations de maintien de la paix	8 365,1
			b) Activités de fond :	
			Fonds de péréquation des impôts	1 013,0
762,9		999,5		
-		-	c) Projets opérationnels	-
<b>Total</b>	<b>15 484,5</b>	<b>17 998,9</b>		<b>18 724,7</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>35 887,5</b>	<b>38 887,1</b>		<b>41 486,6</b>

Tableau 27B.2

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	18 348,6	18 631,3	-	-	18 631,3	1 094,5	19 725,8
Autres dépenses de personnel	1 273,2	686,2	849,5	123,7	1 535,7	74,8	1 610,5
Consultants et experts	20,0	20,9	-	-	20,9	1,0	21,9
Voyages	25,7	26,5	-	-	26,5	1,4	27,9
Services contractuels	40,9	656,0	-	-	656,0	31,8	687,8
Frais généraux de fonctionnement	178,9	449,0	(111,7)	(24,8)	337,3	16,6	353,9
Fournitures et accessoires	27,1	24,6	-	-	24,6	1,2	25,8
Mobilier et matériel	488,6	393,7	(99,6)	(25,2)	294,1	14,2	308,3
<b>Total</b>	<b>20 403,0</b>	<b>20 888,2</b>	<b>638,2</b>	<b>3,0</b>	<b>21 526,4</b>	<b>1 235,5</b>	<b>22 761,9</b>

## 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Objet de dépense	2000-2001 Montant estimatif
	15 109,3	17 488,0	Postes	18 216,2
	352,6	392,7	Autres dépenses de personnel	390,3
	22,6	103,2	Voyages	103,2
	–	15,0	Services contractuels	15,0
<b>Total</b>	<b>15 484,5</b>	<b>17 998,9</b>		<b>18 724,7</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>35 887,5</b>	<b>38 887,1</b>		<b>41 486,6</b>

Tableau 27B.3

**Postes nécessaires**

Unité administrative : Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	2	2	–	–	1	1	3	3
D-1	4	4	–	–	2	2	6	6
P-5	6	6	–	–	7	7	13	13
P-4/3	29	29	–	–	39	37	68	66
P-2/1	8	8	–	–	2	2	10	10
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>51</b>	<b>49</b>	<b>101</b>	<b>99</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	8	8	–	–	8	8	16	16
Autres classes	58	58	–	–	57	57	115	115
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>66</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>65</b>	<b>65</b>	<b>131</b>	<b>131</b>
<b>Total général</b>	<b>116</b>	<b>116</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>116<sup>a</sup></b>	<b>114<sup>a</sup></b>	<b>232</b>	<b>230</b>

<sup>a</sup> Postes financés à l'aide de sommes remboursées au titre des services d'appui : structures administratives extrabudgétaires : 3 P-4, 4 P-3, 1 P-2 et 14 postes d'agent des services généraux (2 de 1re classe et 12 d'autres classes); activités extrabudgétaires de fond : 3 P-5, 2 P-4, 5 P-3, 17 postes d'agent des services généraux (4 de 1re classe et 13 d'autres classes); activités de coopération technique : 1 D-1, 1 P-4 et 9 postes d'agent des services généraux (1 de 1re classe et 8 d'autres classes); opérations de maintien de la paix (compte d'appui) : 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 12 P-4, 10 P-3, 1 P-2 et 21 postes d'agent des services généraux (1 de 1re classe et 20 d'autres classes) pour 1998-1999. À l'exception des postes P-3, dont le nombre serait porté de 10 à 8, le nombre et la classe des postes resteraient inchangés en 2000-2001. Fonds de péréquation des impôts : 1 P-4, 1 P-3 et 4 postes d'agent des services généraux (autres classes).

## A. Direction exécutive et administration

Tableau 27B.4

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	957,5	836,2	–	–	836,2	53,0	889,2
Autres dépenses de personnel	288,4	264,8	51,7	19,5	316,5	15,5	332,0
Consultants et experts	20,0	20,9	–	–	20,9	1,0	21,9
Voyages	8,2	10,5	–	–	10,5	0,6	11,1
Frais généraux de fonctionnement	56,3	69,3	(12,5)	(18,0)	56,8	2,8	59,6
Fournitures et accessoires	27,1	24,6	–	–	24,6	1,2	25,8
Mobilier et matériel	56,4	13,1	–	–	13,1	0,6	13,7
<b>Total</b>	<b>1 413,9</b>	<b>1 239,4</b>	<b>39,2</b>	<b>3,1</b>	<b>1 278,6</b>	<b>74,7</b>	<b>1 353,3</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
			Structures administratives	
	–	–	extrabudgétaires	–
			ii) Des activités extrabudgétaires	
	–	135,5	Activités de fond	196,6
	–	–	Coopération technique	–
	–	–	Opérations de maintien de la paix	–
	–	–	b) Activités de fond	–
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	–	<b>135,5</b>		<b>196,6</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>1 413,9</b>	<b>1 374,9</b>		<b>1 549,9</b>

Tableau 27B.5

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Bureau du Sous-Secrétaire général, Contrôleur*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	1	1	–	–	–	–	1	1
P-4/3	–	–	–	–	1	1	1	1
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
Autres classes	2	2	–	–	–	–	2	2
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Total général</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1<sup>a</sup></b>	<b>1<sup>a</sup></b>	<b>5</b>	<b>5</b>

<sup>a</sup> Un poste P-3 financé à l'aide de sommes remboursées au titre des services d'appui aux activités extrabudgétaires de fond.

- 27B.8 Le Sous-Secrétaire général à la planification des programmes, au budget et à la comptabilité (Contrôleur) établit les règles et procédures budgétaires et comptables de l'Organisation et exerce un contrôle financier sur ses ressources. Il assure la direction générale, l'administration et la coordination du programme de travail du Bureau. Il administre et fait appliquer le Règlement financier et les règles de gestion financière, ainsi que les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. Il conseille le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint à la gestion sur les questions relatives au budget, aux plans, aux programmes de travail et aux finances de l'Organisation. Il représente le Secrétaire général auprès des commissions de l'Assemblée générale, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité du programme et de la coordination lors de la présentation du plan général du projet de budget-programme, des budgets-programmes biennaux, des plans à moyen terme, des budgets de maintien de la paix et des rapports sur l'exécution du budget. Il représente en outre le Secrétaire général auprès d'autres organes et groupes de travail du système des Nations Unies et d'autres instances internationales en ce qui concerne les questions budgétaires et financières.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**
*Postes*

- 27B.9 Le montant total des ressources prévues à cette rubrique (836 200 dollars) correspond au maintien d'un poste de Sous-Secrétaire général, d'un poste P-5 et de deux postes d'agent des services généraux (autres classes).

*Autres dépenses de personnel*

- 27B.10 Le montant total prévu (316 500 dollars, soit une augmentation de 51 700 dollars), permettra a) d'engager du personnel temporaire pour renforcer les effectifs pendant les périodes de pointe et remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou de maladie (52 300 dollars) et pour exécuter les tâches liées à l'élaboration du *Répertoire* qui nécessitent l'établissement de projets d'étude (art. 17 et 19) pour le volume II du supplément 6 (51 700 dollars) et b) de financer les heures supplémentaires qu'il faudra effectuer dans l'ensemble du Bureau (212 500 dollars), en particulier pendant les sessions de l'Assemblée générale, du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, ainsi que lors de l'établissement du plan à moyen terme pour la période 2002-2005, du projet



de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 et des budgets annuels de maintien de la paix et des tribunaux internationaux et pour la clôture des comptes en fin d'année.

*Consultants*

- 27B.11 Un montant de 20 900 dollars, qui correspond au maintien des programmes, est demandé pour pouvoir faire appel à des concours extérieurs en cas de nécessité.

*Voyages*

- 27B.12 Le montant prévu (10 500 dollars), qui correspond au maintien des programmes, doit permettre de couvrir le coût des voyages qui seront effectués par le Contrôleur et ses représentants désignés dans l'exercice de leurs fonctions.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 27B.13 Le montant total des ressources prévues (56 800 dollars, soit une diminution de 12 500 dollars) couvrira les dépenses suivantes : location de matériel de bureau (11 100 dollars); quote-part du bureau du Contrôleur dans les frais de maintenance et d'appui de l'infrastructure technique du réseau local (serveurs centraux notamment) sur laquelle reposent les services de gestion centralisés (courrier électronique, système UNIX pour le SIG, etc.) (3 900 dollars); communications (35 900 dollars); maintenance du matériel de bureautique (5 900 dollars).

*Fournitures et accessoires*

- 27B.14 Le montant prévu (24 600 dollars), qui correspond au maintien des programmes, doit permettre de couvrir le coût des fournitures de bureau de l'ensemble du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité.

*Mobilier et matériel*

- 27B.15 Les ressources prévues (13 100 dollars) permettront de mettre à niveau ou de remplacer le matériel de bureautique du bureau du Contrôleur.

## B. Programme de travail

### 1. Comptabilité générale et information financière

Tableau 27B.6

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	11 513,6	11 229,3	–	–	11 229,3	606,4	11 835,7
Autres dépenses de personnel	810,1	421,4	797,8	189,3	1 219,2	59,3	1 278,5
Voyages	3,2	8,1	–	–	8,1	0,4	8,5
Services contractuels	38,3	26,2	–	–	26,2	1,2	27,4
Frais généraux de fonctionnement	3,0	232,4	(99,2)	(42,6)	133,2	6,6	139,8
Mobilier et matériel	234,1	285,4	(54,0)	(18,9)	231,4	11,2	242,6
<b>Total</b>	<b>12 602,3</b>	<b>12 202,8</b>	<b>644,6</b>	<b>5,2</b>	<b>12 847,4</b>	<b>685,1</b>	<b>13 532,5</b>

##### 2) Fonds extrabudgétaires

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
			Structures administratives	
	2 875,6	2 927,1	extrabudgétaires	3 341,2
			ii) Des activités extrabudgétaires	
	2 130,0	2 852,3	Activités de fond	3 079,7
	1 124,3	1 291,6	Coopération technique	
	2 898,7	2 277,3	Opérations de maintien de la paix	1 319,9
			b) Activités de fond :	
	762,9	999,5	Fond de péréquation des impôts	1 013,0
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>9 791,5</b>	<b>11 347,8</b>		<b>11 929,2</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>22 393,8</b>	<b>23 550,6</b>		<b>25 461,7</b>

Tableau 27B.7

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Division de la comptabilité*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total		
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires				
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>									
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1	
D-1	2	2	–	–	–	–	2	2	
P-5	2	2	–	–	3	3	5	5	
P-4/3	14	14	–	–	22	22	36	36	
P-2/1	6	6	–	–	2	2	8	8	
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>52</b>	<b>52</b>	
<b>Agents des services généraux</b>									
1re classe	6	6	–	–	7	7	13	13	
Autres classes	46	46	–	–	42	42	88	88	
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>52</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>101</b>	<b>101</b>	
<b>Total général</b>	<b>77</b>	<b>77</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>76<sup>a</sup></b>	<b>76<sup>a</sup></b>	<b>153</b>	<b>153</b>	

<sup>a</sup> Postes financés à l'aide des sommes remboursées au titre des services d'appui : structures administratives extrabudgétaires (y compris le secrétariat du Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation en cas de maladie, d'accident ou de décès et la Section des assurances : 3 P-4, 4 P-3, 1 P-2 et 14 postes d'agent des services généraux (2 de 1re classe et 12 d'autres classes); activités extrabudgétaires de fond (y compris le secrétariat du Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation en cas de maladie, d'accident ou de décès et la Section des assurances) : 2 P-5, 1 P-4, 3 P-3 et 14 postes d'agent des services généraux (4 de 1re classe et 10 d'autres classes); activités de coopération technique : 1 P-4 et 9 postes d'agent des services généraux (1 de 1re classe et 8 d'autres classes); opérations de maintien de la paix (compte d'appui) : 1 P-5, 3 P-4, 5 P-3, 1 P-2 et 8 postes d'agent des services généraux (autres classes); frais de péréquation des impôts : 1 P-4, 1 P-3 et 4 postes d'agent des services généraux (autres classes).

27B.16 Les activités concernant la comptabilité générale et l'information financière sont exécutées par la Division de la comptabilité. La Division continuera à tenir tous les comptes de l'Organisation des Nations Unies selon le principe de la comptabilité par fonds; elle contrôlera le recouvrement des sommes dues par l'Organisation et aidera à suivre les dépenses; elle veillera à l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière ainsi que des procédures comptables; elle assurera le règlement des obligations financières de l'Organisation, à l'échéance fixée et pour le montant exact. Elle continuera à coordonner et superviser toutes les activités de l'Organisation relatives aux assurances (assurance maladie, assurance-vie, assurance immobilière et assurance responsabilité) ainsi qu'à fournir des services au Comité pour les demandes d'indemnisation en cas de perte ou de détérioration d'effets personnels et au Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation en cas de maladie, d'accident ou de décès.

**Produits**

27B.17 Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :

- Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports financiers annuels et biennaux du Secrétaire général à l'Assemblée générale;
- Publications.* Support technique. Environ 600 états financiers semestriels concernant le budget ordinaire, toutes les opérations de maintien de la paix, tous les fonds d'affectation spéciale, les activités de coopération technique, les activités productrices de recettes, les opérations mises en place par le Conseil de sécurité et d'autres comptes spéciaux;

- c) *Services d'appui administratif*
- i) Comptabilité générale. Traitement de divers documents financiers et comptables; comptabilisation du recouvrement des sommes dues à l'Organisation, qui s'élèvent à plusieurs milliards de dollars par an; établissement des prévisions de trésorerie en ce qui concerne le budget ordinaire et les opérations de maintien de la paix; rapprochement des comptes bancaires; versement de fonds aux diverses missions de maintien de la paix, aux commissions régionales et aux centres d'information, dans le monde entier; établissement d'états financiers semestriels; comptabilisation d'états récapitulatifs semestriels et préparation des recettes et des dépenses pour les activités productrices de recettes et toutes les opérations de maintien de la paix; et tenue des comptes et information financière relatives aux fonds d'affectation spéciale et aux activités de coopération technique;
  - ii) Paiements et décaissements. Paiement des traitements et des indemnités et autres prestations dus aux fonctionnaires de l'ONU, aux consultants et aux boursiers de l'ONU; traitement des remboursements des impôts sur le revenu (activité financée par le Fonds de péréquation des impôts); établissement des relevés des émoluments et de rapports, y compris les rapports et barèmes annuels de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies; paiement des fournisseurs et autres créanciers; traitement des demandes de remboursement des frais de voyage;
  - iii) Appui systémique. Appui aux systèmes suivants : modules financiers du Système intégré de gestion; système de comptabilité générale; système des états de paie; assurance maladie après la cessation de service; système de gestion des remboursements d'impôts; administration du réseau local; système de comptabilité des bureaux extérieurs; système des états de paie des bureaux extérieurs;
  - iv) Gestion et coordination de toutes les activités concernant l'assurance-vie, l'assurance maladie, l'assurance immobilière et l'assurance responsabilité; et étude des nouvelles formules d'assurance offertes sur le marché mondial de ce type de service;
  - v) Fourniture de services de secrétariat au Comité pour les demandes d'indemnisation en cas de perte ou de détérioration d'effets personnels et au Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation en cas de maladie, d'accident ou de décès.

### Principaux indicateurs du volume de travail

	<i>1996-1997</i> <i>(chiffres effectifs)</i>	<i>1998-1999</i> <i>(estimation)</i>	<i>2000-2001</i> <i>(prévision)</i>
Traitement des instructions comptables émanant de divers départements et bureaux	896 504	1 000 000	1 100 000
Nombre de fonctionnaires (toutes catégories) inscrits sur les états de paie (y compris le personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le personnel non local affecté aux missions)	27 517	27 500	27 500
Gestion et coordination de toutes les activités relatives aux assurances (assurance maladie, assurance-vie, assurance immobilière et assurance responsabilité) :			
Négociation des contrats d'assurance maladie et d'assurance-vie	16	16	16
Achat ou renouvellement des principales polices d'assurance commerciale	33	33	33
Administration des polices d'assurance couvrant les biens et la responsabilité civile de l'ONU	16	16	16
Nombre de fonctionnaires ayant souscrit des plans d'assurance maladie, soins dentaires et assurance-vie (toutes catégories de personnel, y compris les retraités)	63 269	64 000	64 000

	1996-1997 <i>(chiffres effectifs)</i>	1998-1999 <i>(estimation)</i>	2000-2001 <i>(prévision)</i>
Nombre de demandes soumises au Comité pour les demandes d'indemnisation en cas de perte ou de détérioration d'effets personnels et au Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation en cas de maladie, d'accident ou de décès	427	450	475

**Postes nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 27B.18 Le montant total des ressources prévues (11 299 300 dollars) représente le coût de 77 postes – traitements et dépenses communes de personnel. Il n'y a pas de changement en ce qui concerne le nombre et la classe des postes pour l'exercice biennal 2000-2001.

*Autres dépenses de personnel*

- 27B.19 Le montant prévu (1 219 200 dollars, soit une diminution de 797 800 dollars) servira à recruter du personnel temporaire pour renforcer les effectifs pendant les périodes de pointe ainsi qu'à assurer la maintenance des modules 3 et 4 du Système intégré de gestion, dont le détail est donné plus haut au paragraphe 27B.6.

*Voyages*

- 27B.20 Le montant de 8 100 dollars permettra d'effectuer des déplacements pour améliorer la coordination avec les lieux d'affectation hors Siège en ce qui concerne les méthodes de comptabilité et d'information financière.

*Services contractuels*

- 27B.21 Le montant de 26 200 dollars permettra de faire imprimer divers formulaires à l'extérieur.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 27B.22 Le montant prévu à cette rubrique (133 200 dollars) fait apparaître une diminution de 99 200 dollars tenant à ce que l'implémentation du module 4 devrait se traduire par une réduction de l'utilisation de l'ordinateur central. Ce montant permettra de financer la quote-part de la Division dans les frais de maintenance et d'appui de l'infrastructure technique du réseau local (serveurs centraux notamment) sur laquelle reposent les services de gestion centralisés (courrier électronique et système UNIX pour le SIG, etc.) (21 500 dollars) et la maintenance du matériel de bureautique de la Division (111 700 dollars).

*Mobilier et matériel*

- 27B.23 Un montant de 231 400 dollars (soit une diminution de 54 000 dollars) est prévu pour mettre à niveau ou remplacer le matériel de bureautique de la Division.

## 2. Planification des programmes et établissement du budget

Tableau 27B.8

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	5 877,5	6 565,8	–	–	6 565,8	435,1	7 000,9
Autres dépenses de personnel	174,7	–	–	–	–	–	–
Voyages	14,3	7,9	–	–	7,9	0,4	8,3
Services contractuels	2,6	629,8	–	–	629,8	30,6	660,4
Frais généraux de fonctionnement	119,6	147,3	–	–	147,3	7,2	154,5
Mobilier et matériel	198,1	95,2	(45,6)	(47,8)	49,6	2,4	52,0
<b>Total</b>	<b>6 386,8</b>	<b>7 446,0</b>	<b>(45,6)</b>	<b>(0,6)</b>	<b>7 400,4</b>	<b>475,7</b>	<b>7 876,1</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
	8,2	23,2	Structures administratives extrabudgétaires	23,2
			ii) Des activités extrabudgétaires	
	558,3	948,1	Activités de fond	1 092,8
	260,5	200,4	Coopération technique	293,2
	–	–	Opérations de maintien de la paix	–
	–	–	b) Activités de fond	–
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>827,0</b>	<b>1 171,7</b>		<b>1 409,2</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>7 213,8</b>	<b>8 617,7</b>		<b>9 285,3</b>

Tableau 27B.9

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Division de la planification du programme et du budget*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total		
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires				
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>									
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1	
D-1	2	2	–	–	1	1	3	3	
P-5	3	3	–	–	1	1	4	4	
P-4/3	15	15	–	–	2	2	17	17	
P-2/1	2	2	–	–	4	4	27	27	
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	
<b>Agents des services généraux</b>									
1re classe	2	2	–	–	–	–	2	2	
Autres classes	10	10	–	–	3	3	13	13	
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	
<b>Total général</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7<sup>a</sup></b>	<b>7<sup>a</sup></b>	<b>42</b>	<b>42</b>	

a Postes financés à l'aide des sommes remboursées au titre des services d'appui : Activités extrabudgétaires de fond : 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux (autres classes).

27B.24 La planification des programmes et l'établissement du budget relèvent de la Division de la planification des programmes et du budget. Au cours de l'exercice biennal, la Division continuera de s'acquitter des tâches ci-après : a) élaboration et application des politiques, procédures et méthodes qui soient conformes au Règlement financier et règles de gestion financière et au Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation en ce qui concerne les questions ayant trait au budget-programme et aux fonds extrabudgétaires; b) amélioration du processus intégré de planification, de programmation et de budgétisation dans tous les chapitres du budget-programme de l'Organisation; c) établissement et présentation aux organes délibérants de l'esquisse budgétaire du Secrétaire général; coordination de l'élaboration des budgets-programmes et plans à moyen terme et de leurs révisions, des rapports sur l'exécution des budgets et d'autres rapports sur des questions budgétaires, notamment des états d'incidences sur le budget-programme d'activités nouvelles ainsi que des projets de budget-programme révisés ou supplémentaires et de leur présentation aux organes délibérants; d) établissement de systèmes et procédures pour l'établissement des rapports de contrôle sur l'exécution des budgets-programmes, des plans à moyen terme et des fonds extrabudgétaires pour assurer l'usage économique et rationnel des ressources approuvées par l'Assemblée générale, autorisation des allocations de crédit et approbation des tableaux d'effectifs; e) application et exploitation des composantes pertinentes du SIG; f) prestation de services fonctionnels pour les questions relatives aux programmes et au budget à la Cinquième Commission et à d'autres commissions de l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et au Comité du programme et de la coordination.

**Produits**

27B.25 Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
  - i) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions. Une trentaine de séances officielles et une cinquantaine de consultations officieuses de la Cinquième Commission; environ 35 séances

- officielles et 40 consultations officieuses du Comité du programme et de la coordination et à peu près 150 séances du Comité consultatif;
- ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Projet de plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (sous forme de fascicules); plan général du budget-programme proposé pour l'exercice biennal 2002-2003; projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (sous forme de fascicules); premier et deuxième rapports sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2000-2001; budgets annuels et rapports sur l'exécution du budget du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 et du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 (8 rapports); environ 30 rapports sur des questions administratives et budgétaires ainsi que des questions relatives aux programmes à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale; présentation d'à peu près 40 états d'incidences sur le budget-programme à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires; une dizaine de rapports sur des questions budgétaires et financières précises au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et présentation de documents de séance et d'informations supplémentaires à la Cinquième Commission, au Comité du programme et de la coordination et au Comité consultatif (selon que de besoin);
  - iii) Autres services. Fourniture d'une assistance à la Cinquième Commission (pour environ 40 rapports), et au Comité du programme et de la coordination lors de l'établissement de leurs rapports à l'Assemblée générale;
- b) *Services d'appui administratif et financier*
- i) Examen des projets de résolution et de décision dont seront saisis l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et leurs organes subsidiaires et établissement des prévisions de dépenses révisées tenant compte des décisions du Conseil de sécurité (selon que de besoin); examen et analyse des prévisions concernant les dépenses à financer par des fonds extrabudgétaires;
  - ii) Émission d'autorisations de dépenses et publication de directives ou d'instructions visant à améliorer les procédures administratives et budgétaires et à assurer une utilisation rationnelle des ressources; examen et analyse des propositions visant à constituer des fonds d'affectation spéciale, ainsi que des accords avec les donateurs et mise au point des mandats de ces fonds; examen des incidences sur le budget-programme des accords avec les pays hôtes concernant des réunions tenues hors Siège; examen de projets de rapport à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à leurs organes subsidiaires sur des questions financières ou budgétaires; établissement d'avis d'allocation de crédits et d'approbation des tableaux d'effectifs; contrôle des dépenses, examen des propositions de révision des allocations de crédit et élaboration de demandes de crédits supplémentaires; préparation des demandes d'autorisation d'engagement de dépenses imprévues ou extraordinaires; tenue de statistiques sur les postes vacants et du fichier des agents certificateurs;
  - iii) Tenue à jour et exploitation d'un système budgétaire informatisé, gestion de la base de données (structure et entrée des données) et contrôle du système; contrôle des dépenses de personnel effectives et des tendances inflationnistes, établissement de tableaux de coûts standard et mise au point des paramètres utilisés pour chiffrer les coûts dans le budget-programme aux fins de la planification budgétaire et de l'établissement de projections sur l'exécution du budget.

### **Principaux indicateurs du volume de travail**



	1996-1997 (Chiffres effectifs)	1998-1999 (Estimations fondées sur les chiffres de 1998)	2000-2001 (Prévisions)
Examen des prévisions concernant les dépenses à financer par des fonds extrabudgétaires et des propositions visant à constituer des fonds d'affectation spéciale	370	370	370
Examen des accords avec les pays hôtes concernant des réunions	5	4	5
Examen des accords avec les donateurs	11	15	15
Établissement des avis d'allocation de crédit et d'approbation des tableaux d'effectifs	3 151	3 350	3 600

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 27B.26 Les ressources nécessaires à ce titre, estimées à 6 565 800 dollars, serviront à financer les traitements et les dépenses communes de personnel de 35 postes. Le nombre et la classe des postes demeurent inchangés au cours de l'exercice biennal 2000-2001.

*Voyages*

- 27B.27 Un montant de 7 900 dollars est prévu au titre des voyages pour l'exercice 2000-2001.

*Services contractuels*

- 27B.28 Un montant de 629 800 dollars est proposé afin de financer les services informatiques nécessaires pour accroître la capacité du système d'information budgétaire et développer les interfaces avec le SIG.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 27B.29 Le montant demandé (147 300 dollars) représente la quote-part de la Division dans les frais de maintenance et d'appui de l'infrastructure technique du réseau local (serveurs centraux notamment) sur laquelle reposent les services de gestion centralisés (courrier électronique et système UNIX pour le SIG) (98 700 dollars) et les frais d'entretien du matériel de bureautique (48 600 dollars).

*Mobilier et matériel*

- 27B.30 Un montant de 49 600 dollars (soit une diminution de 45 600 dollars) est prévu pour mettre à niveau et/ou remplacer le matériel de bureautique de la Division.

### 3. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix

Tableau 27B.10

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	4 866,0	5 343,9	Activité de fond	–
	–	–	Opérations de maintien de la paix	5 189,7
	–	–	b) Activités de fond	–
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>4 866,0</b>	<b>5 343,9</b>		<b>5 189,7</b>

Tableau 27B.11

#### Postes nécessaires

Unité administrative : Division du financement du maintien de la paix

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	–	–	–	–	1	1	1	1
D-1	–	–	–	–	1	1	1	1
P-5	–	–	–	–	3	3	3	3
P-4/3	–	–	–	–	14	12	14	12
<b>Total</b>	–	–	–	–	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>19</b>	<b>17</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	–	–	–	–	1	1	1	1
Autres classes	–	–	–	–	12	12	12	12
<b>Total</b>	–	–	–	–	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
<b>Total général</b>	–	–	–	–	<b>32<sup>a</sup></b>	<b>30<sup>a</sup></b>	<b>32</b>	<b>30</b>

<sup>a</sup> Postes financés à l'aide du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix : 1998-1999 : 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 9 P-4, 5 P-3 et 13 agents des services généraux (1 de 1re classe et 12 d'autres classes); 2000-2001 : 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 9 P-4, 3 P-3 et 13 agents des services généraux (1 de 1re classe et 12 d'autres classes).

27B.31 Les services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix sont assurés par la Division du financement du maintien de la paix. Au cours de l'exercice biennal, la Division continuera à s'acquitter des tâches ci-après : a) établissement des politiques, procédures et méthodes de prévision des ressources nécessaires et fourniture de directives sur les questions liées au financement des opérations de maintien de la paix, conformément au Règlement financier et règles de gestion financière; b) établissement et présentation aux organes délibérants des budgets et rapports d'exécution des budgets annuels du Secrétaire général, des budgets de liquidation connexes et des rapports sur la cession des actifs; rapports annuels sur le compte d'appui des opérations de maintien de la paix et autres rapports concernant les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix; communication au Conseil de sécurité et

autres rapports sur les activités autres que les opérations de maintien de la paix, autorisées dans des résolutions du Conseil de sécurité; c) suivi de la situation de trésorerie des comptes spéciaux de chaque opération de maintien de la paix, recommandation d'investissement à court terme des liquidités qui ne sont pas immédiatement nécessaires pour chacun des comptes spéciaux; autorisation de paiement aux gouvernements des prestations en cas de décès ou d'invalidité sur la base de documents certifiés, et au titre du règlement des demandes de remboursement du matériel appartenant aux contingents ainsi que des lettres d'attribution; et, en ce qui concerne le remboursement aux gouvernements des dépenses liées à la fourniture de contingents, établissement d'états de l'effectif mensuel moyen des contingents, calcul des montants remboursables et ordonnancements; d) fourniture de services fonctionnels au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale pour les questions de financement des opérations de maintien de la paix et e) application et exploitation des composantes du SIG.

- 27B.32 La Division s'attachera à améliorer les techniques d'établissement des budgets des opérations, la présentation type de ces budgets ainsi que la présentation du budget et du rapport sur l'exécution du budget propres à chaque opération. Elle continuera d'affiner les techniques de gestion financière pour que les opérations soient administrées avec le maximum d'efficacité et d'économie. Elle poursuivra aussi la rationalisation et la normalisation des techniques et procédures budgétaires.

## Produits

- 27.B.33 Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts (fonds extrabudgétaires)*
  - i) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions. Environ 80 séances officielles et 70 consultations officieuses de la Cinquième Commission et à peu près 130 séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
  - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Présentation à l'Assemblée générale d'environ 120 rapports sur les prévisions budgétaires et de rapports sur l'exécution du budget concernant le financement des missions en cours, terminées ou closes : FNUOD, FINUL, MONUIK, UNFICYP, MONUL, UNAVEM, MINURSO, MINUBH, MONUP, FORDEPRENU, MONUG, MONUT, MIPONUH, MINURCA, MONUSIL, ATNUSO, FPNU, ONUSOM, MINUAR, et des nouvelles missions que le Conseil de sécurité pourrait approuver, et de rapports sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (y compris l'examen des taux de remboursement, le fonds de réserve, le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et le compte de la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi); présentation d'une soixantaine d'états d'incidences financières et d'additifs aux rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur le financement de toutes les opérations de maintien de la paix et d'environ 30 communications écrites au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur des aspects particuliers du financement des opérations de maintien de la paix;
- b) *Autres activités de fond.* Environ 1 200 ordonnancements et lettres aux gouvernements qui fournissent des contingents.
- c) *Services d'appui administratif et financier*
  - i) Établissement du budget. Examen et analyse des rapports sur l'exécution des budgets et les prévisions de dépenses présentés dans le cadre du financement des opérations de maintien de la paix et des activités découlant des résolutions 687 (1991) et 986 (1995) du Conseil de sécurité sur la situation entre l'Iraq et le Koweït; examen des propositions à financer au moyen des fonds d'affectation spéciale constitués pour les opérations de maintien ou de rétablissement de la paix, du compte d'appui à ces opérations, du compte de la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi ou des crédits ouverts par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/223 du 22

décembre 1997 pour les dépenses imprévues et extraordinaires; et examen et vérification des données communiquées par le Département des opérations de maintien de la paix pour la mise à jour annuelle du Manuel des coûts standard (y compris les coûts spécifiques des missions) qui sert à établir les budgets des opérations;

- ii) Contrôle budgétaire. Émission et révision des avis d'allocation de crédit et d'approbation des tableaux d'effectifs; examen et analyse des états mensuels des dépenses imputées sur les comptes des différentes opérations de maintien de la paix, le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le compte de la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et les comptes des activités découlant des résolutions 687 (1991) et 986 (1995) du Conseil de sécurité;
- iii) Suivi de la situation financière. Examen et analyse de la situation des comptes spéciaux ouverts pour les opérations de maintien de la paix et autres missions et calcul des montants nécessaires pour couvrir les dépenses opérationnelles et les dépenses d'appui, selon que de besoin; suivi permanent de la situation de trésorerie des opérations de maintien de la paix et des prévisions de trésorerie les concernant; établissement d'états mensuels de l'effectif des contingents et des sommes à payer aux divers pays qui fournissent des contingents; émission d'instructions pour le paiement des sommes dues au titre des contingents, lorsque la situation de trésorerie le permet, confirmation de la position des comptes spéciaux des opérations de maintien de la paix, avant que la Division de la comptabilité ne procède au règlement des sommes dues aux gouvernements sur la base de documents certifiés par le Département des opérations de maintien de la paix; émission d'autorisations de paiement et/ou de directives pour les sommes dues à d'autres titres aux gouvernements qui fournissent des contingents ou un appui logistique à des opérations de maintien de la paix ou à d'autres missions; contrôle et utilisation du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix conformément aux dispositions de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1994;
- iv) Liaison avec les gouvernements. Discussions avec les gouvernements, notamment ceux qui fournissent des contingents, sur la situation financière de chaque mission et ses incidences sur les différentes opérations de maintien de la paix; négociations avec les gouvernements qui fournissent des contingents sur des questions financières relatives aux opérations de maintien de la paix, notamment le détail des sommes restant à leur rembourser;
- v) Calcul des taux de remboursement. Examen et analyse des données communiquées périodiquement par les gouvernements qui fournissent des contingents sur le coût de la fourniture de contingents nationaux pour les opérations de maintien de la paix et autres missions; examen et analyse annuels de l'évolution des taux d'inflation et de change et de leurs répercussions sur les taux standard de remboursement des dépenses liées à la fourniture de contingents.

### Principaux indicateurs du volume de travail

	1996-1997 (Chiffres effectifs)	1998-1999 (Estimations fondées sur les chiffres de 1998)	2000-2001 (Prévisions)
Émission des avis d'allocation de crédits et d'approbation des tableaux d'effectifs	677	720	750
Nombre d'ordres de paiement aux gouvernements	701	1 200	1 300

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

- 27B.34 Les dépenses de la Division sont financées par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Les montants demandés tiennent compte des propositions que l'Assemblée générale doit examiner à la reprise de sa cinquante-troisième session en mai 1999.

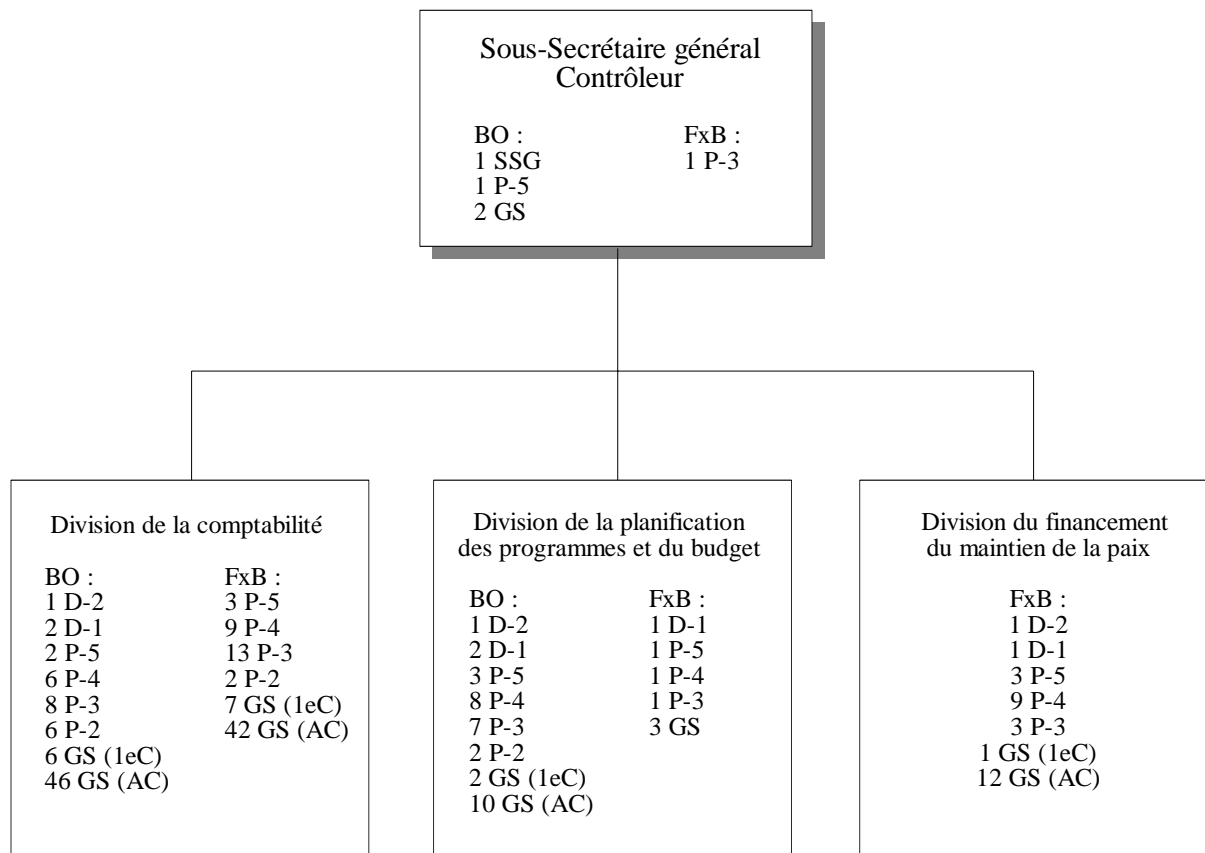
Tableau 27B.12

**Récapitulation des mesures prises pour donner suite aux recommandations pertinentes des organes de contrôle interne et externe et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
<p><b>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/52/7/Rev.1, chap. II, titre VIII)</b></p>	
<p>Les postes financés au titre du Fonds de péréquation des impôts devraient être indiqués dans le tableau d'effectifs comme des postes financés par des fonds extrabudgétaires (par. VIII.25).</p>	<p>Cela a été fait</p>
<p>La structure et le calendrier des états et tableaux financiers devraient être revus. Le Comité consultatif devrait disposer des états financiers provisoires lorsqu'il commence à examiner le projet de budget-programme. Les états financiers devraient être simplifiés afin qu'ils soient plus faciles à consulter. Il faudrait étudier la possibilité de réduire le nombre de tableaux. Le Comité devrait pouvoir disposer des états financiers provisoires pour l'exercice biennal en cours durant le premier trimestre de l'année de l'exercice biennal suivant où le budget est établi (par. VIII.30).</p>	<p>Les états financiers au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999 ont été terminés et présentés pour vérification en avril 1998 et avril 1999, respectivement. Les états financiers suivent la présentation adoptée par le groupe de travail sur les normes de comptabilité et approuvée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Les tableaux présentent la gestion des ressources mises à disposition à des fins spécifiques et font partie intégrante des états financiers.</p>
<p><b>Comité des commissaires aux comptes (A/53/5, vol. I, chap. II)</b></p>	
<p>Modification des rapports sur l'exécution des budgets présentés à l'Assemblée générale de façon à présenter l'état des dépenses effectives et des prévisions à une date plus proche de la clôture de l'exercice biennal dans le cadre du troisième module du SIG (par. 23)</p>	<p>La Division de la planification des programmes et du budget a modifié les procédures d'établissement du premier rapport sur l'exécution du budget de chaque exercice biennal. Des mesures ont été prises pour indiquer les différences entre les dépenses effectives et celles prévues au budget en raison des taux de change, de l'inflation, des fluctuations du taux des dépenses communes de personnel ainsi que d'autres variations des traitements et dépenses communes de personnel du fait des écarts entre les taux de vacance de poste effectifs et ceux prévus au budget. Ainsi, le premier rapport pour l'exercice biennal 1998-1999 fait état de la principale source supplémentaire de divergence, de sorte que les dépenses effectives devraient être indiquées plus précisément dans le deuxième rapport qui sera présenté vers la fin de l'exercice biennal. En outre, lors de l'établissement du deuxième rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 1996-1997, la Division de la planification des programmes et du budget avait tiré parti de l'existence de rapports plus à jour sur les dépenses au Siège à New York, grâce à la mise en place du troisième module du SIG.</p>
<p>Amélioration du contrôle pour que le montant définitif des dépenses effectuées au titre de chaque chapitre et centre de responsabilité corresponde autant que possible aux crédits octroyés pour l'exercice biennal (par. 11 a) et 27).</p>	<p>La Division de la planification des programmes et du budget a continué de contrôler les dépenses au titre de chaque chapitre et centre de responsabilité pour assurer leur conformité avec les ouvertures de crédit approuvées. En outre, comme on l'a vu plus haut, la Division a modifié les procédures d'établissement du premier rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 1998-1999. Elle a demandé en particulier aux chefs de département d'examiner leurs dépenses au cours des neuf ou 10 premiers mois de 1998 et de prévoir leurs besoins jusqu'à la fin de l'année civile afin de fournir une meilleure base pour ajuster l'ouverture de crédit initiale dans le contexte du premier rapport sur l'exécution du budget. La Division pourra ainsi indiquer plus précisément l'évolution des besoins pour l'essentiel des dépenses prévues au budget ordinaire qui correspondent aux postes permanents.</p>
<p>Intégration à titre prioritaire de tous les systèmes de comptabilité dans le SIG (par. 11 b) et 32).</p>	<p>En prévision de la mise en place du SIG dans les bureaux hors Siège, il a été communiqué à ces derniers le diagramme des comptes du SIG à utiliser lors de la conversion de leurs comptes aux fins de leur intégration dans le SIG.</p>

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
<p>Modification du troisième module du SIG a) pour éviter d'avoir à procéder à des ajustements majeurs des comptes débiteurs et créanciers gérés par d'autres systèmes; et b) fournir des informations détaillées sur l'identité des débiteurs/créanciers pour chacune des dépenses inscrites aux comptes débiteurs et créanciers; et c) permettre à l'Organisation de continuer activement de recouvrer les sommes qui lui sont dues, en particulier celles qui sont inscrites dans des comptes restés longtemps en souffrance (par. 11 c) et 39).</p> <p>a) Redéfinition par le Siège de l'Organisation des Nations Unies du volume d'informations à joindre aux bordereaux interservices afin de garantir que ceux-ci soient accompagnés de toutes les précisions nécessaires à la vérification et à l'enregistrement des transactions;</p> <p>b) Contrôle et vérification périodiques par le Siège de l'Organisation des Nations Unies et l'Office des Nations Unies à Genève des bordereaux interservices de façon à ce que ces transactions soient correctement enregistrées dans les comptes au terme des exercices financiers;</p> <p>c) Les montants bruts des bordereaux devraient apparaître dans les états financiers et être classés comme des transactions en attente (par. 48).</p> <p>Réexamen de la situation des avances faites aux agents d'exécution qui n'ont pas été remboursées, notamment les plus anciennes et obtention des comptes y afférents; prise de mesures pour garantir la présentation systématique de comptes par les agents d'exécution (par. 57).</p>	<p>Il a été entrepris un examen approfondi de la manière dont sont traités les comptes débiteurs et créanciers dans le SIG, à la suite de quoi une proposition tendant à ajouter dans le SIG des codes généraux du grand livre et les règles de report correspondantes a été présentée pour assurer une meilleure gestion des comptes débiteurs et créanciers. En outre, un rapport pour la communication des informations financières en juin 1998 permet l'identification des soldes concernant les différents bénéficiaires et le montant net de ces soldes le cas échéant, aux fins de communication de l'information, ainsi que la fourniture de renseignements permettant d'ajuster les entrées à comptabiliser dans le système. Diverses modifications seront progressivement apportées au SIG.</p> <p>Un dialogue permanent avec les bureaux extérieurs a permis au Siège de prendre conscience de la nature des difficultés liées à l'introduction du SIG et tout a été mis en oeuvre, y compris la publication d'instructions, pour veiller à ce que des informations complètes soient fournies pour assurer le traitement par lots des bordereaux interservices et lesdites informations avec une fréquence et une clarté plus grandes. Un examen détaillé du traitement des bordereaux interservices est actuellement entrepris en vue de simplifier ce processus et éventuellement de l'améliorer.</p> <p>Outre les réexamens périodiques actuellement entrepris, un suivi plus fréquent est assuré auprès des agents d'exécution par l'intermédiaire des départements et bureaux organiques du Secrétariat.</p>

**Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité**  
**Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2000-2001**



*Note* : SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; 1eC : 1re classe; AC : autres classes;  
 BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires.

---

## Chapitre 27C

### Bureau de la gestion des ressources humaines

#### Vue d'ensemble

- 27C.1 Le sous-programme 4, Gestion des ressources humaines, du programme 24 (Gestion et services centraux d'appui) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, tel qu'il a été révisé, (A/53/6/Rev.1), donne une description générale des activités du Bureau de la gestion des ressources humaines et des stratégies qu'il mettra en oeuvre. Les responsabilités du Bureau sont décrites dans la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/1998/12, datée du 1er juin 1998. L'objectif principal du sous-programme est de poursuivre la mise au point, l'installation et l'exploitation d'un système de gestion des ressources humaines moderne qui permette au Secrétariat de s'acquitter efficacement de ses fonctions.
- 27C.2 Par sa résolution 49/222 A du 23 décembre 1994, l'Assemblée générale a adopté une stratégie visant à réformer la gestion des ressources humaines du Secrétariat. Les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de cette stratégie ont été examinés par l'Assemblée à sa cinquante et unième session et notés dans sa résolution 51/226 du 3 avril 1997, dans laquelle elle demandait au Secrétaire général de s'appliquer à mener à bien, dès que possible, la mise en oeuvre de sa stratégie, en ayant à l'esprit les dispositions de cette résolution.
- 27C.3 Dans son rapport intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes» (A/51/950), le Secrétaire général a proposé une nouvelle vision de la gestion qui irait dans le sens d'une ONU plus utile et plus efficace, qui réponde mieux aux besoins des États Membres, et de la modernisation de la gestion des ressources humaines de l'Organisation. Il y a exposé sa conception du renforcement de la gestion du personnel des Nations Unies et a souligné qu'il était nécessaire qu'elle ne soit plus caractérisée par une administration au jour le jour d'un personnel qui se dépense sans compter et par l'application mécanique de règles complexes et de formalités pesantes. D'autres questions importantes en matière de ressources humaines, notamment la représentation géographique et la parité entre les sexes dans le Secrétariat, un programme de remplacements pour régler la question des départs à la retraite prévus pour la prochaine décennie et la nécessité d'un changement de la culture de gestion de l'Organisation, ont été mises en évidence. Les propositions du Secrétaire général à la décision 18 comprenaient notamment des mesures concrètes dans le recrutement et les affectations, la planification des ressources humaines, le service de carrière et les éléments de rémunération, le déroulement des carrières et la mobilité, le suivi du comportement professionnel et les consultations entre le personnel et l'Administration. Dans sa résolution 52/12 A du 12 novembre 1997, l'Assemblée générale a salué les efforts et les initiatives du Secrétaire général visant à réformer l'Organisation des Nations Unies et l'a engagé à appliquer les décisions proposées en tenant compte des vues et observations exprimées par les États Membres.
- 27C.4 Dans le cadre de sa stratégie de réforme, le Secrétaire général a créé une équipe spéciale pour la gestion des ressources humaines, chargée de procéder à un examen complet de la gestion des ressources humaines de l'Organisation. L'Équipe spéciale a procédé à cet examen au cours du premier semestre de 1998 et a présenté ses recommandations au Secrétaire général en septembre de la même année. Les principales conclusions de l'Équipe spéciale étaient les suivantes : bien que des modifications des politiques, des procédures et des systèmes soient essentielles, elles ne peuvent en elles-mêmes permettre une transformation radicale de la gestion des ressources humaines au Secrétariat. Elles doivent s'accompagner d'une transformation stratégique des attitudes et des comportements de base. Il est nécessaire de créer une culture de gestion globale qui privilégie la capacité d'ajustement et la transparence, tout en récompensant l'innovation, l'excellence dans l'exécution des tâches et l'encadrement et la formation permanente. Un tel changement fondamental des cultures prend du temps, et demande un processus de communication continue dans toute l'Organisation, la participation la plus vaste possible et l'affectation de ressources suffisantes pour la réussite de l'opération.
- 27C.5 Dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session (A/53/414), le Secrétaire général a proposé un programme de réforme de la gestion des ressources humaines de l'Organisation. Le programme s'appuie sur la stratégie de gestion adoptée par l'Assemblée générale en 1994 et repose



largement sur les recommandations de l'Équipe spéciale et sur le résultat de consultations approfondies avec le personnel et les cadres. Dans ce programme, le Secrétaire général est déterminé à créer une culture qui favorise l'adaptation, la recherche de résultats, la créativité et l'innovation, la formation continue et l'excellence dans l'exécution des tâches et dans l'encadrement. Afin d'entreprendre ces tâches, le Bureau de la gestion des ressources humaines doit déléguer les tâches administratives aux différents chefs de département et de service afin de se concentrer sur les domaines de la planification en matière de ressources humaines, des systèmes de gestion de l'information, le développement des carrières et la fourniture d'avis et d'appui, tout en contrôlant la délégation de pouvoir aux supérieurs hiérarchiques et autres cadres du Secrétariat. Le Bureau jouera un rôle essentiel en collaborant avec les directeurs de programme pour attirer, former et conserver le personnel du plus haut calibre, décidé à relever les défis qui se posent à l'Organisation. Il multipliera ses efforts en ce qui concerne la mise au point de principes et de politiques, de directives et de procédures d'intégration, la fourniture de conseils et le contrôle du respect des politiques adoptées en matière de ressources humaines, tout en conservant des fonctions centrales comme la gestion des questions liées à la mobilité et aux réaffectations du personnel, l'exécution de programmes de perfectionnement du personnel dans toute l'Organisation, l'administration des services de personnel communs qui sont plus rentables s'ils sont gérés de façon centralisée et le suivi de la responsabilisation.

- 27C.6 Dans le cadre des objectifs indiqués ci-dessus, le Bureau de la gestion des ressources humaines s'intéressera principalement au cours de l'exercice biennal 2000-2001 : a) à la mise en oeuvre progressive d'un programme de formation et de perfectionnement du personnel, notamment la formation et la coordination des programmes d'enseignement à l'échelle de l'Organisation; b) à la concentration de ses ressources dans des domaines spécifiques pour gérer le processus de délégation de pouvoir, les systèmes de contrôle et de responsabilisation, en tirant parti des avantages particuliers du Système intégré de gestion (SIG); et c) à la participation au processus de consultation entre le personnel et l'Administration à l'échelle du Secrétariat. Cet effort exigera la concentration des ressources dans des domaines prioritaires du Bureau par des transferts internes, dans la mesure du possible, ainsi qu'un renforcement des secteurs prioritaires grâce à l'apport de ressources supplémentaires.
- 27C.7 Pour l'exercice biennal 2000-2001, la structure globale du Bureau de la gestion des ressources humaines demeurera pratiquement inchangée, comprenant le Bureau du Sous-Secrétaire général et trois divisions : la Division des services opérationnels, la Division des services de spécialistes et la Division des services médicaux. Comme indiqué dans le cadre des différents sous-programmes, des modifications mineures ont été proposées pour rationaliser les nouvelles fonctions ou pour insister sur de nouvelles priorités de travail, à l'appui de la réforme de la gestion des ressources humaines. La plupart des fonctions traditionnelles du Bureau seront assumées jusqu'à ce que la délégation de pouvoir soit achevée. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, le Bureau assumera ces fonctions et, dans le même temps, deviendra capable de mettre au point des politiques, de contrôler la délégation de pouvoir et de fournir des avis et des orientations, tout en assurant les fonctions de gestion des ressources humaines qui sont mieux exécutées de façon centralisée. Ainsi, au cours de la première moitié de l'exercice biennal, le Bureau devra être en mesure de mettre au point des directives, d'assurer la formation des bénéficiaires de cette délégation de pouvoir et de procéder aux modifications nécessaires des instructions administratives pour que les responsabilités puissent être déléguées. Pour répondre à ces problèmes, le Bureau a commencé à mettre en place une capacité de contrôle qui devrait permettre de fournir des orientations et un appui aux services auxquels des pouvoirs auront été délégués. Pendant l'exercice biennal 2000-2001, le Bureau entend à continuer d'examiner ses besoins en personnel et autres afin de transférer des ressources lorsque des mesures spéciales l'exigent.
- 27C.8 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire dans le cadre du présent chapitre (46 311 400 dollars) accusent une augmentation de 1,6 million de dollars, soit 3,6 % par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 1998-1999. Cette augmentation est principalement imputable aux activités globales de formation et de perfectionnement du personnel qui seront prioritaires pour le Bureau au cours de l'exercice biennal. Les ressources demandées au titre du budget ordinaire seront complétées par des fonds extrabudgétaires provenant principalement de recettes au titre de l'appui au programme, notamment le remboursement de services fournis par l'administration centrale à des activités, des fonds et des programmes extrabudgétaires,

ainsi que du compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix. Pour l'exercice biennal 2000-2001, cette rubrique représentera 4 623 500 dollars. Ces ressources seront utilisées pour conserver les effectifs supplémentaires pour fournir des services aux activités, fonds et programmes extrabudgétaires connexes, ainsi que pour financer certains frais de fonctionnement de ces services.

27C.9 La répartition du total des ressources du Bureau pour l'exercice biennal 2000-2001 se fera comme suit :

	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires
	(En pourcentage)	
A. Direction exécutive et administration .....	9,0	–
B. Programme de travail .....		
1. Services opérationnels .....	27,7	16,8
2. Services de spécialistes .....	23,5	24,5
3. Services médicaux .....	6,2	51,0
C. Programmes de formation et de perfectionnement du personnel .....	33,6	7,7
<b>Total .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau 27C.1

**Prévisions de dépenses, par grande rubrique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
A. Direction exécutive et administration	3 462,4	3 961,2	209,6	5,2	4 170,8	235,1	4 405,9
B. Programme de travail							
1. Services opérationnels	14 485,5	12 679,9	119,3	0,9	12 799,2	734,9	13 534,1
2. Services de spécialistes	12 986,2	11 048,7	(232,4)	(2,1)	10 816,3	645,1	11 461,4
3. Services médicaux	3 436,3	2 786,1	95,6	3,4	2 881,7	153,9	3 035,6
C. Programmes de formation et de perfectionnement du personnel	8 799,5	14 199,9	1 443,5	10,1	15 643,4	760,0	16 403,4
<b>Total</b>	<b>43 169,9</b>	<b>44 675,8</b>	<b>1 635,6</b>	<b>3,6</b>	<b>46 311,4</b>	<b>2 529,0</b>	<b>48 840,4</b>

## 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
	160,0	2 002,1	Appui à des structures administratives extrabudgétaires	2 003,5
			ii) Activités extrabudgétaires	
		10,0	Appui à des activités de fonds extrabudgétaires	
	186,3	196,6	Remboursement de services d'appui à des activités de coopération technique	196,6
	2 007,3	2 828,4	Opérations de maintien de la paix	2 395,2
			b) Activités de fond :	
	1,7	–	Fonds d'affectation spéciale pour la langue française	28,2
	82,7	109,6	Fonds d'affectation spéciale <i>Secretariat News</i>	–
	2,5	–	Fonds d'affectation spéciale pour l'amélioration de la santé du personnel	–
	26,1	–	Fonds d'affectations spéciale pour l'étude du harcèlement sur le lieu de travail du personnel de l'Organisation des Nations Unies	–
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>2 466,6</b>	<b>5 146,7</b>		<b>4 623,5</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>45 636,5</b>	<b>49 822,5</b>		<b>53 463,9</b>

Tableau 27C.2

## Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

## 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	29 271,8	27 330,1	(756,3)	(2,7)	26 573,8	1 569,9	28 143,7
Autres dépenses de personnel	2 961,4	1 225,6	682,9	55,7	1 908,5	92,8	2 001,3
Consultants et experts	68,7	62,2	11,5	18,4	73,7	3,6	77,3
Voyages	537,1	585,7	95,0	16,2	680,7	33,0	713,7
Services contractuels	9 080,2	14 463,7	1 443,5	9,9	15 907,2	772,7	16 679,9
Frais généraux de fonctionnement	171,2	294,6	59,0	20,0	353,6	17,1	370,7
Dépenses de représentation	4,4	7,5	–	–	7,5	0,4	7,9
Fournitures et accessoires	466,0	360,1	–	–	360,1	17,6	377,7
Mobilier et matériel	609,1	346,3	100,0	28,8	446,3	21,9	468,2
<b>Total</b>	<b>43 169,9</b>	<b>44 675,8</b>	<b>1 635,6</b>	<b>3,6</b>	<b>46 311,4</b>	<b>2 529,0</b>	<b>48 840,4</b>

## 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Objet de dépense	2000-2001 Montant estimatif
	2 328,0	4 137,9	Postes	3 698,9
	69,7	677,8	Autres dépenses de personnel	633,8
	26,1	–	Consultants et experts	–

	1996-1997	1998-1999		2000-2001
	Dépenses	Montant estimatif	Objet de dépense	Montant estimatif
	–	14,5	Voyages	–
	30,9	268,6	Services contractuels	262,6
	1,3	37,9	Frais généraux de fonctionnement	–
	4,0	10,0	Fournitures et accessoires	28,2
	6,6	–	Mobilier et matériel	–
<b>Total</b>	<b>2 466,6</b>	<b>5 146,7</b>		<b>4 623,5</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>45 636,5</b>	<b>49 822,5</b>		<b>53 463,9</b>

Tableau 27C.3

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Bureau de la gestion des ressources humaines*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	3	3	–	–	–	–	3	3
D-1	5	5	–	–	–	–	5	5
P-5	16	16	–	–	2	2	18	18
P-4/3	35	35	–	–	8	6	43	41
P-2/1	10	10	–	–	–	–	10	10
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>70</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>80</b>	<b>78</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	13	13	–	–	3	3	16	16
Autres classes	80	77	–	–	12	12	92	89
<b>Total</b>	<b>93</b>	<b>90</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>108</b>	<b>105</b>
<b>Total général</b>	<b>163</b>	<b>160</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>25<sup>a</sup></b>	<b>23<sup>b</sup></b>	<b>188</b>	<b>183</b>

<sup>a</sup> Postes pour l'appui aux structures administratives extrabudgétaires : 1 P-5, 1 P-4, 9 agents des services généraux (dont 3 de 1re classe); postes imputés sur les remboursements de services d'appui à des activités de coopération technique : 1 P-3; postes financés à l'aide du compte des services d'appui aux opérations de maintien de la paix : 1 P-5, 5 P-4, 1 P-3 et 6 agents des services généraux (autres classes).

<sup>b</sup> Postes pour l'appui aux structures administratives extrabudgétaires : 1 P-5, 1 P-4 et 9 agents des services généraux (dont 3 de 1re classe); postes imputés sur les remboursements de services d'appui à des activités de coopération technique : 1 P-3; postes financés à l'aide du compte des services d'appui aux opérations de maintien de la paix : 1 P-5, 4 P-4 et 6 agents des services généraux (autres classes).

## A. Direction exécutive et administration

Tableau 27C.4

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 219,4	3 546,1	–	–	3 546,1	204,8	3 750,9
Autres dépenses de personnel	62,2	88,1	114,6	130,0	202,7	9,8	212,5
Voyages	26,5	186,8	95,0	50,8	281,8	13,7	295,5
Services contractuels	45,6	42,8	–	–	42,8	2,0	44,8
Frais généraux de fonctionnement	96,0	73,4	–	–	73,4	3,6	77,0
Dépenses de représentation	2,3	5,1	–	–	5,1	0,2	5,3
Fournitures et accessoires	–	10,4	–	–	10,4	0,6	11,0
Mobilier et matériel	10,4	8,5	–	–	8,5	0,4	8,9
<b>Total</b>	<b>3 462,4</b>	<b>3 961,2</b>	<b>209,6</b>	<b>5,2</b>	<b>4 170,8</b>	<b>235,1</b>	<b>4 405,9</b>

Tableau 27C.5

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Bureau du Sous-Secrétaire général*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	2	2	–	–	–	–	2	2
P-4/3	5	5	–	–	–	–	5	5
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	3	3	–	–	–	–	3	3
Autres classes	10	10	–	–	–	–	10	10
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
<b>Total général</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>21</b>	<b>21</b>

27C.10 Le Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines conseille et appuie le Secrétaire général, par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint à la gestion, pour tout ce qui concerne la direction et la coordination des stratégies, politiques et programmes de gestion des ressources humaines dans l'ensemble du Secrétariat, dont l'application relève du Bureau de la gestion des ressources humaines ou d'autres services auxquels il délègue des pouvoirs, en particulier les programmes qui découlent de la stratégie du Secrétaire général relative à la gestion des ressources humaines de l'Organisation; le Sous-Secrétaire général représente le Secrétaire général pour ce qui concerne la gestion des ressources humaines vis-à-vis des représentants des États Membres et de ceux ayant le statut d'observateur dans les grandes commissions de l'Assemblée générale, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et dans d'autres organes intergouvernementaux, organisations internationales, organisations gouvernementales et non gouvernementales, à la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et d'autres programmes et organisations du système des Nations Unies, par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination et de ses organes subsidiaires, et vis-à-vis des représentants des médias; et il représente l'Administration lors des consultations entre le personnel et l'Administration, prévues au chapitre VIII du Règlement du personnel. Dans le cadre de ses responsabilités, le Sous-Secrétaire général est assisté par ses collaborateurs immédiats. Ces derniers assistent le Sous-Secrétaire général pour tout ce qui touche à la direction et à la supervision du Bureau de la gestion des ressources humaines et sont chargés de l'organisation des travaux des divisions, du contrôle et du suivi de l'exécution du programme de travail qui a été approuvé. S'agissant des services nécessaires

à l'Assemblée générale, le Sous-Secrétaire général et son cabinet assureraient le secrétariat d'environ 15 séances officielles et de 50 consultations informelles de la Cinquième Commission et d'environ 10 séances du CCQAB consacrées à des problèmes de gestion des ressources humaines tenues au cours de l'exercice biennal. Le bureau du Sous-Secrétaire général est également responsable de la parution de publications comme *Secretariat News* et *Human Resources Management Highlights*, ainsi que de la tenue à jour d'un forum cybernétique permettant l'échange de vues avec le personnel à propos de divers aspects de la gestion des ressources humaines.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

- 27C.11 Les ressources demandées de 3 546 100 dollars permettraient de financer les postes indiqués au tableau 27C.5.

##### *Autres dépenses de personnel*

- 27C.12 Le montant prévu à cette rubrique (202 700 dollars), en augmentation de 114 600 dollars, permettra de couvrir le coût du personnel temporaire (198 600 dollars) et des heures supplémentaires (4 100 dollars) au titre des effectifs supplémentaires nécessaires à l'occasion des cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions de l'Assemblée générale et pour la composante du Bureau en ce qui concerne la préparation de projets d'études pour le volume II du Supplément 6 du *Répertoire de la politique suivie par les organes des Nations Unies*.

##### *Voyages*

- 27C.13 Le montant prévu (281 800 dollars), en augmentation de 95 000 dollars, permettra de couvrir a) les dépenses afférentes à la participation du Sous-Secrétaire général ou de ses représentants désignés à des sessions du Comité consultatif pour les questions administratives et de la Commission de la fonction publique internationale, ainsi qu'aux visites aux bureaux hors Siège en vue de fournir périodiquement des orientations en ce qui concerne les politiques et les aspects opérationnels de la gestion des ressources humaines (14 000 dollars); et b) les frais de voyage des représentants de l'Administration et du personnel participant aux travaux du Comité de coordination entre l'Administration et le personnel (267 800 dollars). L'augmentation de 95 000 dollars à la présente rubrique est imputable aux frais de voyage susmentionnés conformément à la pratique adoptée ces dernières années par le Comité, selon laquelle il tient, outre sa session ordinaire, une session extraordinaire par an ainsi que des réunions intersessions.

##### *Services contractuels*

- 27C.14 Le montant de 42 800 dollars prévu à cette rubrique, qui demeure inchangé, permettra de couvrir les frais d'impression à l'extérieur des formulaires et des articles de papeterie utilisés par le Bureau du Sous-Secrétaire général.

##### *Frais généraux de fonctionnement*

- 27C.15 Le montant demandé de 73 400 dollars, en valeur constante, doit permettre de couvrir les dépenses afférentes aux communications de l'ensemble du Bureau (52 300 dollars) et celles du syndicat du personnel de New York et du secrétariat du Comité de coordination des associations et syndicats internationaux du système des Nations Unies, du Comité de coordination entre l'Administration et le personnel et de l'Association des anciens fonctionnaires internationaux (21 100 dollars).

##### *Dépenses de représentation*

- 27C.16 Un montant de 5 100 dollars est demandé pour rembourser les fonctionnaires qui n'ont pas droit à une indemnité de représentation mais qui doivent organiser des réceptions au cours des sessions de l'Assemblée générale, des organes subsidiaires interorganisations et du Comité de coordination entre l'Administration et le personnel.

##### *Fournitures et accessoires*

- 27C.17 Un montant de 10 400 dollars est demandé à cette rubrique pour acheter des fournitures spécialisées.

*Mobilier et matériel*

27C.18 Le montant de 8 500 dollars demandé à cette rubrique doit permettre de remplacer du matériel de bureautique.

## B. Programme de travail

### 1. Services opérationnels

Tableau 27C.6

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	13 346,2	11 758,1	(645,4)	(5,4)	11 112,7	653,1	11 765,8
Autres dépenses de personnel	655,3	491,9	674,0	137,0	1 165,9	56,6	1 222,5
Voyages	258,0	77,2	–	–	77,2	3,7	80,9
Services contractuels	68,8	221,0	–	–	221,0	10,7	231,7
Frais généraux de fonctionnement	21,7	91,6	57,9	63,2	149,5	7,2	156,7
Fournitures et accessoires	36,3	16,1	8,0	49,6	24,1	1,2	25,3
Mobilier et matériel	99,2	24,0	24,8	103,3	48,8	2,4	51,2
<b>Total</b>	<b>14 485,5</b>	<b>12 679,9</b>	<b>119,3</b>	<b>0,9</b>	<b>12 799,2</b>	<b>734,9</b>	<b>13 534,1</b>

## 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
			Structures administratives	
			ii) Des activités extrabudgétaires	
			Remboursements de services d'appui à des	
			activités de coopération technique	196,6
			iii) Des opérations de maintien de la paix	579,8
			b) Activités de fond :	
			Fonds d'affectation spéciale pour l'étude du	
			harcèlement sexuel sur le lieu de travail du	
			personnel de l'Organisation des Nations Unies	
			c) Projets opérationnels	
<b>Total</b>	<b>1 048,2</b>	<b>1 209,6</b>		<b>776,4</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>15 533,7</b>	<b>13 889,5</b>		<b>14 310,5</b>

Tableau 27C.7

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Division des services opérationnels*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	-	-	-	-	1	1
D-1	2	2	-	-	-	-	2	2
P-5	7	7	-	-	-	-	7	7
P-4/3	16	16	-	-	4	2	20	18
P-2/1	3	3	-	-	-	-	3	3
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>33</b>	<b>31</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	5	5	-	-	-	-	5	5
Autres classes	36	34	-	-	3	3	39	37
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>39</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>44</b>	<b>42</b>
<b>Total général</b>	<b>70</b>	<b>68</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7<sup>a</sup></b>	<b>5<sup>b</sup></b>	<b>77</b>	<b>73</b>

<sup>a</sup> Un poste P-3 imputé sur les remboursements de services d'appui à des activités de coopération technique; et 2 P-4, 1 poste P-3 et 3 postes d'agent des services généraux (autres classes) imputés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

<sup>b</sup> Un poste P-3 imputé sur les remboursements de services d'appui à des activités de coopération technique; et 1 poste P-4 et 3 postes d'agent des services généraux (autres classes) imputés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

27C.19 La Division des services opérationnels offre des services intégrés d'appui dans les quatre domaines suivants : planification, gestion de l'information, appui au recrutement et aux affectations et administration du personnel. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, elle aura pour principale tâche de suivre les progrès accomplis dans le cadre de la réforme de la gestion des ressources humaines, y compris les politiques, mesures et tendances, en ce qui concerne en particulier les pouvoirs délégués aux départements et aux bureaux. Pour



réaliser cet objectif, la Division a créé le Groupe du contrôle et de l'information auquel elle a affecté deux postes par transfert interne.

- 27C.20 De plus en plus de pouvoirs étant délégués aux départements et bureaux organiques dans le domaine de la gestion des ressources humaines, la Division fera essentiellement porter ses efforts sur l'informatisation, la rationalisation et la simplification des procédures administratives. Elle accordera une attention particulière à l'intégration des activités relatives au recrutement, aux affectations et à l'administration du personnel afin de pourvoir les postes vacants et de recruter du personnel plus rapidement et à moindre coût.
- 27C.21 S'agissant de la planification des ressources humaines, la Division continuera de s'attacher surtout à fournir des analyses, prévisions et projections intégrées, à améliorer la diffusion des informations et projections indispensables aux directeurs de programme pour planifier, gérer et satisfaire leurs besoins en matière de ressources humaines et à offrir aux organes délibérants et aux États Membres des études prospectives leur permettant d'apprécier l'évolution de la situation. À l'aide d'applications comme les systèmes de recensement des compétences et de planification du renouvellement des effectifs, on élaborera de nouveaux outils parallèlement au Système intégré de gestion (SIG), afin de renforcer les capacités existantes, ainsi qu'au sein du Système lui-même, afin de faciliter la prise de décisions stratégiques concernant la gestion des ressources humaines. À plus long terme, les activités de planification des ressources humaines et d'établissement de rapports serviront à évaluer les besoins futurs de l'Organisation.
- 27C.22 S'agissant de la gestion de l'information, on s'attachera avant tout à achever la mise au point d'un système global d'information sur les ressources humaines, que l'on pourra utiliser pour assurer un contrôle et fournir des informations aux organes législatifs. On accordera une attention particulière à la gestion à long terme du Système intégré de gestion. Il s'agit notamment de renforcer la capacité du SIG en matière de présentation des rapports, d'élaborer de nouvelles procédures, de simplifier le Système et de renforcer les services d'assistance aux utilisateurs afin de s'assurer qu'une infrastructure adéquate est en place et que les services prêtés répondent aux besoins des utilisateurs des départements et bureaux concernés en matière de gestion des ressources humaines. Il faudra également implanter le Système intégré de gestion et les systèmes de données locales dans les bureaux hors Siège. En outre, des investissements importants devront être réalisés au titre de la formation du personnel des départements et bureaux utilisateurs du SIG dans les domaines suivants : procédures SIG, mise en oeuvre des mécanismes de contrôle et d'obligation redditionnelle et formation à la gestion.

### Produits

- 27C.23 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, on exécutera les produits suivants :
- a) *Services fournis aux organes intergouvernementaux et groupes d'experts*
    - i) Services fonctionnels fournis aux réunions. Une quinzaine de réunions officielles et 20 consultations officieuses de la Cinquième Commission et une vingtaine de réunions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur des questions relatives à la planification des ressources humaines, l'attribution des postes à pourvoir, la délégation de pouvoir, la gestion de l'information et l'administration du personnel;
    - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports périodiques de l'Assemblée générale sur la composition du Secrétariat, les postes vacants à pourvoir, l'emploi de consultants et de retraités et d'autres aspects de la gestion des ressources humaines, y compris l'adoption ou la modification des politiques et des pratiques en la matière; élaboration de documents de travail et fourniture d'informations sur des questions relatives à la gestion des ressources humaines, y compris la planification, la situation contractuelle du personnel, la parité entre les sexes, le système des fourchettes souhaitables, l'embauche et la cessation de service;
  - b) *Services de contrôle*
    - i) Contrôle de l'application du Statut et du Règlement du personnel par les départements et bureaux au Siège et les bureaux hors Siège selon qu'il convient, par délégation de pouvoir;

- ii) Fourniture d'un appui et de conseils aux directeurs de programme sur les questions relatives à l'application du Statut et du Règlement du personnel et des politiques relatives au personnel; et adoption de mesures correctives si nécessaire;
  - iii) Contrôle de l'application des politiques relatives au personnel, y compris l'examen des mécanismes locaux de contrôle et de gestion des ressources humaines établis par les départements et bureaux au Siège et les bureaux hors Siège auxquels ont été délégués des pouvoirs appropriés en ce qui concerne les questions relatives au personnel telles que promotions, octroi de nominations de durée déterminée, engagement de courte durée, indemnités de fonctions et autres prestations; et définition de nouvelles méthodes de contrôle et d'établissement de rapports selon que de besoin;
  - iv) Appui aux mécanismes d'obligation redditionnelle, en ce qui concerne tant les responsabilités des cadres que celles de chaque fonctionnaire;
- c) *Services d'appui administratif*
- i) Recrutement, affectation et promotion des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs
    - a. Recrutement d'environ 300 candidats chaque année pour des postes d'administrateur soumis à la répartition géographique, y compris l'élaboration d'avis et d'annonces de vacance de poste, l'établissement à l'intention des départements de listes de candidats qualifiés, la tenue d'entrevues avec les candidats, la soumission aux organes de nomination et de promotion de recommandations et la présentation de demandes de visa et de détachement aux gouvernements;
    - b. Recrutement d'environ 250 fonctionnaires par an pour des missions humanitaires;
    - c. Contrôle d'environ 1 000 contrats de louage de services passés chaque année par les départements et les bureaux avec des consultants et des vacataires;
    - d. Environ 350 affectations et promotions par an de fonctionnaires de la catégorie des administrateurs;
    - e. Affectation chaque année d'environ 200 candidats ayant réussi les concours nationaux;
  - ii) Recrutement et affectation d'agents des services généraux et des catégories apparentées
    - a. Examen d'environ 15 000 candidatures par an et organisation d'entrevues avec environ 8 000 candidats potentiels chaque année;
    - b. Publication d'avis de vacance de poste selon que de besoin;
    - c. Communication avec des candidats éventuels : environ 1 500 lettres et 30 000 demandes de renseignements (par téléphone et en personne) qui seront reçues chaque année concernant les possibilités d'emploi au Siège;
    - d. Recrutement pour des périodes de courte durée d'environ 350 fonctionnaires au Siège chaque année; recrutement d'environ 40 personnes par an au titre des services d'appui aux centres d'information des Nations Unies;
    - e. Affectation d'environ 300 personnes par an, y compris des personnes recrutées par la voie de concours spécialisés, et affectation des agents de sécurité et des assistants d'information au Siège;
  - iii) Gestion des vacances de poste
    - a. Fourniture, à l'aide du Système intégré de gestion (SIG), de données concernant les mouvements de personnel prévus par les départements et les bureaux et consultations avec les départements et les bureaux concernant les besoins de personnel et les compétences requises pour des périodes de courte durée;

- b. Publication d'avis et de bulletins de vacance de poste; et entrevue et sélection des candidats à des postes vacants à pourvoir;
- iv) Appui au recrutement et aux affectations
  - a. Maintien de fichiers par groupes professionnels; examen d'environ 8 000 candidatures par an en coopération avec les départements; sélection initiale et entrevues; et vérification des références;
  - b. Coordination étroite avec les départements pour déterminer les postes vacants; publication d'avis de vacance de poste pour compléter l'effectif des groupes professionnels; publication d'avis publicitaires pour pourvoir les postes ordinaires et les vacances de poste prioritaires; et affichage sur support électronique des avis de vacance de poste et de candidature;
  - c. Recherche de candidats qualifiés pour des postes clefs, en prêtant une attention particulière aux candidatures féminines ainsi qu'aux candidatures émanant d'États Membres non représentés ou sous-représentés;
  - d. Fourniture de fichiers de candidats qualifiés aux fins du recrutement par les départements; renforcement des fichiers de candidats externes en coopération avec les États Membres et en coordination avec les associations professionnelles; et réalisation de campagnes de recrutement et de missions pour pourvoir les postes vacants et alimenter les fichiers de candidats;
  - e. Envoi d'informations sur les recrutements prévus à des associations et organisations professionnelles féminines (environ 400 lettres par an) et communication avec des candidats potentiels et des États Membres concernant des questions de recrutement;
  - f. Élaboration de rapports spéciaux fournissant des statistiques sur les vacances de poste et les projections des besoins aux classes P-1, P-2 et P-3 à l'intention du Jury central (examens);
- v) Cessation de service
  - a. Réalisation d'entrevues au moment de la cessation de service pour déterminer les raisons du départ des fonctionnaires;
  - b. Organisation de réunions d'information à l'intention des fonctionnaires qui prennent leur retraite en coordination avec le Bureau du Conseiller du personnel et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;
  - c. Établissement de rapports sur les motifs de la cessation de service;
- vi) Administration du personnel
  - a. Contrôle de la cohérence de l'application du Statut et du Règlement du personnel et des instructions administratives d'un cas à l'autre;
  - b. Administration du personnel conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies :
    - i. Environ 2 500 nominations initiales et 7 000 prolongations de contrat par an;
    - ii. Examen du statut contractuel d'environ 55 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs en vue de leur nomination définitive; examen du statut contractuel du personnel des services linguistiques recruté par la voie de concours; examen, aux fins de leur nomination définitive, du statut contractuel d'environ 700 agents des services généraux et des catégories apparentées;

- iii. Conseils concernant les problèmes qui se posent aux fonctionnaires en vue du cheminement de leur carrière et vérification de l'application des dispositions concernant le statut, les droits fondamentaux et les devoirs du personnel;
- iv. Conseils à l'Administration et au personnel sur tous les aspects de l'administration du personnel et des politiques relatives à la gestion des ressources humaines;
- v. Participation aux activités des organes paritaires concernant les politiques relatives au personnel et les services divers à l'intention du personnel; identification rapide et règlement des problèmes potentiels;
- vi. Services fournis aux organes de nomination et de promotion et aux organes subsidiaires des nominations et des promotions des départements; et participation aux activités des groupes de travail sur la gestion des ressources humaines;
- c. Contrôle de l'administration des indemnités et prestations octroyées à environ 7 000 fonctionnaires, en vertu des pouvoirs qui seront délégués aux services administratifs;
- d. Étude du Règlement du personnel afin de s'assurer qu'il correspond bien aux textes administratifs; et élaboration d'un projet de révision du Règlement;
- e. Programme d'orientation à l'intention d'environ 2 500 nouveaux fonctionnaires afin de porter à leur connaissance le Statut et le Règlement du personnel et de les informer des obligations qui en découlent;
- f. Examen des demandes de classement de postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, de la catégorie du Service mobile, ainsi que de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées au Siège.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Postes*

27C.24 Le montant prévu (11 112 700 dollars), qui accuse une diminution de 645 400 dollars, doit permettre de continuer à financer les postes figurant au tableau 27C.7. La diminution des ressources s'explique par : a) la suppression proposée de deux postes d'agent des services généraux (autres classes) (221 800 dollars), la mise en oeuvre de la première phase de délégation de fonctions en matière de gestion des ressources humaines aux départements et bureaux organiques ayant permis de réduire la charge de travail; et b) la diminution différée des dépenses afférentes aux postes du Bureau de la gestion des ressources humaines [deux P-3, un P-2 et trois postes d'agent des services généraux (autres classes)] qui ont été supprimés le 1er janvier 1999 (423 600 dollars) dans le cadre du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999.

#### *Autres dépenses de personnel*

27C.25 Le montant demandé à cette rubrique (1 165 900 dollars), en augmentation de 674 000 dollars, doit permettre : a) de recruter du personnel temporaire pour faire face à la charge de travail supplémentaire liée au fonctionnement et à la gestion du SIG, prêter un appui en périodes de pointe et remplacer les fonctionnaires en congé de maternité (1 146 300 dollars); et b) de couvrir le coût des heures supplémentaires effectuées durant les périodes de pointe (19 600 dollars). L'augmentation de 674 000 dollars correspond aux dépenses afférentes à quatre postes (1 P-3, 1 P-2/1 et 2 postes d'agent des services généraux, dont 1 poste de 1re classe) qui sont considérées comme des ressources supplémentaires nécessaires pour le fonctionnement et la gestion du SIG, en particulier ses modules 1 et 2.

#### *Voyages*

27C.26 Le montant prévu (77 200 dollars, inchangé) doit permettre de couvrir les frais de voyage des fonctionnaires qui se rendront dans les bureaux hors Siège pour tenir des réunions d'information et dispenser une formation sur les questions relatives à la gestion des ressources humaines et pour s'assurer que les politiques, règles

et procédures sont appliquées de manière uniforme en vertu des pouvoirs délégués aux bureaux hors Siège (une visite annuelle dans chaque bureau hors Siège).

*Services contractuels*

- 27C.27 Le montant demandé (221 000 dollars, inchangé) doit permettre de couvrir les dépenses afférentes à l'enregistrement des dossiers du personnel sur support électronique (SIG) (92 600 dollars) et à la publicité (128 400 dollars).

*Frais généraux de fonctionnement*

- 27C.28 Le montant prévu (149 500 dollars), en augmentation de 57 900 dollars, doit permettre de couvrir les frais de location et d'entretien du matériel de bureautique ainsi que les frais afférents à l'entretien et à l'appui au réseau local (y compris les serveurs centraux) utilisé pour les services de gestion centrale comme le courrier électronique et UNIX pour le SIG.

*Fournitures et accessoires*

- 27C.29 Un montant de 24 100 dollars, en augmentation de 8 000 dollars et calculé sur la base des dépenses effectuées par le passé, est prévu au titre des fournitures et des accessoires de bureau.

*Mobilier et matériel*

- 27C.30 Un montant de 48 800 dollars, en augmentation de 24 800 dollars, est prévu pour l'achat de matériel informatique et pour le remplacement du matériel de bureautique.

## 2. Services de spécialistes

Tableau 27C.8

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	10 155,1	9 714,3	–	–	9 714,3	591,4	10 305,7
Autres dépenses de personnel	1 949,9	508,8	(66,0)	(12,9)	442,8	21,5	464,3
Consultants et experts	68,7	62,2	11,5	18,4	73,7	3,6	77,3
Voyages	240,8	310,4	(7,8)	(2,5)	302,6	14,7	317,3
Services contractuels	166,3	–	–	–	–	–	–
Frais généraux de fonctionnement	52,0	111,8	(14,3)	(12,7)	97,5	4,7	102,2
Dépenses de représentation	2,1	2,4	–	–	2,4	0,2	2,6
Fournitures et accessoires	29,4	62,3	(36,5)	(58,5)	25,8	1,2	27,0
Mobilier et matériel	321,9	276,5	(119,3)	(43,1)	157,2	7,8	165,0
<b>Total</b>	<b>12 986,2</b>	<b>11 048,7</b>	<b>(232,4)</b>	<b>(2,1)</b>	<b>10 816,3</b>	<b>645,1</b>	<b>11 461,4</b>

## 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
	140,6	293,4	Des structures administratives financées par des fonds extrabudgétaires	293,4
			ii) Des activités extrabudgétaires :	
	186,3		Remboursement au titre des services d'appui aux activités de coopération technique	
	292,2	837,9	Opérations de maintien de la paix	837,9
			b) Activités de fond :	
	82,7	109,6	Fonds d'affectation spéciale pour le <i>Secretariat News</i>	–
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>701,8</b>	<b>1 240,9</b>		<b>1 131,3</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>13 688,0</b>	<b>12 289,6</b>		<b>12 592,7</b>

Tableau 27C.9

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Division des services de spécialistes*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	2	2	–	–	–	–	2	2
P-5	6	6	–	–	–	–	6	6
P-4/3	13	13	–	–	3	3	16	16
P-2/1	7	7	–	–	–	–	7	7
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>32</b>	<b>32</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	3	3	–	–	–	–	3	3
Autres classes	26	26	–	–	1	1	27	27
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>30</b>	<b>30</b>
<b>Total général</b>	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4<sup>a</sup></b>	<b>4<sup>a</sup></b>	<b>62</b>	<b>62</b>

<sup>a</sup> Postes relevant de l'appui à des structures administratives extrabudgétaires : 1 poste P-4; postes financés à l'aide du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix : 2 postes P-4 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes).

27C.31 La Division des services de spécialistes regroupe toute une gamme d'activités liées à la politique de l'Organisation en matière de gestion des ressources humaines. Elle est essentiellement chargée d'appuyer l'effort de réforme entrepris par le Secrétaire général en favorisant l'instauration d'un nouveau style de gestion et en aidant les cadres et le personnel à exécuter les programmes prescrits avec une efficacité accrue tout en retirant davantage de satisfactions de leur emploi et de leur carrière. Ses principaux objectifs sont les suivants : encourager la naissance d'une nouvelle culture de l'Organisation en organisant des programmes de perfectionnement du personnel à l'échelle du Secrétariat; contribuer à constituer les capacités actuelles et futures de l'Organisation en matière de ressources humaines en allégeant et en renforçant les procédures

de concours et en définissant et renforçant, à l'aide de programmes de formation bien ciblés, les compétences requises du personnel et des cadres de la fonction publique internationale dans un environnement en constante évolution; appuyer la décentralisation, la délégation de pouvoir et la simplification des procédures; contribuer à l'instauration de conditions d'emploi compétitives afin de recruter et de maintenir au service de l'Organisation le personnel le mieux qualifié; promouvoir l'équité sur le lieu de travail en améliorant la gestion des litiges et des affaires disciplinaires; institutionnaliser le suivi du comportement professionnel dans l'ensemble du Secrétariat et créer de nouvelles incitations; et encourager systématiquement la formation permanente.

- 27C.32 Les activités de la Division portent essentiellement sur les questions suivantes : procédures de recrutement par voie de concours, notamment les concours nationaux de recrutement, les concours pour la promotion à la catégorie des administrateurs organisés à l'intention de fonctionnaires d'autres catégories et l'évaluation des compétences des agents des services généraux; programmes de formation et de perfectionnement du personnel; suivi du comportement professionnel, y compris l'application du système de notation des fonctionnaires dans l'ensemble du Secrétariat; aide à la planification des carrières; politiques de rémunération et de classement, enquêtes sur les salaires, recours concernant le classement des emplois et examen de la nomenclature des services; formulation, en coordination avec les autres organisations appliquant le régime commun, des politiques et procédures en matière de traitements, d'indemnités et de conditions d'emploi; enquêtes et règlement de litiges dans le contexte de recours et d'affaires disciplinaires; services de consultation et d'orientation à l'intention du personnel; gestion du programme de stages du Secrétariat.
- 27C.33 La Division est chargée de représenter l'Organisation des Nations Unies dans des instances interorganisations telles que le Comité consultatif pour les questions administratives, le Comité d'organisation du Comité administratif de coordination et la Commission de la fonction publique internationale. Elle contribue ainsi au traitement, à l'échelle du système, des questions relatives à la gestion des ressources humaines, notamment la rémunération et les conditions d'emploi, et à mettre en place un réseau de gestion des ressources humaines dans l'ensemble des organisations appliquant le régime commun de manière que le Secrétariat puisse tirer pleinement parti de l'expérience acquise par d'autres organisations. Elle fournit également des services consultatifs spécialisés portant sur les conditions d'emploi du personnel relevant du régime commun.
- 27C.34 La Division réalise d'autres activités qui dépassent elles aussi le cadre du Secrétariat. Elle préside le Groupe de travail chargé d'étudier les questions relatives au personnel, qui s'efforce de mettre en place de nouveaux arrangements concernant les services communs susceptibles d'améliorer le rapport coût-efficacité, et assure la liaison avec le projet relatif à l'École des cadres des Nations Unies, qui a pour objectif de compléter les différents programmes de formation assurés par l'Organisation, de renforcer la coordination et d'accroître l'efficacité opérationnelle, en particulier dans les domaines qui chevauchent plusieurs secteurs de responsabilité administrative.
- 27C.35 Les principaux objectifs de la Division pour l'exercice biennal 2000-2001 sont les suivants :
- a) Accroître l'aptitude de l'Organisation à recruter et promouvoir par voie de concours un personnel ayant les plus hautes qualités de compétence, en veillant en particulier à améliorer la répartition géographique;
  - b) Renforcer les capacités de gestion et favoriser la création d'une culture d'organisation orientée vers des résultats concrets, qui encourage les comportements professionnels hautement performants, la formation continue ainsi que l'excellence et la responsabilité au niveau de l'encadrement;
  - c) Développer les mécanismes d'aide à la planification des carrières à l'intention des fonctionnaires de toutes les catégories;
  - d) Faire en sorte que les conditions de travail soient justes et équitables, contribuer à l'amélioration du système interne d'administration de la justice et fournir des services de consultation et d'orientation à l'intention du personnel;
  - e) Contribuer à l'instauration de conditions d'emploi attrayantes et compétitives en élaborant, en coordination avec les autres organisations appliquant le régime commun, des politiques et procédures

relatives à la gestion des ressources humaines, aux traitements, aux indemnités, aux prestations, et aux conditions d'emploi du personnel.

### Produits

27C.36 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits suivants seront fournis :

- a) *Services fournis aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts*
  - i) Appui fonctionnel. Services fonctionnels nécessaires pour les réunions officielles et officieuses de la Cinquième Commission portant sur les questions intéressant le régime commun, notamment les conditions d'emploi et la rémunération, la formation et le perfectionnement du personnel, le suivi du comportement professionnel, l'organisation des carrières, les concours de recrutement et le système interne d'administration de la justice;
  - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports à l'Assemblée générale sur les questions relatives à la politique de l'Organisation en matière de gestion des ressources humaines, y compris celles qui touchent au régime commun des Nations Unies telles que les conditions d'emploi et la rémunération, la formation et le perfectionnement du personnel, le suivi du comportement professionnel, l'organisation des carrières, les concours de recrutement et le système interne d'administration de la justice;
- b) *Publications*

Barèmes des traitements, instructions administratives et circulaires et mises à jour du *Manuel relatif à l'organisation du Secrétariat*;
- c) *Services d'appui administratif*
  - i) Régime commun, rémunération et politiques interorganisations
    - a. Élaboration au sein de l'Organisation des politiques et procédures relatives aux traitements, pensions, indemnités et autres prestations, en participant aux réunions de la Commission de la fonction publique internationale, du Comité consultatif pour les questions d'ajustement et du Comité consultatif pour les questions administratives, en coordination avec les autres organisations appliquant le régime commun;
    - b. Contrôle de l'application des instructions et des directives administratives relatives aux traitements, indemnités et autres prestations;
    - c. Réalisation d'enquêtes sur les salaires dans certains lieux d'affectation; examen, approbation et publication des barèmes des traitements établis à partir de données recueillies au cours des enquêtes effectuées dans plus de 180 lieux d'affectation;
    - d. Mise à jour de la base informatisée de données (actuelles et rétrospectives) intégrant tous les barèmes des traitements applicables aux agents des services généraux et aux administrateurs recrutés sur le plan national (soit plus de 1 500 barèmes à l'heure actuelle); traitement automatique des données provenant des enquêtes sur les salaires et communication de ces données aux autres organismes des Nations Unies et aux lieux d'affectation hors Siège; calcul, en temps voulu, des éléments de la rémunération pour toutes les catégories de personnel;
    - e. Réexamen des conditions d'emploi des fonctionnaires hors cadre de rang supérieur de l'Organisation des Nations Unies, de la Cour internationale de Justice et des tribunaux internationaux et analyse du montant des honoraires qui leur sont versés; détermination, examen et révision du montant des indemnités et autres prestations relatives aux opérations de maintien de la paix;
    - f. Gestion de la politique de classement des emplois; participation à l'élaboration et à l'amélioration du système de classement, y compris la redéfinition des grandes catégories



de poste; fourniture de conseils en matière de définition des tâches et de nomenclature des services; assistance pour l'application des normes de classement; et examen des recours concernant le classement;

- ii) Recours et affaires disciplinaires
  - a. Services consultatifs à l'intention des directeurs de programme et des responsables opérationnels en matière d'application des politiques de gestion des ressources humaines relatives au système interne d'administration de la justice, y compris la fourniture d'une assistance juridique pour l'examen des recours et des affaires disciplinaires;
  - b. Examen des requêtes introduites par des fonctionnaires invoquant la non-observation des conditions d'emploi et collaboration avec les départements et bureaux, notamment sous forme de conseils relatifs à la meilleure manière de procéder, y compris le règlement des litiges, chaque fois que possible;
  - c. Établissement et présentation de la réponse du Secrétaire général concernant les recours introduits devant la Commission paritaire de recours; participation aux délibérations de la Commission et représentation du Secrétaire général;
  - d. Examen des affaires disciplinaires soumises au Bureau de la gestion des ressources humaines en vue de déterminer si des mesures disciplinaires doivent être prises à l'encontre d'un fonctionnaire; formulation, le cas échéant, de recommandations relatives à l'adoption de ce type de mesures; établissement et soumission d'exposés écrits au Comité paritaire de discipline; représentation du Secrétaire général lors des audiences du Comité;
- iii) Perfectionnement du personnel et planification des carrières
  - a. Gestion de programmes centralisés de formation et de perfectionnement du personnel visant l'acquisition de compétences de base en matière d'administration et de gestion, notamment en renforçant les capacités de direction, de gestion et d'encadrement de l'Organisation et son aptitude à gérer les ressources humaines et financières, en particulier dans un environnement décentralisé;
  - b. Gestion d'un programme décentralisé visant à doter les fonctionnaires de toutes les catégories de nouvelles compétences de base et de compétences spécifiques, y compris l'affectation de fonds aux départements et bureaux sur la base de plans annuels; analyse des plans; contrôle des dépenses et évaluation de l'impact de la formation; fourniture de services consultatifs et d'un appui aux départements et bureaux;
  - c. Mise en place de programmes linguistiques et de programmes de communication au Siège et services consultatifs visant à appuyer les programmes linguistiques organisés dans d'autres lieux d'affectation en vue d'encourager le multilinguisme et le respect de la diversité culturelle dans l'ensemble du Secrétariat;
  - d. Organisation de programmes d'aide à la planification des carrières à l'intention du personnel de toutes les catégories, y compris des programmes de perfectionnement expressément destinés aux administrateurs débutants; efforts en vue d'assurer la relève; ateliers et conférences sur la planification des carrières; services d'orientation professionnelle; et supervision du nouveau programme de planification des réaffectations des administrateurs des classes de début;
  - e. Assistance aux cadres et au personnel en matière de suivi du comportement professionnel dans l'Organisation et, notamment, contrôle de l'application du système de notation à l'échelle du Secrétariat et organisation de programmes de formation et de services consultatifs en vue d'aider les intéressés à acquérir les compétences requises;
- iv) Procédures de concours

- a. Organisation annuelle de concours nationaux de recrutement à la classe P-2 pour 14 catégories professionnelles, dans 25 à 30 pays; organisation de concours nationaux de recrutement à la classe P-3 en fonction du nombre de postes vacants. Une attention particulière sera accordée aux États Membres qui ne sont pas représentés, sont sous-représentés ou se situent dans la partie inférieure de la fourchette souhaitable;
- b. Organisation annuelle de concours internes pour la promotion des agents des services généraux et des catégories apparentées à la catégorie des administrateurs, pour six à huit catégories professionnelles;
- c. Organisation de concours pour le recrutement aux postes des classes P-2 et P-3 qui exigent des connaissances linguistiques spéciales;
- d. Organisation annuelle de tests au Siège en vue de recruter des agents des services généraux (employés de bureau, dactylographes, sténographes, commis aux statistiques, commis comptables et dactylographes de conférence) – environ 2 000 candidats par an;
- e. Administration du programme de stages (environ 450 stagiaires par an);
- v) Services d'orientation à l'intention du personnel
  - a. Coordination des services d'orientation concernant des questions d'ordre personnel, familial ou juridique ou relatives à l'immigration, aux assurances ou à l'éducation; prestation de conseils en cas de difficultés liées au travail, à l'obtention de permis de travail ou à la toxicomanie; accompagnement psychologique en cas de deuil; assistance en cas d'accident grave et autres services (environ 4 000 demandes par an émanant de l'ONU, du PNUD, du FNUAP, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et de l'UNICEF);
  - b. Contribution à l'examen et à la mise au point des politiques et procédures relatives à l'aide sociale et au soutien psychologique au personnel;
  - c. Organisation annuelle de réunions d'information à l'intention des futurs retraités (environ 350 participants par an); établissement et distribution de brochures (1 500 exemplaires par an) dans tous les services du Secrétariat;
  - d. Gestion de la Caisse de secours du personnel (ce qui correspond, chaque année, au traitement d'environ 200 dossiers de prêts et à la fourniture de services de secrétariat à environ 45 réunions du Conseil d'administration de la Caisse).

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Postes*

27C.37 Le montant de 9 714 300 dollars prévu à ce titre permettra de maintenir 58 postes permanents, comme l'indique le tableau 27C.9.

##### *Autres dépenses de personnel*

27C.38 Le montant demandé (442 800 dollars), qui fait apparaître une diminution de 66 000 dollars, permettra de recruter du personnel temporaire pour traiter les nombreuses affaires examinées par le Groupe du droit administratif, de faire face au surcroît de travail des différents services de la Division lors des périodes de pointe (421 400 dollars); et de financer le coût des heures supplémentaires pendant les périodes de pointe (21 400 dollars).

##### *Consultants et experts*

27C.39 Le montant prévu (73 700 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 11 500 dollars, permettra de fournir une assistance spécialisée au personnel et d'engager des experts chargés d'élaborer des sujets d'examen.

*Voyages*

- 27C.40 Le montant demandé (302 600 dollars), qui fait apparaître une diminution de 7 800 dollars, permettra de couvrir les frais de voyage relatifs aux concours, aux enquêtes sur les conditions d'emploi, aux activités en rapport avec le perfectionnement du personnel et l'aide à la planification des carrières, ainsi que la participation de fonctionnaires aux réunions du Comité consultatif pour les questions administratives et à d'autres réunions de coordination interinstitutions.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 27C.41 Le montant de 97 500 dollars prévu à ce titre, qui fait apparaître une diminution de 14 300 dollars, doit financer la tenue de vidéoconférences, la location des locaux et du matériel de bureau nécessaires pour l'organisation de concours de recrutement dans des centres du monde entier (20 500 dollars) ainsi que l'entretien du matériel de bureautique et la contribution de la Division aux dépenses d'exploitation et d'entretien de l'infrastructure technique du réseau local (y compris les serveurs centraux) qui sert à appuyer les services de gestion centralisée tels que le courrier électronique et le système UNIX pour le SIG (77 000 dollars).

*Dépenses de représentation*

- 27C.42 Le montant demandé (2 400 dollars, inchangé) doit couvrir le coût des réceptions officielles.

*Fournitures et accessoires*

- 27C.43 Le montant prévu (25 800 dollars), qui fait apparaître une diminution de 36 500 dollars, permettra d'acquérir des fournitures de bureautique et autres pour la Division, à l'exception des fournitures destinées à la formation, pour lesquelles les ressources à prévoir sont indiquées plus loin au chapitre 27C.

*Mobilier et matériel*

- 27C.44 Le montant de 157 200 dollars prévu à ce titre, qui fait apparaître une diminution de 119 300 dollars, doit financer le remplacement du matériel de bureautique (129 300 dollars) et l'acquisition de matériel de bureautique et autre pour la Division (27 900 dollars).

### 3. Services médicaux

Tableau 27C.10

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 551,1	2 311,6	(110,9)	(4,7)	2 200,7	120,6	2 321,3
Autres dépenses de personnel	294,0	136,8	(39,7)	(29,0)	97,1	4,9	102,0
Voyages	11,8	11,3	7,8	69,0	19,1	0,9	20,0
Frais généraux de fonctionnement	1,5	17,8	15,4	86,5	33,2	1,6	34,8
Fournitures et accessoires	400,3	271,3	28,5	10,5	299,8	14,6	314,4
Mobilier et matériel	177,6	37,3	194,5	521,4	231,8	11,3	243,1
<b>Total</b>	<b>3 436,3</b>	<b>2 786,1</b>	<b>95,6</b>	<b>3,4</b>	<b>2 881,7</b>	<b>153,9</b>	<b>3 035,9</b>

##### 2) Fonds extrabudgétaires

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
			Structures administratives	
			extrabudgétaires	1 379,8
			ii) Des activités extrabudgétaires	
			Activités de fond extrabudgétaires	–
	693,0	977,5	Opérations de maintien de la paix	977,5
			b) Activités de fond :	
			Fonds d'affectation spéciale pour la promotion	
	2,5	–	de la santé du personnel	–
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>695,5</b>	<b>2 367,3</b>		<b>2 357,3</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>4 131,8</b>	<b>5 153,4</b>		<b>5 392,9</b>

Tableau 27C.11

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Division des services médicaux*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	1	1	–	–	2	2	3	3
P-4/3	1	1	–	–	1	1	2	2
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	2	2	–	–	3	3	5	5
Autres classes	8	7	–	–	8	8	16	15
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>21</b>	<b>20</b>
<b>Total général</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>14<sup>a</sup></b>	<b>14<sup>a</sup></b>	<b>28</b>	<b>27</b>

<sup>a</sup> Postes au titre de l'appui à des structures administratives extrabudgétaires : 1 poste P-5 et 9 postes d'agent des services généraux (3 de 1re classe et 6 d'autres classes); postes imputés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix : 1 poste P-5, 1 poste P-4 et 2 postes d'agent des services généraux (autres classes).

- 27C.45 La Division des services médicaux est directement responsable de la santé et du bien-être du personnel et fournit à ce titre des soins médicaux au personnel de l'Organisation des Nations Unies et de ses fonds et programmes, y compris 11 000 fonctionnaires en poste à New York et plus de 33 000 dans les autres lieux d'affectation. En outre, elle est chargée de fournir une assistance technique pour toutes les questions d'ordre médico-administratif et de coordonner à l'échelle du système les politiques médicales et la mise en oeuvre des programmes sociaux pour le personnel.
- 27C.46 Le principal objectif de la Division est de veiller à ce que tous les fonctionnaires soient physiquement aptes à exercer leurs fonctions pour assurer la réalisation des objectifs des organismes auxquels ils appartiennent. À cet effet, la Division définit des normes médicales, pour le recrutement du personnel, offre des services de promotion de la santé et des services cliniques au personnel de tous les programmes et organismes des Nations Unies en poste à New York et veille à ce que, dans le monde entier, les fonctionnaires aient accès à des soins médicaux adéquats de la manière la plus économique possible.
- 27C.47 Les normes et dispositions relatives aux services médicaux continueront d'être passées en revue compte tenu de l'évolution des conditions sanitaires et des besoins des organismes. Elles tiendront lieu de principes directeurs pour les services médicaux de tous les organismes des Nations Unies ainsi que pour les unités militaires médicales des opérations de maintien de la paix et des pays fournisseurs de contingents. La Division continuera d'administrer certains programmes d'indemnisation au titre de l'appendice D du Règlement du personnel et de l'article 33 des Statuts et Règlements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.
- 27C.48 La Division visera notamment les objectifs suivants : l'uniformisation des politiques médicales à l'échelle du système, l'amélioration globale de la productivité et de la santé du personnel, la réduction du nombre de cas d'invalidité, de maladies et d'accidents imputables au service, la protection des programmes d'indemnisation et la satisfaction des clients. On continuera d'effectuer des missions dans les bureaux extérieurs pour s'assurer que les fonctionnaires qui y sont en poste et les personnes à leur charge ont accès à des soins médicaux adéquats. En particulier, on évaluera les équipements sanitaires dans tous les lieux d'affectation, on créera des dispensaires dans les lieux d'affectation difficiles ou l'on renforcera ceux qui existent déjà,

on rationalisera les procédures de rapatriement sanitaire et l'on s'attachera à résoudre les problèmes d'ordre médico-administratif.

### Produits

27C.49 Durant l'exercice biennal 2000-2001, les produits suivants seront fournis :

*Services d'appui administratif. Services médicaux :*

- a) Les dispositions en matière de santé et les critères médicaux appliqués aux fins du recrutement et de la réaffectation seront réexaminés et mis à jour périodiquement en fonction de l'évolution des conditions sanitaires et des besoins des organisations. Ils serviront de fondement aux directives publiées à l'intention des services médicaux de tous les organismes des Nations Unies et des unités médicales militaires des opérations de maintien de la paix et des pays fournisseurs de contingents. L'établissement de certificats médicaux d'aptitude physique en fonction des besoins de chaque organisation restera prioritaire;
- b) Les services cliniques dispensés par les services médicaux situés au Siège, y compris au PNUD et à l'UNICEF, à l'intention du personnel de tous les organismes des Nations Unies en poste à New York seront maintenus. Il s'agira notamment d'effectuer des examens médicaux, d'assurer des soins en cas d'urgence ou d'affections aiguës, de donner des consultations médicales, de procéder à des vaccinations, à des travaux de laboratoire et à des analyses radiologiques, de fournir des conseils relatifs aux installations médicales dans les bureaux extérieurs et d'assurer la liaison avec les unités militaires médicales des opérations de maintien de la paix, de se prononcer à propos des demandes de rapatriement sanitaire et d'évaluer, sur demande, les installations médicales dans les bureaux extérieurs;
- c) Toutes les activités médico-administratives continueront d'être effectuées conformément au Règlement du personnel et aux directives en vigueur, en particulier les activités et services ci-après : délivrance de certificats médicaux pour les cas dépassant la compétence des fonctionnaires auxquels ce pouvoir a été délégué; conseils à l'administration en matière d'indemnité spéciale pour charges de famille, d'indemnité spéciale pour frais d'études et de restrictions imposées aux déplacements du personnel; conseils au Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation en cas de maladie, d'accident ou de décès à propos des aspects médicaux des demandes déposées par des fonctionnaires de l'ONU, des observateurs militaires ou des contrôleurs de la police civile ou des demandes faites en leur nom; examen des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité déposées auprès du Département des opérations de maintien de la paix par des pays fournisseurs de contingents; vérification des factures relatives aux soins médicaux; recommandations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies en vue de l'octroi de prestations d'invalidité lorsque les demandes sont fondées sur des raisons médicales dûment certifiées;
- d) Il est prévu que le Directeur du Service médical ou un médecin qu'il aurait désigné effectue des visites annuelles dans trois commissions économiques régionales afin de surveiller étroitement la manière dont celles-ci s'acquittent des fonctions médicales qui leur ont été confiées. En outre, les directeurs des services médicaux de trois commissions économiques régionales bénéficieront d'une formation.

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Postes*

27C.50 Le montant prévu (2 200 700 dollars), qui fait apparaître une diminution de 110 900 dollars, permettra de financer les postes énumérés au tableau 27C.11. La diminution correspond à la suppression d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) (assistant administratif). La charge de travail des services administratifs de la Division a diminué du fait de la mise en place du Système intégré de gestion (SIG) et de la délégation de pouvoir aux bureaux extérieurs.

#### *Autres dépenses de personnel*

27C.51 Le montant prévu (97 100 dollars), qui accuse une diminution de 39 700 dollars, doit permettre de couvrir les frais suivants : a) personnel temporaire pour remplacer les infirmières et le personnel de secrétariat ou de bureau en congé de maladie de longue durée ou de maternité (34 600 dollars); b) heures supplémentaires à effectuer lors des périodes de surcroît de travail (19 700 dollars); et c) honoraires de spécialistes, dont un radiologue (6 300 dollars), un psychiatre et un ophtalmologue (36 500 dollars).

*Voyages*

27C.52 Le montant prévu (19 100 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 7 800 dollars, doit permettre de couvrir les dépenses afférentes à la participation à la réunion annuelle des directeurs de services médicaux et aux réunions du Groupe consultatif interorganisations sur le VIH/sida et du Comité consultatif pour les questions administratives à Genève et celles afférentes au suivi des pratiques médicales dans les commissions régionales, qui ont désormais le pouvoir de délivrer des certificats médicaux d'aptitude physique.

*Frais généraux de fonctionnement*

27C.53 Le montant prévu (33 200 dollars), qui fait apparaître une diminution de 15 400 dollars, doit permettre de financer la contribution de la Division aux dépenses d'exploitation et d'entretien de l'infrastructure technique du réseau local (y compris les serveurs centraux) qui appuie les services de gestion centralisée comme le courrier électronique et le système UNIX pour le SIG (30 200 dollars) ainsi que l'entretien et la réparation des équipements médicaux électroniques de pointe (3 000 dollars).

*Fournitures et accessoires*

27C. 54 Le montant prévu (299 800 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 28 500 dollars, doit notamment permettre d'acheter des fournitures médicales, des vaccins, des médicaments, des fournitures de laboratoire, des pellicules radiographiques et des fournitures pour les soins infirmiers, et de financer l'abonnement à des périodiques.

*Mobilier et matériel*

27C.55 Le montant prévu (231 800 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 194 500 dollars), permettra de remplacer un analyseur de biochimie (180 000 dollars) ainsi que d'acquérir ou de remplacer du matériel de bureautique et des logiciels spécialisés (51 800 dollars).

## C. Programmes de formation et de perfectionnement du personnel

Tableau 27C.12

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Services contractuels	8 799,5	14 199,9	1 443,5	10,1	15 643,4	760,0	16 403,4
<b>Total</b>	<b>8 799,5</b>	<b>14 199,9</b>	<b>1 443,5</b>	<b>10,1</b>	<b>15 643,4</b>	<b>760,0</b>	<b>16 403,4</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
	19,4	328,9	Structures administratives extrabudgétaires	330,3
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	
			Coopération technique	–
			b) Activités de fond :	
	1,7	–	Fonds d'affectation spéciale pour la langue française	28,2
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>21,1</b>	<b>328,9</b>		<b>358,5</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>8 820,6</b>	<b>14 528,8</b>		<b>16 761,9</b>

27C.56 Les activités prévues au titre de cette partie du chapitre 27 relèvent du Service de la formation et du perfectionnement du personnel de la Division des services de spécialistes. En accord avec l'approche intégrée de toutes les questions relatives à la gestion, qui est un élément clef de la réforme engagée dans le domaine de la gestion des ressources humaines, le personnel de ce service s'occupe non seulement des questions de formation mais aussi des questions relatives au suivi du comportement professionnel, au développement des compétences, à l'organisation des carrières et aux services d'orientation ainsi qu'à d'autres aspects de la gestion des ressources humaines.

27C.57 Le programme de réformes du Secrétaire général en matière de gestion des ressources humaines souligne la nécessité de renforcer le personnel et d'édifier une fonction publique internationale hautement compétente, polyvalente, adaptable et indépendante. Dans ce contexte, il accorde une haute priorité à l'adoption d'un style de gestion qui encourage la formation permanente et le perfectionnement du personnel, offrant ainsi des possibilités d'avancement. Il insiste sur l'idée qu'entretenir et renforcer les compétences professionnelles des fonctionnaires, c'est investir pour l'avenir. L'Équipe spéciale du Secrétaire général sur la réforme de la gestion des ressources humaines a confirmé cette idée en déclarant qu'il était vital d'investir dans le changement et plus particulièrement dans le renforcement des capacités des fonctionnaires pour le succès du processus global de réforme et qu'il fallait pour cela affecter des ressources accrues au perfectionnement du personnel.

27C.58 L'adoption d'un nouveau style de gestion au Secrétariat, à l'échelle mondiale, est une entreprise de longue haleine. Conformément aux objectifs énoncés dans le programme de réformes du Secrétaire général, on suit pour ce faire une approche intégrée en introduisant de nouveaux systèmes de suivi du comportement professionnel, de planification et d'aide à l'organisation des carrières, ainsi que des programmes de perfectionnement qui visent à développer les compétences et à favoriser une évolution des attitudes. En conséquence, au cours de l'exercice biennal 2000-2001, l'attention et les ressources seront axées sur le renforcement des capacités institutionnelles dans cinq secteurs qui revêtent une importance déterminante pour l'accroissement de la productivité, la souplesse et l'aptitude de l'Organisation à s'acquitter de ses missions, à savoir : le perfectionnement des cadres; la formation aux technologies de l'information; la gestion des ressources humaines et financières, en particulier dans un système décentralisé où les pouvoirs et les responsabilités sont plus largement délégués, le perfectionnement des aptitudes et compétences spécialisées et le renforcement des programmes d'aide à l'organisation des carrières; la formation linguistique et la formation aux techniques de communication.



## Produits

27C.59 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits ci-après seront exécutés :

- a) *Perfectionnement des cadres.* Une série cohérente de programmes de perfectionnement conçus à l'intention des cadres doit permettre de continuer à renforcer et préserver les capacités de direction et de gestion de l'Organisation et de promouvoir un style de gestion souple, privilégiant les résultats, qui encourage la formation permanente et la recherche de l'excellence dans l'exécution des tâches et la gestion. Les activités programmées pour l'exercice biennal comprendraient :
  - i) Organisation de séminaires sur les techniques de gestion à l'intention des cadres supérieurs pour renforcer leur aptitude à promouvoir un nouveau style de gestion et à diriger la réforme de l'institution;
  - ii) Application continue, à l'échelle du Secrétariat, de programmes de formation à la gestion centrée sur les relations humaines visant à renforcer les aptitudes et compétences spécifiques requises des cadres de rang supérieur et intermédiaire pour gérer efficacement les ressources humaines;
  - iii) Application continue, à l'échelle du Secrétariat, du programme de formation aux techniques de supervision et suivi du programme visant à développer les capacités de communication et de supervision des agents des services généraux de première classe et des administrateurs auxiliaires qui exercent des fonctions d'encadrement;
  - iv) Application continue, à l'échelle du Secrétariat, d'un programme modulaire de perfectionnement des agents des services généraux visant à renforcer les compétences de base de ces agents dans des domaines comme la communication, le travail en équipe, le service clients et la gestion des tâches;
  - v) Application, à l'échelle du Secrétariat, de programmes de formation aux techniques de règlement des conflits et de négociation fondée sur la collaboration à l'intention des fonctionnaires de toutes catégories;
  - vi) Conception et application progressive d'une série de programmes de perfectionnement modulaires visant à renforcer l'appui fourni aux responsables opérationnels chargés de gérer les ressources humaines et financières dans un système décentralisé où les pouvoirs et les responsabilités sont plus largement délégués;
  - vii) Fourniture d'un appui aux cadres pour les aider à appliquer judicieusement les principes relatifs au suivi du comportement professionnel en offrant une formation et des conseils sur l'élaboration des plans de travail et des indicateurs de résultats, ainsi que sur le contrôle et l'évaluation des résultats;
  - viii) Sensibilisation aux sexospécificités et aux différences culturelles grâce à un éventail d'activités de perfectionnement et de formation, et inclusion des questions relatives à la prise en compte des sexospécificités et de la diversité dans les programmes de perfectionnement du personnel en cours;
  - ix) Poursuite des travaux sur la mise au point d'applications pour les compétences types requises de l'ensemble des fonctionnaires et des cadres, y compris les profils de recrutement, les centres d'évaluation et les programmes de formation, de manière à développer systématiquement les compétences;
- b) *Formation aux technologies de l'information.* Les programmes de formation proposés permettraient aux fonctionnaires d'acquérir les connaissances et les compétences voulues pour accéder aux ressources informatiques de l'Organisation et les utiliser afin d'exécuter leur programme de travail et de gérer l'information de manière plus efficace et plus rationnelle. La responsabilité de la coordination de la formation pour le SIG, qui était précédemment confiée à l'équipe chargée du SIG, serait désormais

assumée par le Bureau. La formation aux technologies de l'information comprendrait les activités suivantes au cours de l'exercice biennal :

- i) Formation dans tous les lieux d'affectation pour aider les fonctionnaires à mieux utiliser les logiciels à l'échelle de l'Organisation, y compris l'adaptation aux nouveaux logiciels et l'utilisation des ressources du réseau, telles que le courrier électronique, les synergiciels de gestion d'agenda et de planification et les applications concernant les informations véhiculées par Internet;
  - ii) Organisation, à l'intention du personnel d'appui de tous les départements, d'une formation spécialisée en matière de conception, de mise au point et d'utilisation d'applications se prêtant au traitement client/serveur et concernant des applications informatiques propres aux différents départements;
  - iii) Formation des cadres à la gestion de l'information et à l'utilisation des techniques de traitement de l'information en tant qu'instrument pour la prise de décisions;
  - iv) Amélioration et élargissement de l'accès aux programmes d'auto-apprentissage et d'apprentissage à distance par le biais des réseaux locaux et de l'Internet/Intranet;
  - v) Coordination de l'exécution des programmes de formation liés à l'utilisation du SIG;
- c) *Gestion des ressources humaines et financières.* Les activités visant à renforcer les capacités institutionnelles dans le domaine de la gestion des ressources humaines et financières comprendraient :
- i) La mise à jour et l'application continue de programmes visant à développer les capacités dans les secteurs administratifs (personnel, budget et finances, achats, etc.);
  - ii) La mise à jour et l'application continue de programmes de formation pour constituer un cadre de fonctionnaires qualifiés capables d'exercer des fonctions administratives ou de direction dans des missions sur le terrain;
  - iii) Le maintien des programmes existants et l'introduction de nouveaux programmes visant à renforcer les capacités des fonctionnaires appelés à exercer de nouvelles fonctions liées à la gestion des ressources humaines et financières dans un système décentralisé où les pouvoirs et les responsabilités sont plus largement délégués;
- d) *Développement des compétences spécialisées et aide à l'organisation des carrières*
- i) Le programme de développement des compétences spécialisées à l'échelle du système offrirait aux fonctionnaires la possibilité de renforcer et d'actualiser leurs compétences techniques spécialisées. Il permettrait aux cadres de s'assurer que les fonctionnaires perfectionnent et actualisent les compétences spécialisées nécessaires pour exécuter les activités de fond des départements et conserver la souplesse voulue pour répondre à l'évolution des activités et faire face aux nouvelles responsabilités. Parallèlement, le programme offrirait aux fonctionnaires de nouvelles perspectives de carrière. Fonctionnant de manière décentralisée, il serait fondé sur des plans de formation annuels qui seraient élaborés par les départements compte tenu de leurs priorités et des besoins de formation du personnel mis en évidence lors des discussions portant sur leurs performances. Les plans seraient révisés afin d'assurer l'affectation la plus rentable des ressources, les activités seraient contrôlées et les rapports sur les dépenses engagées et l'impact de la formation assurée seraient évalués chaque année. Les activités financées dans le cadre de ce programme pourraient comprendre des stages de formation spécialisée, des travaux de recherche, des séminaires, des cours de recyclage, des conférences et des ateliers professionnels. Ces formations pourraient être assurées sur le plan interne ou à l'extérieur, y compris par l'intermédiaire d'établissements nationaux;

- ii) Le programme d'études avec congé sabbatique permettrait chaque année à un petit nombre de fonctionnaires d'effectuer des études à l'université pendant une période pouvant aller jusqu'à quatre mois dans des domaines qui présentent un intérêt pour le fonctionnaire et l'Organisation;
- iii) D'autres initiatives visant à renforcer les programmes d'aide à l'organisation des carrières sont programmées pour l'exercice biennal, notamment :
  - a. Élargissement et renforcement des programmes d'orientation destinés aux nouveaux fonctionnaires;
  - b. Appui à la mise en oeuvre du programme de planification des réaffectations des administrateurs auxiliaires;
  - c. Renforcement des programmes d'aide à l'organisation des carrières, y compris les ateliers de planification des carrières, les services d'orientation professionnelle et la création de centres de documentation sur les carrières;
- e) *Multilinguisme : programme de formation linguistique et de formation aux techniques de communication.* Conformément aux résolutions 2480 B (XXIII), 43/224 D et 50/11 de l'Assemblée générale en date, respectivement, du 21 décembre 1968, du 21 décembre 1988 et du 30 octobre 1995, l'Organisation assure une formation linguistique dans les six langues officielles. Des cours de conversation et des cours spéciaux permettent aux fonctionnaires d'entretenir leurs connaissances linguistiques et d'être mieux capables d'utiliser les langues qu'ils apprennent dans leur travail. Les activités programmées comprendraient notamment :
  - i) La promotion du multilinguisme en organisant des cours de formation linguistique générale dans les six langues officielles ainsi que des cours spécialisés permettant d'entretenir et d'approfondir les connaissances linguistiques;
  - ii) La gestion du centre d'autoformation qui donne aux fonctionnaires la possibilité d'améliorer leurs connaissances linguistiques et leurs capacités de communication grâce à l'utilisation de supports audio, vidéo et multimédia;
  - iii) La fourniture de services consultatifs pour appuyer les programmes de formation linguistique dans tous les lieux d'affectation en maintenant des contacts réguliers et en offrant une aide pédagogique;
  - iv) La mise en oeuvre de programmes visant à former les fonctionnaires aux techniques de communication dans des domaines divers, par exemple pour la tenue de réunions, la rédaction de rapports et de communications et la présentation d'exposés;
  - v) La préparation et le déroulement des examens d'aptitudes linguistiques et la correction des copies.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

- 27C.60 Les ressources prévues (15 643 400 dollars) pour couvrir les activités de formation et de perfectionnement du personnel décrites plus haut accusent une hausse de 1 443 500 dollars. Les ressources supplémentaires permettraient au Secrétaire général de mettre à la disposition des cadres et de l'ensemble des fonctionnaires un plus large éventail de programmes pour les aider à acquérir les compétences de base nécessaires et à les renforcer; de leur donner davantage de possibilités de perfectionner des compétences ou des aptitudes particulières; d'encourager la décentralisation des responsabilités pour la gestion des ressources humaines et financières; et de renforcer les mécanismes d'aide à l'organisation des carrières. Les ressources demandées couvriraient toutes les dépenses afférentes à la formation à l'échelle du Secrétariat, à l'exception de la formation linguistique dispensée dans les bureaux extérieurs, pour laquelle les montants nécessaires sont indiqués dans les chapitres du budget relatifs à ces bureaux.

27C.61 Les ressources seraient réparties comme suit :

- a) *Perfectionnement des cadres.* Un montant de 4 672 100 dollars, soit une augmentation de 427 300 dollars, est demandé pour poursuivre la mise en oeuvre d'une série cohérente de programmes de perfectionnement des cadres à tous les niveaux, dont la description détaillée figure au paragraphe 27C.59, à savoir les programmes concernant la gestion centrée sur les relations humaines, les techniques de supervision, le perfectionnement des agents des services généraux, les techniques de négociation, les sexespécificités et la diversité et les programmes de perfectionnement spéciaux destinés aux administrateurs nouvellement recrutés. De nouveaux programmes modulaires seraient mis en place pour renforcer des compétences fondamentales et assurer l'acquisition des compétences requises pour l'encadrement et la gestion des ressources humaines et financières dans un système décentralisé où les pouvoirs et les responsabilités sont plus largement délégués;
- b) *Formation aux technologies de l'information.* Un montant de 3 034 000 dollars est demandé pour financer les programmes de formation aux technologies de l'information décrites au paragraphe 27C.59, notamment dans le cadre du programme décentralisé de perfectionnement des compétences techniques, ainsi que pour développer l'apprentissage à distance;
- c) *Gestion des ressources humaines et financières.* Les ressources prévues (1 480 100 dollars), soit une augmentation de 16 200 dollars, doivent permettre de maintenir et de renforcer les programmes visant à développer les compétences administratives et à renforcer l'aptitude à gérer les ressources humaines et financières dans un système plus décentralisé;
- d) *Perfectionnement des compétences spécialisées et aide à l'organisation des carrières.* Les ressources prévues (3 824 700 dollars), soit une augmentation de 1 million de dollars, doivent permettre à l'Organisation d'accroître sensiblement les fonds alloués aux différents départements dans le cadre du programme décentralisé de perfectionnement des compétences spécialisées, les ressources disponibles étant très insuffisantes par rapport au volume et à l'éventail des besoins recensés par les chefs de département, ainsi que d'améliorer les possibilités d'avancement offertes aux fonctionnaires à tous les niveaux. Les ressources supplémentaires doivent également permettre d'élargir les programmes d'aide à l'organisation des carrières et de financer la mise en oeuvre du programme de planification des réaffectations pour les administrateurs nouvellement recrutés;
- e) *Formation linguistique et formation aux techniques de communication*
  - i) Un montant de 2 260 500 dollars est requis pour financer le traitement de 20 professeurs de langue à plein temps au Siège;
  - ii) Un montant de 300 000 dollars est requis pour la rémunération des professeurs de langue à temps partiel;
  - iii) Un montant de 72 000 dollars est demandé pour financer l'organisation de quatre examens d'aptitudes linguistiques pendant l'exercice biennal, y compris l'impression des sujets à l'extérieur et la correction des copies.

Tableau 27C.13

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
<b>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)</b> (A/52/7/Rev.1, chap. II, titre VIII)	
Les descriptifs du chapitre 27C sont inutilement longs et verbeux. Le Comité recommande qu'à l'avenir ce chapitre soit mieux circonscrit et que les services que le Bureau doit fournir ainsi que la méthode qu'il entend utiliser pour assurer la prestation de ces services de manière efficace soient clairement exposés (par. VIII.35).	L'observation a été notée et la recommandation prise en considération.
Le Comité recommande que l'ONU tienne des consultations avec le PNUD/FNUAP et l'UNICEF afin de s'entendre sur des taux adéquats de remboursement du coût des fournitures médicales au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (par. VIII.44).	Une réunion a été organisée le 9 juin 1998 entre le Bureau de la gestion des ressources humaines, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF à ce sujet et il a été convenu : a) de présenter des statistiques distinctes pour le FNUAP et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur la charge de travail de l'année 1998 au lieu de les combiner avec celles du PNUD comme on le faisait précédemment; b) d'indiquer le nombre de cas traités plutôt que celui des interventions pour les statistiques de la charge de travail; c) de donner les chiffres totaux sur la base desquels on pourrait déterminer la part (en pourcentage) revenant à l'ONU.
Les prévisions relatives aux services médicaux devraient être présentées de façon homogène dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2000-2001 (par. VIII.47).	Étant donné les dispositions particulières prises dans différentes localités, il est impossible d'assurer une homogénéité complète pour la présentation des services médicaux dans l'ensemble du budget.
Il faudrait faire figurer dans le projet de budget-programme des informations sur les établissements des États Membres dispensant des formations aux fonctionnaires de l'Organisation afin que l'on puisse déterminer s'il est avantageux d'y envoyer ces derniers (par. VIII.58).	On recueille actuellement des informations à ce sujet. Si les États Membres offrent des moyens de formation appropriés et si les dispositions sont viables sur le plan financier, les activités de formation ainsi proposées seront indiquées dans les futurs projets de budget-programme.
Le Comité recommande que l'on évalue en détail tous les programmes de formation de l'Organisation, indépendamment de leur source de financement, selon des modalités identiques à celles qui ont été appliquées pour évaluer les activités de formation du FNUAP (par. VIII.59).	Les programmes de formation du Secrétariat font l'objet d'une évaluation au cours du premier semestre de 1999.
<b>Comité du programme et de la coordination</b> (A/52/16/Add.1)	
Avant toute délégation de pouvoir du Bureau de la gestion des ressources humaines à d'autres services, il faut instaurer un système satisfaisant d'obligation redditionnelle et de responsabilité (par. 18).	Les dispositions concernant la délégation de responsabilités pour le perfectionnement des aptitudes et compétences, comprenant des directives, un système d'établissement de rapports et un mécanisme de contrôle, figurent dans l'instruction administrative ST/AI/1997/4.

**Comité des commissaires aux comptes** (A/53/5, vol. I, chap. II)

Le Comité recommande que l'Administration élabore et mette en oeuvre sans retard une stratégie d'organisation des carrières (par. 113).

Le Comité a recommandé à l'Administration – et celle-ci a accepté – de déterminer et de réaliser dans le cadre des réformes en cours une proportion optimale entre le personnel affecté à des activités de programme et le personnel exerçant des fonctions administratives et de gestion (par. 119).

Le Comité recommande que l'Administration fasse respecter scrupuleusement les instructions relatives au recrutement des consultants (par. 123).

Une stratégie d'organisation des carrières a été élaborée et est actuellement mise en oeuvre.

La nécessité de limiter le nombre des postes correspondant à des activités d'appui par rapport à ceux qui correspondent à des activités de fond a été soigneusement prise en considération lors de l'élaboration du présent budget.

À sa cinquante-troisième session, l'Assemblée générale a examiné plusieurs rapports sur l'emploi de consultants à l'Organisation (A/53/548, A/53/385, A/53/691). L'un d'entre eux (A/53/385) présentait des directives à l'usage des départements et des bureaux qui emploient des consultants. Il définissait clairement le rôle des directeurs de programme et celui du Bureau de la gestion des ressources humaines et confiait au Bureau le soin de contrôler l'application des directives par les directeurs de programme. Ces directives ont été adoptées par l'Assemblée générale.

**Bureau des services de contrôle interne** (A/51/804)

Le Bureau recommande qu'une formation soit dispensée au personnel chargé de l'établissement de cahiers des charges (par. 36).

**Bureau des services de contrôle interne** (A/52/813)

Il faudrait préciser les besoins concernant la formation et mettre au point un programme spécial de formation en matière de passation des marchés, en coopération avec le Bureau de la gestion des ressources humaines (par. 52).

**Bureau des services de contrôle interne** (A/52/814)

Les divers registres demandés dans les instructions administratives pertinentes, qui sont à l'heure actuelle tenus manuellement, devraient être informatisés [par. 31 a)].

Dans la mesure nécessaire, les modifications voulues devraient être apportées au volet «gestion du personnel» du SIG, pour faire en sorte que les données se rapportant aux diverses catégories de personnel visé dans les directives en vigueur soient enregistrées et communiquées séparément [par. 31 b)].

De nouvelles procédures de contrôle devraient être établies et incorporées dans les directives révisées et des définitions plus précises des termes devraient être données pour faire en sorte que la distinction entre consultants et diverses autres catégories de personnel engagé en vertu de contrats de louage de services soit strictement observée [par. 31 c)].

Les directives révisées devraient prévoir une nouvelle rubrique – «organisme ou cabinet de consultants» – afin de les distinguer des entités qui sont engagées pour fournir des services autres que ceux de consultants [par. 31 d)].

La Division des achats a pris des mesures pour donner suite à cette recommandation.

On a procédé à une évaluation des besoins, sur la base de laquelle un programme sera mis au point.

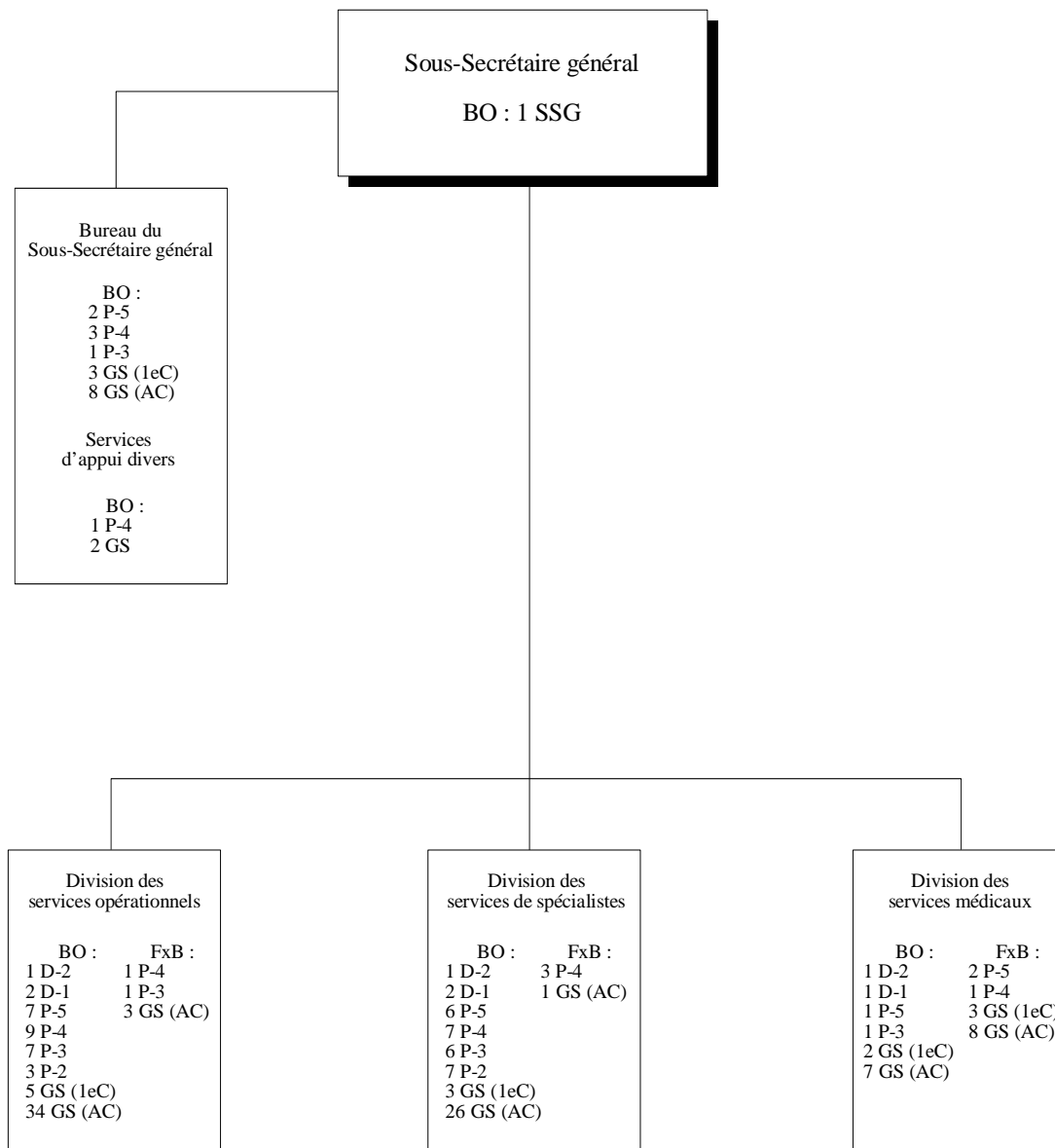
Le Bureau de la gestion des ressources humaines informatise progressivement les registres pour la plupart des dossiers au sein du Bureau. En particulier, il a récemment créé une base de données où sont enregistrées les dérogations autorisées aux dispositions du Règlement et du Statut du personnel.

Dans certains cas, des mécanismes sont déjà incorporés dans le SIG pour enregistrer les données se rapportant aux diverses catégories de personnel. En outre, le Bureau a demandé que des modifications spécifiques soient apportées au SIG pour que ces données puissent être enregistrées et retrouvées rapidement. La mise au point des modifications sera achevée sous réserve que l'on dispose de ressources suffisantes à cette fin.

Le rapport du Secrétaire général sur des directives générales concernant l'emploi de consultants au Secrétariat (A/53/385) qui a été examiné par le CCQAB et l'Assemblée générale donne des définitions et établit des distinctions claires pour les termes «consultant», «vacataire», «participants aux réunions consultatives» et les personnes recrutées par l'intermédiaire d'un organisme ou d'une société.

Les propositions présentées dans le document A/53/385 définissent clairement les termes «institutional or corporate consultants» qui s'appliquent à des consultants recrutés par l'intermédiaire d'un organisme ou d'une société.

## Bureau de la gestion des ressources humaines Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2000-2001



*Note* : SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; 1eC : 1re classe; AC : autres classes;  
BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires.

---

## Chapitre 27D

### Bureau des services centraux d'appui

#### Vue d'ensemble

- 27D.1 Le Bureau des services centraux d'appui a été créé en 1997, lorsque le Département de la gestion a été réorganisé dans le cadre de la réforme du Secrétaire général. Les services de conférence ont été détachés de ce qui était alors le Bureau des services de conférence et services d'appui et transférés au nouveau Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence. Les fonctions du Bureau des services centraux d'appui sont décrites dans la circulaire ST/SGB/1998/11 du 1er juin 1998.
- 27D.2 Le sous-programme 24.4, Services d'appui, du programme 24, Gestion et services centraux d'appui, du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 tel que révisé (A/53/6/Rev.1) donne des indications générales sur les activités qui seront exécutées par le Bureau des services centraux d'appui et les stratégies qu'il mettra en oeuvre. Le principal objectif du sous-programme est de fournir en temps opportun et au moindre coût des services de grande qualité (sécurité et sûreté, informatique et télécommunications, achats, voyages et transports, gestion des bâtiments et gestion des archives et des dossiers) et d'appuyer les programmes de fond de l'Organisation, notamment ceux relatifs aux opérations de maintien de la paix, aux opérations humanitaires et autres missions opérationnelles, aux services de conférence et aux autres services communs. Le Bureau est également chargé des activités productrices de recettes, y compris la vente d'articles philatéliques, les services de restauration et les opérations de la boutique-cadeaux. Dans les domaines relevant de sa compétence, il apporte son concours au Secrétaire général, par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint à la gestion, et lui donne des conseils sur les mesures à prendre pour renforcer les services communs de l'Organisation et pour étendre la formule à d'autres organismes des Nations Unies, notamment aux fonds et programmes, lorsqu'elle permet de fournir les services requis de manière plus efficace et plus économique; il donne également son avis sur les modalités de simplification et d'harmonisation des règlements, règles, politiques et procédures s'appliquant à ces services et sur les économies d'échelle qui peuvent être faites au niveau des services centraux et services communs et fait des recommandations sur les solutions de rechange qui s'offrent à l'Organisation.
- 27D.3 La réforme engagée par le Secrétaire général s'est traduite par un changement d'orientation des activités du Bureau. Celui-ci doit maintenant s'attacher à mettre en place des services communs, d'abord au Siège, puis dans les autres lieux d'affectation où il est possible de réaliser des économies d'échelle tout en continuant à fournir des services de qualité. L'action systématique menée à cet effet pendant l'exercice en cours sera poursuivie, notamment dans le cadre des travaux de l'Équipe spéciale sur les services communs des Nations Unies dans laquelle le Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui joue un rôle de premier plan. Les objectifs sont multiples; il s'agit d'établir pour les services communs un système de budgétisation et de remboursement transparent, de responsabiliser les services prestataires, d'instituer un mécanisme de rétroinformation pour recueillir les réactions des utilisateurs, d'harmoniser les règlements, règles, politiques et procédures, de réaliser des économies d'échelle et de choisir la formule qui permettra d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix. La fonction de coordination du Bureau des services centraux d'appui est considérée comme particulièrement importante dans le contexte de la politique de mise en place de services d'appui unifiés dans l'ensemble de l'Organisation.
- 27D.4 Les services centraux que le Bureau fournit aux autres bureaux et départements du Siège ont un caractère permanent, leur volume étant fonction de l'évolution des activités de fond et des autres services communs qu'elles sont destinées à appuyer. Pour ce qui est de la sécurité et de la sûreté, le Bureau s'attachera, comme précédemment, à renforcer les mesures de sécurité à l'échelle de l'Organisation afin de parer aux menaces dont celle-ci fait constamment l'objet. Dans le domaine de l'informatique et des télécommunications, on poursuivra la mise au point d'un plan stratégique d'informatisation ayant pour but de doter l'Organisation, à l'échelle mondiale, d'une infrastructure solide et fiable pour le traitement des données, la bureautique et les télécommunications, en utilisant les moyens les plus efficaces et les plus économiques. Des mesures seront



prises pour tirer pleinement parti du Système intégré de gestion (SIG), qui sera pleinement opérationnel dans tous les lieux d'affectation avant la fin de l'an 2000. En ce qui concerne les achats, les voyages et les transports, on continuera de veiller à assurer rapidement et au meilleur prix les achats de biens et services destinés au Siège, aux bureaux hors Siège et aux missions opérationnelles, et les services de transport connexes, en faisant appel à la concurrence, de manière équitable et transparente. S'agissant des bâtiments, on poursuivra les travaux entrepris pour stopper la détérioration des installations et les rendre conformes aux règlements d'hygiène et de sécurité et autres normes concernant l'état des infrastructures (électriques, mécaniques, etc.). En matière d'archives et de dossiers, les efforts porteront sur la création d'un système fiable d'archivage électronique des documents créés par ordinateur, numérisés dès l'origine, qui permettra de les conserver et de les consulter et viendra s'insérer dans le système global informatisé de stockage et de consultation des données dont la mise en place facilitera la tâche de tous les utilisateurs, y compris les États Membres et leurs missions permanentes ainsi que les missions d'observation au Siège.

- 27D.5 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, le secteur de l'informatique et des télécommunications restera prioritaire. C'est le seul des domaines d'activité du Bureau des services centraux d'appui pour lequel un accroissement des ressources est prévu (par rapport à l'exercice 1998-1999, la progression est de 2,6 millions de dollars, soit 4,6 %). Pour mener à bien l'informatisation de l'Organisation souhaitée par le Secrétaire général, le Bureau mettra en oeuvre une stratégie d'investissement informatique visant à créer l'infrastructure nécessaire pour appuyer efficacement les activités des organes directeurs de l'Organisation et du Secrétariat et fournir aux États Membres les services dont ils ont besoin. Le Bureau coordonnera toutes les activités menées par le Secrétariat dans ce domaine. Les utilisations de réseaux publics tels qu'Internet, des réseaux locaux de l'Organisation et des réseaux interinstitutions, du réseau Intranet du Secrétariat et du Système à disques optiques seront développées, pour que les services du Secrétariat, les États Membres et leurs missions permanentes ainsi que les missions d'observation au Siège puissent en tirer parti. Il est prévu d'instituer un mécanisme de remboursement du coût de ces services par les utilisateurs, y compris les organismes des Nations Unies financés par des fonds extrabudgétaires. Des propositions sont à l'étude. Lorsqu'elles auront été examinées, on déterminera s'il y a lieu de présenter un rapport distinct à l'Assemblée générale sur ce point.
- 27D.6 Le montant total des ressources prévues au chapitre 27D s'élève à 221 254 200 dollars, ce qui représente une diminution de 5,6 millions de dollars, ou 2,4 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1998-1999. L'essentiel de la diminution tient au fait que le Système intégré de gestion est passé du stade de la conception au stade de l'exploitation et que les mesures d'économie adoptées au cours des dernières années ont entraîné une réduction des dépenses opérationnelles afférentes à la gestion des installations. Aux ressources budgétaires viendront s'ajouter les recettes extrabudgétaires provenant du remboursement du coût des services centraux fournis à des activités, fonds ou programmes extrabudgétaires (remboursement des dépenses d'appui au programme), ainsi que du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. On compte recevoir 16 966 300 dollars à ce titre au cours de l'exercice 2000-2001. Ces fonds serviront à financer la dotation en effectifs supplémentaire dont le Bureau aura besoin pour fournir des services d'appui aux activités, fonds et programmes extrabudgétaires, et une partie des dépenses opérationnelles afférentes à ces services.
- 27D.7 Les ressources prévues au chapitre 27D se répartiraient comme suit :

	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires
	(En pourcentage)	
A. Direction exécutive et administration .....	1,4	–
B. Programme de travail .....	98,6	100,0
<b>Total .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

27D.8 Les ressources demandées pour le programme de travail se répartiraient comme il est indiqué ci-après entre les différents domaines d'activité. On notera que les dépenses relatives aux activités commerciales (Activités productrices de recettes) figurent au chapitre 3 des recettes (Services destinés au public) et que les dépenses d'équipement relatives aux travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien figurent au chapitre 31 du projet de budget-programme.

	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires
	(En pourcentage)	
Sécurité et sûreté .....	12,2	6,3
Informatique et télécommunications .....	26,5	17,9
Système intégré de gestion .....	5,6	–
Achats .....	2,5	36,7
Voyages et transports .....	3,8	6,3
Gestion des installations .....	47,8	32,8
Gestion des archives et des dossiers .....	1,6	–
<b>Total .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau 27D.1

**Prévisions de dépenses, par grande rubrique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Programme	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
A. Direction exécutive et administration	1 974,2	3 298,1	(65,2)	(1,9)	3 232,9	190,4	3 423,3
B. Programme de travail	224 388,0	223 595,9	(5 574,6)	(2,4)	218 021,3	9 878,4	227 899,7
<b>Total</b>	<b>226 362,2</b>	<b>226 894,0</b>	<b>(5 639,8)</b>	<b>(2,4)</b>	<b>221 254,2</b>	<b>10 068,8</b>	<b>231 323,0</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
			Structures administratives	
	5 220,7	6 907,5	extrabudgétaires	7 200,4
			ii) Des activités extrabudgétaires	
	953,4	578,0	Activités de fond	578,0
			Fonds d'affectation spéciale pour la	
	193,4	190,8	section allemande de traduction	196,2
	8 201,0	8 942,1	Opérations de maintien de la paix	8 991,7
			b) Activités de fond	
			c) Projets opérationnels	
<b>Total</b>	<b>14 568,5</b>	<b>16 618,4</b>		<b>16 966,3</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>240 930,7</b>	<b>243 512,4</b>		<b>248 289,3</b>

Tableau 27D.2

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	77 394,1	77 306,9	5 515,3	7,1	82 822,2	4 023,3	86 845,5
Autres dépenses de personnel	12 811,2	15 565,4	(5 163,1)	(33,2)	10 402,3	505,3	10 907,6
Consultants et experts	118,2	377,4	(58,1)	(15,3)	319,3	15,6	334,9
Voyages	379,7	270,3	192,6	71,2	462,9	22,5	485,5
Services contractuels	10 050,7	10 087,2	1 264,4	12,5	11 351,6	551,3	11 902,9
Frais généraux de fonctionnement	101 819,4	105 010,8	(3 938,1)	(3,7)	101 072,7	4 230,6	105 303,3
Dépenses de représentation	–	11,0	(2,0)	(18,1)	9,0	0,4	9,4
Fournitures et accessoires	2 223,4	3 848,9	(309,9)	(8,0)	3 539,0	172,0	3 711,0
Mobilier et matériel	7 123,6	4 004,2	(718,6)	(17,9)	3 285,6	159,6	3 445,2
Subventions et contributions	14 441,9	10 411,9	(2 422,3)	(23,2)	7 989,6	388,2	8 377,8
<b>Total</b>	<b>226 362,2</b>	<b>226 894,0</b>	<b>(5 639,8)</b>	<b>(2,4)</b>	<b>221 254,2</b>	<b>10 068,8</b>	<b>231 323,0</b>

## 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Objet de dépense	2000-2001 Montant estimatif
	10 667,2	12 828,3	Postes	11 966,8
	–	–	Services contractuels	308,9
	3 901,3	3 710,8	Frais généraux de fonctionnement	4 543,4
		30,7	Fournitures et accessoires	26,0
		48,6	Mobilier et matériel	121,2
<b>Total</b>	<b>14 568,5</b>	<b>16 618,4</b>		<b>16 966,3</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>240 930,7</b>	<b>243 512,4</b>		<b>248 289,3</b>

Tableau 27D.3

**Postes nécessaires**<sup>a</sup>

Unité administrative : Bureau des services centraux d'appui

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	2	2	–	–	–	–	2	2
D-1	7	8	–	–	–	–	7	8
P-5	14	19	–	–	2	2	16	21
P-4/3	42	59	–	–	21	17	63	76
P-2/1	14	15	–	–	1	1	15	16
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>104</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>24</b>	<b>20</b>	<b>104</b>	<b>124</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	19	19	–	–	3	3	22	22
Autres classes	227	229	–	–	46	46	273	275
<b>Total</b>	<b>246</b>	<b>248</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>295</b>	<b>297</b>
<b>Autres catégories</b>								
Service de sécurité	171	171	–	–	9	9	180	180
Corps de métiers	99	99	–	–	4	4	103	103
<b>Total</b>	<b>270</b>	<b>270</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>283</b>	<b>283</b>
<b>Total général</b>	<b>596</b>	<b>622</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>86<sup>a</sup></b>	<b>82<sup>b</sup></b>	<b>682</b>	<b>704</b>

<sup>a</sup> Dont 33 postes pour l'appui aux opérations de maintien de la paix [1 P-5, 8 P-4, 9 P-3, 1 P-2 et 14 postes d'agent des services généraux (autres classes)] et 53 pour l'appui aux structures administratives extrabudgétaires (1 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 35 postes d'agent des services généraux (dont 3 de 1re classe), 9 postes d'agent de sécurité et 4 postes d'agent des corps de métiers).

<sup>b</sup> Dont 29 postes pour l'appui aux opérations de maintien de la paix [1 P-5, 8 P-4, 5 P-3, 1 P-2 et 14 postes d'agent des services généraux (autres classes)] et 53 pour l'appui aux structures administratives extrabudgétaires (1 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 35 postes d'agent des services généraux (dont 3 de 1re classe), 9 postes d'agent de sécurité et 4 postes d'agent des corps de métiers).

**A. Direction exécutive et administration**

Tableau 27D.4

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 502,7	2 141,4	–	–	2 141,4	137,3	2 278,7
Autres dépenses de personnel	158,5	1 106,5	(63,2)	(5,7)	1 043,3	50,8	1 094,1
Voyages	40,1	12,1	–	–	12,1	0,6	12,7
Frais généraux de fonctionnement	272,9	27,1	–	–	27,1	1,3	28,4
Dépenses de représentation	–	11,0	(2,0)	(18,1)	9,0	0,4	9,4
<b>Total</b>	<b>1 974,2</b>	<b>3 298,1</b>	<b>(65,2)</b>	<b>(1,9)</b>	<b>3 232,9</b>	<b>190,4</b>	<b>3 423,3</b>

Tableau 27D.5

**Postes nécessaires**

Unité administrative : Bureau du Sous-Secrétaire général

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	2	2	–	–	–	–	2	2
P-4/3	2	2	–	–	–	–	2	2
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	5	5	–	–	–	–	5	5
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Total général</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>11</b>	<b>11</b>

27D.9 Le Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui est responsable de toutes les activités du Bureau, dont il assure l'administration et la gestion. Il coordonne les services communs, fournit au Secrétaire général, par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint à la gestion, conseils et appui pour toutes questions concernant la prestation de ce type de services aux services du Siège et aux bureaux hors Siège, ainsi qu'à d'autres organismes des Nations Unies, en particulier les fonds et programmes. Il planifie, organise, dirige et supervise, par l'intermédiaire des cadres supérieurs du Bureau, la fourniture efficace et économique de services centraux d'appui dans les domaines suivants : sécurité et sûreté; informatique et télécommunications; Système intégré de gestion; administration des achats et marchés; voyages et transports; gestion des installations; supervision des activités commerciales; Administration postale des Nations Unies; et gestion des archives et des dossiers de l'Organisation. Le Sous-Secrétaire général est aidé dans sa tâche par les membres de son cabinet qui coordonnent en son nom les activités intéressant plusieurs services et assurent le contrôle et le suivi de leur exécution.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**
*Postes*

27D.10 Les ressources prévues (2 141 400 dollars) correspondent au maintien de 11 postes (1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 5 postes d'agent des services généraux autres que de 1re classe). La dotation demandée se

justifie par les fonctions générales de supervision et de gestion dévolues au Sous-Secrétaire général et les fonctions de supervision et de suivi des activités opérationnelles incombant au Bureau, qui doit notamment aider le Comité des marchés et le Comité de contrôle du matériel du Siège à s'acquitter de leur mandat.

*Autres dépenses de personnel*

- 27D.11 Le montant demandé (1 043 300 dollars, soit une diminution de 63 200 dollars) permettra de recruter le personnel temporaire (autre que pour les réunions) (983 800 dollars) qui viendra remplacer les fonctionnaires du Bureau en congé de maternité ou de maladie et renforcer les effectifs pendant les périodes de pointe, et de rémunérer les heures supplémentaires (59 500 dollars) qui seront effectuées pendant ces périodes par le personnel du Bureau du Sous-Secrétaire général. Les montants prévus tiennent compte également des services de sécurité et de planton qui seront nécessaires pendant les sessions de l'Assemblée générale

*Voyages*

- 27D.12 Le montant prévu (12 100 dollars, inchangé) permettra au Sous-Secrétaire général ou à ses représentants désignés de se rendre dans les bureaux hors Siège pour régler des questions intéressant les services d'appui fournis dans le cadre des services communs.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 27D.13 Le montant indiqué (27 100 dollars, inchangé) représente l'estimation du coût des communications téléphoniques interurbaines et internationales du Bureau du Sous-Secrétaire général.

*Dépenses de représentation*

- 27D.14 Le montant demandé (9 000 dollars, en augmentation de 2 000 dollars) servira à financer les réceptions officielles et autres dépenses de représentation du Bureau.

## B. Programme de travail

Tableau 27D.6

### Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Programme	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
1. Sécurité et sûreté	26 171,6	26 763,4	–	–	26 763,4	1 239,1	28 002,5
2. Informatique et télécommunications	41 483,3 <sup>a</sup>	55 054,0	2 586,5	4,6	57 640,5	2 903,6	60 544,1
3. Système intégré de gestion	22 034,9	16 142,3	(3 906,4)	(24,1)	12 235,9	741,4	12 977,3
4. Achats	14 364,4 <sup>b</sup>	5 540,2	(152,7)	(2,7)	5 387,5	281,7	5 669,2
5. Voyages et transports	– <sup>b</sup>	8 461,9	(203,9)	(2,4)	8 258,0	352,8	8 610,8
6. Gestion des installations	116 800,5 <sup>a</sup>	108 147,4	(3 810,5)	(3,5)	104 336,9	4 187,0	108 523,9
7. Gestion des archives et des dossiers	3 533,3	3 486,7	(87,6)	(2,5)	3 399,1	172,8	3 571,9
<b>Total</b>	<b>224 388,0</b>	<b>223 595,9</b>	<b>(5 574,6)</b>	<b>(2,4)</b>	<b>218 021,3</b>	<b>9 878,4</b>	<b>227 899,7</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
	5 220,7	6 907,5	Structures administratives extrabudgétaires	7 200,4
	953,4	578,0	ii) Des activités extrabudgétaires	578,0
	193,4	190,8	Activités de fond	
	8 201,0	8 942,1	Fonds d'affectation spéciale pour la section allemande de traduction	196,2
	–	–	Opérations de maintien de la paix	8 991,7
	–	–	b) Activités de fond	–
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>14 568,5</b>	<b>16 618,4</b>		<b>16 966,3</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>238 956,5</b>	<b>240 214,3</b>		<b>244 866,0</b>

<sup>a</sup> Les dépenses afférentes aux activités pour la radio et les salles de conférence transférées en 1998 de la Division de la gestion des installations à la Division de l'informatique ont été comptabilisées au titre des activités de gestion des installations.

<sup>b</sup> Les dépenses afférentes aux voyages et aux transports ont été regroupées avec les dépenses liées aux achats.

## 1. Sécurité et sûreté

Tableau 27D.7

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	21 064,1	21 475,6	–	–	21 475,5	982,0	22 457,5
Autres dépenses de personnel	3 576,5	3 618,4	–	–	3 618,4	175,8	3 794,2
Voyages	152,8	22,7	120,0	528,6	142,7	7,0	149,7
Services contractuels	9,3	2,0	–	–	2,0	0,1	2,1
Frais généraux de fonctionnement	1 291,3	1 361,8	(120,0)	(8,8)	1 241,8	60,4	1 302,2
Mobilier et matériel	77,6	283,0	–	–	283,0	13,8	296,8
<b>Total</b>	<b>26 171,6</b>	<b>26 763,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>26 763,4</b>	<b>1 239,1</b>	<b>28 002,5</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
			Structures administratives	
	1 035,5	1 067,4	extrabudgétaires	1 062,9
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>1 035,5</b>	<b>1 067,4</b>		<b>1 062,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>27 207,1</b>	<b>27 830,8</b>		<b>29 065,4</b>



Tableau 27D.8

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Sécurité et sûreté*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	1	1	–	–	–	–	1	1
P-4/3	1	1	–	–	–	–	1	1
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	8	8	–	–	–	–	8	8
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
<b>Autres catégories</b>								
Service de sécurité	171	171	–	–	9	9	180	180
<b>Total</b>	<b>171</b>	<b>171</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>180</b>	<b>180</b>
<b>Total général</b>	<b>183</b>	<b>183</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>9<sup>a</sup></b>	<b>9<sup>a</sup></b>	<b>192</b>	<b>192</b>

<sup>a</sup> Au titre de l'appui à des structures administratives extrabudgétaires.

- 27D.15 Les activités concernant la sécurité et la sûreté sont exécutées par le Service de la sécurité et de la sûreté qui, conformément aux objectifs énoncés dans le plan à moyen terme pour la période 1998-2001, est chargé d'assurer la protection des personnes et des biens au Siège. Ce service contrôle l'accès aux locaux, où il effectue par ailleurs des rondes, afin de permettre aux représentants, aux fonctionnaires et aux personnalités de passage au Siège d'exercer leurs fonctions en toute sécurité.
- 27D.16 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, le Service continuera de veiller à la sécurité afin que l'Organisation puisse s'acquitter efficacement de sa tâche. En outre, il continuera d'inspecter périodiquement les bureaux hors Siège de façon à s'assurer que des mesures efficaces de sécurité sont en vigueur dans tous les locaux de l'ONU; des programmes de formation seront organisés à l'intention des agents de sécurité en poste dans ces bureaux et une rotation du personnel de sécurité sera assurée entre les lieux d'affectation, en fonction des besoins. Le Service continuera d'élaborer le concept hiérarchique unifié avec les autres villes sièges, les commissions régionales, les fonds et programmes de l'ONU. Le projet de services communs au Siège constitue le cadre qui permet d'examiner les fonctions de sécurité de base afin d'élaborer une structure de services commune.

**Produits**

27D.17 Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :

- a) *Services de sécurité*
- i) Bureaux et installations de conférence. Filtrage des personnes, des véhicules et des paquets qui entrent dans les locaux de l'Organisation ou qui en sortent; confiscation des cartes d'identité ONU périmées; utilisation de détecteurs d'objets métalliques pour déceler les armes cachées; services de sécurité lors de réunions, réceptions et manifestations spéciales; organisation de programmes de formation en matière de sécurité; exploitation et maintenance des systèmes de surveillance électronique et de télévision en circuit fermé installés dans les locaux du Siège et dans la résidence du Secrétaire général; hissage et descente des drapeaux des États Membres de l'Organisation;

- ii) Garage. Filtrage des personnes se trouvant dans les véhicules qui entrent dans le garage de l'ONU; inspection des véhicules de livraison qui entrent dans le garage de l'ONU; contrôle par sondage des véhicules des membres du personnel et du corps diplomatique qui entrent dans le garage; vente de tickets d'accès au garage, inspection des permis de stationnement et enregistrement des véhicules des délégations stationnés durant la nuit, en vue de demander paiement à leur propriétaire;
- iii) Services spéciaux. Services de protection personnelle du Secrétaire général et d'autres personnalités; réalisation d'enquêtes ayant trait à des questions de sécurité; liaison avec les autorités de police du pays hôte; escorte du Secrétaire général;
- iv) Cartes et autres documents d'identité ONU. Délivrance de cartes d'identité et de laissez-passer et tenue des dossiers qui s'y rapportent; exploitation et entretien du système de codage des cartes d'identité avec photo;
- v) Services de détection des explosifs. Examen de tout le courrier et de tous les colis entrants pour déterminer s'ils contiennent des explosifs et capacité d'intervention d'unités canines;
- vi) Serrurerie. Mise en place et entretien de tous les systèmes de fermeture dans l'ensemble des locaux du Siège, y compris des coffres-forts;
- vii) Formation. À titre de services d'appui, le Siège fournit des conseils d'ordre général et une formation de base en matière de sécurité aux missions, bureaux, organismes et commissions régionales.

### Principaux indicateurs du volume de travail

	<i>1996-1997 (Chiffres effectifs)</i>	<i>1998-1999 (Estimation)</i>	<i>2000-2001 (Estimation)</i>
Nombre de réunions couvertes (séances de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions, du Conseil de sécurité, etc.)	3 173	3 200	3 250
Nombre de visites de personnalités (chefs de gouvernement, ministres des affaires étrangères, etc.)	973	1 000	1 200
Nombre de manifestations spéciales couvertes et de tâches spéciales assurées (séminaires, réunions d'information, expositions, concerts, cérémonies officielles, manifestations organisées par le Département de l'information ou l'UNICEF, etc.)	692	700	750
Nombre d'enquêtes liées à des questions de sécurité (atteinte à l'ordre public, menaces d'assassinat, alertes à la bombe, intrusions, détérioration de biens, vols et autres incidents)	1 060	1 100	1 120
Nombre d'armes décelées (armes à feu, armes blanches et objets dangereux)	25 270	26 000	27 000
Nombre de cartes d'identité ONU délivrées	124 797	130 000	140 000
Nombre de travaux de serrurerie effectués	70 075	70 500	71 000
Nombre de cartes d'identité ONU périmées confisquées	6 650	7 000	7 500
Nombre d'heures de rondes et de surveillance des postes de sécurité par des gardes en uniforme	208 407	208 407	208 407
Nombre de véhicules privés entrés dans les locaux	316 108	316 500	317 000
Nombre de véhicules commerciaux entrés dans les locaux	60 200	61 000	61 500

- b) *Services de sûreté*
- i) Inspection des locaux du Siège, y compris les ascenseurs, escaliers roulants et machineries, pour vérifier que rien ne peut mettre en danger les occupants ou déclencher un incendie; organisation de programmes de formation à l'intention des agents de sécurité, des agents de prévention des incendies, des travailleurs manuels et des guides; coordination d'exercices d'alerte en cas d'incendie et d'enquêtes techniques sur la sécurité; rédaction de rapports et recommandations concernant les questions de sécurité; contrôle et inspection des systèmes de détection des incendies et des inondations, et organisation d'exercices d'évacuation des locaux de l'ONU; remise à des fonctionnaires et à des travailleurs contractuels de matériels servant à assurer la sécurité; inspections sanitaires des cuisines; inspection annuelle de tous les locaux servant à la préparation et au stockage des aliments, ainsi qu'aux services des repas, pour s'assurer que les normes d'assainissement et d'hygiène sont respectées;
  - ii) Inspection des locaux lors d'alertes à la bombe; réponses aux alertes de tous types et aux appels concernant des situations d'urgence, notamment pour éteindre des incendies, ouvrir les portes d'ascenseur bloquées et assurer les premiers secours; surveillance des travaux de soudure pour éviter les incendies; enquêtes sur les accidents de voiture, les demandes de dédommagement, les accidents mettant en cause des visiteurs et des fonctionnaires, les cas de maladie concernant les visiteurs, ainsi que les dommages causés à des biens personnels ou à des biens appartenant à l'ONU.

### Principaux indicateurs du volume de travail

	<i>1996-1997 (Chiffres effectifs)</i>	<i>1998-1999 (Estimation)</i>	<i>2000-2001 (Estimation)</i>
Nombre d'enquêtes ayant trait à des questions de sûreté	1 190	1 500	1 800
Nombre de réponses à des appels d'urgence	596	650	700

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Postes*

- 27D.18 Le montant demandé représente le maintien de 183 postes permanents au cours de l'exercice biennal 2000-2001, comme indiqué dans le tableau 27D.8.

#### *Autres dépenses de personnel*

- 27D.19 Le montant demandé (3 618 400 dollars, inchangé), servira à recruter du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) (679 600 dollars) pour renforcer les effectifs du service pendant les périodes de pointe ou de sécurité renforcée, et à payer les heures supplémentaires (2 938 800 dollars) pendant les sessions de l'Assemblée générale et les autres périodes de sécurité renforcée.

#### *Voyages*

- 27D.20 Les ressources demandées (142 700 dollars), qui représentent une augmentation de 120 000 dollars, couvriront les frais de déplacement de l'équipe de protection personnelle du Secrétaire général et de l'escorte de la Vice-Secrétaire générale au cours de leurs voyages à l'étranger ainsi que les frais de déplacement du Chef du Service à l'intérieur des États-Unis qui participe à la conférence annuelle d'une semaine des chefs internationaux de la police, ainsi que plusieurs voyages à Washington aux fins de la coordination avec les autorités du pays hôte en matière de sécurité. L'augmentation reflète l'expérience de l'exercice biennal en cours et des deux exercices précédents.

#### *Services contractuels*

- 27D.21 Le montant prévu (2 000 dollars, inchangé), couvrira le coût de l'impression de divers formulaires destinés aux opérations de sécurité et de sûreté.

#### *Frais généraux de fonctionnement*

- 27D.22 Les ressources demandées (1 241 800 dollars), qui représentent une diminution de 120 000 dollars, correspondent aux frais d'entretien des locaux et aux coûts de fournitures et services divers : achat, nettoyage et réparation des uniformes et de drapeaux, achat d'autres fournitures nécessaires aux fins de la sécurité et de la sûreté, frais d'entretien

des systèmes de prévention contre l'incendie et de sécurité, pour l'ensemble des locaux du Siège. La réduction proposée prend en compte les dépenses effectives des périodes précédentes.

*Mobilier et matériel*

27D.23 Le montant prévu à cette rubrique (283 000 dollars, inchangé) permettra de remplacer du matériel de sécurité et de sûreté, ainsi que d'acquérir du matériel supplémentaire afin d'améliorer et de renforcer la sécurité et la sûreté du Siège.

## 2. Services informatiques

Tableau 27D.9

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	13 710,8	14 577,9	(231,0)	(1,5)	14 346,9	800,3	15 147,2
Autres dépenses de personnel	4 298,1	3 231,2	915,0	28,3	4 146,2	201,5	4 347,7
Voyages	101,9	127,5	–	–	127,5	6,2	133,7
Services contractuels	611,8	8 746,5	1 558,0	17,8	10 304,5	500,6	10 805,1
Frais généraux de fonctionnement	17 566,0	20 988,4	(243,8)	(1,1)	20 744,6	1 007,6	21 752,2
Fournitures et accessoires	942,1	2 218,7	(239,4)	(10,7)	1 979,3	96,2	2 075,5
Mobilier et matériel	4 252,6	1 251,9	(250,0)	(19,9)	1 001,9	48,7	1 050,6
Subventions et contributions	–	3 911,9	1 077,7	27,5	4 989,6	242,5	5 232,1
<b>Total</b>	<b>41 483,3</b>	<b>55 054,0</b>	<b>2 586,5</b>	<b>4,6</b>	<b>57 640,5</b>	<b>2 903,6</b>	<b>60 544,1</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
			Structures administratives extrabudgétaires	2 134,0
			ii) Des activités extrabudgétaires	
			Activités de fond	–
			Fonds d'affectation spéciale pour le groupe allemand de traduction	30,6
	31,5	30,6	Opérations de maintien de la paix	880,8
	282,7	788,6		
	–	–	b) Activités de fond	–
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>2 019,7</b>	<b>2 650,6</b>		<b>3 045,4</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>43 503,0</b>	<b>57 704,6</b>		<b>63 589,5</b>

Tableau 27D.10

### Postes nécessaires

Unité administrative : Division de l'informatique

Postes permanents		Postes temporaires					
Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	3	3	–	–	–	–	3	3
P-5	6	6	–	–	–	–	6	6
P-4/3	19	18	–	–	2	2	21	20
P-2/1	5	5	–	–	1	1	6	6
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>33</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>37</b>	<b>36</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	10	10	–	–	2	2	12	12
Autres classes	49	49	–	–	9	9	58	58
<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>59</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>70</b>	<b>70</b>
<b>Autres catégories</b>								
Corps de métiers	1	1	–	–	–	–	1	1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Total général</b>	<b>94</b>	<b>93</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>14<sup>a</sup></b>	<b>14<sup>a</sup></b>	<b>108</b>	<b>107</b>

<sup>a</sup> Dont 1 poste au titre de l'appui aux opérations de maintien de la paix (P-2) et 13 postes au titre de l'appui à des structures administratives extrabudgétaires (2 P-4 et 11 postes d'agent des services généraux, dont 2 de 1re classe).

- 27D.24 Les services informatiques sont assurés par la Division de l'informatique, qui fournit des services informatiques et de télécommunications au Siège, et assure pour le Secrétariat la coordination générale des politiques en matière d'informatique et de télécommunications. La Division a été réorganisée de façon à tenir compte des besoins nouveaux de l'Organisation.
- 27D.25 Au cours de l'exercice biennal, l'informatique et les télécommunications continueront de jouer un grand rôle dans l'accroissement de l'efficacité de l'Organisation et en constituant la plate-forme permettant de gérer l'information à l'échelle mondiale. Conformément aux projets de l'Organisation concernant le développement technologique du Secrétariat, les réseaux publics tels qu'Internet et le réseau privé et les réseaux interinstitutions du système des Nations Unies de type Intranet ainsi que le système à disques optiques seront les principaux systèmes de transmission de l'information sous toutes ses formes à tous les utilisateurs. De plus, on continuera de privilégier l'élaboration pour le Secrétariat de politiques d'informatique et de télécommunications, d'élargir les services technologiques afin de faciliter la tâche de l'Organisation et d'améliorer le réseau de télécommunications afin que l'Organisation puisse mener plus rapidement les actions nécessaires dans les domaines du maintien de la paix, des droits de l'homme et de l'aide humanitaire, et dans les domaines économique et social. On s'occupera également de la mise en place d'un système de remboursement des services fournis par la Division à tous les utilisateurs internes et externes, conformément aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et des autres organes de contrôle entérinées par l'Assemblée générale. Ce système devrait contribuer à rehausser sensiblement la responsabilité des gestionnaires des services et améliorer le rapport coût-efficacité des services.
- 27D.26 La Division s'attachera en particulier à développer des plates-formes technologiques et à fournir des services informatiques et de télécommunications de pointe qui permettront à l'Organisation d'accomplir sa tâche plus efficacement et avec une meilleure efficacité, à aligner technologie et procédures commerciales et à répondre aux besoins en matière d'information du Secrétariat, des missions permanentes, des missions d'observation et des États Membres. Les activités seront les suivantes : a) élaboration et entretien au Siège d'une technologie informatique d'un bon rapport coût-efficacité, fiable et moderne et d'une infrastructure de télécommunications; b) fourniture d'un appui technique et de services consultatifs internes à tous les utilisateurs du Siège; c) surveillance des nouvelles technologies sur la base des besoins de l'Organisation; d) fourniture de conseils aux bureaux hors Siège sur les

meilleures méthodes de gestion des réseaux locaux et de développement des applications; e) élaboration de normes en matière de logiciel et de matériel pour l'ensemble du Secrétariat; et f) participation aux activités menées à l'échelle du système dans les domaines de l'informatique et des télécommunications, telles que celles du Comité de coordination des systèmes d'information, l'initiative relative aux services communs, le Groupe consultatif interinstitutions des télécommunications et d'autres organes interinstitutions s'occupant de questions de coordination et d'harmonisation des normes informatiques.

## Produits

27D.27 Produits prévus pendant l'exercice biennal 2000-2001 :

- a) *Appui opérationnel à l'infrastructure informatique*
  - i) Appui opérationnel et technique, 24 heures sur 24, au système SIG au Siège, au PNUD et à l'UNICEF, par la gestion des serveurs et bases de données SIG; distribution des améliorations de logiciels à tous les lieux d'affectation et d'installations de transfert de données entre les bureaux extérieurs et le Siège;
  - ii) Exploitation du logiciel d'accès à distance afin d'offrir aux utilisateurs hors Siège un accès économique aux applications types telles que le SIG, en évitant de devoir installer des serveurs à chaque emplacement;
  - iii) Appui technique à l'exploitation des systèmes à disques optiques au Siège et à l'Office des Nations Unies à Genève, notamment la gestion des infrastructures et l'administration de l'accès à distance par les États Membres, leurs missions permanentes ainsi que les missions d'observation;
  - iv) Appui technique 24 heures sur 24 pour toutes les applications centralisées au Siège fonctionnant sur une plate-forme UNIX ou Windows NT, y compris l'appui aux applications Internet-Intranet et les systèmes de sécurité de réseau;
  - v) Entretien et exploitation 24 heures sur 24 du système de courrier électronique à l'intention de plus de 5 000 utilisateurs au Siège de l'ONU, dont la gestion de sept grands serveurs et de liaisons de courrier à destination des autres lieux d'affectation;
  - vi) Maintenance et exploitation du gestionnaire central d'applications (Central Management Software, ou CMS) en vue du déploiement et de l'amélioration du logiciel standard, des configurations uniformes de systèmes opérationnels et de protection antivirus pour tous les ordinateurs individuels raccordés au réseau local;
  - vii) Gestion 24 heures sur 24 des serveurs centraux de réseau local (62 serveurs) assurant l'accès au réseau, services de logiciels et capacité de stockage en vue de garantir un fonctionnement ininterrompu, et notamment le contrôle de l'infrastructure; configuration et exploitation de mécanismes automatisés de contrôle de tous les dispositifs; planification, étude, exploitation et maintenance de l'infrastructure informatique et de l'interface des réseaux locaux et du réseau étendu entre le Siège et les autres lieux d'affectation; fourniture d'un appui opérationnel aux communications de réseau étendu entre les lieux d'affectation et avec les missions de maintien de la paix, et notamment exploitation de stations terriennes, configuration et contrôle de réseau, gestion des lignes louées et coordination avec des réseaux internationaux;
  - viii) Exploitation et configuration de coupe-feu afin de déceler et d'empêcher l'accès non autorisé au réseau de l'ONU et autres installations de sécurité de réseau;
  - ix) Fourniture de services informatiques centraux à tous les utilisateurs du Siège et à certains utilisateurs hors Siège par un raccordement à l'ordinateur central situé au Centre international de calcul à Genève;
  - x) Service d'assistance aux utilisateurs 24 heures sur 24 pour le dépannage des micro-ordinateurs, des imprimantes et du logiciel; services d'installation de nouveaux matériels dans tous les bureaux du Siège appuyés par un logiciel de localisation et de surveillance;
  - xi) Exploitation et maintenance du matériel radio et télévisuel du Département de l'information et appui technique pour les conférences, maintenance et appui concernant le matériel de surveillance vidéo et de communication radio au Siège;

- xii) Fourniture de services informatiques et de réseau aux missions permanentes et aux missions d'observation, notamment accès à Internet, réception du courrier électronique et page d'accueil, service d'assistance aux utilisateurs et de dépannage sur place;
  - xiii) Services de vidéoconférence.
- b) *Nouvelles technologies et développement*
- i) Aide aux départements et bureaux pour le développement d'applications, le choix de nouveaux systèmes, les études de faisabilité et les études de gestion;
  - ii) Aide technique aux bureaux utilisateurs pour l'élaboration et l'exécution de projets liés à Internet et Intranet;
  - iii) Développement d'applications en Lotus Notes et mise en place d'une plate-forme pour le développement d'applications dotées d'une fonction courrier, comme la création de calendriers et l'ordonnancement, la collectique, la gestion électronique des opérations et le traitement de formulaires;
  - iv) Amélioration des services fournis par le système à disques optiques grâce à des technologies améliorées;
  - v) Recherche et évaluation concernant de nouvelles technologies pouvant intéresser les processus organisationnels de l'ONU; élaboration de recommandations sur la base d'une analyse coûts-avantages et du prototypage;
  - vi) Établissement de normes applicables aux plates-formes de logiciel et de matériel pour l'ensemble de l'Organisation.
- c) *Coordination et activités d'appui*
- i) Services administratifs à la Division de l'informatique : gestion financière générale, budgétisation, comptabilité, facturation, administration du personnel, relations avec les fournisseurs, appui aux achats, dont l'introduction et l'application d'un système de remboursement au titre des services fournis;
  - ii) Gestion de tous les marchés de fourniture de biens et de services afin d'en assurer la bonne exécution;
  - iii) Coordination et coopération avec les autres départements et avec les bureaux hors Siège afin de faciliter l'utilisation optimale des ressources disponibles, la mise en place à l'échelle de l'Organisation d'un système de formation à l'informatique, l'échange d'informations et le partage de systèmes;
  - iv) Exploitation, maintenance et planification des services de télécommunications téléphoniques, dont le téléphone cellulaire et le téléphone sans fil et la commutation de messages électroniques mondiale de l'ONU consistant en télécommunications par télécopie, télex et télégramme;
  - v) Tenue à jour d'un inventaire du matériel et traitement de prêts temporaires de matériel informatique à des bureaux, manifestations spéciales et conférences, y compris l'appui logistique en cas de vastes opérations de remplacement;
  - vi) Tenue d'un répertoire d'utilisateurs du SIG, d'Internet et du système à disques optiques établi conformément aux procédures et normes de sécurité en vigueur;
  - vii) Mise au point, application et maintenance d'indicateurs de la charge de travail pour les services informatiques dans l'ensemble de l'Organisation et mise en place et tenue à jour, à l'échelle de l'ONU, d'un inventaire des systèmes, des infrastructures, des dépenses et des compétences du personnel.

### Principaux indicateurs du volume de travail

<i>Objet de dépense</i>	<i>1997 (Chiffres effectifs)</i>	<i>1998 (Chiffres effectifs)</i>	<i>2000 (Estimations)</i>
<b>Ordinateur central</b>			
Nombre d'heures d'utilisation de l'ordinateur	196 990	161 245	150 000
Nombre de travaux	446 987	417 393	390 000
Nombre d'heures de connexion	196 990	161 215	160 000
<b>Divers</b>			
Nombre de demandes d'assistance	6 942	11 072	12 000
Nombre de raccordements au réseau local	5 108	5 972	6 000

Objet de dépense	1997 (Chiffres effectifs)	1998 (Chiffres effectifs)	2000 (Estimations)
Nombre de micro-ordinateurs gérés centralement (installation normalisée)	5 000	5 972	6 000
Nombre d'utilisateurs du SIG au Siège	1 459	1 459	1 600
Nombre de demandes de service	2 058	2 525	2 600
Nombre d'utilisateurs du courrier électronique au Siège	5 000	5 025	5 050
Nombre moyen de messages électroniques par jour	19 000	33 000	40 000
<b>Services téléphoniques</b>			
Nombre de communications internes au Siège de l'ONU	6 722 402	6 339 680	6 300 000
Nombre de liaisons établies sur le réseau de l'ONU	2 443 004	2 028 884	2 000 000
Nombre de communications locales, interurbaines ou internationales (services commerciaux)	6 192 449	6 102 760	6 000 000
Nombre d'opérations sur l'autocommutateur privé (mouvements et changements)	8 099	7 124	7 500
<b>Services de messagerie</b>			
Trafic télex en minutes	12 548	9 345	8 000
Trafic télégraphique en mots	119 112	32 825	30 000
Trafic de télécopie en pages	363 537	333 939	300 000
<b>Système à disques optiques</b>			
Capacité de stockage (en giga-octets)	111	165	200
Taille de la base de données (en méga-octets)	1 474	1 655	1 850
Nombre de documents stockés	73 378	108 676	130 000
Nombre d'utilisateurs inscrits au Secrétariat	3 062	5 415	6 000
Nombre d'États Membres utilisateurs	138	854	2 000
Vidéoconférences	–	194	250

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Postes*

- 27D.28 Le montant demandé à ce titre (14 346 900 dollars), qui représente une diminution de 231 000 dollars, couvre les traitements afférents aux postes permanents indiqués dans le tableau 27D.10. Cette réduction tient au transfert au Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence d'un poste P-4 de coordonnateur typographique. Ce transfert a eu lieu au cours de l'exercice biennal 1998-1999 dans le cadre du regroupement des services technologiques du Département dans le cadre du Bureau des services centraux d'appui. L'expérience en matière de services typographiques a montré que cette fonction relève en fait d'activités des services de conférence, plus précisément la conception de formats typographiques sur support papier et sous forme électronique pour les documents officiels dans toutes les langues.

#### *Autres dépenses de personnel*

- 27D.29 Les ressources demandées (4 146 200 dollars, dont une augmentation de 915 000 dollars), représentent : a) le coût du personnel temporaire dont la Division aura besoin dans le domaine des télécommunications (215 500 dollars); b) le coût des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit (1 041 600 dollars) nécessaire pour assurer 24 heures sur 24 les services de télécommunications indispensables et les services d'appui au réseau local et au courrier électronique; c) le coût des services de particuliers ou d'entreprises spécialisées (2 889 100 dollars) auxquels il faudra faire appel aux fins du passage à Windows NT 5.0, du développement et de l'adaptation des applications Internet et Extranet, de l'introduction dans l'ensemble du système et du développement de Lotus Notes, de l'amélioration de la station terrienne de télécommunications par satellite, ainsi que d'autres applications. L'augmentation nette de 915 000 dollars tient au fait que l'Organisation doit assurer 24 heures sur 24 des services techniques à forte intensité de main-d'oeuvre pour assurer l'appui requis à ces applications concernant le réseau local et Internet.

#### *Voyages*

- 27D.30 Les ressources prévues (127 500 dollars) représentent les frais de voyage des techniciens appelés à se déplacer avec le Secrétaire général; ceux du Directeur de la Division, qui participe aux réunions de coordination organisées à l'échelle du système dans le domaine de l'informatique et des télécommunications, telles que les réunions du Comité de gestion du CIC, du Comité de coordination des systèmes d'information et du Groupe consultatif interinstitutions



des télécommunications; et ceux des fonctionnaires de la Division qui se rendront dans les bureaux extérieurs pour aider à exécuter les projets spéciaux d'élaboration de normes de technologie de l'information applicables à l'ensemble du Secrétariat et à assurer la compatibilité des plates-formes technologiques.

*Services contractuels*

- 27D.31 Le montant demandé (10 304 500 dollars, dont une augmentation de 1 558 000 dollars) concerne les rubriques suivantes : a) coût des dispositions en vigueur pour l'exploitation et l'entretien du matériel d'interprétation simultanée, de vote électronique, d'enregistrement et de radiodiffusion (7 974 500 dollars); b) licences d'exploitation de logiciel pour l'accès à distance (200 000 dollars); c) nouveau système de courrier électronique au Siège de l'ONU pour 5 000 utilisateurs et licences d'exploitation de logiciels serveurs et logiciels clients pour Windows NT 5.0 à l'intention de 5 000 utilisateurs (850 000 dollars); d) logiciel de recouvrement des coûts (80 000 dollars); e) licences d'exploitation de logiciel pour les pare-feu et autres dispositifs de sécurité de réseau (350 000 dollars); f) logiciel et services pour la conversion du Système à disques optiques (500 000 dollars); g) logiciel de contrôle d'exécution (40 000 dollars); h) logiciel et services pour la mise au point de l'Extranet (310 000 dollars).

*Frais généraux de fonctionnement*

- 27D.32 Les ressources demandées (20 744 600 dollars), qui traduisent une réduction de 243 800 dollars, représentent les dépenses suivantes :
- a) Location et entretien de matériel (6 838 900 dollars), dont la location de 270 photocopieurs au Siège (2 379 300 dollars), les contrats d'entretien et d'appui pour tous les serveurs de réseau local et d'accès à distance au Siège, ainsi que les systèmes de pare-feu (1 900 000 dollars), la maintenance du Système à disques optiques au Siège et à Genève (1 579 600 dollars), la maintenance du matériel de bureautique au Bureau des services centraux d'appui (980 000 dollars);
  - b) Les dépenses de télécommunications (13 905 700 dollars), dont la maintenance du système de commutation de messages (650 000 dollars), l'entretien de l'autocommutateur téléphonique privé (PABX) et d'autres matériels téléphoniques (4 200 000 dollars), l'entretien de matériel de télécommunications (1 894 000 dollars), les redevances pour les télégrammes et le télex (1 100 000 dollars), la location de circuits, notamment par satellite, la location de lignes locales (4 161 700 dollars) et les redevances au titre des appels locaux et dans les zones voisines (1 900 000 dollars).

*Fournitures et accessoires*

27D.33 Les ressources demandées (1 979 300 dollars), qui traduisent une diminution de 239 400 dollars, couvriront l'achat de fournitures informatiques (bandes magnétiques, disquettes, cartouches d'impression, formulaires de traitement des données utilisés par la Division de l'informatique), etc.; de fournitures et de papier pour les photocopieurs, télécopieurs et imprimantes d'ordinateur utilisés dans tous les bureaux du Siège; et de fournitures et pièces de rechange nécessaires au bon fonctionnement des systèmes de télécommunications (multiplexeurs, modems, antennes, unités d'alimentation électrique en mode continu, microcommutateurs et transducteurs).

*Mobilier et matériel*

27D.34 Les ressources demandées (1 001 900 dollars, soit une réduction de 250 000 dollars), permettront de financer l'achat de mobilier et matériel de bureau et autres (150 000 dollars); le remplacement de matériel de bureautique au Bureau des services centraux d'appui (721 900 dollars), l'achat de 20 imprimantes rapides de réseau local (120 000 dollars) et le matériel que requiert le logiciel de recouvrement des coûts (10 000 dollars).

*Subventions et contributions*

27D.35 Les ressources demandées s'élèvent à 4 989 600 dollars, dont une augmentation de 1 077 700 dollars. En vertu de deux mémorandums d'accord conclus avec le Centre international de calcul, celui-ci fournit des services d'appui opérationnel au Siège de l'Organisation, dont : a) le coût de l'utilisation de l'ordinateur central du Centre (estimé à 1 589 600 dollars pour l'exercice biennal 2000-2001, ce qui représente une diminution par rapport à l'exercice en cours, les niveaux d'utilisation devant être inférieurs); et b) la fourniture d'un appui technique au Siège et à Genève pour l'exploitation du réseau local et du SIG (3 400 000 dollars).

### 3. Système intégré de gestion

Tableau 27D.11

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	–	757,8	5 928,6	782,3	6 686,4	472,1	7 158,5
Autres dépenses de personnel	3 536,8	6 147,4	(5 757,2)	(93,6)	390,2	18,8	409,0
Consultants et experts	–	314,8	(156,4)	(49,6)	158,4	7,7	166,1
Voyages	–	85,7	9,5	11,0	95,2	4,6	99,8
Services contractuels	2 614,2	661,5	(281,7)	(42,5)	379,8	18,4	398,2
Frais généraux de fonctionnement	1 442,0	1 013,9	(289,3)	(28,5)	724,6	35,2	759,8
Fournitures et accessoires	–	52,5	(9,9)	(18,8)	42,6	2,0	44,6
Mobilier et matériel	–	608,7	150,0	24,6	758,7	36,9	795,6
Subventions et contributions	14 441,9	6 500,0	(3 500,0)	(53,8)	3 000,0	145,7	3 145,7
<b>Total</b>	<b>22 034,9</b>	<b>16 142,3</b>	<b>(3 906,4)</b>	<b>(24,1)</b>	<b>12 235,9</b>	<b>741,4</b>	<b>12 977,3</b>

Tableau 27D.12

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Système intégré de gestion*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	–	1	–	–	–	–	–	1
P-5	–	5	–	–	–	–	–	5
P-4/3	1	19	–	–	–	–	1	19
P-2/1	2	3	–	–	–	–	2	3
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>28</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>28</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	1	5	–	–	–	–	1	5
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>6</b>
<b>Total général</b>	<b>5</b>	<b>34</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>34</b>

- 27D.36 Le Système intégré de gestion (SIG), dont l'Assemblée générale a approuvé la création à la section XII de sa résolution 43/217 du 21 décembre 1988, a pour objet de faciliter la gestion des décisions administratives et des notifications correspondantes dans les principaux lieux d'affectation. Il remplace progressivement les divers systèmes indépendants qui, élaborés souvent il y a de nombreuses années et, la plupart du temps, pour des activités inscrites au budget ordinaire, ne permettent plus d'assurer l'appui administratif que réclament un univers marqué par l'évolution rapide des besoins et la multiplication des tâches exigées par de vastes opérations de maintien de la paix et les activités extrabudgétaires. Le Système porte sur les grands domaines suivants : gestion du personnel, gestion des postes, comptabilité, achats, voyages, états de paie et exécution du budget.
- 27D.37 La phase de conception du SIG touche à sa fin. Le Système a été mis en place progressivement au Siège et dans les sept autres lieux d'affectation principaux. Au 31 décembre 1999, il aura été entièrement installé au Siège, les modules relatifs aux services financiers et aux services communs auront été mis en place dans trois autres lieux d'affectation (Office des Nations Unies à Vienne, CESA0 et CEPALC) et le travail préparatoire sera très avancé dans les autres lieux d'affectation où l'installation est prévue en 2000. Les applications relatives aux ressources humaines sont utilisées par le PNUD, l'UNICEF et l'OIT, le PNUD utilisant également le module financier. L'UNOPS et le FNUAP utilisent également le SIG, par l'intermédiaire du PNUD. L'équipe responsable du système prend progressivement en charge les services de maintenance et d'appui. Les principales activités inscrites au programme de l'exercice biennal 2000-2001 peuvent se résumer comme suit : installation du module 3 (applications financières) à l'Office des Nations Unies à Genève, à l'Office des Nations Unies à Nairobi, à la CESAP et à la CEA; installation des modules 4 (états de paie) et 5 (applications opérationnelles) dans tous les lieux d'affectation; prise en charge de la maintenance du système par la Division; création, conjointement avec d'autres organisations utilisatrices, d'un service commun pour la maintenance du système qui, sous réserve de l'accord des organisations intéressées, pourrait être établi en janvier 2000; introduction progressive de perfectionnements techniques visant à accroître le rendement et la fiabilité du système et à l'élargir; octroi d'une assistance au Bureau de la gestion des ressources humaines pour la mise en place d'un programme continu de formation au Système intégré de gestion, dans le cadre du programme général de formation du personnel; mise en place de systèmes d'accès à distance au SIG, en tirant parti des innovations techniques les plus récentes.
- 27D.38 Le SIG, qui compte déjà plus de 2 000 utilisateurs dans le monde entier, comporte 3,6 millions de lignes de code. Un système de formation en ligne et un système d'établissement de rapports y sont intégrés et l'appui est assuré par un système de manuels accessibles en ligne sur l'Intranet. La maintenance du système est assurée centralement,

ce qui facilite également l'appui; son architecture technique permet d'utiliser du matériel standard dans tous les lieux d'affectation.

- 27D.39 Les principales fonctions associées à la mise en place du SIG, et aux activités de maintenance et d'appui sont les suivantes : conseiller les responsables du Département de la gestion sur les questions concernant le SIG; prendre en charge la conception, la mise en place et la maintenance du système; en coordination avec les services utilisateurs au Siège et dans les bureaux hors Siège, définir les modifications à apporter en priorité au système, en veillant à ce que les versions révisées ou étendues des logiciels soient livrées en temps utile; accompagner la mise en place du système et de ses versions les plus récentes dans les bureaux hors Siège, en fournissant à ceux-ci un appui et en coordonnant la maintenance et les activités opérationnelles; coordonner avec d'autres organisations et institutions des Nations Unies la conception d'applications présentant un intérêt commun, afin de réaliser des économies.
- 27D.40 Le Secrétaire général a noté que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommandait de regrouper au sein d'une même unité administrative tous les services informatiques du Secrétariat. Cette recommandation sera examinée à la fin de 1999, une fois terminées les consultations engagées avec les autres organisations sur le dispositif commun de maintenance du SIG.
- 27D.41 Étant donné que la phase de mise en place sera terminée en 2000 et que les activités de maintenance et d'appui prennent progressivement le pas sur celles liées à la conception et à l'installation du système, il est proposé d'inscrire au tableau d'effectifs les 29 postes actuellement financés à l'aide du crédit ouvert pour recruter du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Les dépenses autres que celles relatives aux postes ont été déterminées après examen des besoins associés à la maintenance du système.

## Produits

- 27D.42 La liste des produits ou activités prévus au cours de l'exercice se présente comme suit :
- a) *Gestion.* Coordination de toutes les activités concernant le Système intégré de gestion; liaison avec les responsables des unités du Siège, des bureaux hors Siège et des autres organisations utilisant le SIG; liaison avec les organes interinstitutions pour la recherche de solutions aux problèmes communs; liaison avec les autres organismes utilisateurs pour coordonner les activités concernant les services communs;
  - b) *Analyse de gestion.* Travaux d'analyse concernant les ressources humaines, les services d'appui, le budget et les finances, les états de paie, la trésorerie et la coopération technique; analyse des problèmes signalés par les utilisateurs, en collaboration avec ceux-ci et des demandes nouvelles de fonctionnalités formulées par eux, étude des solutions possibles et travaux connexes; évaluation des moyens nécessaires et planification des travaux en fonction des ressources disponibles; liaison avec les autres organismes utilisateurs et les principaux groupes d'utilisateurs interinstitutions en vue de coordonner les activités de maintenance des logiciels, du point de vue de leurs fonctionnalités; octroi d'une assistance aux utilisateurs du Département de la gestion chargés de revoir le déroulement des opérations et les procédures et de conseiller les groupes de travail et les équipes spéciales travaillant sur la réforme;
  - c) *Programmation.* Responsabilité des décisions à prendre concernant l'intégrité de la base de données et son architecture pour faire en sorte que le système fonctionne bien et que les améliorations et autres modifications nécessaires soient apportées dans des conditions optimales; direction et supervision du travail des techniciens des autres organisations afin d'éviter, grâce à une parfaite synchronisation de toutes les activités relatives au SIG, que des problèmes techniques ne viennent gêner son fonctionnement; contrôle de la formation et des qualifications de tous les programmeurs affectés au SIG dans les organismes utilisateurs;
  - d) *Appui technique.* Activités d'appui à l'infrastructure technique, comprenant des études techniques, la sélection et la mise à l'essai de nouveaux composants logiciels destinés à améliorer le système et la mise au point de nouveaux logiciels de développement ou d'exploitation; appui aux créateurs de logiciels chargés d'exploiter les nouveaux codes; coordination avec la Division de l'informatique des mesures de sécurité et plans de remise en état après incident; maintenance du système central d'établissement des rapports, cette fonction consistant à aider les groupes responsables de la conception de rapports en facilitant l'accès aux données et en procédant aux adaptations nécessaires pour tirer parti des techniques de pointe et répondre aux nouveaux besoins de tous les lieux d'affectation.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 27.43 Dans le budget de l'exercice biennal 1998-1999, le financement de la plupart des postes affectés à l'équipe de maintenance est assuré à l'aide du crédit ouvert au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Étant donné que les fonctions attachées à ces postes ont un caractère permanent et que les activités de maintenance et d'appui deviennent plus importantes que le travail de conception, il est proposé de les inscrire au tableau d'effectifs, comme indiqué dans le tableau 27D.12. Les titulaires des 29 postes en question assumeront les fonctions décrites au paragraphe 27D.39, l'objectif étant d'assurer la coordination de toutes les activités relatives au SIG menées à l'intérieur du Secrétariat.

*Autres dépenses de personnel*

- 27D.44 Le montant prévu (390 200 dollars) permettra de recruter du personnel temporaire (autre que pour les réunions), pour remplacer les fonctionnaires en congé et renforcer les effectifs pendant les périodes de pointe; il représente l'équivalent de 36 mois de travail d'un fonctionnaire de la classe P-3 et de 12 mois de travail d'un agent des services généraux (autres classes).

*Consultants et experts*

- 27D.45 Le montant prévu (158 400 dollars, en diminution de 156 400 dollars) permettra de s'assurer le concours de consultants pour l'évaluation de nouveaux outils, la conception de prototypes destinés à tester de nouvelles techniques et la présentation d'études prospectives sur les incidences que l'évolution des technologies de l'information pourrait avoir sur les fonctionnalités du Système.

*Voyages*

- 27D.46 Le montant prévu (95 200 dollars) représente une augmentation de 9 500 dollars justifiée par l'accroissement du nombre de déplacements que le personnel devra effectuer entre le Siège et les bureaux hors Siège pour coordonner l'exploitation du système dans tous les lieux d'affectation.

*Services contractuels*

- 27D.47 Le montant prévu (379 800 dollars) permettra d'obtenir un appui technique des fabricants de logiciels et de payer les licences de site. Il représente une diminution de 281 700 dollars qui s'explique par la modification des modalités de fonctionnement du système.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 27D.48 Le montant prévu (724 600 dollars, soit une diminution de 289 300 dollars) servira en majeure partie à financer la maintenance du matériel utilisé en liaison avec le SIG dans tous les lieux d'affectation. Il comprend également un montant de 32 100 dollars pour les communications et un montant de 54 000 dollars pour les services divers.

*Fournitures et accessoires*

- 27D.49 Le montant prévu (42 600 dollars, en diminution de 9 900 dollars) servira à acheter les fournitures de bureau et les fournitures spécialisées exigées pour la maintenance du système, telles que cassettes et disques.

*Mobilier et matériel*

- 27D.50 Le montant demandé (758 700 dollars, en augmentation de 150 000 dollars) permettra de remplacer ou de mettre à niveau neuf serveurs dans les bureaux hors Siège (481 000 dollars) et des logiciels (277 700 dollars) servant à la maintenance du système.

*Subventions et contributions*

- 27D.51 Le montant de 3 millions de dollars prévu à cette rubrique représente le montant des dépenses à engager au cours de la phase finale d'élaboration décrite dans le dixième rapport du Secrétaire général sur le Système intégré de gestion (A/53/573 et Add.1).

#### **4. Achats**

Tableau 27D.13

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**